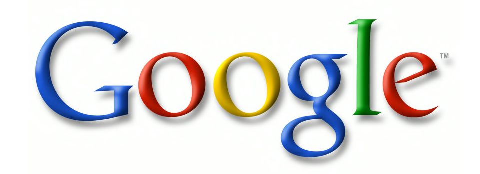
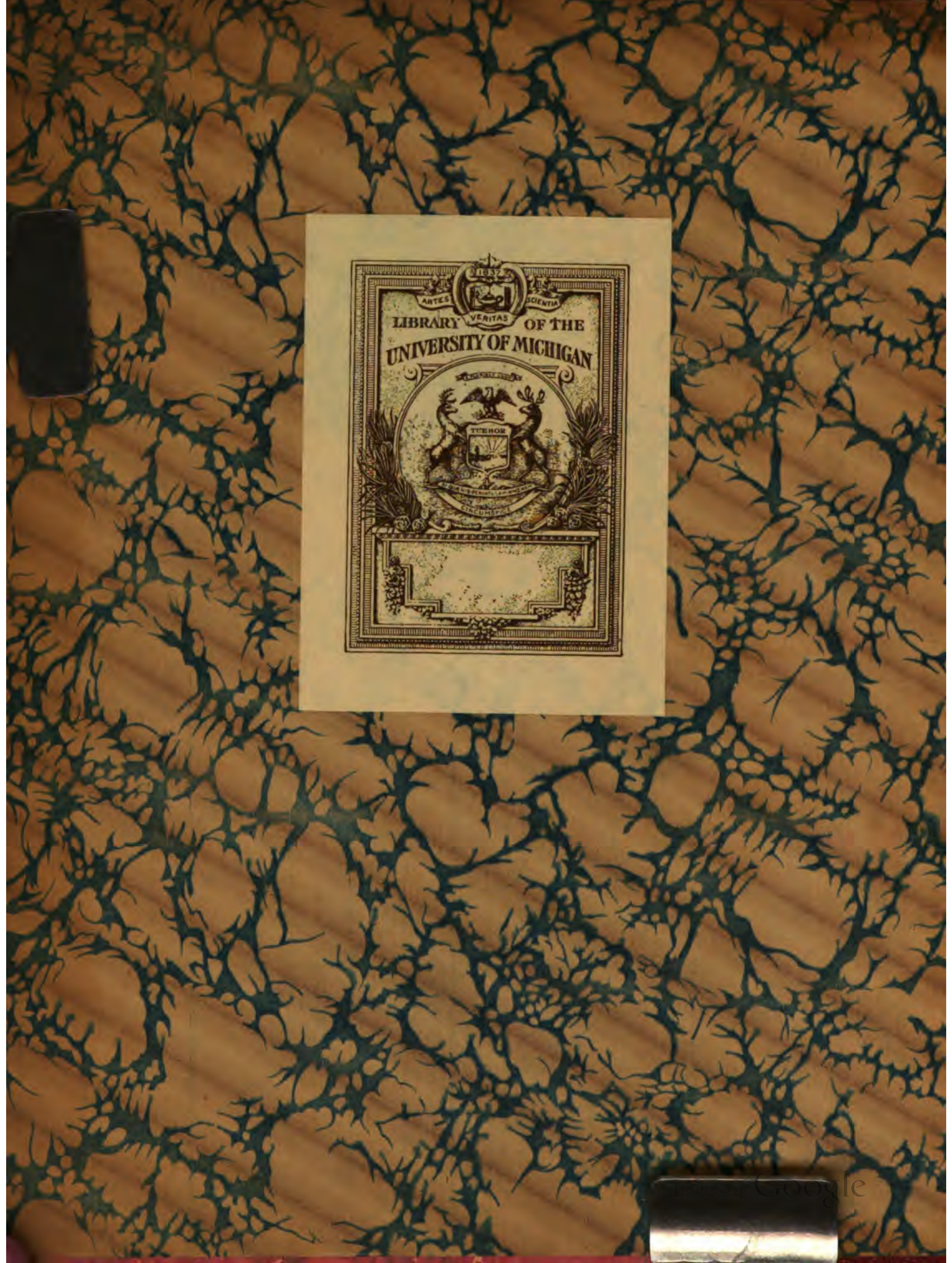






1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



Mech

VILLE DE PARIS

COMMISSION MUNICIPALE

DU

VIEUX PARIS

ANNÉE 1901

PROCÈS-VERBAUX

PARIS
IMPRIMERIE MUNICIPALE
1902 914

COMMISSION MUNICIPALE

DU

Vieux Paris

1901

VILLE DE PARIS

COMMISSION MUNICIPALE

DU

VIEUX PARIS

ANNÉE 1901

PROCÈS-VERBAUX

PARIS

IMPRIMERIE MUNICIPALE

1902

915



gen.

VILLE DE PARIS

1901

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 28 mars 1901.

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE :

20. — Réparation et nettoyage des anciennes verrières des églises.

21. — Communication relative à une plaque commémorative.

22. — Exposition dans les écoles professionnelles de la Ville de matériaux d'art industriel provenant des expropriations et observations relatives à une grille en fer forgée du quai de l'Hôtel-de-Ville, n° 34.

23. — Envoi de vues photographiques de maisons démolies.

24. — Envoi à la bibliothèque de la Ville d'une collection des plans d'expropriation depuis 1870.

25. — Hommage des archives de la Commission des monuments historiques.

26. — Hommage de planches représentant des vues de Paris.

27. — Hommage d'un ouvrage de M. Thieullen.

28. — Hommage d'un travail de M. Wiggishoff.

29. — Envoi de publications historiques et archéologiques.

30. — Communication d'une lettre de M. Edgar Mareuse relative à certains noms de rues à Paris, à l'hommage d'un travail de M. Jules Cousin imprimé par M. Paul Lacombe et à la découverte d'un cimetière gallo-romain à Pierrelaye (Seine-et-Oise).

31. — Hommage d'un ouvrage de M. Paul Delalain sur l'imprimerie et la librairie de Paris.

32. — Remise au musée Carnavalet des dessins de Parrocel.

33. — Demande de documents faite par M. le maire de Prague.

34. — Ordre du jour sur une demande de M. Dulché relative aux objets d'art des églises.

35. — Reproduction photographique des tableaux représentant des vues de Paris exposés à la Centennale du Grand-Palais.

36. — Concession des procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris.

37. — Vestiges de l'ancienne chapelle de la Vierge de Saint-Germain-des-Prés.

38. — Demande d'acquisition d'aquarelles représentant les diverses parties de la prison de Sainte-Pélagie.

39. — Ordre du jour sur une communication de M. Maret-Leriche.

40. — Communication au sujet de la sépulture de Le Peletier de Saint-Fargeau.

41. — Communication de M. Faivre, instituteur, au sujet d'un ancien égout de la rue Saint-Denis.

42. — Ordre du jour au sujet des plantations du nouveau square de la Sorbonne.

43. — Rapport de M. Lucien Lambeau, au nom de la 1re Commission, sur la reproduction de certains aspects des bâtiments de la vieille caserne des Célestins.

44. — Communication de M. Ch. Sellier relative à la découverte de cercueils en plomb au cimetière du Père-Lachaise en juillet 1900.

45. — Communication de M. Ch. Sellier relative à la démolition des maisons comprises entre les rues de la Grande et de la Petite-Truanderie et de la rue Mondétour.

46. — Communication de M. Ch. Sellier relative à la découverte de l'inscription d'une pose de première pierre trouvée dans la démolition des bâtiments de l'ancien couvent de l'Assomption en février 1899.

47. — Rapport présenté par M. Ch. Sellier, au nom de la 2e Sous-commission, sur les découvertes occasionnées par les dernières fouilles exécutées dans Paris.

48. — Rapport de M. Nizet, architecte, sur les découvertes archéologiques faites au palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés en novembre 1900.

49. — Observations à l'occasion du projet de démolition de l'une des deux maisons d'angle des places Dauphine et du Pont-Neuf.

50. — Projet de vœu présenté par M. Ch. Normand relatif à la statue de Napoléon Ier.

51. — Transmission aux services compétents et aux personnes intéressées des décisions prises au cours des séances du 5 avril et du 19 juillet 1900.

52. — Renouvellement du vœu relatif à la conservation de l'hôtel de Rohan.

53. — Proposition tendant à la reproduction de plusieurs maisons sises rue de l'Ecole-de-Médecine.

54. — Dépenses et travaux effectués par le service de l'Inspection des carrières pour l'étude géologique du sol parisien.

55. — Proposition tendant à la conservation d'un bastion des fortifications de Paris.

56. — Organisation des travaux de la Commission.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de **M. John Labusquière**, vice-président.

1. — Liste des membres présents.

Assistent à la séance : MM. César Caire, Adrien Veber, Henri Galli, Dausset, Duval-Arnould, Chassaigne Goyon, Froment-Meurice, Autrand, Augé de Lassus, Bunel, André Hallays, Édouard Detaille, Formigé, Gosselin-Lenôtre, André Laugier, Georges Montorgueil, Charles Normand, Tourneux, Paul Viollet, Le Vayer, Georges Cain, Hyérard, docteur Capitan, Guillemet, Selmersheim, Le Roux, Henri Lavedan.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Charles Sellier, Tesson.

Excusés : MM. le Préfet de la Seine, Despatys, Edgar Mareuse, Victorien Sardou, Doniol, Léon Garnier, Auguste Longnon.

2. — Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la dernière seance.

Ce procès-verbal est adopté.

3. — Nomination du vice-président de la Commission.

M. le Président donne lecture de l'arrêté suivant de M. le Préfet de la Seine relatif à la nomination du vice-président de la Commission :

Le Préfet de la Seine,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 1897 instituant à la Préfecture de la Seine la Commission du Vieux Paris, réglant les attributions de cette commission et en désignant les membres,

Arrête :

Article premier.— M. Labusquière (John), conseiller municipal, membre de la Commission du Vieux Paris, est nommé vice-président de ladite Commission, en remplacement de M. Lamouroux, décédé.

Art. 2. — Le présent arrêté sera inséré au *Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine.*

Paris, le 8 mars 1901.

J. de Selves.

4. — Lettre de M. le Préfet de la Seine, président de la Commission, relative au décès de M. Alfred Lamouroux et à l'installation de M. John Labusquière comme vice-président.

M. le Président dit qu'il avait prié M. le Préfet de la Seine de vouloir bien convoquer la Commission du Vieux Paris pour le jeudi 21 mars, en raison des nombreux travaux restés en souffrance depuis la dernière séance.

Il eût été heureux d'être installé par M. le Préfet de la Seine et de le remercier d'avoir été choisi par lui pour remplacer M. Alfred Lamouroux à la vice-présidence de la Commission. La maladie dont souffre M. de Selves ne lui a pas permis d'assister à la séance de ce jour. Au nom de la Commission tout entière et en son nom personnel, il souhaite sa prochaine et compléte guérison. (*Assentiment.*)

M. le Président donne ensuite lecture de la lettre ci-après adressée par M. le Préfet de la Seine :

Paris, le 25 mars 1901.

A M. John Labusquière, vice-président de la Commission du *Vieux Paris*.

Monsieur le Vice-président,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien réunir la Commission du Vieux Paris pour le jeudi 28 mars afin de mettre à jour l'arriéré qu'ont laissé accumuler les trop longs mois qui nous séparent de la dernière réunion.

Il ne faut rien moins qu'une impérieuse nécessité pour me tenir éloigné de vos travaux et ne me point permettre, comme je l'eusse si vivement désiré, de rendre un suprême hommage à votre regretté prédécesseur. Il avait été le promoteur de l'idée qui présida à la formation de la Commission du Vieux Paris dont il ne cessa d'être l'âme et, si je puis m'exprimer ainsi, l'expression vivante jusqu'à son dernier souffle.

J'aurais voulu saluer une dernière fois ce collègue que nous ne verrons plus à nos côtés et redire mieux que je ne puis le faire ici la haute estime en laquelle nous tenions M. Lamouroux tant pour la finesse, le tact et la sûreté de son jugement en matière d'art et de goût français que pour l'élévation de son esprit et la noblesse de son caractère.

J'aurais également voulu, Monsieur le Vice-président, procéder à votre installation ; mais les membres de la Commission, qui se font un plaisir de prêter à la ville de Paris le concours de leurs précieuses lumières et l'appui de leur indiscutable autorité, connaissent mieux que personne la compétence dont vous avez maintes fois fait preuve pour être assurés de la vigilance et de la haute clairvoyance que vous apporterez dans la direction des travaux de chaque Sous-commission, et ils pressentent déjà l'impulsion heureuse qui ne manquera pas d'en résulter.

Je vous prie, Monsieur le Vice-président, d'être mon interprète pour exprimer les regrets de mon absence à MM. les membres de la Commission, auxquels vous voudrez bien donner connaissance de cette lettre.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-président, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet de la Seine,
J. de Selves.

M. le Président dit qu'il est particulièrement fier du très grand honneur que lui a fait M. le Préfet de la Seine en l'appelant à la vice-présidence de la Commission du Vieux Paris. Il n'ignore pas la grande délicatesse de la fonction qui lui incombe, en raison du rôle important que doit jouer la Commission dans la conservation des précieux vestiges, des splendeurs passées de Paris et dans la découverte des rudiments de son histoire. Il ajoute qu'aimant passionnément les travaux de la Commission, il lui sera particulièrement agréable de se consacrer tout entier au sauvetage des grands souvenirs parisiens et au maintien de l'intégralité du patrimoine d'art laissé par le passé à la sollicitude du présent. La compétence indiscutée des membres qui la composent lui facilitera, d'ailleurs, singulièrement sa tâche ; avec eux, il fera son possible pour reconstituer pierre à pierre, maison par maison, soit en réalité, soit par l'image, ce vieux Paris si cher à tous et si souvent attaqué par la pioche aveugle du démolisseur.

Il ajoute que, comme un chef d'orchestre improvisé qui débute avec de merveilleux artistes et se laisse conduire par leur impeccable sentiment de la mesure et du rythme, il aura moins à diriger qu'à suivre l'impulsion savante et éclairée de spécialistes et d'érudits dont il ne veut être que le collaborateur.

La Commission du Vieux Paris ne vit-elle pas dans le pur domaine de l'art et de l'histoire, placée qu'elle est en dehors de la politique qui, heureusement, ne franchit jamais son seuil ?

M. le Président pense que le Paris d'hier est la préface du Paris de demain, et que ce Paris de l'avenir a tout à gagner en s'inspirant des grandioses monuments laissés par le passé. Ces monuments, ajoute-t-il, doivent être l'objet de notre constante préoccupation, de notre culte. Sur ce terrain, toutes les bonnes volontés peuvent se rencontrer et s'unir dans un but commun, qui est la tâche fixée à la Commission du Vieux Paris.

Il assure l'assemblée qu'elle peut compter sur son assiduité à partager ses travaux, sur son entier dévouement, pour plaider sa cause auprès de M. le Préfet de la Seine, auprès du Conseil municipal, auprès de l'Administration et sur toute son énergie pour faire aboutir ses résolutions et ses vœux.

M. le Président termine en ajoutant quelques paroles émues à ce qu'a écrit M. le Préfet de la Seine relativement à M. Alfred Lamouroux. La Commission du Vieux Paris, ajoute-t-il, conservera de son premier vice-président et fondateur l'affectueux souvenir dû au collaborateur dévoué, fidèle, disert, qui avait donné à son œuvre un dévouement de tous les instants et qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il rappelle également que la Commission a fait, en M. Jules Périn, l'un de ses membres les plus assidus, une perte non moins sensible.

M. Jules Périn est l'auteur de ce curieux rapport rendant compte de la façon dont les capitales et les grandes villes de l'Europe conservent leurs vieux monuments. Il a fait aussi de nombreuses communications particulièrement intéressantes sur la région du Ve arrondissement et en général sur les beautés et les aspects de la rue de Paris. Je ne puis, ajoute M. le Président, que, personnellement, regretter la mort de ces deux collègues, qui eussent, j'en suis convaincu, accueilli avec plaisir une proposition que je compte déposer et qui a pour but de créer, au sein de la Commission du Vieux Paris, une section d'art public. Cette combinaison mettrait dans les attributions de notre Commission le Paris du passé, le Paris du présent et le Paris de l'avenir. (*Assentiment.*)

5. — Impression des discours prononcés aux obsèques de M. Alfred Lamouroux, vice-président de la Commission.

M. le Président donne lecture des discours ci-après, prononcés sur la tombe de M. Alfred Lamouroux, vice-président de la Commission, le 11 septembre 1900 :

DISCOURS DE M. GRÉBAUVAL, PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS.

Messieurs.

Pour la première fois, la mort vient de frapper parmi nous ; elle s'est adressée à l'un des meilleurs, des plus fermes, des plus bienveillants et des plus estimés, Alfred-Martial Lamouroux, le doyen d'élection du Conseil municipal.

Vous comprendrez l'émotion de votre Président en face d'un événement qui nous prive d'un collègue que nous aimions et qui lui enlève l'ami fidèle de dix années.

Lamouroux était un républicain. Jeune homme sous l'Empire, ayant porté son activité vers les études scientifiques, à la fois médecin et pharmacien, sachant ordonner et exécuter, il avait voulu apporter toute son ardeur aux idées de liberté et d'émancipation.

Ces temps ne sont pas si lointains que nous ayons le droit de les oublier et, lorsque je rappellerai l'ancien membre du comité Bancel en une époque décisive, vous comprendrez que les électeurs de la ville de Paris n'aient pas hésité à choisir à la fois un mandataire compétent et un démocrate éprouvé.

J'ajouterai : un patriote.

Dès que le sol du pays fut ébranlé par l'invasion, dans la force de sa vie, à la trentième année, Lamouroux s'engageait comme aide-major de l'armée et voulait rejoindre Metz.

Hélas! les circonstances ne le lui permirent pas, la trahison avait fait son œuvre, Metz était livrée. Il restait Paris.

Membre des commissions du 1er arrondissement, le jeune médecin ne veut pas s'attarder en des besognes d'administration; il se fait inscrire aux compagnies de marche du 13e bataillon, où l'unanimité de 400 hommes l'imposa comme chirurgien-major au gouvernement militaire.

Il était à Montretout.

La paix est signée; Paris jouit d'un Conseil municipal élu; le quartier des Halles perd son représentant, dès octobre 1872. Le premier tour de scrutin ne donne point satisfaction à l'opinion publique; on va chercher Lamouroux et, le 27 octobre suivant, après quelques jours de campagne électorale, il était élu par 2,827 voix sur 4,697 votants.

L'Hôtel de Ville venait d'acquérir un homme d'une haute valeur, et le quartier des Halles un mandataire d'une probité absolue.

Voilà donc vingt-huit ans que Lamouroux siégeait à la Maison commune. Il a connu toutes les heures de tristesse; il a collaboré au relèvement de nos ruines; il a passé tour à tour du Luxembourg au pavillon de Flore et à l'Hôtel de Ville actuel.

Il a vu autour de lui défiler bien des hommes; il s'en va sans laisser un seul ennemi, sans avoir jamais perdu de la sérénité que donne une solide conscience et du prestige qu'apporte le devoir accompli.

Son nom, nous l'avons trouvé mêlé aux débats les plus divers; nous l'avons vu signant des rapports de haute érudition et de claire intelligence.

Nous ne pouvons rappeler toute cette œuvre sans en laisser des parties dans l'ombre.

Je citerai pourtant l'hygiéniste qui organisa l'observatoire de Montsouris, avisa à la prophylaxie des maladies contagieuses, étudia la création de chambres mortuaires.

Un de ses ouvrages nous fournit, il y a longtemps, la valeur du domaine municipal, et jusqu'à l'évaluation des propriétés bâties. Plus récemment, nous avons tous feuilleté avec un intérêt croissant les pages qu'il a consacrées au service de l'alimentation, montrant ainsi que l'élu des Halles était légitimement préoccupé des branches les plus importantes de l'activité municipale, et trouvant encore le temps, à côté de rapports sur le personnel départemental, de se révéler artiste délicat et historien scrupuleux. Nous lui devons la restauration de Saint-Eustache et ces jolies monographies où chaque commune du département de la Seine apprend quel chemin elle a fait, depuis le petit village d'autrefois jusqu'à la ville qu'elle est.

Enfin, sa dernière pensée a été la création de la Commission du Vieux Paris, qui nous permettra de sauver tant de débris curieux et charmants que l'ignorance ou l'indifférence risquaient d'anéantir.

Tel fut le conseiller municipal.

Quant à l'homme, qui d'entre nous l'oublierait; qui ne regretterait l'aimable collègue si familièrement supérieur, si accueillant aux nouveaux, de bon conseil et de bonne affection et, avec cela, dépourvu d'ambition personnelle, comme si le sentiment de mieux valoir suffisait à son propre jugement?

J'ai eu l'honneur, pendant sept années, de vivre auprès de lui, dans cette deuxième Commission du Conseil municipal qu'il présidait avec toute sa compétence.

Il n'y sera pas remplacé; c'est le meilleur éloge que je puisse faire.

Le sera-t-il ailleurs? Le suffrage universel, étant un maître à la fois clairvoyant et juste, avait su distinguer en Lamouroux le mandataire loyal.

Il l'a suivi fidèlement au moment même où les tempêtes électorales menaçaient les situations qui paraissaient les plus sûres. Nous savons que les citoyens des Halles rendaient ainsi hommage à la rectitude de toute une existence, à ce républicanisme indiscuté et sans faiblesse, à ce sentiment du devoir qui, chez Lamouroux, ne le laissa jamais hésitant et grâce auquel il a su toujours choisir la ligne de conduite conforme aux sentiments réels du pays.

Nous en avons eu la preuve le 6 mai dernier; nous l'avons eue surtout le jour où, la nouvelle Assemblée se réunissant, Lamouroux, déjà marqué par le destin, se faisait transporter à l'Hôtel de Ville, se faisait porter à la tribune, et accomplissait son mandat pour la dernière fois, en un moment où d'autres se fussent peut-être abrités derrière la maladie pour s'épargner les responsabilités.

Nous ne l'avons pas revu depuis; nous ne le reverrons plus. Il disparaît emportant dans sa tombe tout son passé de dévouement à la ville de Paris et à la République.

Il nous reste son exemple; les jeunes ont besoin d'être ainsi guidés.

C'est en leur nom, au nom de ses électeurs, au nom de ses collègues, au nom de la ville de Paris, qu'il a si bien aimée et si bien servie, que j'adresse nos profondes condoléances à la famille, aux amis, à tous ceux qui pleurent avec nous la mort du docteur Alfred-Martial Lamouroux.

DISCOURS DE M. ADOLPHE CHÉRIOUX, PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Mesdames,

Messieurs,

C'est avec une émotion profonde que je viens, au nom du Conseil général de la Seine, dire le dernier adieu à celui qui fut — non pas le plus âgé — mais le plus ancien et le plus aimé de nos collègues.

Nous reverrons toujours cette figure distinguée et sympathique, cette physionomie souriante, non pas de ce sourire insignifiant des lèvres, mais de ce sourire qui vient du cœur et qui n'est, pour ainsi dire, que l'épanouissement de la bonté.

Sa vie n'a rien d'éclatant et de sonore, et cependant elle n'a rien de banal. Homme, il fut bon; chimiste et médecin, il fut savant; conseiller général, il fut laborieux et désintéressé; mais il fut tout cela avec une simplicité et une sincérité, avec un amour du bien public et une absence si vraie d'ambition, qu'il plane bien au-dessus de l'ordinaire et qu'il peut servir d'exemple et de modèle. Il incarna le devoir et l'honneur!

Parisien de Paris, il en avait la finesse et le tact, le goût et l'esprit artistique: républicain de la veille, il n'était pas à l'avant-garde du parti, mais il était de ceux qui ne savent pas faillir, et qui ne laisseraient jamais faire un faux pas à la République.

Pendant la guerre, il avait fait son devoir comme engagé volontaire dans les bataillons de marche, et, pendant la paix, il fut toujours l'adversaire de tout ce qui pouvait diviser ou affaiblir la puissance de la France!

Élu par le quartier le plus mobile et le plus fiévreux de Paris, il le représenta pendant près de trente ans, sans jamais modifier son programme, sans jamais vouloir ni accentuer ni adoucir la couleur de son drapeau; repoussant du pied toutes les intrigues et toutes les compromissions; faisant son devoir sans réclame; ne regardant jamais d'où pourrait, le lendemain, souffler le vent électoral; toujours fidèle à ses premières promesses et à ses premiers électeurs, et précisément pour cela, Messieurs, toujours réélu à des majorités écrasantes par ce suffrage universel qui est plus fidèle qu'on ne pense aux hommes qui lui sont réellement fidèles.

Il était né dans ce quartier des Halles qu'il représentait si bien au Conseil général, et, bien qu'il l'eût pu, jamais il n'aspira à des destinées plus hautes; soit qu'il lui plaisait de consacrer sa vie à ce coin de Paris qui était le sien; soit qu'il y fût retenu par la sympathie universelle qu'il y inspirait; soit qu'il ait été séduit par l'importance réelle des travaux de l'Hôtel de Ville, par leur utilité, par le soin minutieux avec lequel on y a toujours étudié tout ce qui touche aux intérêts de la Ville et à ceux du Département.

Il fut l'âme de tout ce qui se fit dans les pavillons et sur ce carreau qu'on a justement appelés le ventre de Paris, et où affluent tous les matins les produits de la région parisienne; car les Halles centrales n'intéressent pas seulement Paris, mais encore toutes les communes qui les alimentent.

Au Conseil général, Alfred Lamouroux fut secrétaire et vice-président; il fit partie des Commissions d'assistance, d'enseignement et de finances; mais, depuis de longues années, il s'était consacré à la 4e Commission.

On s'y occupait d'art, ce qui convenait à son tempérament d'artiste; on y traitait du personnel, ce qui plaisait à sa bonté. Enfin la justesse de son jugement et l'équilibre de son esprit, joints à ce tact exquis qui lui permettait de discuter les idées sans jamais froisser les personnes, l'avaient fait porter à la présidence de cette Commission, à qui appartiennent les affaires diverses et les vœux, c'est-à-dire les questions les plus variées et les désirs les plus extrêmes.

On eût dit que, sous son heureuse influence, les solutions ou les terminaisons heureuses se présentaient d'elles-mêmes. L'autorité qu'il y exerçait était prépondérante; mais elle venait tout entière de la confiance de ses collègues, et jamais de l'importance qu'il méritait, mais qu'il ne se donnait jamais lui-même.

Avant que naquît cette Commission du Vieux Paris dont il fut l'initiateur, il fit sur les Archives départementales un rapport qui est un monument, monument où l'on retrouve la science de l'historien, la sagacité de l'antiquaire, le goût de l'artiste et par-dessus tout cet amour de Paris et du Département et cette passion de la vérité qui remplissait sa vie!

Tel fut l'homme qui vient de disparaître à un moment où ses lumières et son autorité pouvaient exercer parmi nous une influence heureuse. Sa mort laisse un grand vide dans l'Assemblée départementale.

Depuis six mois la mort le guettait, et nous le savions; mais néanmoins nous lui avions conservé toutes ses fonctions, espérant toujours que les soins si touchants dont l'entouraient les siens parviendraient à nous le rendre un jour!

Hélas, ces espérances ont été vaines. Il ne nous reste aujourd'hui que nos regrets et son souvenir!

Au nom du Conseil général de la Seine, je rends un dernier hommage à l'honnête homme, au conseiller laborieux, au républicain irréprochable que fut Alfred Lamouroux.

Adieu, Lamouroux, adieu!

—

DISCOURS DE M. LE DOCTEUR CAPITAN, MEMBRE DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS.

Messieurs,

C'est au nom de la Commission municipale du Vieux Paris et chargé de ce triste devoir par son président M. le Préfet de la Seine que j'ai le douloureux honneur de venir dire ici un dernier adieu à notre éminent et très affectionné vice-président.

En le perdant, nous perdons notre fondateur, et on comprend que ce n'est pas sans une poignante émotion que nous venons apporter à notre excellent ami un suprême adieu.

Des voix autorisées viennent de vous dire ce qu'était l'homme public, je voudrais vous dire ce que fut le savant modeste, l'archéologue judicieux, l'amant passionné du vieux Paris que nous avons connu, estimé et aimé.

Le goût des vieilles et belles choses était si développé chez Lamouroux qu'il en était constamment entouré, et qui a pénétré dans son intimité l'a vu, heureux, au milieu des vieux meubles, des anciens tableaux, des curieuses faïences qu'il avait réunis, plus heureux encore quand on lui en exprimait une admiration compétente.

Durant les vingt-huit ans qu'il siégea au Conseil municipal, Lamouroux fut chargé de nombreux rapports. Il s'en acquitta avec un rare bonheur, mais non sans de longues et patientes études. Il eut là l'occasion de manifester son goût pour les recherches archéologiques.

Il suffit de citer son rapport sur les Archives de la Seine, qui fut l'origine de la réorganisation de cet important service, celui sur le domaine de la Ville, qui lui permit de faire un curieux et documenté historique des origines du domaine communal.

On peut citer aussi ses très intéressants rapports sur les Halles et leur histoire, sur les Abattoirs et la vieille corporation des maîtres bouchers depuis le XIIe siècle.

Il faut donner une mention spéciale à ses multiples mémoires sur Saint-Eustache, dans lesquels il étudie les origines de cette belle église ainsi que les premières manifestations de l'art à cette époque du début de la Renaissance française. C'est grâce à lui que les travaux de restauration y furent activement poussés dans ces derniers temps. Il n'aura pas eu la joie de les voir enfin « terminés ».

Étant donné cet état d'âme, on conçoit facilement que l'idée de la création d'une commission municipale du Vieux Paris soit venue à notre ami.

Quelle a été l'idée directrice de cette création, c'est ce qu'il nous a souvent exposé dans de familiers entretiens.

Les documents, nous disait-il, qu'on peut recueillir pour faire l'histoire exacte du vieux Paris peuvent provenir d'abord des fouilles ou des démolitions. Le musée Carnavalet avec un zèle parfait les recueille et les classe, mais il lui est impossible d'établir de façon suffisamment détaillée leur état civil, les conditions de leur découverte, les indications connexes. Il ne peut surtout les étudier, les décrire et les figurer immédiatement. Il ne saurait d'ailleurs où publier ce travail. Eh bien, cela, la Commission du Vieux Paris le fera !

Et puis, lorsqu'il ne s'agit plus d'objets mais de monuments tout entiers qu'il faut reproduire par la photographie ou le dessin, puis décrire après en avoir fait l'historique, c'est encore un travail que ne peut que très partiellement entreprendre le Musée historique de la Ville, qui est avant tout un musée d'exposition.

Bien plus, lorsqu'il y a des aspects du vieux Paris à fixer dans leurs transformations souvent rapides résultant des grands travaux, qui s'en chargera s'il n'y a pas un service organisé à cet effet ? Tout cela, la Commission du Vieux Paris le fera et le publiera aussitôt exécuté.

Et puis elle dressera encore l'inventaire raisonné des richesses d'archéologie et d'art que contient la ville de Paris.

Nous serons donc, disait notre cher vice-président, les notaires qui enregistreront tous les actes de la vie passée de notre cher Paris, au fur et à mesure que nous en aurons connaissance.

Et ainsi chaque objet, chaque document ancien provenant de Paris, même le plus humble, s'il a une valeur d'étude, aura sa description dûment consignée dans le Bulletin de la Commission du Vieux Paris. Elle sera accompagnée de tous les commentaires nécessaires et, s'il y a lieu, de reproductions photographiques. Ensuite, si l'objet en vaut la peine, Carnavalet lui donnera l'hospitalité. S'il est sans valeur propre, sa valeur documentaire étant ainsi fixée par sa publication, il pourra disparaître sans grand inconvénient, car il ne sera pas perdu pour la science ni pour l'histoire.

Voilà l'idée directrice qui a amené Lamouroux à demander à ses collègues du Conseil municipal, dans la séance du 15 novembre 1897, d'émettre le vœu qu'il soit créé une Commission, dite du Vieux Paris, à qui incomberait cette tâche complexe.

Très favorablement accueillie par ses collègues, l'idée fut acceptée d'enthousiasme par le préfet de la Seine, M. de Selves, qui est aussi un fin lettré et un fervent du vieux Paris. Presque aussitôt il prenait un arrêté créant la Commission municipale du Vieux Paris, composée de conseillers municipaux, de chefs de service de l'Administration, de savants et de techniciens des diverses branches des sciences utilisables pour l'œuvre projetée.

Je ne vous dirai pas ce qu'a fait cette Commission, vous le savez ; on peut dire qu'elle a bien travaillé, et le public suit ses travaux avec un vif intérêt.

Lamouroux avait bien raison ; l'œuvre était à entreprendre, il a suscité sa création, apportant ainsi à l'histoire de Paris une très importante et dorénavant constante contribution.

On peut dire que Lamouroux était l'âme de la Commission du Vieux Paris. Non seulement il assistait à toutes les séances plénières et les préparait minutieusement, mais encore il ne manquait jamais une séance de la Commission de permanence ou même des Sous-commissions.

Le premier à prendre part aux travaux de ces diverses Commissions, il était aussi le premier, avec une ardeur toute juvénile, à se rendre sur place lorsqu'une découverte archéologique lui était signalée, à descendre dans les fouilles et même à y séjourner.

Aussi, c'est avec une véritable joie que ses amis ont applaudi à sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur. Cette croix, si bien méritée, lui fut remise, grâce à une délicate attention de M. de Selves et sans qu'il l'ait pu soupçonner, par le président de la République, le 23 juin 1898, lors de l'inauguration des nouveaux bâtiments du musée Carnavalet.

S'occupant sans cesse de sa chère Commission, lui apportant son travail, sa compétence, ses belles et cordiales relations, son influence si justement acquise, Lamouroux ne manqua à nos séances que le jour où la maladie le terrassa. Nous l'avions vu bien des fois venir péniblement de sa petite maison de campagne du Plessis-Piquet et y rentrer plus péniblement encore,

et ce pour ne pas manquer une séance de la Commission du Vieux Paris.

Il a pu une fois encore, au moment de l'installation de notre exposition, venir non sans grand'peine au pavillon de la ville de Paris, à l'Exposition universelle. Puis ce fut fini, il n'eut pas la joie de la voir terminée.

Cloué par l'implacable maladie, il prenait néanmoins le plus vif intérêt à nos travaux, se tenait au courant de ce que nous faisions. Il y a quelques jours à peine il m'en entretenait; la veille même de sa mort il en parlait encore.

Voilà quelle a été l'œuvre de notre cher vice-président et fondateur. Nous devions la rappeler ici en exprimant l'affectueuse et bien attristée reconnaissance de tous les historiens, de tous les artistes et de tous les fervents du Vieux Paris.

Vous venez de voir quel était le savant, laissez-moi vous dire ce qu'était l'ami excellent, d'une bonté infinie, bienveillant pour tous, ne ménageant à personne ses bons et sages conseils, pas plus que son temps ni sa peine; il était aussi d'une rectitude et d'une droiture jamais contestée. On peut dire que tout le monde l'aimait.

Sa perte est pour ses amis — et Dieu sait s'ils sont nombreux — un cruel chagrin; pour la ville de Paris, pour notre Commission, c'est une perte irréparable.

Et maintenant, mon bon, mon cher ami, adieu. Vous partez trop tôt pour l'éternel repos, mais vous laissez après vous une œuvre pleine de vie. Nous honorerons votre chère mémoire en continuant nos travaux avec la même ardeur que vous y mettiez. Votre souvenir restera toujours bien vivant parmi nous.

Adieu, mon bon, mon cher ami, adieu!

6. — Présentation des membres nouveaux et affectation aux Sous-commissions.

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres nouvellement envoyés par le Conseil municipal de Paris : MM. César Caire, Henri Galli, Dausset, Duval-Arnould, et à MM. Henri Lavedan, de l'Académie française; André Hallays, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, et de Pontich, directeur administratif des Travaux de Paris.

M. le Président est convaincu que la Commission trouvera dans ces nouveaux membres des collaborateurs précieux en raison de leur compétence particulière et des travaux déjà accomplis par eux.

M. le Président informe la Commission que les nouveaux membres dont il vient de donner les noms ont demandé à faire partie des Sous-commissions suivantes :

M. César Caire, 3e Sous-commission.

M. Henri Galli, 3e Sous-commission.

M. Dausset, 1re et 3e Sous-commissions.

M. Duval-Arnould, 1re et 3e Sous-commissions.

M. Henri Lavedan, 1re et 3e Sous-commissions.

M. André Hallays, 1re et 3e Sous-commissions.

M. de Pontich, 2e Commission.

7. — Nomination de M. Charles Normand comme membre de la 3e Sous-commission.

M. le Président annonce que M. Charles Normand a demandé à faire partie de la 3e Sous-commission.

Adopté.

8. — Remerciements aux prêteurs et aux collaborateurs de l'Exposition du Vieux Paris à l'Exposition universelle de 1900.

M. le Président propose d'adresser aux prêteurs et aux collaborateurs de l'Exposition de la Commission du Vieux Paris au pavillon de la Ville, et particulièrement à M. le docteur Capitan, qui en fut le plus zélé et qui ne ménagea ni son temps ni sa peine, les remerciements de la Commission pour leurs offres gracieuses et leur active participation.

Ces personnes sont les suivantes :

1° *Personnes ayant prêté des pièces importantes provenant de leurs collections :*

MM. Magne.
Taté.
Rollain.
Thieullen.
Hénault.
Boban.
Debrie.
le docteur Capitan.
Charles Sellier.
Lucien Lambeau.
Godefroy.
Mmes Lépine.
Capitan.
Mlle Lépine.

2° *Collaborateurs directs de l'Exposition :*

MM. Selmersheim.
Gosselin-Lenôtre.
Laugier.
Le Vayer.
Mareuse.
le docteur Capitan.
E. Detaille.
G. Cain.
Garnier.
Lucien Lambeau.
Charles Sellier.
Tesson.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et des remerciements seront transmis aux intéressés.

M. Lucien Lambeau fait part à la Commission que les vitrines ayant servi pour l'exposition de la Commission, et qui sont sa propriété, ont été soigneusement resserrées dans les magasins de la Ville, par les soins de M. le chef du service du Matériel.

9. — Remerciements au Conseil municipal pour l'acquisition des peintures murales de l'hôtel de Luynes.

M. le Président donne lecture de la délibération ci-après, aux termes de laquelle le Conseil municipal de Paris, dans sa séance du 27 décembre 1900, sur le rapport de M. Dausset, a voté l'acquisition des peintures murales de l'hôtel de Luynes.

Il propose d'adresser au Conseil municipal les remerciements de la Commission au sujet de cette fort intéressante acquisition :

ACQUISITION DE PEINTURES MURALES DE L'HOTEL DE LUYNES.

M. DAUSSET, au nom de la 4e Commission. — Nous vous prions de vouloir bien approuver le projet de délibération suivant :

« Le Conseil,

« Vu la lettre par laquelle MM. Casel et Frossard, entrepreneurs de démolitions, offrent de céder à la ville de Paris, moyennant le prix de 3,000 francs, les peintures murales décorant l'escalier d'honneur de l'ancien hôtel de Luynes, n° 201, boulevard Saint-Germain ;

« Vu l'engagement souscrit par MM. Brisson frères, rentoileurs des musées nationaux, pour opérer la dépose et le transport desdites peintures, moyennant le prix à forfait de 2,500 francs ;

« Sur le rapport de sa 4e Commission,

« Délibère :

« Article premier. — Sont acquises de MM. Casel et Fossard, entrepreneurs de démolitions, demeurant à Paris, n° 39, rue Sarette, les peintures murales décorant l'escalier d'honneur de l'ancien hôtel de Luynes, n° 201, boulevard Saint-Germain et ce moyennant le prix de 3,000 francs.

« Art. 2. — Une somme de 2,500 francs est allouée à MM. Brisson frères pour la dépose et le transport desdites peintures, conformément aux conditions stipulées par eux dans l'engagement susvisé.

« Total, 5,500 francs.

« Art. 3. — Ladite somme de 5,500 francs sera payée par imputation sur le chap. 23, article unique (Réserve), du budget ordinaire de l'exercice courant.

« Art. 4. — En attendant leur placement définitif dans un édifice municipal, lesdites peintures seront conservées dans un magasin du service des Beaux-arts.

« Art. 5. — L'Administration est invitée à présenter un devis estimatif pour le nettoyage, la reconstitution et la restauration desdites peintures ; cette dernière opération devra être effectuée dans la limite la plus stricte, de manière à respecter le plus possible l'œuvre originale. »

Adopté.

M. Charles Normand se fait également l'interprète de la *Société des amis des monuments parisiens* pour envoyer les remerciements de la Société, dont il est président, au Conseil municipal.

La Commission décide que des remerciements seront adressés au Conseil municipal au sujet de cette acquisition.

10. — Régularisation de la nomination de M. Froment-Meurice comme membre de la Commission des façades.

M. le Président rappelle que pendant l'intersession de la Commission le Conseil municipal, dans sa séance du 7 novembre 1900, a désigné, au lieu et place de la Commission du Vieux Paris, empêchée, M. Froment-Meurice pour faire partie du Jury du concours des façades.

Il demande à la Commission de vouloir bien ratifier cette désignation.

Adopté.

11. — Ratification de la nomination de membres des bureaux des Sous-commissions.

M. le Président propose de ratifier les

élections suivantes faites pendant l'intersession de la Commission :

De M. Selmersheim, comme vice-président de la 1re Sous-commission, en remplacement de M. J. Périn;

De M. Charles Normand, comme secrétaire de la 1re Sous-commission, en remplacement de M. Breuillé;

De M. Bunel, comme vice-président de la 2e Sous-commission, en remplacement de M. Ch. Lucas.

Adopté.

12. — Invitation à la 3e Sous-commission de procéder à la nomination d'un vice-président en remplacement de M. Louis Lucipia.

M. le Président demande que la 3e Sous-commission veuille bien procéder à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Louis Lucipia.

M. Edouard Detaille, président de la 3e Sous-commission, répond que la Commission se réunira prochainement à cet effet.

L'incident est clos.

13. — Rejet d'un projet de démolition des pavillons de l'enceinte des Fermiers généraux à la place du Trône.

M. le Président informe la Commission que l'Administration a demandé l'avis de la Commission du Vieux Paris sur une proposition de M. Marsoulan tendant à la démolition des deux anciens pavillons d'octroi de la place du Trône.

La note de l'Administration est ainsi conçue :

Paris, le 14 décembre 1900.

A M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission du *Vieux Paris*.

Note.

Par une délibération, en date du 13 juillet dernier, le Conseil municipal a renvoyé à l'Administration une proposition de M. Marsoulan relative à la démolition des deux pavillons affectés à l'octroi et situés place de la Nation.

Ces pavillons, qui sont avec celui de l'ancienne barrière d'Enfer les seuls vestiges importants et bien conservés des anciennes barrières de Paris, présentent à ce point de vue un caractère intéressant.

La Commission du Vieux Paris me paraît toute désignée pour donner, au sujet de la proposition de M. Marsoulan, un avis dont l'Administration pourrait s'inspirer utilement.

Ci-inclus, à cet effet, le texte de la proposition de M. Marsoulan.

Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations.

BOUVARD.

Texte de la proposition de M. Marsoulan, déposée dans la séance du 2 juillet 1900 et renvoyée à l'Administration le 13 juillet suivant :

M. MARSOULAN. — Messieurs, toutes les propositions faites depuis un grand nombre d'années par les divers conseillers pour demander la suppression des deux bâtiments qui flanquent les deux colonnes érigées sur la place de la Nation ont toujours été ajournées par l'Administration.

Les raisons données sont surtout l'utilité que présente l'un des deux bâtiments pour l'installation d'un bureau d'octroi destiné surtout aux affaires concernant les divers abonnements. Le reste de ce bâtiment et son voisin ne servent que de logements à quelques employés de cette administration.

Ces deux bâtiments, d'une architecture lourde, désagréable, ressemblent à de véritables forteresses qui obstruent l'entrée principale de chacun des deux quartiers du Bel-Air sur le XIIe arrondissement et de Charonne sur le XXe arrondissement.

Ces bâtiments ont surtout le triste avantage d'être entourés d'ordures de toute nature, un lieu de racolage le soir, et sont à la fois une tache et une honte pour cette partie de Paris.

L'économie, à laquelle l'Administration paraît attacher un si grand intérêt, se résume dans la location d'un bureau et de quelques logements tous fort malsains et très humides par suite de l'épaisseur disproportionnée des murs de pierre de taille.

Les deux colonnes sont suffisantes, au point de vue historique, pour conserver le souvenir des anciennes barrières de Paris et il n'est pas nécessaire d'y ajouter les deux embarras qui les entourent.

La suppression de ces bâtiments aurait encore pour résultat le nettoiement de la base des colonnes qui restent encombrées de tout un matériel de la voie publique qui trouverait un meilleur emplacement, surtout moins disgracieux pour cette place, dans un tout autre endroit.

Les soussignés ont donc l'honneur, répondant en cela aux vœux tant de fois émis par tous les syndicats d'intérêts généraux de tous les quartiers des XIIe et XXe arrondissements, de proposer au Conseil le projet de délibération suivant :

« Le Conseil

« Délibère :

« Article premier. — Les deux bâtiments servant

autrefois de poste d'octroi sur la place de la Nation seront démolis.

« Art. 2. — Le produit de cette démolition sera employé à assainir toute la portion occupée par ses bâtiments et la base des colonnes. »

M. Lucien Lambeau demande à la Commission de vouloir bien émettre un avis contraire à la proposition de M. Marsoulan et donne lecture du rapport ci-après, concluant dans le sens qu'il indique :

Messieurs,

Les deux pavillons de l'enceinte, dite des Fermiers généraux, dont la démolition a été demandée par la proposition de M. Marsoulan, furent probablement les derniers que construisit l'architecte Ledoux dans cette vaste entreprise de l'enmuraillement de Paris.

Ils doivent dater de la fin de l'année 1786 ou du commencement de 1787.

On sait que l'enceinte fut entreprise en 1784 du côté de la Salpêtrière; qu'elle suivit la rive gauche, passa la rive droite à l'ouest, et vint se terminer, à l'est, en 1787.

Il n'en reste plus aujourd'hui que les deux pavillons de la barrière d'Enfer, la rotonde de la Villette, qui était la barrière Saint-Martin, la rotonde du parc Monceau, si toutefois elle en a jamais fait partie, ce qui ne semble guère prouvé, la barrière de la Rapée qui était l'une des deux entrées par eau et dont nous parlons dans une communication qui suit, et les deux pavillons du Trône.

En ce qui concerne la rotonde du parc Monceau, laquelle, d'après le plan de Verniquet, était à cheval sur le fossé, il est impossible de la considérer comme une barrière puisqu'aucun chemin ou route n'y aboutissait. Peut-être était-elle l'un de ces pavillons d'observation dont nous parlons plus loin? Elle dominait le parc dont le mur de la Ferme générale longeait toute la partie nord; ce domaine princier avait été créé dix années avant l'édification de l'enceinte, par Philippe d'Orléans, alors duc de Chartres, père de Louis-Philippe, et dessiné par Carmontelle; la rotonde en question porta, pour cette raison, le nom de pavillon de Chartres ou de barrière de Chartres. Elle était dans un état complet de délabrement quand M. Alphand remit le parc en état, en 1860; elle fut restaurée à cette époque.

Les historiens contemporains de la construction de cette enceinte racontent, en ce qui concerne nos deux pavillons et les murailles qui y attenaient, qu'ils traversèrent le village de Picpus, enlevant, malgré de véhémentes protestations, une partie de la propriété du peintre Restout.

On se souvient que c'est grâce à l'esprit largement somptueux de M. de Calonne que Ledoux put entreprendre des constructions aussi dispendieuses que celles qu'il édifia à chacune des barrières de Paris et qui ne coûtèrent pas moins, bâtiments et murailles, de cent vingt-cinq millions. Quand M. de Brienne remplaça aux affaires le ministre précédent, un vent d'économies soufflait avec rage sur la Ville: le nouveau ministre trouva exagérées les formidables bâtisses sorties de la fiévreuse imagination de l'architecte et fit, tout net, arrêter les travaux.

On était alors en novembre 1787.

Le plan primitif comportait la construction de soixante monuments aux soixante barrières de la Ville. Sur ces soixante portes, vingt-quatre seulement étaient de grande importance et servaient à la perception des droits d'entrée; les autres n'étaient que de simples passages ou des communications.

Sur les soixante monuments commandés à Ledoux par la Ferme générale, quarante-trois seulement, nous apprend de Saint-Victor, furent édifiés dont deux entrées par eau situées, l'une à la Rapée, l'autre vis-à-vis des Invalides; nous croyons intéressant d'en donner la liste en faisant remarquer que l'auteur en question n'en reproduit que quarante-deux.

Ces monuments sont situés aux barrières suivantes : de Passy (deux pavillons), des Bons-hommes, de Longchamp, du Réservoir, de Chaillot (deux pavillons), du Roule, de Courcelles, de la Croix-Blanche, de Monceau, de Clichy, de la rue Royale, de Montmartre, de Saint-Denis, des Vertus, de Pantin, de Saint-Martin, de la Chopinette, des Trois-Couronnes, de Belleville (deux pavillons), de Ménilmontant (deux pavillons), de Charonne, des Rats (deux pavillons), du Trône (deux pavillons), de Saint-Mandé, de Reuilly, de Montreuil, de Charenton (deux pavillons), de Picpus, de Bercy (deux pavillons), de Fontainebleau (deux pavillons), de la Rapée, de Gentilly, d'Enfer (deux pavillons), de Saint-Jacques, du Montparnasse (deux pavillons), du Maine (deux pavillons), des Fourneaux (deux pavillons), de Vaugirard (deux pavillons), de l'Observation, de l'Ecole-Militaire (deux pavillons), des Ministres (deux pavillons), du bord de l'eau.

La liste ci-dessus est celle des quarante-deux planches représentées dans l'atlas de

Saint-Victor qui date de 1827 ; il affirme, dans son *Tableau de Paris*, que Ledoux ne construisit que quarante-trois monuments.

Nous devons faire remarquer, cependant, que dans l'album de Pallaiseau, qui remonte à 1819, nous avons trouvé, en plus de ceux donnés par Saint-Victor, six bâtiments édifiés aux barrières suivantes : d'Aunay, des Amandiers, de Chartres, de Sainte-Marie, des Paillassons, de Sèvres. Par contre, l'atlas de Saint-Victor reproduit deux pavillons que ne donne pas Pallaiseau et qui sont ceux de la Rapée et de l'Observation.

Dans tous les cas, de Saint-Victor affirme que les bâtiments qu'il reproduit ont bien été édifiés par Ledoux.

Nous ne savons si dans cette barrière dénommée de l'*Observation* il faut voir le type d'un des pavillons destinés à surveiller les fraudeurs; l'auteur ne donne pas d'explications à ce sujet.

Le système de cette enceinte était fort complet et surtout des mieux compris : c'est ainsi que, de distance en distance, des pavillons d'observation avaient été construits et aussi des guérites en pierre et en briques.

Nous avons dit que l'arrivée de M. de Brienne vint arrêter l'architecte au beau milieu de son gigantesque labeur et au moment où il avait encore un certain nombre de monuments à construire.

Il restait bien, par-ci par-là, quelques détails à parachever dans les bâtiments déjà édifiés, tels, dans les deux pavillons du Trône, les motifs centraux des frontons triangulaires, qui ne furent jamais sculptés, mais l'ordre était formel et il fallut s'incliner. On bâcla le plus rapidement possible les constructions commencées et on ne parla plus de cette affaire.

On avait bien d'autres sujets de conversation à cette époque.

Survint la Révolution.

Les bâtiments de la Ferme générale sont confisqués par l'Etat et les droits d'entrée supprimés par décret de l'Assemblée nationale du 19 janvier 1791.

Le désastreux état des finances de la Ville ne permit pas, cependant, à ces temps arcadiens de durer plus de huit années, et, le 27 vendémiaire an VII (18 octobre 1798), le conseil des Cinq cents rétablissait l'octroi à l'entrée de Paris.

Les pavillons de Ledoux reprirent alors leur ancienne destination, pour le compte de la Ville cette fois et non plus pour celui des fermiers généraux.

Ils la conservèrent jusqu'à l'annexion de 1860 qui engloba dans Paris les communes comprises entre les murs de Louis XVI et ceux de Louis-Philippe et recula les postes d'octroi jusqu'à l'endroit où ils sont aujourd'hui.

Entre temps, les monuments de Ledoux avaient été cédés par l'Etat à la Ville, en vertu d'un acte passé le 29 frimaire an XIII devant Me Demantrot, notaire à Paris.

Après 1860, c'est-à-dire quant les fortifications de Louis-Philippe devinrent une barrière d'octroi en même temps qu'elles restaient un ouvrage de défense, les anciens bâtiments des entrées de Paris, pour la seconde fois depuis leur édification, furent désaffectés.

Ceux de la place du Trône furent loués par la Ville comme de simples maisons communales.

C'est la cause de leur conservation que nous voulons plaider devant la Commission du Vieux Paris.

Le projet de démolition est basé :

1° Sur ce que ces bâtiments obstruent l'entrée principale de chacun des deux quartiers du Bel-Air, pour le XIIe arrondissement et de Charonne pour le XXe arrondissement;

2° Sur ce qu'ils sont entourés d'ordures et servent de lieu de racolage le soir;

3° Sur ce que leur disparition aurait pour résultat de nettoyer la base des colonnes, encombrée de tout un matériel de la voie publique.

Nous avons voulu, il y a quelques jours, pour notre édification personnelle, examiner sur place les griefs invoqués.

Le pavillon sud est situé sur un terre-plein établi à l'amorce du boulevard de Picpus, au point où cette voie débouche sur la place de la Nation.

Les trottoirs situés le long de la façade du pavillon et sur le côté ouest sont fort larges et plantés d'arbres; la partie du boulevard de Picpus qui longe les façades Est et Sud serait d'une largeur bien plus que suffisante si elle n'était encombrée par un bureau de tramways qui en occupe une bonne partie et qui vient supprimer une large place dans le milieu de cette voie.

Il est peut-être excessif de dire que l'entrée du quartier du Bel-Air est obstruée par le pavillon de Ledoux alors que la véritable cause n'est autre que le bureau en question, édifié

presque au milieu de la voie publique et installé d'intruse façon, il y a quelques années à peine.

Si l'on exécutait la proposition en question, il arriverait cette chose au moins curieuse de voir disparaître un monument que nous tenons pour historique et intéressant alors que le bureau de tramways, dont personne ne semble s'occuper, resterait en place.

Au cas où l'on estimerait d'ailleurs que l'entrée du boulevard de Picpus est encombrée, rien ne serait plus simple que d'inviter la Compagnie des omnibus à enlever son édicule et à louer une boutique voisine pour le remplacer. On pourrait même profiter de l'occasion pour lui demander de faire transporter dans ses magasins les cinq ou six mètres cubes de traverses, rails et autres objets de son matériel, qu'elle a déposés purement et simplement sur le plateau, le long de la façade méridionale du bâtiment. La seule cause d'encombrement, en ce qui concerne le pavillon Sud, vient donc de la Compagnie des omnibus, du fait de son bureau et de son matériel, et non du pavillon de la Ferme générale, bien innocent de ce qu'on lui impute.

En ce qui concerne les amoncellements d'ordures, nous devons dire que nous n'en avons pas plus remarqué autour du bâtiment en question que devant les maisons voisines; d'ailleurs il ne nous paraît pas que le balayeur municipal doive ne pas exécuter sa consigne, qui est de balayer, aux abords de ce monument, sous prétexte qu'il est propriété de la Ville. Si par hasard il croyait qu'il a ce droit, il suffirait de le rappeler à une plus saine conception de ses attributions.

C'est là une simple mesure administrative. Il y a bien, cependant, un urinoir à quatre places qui est adossé sur le côté Est du pavillon et dont les déjections se répandent librement sur le plateau, sous les pieds des personnes qui attendent le passsage des tramways.

Il est de toute évidence que le déplacement de cet urinoir s'impose, il peut choquer la morale des personnes que nous venons de citer et constitue l'un des griefs invoqués pour la démolition proposée. La place ne manque pas, d'ailleurs, sur les larges trottoirs du boulevard de Picpus, pour en installer un autre du dernier modèle.

Examinons maintenant l'autre monument :

On ne saurait se réclamer pour la suppression de ce pavillon Nord, construit à l'entrée du boulevard de Charonne, du prétexte d'encombrement de la voie publique. Il est établi, en effet, sur un terre-plein planté d'arbres qui est une véritable place s'ajoutant à celle de la Nation. Il a été entouré, sur trois côtés, d'un petit jardinet garni de plantes vertes et de gazon pour l'établissement duquel il convient de féliciter l'Administration.

L'aspect de ce bâtiment a conservé, plus que l'autre, le caractère de puissante bastille qu'avait donné Ledoux à ses portes de ville. Les fenêtres du rez-de-chaussée ont conservé leurs lourds barreaux de fer, le revêtement de la pierre de taille n'a pas été badigeonné de blanc, et aucune persienne n'a été accrochée, sur la face arrière, aux fenêtres, profondes comme des meurtrières.

Il est flanqué, contrairement au pavillon Sud, de deux petits avant-corps à hauteur de rez-de-chaussée, placés à droite et à gauche et mesurant chacun 1 m. 50 c. de large.

La petite porte de gauche du portail central est surmontée de l'inscription suivante peinte sur la pierre même :

Corps de garde des chasseurs nationaux.

Ce corps de garde se trouvait sans doute dans l'intérieur du rez-de-chaussée; la petite pièce placée immédiatement à droite, sous le portail, a conservé également au-dessus de sa porte l'inscription de : *Corps de garde.*

Les abords de ce pavillon sont dans un état de propreté parfait. Nous n'en dirons pas de même de ceux des hautes colonnes, également de Ledoux, qui complètent l'ornementation de la place. La critique formulée dans le projet serait ici au-dessous de la vérité.

Il est assurément pénible de voir l'état d'encombrement non seulement des trottoirs entourant ces monuments, mais encore de la chaussée environnante. Il semble que l'on ait pris à tâche de détourner des yeux du passant cette décoration architecturale, tout aussi intéressante, cependant — ne serait-ce qu'au point de vue historique qui s'y rattache — que nombre d'autres monuments parisiens.

Des piles de madriers montant jusqu'au haut des piédestaux, des débris de bancs de promenades, des grilles d'arbres, des rangées de voitures d'arrosage et de voitures balayeuses en obstruent complètement l'accès et donnent à cet endroit, duquel on pourrait tirer un si heureux parti décoratif, un véritable aspect de décharge publique.

Pour en revenir aux pavillons, les seuls dont nous ayons à nous occuper parce que seuls ils sont menacés, disons que le fait de

leur démolition entraînerait pour la Ville une perte de quelque importance.

Le pavillon du Nord est divisé en quatorze petits logements dont la valeur locative varie entre 135 francs et 250 francs. Ce qui produit une recette annuelle de 2,680 francs environ.

Aucun service public n'y est installé ; un concierge est logé au premier étage.

Le pavillon du Sud comporte quatre logements loués ensemble 1,076 francs. Il abrite, en outre, quelques employés d'Octroi auxquels la Ville doit le logement et qu'elle serait obligée d'indemniser si elle les congédiait. Des services municipaux d'inspection et de subdivision d'octroi y sont aussi installés pour lesquels il faudrait louer d'autres locaux en cas de déplacement.

Au point de vue financier, on le voit, l'opération est onéreuse pour la Ville.

Au double point de vue du souvenir et de l'histoire, nous n'hésitons pas à dire qu'elle serait d'un déplorable exemple.

Parlerons-nous du racolage qui s'y exercerait, le soir venu, et qui serait la honte du quartier ?

N'est-ce pas là encore une question administrative du ressort de M. le Commissaire de police du quartier et est-il nécessaire, pour faire cesser ce petit commerce, de jeter bas les infortunés pavillons ?

S'il fallait démolir tous les monuments de Paris autour desquels le même fait se produit, combien en resterait-il debout ?

Trouverait-on, par hasard, que Paris est trop peuplé de vestiges du passé pour qu'on veuille détruire ceux qui déplaisent ?

« Ces bâtiments, dit-on, sont d'une architec-
« ture lourde, désagréable et ressemblent à de
« véritables forteresses. »

Pourrait-on nous affirmer que nos petits-neveux penseront de même ?

Qui peut répondre que cette architecture, que l'on trouve lourde et désagréable, ne sera pas qualifiée plus tard d'architecture puissante et majestueuse ?

A qui la faute, d'ailleurs, si l'on ne peut s'apitoyer à Paris que sur des monuments de second ordre ?

Ne se souvient-on pas de cet auteur du XVIII[e] siècle qui écrivait, en parlant de Saint-Gervais :

« *Cette église est assez bien bâtie quoique*
« *dans le goût gothique.* »

Celui-là, avec tous ceux de son temps, avait l'horreur du style ogival que nous admirons aujourd'hui.

Si pourtant à l'avant-dernier siècle (le XVIII[e]), on avait écouté Soufflot et ses adeptes et qu'on eût démoli toutes les cathédrales gothiques, que penserions-nous de ce vandalisme ?

Nous ne voudrions pas exagérer ; cependant, toute proportion gardée, la situation est la même, et la question de principe se pose ainsi :

Une municipalité, dépositaire du patrimoine d'art et d'histoire qui constitue l'apanage intellectuel et artistique de la ville qu'elle représente, a-t-elle le droit d'en distraire même une parcelle ?

La réponse, pour nous, n'est pas douteuse, mais enfin, étant donné qu'elle ait ce droit, il devrait au moins être de toute justice et de toute équité qu'elle n'en usât qu'avec la plus grande circonspection et seulement quant les besoins de l'intérêt général ne laissent pas d'autres alternatives ; comme, hélas ! dans le cas de l'agrandissement du palais de la Bourse qui doit rapporter 300,000 francs de rente par an à la Ville.

Est-ce le cas des pavillons de Ledoux ?

La place de la Nation est une place historique : Elle fut, à travers les âges, la grande entrée de Paris ; le trône, élevé en 1660, par Louis XIV et Marie-Thérèse, lui donna son nom ; des arcs de triomphe y furent édifiés pour y recevoir de grands personnages venant visiter la capitale ; Louis XVI la dota de l'entrée monumentale qui fait l'objet de ces observations ; enfin quelques sombres actes de la tragédie révolutionnaire l'eurent pour décor.

Pourquoi, de tous ces souvenirs qui dominent le vieux faubourg Saint-Antoine, vouloir justement détruire le seul qui soit encore debout en sa forme primitive et rappelle, autrement que par l'image, un grand souvenir disparu ?

Quand on songea, il y a quelques années, à la décoration de cette place et qu'on y mit le grandiose monument de Dalou, personne ne réclama cette démolition. On trouva, et on eut raison, que les embellissements des temps présents n'étaient pas incompatibles avec les vestiges intéressants du passé. On estima qu'ils pouvaient fort bien, sans déchoir, contribuer avec eux à l'embellissement de la capitale.

Ne serait-ce pas, d'ailleurs, un véritable illogisme que de voir la Ville s'imposer, d'un côté, de lourds sacrifices pour acquérir des

hôtels et immeubles historiques afin de les sauver de la ruine ou de la dispersion alors que de l'autre elle entreprendrait la démolition de ceux qui sont sa propriété?

On dit quelquefois d'une chose utile que si elle n'existait pas il faudrait l'inventer; nous disons, nous, des pavillons de Ledoux : s'ils n'étaient pas à la Ville, il faudrait les acheter.

Heureusement, ils lui appartiennent; nous voulons encore croire qu'elle saura les conserver.

Lucien Lambeau.

M. le Président estime qu'il n'est pas tout à fait dans les attributions de la Commission d'envisager le côté budgétaire d'une affaire qu'elle est appelée à examiner, comme vient de le faire M. Lucien Lambeau à propos des recettes afférentes aux deux pavillons en question.

Selon lui, la partie financière est plutôt du ressort du Conseil municipal, la Commission devant rester sur le terrain purement artistique ou historique, suivant les cas. Il demande à la Commission si elle entend discuter cette affaire immédiatement ou la renvoyer à une Sous-commission.

Plusieurs membres demandent la discussion immédiate.

M. Augé de Lassus se déclare partisan de la conservation des deux pavillons de Ledoux, qui sont les restes fort remarquables de tout un système de barrières disparues. Il estime que le grand intérêt qui s'attache à ces constructions, qui ne gênent, d'ailleurs, nullement la circulation, doit militer en faveur de leur conservation.

M. Le Vayer ajoute que le Comité des inscriptions parisiennes a émis jadis un vœu dans ce sens.

M. Gosselin-Lenôtre, tout en repoussant le projet de démolition, demande si la rotonde du parc Monceau ne faisait pas également partie de l'enceinte des Fermiers généraux.

M. André Hallays répond que ce petit bâtiment figure dans presque tous les ouvrages du temps.

M. Selmersheim demande énergiquement la conservation de ces pavillons qui caractérisent si bien l'époque pendant laquelle ils furent édifiés.

M. Ch. Normand dit que la Société des amis des monuments parisiens a émis un vœu entièrement défavorable à la démolition.

M. le Président met aux voix le vœu tendant à la conservation des pavillons menacés.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

13 *bis*. — Communication au sujet de la barrière d'eau de la Rapée qui faisait partie de l'enceinte des Fermiers généraux.

M. Lucien Lambeau dit que, à l'occasion de son rapport ci-dessus relatif aux deux pavillons de la place du Trône, il a indiqué, comme subsistant encore des bâtiments édifiés aux entrées de l'enceinte de Louis XVI, la barrière d'eau de la Rapée.

Cette construction, dont beaucoup ignorent l'existence, a survécu à la destruction dont furent victimes presque toutes les autres entrées de l'enceinte des Fermiers généraux. Elle est actuellement une maison d'habitation qui porte les n°s 12 et 12 *bis* du quai de la Rapée, proche la caserne du magasin à fourrages de la garnison de Paris, avec laquelle il ne faudrait pas la confondre.

Elle fut probablement, à un moment donné, aliénée par la Ville, puisqu'elle ne fait plus partie du domaine communal.

Nous avons voulu l'identifier avec la planche reproduite dans l'atlas in-4° de Saint-Victor et nous avons reconnu les trois portes cintrées du milieu de la façade avec les deux colonnes à chapiteaux doriques délimitant l'ouverture du milieu.

Aux deux côtés de ces trois portes, qui n'en formaient pour ainsi dire qu'une, se voient, dans la planche de Saint-Victor, deux fenêtres qui existent encore, mais dont une, de chaque côté, a été murée. Nous avons également reconnu les sept fenêtres du premier étage et les sept du second. Le seul changement opéré de ce côté est le murage, pour des besoins intérieurs, d'une fenêtre de chacun de ces étages.

La modification sérieuse apportée dans le pavillon en question, modification qui le rend méconnaissable, est qu'il a été prolongé vers l'ouest par l'adjonction d'un bâtiment de même dimension qui forme le n° 12 *bis* du quai. N'étaient les trois portes cintrées et les deux colonnes doriques, l'identification serait impossible.

Il est bien entendu que ces portes ne sont pas restées en l'état; les marches qui accédaient à l'intérieur ont été supprimées et le sol sur-

baissé, on a construit entre les deux colonnes une sorte de devanture en menuiserie qui dénature l'aspect primitif, mais n'empêche pas la comparaison avec les planches de l'époque.

Il est donc absolument possible, en présence de ce qu'il reste, de rétablir par la pensée l'aspect de cette barrière d'eau que peu de personnes connaissent sans doute et devant laquelle on passe sans y jeter un regard d'attention.

M. Lucien Lambeau propose que l'identification en soit faite par la 1re Sous-commission, qu'une plaque commémorative y soit apposée, au cas où son information serait exacte, et qu'une reproduction en soit prise pour les cartons du musée Carnavalet.

Cette proposition est renvoyée à la 1re Sous-commission.

14. — Avis défavorable à l'acquisition d'une collection de pièces géologiques.

M. le Président annonce qu'il a reçu de la direction des Affaires municipales la communication suivante :

RAPPORT A M. LE PRÉFET, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS.

A diverses reprises, M. Rivière, sous-directeur de laboratoire au Collège de France, a proposé de céder, sous certaines conditions, à la ville de Paris une collection d'ossements, d'armes et de pièces géologiques se rapportant aux premiers âges du monde et pouvant constituer le noyau d'un musée préhistorique et anthropologique.

M. Rivière ayant, par une pétition en date du 23 novembre dernier, accompagnée d'une notice explicative, renouvelé directement ses propositions au Conseil municipal, le soussigné estime qu'avant de reprendre avec l'intéressé des pourparlers qui jusqu'ici n'ont pu aboutir, il conviendrait de soumettre à la Commission du Vieux Paris la question de savoir quelle est la valeur exacte de la collection de M. Rivière et quel intérêt pourrait présenter la création à Paris d'un musée préhistorique.

Outre l'examen sur place des objets collectionnés par le pétitionnaire, la Commission aurait à sa disposition pour s'éclairer une série d'opuscules ci-joints consacrés par M. Rivière, au fur et à mesure de leur découverte, aux objets de toute sorte que des fouilles successives ont fait tomber en sa possession.

Si Monsieur le Préfet adopte cette manière de voir, le soussigné lui serait reconnaissant de vouloir bien présenter le dossier de l'affaire à la Commission du Vieux Paris dont il est le président.

Paris, le 23 mars 1901.

Le directeur des Affaires municipales,
MENANT.

M. le docteur Capitan dit qu'il connait depuis longtemps la collection de M. Rivière, laquelle est du plus haut intérêt, mais il ne voit pas bien en quoi elle peut intéresser la ville de Paris plutôt qu'une autre ville ou que le Gouvernement.

Selon lui, la question n'est pas du ressort de la Commission du Vieux Paris. Il rappelle que la 2e Sous-commission, d'ailleurs, a déjà émis un vote dans ce sens.

La Commission consultée sanctionne le vote précédemment émis par la 2e Commission et se déclare incompétente.

15. — Renvoi à la 3e Sous-commission d'une proposition de M. Jules Auffray, conseiller général, tendant à l'établissement d'une passerelle entre le Palais de justice et le Tribunal de commerce.

M. le Président donne lecture des communications suivantes :

Paris, le 16 août 1900.

Monsieur le Président,

Dans sa séance du 11 juillet dernier le Conseil général du département de la Seine a renvoyé à l'Administration une proposition de M. Jules Auffray tendant à l'établissement d'une passerelle aérienne en fer destinée à relier le Palais de justice au Tribunal de commerce.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien soumettre cette proposition à la Commission du Vieux Paris.

Ci-joint la proposition de M. Jules Auffray et la délibération du Conseil général.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le secrétaire général de la Préfecture de la Seine,
AUTRAND.

Texte de la proposition de M. Auffray :

PROPOSITION DE M. JULES AUFFRAY ET PLUSIEURS DE SES COLLÈGUES TENDANT A L'ÉTABLISSEMENT D'UNE PASSERELLE ENTRE LE PALAIS DE JUSTICE ET LE TRIBUNAL DE COMMERCE.

Messieurs,

Au nom de plusieurs de mes collègues et au mien, j'ai l'honneur de proposer d'établir, boulevard du Palais, une communication couverte et permanente entre le Palais de justice et le bâtiment où siègent le Tribunal de commerce et le Conseil de préfecture, au moyen d'une passerelle aérienne, en fer, reliant les salles des Pas-perdus des deux monuments.

Ce n'est pas la première fois que vous est soumise une proposition ayant cet objet.

Votre Administration a eu déjà à étudier l'établissement d'un passage souterrain. Force a été de renoncer à ce moyen de communication, qui aurait entraîné plus d'un inconvénient et nécessité un véritable voyage d'un palais à l'autre, puisqu'il fallait chercher sous le sol, à la profondeur de plus de 4 mètres, un plan où le réseau des égouts pût permettre la traversée de la voie publique, ce qui exigeait une montée et une descente de quatre étages pour quitter et regagner le niveau des deux salles de Pas-perdus.

Plus récemment, l'une de vos Commissions avait étudié un projet beaucoup plus simple qui, par cas fortuit, — l'absence du rapporteur le jour où la discussion devait s'ouvrir, — n'a pas abouti. Ce projet consistait à établir une communication intermittente entre les deux palais, au moyen d'un wagonnet traversant la voie publique, en l'air, sur des rails.

L'inconvénient de ce projet était son insuffisance.

La communication demandée ne sera en effet pratique et ne rendra le service qu'on en attend qu'à la condition d'être permanente, libre, sans qu'on soit obligé d'attendre son tour et de recourir à un passeur. Il faut qu'elle se présente comme tous les couloirs des deux palais, comme une prolongation, en forme de galerie de 3 mètres de large environ, des salles des Pas-perdus qu'elle est destinée à relier.

Il est à peine besoin d'indiquer les avantages que l'intérêt public, représenté dans la circonstance par les justiciables, retirera de cette simplification de trajet.

Plus les communications sont faciles entre les multiples services nécessaires au fonctionnement d'un Palais de justice tel que celui de Paris, — plus les différentes salles d'audience, de greffe, de bureaux de toutes sortes, sont ramassées, — plus rapide et plus économique est le travail de la justice.

Ce serait une grave erreur de croire que les intérêts débattus devant les tribunaux civils et correctionnels d'un côté, devant le Tribunal de commerce et le Conseil de préfecture de l'autre, sont tellement distincts que leur rapprochement complet soit inutile. La preuve du contraire résulterait suffisamment du fait qu'un grand nombre d'affaires commerciales aboutissent soit en appel aux chambres de la Cour, soit, dès le premier degré de juridiction, à la justice criminelle; mais en outre le développement des sociétés dont les procès peuvent souvent être débattus, au gré des parties, soit devant les tribunaux civils, soit devant les tribunaux de commerce, amène une fusion constante des intérêts dont la justice civile, correctionnelle ou commerciale peut avoir à connaître.

Ajoutons que des recherches fréquentes sont faites dans les greffes des deux palais par les magistrats, les greffiers, les conseils et mandataires des plaideurs. Quelle différence de facilité pour ces recherches suivant qu'on sera obligé de changer de bâtiment ou qu'on pourra circuler dans un seul ensemble de constructions!

Il en résulte que magistrats et justiciables, employés et mandataires de justice de toute sorte ont le plus grand intérêt à voir leur tâche facilitée, tous ces intérêts réunis formant l'ensemble de la vie judiciaire et constituant, au premier chef, un service public.

On aurait donc tort, disons-le pour répondre à une préoccupation qui peut exister dans l'esprit du Conseil, de ne voir dans la réunion des deux palais qu'une lutte de clientèle entre avocats et agréés. Il peut sans doute résulter de cette disposition une plus intime participation des avocats, dès la première instance, à des affaires qu'ils sont appelés à plaider en appel, tandis que dans l'état actuel des choses, qui les rend aussi étrangers au Tribunal de commerce que si celui-ci était ouvert dans une ville autre que Paris, ils ont très rarement à s'occuper, — dès l'origine, au moment même où il est si important et souvent si difficile de déterminer le terrain et les conditions de la lutte judiciaire, — d'un procès qui naît devant la juridiction commerciale. Mais nul ne pourra nier que ce ne soit l'intérêt public des justiciables qui reçoive surtout satisfaction; il est facile en effet de comprendre par les considérations qui précèdent que l'administration de la justice tout entière se ressentirait heureusement d'un rapprochement qui permettrait à tous de passer d'un palais à l'autre sans être obligés d'accomplir un trajet relativement long et de traverser par tous les temps, souvent avec des serviettes bourrées de papiers, une voie large et très fréquentée.

C'est sur d'autres points que des objections pourraient être faites, sans qu'elles soient de nature à faire rejeter notre proposition, parce qu'elles ne sont pas fondées.

On viendra peut-être soutenir que l'autorisation de traverser la voie publique par un passage aérien n'est jamais accordée à des particuliers; mais l'exemple de la « Samaritaine », à laquelle on a refusé de relier ses deux magasins par un pont, est sans application, car il s'agit, dans notre projet, de relier deux monuments publics pour un service public. Or on a permis à plusieurs reprises à de grandes administrations, telles que les compagnies de chemins de fer du Nord et de l'Est par exemple, de relier, par des ponts jetés sur la voie publique, différentes parties de leurs bureaux où l'on travaille sans doute pour le public, mais qui ne sont pas, à proprement parler, ouverts au public. Comment refuserait-on la même autorisation à un service public, comme la justice, pour relier des salles ouvertes constamment au public, comme les salles des Pas-perdus des deux palais?

L'objection tirée de l'aspect de la passerelle serait plus grave si la proposition avait pour résultat de détruire une perspective et de masquer l'horizon par une construction massive et sans grâce.

Mais il suffit de jeter les yeux sur un plan ou de se placer dans l'axe soit de la place du Châtelet, soit de la fontaine Saint-Michel, pour se rendre compte que la courbe du boulevard du Palais ne donne à aucune de ces deux places la vue de l'autre en perspective; que, tout au contraire, le regard est arrêté par la courbe à peu près à l'endroit où la passerelle projetée traverserait la voie publique à une hauteur de 8 à 9 mètres environ. Et alors, la seule question qui se pose est de savoir si une passerelle en fer se dégageant, sur une longueur de 12 mètres environ, de deux rangées d'arbres présenterait un aspect contraire à l'esthétique.

Il suffit de se rappeler l'effet soit de la courbe presque tendue et qui semble raser l'eau du pont

Alexandre III, soit des nombreux viaducs en fer multipliés aujourd'hui autour de Paris, dans les lignes de chemin de fer de la banlieue, pour reconnaitre que l'heureuse inclinaison des courbes, la légèreté du travail et l'harmonie des proportions peuvent donner à des passerelles en fer un aspect esthétique qui les fait contribuer à la décoration du paysage.

Toutes ces considérations seraient peut-être insuffisantes à vous déterminer s'il était demandé le moindre sacrifice d'argent soit au département de la Seine, soit à la ville de Paris.

Mais vous n'aurez point à vous préoccuper du côté financier de la question.

Le Conseil de l'ordre des avocats de la Cour d'appel, soit par des fonds qu'il a votés lui-même, soit par des souscriptions qu'il se charge de centraliser, offre de couvrir la dépense qui, d'après les estimations qui ont été faites et dans les conditions où le travail vous est proposé, ne doit pas dépasser sensiblement la somme de 40,000 francs.

Autoriserez-vous le Conseil de l'ordre à faire exécuter le travail sous votre contrôle?

Le ferez-vous exécuter vous-mêmes par les architectes ordinaires de votre administration ?

A vous de le décider.

Est-il besoin d'indiquer qu'à un moment où les travaux publics deviennent de plus en plus onéreux pour les villes et où la majorité de l'ancien Conseil municipal avait paru préoccupée de chercher, dans une application nouvelle et fort délicate de la loi du 16 septembre 1807, le moyen de faire participer les particuliers aux travaux de voirie exécutés au droit de leurs propriétés, il serait peut-être sage de ne pas décourager les bonnes volontés et les concours pécuniaires qui s'offrent pour assurer au public, sans que le Département ou la Ville aient à délier leurs bourses, les avantages très réels qui résultent de la simplification des rouages de la grande machine judiciaire ?

Nous livrons ces considérations multiples à l'attention du Conseil général, et nous lui proposons le projet de délibération suivant.

Paris, le 4 juillet 1900.

Signé : Jules Auffray, Camille Rousset, Laurent-Cély, Deville, Dausset, Baranton, Lévêque, Duval-Arnould, Jousselin, Le Menuet, Ballière, Léon Barbier, Evain, Blanchon, Souéville, Domart, Paris, Collardeau, Quintainne, Chérot, Gross, Maurice Spronck, René Piault, Henri Galli, Chautard, Houdé, Desplas.

PROJET DE DÉLIBÉRATION.

« Le Conseil

« Délibère :

« 1° Une passerelle aérienne en fer sera établie entre la salle des pas-perdus du Palais de justice et la salle des pas-perdus du Tribunal de commerce, boulevard du Palais.

« 2° La dépense sera couverte au moyen des sommes offertes par le Conseil de l'ordre des avocats à la Cour d'appel, tant en son nom personnel qu'au nom des différents souscripteurs dont il aura centralisé les versements.

« 3° Le travail sera exécuté par les soins et par l'architecte du Conseil de l'ordre, sur des plans approuvés par l'administration du Département et sous le contrôle de ses employés.

« 4° La passerelle fera corps avec les deux palais et sera propriété départementale. »

La proposition est renvoyée à la 3e Sous-commission pour rapport.

16. — Demande de dérasement du regard Lecouteux, rue des Solitaires, 46.

M. le Président annonce qu'il a reçu de la direction des Travaux la communication ci-après :

Note à M. le Président de la Commission du Vieux Paris.

Le soussigné a l'honneur de communiquer à M. le Président de la Commission du Vieux Paris les trois pièces ci-jointes relatives à une demande de la société des Ecoles libres de Belleville sollicitant l'autorisation de déraser partiellement le regard Lecouteux dépendant des sources du Nord, situé rue des Solitaires, 46, dans une propriété de ladite société.

Bien que le regard Lecouteux ne soit pas classé comme monument historique, le soussigné serait reconnaissant à M. le Président de la Commission du Vieux Paris de vouloir bien lui donner son avis sur la demande de dérasement dont il s'agit.

Paris, le 21 août 1900.

Le directeur administratif de la Voie publique et des Eaux et égouts,

E. Defrance.

Le renvoi à la 1re Sous-commission est prononcé.

17. — Démolition d'immeubles rue de la Grande-Truanderie

M. le Président annonce qu'il a reçu du service d'Architecture la communication suivante :

Note pour M. le Président de la Commission du Vieux Paris.

Le soussigné a l'honneur de transmettre à M. le Président de la Commission du Vieux Paris un plan

des immeubles acquis pour l'élargissement de la rue de la Grande-Truanderie et qui doivent être démolis très prochainement.

Avant de mettre l'adjudicataire en possession, le soussigné prie M. le Président de la Commission du Vieux Paris de faire connaitre la liste des objets pouvant présenter un caractère artistique qui rende leur conservation utile.

Paris, le 7 novembre 1900.

Pour le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations :

Le chef du bureau des Traités et acquisitions,

P. Lepage.

M. Lucien Lambeau répond qu'une Sous-commission s'est rendue immédiatement sur le terrain des expropriations indiquées et n'a rien vu d'intéressant à conserver en tant que matériaux d'art industriel.

Notification en a été faite à l'Administration le 12 novembre dernier.

L'incident est clos.

18. — Élargissement des rues Cardinet et de Charenton. — Matériaux antiques à conserver.

M. le Président donne lecture de la note ci-après émanant du service d'Architecture :

Note pour M. le Président de la Commission du Vieux Paris.

Le soussigné a l'honneur de transmettre à M. le Président de la Commission du Vieux Paris les plans des expropriations faites récemment pour l'élargissement des rues Cardinet, du n° 107 au n° 123 et de Charenton, n°s 50 et 52.

Le soussigné prie M. le Président de la Commission du Vieux Paris de vouloir bien faire connaitre s'il existe dans ces immeubles, qui doivent être très prochainement démolis, des objets à réserver.

Paris, le 19 décembre 1900.

Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations.

Bouvard.

Renvoyée à la 1re Sous-commission.

19. — Envoi de plans d'expropriation.

M. le Président donne communication de la note ci-après émanant de la direction d'Architecture :

Paris, le 30 juillet 1900.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour la bibliothèque Le Peletier de Saint-Fargeau, un exemplaire du plan de chacune des opérations de voirie ci-après qui ont été soumises au jury d'expropriation au cours du présent mois de juillet : .

1° Élargissement partiel de la rue de Charenton;

2° Élargissement partiel de la rue Cardinet.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations :

Le chef du bureau des Traités et acquisitions,

P. Lepage.

Des remerciements seront adressés au service compétent.

20. — Réparation et nettoyage des anciennes verrières dans les églises.

M. le Président donne connaissance de la lettre ci-après :

Paris, le 4 février 1901.

A Monsieur le Président de la Commission du Vieux Paris.

Monsieur le Président,

Dans sa séance du 18 janvier 1900, la Commission du Vieux Paris a adopté une motion tendant à ce que la restauration et le nettoyage des anciennes verrières de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois ne soit confiée qu'aux spécialistes habituellement employés à la restauration des vitraux des cathédrales et des monuments historiques.

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément au vœu exprimé par la Commission du Vieux Paris, la restauration et le nettoyage des vitraux de Saint-Germain l'Auxerrois, opération pour laquelle l'Etat vient d'allouer une somme de 500 francs à titre de part contributive, va être exécutée par M. Tournel, demeurant à Paris, rue des Volontaires, n° 14, qui est compris sur la liste des peintres-verriers communiquée à la Commission par M. Selmersheim, inspecteur général des Travaux historiques.

D'autre part, je vous serais obligé de vouloir bien soumettre à l'examen de la Commission la proposition ci-jointe de M. Gion, architecte chargé de la restaura-



tion générale de l'église Saint-Eustache, proposition qui tend à obtenir l'adjonction sur la liste des spécialistes auxquels il y aurait lieu de confier à l'avenir les réparations de vitraux le nom de M. Vantillard, demeurant à Paris, rue Daubigny, n° 4.

Ci-joint le rapport de M. Gion donnant des renseignements sur la façon dont M. Vantillard a exécuté les travaux qui lui ont été confiés à l'église Saint-Eustache; ci-joint également la liste des travaux exécutés dans les monuments historiques ou autres par ce peintre-verrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations,

BOUVARD.

Renvoyée à la 1re Commission.

21. — Communication relative à une plaque commémorative.

M. le Président donne connaissance de la note ci-après :

Paris, le 26 janvier 1901.

Note pour M. le Président de la Commission du Vieux Paris.

Le soussigné a l'honneur de donner avis à M. le président de la Commission du Vieux Paris, à toutes fins utiles, de la démolition de l'immeuble 12, rue des Hospitalières-Saint-Gervais, au coin de la rue des Francs-Bourgeois.

Sur cet immeuble est apposée une plaque commémorative portant l'inscription suivante :

ENCEINTE DE PARIS,
COMMENCÉE PAR PHILIPPE-AUGUSTE
VERS L'AN 1200.

Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations,

BOUVARD.

M. Lucien Lambeau demande que la plaque soit apposée de nouveau sur la maison qui va sans doute être réédifiée.

Adopté.

Renvoyée au Comité des inscriptions parisiennes.

22. — Exposition dans les écoles professionnelles de la Ville de matériaux d'art industriel provenant des expropriations et observations relatives à une grille en fer forgé du quai de l'Hôtel-de-Ville, n° 34.

M. le Président donne lecture de la communication suivante :

Paris, le 20 novembre 1900.

Monsieur le Secrétaire de la Commission du Vieux Paris,

En réponse à votre lettre du 12 de ce mois, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les matériaux artistiques provenant des immeubles expropriés rues Beaubourg et Saint-Merri ont été ainsi répartis :

École J.-B. Say :

Deux balcons en fer forgé provenant de l'immeuble de la rue Beaubourg, 31.

École Dorian :

Trois balcons en fer forgé provenant de l'immeuble de la rue Beaubourg, 31.

École Diderot :

Une rampe d'escalier avec deux pilastres, descellée par les soins de l'école, rue Beaubourg, 33;

Deux rampes d'escalier;

Six balcons de fenêtre du même modèle que la rampe d'escalier;

Un balcon d'un autre modèle;

Un panneau de porte en chêne sculpté.

Ces derniers objets ont été enlevés sur l'emplacement de la maison qui portait le n° 35 de la rue Beaubourg; mais ils proviennent partie des immeubles de la rue Beaubourg, partie de ceux de la rue Saint-Merri. L'entrepreneur de démolitions n'a pu indiquer la provenance exacte.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

J. LE ROUX.

M. le Président fait remarquer combien l'idée a été heureuse d'envoyer, dans les écoles professionnelles du fer et du bois, des spécimens de la vieille industrie parisienne.

Les matériaux d'art industriel des siècles passés ne peuvent, en effet, selon lui, être mieux placés que sous les yeux des jeunes apprentis qui pourront sinon les copier, du moins s'en inspirer.

M. Tesson dit que la Commission avait

décidé qu'une petite plaque de cuivre indiquant la provenance serait apposée à côté de l'objet conservé. Il demande que la 1re Commission soit chargée de veiller à cette apposition.

Adopté.

M. Lucien Lambeau signale comme étant absolument remarquable, et d'un très beau travail de la fin du xviie siècle, la rampe en fer forgé provenant de la rue Beaubourg et envoyée à l'école Diderot.

La question étant sur les matériaux d'art industriel, M. Lucien Lambeau informe la Commission, à titre de simple renseignement, qu'au mois de novembre dernier il a avisé M. le conservateur du musée Carnavalet du démontage, par le propriétaire, de la curieuse grille en fer forgé protégeant la boutique d'un marchand de vin du quai de l'Hôtel-de-Ville, n° 34.

Il ajoute qu'il avait pensé que ce curieux spécimen de l'industrie du fer au xviie siècle, que les amateurs connaissaient bien et qui fut reproduit dans plusieurs ouvrages d'art décoratif et dans les guides parisiens, pourrait être acquis pour le musée Carnavalet, qui possède déjà une importante collection d'enseignes parisiennes.

Malheureusement et malgré la bonne volonté de M. Georges Cain, qui fit tout le nécessaire, la grille ne put supporter le démontage et se disloqua sans espoir de restauration.

Il termine en disant que ce modeste témoin de la vie parisienne d'autrefois n'était pas indigne de prendre place dans les collections de la Ville.

23. — Envoi de vues photographiques de maisons démolies.

M. le Président annonce que le service d'Architecture a fait hommage à la Commission de 221 vues photographiques prises sur les emplacements destinés au prolongement ou à l'élargissement des voies ci-dessous désignées :

Rue de Vouillé..........	22	clichés.
— Vaneau............	16	—
— La Boëtie..........	10	—
— Daguerre..........	6	—
— de Chaillot..........	5	—
— Didot..............	3	—
École rue des Vertus.....	3	clichés.
Rue du Moulin-de-la-Vierge............	3	—
— de Paradis..........	3	—
— Saint-Médard........	2	—
— Violet..............	2	—
Quai d'Auteuil...........	1	—
Rue du Four............	1	—
— Saint-Jacques........	1	—
— de Sèvres..........	1	—
— du Dessous-des-Berges	20	—
— des Fourneaux......	7	—
— de la Banque.......	6	—
— Beaubourg (IVe arr.).	6	—
— de la Grande-Truanderie............	6	—
— Cardinet............	5	—
— de la Tombe-Issoire..	4	—
— Censier............	3	—
— Lavoisier..........	3	—
Impasse Rodier...........	3	—
Rue Beaubourg (IIIe arr.).	2	—
— des Couronnes......	2	—
— de Charenton........	1	—
— du Télégraphe.......	1	—
— de la Chine.........	16	—
— Brillat-Savarin......	15	—
— du Poteau..........	9	—
— de Mogador.........	7	—
— de la Croix-Saint-Simon...........	7	—
— Rampal............	6	—
— Gustave-Flaubert....	5	—
— des Bernardins......	3	—
— Harvey............	3	—
— Saint-Denis.........	2	—

M. Lucien Lambeau rappelle que ces clichés sont pris en vertu d'une délibération déjà lointaine du Conseil municipal prescrivant la reproduction, par la photographie, de tous les immeubles à exproprier.

M. le Président pense être l'interprète de la Commission tout entière en adressant à M. le directeur des services municipaux d'Architecture des remerciements pour sa gracieuse attention.

Adopté.

24. — Envoi à la bibliothèque de la Ville d'une collection des plans d'expropriation depuis 1870.

M. le Président annonce que le service d'Architecture, en exécution d'un vœu de la

Commission du Vieux Paris, à transmis la collection complète des plans des opérations de voirie exécutées depuis 1870. Cette collection, du plus haut intérêt et qui représente un labeur considérable, a été envoyée à la bibliothèque Saint-Fargeau.

M. Le Vayer répond que la bibliothèque de la Ville a été très heureuse de recevoir ces documents, qui sont de premier ordre pour les travailleurs.

M. le Président propose d'envoyer à M. le directeur des services municipaux d'Architecture les remerciements de la Commission.

Adopté.

25. — Hommage des « Archives de la Commission des monuments historiques ».

M. le Président fait part de l'hommage fait à la Commission par M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts de l'ouvrage intitulé : *Archives de la Commission des monuments historiques*. Il propose d'envoyer à M. le Ministre les remerciements de la Commission.

Adopté.

L'exemplaire sera envoyé au musée Carnavalet.

26. — Hommage de planches représentant des vues de Paris.

M. le Président dit qu'il a reçu de M. L'esprit, sous-chef de bureau à la Préfecture de la Seine, deux dessins représentant, le premier l'ancienne gare Montparnasse, le second, le pont du Carrousel.

Ces documents seront envoyés au musée Carnavalet et des remerciements transmis au donateur.

27. — Hommage d'un ouvrage de M. Thieullen.

M. le Président annonce qu'il a reçu un ouvrage de M. Thieullen sur les *Pierres figures*.

Ce travail est renvoyé à la 1re Commission pour rapport et des remerciements seront transmis à l'auteur.

28. — Hommage d'un travail de M. Wiggishoff.

M. le Président fait connaître à la Commission qu'il a reçu de M. Wiggishoff, l'un de ses membres, une fort curieuse plaquette sur les imprimeurs et libraires parisiens.

Ce travail est également renvoyé pour rapport à la 1re Commission, et les remerciements de la Commission seront envoyés à M. Wiggishoff.

29. — Envoi de publications historiques et archéologiques.

M. le Président fait part de l'envoi d'exemplaires du Bulletin historique du diocèse de Lyon et des Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles.

Ces exemplaires seront envoyés à la bibliothèque Saint-Fargeau.

30. — Communication d'une lettre de M. Edgar Mareuse relative à certains noms de rues de Paris, à l'hommage d'un travail de M. J. Cousin imprimé par M. Paul Lacombe et à la découverte d'un cimetière gallo-romain à Pierrelaye (Seine-et-Oise).

M. le Président donne lecture à la Commission de la lettre suivante envoyée par M. Edgar Mareuse :

Paris, le 26 mars 1901.

Monsieur le Président,

Une fracture à la jambe me forçant à garder le lit pendant plusieurs semaines, je vous prie de m'excuser si je ne puis assister à la séance de jeudi.

J'avais été chargé de plusieurs missions, l'une par M. Bienaymé, mon collègue à la Société de l'histoire de Paris, qui désirerait que, conformément aux promesses faites naguère à sa famille, le nom de Houdart de la Motte soit attribué à une voie publique de Paris ; je joins la lettre de M. Bienaymé ainsi que les documents qui l'accompagnent à la présente.

En second lieu je suis chargé par mon ami M. Paul Lacombe d'offrir à la Commission un travail posthume de Jules Cousin relatif à la nomenclature des voies publiques de Paris, travail qu'il a publié en l'accompagnant de notes fort intéressantes.

A ce propos, qu'il me soit permis, comme Cousin l'aurait certainement fait lui-même, de regretter quatre noms que le décret du 6 janvier dernier vient d'effacer de la nomenclature, ceux de rue des Juifs, d'impasse de l'Egout, de rue Couesnon et de rue des Fourneaux.

La rue des Juifs devait sa dénomination à la population qui l'habitait; on sait que les israélites étaient relégués au moyen âge dans certaines voies publiques désignées, celle-là était du nombre, ce souvenir historique était curieux à maintenir et il me semble regrettable qu'on ne l'ait pas fait.

L'impasse de l'Egout rappelait l'emplacement de l'ancien ruisseau de Ménilmontant, converti en égout au XVIIIe siècle; c'était un jalon pour les historiens de l'avenir, il est fâcheux qu'on l'ait fait disparaître.

La rue Couesnon devait son nom au fondateur d'un quartier; M. Couesnon, comme je l'ai rappelé il y a deux ans à la Commission, avait racheté l'ancien rendez-vous de chasse des ducs du Maine et avait fait percer toutes les rues environnantes; cette petite propriété, qu'il avait conservée en plein Paris, rappelle un souvenir intéressant et il me semble regrettable qu'on n'ait pu le conserver.

Il en est de même du lieu dit des Fourneaux et de la tour du même nom; il ne restera plus trace de ces vieilles dénominations qui donnaient des indications précieuses sur la topographie de la plaine de Vaugirard. J'ajoute encore un mot; on a débaptisé la rue de Nice-la-Frontière en raison d'une crainte de confusion avec la rue de Nice. Pourquoi n'avoir pas changé la dénomination de cette dernière au lieu de l'autre qui faisait partie de tout un groupe rappelant nos victoires de 1859 et dont il ne reste plus aujourd'hui que les noms de Chambéry et de Villafranca.

Le sieur Chauvelot, dans les dernières années du deuxième empire, avait élevé une colonne commémorative de nos victoires; renversée en 1870, elle était entourée autrefois des rues du Pont-de-Turbigo, de Magenta, de Palestro, etc. Bientôt il n'en subsistera plus trace.

J'apprends en outre qu'à Pierrelaye (Seine-et-Oise) on vient de mettre à jour des sépultures gallo-romaines sur des terrains appartenant à la ville de Paris.

D'après ce qui m'aurait été raconté, le chef du chantier ne semble pas savoir qu'il y a une Commission du Vieux Paris, ni qu'il y aurait lieu de mettre de côté les objets intéressants. L'ingénieur qui dirige les travaux est, paraît-il, M. Diebold, en résidence à Conflans.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec tous mes regrets de ne pouvoir assister à la séance, l'assurance de mon entier dévouement.

E. MAREUSE.

M. le Président pense être l'interprète de la Commission en faisant des vœux pour le prochain rétablissement de M. Edgar Mareuse. Il dit que la demande d'attribution du nom de Houdart de la Motte est du ressort du Conseil municipal, comme d'ailleurs les changements de noms signalés par M. Edgar Mareuse.

M. Paul Viollet rappelle que la Commission du Vieux Paris avait jadis émis un vœu tendant à être consultée à chaque changement des noms de rues.

M. le Président répond qu'il tiendra la main à l'exécution de ce vœu et fera une démarche en ce sens auprès de la 4e Commission du Conseil municipal, chargée de la dénomination des rues de Paris.

Il propose de renvoyer au Conseil municipal la lettre de M. Bienaymé.

Adopté.

La nomenclature des rues de Paris, de Jules Cousin, publiée par M. Paul Lacombe, sera transmise à la 1re Commission pour rapport et des remerciements envoyés à l'auteur.

La partie de la lettre de M. Mareuse relative au cimetière gallo-romain de Pierrelaye, est renvoyée à la 2e Commission.

31. — Hommage d'un ouvrage de M. Paul Delalain sur l'imprimerie et la librairie de Paris.

M. Gosselin-Lenôtre dépose sur le bureau de la Commission un travail dont lui fait hommage M. Paul Delalain et qui est relatif à l'imprimerie et à la librairie de Paris, de 1789 à 1813. Cet ouvrage, des plus précieux pour les passionnés du livre et les travailleurs de la pensée, contient une quantité considérable de documents sur la librairie et l'imprimerie parisiennes, avec des classements par rues comprenant la concordance des anciens et nouveaux numéros.

M. le Président propose de renvoyer le livre de M. Paul Delalain à la 1re Commission pour rapport et de lui adresser les remerciements de la Commission.

Adopté.

32. — Remise au musée Carnavalet des dessins de Parrocel.

M. Georges Cain annonce que le musée

Carnavalet vient d'entrer, par voie d'échange, en possession des fameux dessins de Parrocel, représentant un cortège officiel à Paris, en 1741. Cette opération a été menée à bien, grâce à la bonne volonté habituelle de M. de Nolhac, le distingué conservateur du palais de Versailles. Il tenait à faire part de cette bonne nouvelle à la Commission et à lui demander de vouloir bien transmettre ses remerciements à M. de Nolhac.

Adopté.

M. le Président ajoute qu'il est juste de signaler la part prise par M. Georges Cain à cette heureuse solution.

33. — Demande de documents faite par M. le maire de Prague.

M. le Président annonce que M. le maire de Prague a demandé, à fin de création similaire, des documents et renseignements concernant le fonctionnement de la Commission du Vieux Paris. La collection complète des procès-verbaux de la Commission a été immédiatement transmise.

L'incident est clos.

34. — Ordre du jour sur une demande de M. Dulché relative aux objets d'art des églises.

M. le Président annonce qu'il a reçu une demande de M. Dulché, 51, rue de la Goutte-d'Or, tendant à l'apposition, dans les mairies, de tableaux rappelant les termes de la circulaire de M. le Préfet au sujet des œuvres d'art des églises.

La Commission, estimant que l'exécution de cette proposition ne rentre pas dans ses attributions, passe à l'ordre du jour.

35. — Reproduction photographique des tableaux représentant des vues de Paris exposés à la centennale du Grand-Palais.

M. le Président informe la Commission que M. Lucien Lambeau, à la fin de l'Exposition universelle de 1900, avait eu l'idée de demander la reproduction, par la photographie, des tableaux exposés à la centennale du Grand-Palais et représentant des vues de Paris. Il fut impossible, à l'époque, d'exécuter ce projet, en raison de l'affluence des visiteurs.

A présent que les tableaux sont rentrés dans leurs collections respectives, la 3[e] Commission pourrait peut-être étudier la possibilité d'en reproduire au moins quelques-uns, et particulièrement ceux qui n'ont pas été gravés.

M. Lucien Lambeau donne lecture de la lettre qu'il avait écrite à ce sujet à M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet :

Paris, le 5 novembre 1900.

A M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet.

Monsieur le Conservateur,

Je comptais sur la prochaine séance de la Commission du Vieux Paris pour lui proposer de faire reproduire, par la photographie, un certain nombre de tableaux représentant des vues de Paris et figurant à la centennale du Grand-Palais, à l'Exposition universelle. Ces reproductions devant, bien entendu, prendre place dans la collection des estampes du musée Carnavalet et compléter sa section iconographique.

Étant donné la fermeture prochaine de l'Exposition, je m'empresse de vous faire parvenir la liste des tableaux que j'ai remarqué, en vous priant de vouloir examiner si la proposition que je compte déposer à la première séance présente des chances de réalisation et surtout si les propriétaires consentiraient à en laisser prendre des photographies.

Ces peintures me paraissent présenter un grand intérêt au double point de vue tant de la valeur artistique des œuvres que des modifications profondes apportées, depuis qu'elles ont été peintes, aux aspects et coins de Paris qu'elles représentent.

En voici la nomenclature avec toutes les indications nécessaires :

Dagnan. — Vue de Paris prise, vers 1830, sur le boulevard Poissonnière.

Appartient au musée du Puy, peinture à l'huile.

Lépine. — Le pont de Solférino en 1866.

Appartient à M[me] Esnault-Pelterie, peinture à l'huile. n° 424 du catalogue.

Lépine. — Vue sur la Seine (banlieue très rapprochée de Paris).

Appartient au musée de Reims, peinture à l'huile. n° 423 du catalogue.

Taunay. — Entrée de la garde impériale à Paris, après la campagne de Prusse; vue prise du rond-point de La Villette.

Appartient au musée de Versailles, peinture à l'huile, n° 631 du catalogue.

Eugène Lami. — Entrée de la duchesse d'Orléans aux Tuileries (vue des environs du grand bassin).

Appartient à M. Alexis Rouart, peinture à l'huile.

Heim. — Louis-Philippe recevant les députés au Palais-Royal (vue d'une salle du Palais).

Appartient à M. Alexis Rouart, peinture à l'huile, n° 356 du catalogue.

Horace Vernet. — La barrière de Clichy.

Cette peinture semble être la maquette de la grande composition connue et gravée; peut être présente-t-elle quelques variantes dans la perspective des maisons.

Appartient à M. Bernard Franck, peinture à l'huile, n° 655 du catalogue.

Daumier. — Quai de la Seine. (Femme remontant d'un lavoir.)

Ce quai semble être celui de l'Hôtel-de-Ville.

Appartient à M. Gallimard, peinture à l'huile, n° 180 du catalogue.

Claude Monet. — Le pont de l'Europe.

Appartient à M. Donop de Mouchy, peinture à l'huile, n° 480 du catalogue.

Harpignies. — Vue du pont du Carrousel.

Éventail-aquarelle.

Appartient à M. le comte Greffulhe, n° 1030 du catalogue.

Brunet-Debaisnes. — L'ancien Hôtel-Dieu de Paris et les vestiges du pont Saint-Charles (vue des Cagnards).

Dessin au lavis.

Appartient au musée de Rouen, n° 731 du catalogue.

Je vous prie, Monsieur le Conservateur, de vouloir bien agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Lucien Lambeau,

Secrétaire de la Commission du Vieux Paris.

M. Lucien Lambeau ajoute qu'en réponse à sa proposition, M. Georges Cain lui a envoyé la lettre ci-après :

Paris, le 7 novembre 1900.

Monsieur,

Certes votre idée est excellente et les photographies dont vous m'adressez la liste seraient de bien précieux documents. Un seul point m'inquiète : avons-nous le temps nécessaire pour obtenir les autorisations de M. Molinier et des exposants ?

Trois jours seulement nous séparent de la clôture, tous ces Messieurs sont préoccupés de la dislocation prochaine et je crains fort que les permis de reproduire n'arrivent trop tard ou n'arrivent pas du tout.

Il vaudrait donc mieux, me semble-t-il, attendre que les toiles en question soient rentrées chez leurs propriétaires respectifs. Ces amateurs habitent Paris pour la plupart; beaucoup d'entre eux nous sont connus et la Commission trouverait auprès d'eux le meilleur accueil. Nous pourrions ainsi faire photographier les toiles à domicile.

Croyez, etc.

Georges Cain.

M. le Président propose de renvoyer l'affaire à la 3e Commission qui pourra, dans une de ses prochaines séances, examiner ce qu'il y aurait lieu de faire.

Adopté.

36. — Concession des procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris.

M. le Président annonce qu'il a reçu de la Société des antiquaires de France une demande en concession des procès-verbaux de la Commission.

M. le docteur Capitan fait la même demande en faveur de la bibliothèque de l'Académie de médecine.

La Commission émet un avis favorable.

37. — Vestiges de l'ancienne chapelle de la Vierge de Saint-Germain-des-Prés.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante, envoyée par M. Formigé :

Paris, le 26 février 1901.

Monsieur le Secrétaire,

Les terrassiers qui font la fouille d'une maison à construire au coin de la place de Furstenberg et de la rue de l'Abbaye ont trouvé un fragment d'architecture provenant, comme ceux dont nous faisons le montage en ce moment, de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il serait à souhaiter que la Commission du Vieux Paris fît une démarche près du propriétaire qui, en l'espèce, est, me dit-on, l'entrepreneur de terrassement M. Moreau, 49, rue Balagny, pour le prier de faire don à la Ville de ce fragment et de ceux qu'on peut encore trouver afin que nous les placions dans le square de l'Abbaye.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Formigé.

M. Formigé dit que, son service ne possédant pas les ressources nécessaires pour solliciter la cession des vestiges d'architecture signalés dans sa lettre, il a cru devoir prendre l'initiative d'en aviser la Commission du Vieux Paris. Il estime qu'il faudrait se hâter pour examiner les fragments à demander.

L'affaire est renvoyée à la 1re Commission.

38. — Demande d'acquisition d'aquarelles représentant les diverses parties de la prison de Sainte-Pélagie.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le directeur des Affaires départementales relative à l'acquisition d'aquarelles exécutées par M. Talagrand, greffier d'instruction au Tribunal de la Seine, offrant de céder à la Ville une série d'aquarelles représentant la prison de Sainte-Pélagie.

M. Georges Cain, tout en reconnaissant la valeur de l'œuvre de M. Talagrand, estime que les prétentions de l'auteur sont trop élevées.

M. Gosselin-Lenôtre dit que ces reproductions constituent de véritables documents qui n'existent pas ailleurs, comme par exemple le cachot de Mme Roland, que l'on a omis de reproduire avant la démolition de la prison.

M. le Président estime que la 3e Sous-commission est toute désignée pour procéder à un choix à faire dans l'ensemble et pour en négocier l'acquisition.

Adopté.

39. — Ordre du jour sur une communication de M. Maret-Leriche.

M. le Président dit qu'il a reçu de M. Maret-Leriche une communication aux termes de laquelle la Commission du Vieux Paris ne devrait s'occuper que du Paris d'avant 1789. Il propose de passer à l'ordre du jour sur cette communication.

Adopté.

40. — Communication au sujet de la sépulture de Le Peletier de Saint-Fargeau.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Blin, à Avallon (Yonne), faisant part de ses recherches au sujet de la sépulture de Le Peletier de Saint-Fargeau dans la commune de Saint-Fargeau.

Cette lettre est renvoyée à la 1re Sous-commission.

41. — Communication de M. Faivre, instituteur, au sujet d'un ancien égout de la rue Saint-Denis.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Faivre, instituteur, 2, rue de Bazeilles, une communication relative à l'existence d'une galerie souterraine sous les cours de l'école de la rue Saint-Denis.

Renvoyée à la 1re Sous-commission.

42. — Ordre du jour au sujet des plantations du nouveau square de la Sorbonne.

M. Tesson dit que, dans sa séance du 3 novembre dernier, la 1re Sous-commission a décidé, sur la proposition de M. Quentin-Bauchart, de remettre à l'ordre du jour, la question du square de la Sorbonne dont les plantations avaient fait l'objet de critiques particulières, renvoyées pour examen, sur l'avis de M. le Préfet, à une époque assez éloignée pour que l'on ait pu se rendre compte des inconvénients susceptibles de se produire par le développement du feuillage à l'égard de la perspective de l'hôtel de Cluny.

M. le Dr Capitan dit que pour son compte personnel il renouvelle les critiques qu'il a présentées déjà l'an dernier au sujet de l'arbre malencontreux dont les rameaux, par leur développement normal, gênent de plus en plus la vue de la façade du musée de Cluny. L'aménagement d'un square, surtout dans les conditions spéciales de celui qui est en question, exige un discernement très particulier quant au choix des arbres qui l'agrémentent. L'on doit rechercher ceux qui se prêtent le mieux à l'aspect décoratif que l'on veut obtenir. C'est

ainsi que, pour l'ornementation du terrain qui entoure le donjon de Vincennes, l'on a choisi des arbres développés en hauteur, mais n'ayant pas de massifs de feuillage, et l'on a ainsi obtenu un aspect pittoresque très agréable ne nuisant en rien à la mise en vue du monument.

M. Formigé répond que la critique qui lui est adressée relativement à la plantation du square n'est justifiée en rien. Puisque l'on faisait un square, il fallait des plantations, sans quoi cela eût eu l'air d'un pâturage; l'on a mis des arbustes jeunes partout et un seul arbre. Il fallait bien, au moins, réserver un coin d'ombre aux personnes qui pendant l'été viendront dans le square. — Au reste, il n'est pas indispensable de se mettre derrière l'arbre incriminé pour jouir de la vue de la façade de l'hôtel de Cluny, — il suffit de se mettre par devant pour avoir un point de vue infiniment supérieur à celui dont on se contentait anciennement alors que les rues environnantes étaient si étroites, et même alors que la maison Delalain existait encore et présentait un obstacle autrement important. Les critiques seraient beaucoup plus justifiées si elles s'adressaient au marronnier énorme de la cour du musée de Cluny, dont le feuillage s'étend sans gêne sur la façade même du monument et en cache les beautés les plus intéressantes.

M. le Dr Capitan dit qu'il reproche à l'arbre en question de former paravent.

M. Selmersheim fait observer que c'est l'essence de l'arbre qui prête à critique. L'on aurait pu planter un arbre dont le développement affecterait une autre forme, moins massive et moins encombrante; il est très courant, à Paris, de déplacer des arbres de trente ans et l'on aurait pu apporter là un arbre, qui tout en donnant de l'ombre aux promeneurs, ne soit pas un obstacle à la mise en vue d'un monument aussi intéressant que l'hôtel de Cluny.

M. Le Roux dit que l'on doit se demander s'il est bien exact, au point de vue esthétique, de chercher à dégager les façades des monuments pour les montrer dans la correction de leurs lignes, comme des épures. Tout au contraire, l'agrément de la verdure et du feuillage, concourt à former des aspects plus satisfaisants; c'est ainsi que pour adoucir la vue de la nouvelle gare d'Orléans, au quai d'Orsay, l'on a exigé de la Compagnie la plantation d'arbres élancés sur le bas quai; c'est aussi pourquoi l'on a corrigé l'effet des lignes sévères du nouveau bâtiment de l'Ecole de médecine par une rangée d'arbres qui lui donne un aspect agréable et moins monotone.

M. Selmersheim ajoute qu'il ne fait pas une opposition de principe; il critique le choix qui a été fait d'une essence d'arbre qui développe son feuillage en massif épais, et il semblait que les remarques qui ont été faites à ce sujet auraient pu servir d'indication suffisante pour que la transplantation de l'arbre en question ait été effectuée sans nouvelle discussion.

M. le Dr Capitan fait observer que les arbres du jardin de l'hôtel de Cluny ornent très heureusement et n'empêchent pas de voir les différentes parties du monument du côté du boulevard Saint-Germain.

M. Formigé insiste énergiquement sur ce côté capital de la question : que l'hôtel de Cluny n'a jamais été mieux en vue que maintenant et qu'il suffit de ne pas se mettre précisément derrière le tronc du tilleul en question pour en voir facilement aussi bien l'ensemble que les détails.

M. le Président demande s'il est déposé une proposition comme sanction à la discussion.

Aucun des membres de la Commission ne demandant la parole, l'incident est clos.

43. — Rapport de M. Lucien Lambeau, au nom de la 1re Sous-commission, sur la reproduction de certains aspects des bâtiments de la vieille caserne des Célestins.

Messieurs,

A la date du 8 décembre dernier, le *Bulletin municipal officiel* de la ville de Paris publiait l'insertion suivante :

AVIS D'ADJUDICATIONS.

Démolition de divers bâtiments situés rue de Sully et faisant partie de la caserne des Célestins (IVe arrondissement).

Vu l'urgence :

Le samedi 22 décembre 1900, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, au palais du Tribunal de commerce, par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal. et en présence du receveur municipal de la ville de Paris et de M. Jacques Hermant, architecte, à

l'adjudication, en un lot, au plus offrant, et sur soumissions cachetées, de la démolition de divers bâtiments situés rue de Sully et faisant partie de la caserne des Célestins (IVe arrondissement), lesquels travaux sont classés dans la 1re catégorie (travaux ordinaires d'architecture).

La mise à prix est fixée à 3,000 francs.

Les frais de publicité, d'expédition et d'impression sont évalués à 160 francs.

La déclaration prescrite par les conditions générales d'admissibilité devra être déposée, au plus tard, le 13 décembre 1900.

Les cahiers des charges et le plan sont déposés à l'Hôtel de Ville (bureau administratif d'Architecture), ou l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures.

Cette démolition devant entrainer la modification profonde des aspects de ce vieux quartier, le soussigné n'hésita pas, en raison de l'urgence, de solliciter pour une délégation de la Commission du Vieux Paris l'autorisation de visiter ces bâtiments afin de pouvoir y relever ce qu'il serait intéressant de reproduire.

M. le directeur des services municipaux d'Architecture, avec sa bonne grâce habituelle, s'entremit immédiatement auprès de M. le colonel de la Garde républicaine, qui lui fit parvenir la dépêche ci-après :

Paris, le 17 décembre 1900.

Le colonel Prevot, commandant la légion de la Garde républicaine, à M. le Directeur des services d'Architecture de la ville de Paris.

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre du 15 décembre courant, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que toutes facilités seront données aux membres de la Commission du Vieux Paris qui désireraient visiter les bâtiments devant être prochainement démolis dans notre quartier des Célestins.

Il suffira de me prévenir en temps utile de la visite projetée par ladite Sous-commission.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

PREVOT.

En conséquence de cette gracieuse autorisation, le jeudi 10 janvier 1901, une délégation de la 1re Sous-commission, composée de MM. Despatys, Selmersheim, Wiggishoff, André Laugier, Edgar Mareuse, Charles Sellier, Tesson, Lucien Lambeau, s'est transportée à la caserne des Célestins afin de décider sur place les reproductions qu'il serait utile de faire pour la conservation des aspects que modifiera la démolition projetée.

Sous la conduite de M. le capitaine adjudant-major Villevert, la délégation a pu examiner les trois grands bâtiments destinés à disparaitre, et qui longent tout le côté gauche de la rue de Sully.

La construction de ces bâtiments remonte à l'année 1849; leur longueur totale allait de la rue du Petit-Musc à l'extrémité Est de la rue de Sully.

Ce fut justement deux années avant cette construction qu'eut lieu la démolition de l'église des Célestins; son portail donnait au coin de la rue du Petit-Musc et le chevet à l'angle de la rue de Sully.

Aussitôt la démolition de l'église, les bâtiments en question furent édifiés, quelques-uns sur son emplacement même, les autres sur tout le côté gauche de la rue de Sully, ainsi qu'il vient d'être dit.

Le passage du boulevard Henri-IV en éventra une partie, laissant debout la haute bâtisse délabrée qui se dresse encore entre ce boulevard et la rue du Petit-Musc.

Ces bâtiments, à la vérité, ne présentent aucun caractère architectural; la délégation, cependant, a pensé qu'ils ne pouvaient pas disparaître sans que plusieurs reproductions en fussent faites afin que le souvenir pût en être conservé. Elle décida, en conséquence, que des vues seraient prises des façades donnant sur la rue de Sully et sur la cour de la caserne, ainsi que de l'ancien portail monumental ouvrant dans le milieu de ces bâtiments; soit trois reproductions.

La Commission s'est ensuite transportée de l'autre côté du boulevard Henri-IV, dans les bâtiments du quartier dit « du Petit-Musc », qui furent construits en 1730, ainsi que l'indique une date gravée dans le grand fronton triangulaire qui fait face au boulevard.

Ces bâtiments ne servirent aux Célestins que durant une cinquantaine d'années, puisque le couvent fut dissous en 1778.

Il a été déjà parlé d'ailleurs de ces bâtiments, jadis infirmerie du couvent, dans les procès-verbaux de la Commission en date des 7 juillet et 8 décembre 1898; vous y trouverez un rapport du soussigné demandant la mise en réserve, pour une construction municipale à édifier, de la rampe en fer forgé du grand escalier et aussi diverses reproductions dont celle du grand fronton triangulaire.

Vous y trouverez également une réponse de M. l'architecte Auburtin, appuyée de dessins fort intéressants figurant les divers

motifs de cet escalier, et indiquant comme très possible la réédification proposée par nous.

La démolition du quartier du Petit-Musc est moins imminente que celle des bâtiments de la rue Sully. Il ne doit disparaître, en effet, que lorsque la caserne neuve des Célestins aura été augmentée de nouveaux locaux qui prendront la place de ceux qui vont disparaître rue de Sully. Dès que ces locaux seront aménagés, c'est-à-dire approximativement dans trois ou quatre ans, les gardes du Petit-Musc y passeront avec armes et bagages et l'heure aura sonné de l'ancienne infirmerie du monastère, dernier vestige du fameux couvent des Célestins.

Bien que cette démolition soit encore éloignée, la délégation a pensé qu'il serait utile de faire prendre immédiatement plusieurs reproductions de cette intéressante construction. Elle décida donc, après une longue discussion, que les vues suivantes devraient être prises :

Deux vues du grand escalier, l'une du rez-de-chaussée, l'autre du 1er étage;

Une vue d'ensemble du grand couloir du 1er étage;

Une vue du petit escalier, à l'endroit où il débouche au milieu de la grande galerie du 1er étage;

Deux vues d'ensemble des deux façades comprenant, pour la façade de la 1re cour, le bâtiment en retour contenant la cage d'escalier;

Une vue de la porte ronde avec clef en mascaron, ouvrant sur la deuxième cour;

Une vue de l'intérieur voûté où sont installées les écuries;

Une vue du carré du grand escalier du second étage, comprenant le cercle ovale du plafond et la rampe d'appui.

Soit neuf reproductions.

En ce qui concerne le plafond de Bon Boullongne, dont nous avons parlé le 7 juillet 1898, et duquel aucun vestige n'apparaît plus à la vue, la délégation n'a pu que regretter l'indifférence des services chargés de l'entretien de ces bâtiments, envers une œuvre d'art citée comme remarquable par tous les historiens du XVIIIe siècle et qui était encore en bon état il n'y a pas plus d'une trentaine d'années.

L'ancien casernier du Petit-Musc, qui assistait à la visite de la délégation, affirma, en effet, que lorsqu'il prit possession du quartier, en 1872, le plafond peint par Bon Boullongne était encore en bon état; il rappela même quelques particularités de la composition qui se rapportaient exactement avec les descriptions connues de cette peinture.

A la suite de cette déclaration un vœu fut émis sur la proposition de M. Selmersheim, tendant à recommander à l'Administration de vouloir bien s'assurer, lorsqu'elle procédera à la démolition de l'escalier, si la peinture ne serait pas encore en place, et dissimulée sous la couche de badigeon et les armatures de fer qui se voient actuellement.

Le même fonctionnaire que nous venons de citer se souvint également que, lors d'un remaniement intérieur ou du percement du boulevard Henri-IV, une superbe pierre sculptée avait été emportée, qui représentait l'image du soleil de Louis XIV entouré de la devise royale : *Nec pluribus impar*.

Il y a lieu d'ajouter que l'attention des membres présents a été appelée par M. Selmersheim à propos d'une sorte de console, en saillie sur le boulevard, à environ deux mètres du sol, et qui est couverte de fines sculptures malheureusement un peu martelées.

Ces sculptures, qui semblent remonter à l'époque de Henri II, laissent encore voir un écusson entouré des colliers de l'ordre de Saint-Michel et de celui du Saint-Esprit.

M. Selmersheim fut assez heureux pour retrouver derrière le mur séparant la caserne du boulevard Henri-IV le pendant de cette console dont il lui sembla, d'ailleurs, bien difficile de définir le but et d'identifier l'emploi.

D'après leur situation actuelle, ces consoles semblent avoir fait partie d'une décoration qui se trouvait dans l'amorce du grand bâtiment aujourd'hui disparu qui formait angle droit avec ceux de 1730.

En présence de l'intérêt artistique de ces pierres, un vœu fut émis tendant à les réserver pour le musée Carnavalet dès qu'elles seront dégagées.

Avant de quitter la caserne des Célestins la délégation voulut bien adopter un vœu que lui soumit le soussigné tendant à inviter l'Administration à examiner, le moment venu, s'il ne serait pas possible de conserver le très remarquable fronton de 1730, qui caractérise si bien le style de la Régence, et de le réinstaller dans un des grands squares de Paris, celui du Trocadéro, par exemple, qui renferme déjà des fragments d'architecture.

Telle est, Messieurs, la relation de la visite faite par les délégués de votre 1re Sous-commission; ils vous prient de vouloir bien ratifier par votre vote les décisions qu'ils ont prises et d'y joindre vos remerciements aux leurs pour M. le capitaine adjudant-major Villevert, en raison de la courtoisie avec laquelle il a bien voulu se mettre à leur disposition.

Paris, le 10 janvier 1901.

Lucien Lambeau.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

44. — Communication de M. Charles Sellier relative à la découverte de cercueils en plomb au cimetière du Père-Lachaise (juillet 1900).

M. Charles Sellier. — Le 19 juillet 1900, en creusant une fouille d'inhumation au cimetière du Père-Lachaise, à quelques pas en avant du nouveau bâtiment des bureaux de la Conservation, sur le bord de l'avenue de ce nom, les ouvriers terrassiers ont mis à jour cinq cercueils en plomb superposés, dont l'un anthropomorphe et les autres en forme de petites caisses rectangulaires; ces derniers, d'environ 0 m. 60 c. de long, contenaient des ossements humains, recueillis après exhumation. Sur l'une de ces caisses on a trouvé soudée une plaque de cuivre portant une inscription gravée, accompagnée d'armoiries tracées à la pointe figurant, dans un écussion, trois fusées en fasce surmontées d'un lambel. Voici le texte de l'inscription :

ARMOIRIES

ROBERT FVSÉE ESCVIER SEIGr
DE CHAMPDEVL, D'ASSY, GE-
NOVLLY, VOISENON, VILLEBON
BERAVLT ET BERSEAVLX EN PAR-
TIE ESCVIER ORDINAIRE DES ESCVRIES
DES ROYS HENRI 3 ET 4 AAGÉ DE 56
ANS DÉCÉDA LE 8 FÉVRIER 1593 AU
SERVICE DU ROY PENDANT LES
TROVBLES A S. DENIS EN FRANCE
ENTÉRÉ A S. CROYX ET FAICT TRA-
NSFERRÉ EN CE LIEV DES CARMES
LE 13 SEPTEMBRE 1608 PAR ROBERT
FVSÉE SON FILZ ESCVIER SEIGr D'ASSY
CONr ET GENTILHOMME SERVANT
DE FEVE MADAME SOEVR VNI-
QVE DV ROY. Dieu luy face pardon.
EVESHAM FECIT

Cette plaque d'inscription a été recueillie par M. Jules Moiroux, conservateur du cimetière du Père-Lachaise, qui me l'a remise aussitôt pour le musée Carnavalet.

Après un examen attentif du texte de cette inscription et quelques recherches dans les dossiers du cabinet des titres, aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, j'ai pu facilement déterminer que les Robert Fusée, dont il est ici question, sont issus d'une ancienne famille du Gâtinais, qui faisait remonter ses titres de noblesse à un maître d'hôtel et homme d'armes du connétable prince de Richemont, Jean Fusée, dont on a un aveu daté du 11 décembre 1441, pour un fief de Cerilly-en-Brie mouvant de Genouilly. Les épitaphiers de l'église Saint-Séverin à Paris mentionnent un Guillaume Fusée, seigneur de Voisenon, procureur au Parlement, mort en 1511 : il était assurément de même souche. Les armoiries de cette famille sont connues ; ce sont des armes parlantes : les Fusée portaient *d'azur à 3 fusées d'or en fasce;* le lambel qui brise les armoiries qui accompagnent notre inscription indique qu'elles appartenaient à un cadet, sinon à un membre d'une branche cadette. Enfin, les seigneuries de Champdeuil, Assy, Genouilly, Voisenon, Villebon, etc., énumérées dans cette inscription sont situées dans la région du Gâtinais et de la Brie, aux environs de Melun.

Dans le texte de l'inscription, on voit que ledit Robert Fusée, « écuyer ordinaire des escuries des rois Henri III et IV », décéda, le 8 février 1593, « au service du Roy pendant les troubles à Saint-Denis-en-France », ce qui veut dire : mort en combattant pour la cause de Henri IV pendant le long siège de Paris que dut entreprendre ce prince pour conquérir son trône. On sait que, pour commencer, Henri IV dut s'emparer de toute la banlieue parisienne. Il prit tout d'abord Saint-Denis, le 9 juillet 1590, et en fit son quartier général jusqu'à la fin dudit siège, qui eut lieu en 1594. Or, c'est dans l'un des combats incessants, quotidiens, qu'il eut à soutenir jusque-là, que périt l'écuyer Robert Fusée. Son corps fut inhumé à Saint-Denis, à l'église paroissiale de Sainte-Croix, qui était située à l'extrémité de la rue de la Boulangerie, vers la place aux Gueldres. Cette église, supprimée à la Révolution, n'existe plus. Puis, il fut exhumé quinze ans après et transféré par les soins pieux de son fils dans un couvent de Carmes, à Paris, bien certainement, car il n'y eut jamais d'établissement de cet ordre de religieux à Saint-Denis, non plus qu'au Père-Lachaise, qui n'était encore que l'ancienne Folie-Regnault; mais il y en avait alors deux à Paris même : les Carmes-Billettes de la rue

du Chaume et les Grands-Carmes de la place Maubert; les Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard ne vinrent que peu après. Il y a donc tout lieu d'admettre que c'est aux Carmes de la place Maubert qu'eut lieu le premier transfert des restes de Robert Fusée, et que, lors de la construction du marché entreprise, en 1811, sur l'emplacement de ce couvent, ils furent rencontrés, ainsi que bien d'autres, dans les fouilles nécessitées par cette construction, puis transportés au cimetière du Père-Lachaise, ouvert depuis peu aux inhumations parisiennes, pour être enterrés enfin au pied du vieux mur qui clôturait autrefois le jardin des anciens bâtiments de la Conservation, lesquels n'étaient autres, primitivement, que les communs de la grande et belle maison du Mont-Louis, que Louis XIV fit construire pour le père Lachaise, jésuite, son confesseur. Malgré toutes mes recherches dans les archives du cimetière du Père-Lachaise, je n'ai découvert aucun document relatif à cette dernière inhumation de Robert Fusée (1).

Pour compléter ces explications, je dois ajouter quelques mots également inédits sur le fils de Robert Fusée mentionné dans l'inscription.

Sur un registre des *Pièces originales* (n° 1259, f° 142) j'ai relevé cette mention : « Robert « Fusée, écuyer, seigneur d'Assy, écuyer or- « dinaire du roy, en 1605; conseiller gentil- « homme servant et secrétaire de Madame « sœur du roy, en 1602; gouverneur des pages « de la chambre du Roy, en 1612; mourut rue « Férou. Son convoi fut fait à Saint-Sulpice le « 1er février 1642 et fut porté aux Champs (?) « pour y être inhumé; il avait été marié, le « 21 septembre 1602, à Anne Guibert, fille de « feu Me Claude Guibert, advocat au parlement, « et de dlle Marguerite Bollart... » La « feue Madame, sœur unique du Roy », dont il est ici question, ainsi que sur notre inscription, est Catherine de Bourbon, sœur unique de Henri IV, fille d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, née en 1559, princesse de Navarre, duchesse d'Albret, morte, en 1604, sans postérité; elle avait épousé, en 1599, Henri de Lorraine, duc de Bar, mort en 1624. Catherine de Médicis avait refusé de la laisser épouser à un de ses fils, alléguant qu'elle était naine et contrefaite. On a d'elle quelques pièces de vers insérées dans le *Parnasse français* (édition de 1618). En ce temps-là, bien mieux que les princes et les grands seigneurs, nos princesses et nos plus grandes dames brillaient par le savoir et la culture des lettres.

Quant aux deux Robert Fusée dont je viens de parler, il est bien établi qu'ils étaient de la branche des Fusée seigneurs de Voisenon, dont le chef fut, en 1441, comme je l'ai déjà cité, seigneur de Voisenon, Genouilly et Champdeuil. C'est enfin de cette branche qu'est issu Claude-Henri de Fusée, un des plus aimables poètes du XVIIIe siècle, connu sous le nom d'abbé de Voisenon.

(1) Ce cas de transfert de sépultures par suite de fouilles ou de démolitions est loin d'être le seul qu'on ait constaté jusqu'à présent. En 1804, lors du percement de la rue de Castiglione, la démolition du couvent des Capucines de la rue Saint-Honoré entraîna l'exhumation de plusieurs sépultures de personnages qui furent célèbres de leur vivant, notamment celle du Père Aimé de Lamballe, général de l'ordre des Capucins, qui, sur la demande de ses neveux MM. Micault de La Vieuville, fut transférée au petit cimetière du Calvaire de Montmartre, dans la tombe, aujourd'hui disparue, de cette famille; puis celles du Père Ange de Joyeuse, maréchal de France et capucin, et du père Joseph Leclerc du Tremblay, dit l'Eminence grise, le bras droit de Richelieu, qui furent transférées au cimetière sous Montmartre, appelée le *Champ du Repos*; depuis lors on a complètement perdu la trace de celles-ci.

En 1805, deux cas semblables se présentèrent lors de la démolition du couvent des Capucines de la place Vendôme, occasionnée par le percement de la rue de la Paix. C'est ainsi que la sépulture de la reine Louise de Lorraine, épouse d'Henri III, qui avait légué 20.000 écus pour la construction de ce monastère, où elle était enterrée, fut mise à jour et transférée provisoirement au Père-Lachaise, d'où elle fut extraite pour être définitivement portée à Saint-Denis, en 1817. Puis ce fut le tour de la sépulture de dame Madeleine-Françoise Maillard, veuve du marquis de Voyer de Paulmy d'Argenson, l'ancien ministre des Affaires étrangères, qui fut aussi transférée dudit couvent au Père-Lachaise, mais où l'on en a depuis perdu aussi la trace (voir le très intéressant article publié par M. Lucien Lazard et intitulé *Histoire posthume de quelques personnages célèbres*, dans la *Revue historique et archéologique*, année 1897).

45. — Communication de M. Charles Sellier relative à la démolition des maisons comprises entre les rues de la Grande et de la Petite-Truanderie et la rue Mondétour.

M. Charles Sellier. — Par suite des travaux entrepris pour le dégagement du quartier des Halles, on a démoli, en novembre dernier, l'îlot des vieilles maisons comprises entre la rue Mondétour et les rues de la Grande et de la Petite-Truanderie. A notre connaissance, ces démolitions n'ont amené

aucune découverte intéressant l'histoire de Paris que je puisse signaler à votre attention. D'ailleurs, le tableau historique et pittoresque si documenté que M. Bunel vous a présenté sur ce quartier, dans son rapport du 7 décembre 1899, peut me dispenser de revenir sur le même sujet. Je dois néanmoins vous faire part d'une particularité inédite qui a trait à l'ancienne situation féodale des lieux.

D'après les titres de propriété des maisons abattues, qui formaient autrefois le susdit ilot, on remarque que toutes ces maisons, avant la Révolution, se trouvaient situées dans la censive du collège de maître Gervais Chrétien, c'est-à-dire comprises dans l'ancien fief de Thérouenne dont ledit collège avait été en partie doté, lors de sa fondation.

Dans la communication que je vous ai déjà faite relativement au fief de Thérouenne, le 8 février 1900, j'ai rappelé que ce fief avait d'abord appartenu à divers seigneurs, dont entre autres un évêque de Thérouenne, origine de sa dénomination, puis était passé, par voie d'acquisition, aux mains de Philippe de Valois, en 1330. D'après le registre des titres du fief de Thérouenne (Archives nationales, S, 6487, f° 2), on voit qu'une partie de ce fief, celle dont il est justement question ici, était, en 1368, aux mains d'un nommé Guillaume Ronce et d'Ameline sa femme lorsque maître Henri Vacaire, médecin de la reine de France, en fit l'acquisition. Cet arrière-fief comprenait alors 22 maisons situées rue Saint-Denis, rues de la Grande et de la Petite-Truanderie, rue Mondétour et rue du Cygne ; ces 22 maisons en faisaient 54, vers la fin du règne de Louis XIV. et sont représentées au plan placé en tête du registre susmentionné.

En 1370, cet arrière-fief de Thérouenne était déjà rentré en la possession du roi Charles V, puisque c'est cette année-là qu'il l'octroya à titre de fondation et de dotation à son médecin, maitre Gervais Chrétien, chanoine des églises de Bayeux et de Paris, lorsque celui-ci entreprit l'établissement d'un collège, rue Erembourg-de-Brie (aujourd'hui rue Boutebrie), au coin de la rue du Foin (emportée par le boulevard Saint-Germain), où il possédait trois maisons qu'il devait aussi à la libéralité du même prince. Depuis lors, cet arrière-fief resta le domaine dudit collège jusqu'à la réunion de celui-ci au collège Louis-le-Grand, en 1763. Dans l'énumération des seigneurs qui n'ont à Paris que simple fief et censive sans justice, Sauval (tome II, p. 427) mentionne le procureur et le principal du collège de Maître Gervais Chrétien (1), seigneurs en partie du fief de Thérouenne. Mais, à partir de 1767 jusqu'à la fin de l'ancien régime, les titres de propriété de cet arrière-fief montrent que c'est le grand maître temporel du collège Louis-le-Grand et des collèges y réunis qui en perçoit les droits de cens et de lots et ventes.

Enfin, les maisons démolies, dont il est ici question, sont les suivantes (les enseignes, sous lesquelles quelques-unes de ces maisons sont désignées, sont celles indiquées sur le *Terrier du Roi*, vers 1700; ces enseignes n'existaient plus de nos jours; quant aux numéros, ce sont ceux que portaient les maisons lors de leur démolition) :

1° *Rue Mondétour*. — N° 20, formant le coin de la rue de la Grande-Truanderie n° 29, à l'enseigne de l'*Ecu de France*, auparavant celui de l'*Echaudé*, qui rappelait la forme triangulaire de l'ilot (on nommait autrefois *échaudé* un ilot de maisons donnant sur trois rues) ; — n° 18, à l'enseigne de la *Géline* (qui signifiait poule) ;

2° *Rue de la Petite-Truanderie*. — N° 1, *au Coq*, à l'angle de la rue Mondétour ; — n° 3, au *Pourcelet* ; — n°s 5, 7, 9 et 11, sans désignation d'enseignes, et dont l'emplacement était « une place vide » en 1368, c'est-à-dire n'était pas encore bâti ; la maison du n° 11 donnait aussi sur la rue de la Grande-Truanderie, où elle portait le n° 19 ; elle formait alors la pointe de l'ilot. Les anciens n°s 13 et 15 de la rue de la Petite-Truanderie, qui donnaient aux anciens n°s 17 et 15 de la rue de la Grande-Truanderie, avaient déjà disparu, il y a environ trente-cinq ans, c'est-à-dire lors du prolongement de la rue Saint-Jacques-de-l'Hôpital sous le nom de rue Pierre-Lescot. Le n° 15 avait formé primitivement la pointe de l'ilot, et avait eu pour enseigne le *Puits d'amour*, du nom d'un puits dont la margelle était adossée au pan coupé de cette pointe : M. Bunel en a retracé la vieille légende dans son rapport du 7 décembre 1899 susmentionné ;

3° *Rue de la Grande-Truanderie*. — N° 19,

(1) Le collège de maître Gervais Chrétien était du nombre des petits collèges qui, à Paris, n'avaient pas plein exercice : on n'y enseignait que la philosophie. En 1763, tous ces petits collèges furent réunis au grand collège Louis-le-Grand, où les études embrassaient, en outre de la philosophie, les humanités, les sciences et les langues.

sans enseigne (la même que le n° 11 de la rue de la Petite-Truanderie); — n°s 21, 23 et 25, aussi sans enseigne, dont l'emplacement, y compris le n° 19, n'était pas encore bâti en 1368; — n° 27, autrefois à l'enseigne du *Pâté;* — n° 29, même maison que celle d'encoignure de la rue Mondétour n° 20, anciennement à l'enseigne de l'*Echaudé*.

Des souvenirs historiques se rattachant à ce coin du vieux Paris disparu, on doit retenir un fait qui est loin d'être sans intérêt, bien que je ne puisse quant à présent en déterminer le lieu tout à fait précis. C'est dans une maison (restée pour moi ignorée) de la rue de la Grande-Truanderie, le 10 mai 1796, c'est-à-dire la veille du jour où sa vaste conjuration devait éclater, que le fameux révolutionnaire Gracchus Babeuf fut arrêté. Cette maison était la retraite accoutumée où il se cachait ; depuis longtemps il y avait dépisté la police, lorsque, trahi par Grisel, l'un des siens, il y fut enfin découvert. Il venait, pour la dernière fois, d'y passer la nuit avec le plus zélé et le plus lettré de ses disciples, Buonarotti, à méditer et à préparer l'insurrection, rédigeant encore des projets de réforme, des proclamations et des placards. Au moment où Babeuf écrivait : « Le peuple a vaincu ! la tyrannie n'est plus ; vous êtes libre... », il fut saisi, ainsi que son ami, au milieu de ses papiers. (Voir : de Barante, *Histoire du Directoire*, Paris, 1855, 3 vol. in-8°, t. I, p. 262-263, et Buonarotti, *Histoire de la conspiration pour l'Egalité, dite de Babeuf, etc.*, Paris, 1850, 1 vol. in-12, p. 200).

46. — Communication de M. Charles Sellier relative à la découverte de l'inscription d'une pose de première pierre trouvée dans la démolition des bâtiments de l'ancien couvent de l'Assomption, en février 1899.

M. Charles Sellier. — Sur le très obligeant avis, en date du 6 octobre 1900, de M. Lefrançois, architecte vérificateur des travaux du Département, j'ai appris que, lors de la démolition, en février 1899, des anciens bâtiments du couvent de l'Assomption, rue Cambon, sur l'emplacement desquels on achève à présent la reconstruction de la Cour des Comptes, M. Lapeyre, l'entrepreneur chargé de cette démolition, y avait recueilli une plaque de plomb gravée d'une inscription relative à la pose d'une première pierre. Je suis allé voir cette plaque chez ledit entrepreneur, 84, cours de Vincennes, et lui ai proposé de la lui acheter pour le musée Carnavalet ; mais, en présence des prétentions excessives de M. Lapeyre, j'ai dû y renoncer. Cependant, j'ai pu relever l'inscription de cette plaque ; en voici la reproduction textuelle :

L'AN 1718 ON A COMMENCÉ A REBATIR LE
COTÉ DV CLOITRE JOIGNANT LE CHOEVR
QVE L'ON N'AVROIS (*sic*) JAMAIS PV RECONSTRVI-
RE, SANS LES BONTÉS DE S. A. S. MONSEIG^r
LE CARD. DE ROHAN, GRAND AVMONIER DE
FRANCE, SVPÉRIEVR DE CETTE MAISON.
EN SON ABSENCE, LE 22 AOVST SON
ALTESSE MADEMOISELLE ÉLISABETH-
GODEFRIDE-CHARLOTTE DE SOVBISE,
SA PETITE-NIÈCE, AGÉE DE DIX ANS,
A POSÉ EN SON NOM, LA PREMIÈRE
PIERRE, OCCVPANT ACTVELLEMENT VN
APPARTEMENT DANS CE MONASTÈRE,
POVR MONVMENT D'VNE RECONNAISSANCE
ÉTERNELLE, Mr LEBON, ARCHITECTE DV ROY,
LE Sr CHAPPEY, ENTREPRENEVR.

Les commentaires de cette inscription ne nécessitent pas, bien certainement, la réédition de l'histoire du couvent de l'Assomption. Il est pourtant utile de la rappeler en peu de mots. Un ancien hôpital de femmes veuves, dit des *Haudriettes*, du nom de son fondateur Etienne Haudry, existait, depuis l'an 1306, tout près de l'Hôtel de Ville, à l'entrée de la rue de la Mortellerie. Par la suite des temps, cet hôpital s'était transformé en une communauté de religieuses de la règle de saint Augustin. Enfin, les Haudriettes avaient pris le nom de *Filles de l'Assomption* lorsque, leur vieux monastère de la rue de la Mortellerie étant devenu insuffisant et très délabré, elles vinrent s'établir, en 1622, dans l'hôtel que le cardinal de La Rochefoucauld venait de leur concéder. Leur église ne fut commencée qu'en 1670 et terminée six ans plus tard. Supprimé à la Révolution, le couvent des filles de l'Assomption devint propriété nationale ; son église, rendue au culte après le Concordat, remplaça pendant quelque temps l'église paroissiale de la Madeleine alors en construction ; elle ne sert plus à présent que de chapelle de catéchisme pour cette paroisse. Après avoir servi pendant longtemps de bâtiments d'école, le cloître et ses annexes ont disparu sous la pioche des démolisseurs depuis un an. Des anciennes Haudriettes, il ne reste plus aujourd'hui que le nom d'une rue où elles avaient plusieurs maisons : la *rue des Haudriettes*.

L'inscription qui nous occupe relate tout d'abord un fait resté jusqu'à présent sans au-

cune mention : la reconstruction en 1748 du côté du cloître joignant le chœur; c'est donc un document inédit. Quant au cardinal de Rohan, à la libéralité duquel on doit cette reconstruction, il faut bien se garder de le confondre avec son petit-neveu, du même nom, si piteusement compromis dans l'affaire du collier. Celui dont il est ici question avait été nommé évêque de Strasbourg en 1704, puis cardinal en 1712, et grand-aumônier de France l'année suivante. En cette dernière qualité, il était supérieur de la plupart des maisons hospitalières de Paris, parmi lesquelles comptait le couvent de l'Assomption. Il était membre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française, et c'est lui qui fit construire l'hôtel de Rohan, dont l'avenir nous inquiète tant aujourd'hui. Il mourut en 1749.

Chargé sans doute du soin de l'éducation de sa petite-nièce Elisabeth-Godefride-Charlotte de Soubise, ce cardinal de Rohan la faisait élever dans ce couvent. Elle était née en 1737 et avait perdu sa mère deux ans après. C'était la fille du fameux prince de Soubise, le courtisan le plus intime de Louis XV et le plus dévoué aux maîtresses de ce roi. Lors de la pose de la première pierre de ladite reconstruction, il n'y avait que quelques mois qu'il était lieutenant général des armées; il devait devenir plus tard maréchal de France, puis ministre d'Etat. Il mit le comble à sa faveur en s'alliant en 1753 à la famille royale par le mariage de cette jeune pensionnaire, sa fille aînée, avec le prince de Condé, celui qui, sous la Révolution, devint, à l'étranger, le général en chef des émigrés. Cette union avait été l'œuvre de Mme de Pompadour, qui faisait alors élever aussi sa fille au couvent de l'Assomption.

Mlle de Soubise, devenue ainsi princesse de Condé, mourut à la fleur de l'âge, en 1760, laissant de ce mariage deux enfants : 1° Louis de Bourbon, ce prince de Condé que, le 30 août 1830, on trouva pendu à l'espagnolette de sa fenêtre, dans son château de Saint-Leu, et dont le fils, le duc d'Enghien, avait eu, comme on sait, une fin non moins tragique dans les fossés de Vincennes; — 2° Louise-Adélaïde de Bourbon, connue sous le nom de *Mademoiselle de Condé*, qui fut abbesse de Remiremont et prit définitivement le voile pendant l'émigration.

Enfin, dernier renseignement inédit fourni par l'inscription, objet de la présente communication, l'architecte de ladite reconstruction du cloître du couvent de l'Assomption est Lebon, architecte du roi. Quoique peu connu, cet artiste est cependant mentionné dans le *Nouveau dictionnaire des architectes français* de Bauchal, où il est indiqué avec les prénoms de Pierre-Etienne. Il obtint le premier prix d'architecture, en 1725, pour un projet d'église conventuelle; il fut admis à l'Académie royale en 1741 et devint architecte du roi. En 1752, il présentait un projet au concours ouvert pour la création de la place Louis XV, aujourd'hui la place de la Concorde. Lebon mourut le 13 août 1754.

47. — Rapport présenté par M. Charles Sellier, au nom de la 2e Sous-commission, sur les découvertes occasionnées par les dernières fouilles exécutées dans Paris.

M. Charles Sellier. — Messieurs, depuis le mois de juillet dernier, les découvertes archéologiques amenées par les diverses fouilles exécutées dans Paris, ne sont pas abondantes.

Les fouilles entreprises pour la construction de la région nord du Métropolitain, depuis le boulevard de Charonne jusqu'au boulevard de Clichy, n'ont encore rien produit pouvant intéresser l'histoire de Paris. Il est probable qu'on y rencontrera les substructions de l'ancien mur d'enceinte des Fermiers généraux, qui fut abattu lors de l'annexion à Paris de notre ancienne petite banlieue.

Pour cette fois, on ne peut donc signaler à la Commission que les faits suivants :

1° *Vestiges de l'ancien cimetière Sainte-Catherine.*

Au cours des fouilles exécutées, en octobre 1900, pour la construction d'un bâtiment annexe de l'école communale du boulevard Saint-Marcel n° 66, les terrassiers ont mis à jour une quantité considérable d'ossements humains, enfouis à même le sol, et quelques pierres tombales dont les épitaphes portent les dates de 1802, 1804, 1806 et 1808. L'endroit de ces découvertes est situé à quelques mètres en arrière des bâtiments d'école en bordure sur le boulevard, c'est-à-dire en plein terrain ayant autrefois fait partie de l'ancien cimetière Sainte-Catherine.

Au sujet de ce cimetière, il est bon de rappeler qu'il fut fondé, le 2 octobre 1783, par l'hôpital Sainte-Catherine de la rue Saint-Denis, sur un terrain ayant son entrée rue des

Francs-Bourgeois (absorbée de nos jours par le boulevard Saint-Marcel) et aboutissant par derrière au cimetière de Clamart qui appartenait à l'Hôtel-Dieu. A la Révolution, le cimetière Sainte-Catherine servit aux inhumations d'une partie de la rive gauche. Il n'y existait aucune concession perpétuelle. Ce cimetière, bientôt complètement rempli, fut fermé en 1820 et remplacé par le cimetière de Vaugirard qui, à son tour, fut désaffecté en 1856. Le cimetière Sainte-Catherine est à présent occupé en majeure partie par l'école communale du boulevard Saint-Marcel. Un certain nombre de pierres funéraires provenant de cet ancien champ de sépulture subsistaient encore, il y a quelques années, dans le jardin de l'économe de l'amphithéâtre d'anatomie de la rue du Fer-à-Moulin; celles qui pouvaient présenter quelque intérêt ont été transportées au musée Carnavalet (1), parmi celles-ci se trouvait le sarcophage de Pichegru.

Je pense qu'on chercherait vainement, dans l'emplacement de l'ancien cimetière Sainte-Catherine, la sépulture de Mirabeau qu'on prétend y avoir été transportée après son expulsion du Panthéon. Une communication faite par M. Coyecque à la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France paraît avoir fait justice de cette légende; et l'on s'explique à présent que les recherches entreprises dans ce but, en 1849, sur l'ordre du préfet de la Seine, soient restées infructueuses, de même que l'exploration faite au même lieu il y a quelques années. (Voir le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, année 1900, p. 129 et 130.)

2° *Vestiges du cimetière de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs.*

En février dernier, par suite des travaux de canalisation exécutés pour le tout à l'égout dans une cour du n° 33 de la rue Chapon, les ouvriers ont rencontré une certaine quantité d'ossements humains. On se rappelle qu'au moyen âge l'espace compris entre les rues Chapon, de Montmorency, Beaubourg et Saint-Martin était occupé par le cimetière de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs. Ce n'est pas la première fois qu'on découvre des vestiges de ce cimetière; en 1898, on en a rencontré en abondance dans le sous-sol de la maison située à l'angle des rues Beaubourg et Chapon. Sur les anciens plans de Paris, cette dernière est appelée *rue du Cimetière*, jusqu'au XVIIIe siècle.

3° *Fragments de la rigole romaine d'Arcueil.*

Dans les premiers jours du mois de mars dernier, les fouilles exécutées pour la construction d'une maison, à l'angle du boulevard Saint-Jacques et de la rue Leclerc, n° 10, ont mis à découvert, sur un parcours d'environ 25 mètres (dans la direction de la rue Saint-Jacques), quatre fragments de la rigole romaine qui, au temps de l'empereur Julien, amenait les eaux de Rungis au palais des Thermes. Ces fragments sont en tous points conformes à ceux précédemment rencontrés en d'autres points et dont nous avons eu déjà l'occasion d'entretenir la Commission du Vieux Paris. Cette dernière découverte correspond du reste à celle que nous avons également signalée d'une portion de la même rigole qu'on peut encore voir de l'autre côté du boulevard Saint-Jacques dans la cave de l'hôtel de Mme Marcelin, situé passage Girardon. Le plan de ces dernières découvertes a été relevé par les soins du service de l'Inspection des carrières.

4° *Vestiges du cimetière mérovingien de Saint-Germain-des-Prés.*

En novembre 1900, M. Nizet, architecte du Gouvernement, chargé des nouveaux travaux d'aménagement de l'ancien palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés, ayant informé la Commission du Vieux Paris de la découverte de sarcophages en plâtre, ornés de rosaces moulées, et d'époque mérovingienne, dans les fouilles pratiquées au sous-sol d'une des caves de cet édifice, du côté de la rue de la Petite-Boucherie, nous sommes allé aussitôt sur place faire les constatations nécessaires.

Mais le savant rapport que M. Nizet a rédigé sur ces découvertes doit nous dispenser d'en présenter un autre; nous allons vous en donner lecture et vous en demander ensuite l'insertion *in extenso* dans notre procès-verbal.

Ces découvertes peuvent s'ajouter à celles déjà faites en cette région, à plusieurs reprises, notamment en 1874, dans des fouilles exécutées place Gozlin et, en 1876, lors du percement du boulevard Saint-Germain; fouilles exécutées du reste par les soins de la ville de Paris.

Quelques spécimens de panneaux ornés des sarcophages découverts par M. Nizet doivent être incessamment adressés par ses soins au

(1) Voir *Notes sur les cimetières de la ville de Paris*, par M. Ch. Caffort, p. 48-49.

musée Carnavalet. Ils sont en tous points analogues à leurs prédécesseurs.

48. — Rapport de M. Nizet, architecte, sur les découvertes archéologiques faites au palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés en novembre 1900.

Les travaux récemment commencés pour l'appropriation du palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés à sa nouvelle destination ont amené un certain nombre de découvertes archéologiques intéressantes, dont quelques-unes aideront à la reconstitution graphique de l'état ancien de l'Abbaye; d'autres, notamment celle de plusieurs tombes des premiers âges du christianisme, confirment la légende qui veut que dès avant la fondation de l'Abbaye, par saint Germain, évêque de Paris, cette région ait servi à la sépulture des chrétiens après la destruction d'un temple consacré à Cérès ou à Isis, ainsi que le rapporte dom Bouillart dans son excellente histoire de l'Abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés (1).

Le nombre des cercueils plus ou moins endommagés mis à jour par les fouilles est de vingt-six, ceux qui étaient peu abîmés ont été entourés de planches et pourront être envoyés au musée Carnavalet.

Ces vingt-six cercueils en plâtre moulé ont des parois d'environ huit centimètres d'épasseur, leurs dimensions peu variables sont d'environ 1 m. 87 c. de longueur, 0 m. 57 c. de largeur à la tête, 0 m. 32 c. aux pieds et 0 m. 35 c. de profondeur, toutes ces mesures prises à l'intérieur (Voir croquis ci-contre).

Deux d'entre eux sont des cercueils d'enfants et n'ont que 1 m. 32 c. de longueur intérieure, les autres mesures proportionnellement réduites.

Ils ont été rencontrés à 1 m. 40 c. environ en contre-bas du niveau du sol primitif, assez régulièrement rangés et la tête tournée vers l'Occident, comme cela est indiqué sur le plan joint au présent rapport.

Le poids des terres avait effondré les couvercles, les parois étaient brisées, un de ces cercueils, sans doute un peu plus récent, avait été déposé dans le sol en anticipant légèrement sur l'emplacement d'un autre plus ancien que les fossoyeurs avaient en partie détruit; un autre paraissant également d'une époque postérieure avait été descendu moins profondément et n'était guère qu'à 1 m. 20 c. au-dessous du sol ancien.

Ceux de ces cercueils qui paraissent les plus anciens sont entièrement dépourvus d'ornements; quelques-uns, qu'on suppose plus récents, ont sur leurs parois extérieures, et même sur les parois intérieures, des ornements moulés en relief en forme de rosaces crucifères, des croix pattées, des colombes rudimentaires, etc., le tout sans valeur artistique, ainsi qu'on en peut juger par le croquis ci-contre.

Une pierre taillée également trouvée dans les fouilles porte en creux sur sa surface une rosace avec croix irrégulière et un entourage en dent de scie. Au premier moment cette pierre a paru avoir servi à mouler les ornements de la surface des cercueils, mais aucun des ornements des cercueils trouvés ne correspond au moulage qu'on aurait pu obtenir avec la pierre gravée, d'autre part la section des entailles de la gravure ne se prêterait qu'imparfaitement à la dépouille du moulage; s'il est fait quelque découverte ultérieure, il sera intéressant de vérifier si des cercueils portent des rosaces ayant en relief la disposition de celle qui est en creux sur la pierre recueillie, faute de quoi elle devra être considérée comme une stèle ayant indiqué l'emplacement d'une sépulture (Voir la figure ci-contre).

Aucun des cercueils ne contenait le moindre objet de métal, ni aucun bijou; il est, d'ailleurs, certain qu'ils avaient été tous violés à une époque qu'on ne peut préciser, mais probablement vers 1586, au moment de la construction du Palais Abbatial, par le cardinal Charles Ier de Bourbon, abbé de Saint-Germain-des-Prés. En effet, sur vingt-six cercueils, vingt-quatre ne contenaient que très peu d'ossements, on trouvait ceux qu'ils avaient contenus à quelque distance et incomplets; deux seuls renfermaient les têtes et le squelette presque entier, sauf les os des mains toutefois qui avaient sans doute été enlevés en hâte avec les bagues qu'ils pouvaient porter.

Nous avons acquis la certitude, par l'examen attentif des cercueils brisés, qu'ils n'avaient pas été fabriqués au moyen d'un moulage d'une seule pièce, mais bien au moyen de fausses dalles assemblées à feuillure, comme le montre le croquis ci-contre.

En dehors des cercueils, quelques débris de poterie sans intérêt et un certain nombre de fragments de pierre moulurés des XIIe, XIIIe, XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles, parmi ces morceaux de pierre deux ou trois provenaient de la balustrade de l'ancienne chapelle de la Vierge, commencée vers 1245 sous le gouvernement de Hugue d'Issy, par le fameux architecte, Pierre de Montereuil (auteur de la Sainte chapelle du Palais, qui fut enterré en 1266 dans le chœur de ladite chapelle de la Vierge). Les autres débris n'ont pu être identifiés, sauf un fragment de chapiteau provenant de l'ancienne chapelle absidale de la basilique Saint-Germain-des-Prés, détruite à la fin du siècle dernier pour édifier la chapelle de la Vierge actuelle.

La façade, côté de la rue de l'Abbaye, du grand pavillon qui forme l'angle de cette rue et de celle de la Petite-Boucherie, portait, au point marqué M sur le plan joint, l'amorce du mur de défense de l'abbaye et des parties encore complètes des revêtements de l'escarpe du fossé. Ces traces ont déjà été signalées et relevées par les auteurs de la topographie du Vieux Paris (1). La direction des fondations retrouvées indique que le mur mitoyen qui sépare actuellement la maison située à l'angle de la rue Cardinale et de la rue de

(1) Paris, 1724, chez Grégoire Dupuis, rue Saint-Jacques, à la Couronne-d'Or.

(1) Volume III, Imprimerie nationale, 1876.

l'Abbaye, de l'école des sœurs rue de l'Abbaye n° 2, repose sur la fondation de l'ancien mur de défense de l'Abbaye.

Au long de ce mur il existait à l'intérieur de l'abbaye, se dirigeant sensiblement du sud au nord, une galerie souterraine dont il a été relevé des restes à l'emplacement destiné au fourneau économique, ainsi que sous le sol de la rue de l'Abbaye et aussi dans les caves de l'école des sœurs, rue de l'Abbaye n° 2; cette galerie avait 1 m. 92 c. de largeur sur 2 m. 20 c. de hauteur sous la clef de voûte en plein cintre. Du côté opposé à la clôture de l'abbaye, une série de cases de 1 m. 51 c. de largeur et 1 m. 82 c. de profondeur, également voûtées en plein cintre; à l'entrée de chacune de ces caves des traces de scellement de portes ou grilles. Ces substructions, dont le sol est à environ 4 mètres en contre-bas du pavage actuel, sont partie en pierre de taille, partie en moellon smillé; ont-elles servi de magasins de provisions, ou de cellules pour des prisonniers? Aucune trace d'inscription ni marque de tâcheron n'a été relevée. La construction est de la fin du XVIe ou XVIIe siècle (voir le plan et les coupes sur le dessin annexé).

Dans les bâtiments du palais abbatial on a recueilli un panneau de lambris Louis XV qui sera débarrassé d'un grand nombre de couches de peinture qui l'engorgent et photographié, ainsi que quelques fragments de plaques de fonte, du XVIIe et du XVIIIe siècles, qui seront également photographiés; un de ces fragments porte les blasons de France et de Navarre.

Il a été également recueilli deux fragments en plâtre des têtes de cerf qui décoraient la galerie dite des chasses, dont parle Sauval dans ses mémoires. Le plâtre est peint de couleurs naturelles, l'œil est mordoré, mais ces débris sont trop peu importants pour permettre une reconstitution; espérons que la suite des travaux en donnera quelques autres.

Le plancher haut à solives apparentes d'une grande pièce du 1er étage, éclairée sur la rue de la Petite-Boucherie et sur la cour du palais abbatial, porte des restes de peinture ornementale qui rappellent l'époque de Henry IV ou du commencement de Louis XIII. Des dégâts causés par un incendie, un remaniement très maladroit, ainsi que la rupture de la maîtresse poutre, nécessiteront le remplacement de ces charpentes par des solives en fer. Après la dépose de l'ancien plancher il sera possible de se bien rendre compte de sa décoration peinte et d'en faire une aquarelle, si les parties existantes permettent de reconstituer l'ensemble.

Paris, le 26 décembre 1900.

NIZET.

M. le Président propose que des remerciements soient adressés à M. Nizet pour le très intéressant rapport qu'il a bien voulu communiquer à la Commission du Vieux Paris, et demande en outre que ce rapport soit inséré au procès-verbal de la séance.

Adopté.

49. — Observation à l'occasion du projet de démolition de l'une des deux maisons d'angle des places Dauphine et du Pont-Neuf.

M. Edouard Detaille demande ce qu'il y a d'exact dans le bruit qui court de la démolition prochaine de l'une des deux maisons formant l'angle de la place Dauphine et du terre-plein du Pont-Neuf. Il s'étonne que ces deux immeubles, si curieux et si souvent reproduits dans les nombreuses perspectives de la Seine, n'aient pas été l'objet d'un classement assurant leur conservation. Il demande si des démarches officielles ne pourraient pas être faites auprès des propriétaires pour tâcher d'éviter leur disparition.

M. Georges Cain dit qu'il ne s'agit pour l'instant que de la vente de l'un de ces deux immeubles, de celui qui est situé en face de la maison où fut élevée Mme Roland et qui porte le n° 15 de la place du Pont-Neuf et le n° 76 du quai des Orfèvres. Le propriétaire de cet immeuble serait tout disposé à ne pas procéder à son aliénation si la Ville voulait y installer l'un de ses services. Il est, en effet, menacé du départ de quelques-uns de ses principaux locataires et ne pourra pas conserver improductifs d'aussi importants locaux.

M. Georges Cain ajoute qu'il a fait une démarche auprès de M. le Préfet de la Seine au sujet de l'installation éventuelle d'un service municipal dans cette maison, mais il lui semble qu'il sera bien difficile d'aboutir de ce côté. Il termine en disant que le propriétaire serait tout disposé à ne pas vendre si la Ville pouvait trouver une affectation quelconque de son immeuble.

M. André Laugier dit que le danger est imminent, puisque les écriteaux de mise en vente sont déjà apposés sur la maison.

M. le Président estime que la disparition de ces deux immeubles serait fort regrettable au point de vue de l'histoire parisienne et des aspects de la ville; il pense que la Commission n'a d'autre moyen d'intervenir qu'en formulant un vœu tendant à ce que tout soit tenté par l'Administration municipale pour leur conservation dans le sens qui a été indiqué.

M. Lucien Augé de Lassus dit qu'il doit y avoir des lettres patentes réglant, comme pour la place des Vosges qui est de la même époque, les aspects et la conservation de ces maisons.

M. Lucien Lambeau répond que la concession des terrains fut faite à Achille de Harlay, premier président du Parlement de Paris, en vertu des lettres patentes du 28 mai 1607, à charge par lui d'y construire des maisons en pierres et briques de même symétrie. Il ajoute que les décisions ministérielles du 14 floréal an XI et du 31 août 1819 conservèrent bien les alignements de cette place, mais que le décret du 20 juin 1850 vint prescrire qu'au cas de démolition, l'issue ouvrant sur la place du Pont-Neuf devrait être élargie à douze mètres et celle sur la rue de Harlay à dix-huit mètres. Il termine en disant que ce dernier décret, si contraire à l'esprit et au texte des lettres patentes de 1607, n'avait évidemment pour but que de dégager le côté du Palais donnant sur la place Dauphine et pour lequel la façade de la Cour d'assises était sans doute déjà projetée.

Le projet de vœu présenté par M. le Président est adopté.

50. — Projet de vœu présenté par M. Charles Normand relatif à la statue de Napoléon Ier.

M. Charles Normand dit que le comité de la Société des amis des monuments parisiens a émis le vœu que la statue de Napoléon, œuvre de Seurre, qui se trouvait sur la colonne Vendôme, soit retirée des magasins du Dépôt des marbres où elle est reléguée depuis près de trente ans, pour être placée à Paris, dans un musée ou tout autre endroit qu'on jugera convenable.

Il demande à la Commission du Vieux Paris de vouloir bien émettre un vœu semblable.

Cette proposition est renvoyée à la 3e Commission.

51. — Transmission aux services compétents et aux personnes intéressées des décisions prises au cours des séances du 5 avril et du 19 juillet 1900.

M. le Président fait connaître à la Commission que les décisions prises au cours des deux dernières séances ont été transmises de la façon suivante par M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission :

1° Séance du 5 avril 1900.

A M. le Directeur général des Contributions directes :

Les remerciements de la Commission au sujet du projet de versement dans les archives départementales des documents graphiques déposés dans les bureaux de la rue Poulletier.

A M. le Directeur des services municipaux d'Architecture :

1° Les remerciements au sujet de l'envoi à la bibliothèque de la Ville des plans d'expropriation;

2° La décision de la Commission relative à l'occupation du terrain domanial de la rue des Quatre-Fils.

A M. le Chef du service du Matériel :

La décision relative à l'affichage sur la porte Saint-Denis.

A M. Nénot, architecte de la nouvelle Sorbonne :

Les remerciements de la Commission pour l'offre de morceaux de sculpture provenant des anciens bâtiments.

A M. Duret, architecte de la Seine :

Les remerciements de la Commission au sujet des négociations relatives au plan cadastral.

A M. Michau, entrepreneur de travaux publics :

Les remerciements de la Commission au sujet du don de sculptures provenant de la chapelle de la Vierge à Saint-Germain-des-Prés.

A M. Thieullen :

Les remerciements de la Commission au sujet de l'hommage d'un livre sur les ancêtres d'Adam.

A M. Gossin, trésorier de la Société populaire des beaux-arts :

L'ordre du jour relatif à la demande d'allocation d'un prix.

A M. G. Cain, conservateur du musée Carnavalet :

Les décisions relatives à la reproduction photographique de divers aspects.

2° Séance du 19 juillet 1900.

A M. le Président du Conseil municipal :

Les remerciements de la Commission rela-

tivement à la mise en état de viabilité du terre-plein du Pont-Neuf.

A M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Seine :

1° Le vœu relatif à l'attribution à MM. Michau et Douane de la médaille créée en faveur des personnes qui enrichissent les collections de la Ville;

2° Le vœu de la Commission tendant à l'installation du musée lapidaire de la Ville dans le réfectoire des Bernardins.

A M. le Secrétaire général de la Préfecture de police :

L'avis de la Commission sur l'affichage des actes de la Préfecture de police sur la porte Saint-Denis.

A M. le directeur des services municipaux d'Architecture :

1° L'avis de la Commission sur les dépenses occasionnées par l'installation des vestiges provenant de la chapelle de la Vierge de Saint-Germain-des-Prés;

2° Le vœu de la Commission relatif aux fontaines du faubourg Saint-Martin;

3° Les remerciements de la Commission pour l'envoi de plans parcellaires à la bibliothèque de la Ville;

4° Le vœu de la Commission relatif au collectionnement des plans d'expropriation.

A M. le directeur des Travaux :

Les remerciements de la Commission relatifs à la communication des caves existant sous la voie publique.

A M. le directeur des Affaires municipales :

1° Le rapport de la Commission relatif aux réparations à faire à l'église Saint-Médard;

2° Les remerciements de la Commission au sujet du nettoyage de la tombe de l'abbé Groult, au cimetière de Vaugirard.

A M. le directeur du Personnel :

Les remerciements de la Commission au sujet de l'offre de photographie de l'ancienne Cour des comptes.

A M. l'ingénieur en chef du Métropolitain :

Les remerciements au sujet de l'envoi de diverses photographies des chantiers du Métropolitain.

A M. le chef du service des Beaux-arts :

1° L'envoi à M. le ministre de l'Instruction publique des remerciements de la Commission pour sa participation à la restauration des vitraux de Saint-Germain-l'Auxerrois;

2° Le vœu de la Commission au sujet des œuvres d'art décorant l'hôtel de Rohan.

A M. l'Archiviste de la Seine :

Les remerciements de la Commission pour l'envoi d'une communication relative au fonctionnement du service.

A M. Duprez, architecte de la 5e section :

Les remerciements de la Commission au sujet de son rapport sur les fouilles du lycée Saint-Louis.

A M. Bourneuf, architecte-voyer du IIIe arrondissement :

Les remerciements de la Commission pour sa communication relative aux démolitions de la rue Beaubourg.

A MM. Louis Perrin, Albert Babeau, Bayel et Herzog, pour hommages et communications à la Commission.

52. — Renouvellement du vœu relatif à la conservation de l'hôtel de Rohan.

M. André Hallays demande à la Commission du Vieux Paris de vouloir bien émettre un vœu tendant à la conservation de l'hôtel de Rohan, dans lequel est installée l'Imprimerie nationale. Le même membre dit que plusieurs combinaisons contradictoires semblent, en ce moment, en présence; il y a celle qui consisterait, à la demande du député du quartier, à conserver l'imprimerie sur place en installant les ateliers dans de vastes sous-sols, ce qui paraît illogique au premier chef, les caves n'étant généralement pas réputées pour des locaux très salubres. Il y a encore la combinaison préconisée par le député d'un arrondissement lointain, qui sollicite le transfert dans son quartier de ladite imprimerie. M. André Hallays estime que tous ces bruits sont fort inquiétants pour le sort de l'hôtel de Rohan, l'une des curiosités du vieux Paris, et il demande à la Commission de vouloir bien émettre un vœu tendant au respect de son intégralité, lequel vœu serait transmis aux ministres des Finances, de l'Instruction publique et à la Commission du budget.

M. Charles Sellier dit que M. Louis

Puech, député de l'arrondissement, est disposé à faire tous ses efforts et à user de toute son influence pour obtenir la conservation, sur place, de l'Imprimerie nationale.

Quant au sous-sol de la grande cour, il n'est pas tout à fait exact de prétendre qu'il a été question de l'utiliser à l'aménagement d'ateliers, tandis qu'il ne s'est agi que d'y trouver la place nécessaire pour l'installation de magasins destinés à remplacer ceux qui encombrent à présent si malencontreusement de leurs incommodes et sordides baraquements l'ancien jardin de l'hôtel de Rohan, auquel on pourrait ainsi rendre sa destination primitive. De plus, les nouvelles constructions projetées pour subvenir à l'insuffisance des ateliers actuels seraient érigées dans telles parties des cours qui conviendraient le mieux. de façon à ne nuire aucunement à l'aspect extérieur des monuments à conserver, telles que les façades de l'hôtel de Rohan et la porte monumentale des écuries que rehausse si merveilleusement le bas-relief de Le Lorrain.

Cette combinaison permettrait enfin de fournir la place nécessaire à plus de 1,500 ouvriers, alors que, normalement, il n'y en a que 1,200 à 1,300 au maximum. En conséquence, l'adoption de ce projet paraît être le moyen le plus simple et le plus économique, peut-être, d'assurer définitivement la conservation de l'hôtel de Rohan.

M. André Hallays répond que M. Louis Puech, quelle que soit sa bonne volonté, n'est que le député de l'arrondissement ; son influence se heurtera à celle de l'autre député qui réclame également l'Imprimerie nationale pour son quartier. Il ajoute que les seules personnes auprès desquelles il serait nécessaire de faire la sérieuse démarche sont M. Cruppi, rapporteur de la Commission du budget, et les ministres des Finances et de l'Instruction publique, qui ont présenté à la Chambre le projet de désaffectation.

M. le Président fait remarquer à M. André Hallays que la Commission du Vieux Paris, à plusieurs reprises différentes, s'est longuement occupée du sort de l'hôtel de Rohan, et qu'un vœu conforme à celui qu'il propose a déjà été voté par elle.

M. André Hallays dit qu'il est heureux d'apprendre que la Commission du Vieux Paris a déjà manifesté une opinion favorable à la conservation dont il s'agit, mais il estime qu'elle renforcerait encore son désir en renouvelant le vœu déjà émis. Il termine en disant que le moment est particulièrement pressant et qu'un vœu, formulé à deux reprises différentes par une Commission représentant officiellement la ville de Paris, pourrait peut-être faire aboutir la solution dont tous les gens de goût souhaitent la réussite.

A l'unanimité, la Commission vote la proposition de M. André Hallays.

53. — Proposition tendant à la reproduction de plusieurs maisons sises rue de l'École-de-Médecine.

M. André Laugier dit que le Conseil municipal, dans sa séance du 25 mars dernier, a voté la démolition de plusieurs anciennes maisons sises rue de l'École-de-Médecine n°s 23, 25, 27 et 29.

Il demande, qu'avant la réalisation de ce projet, des reproductions soient prises de ces immeubles.

M. Lucien Lambeau dit que la direction des services d'Architecture est tenue de faire prendre les reproductions photographiques de toutes les maisons expropriées par la Ville.

L'incident est clos.

54. — Dépenses et travaux effectués par le service de l'Inspection des carrières pour l'étude géologique du sol parisien.

M. Charles Sellier présente, au nom de la 2e Sous-commission, l'état comparatif des dépenses et des travaux effectués par le service de l'Inspection des carrières pour l'étude géologique du sol parisien, pendant les années 1899 et 1900.

L'examen de cet état permettant d'examiner dans quelles proportions on pourra ramener le crédit affecté à cette étude, en raison de la réduction dont le budget de la Commission du Vieux Paris vient d'être frappé, M. Charles Sellier demande au nom de la 2e Sous-commission que cet état soit porté à la connaissance de tous les membres de la Commission.

M. le Président propose que cet état soit inséré pour mémoire au procès-verbal de la séance, puis renvoyé à l'examen de la 2e Sous-commission, qui présentera ultérieurement ses conclusions.

Adopté.

ÉTAT COMPARATIF

des dépenses et des travaux effectués par le service de l'Inspection des carrières pour l'étude géologique du sol parisien pendant les années 1899 et 1900.

Exercice 1899. — Dépenses.

(Du 1er février au 31 décembre 1899.)

Chap. XIII, § 3, art. 29 *bis*. — Salaires, indemnités et déplacements :

P. E. Salaires et indemnités.... 3.600 »

F. D. Frais de déplacements.... 500 »

Salaire d'un dessinateur (M. Badaroux, agent exclusivement affecté à la Commission)........ 1.584 »

Indemnités à divers agents de l'Inspection des carrières (du 1er février au 31 décembre 1899) :

Ces agents ayant prêté leur concours pour des tournées sur les chantiers, relevé des coupes, exécuté des travaux de dessin, etc. 1.625 10

Frais de déplacements................ 369 »

3.578 10

Chap. XIII, § 3, art. 29/3°. — Matériel et fournitures diverses :

Crédit.............. 300 »

Fournitures d'imprimés et d'objets mobiliers divers.............................. 300 »

Total des dépenses pour l'exercice 1899. 3.878 10

Exercice 1900. — Dépenses.

(Du 1er janvier au 31 décembre 1900.)

Chap. XIII, § 3, art. 29 *bis*. — Salaires, indemnités et déplacements :

P. E. Salaires et indemnités.... 3.600 »

F. D. Frais de déplacements.... 500 »

Salaire d'un dessinateur (M. Badaroux, agent exclusivement affecté à la Commission)........ 1.842 »

Indemnités à divers agents de l'Inspection des carrières (du 1er janvier au 31 décembre 1900) :

Ces agents ayant prêté leur concours pour des tournées sur les chantiers, relevé des coupes, exécuté des travaux de dessin, etc. 1.758 »

Frais de déplacements................ 499 30

4.099 30

Chap. XIII, § 3, art. 29/3°. — Matériel et fournitures diverses :

Crédit.............. 300 «

Fournitures d'imprimés et d'objets mobiliers divers.............................. 298 77

Total des dépenses pour l'exercice 1900. 4.398 57

RÉCAPITULATION.

Exercice 1899 (du 1er février au 31 décembre)............	3.878 10
Exercice 1900 (du 1er janvier au 31 décembre)............	4.398 57
Total pour les deux exercices..........	8.276 67

RÉSUMÉ DES TRAVAUX EXÉCUTÉS

Coupes relevées dans les divers chantiers depuis que le service est en activité................	1.800 »
Échantillons des terrains formant le sous-sol parisien..................	116 »
Coupes reportées sur l'atlas au 1/1000e..................	780 »

Divers. — Aide prêtée à M. Sellier pour ses recherches archéologiques. — Relevés et copie de plans. — Installation à l'Exposition universelle des tableaux, cartes, échantillons, etc. relatifs à l'étude du sous-sol.

55. — Proposition tendant à la conservation d'un bastion des fortifications de Paris.

M. Lucien Lambeau dépose la proposition suivante :

Les fortifications de Paris sont condamnées à disparaître.

L'enceinte de Louis-Philippe, comme celles de Lutèce, de Louis le Gros, de Philippe-Auguste, de Charles V, de Henri II et de Louis XVI, est vouée à une démolition prochaine.

Le premier coup de pioche n'est pas encore donné, mais il a été décrété par la loi du 17 février 1898 désaffectant, pour commencer, les fronts Ouest et Nord.

Les quelques vestiges qui ont été conservés des dernières clôtures de Paris n'existent guère que par suite du hasard ou de circonstances imprévues qui auraient pu ne pas se produire, soit qu'ils aient été découverts par suite de fouilles, soit que leurs solides assises aient été utilisées pour des constructions venant s'appuyer sur elles.

Du mur gallo-romain, il ne reste que les quelques pierres déposées au musée Carnavalet ; de celui des Capétiens, rien n'est plus visible ; de celui de Philippe-Auguste, il existe les minimes fragments de murailles des rues Clovis, d'Arras, des Francs-Bourgeois, de la rue Guénégaud, dissimulés par les maisons voisines et absolument invisibles.

De l'enceinte de Charles V on ne connaît rien, et de celle de Henri II on ne voit plus que les quelques fragments du lycée Saint-Louis. La muraille des Fermiers généraux ne compte plus que les pavillons, hélas menacés, de Ledoux, sis à la place du Trône, et ceux de la place Denfert, de La Villette, du Parc-Monceau et de la Rapée.

Il nous a semblé que la Commission du Vieux-Paris, en présence de la démolition prochaine de l'enceinte actuelle, qui a, comme les précédentes, une longue histoire, souvent glorieuse ; qui monta, autour de la grande ville, une garde vigilante de soixante années, devait prendre l'initiative de la conservation officielle d'une partie, infime bien entendu, de cette muraille qui, l'histoire se recommençant sans cesse, ne sera peut-être pas la dernière.

Dans notre pensée, nous voudrions qu'il fût conservé, dans un quartier quelconque à choisir au mieux des intérêts de la Ville et de l'Etat, c'est-à-dire en tenant compte des endroits où les terrains à revendre auront le moins de valeur, un simple bastion qui serait maintenu dans son intégralité, aménagé en jardin accessible au public et sur lequel serait apposé une plaque commémorative rappelant le fait et reproduisant le tracé de l'enceinte de 1840.

En exécutant le vœu que ne manquera pas d'émettre la Commission du Vieux Paris, l'Etat et la municipalité parisienne apporteront, par la conservation de ce souvenir, un document de plus à l'histoire de la Ville.

Nous avons, en conséquence, l'honneur de déposer le projet de vœu suivant :

« La Commission du Vieux Paris,

« En présence de la démolition imminente des fortifications de Paris,

« Émet le vœu :

« 1° Qu'un bastion en soit conservé et aménagé en jardin ;

« 2° Qu'une plaque commémorative rappelle la décision prise au sujet de cette conservation et reproduise la totalité de l'enceinte de 1840. »

Lucien LAMBEAU.

Cette proposition est renvoyée à la 1re Commission.

56. — Organisation des travaux de la Commission.

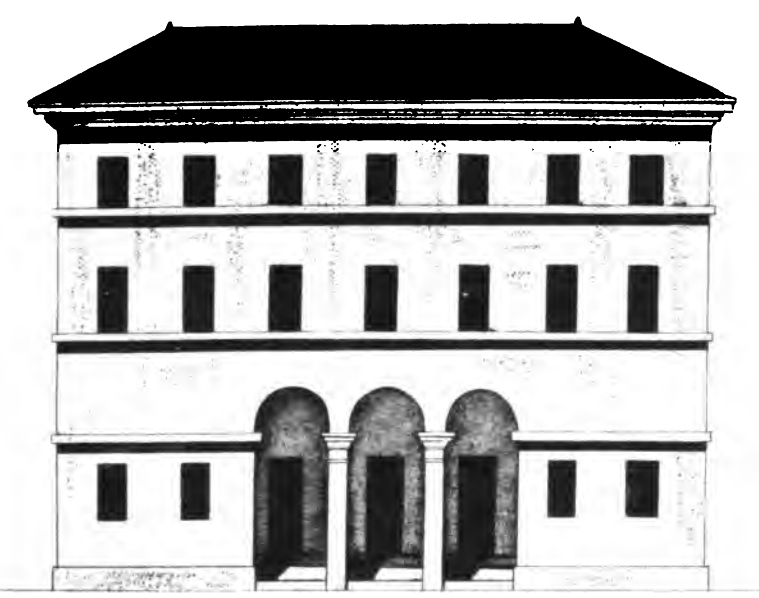
M. le Président rappelle que la Commission du Vieux Paris avait consacré l'usage de tenir ses réunions le premier jeudi de chaque mois. Cet ordre de travail ayant été troublé par la longue interruption des réunions et la présente séance étant tenue le dernier jeudi du mois de mars, il propose d'adopter cette date comme point de départ d'un nouveau système et de fixer, à l'avenir, les réunions mensuelles au dernier jeudi à deux heures.

Cette proposition est adoptée.

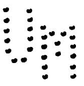
M. le Président, avant de lever la séance, prie instamment les Commissions d'organiser également des réunions périodiques afin d'être prêtes à rapporter leurs travaux devant la Commission plénière. Il estime que la méthode et la régularité sont un sûr garant de bonne besogne.

La séance est levée à six heures.

487. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1901.



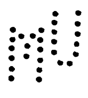


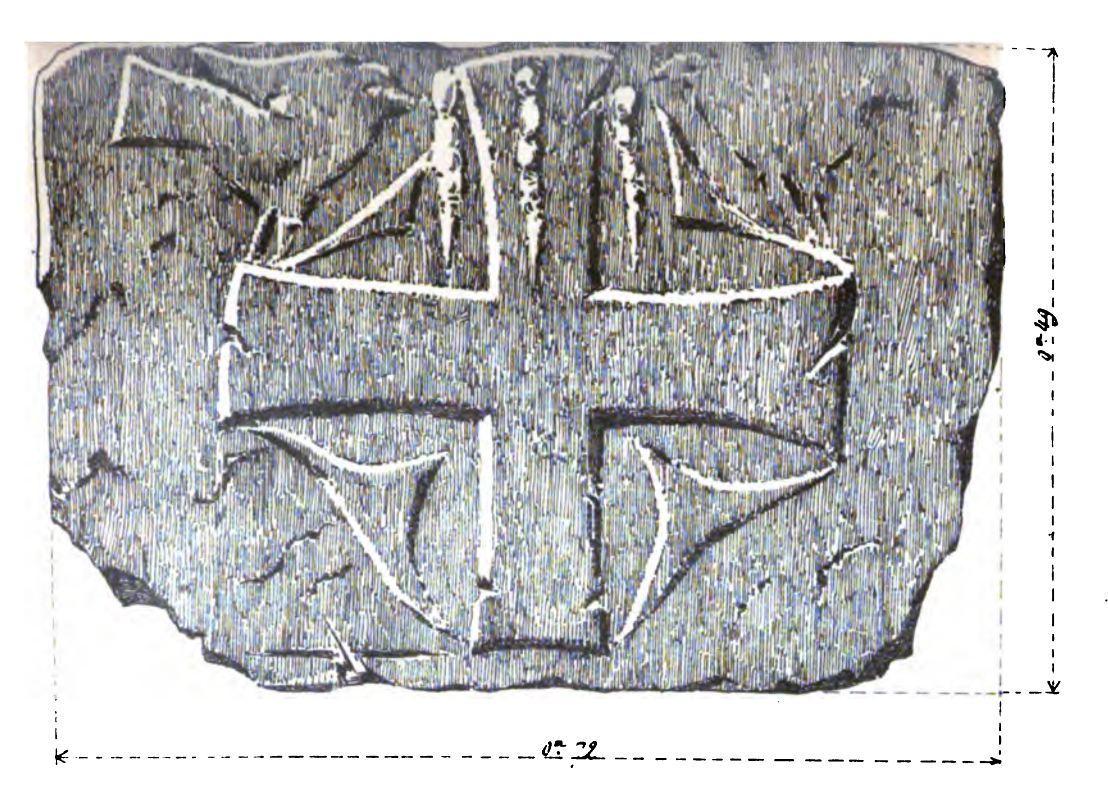


I. — État primitif de la barrière de la Rapée, d'après le fac-similé de l'atlas de Saint-Victor.

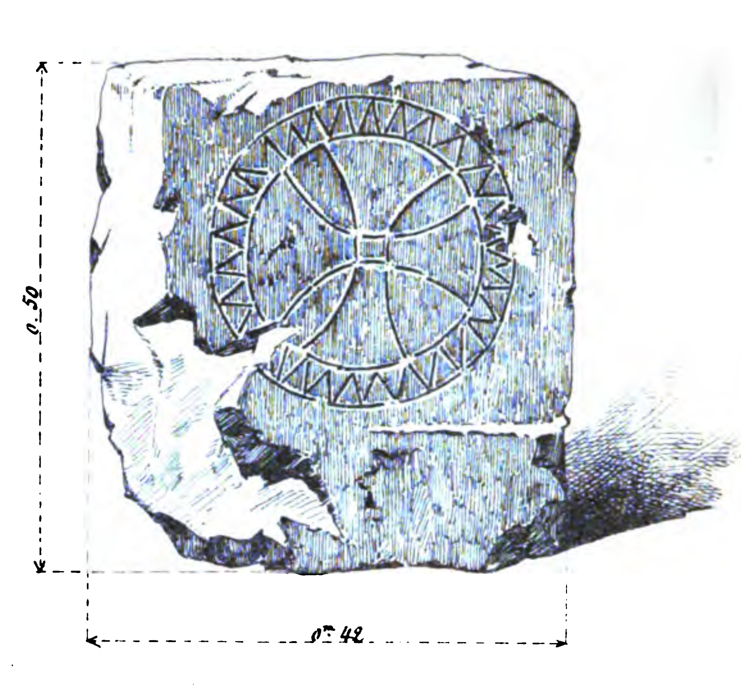
II. — État actuel de sa transformation en maison d'habitation, quai de la Rapée, nº 12.

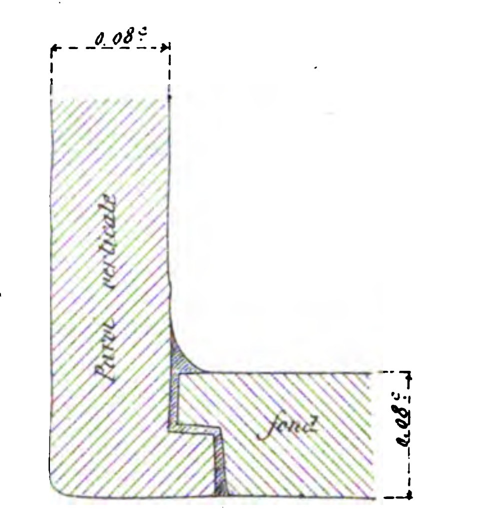
Barry, phot. et imp. Paris

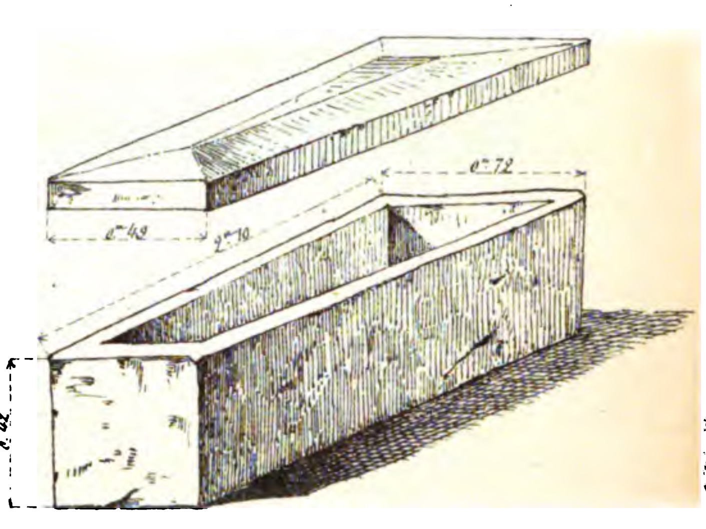




Epaisseur 0m 13c

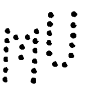






Reproduction
des dessins contenus
dans le rapport
de M^r l'Architecte
Nizet
sur le
Palais Abbatial.

Barry, Imp. Paris



...ain des Prés

PALAIS ABBATIAL DE St GERMAIN DES PRES

FOUILLES EXECUTEES EN OCTOBRE ET NOVEMBRE 1900

La Cave R est figurée à la page 124 de la Topographie historique du Vieux Paris. Région du Bourg St Germain

Coupe sur CD

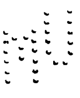
Plan

Coupe sur AB.

Echelle de 0,005 pour metre

G. NIZET _ ARCHITECTE du GOUVt





Désignation des Maisons du plan ci-contre suivant les numéros y indiqués et leurs enseignes en 1700.

---

1 *Le Lion noir*
2 *La Tête noire*
8 *L'Echiquier*
9 *L'Image St Martin*
10 *Maison dite « les Etuves à femmes »* (elle servait d'étuves à femmes en 1368)
11, 12 *L'Image Notre-Dame*
13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26 *L'Ecu de France*
27 *L'Echaudé*
28 *Le Paté*
29, 30, 31, 32, 33 *Place vide en 1368*
34, 35, 36 *Le Puits d'Amour*
37, 38, 39 *Place vide en 1368*
40 *Le Pourcelet*
41 *La Géline*
42 *Le Coq*
43, 44, 45 *Le Barillet d'Argent*
46, 47 *L'Ecu de Flandres*
48, 49, 50 *La Pomme de pin*
51 *Le Sagittaire*
52 *Saint-Louis*
53 *Les 3 Couronnes*
54 *La Pennevaire*
55, 56 *Le Mouton*
57 *L'Ecu de Savoie*
58 *La Fleur de lys*
59 *L'Image Saint-Jean*
60 *Le Pélican*
61 *L'Epée*
62 *Le Grenaut*

Imp^ie Berthaud Frères, Paris

VILLE DE PARIS

1901

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 25 avril 1901.

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE:

1. — Liste des membres présents.

2. — Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

3. — Hommage à la Commission.

4. — Démolition d'une vieille maison rue Galande.

5. — Communication au sujet des œuvres parisiennes à l'Exposition universelle de 1900.

6. — Proposition de M. Selmersheim tendant à ce qu'un local soit réservé, dans l'Hôtel de Ville, pour l'usage des membres de la Commission du Vieux Paris.

7. — Avis relatif à une demande de dérasement du regard Lecouteux dépendant de l'aqueduc des anciennes eaux de Belleville.

8. — Avis relatif à une proposition tendant à obtenir l'adjonction du nom de M. Vantillard sur la liste des spécialistes chargés des réparations de vitraux anciens.

9. — Nettoyage et réparation de vitraux anciens à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

10. — Rapport présenté par M. Selmersheim au sujet d'une visite faite boulevard Saint-Marcel sur l'emplacement de l'ancien cloître Saint-Marcel.

11. — Rapport sur le don fait par M. Thieullen d'un travail sur les silex à représentations naturelles.

12. — Communication complémentaire au sujet de la barrière d'eau du quai de la Rapée.

13. — Observations au sujet de la barrière de Chartres, au parc de Monceau.

14. — Communication de la Société des antiquaires de France relative au cimetière gaulois de Pierrelaye.

15. — Transmission, aux services compétents et aux personnes intéressées, des décisions prises au cours de la séance du 28 mars 1901.

16. — Visite de la 1re Sous-commission à Courbevoie.

17. — Découverte d'un cimetière gaulois à Pierrelaye (Seine-et-Oise).

18. — Proposition de crédit à affecter au service de l'Inspection des carrières pour le relevé des fouilles.

19. — Fouilles aux abords de l'Hôtel de Ville pour rechercher les traces de l'existence présumée d'un ancien port.

20. — Insertion au procès-verbal d'un tableau géologique de Paris.

21. — Question du théâtre gallo-romain du lycée Saint-Louis.

22. — Fragments de sépultures antiques trouvés rue Dante, 28.

La séance est ouverte à deux heures trente minutes, sous la présidence de **M. le Préfet de la Seine**, président.

1. — Liste des membres présents.

Assistent à la séance : MM. John Labusquière, César Caire, Dausset, Duval-Arnould, Despatys, Levraud, Augé de Lassus, Bunel, Edouard Detaille, Formigé, Gosselin-Lenôtre, André Laugier, Georges Montorgueil, Henri Lavedan, Le Vayer, Georges Cain, Hyérard, Dr Capitan, Selmersheim, Wiggishoff.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Charles Sellier, Tesson.

Excusés : MM. Henri Galli, Chassaigne Goyon, G. Villain, André Hallays, Longnon, Edgar Mareuse, Brown, Doniol.

2. — Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal est adopté.

3. — Hommage à la Commission.

M. le Président annonce que M. Robert de Souza a fait hommage à la Commission de son article relatif aux *Enlaidissements de Paris*, paru dans *l'Illustration*.

Des remerciements seront transmis à l'auteur pour sa gracieuse intention.

4. — Démolition d'une vieille maison sise rue Galande, 55, et reproduction photographique d'une maison voisine.

M. le Président dit que la Commission a reçu de M. le directeur des services municipaux d'Architecture notification de la démolition prochaine d'une vieille maison située rue Galande, 55.

M. Lucien Lambeau informe la Commission qu'à ce sujet il s'est transporté dans la maison en question afin d'y noter les matériaux intéressants pouvant être retenus par la Ville.

Rien n'ayant attiré son attention, il en a avisé l'Administration.

L'incident est clos.

M. André Laugier fait remarquer que la maison voisine de la précédente, qui n'est pas l'objet d'une expropriation, mais qui, en raison de sa situation, paraît vouée à une démolition prochaine, a une architecture intéressante et présente, au sommet de sa façade, un des rares pignons triangulaires qui existent encore à Paris. Il serait donc intéressant d'en prendre une photographie.

Adopté.

5. — Communication au sujet des œuvres parisiennes à l'Exposition universelle de 1900.

M. Lucien Lambeau fait part à la Commission, comme pouvant l'intéresser, que le

prochain volume des mémoires de la *Société de l'histoire de Paris* contiendra, sous la plume de M. Coyecque, sous-archiviste de la Seine, un catalogue de 642 numéros comprenant toutes les œuvres parisiennes de la *décennale*, de la *centennale* et de l'*Exposition rétrospective de la Ville ;* et, sous la plume de M. Lucien Lazard, également sous-archiviste de la Seine, un catalogue des œuvres parisiennes figurant dans les expositions rétrospectives des groupes et classes.

Acte est donné de cette communication.

6. — Proposition de M. Selmersheim tendant à ce qu'un local soit réservé dans l'Hôtel de Ville pour l'usage des membres de la Commission du Vieux Paris.

M. Selmersheim expose que les plans, les photographies et les objets offerts à la Commission du Vieux Paris sont, actuellement, envoyés au musée Carnavalet sans que les membres de la Commission puissent en prendre connaissance et les examiner. Il est désirable que ces documents fassent un stage dans un local mis à la disposition du Vieux Paris, de manière à ce que l'on puisse les consulter dès leur arrivée, et à loisir, avant leur classement dans le musée ou dans la bibliothèque, où ils sont moins abordables et moins faciles à consulter.

Il est bien entendu que les objets en question ne seraient que provisoirement dans le local de la Commission du Vieux Paris et que l'on continuerait à les verser au musée ou à la bibliothèque, après examen.

M. John Labusquière dit que cette proposition est très fondée et que pour sa part il l'appuie de toute son énergie ; malheureusement, les locaux disponibles sont rares dans l'Hôtel de Ville ; ceux qui pourraient exister se trouvent dans les parties les plus élevées de l'édifice et sont par conséquent difficilement accessibles. L'on pourrait peut-être trouver dans les locaux de la maison de la rue Payenne attenante au musée Carnavalet un emplacement convenable, correspondant aux préoccupations de M. Selmersheim.

M. le Président fait observer que la proposition de M. Selmersheim vise surtout une installation, dans l'Hôtel de Ville même, afin d'avoir les documents sous la main, pour les réunions de commissions.

M. John Labusquière ajoute que l'on pourrait probablement, en cherchant bien, trouver dans l'une des salles des Commissions un meuble inoccupé, dans lequel on pourrait renfermer les objets à examiner.

M. Selmersheim répond que c'est précisément cela qu'il demande et qu'il n'y a pas besoin d'un local spécialement aménagé; ce qui est nécessaire, c'est d'avoir sous la main les documents et les papiers des affaires soumises à l'examen des commissions.

M. Detaille dit qu'il faut savoir si le meuble installé dans une des salles de commission du Conseil municipal sera d'un accès facile.

M. le Président met la proposition de M. Selmersheim aux voix.

Cette proposition est adoptée.

M. John Labusquière dit qu'il se préoccupera des moyens à employer pour faire aboutir cette utile proposition.

7. — Avis relatif à une demande de dérasement du regard Lecouteux dépendant de l'aqueduc des anciennes eaux de Belleville.

M. Tesson expose qu'à la suite de rapports insérés dans les procès-verbaux de la Commission, en 1898 et 1899, l'attention a été appelée sur la nécessité de la conservation et de l'entretien rigoureux des systèmes d'adduction des sources de Belleville, qui comportent des travaux souterrains considérables exécutés à des époques très reculées et qui se trouvent maintenant sous la voie publique et surtout sous des maisons d'habitation.

Un certain nombre de regards ont été classés comme monuments historiques; ceux qui n'ont pas été classés doivent subsister néanmoins et, autant que possible, rester dans leur intégralité.

Parmi ceux-là se trouve le regard Lecouteux, rue des Solitaires, 46, dont le dérasement a été demandé par la *Société des écoles libres de Belleville*, dont le siège social est rue de la Chaussée-d'Antin, 66. Ce regard, comme toutes les constructions de cette nature, est solidement établi en pierre de moyen appareil ; il est enfoncé dans le sol, ne laissant affleurer que la partie supérieure de sa toiture. C'est un édicule du même plan que le regard

du Chaudron de la rue de Palestine, 2, mais avec cette différence que le regard Lecouteux est fermé par une voûte en cintre surbaissé. L'on remarque également sur le mur du fond deux constructions, et à l'extérieur un écusson aux armes de la ville de Paris. Celui du regard Lecouteux est en très bon état de conservation ; le bandeau de pierre qui le surmonte et qui, comme on le remarque au Chaudron, devait avoir porté des fleurs de lis, est complètement fruste.

Le regard Lecouteux a été établi pour recevoir l'eau d'une ancienne pierrée venant de la rue des Fêtes, tout auprès de l'aqueduc Saint-Louis, en un lieu où les sources abondent. Cette pierrée, d'une longueur de 55 mètres, a sa tête à l'altitude d'environ 115 mètres ; l'eau, qui coule peu, actuellement, tombe dans une cuve en pierre où elle dépose une partie des sédiments qui la souillent, puis elle se rend par un tuyau de 129 m. 50 c. de longueur dans le regard du Chaudron, d'où elle va tomber dans l'égout de la rue de Belleville, au droit de la rue de La Villette. Autrefois, avant la construction du chemin de fer de Ceinture qui a entraîné la suppression d'une importante partie de ces travaux d'adduction, l'eau venait grossir les affluents de droite de l'aqueduc de Belleville au regard des Envierges, d'où elles se répandaient en nappe sur les cascades pour tomber dans l'aqueduc au coin de la rue de la Mare.

Le regard Lecouteux se trouvait sous deux propriétés qui sont les n°s 44 et 46 de la rue des Solitaires ; lors de la construction de l'immeuble du n° 44 (en 1897), la Ville autorisa la suppression de la partie du petit édifice qui empiétait sur les caves du bâtiment, tout en maintenant une servitude d'entrée dans le regard dont la porte se trouve à l'aplomb du mur mitoyen séparant les propriétés portant les n°s 44 et 46.

En sorte qu'aujourd'hui, la demande de dérasement formée par le propriétaire du n° 46 concerne un édicule déjà mutilé, dont l'accès extérieur ne peut avoir lieu qu'en traversant une propriété privée, et qui est par conséquent placé hors de la vue du public.

M. Selmersheim donne alors connaissance du rapport qu'il a préparé après une visite sur place le 6 avril :

Messieurs,

Le sommet de la couverture en pierre du regard Lecouteux, comprenant deux assises, fait saillie dans un local dépendant de l'école des frères de la Doctrine chrétienne, rue des Solitaires, 46 ; ce local devant être aménagé en salle de réunion, le propriétaire demande l'enlèvement de ces deux assises, qui font une emprise de 3 m. 11 c. de longueur sur 1 m. 22 c. de largeur et 0 m. 85 c. de hauteur dans cette pièce et empêche son utilisation.

Nous avons reconnu sur place, avec M. le secrétaire de la 1re Sous-commission, que l'enlèvement de ce couronnement ne compromettait pas la conservation du regard dont la chambre se trouve au-dessous, avec accès par les caves du n° 44, et qui fonctionne parfaitement. On peut donc donner l'autorisation demandée à la condition que les deux assises en pierre portant, en bout, les armes couronnées de la Ville, soient déposées avec soin pour être réédifiées dans le jardin même de l'établissement des Frères, sur un socle en moellons, à une place qui a été marquée et reconnue par M. Labouret, architecte des religieux. Cette installation sera faite aux frais des Frères, une inscription indiquerait la provenance de ces pierres et une convention écrite pourrait intervenir, constatant la propriété de la Ville et garantissant à perpétuité cette servitude.

Signé : SELMERSHEIM.

M. Selmersheim ajoute que, si l'autorisation était donnée, cela ne constituerait pas un précédent que l'on puisse invoquer, car les conclusions présentées auraient été tout autres si le regard n'avait déjà été transformé.

M. John Labusquière dit que la servitude qui appartient à la Ville doit être conservée et que toutes précautions à cet égard doivent être prises. La proposition de M. Selmersheim, tendant à réédifier dans de bonnes conditions la partie supérieure dérasée, est excellente ; elle pourrait se compléter par l'indication sur le parquet du local situé au-dessus du regard, et par un procédé approprié, du tracé du contour dérasé, de telle sorte que les personnes qui verront la portion de toiture transportée dans le jardin puissent se rendre compte par ce procédé de repérage de l'état primitif dont la modification est demandée en ce moment.

M. le Président demande l'avis de la Commission :

1° Sur les conclusions de M. Selmersheim tendant à autoriser le dérasement des deux assises supérieures de la toiture du regard Lecouteux affleurant dans la propriété du n° 46 de la rue des Solitaires, à la condition que ces deux assises soient convenablement remontées et installées sur un massif et bien en vue dans le jardin de la propriété ; à maintenir les droits de servitude anciens et à créer une nouvelle servitude pour la conservation de la portion réédifiée dans le jardin ;

2° Sur l'amendement de M. Labusquière au sujet de l'indication, sur le parquet du local, du tracé de la partie dérasée.

Adopté.

8. — Avis au sujet d'une proposition tendant à obtenir l'adjonction du nom de M. Vantillard sur la liste des spécialistes chargés des réparations de vitraux anciens.

M. Tesson, au nom de la 1re Sous-commission, dit que la question de la réparation et de la restauration des vitraux anciens a fait déjà l'objet de nombreuses études au sein de la 1re Sous-commission. L'on a considéré que ces opérations, demandant la plus extrême délicatesse, exigent des connaissances professionnelles spéciales et éprouvées.

Pour le cas présent, la 1re Sous-commission propose de maintenir strictement la liste des peintres-verriers telle qu'elle lui a été soumise par le service des Monuments historiques.

M. le Président soumet à la Commission ces conclusions, qui sont adoptées.

9. — Nettoyage et réparation de vitraux anciens à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

M. Tesson, au nom de la 1re Sous-commission, dit qu'une délégation composée de MM. Selmersheim, Augé de Lassus, Laugier, Lambeau et Tesson s'est rendue le vendredi 19 avril à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois pour examiner l'état des verrières et des roses du transept, dont la restauration et le nettoyage viennent d'être effectués par MM. Tournel, peintres-verriers agréés par le service des Monuments historiques.

L'opération a été entreprise avec la participation de l'Etat, l'église Saint-Germain-l'Auxerrois étant classée; l'on a pu, pour une somme absolument minime comparativement à la grande valeur artistique et archéologique des vitraux, faire un nettoyage sur les deux faces, remplacer des ferrures et remettre la plupart des clavettes aux deux roses et à trois verrières.

Le résultat produit par le nettoyage est magnifique, et les membres de la Commission ont été unanimement frappés des beautés et de la grandeur artistique de ces immenses verrières qui montrent maintenant toutes les richesses de leur composition et de leur coloris, avec toutes les finesses et les délicatesses de leur dessin, et laissent pénétrer largement la lumière dans l'édifice.

L'importance de l'opération apparait d'une manière saisissante lorsque l'on compare les trois vitraux nettoyés avec le dernier, qui n'a pas été touché à cause des travaux spéciaux de réparation que son état exige : ce vitrail, formé de cinq travées, représente la scène de l'incrédulité de saint Thomas. Il est également très beau de composition et d'exécution.

M. Selmersheim dit que le travail qui vient d'être exécuté, et qui a donné toute satisfaction, engage à rechercher les moyens de restaurer la grande verrière dont il est question.

Dans ce but, un devis a été demandé à M. Tournel afin de savoir la dépense qu'occasionnerait cette opération. Une nouvelle communication sera faite à l'une des plus prochaines séances de la Commission.

10. — Rapport présenté par M. Selmersheim au sujet d'une visite faite boulevard Sain-Marcel sur l'emplacement de l'ancien cloître Saint-Marcel.

M Selmersheim, sous la conduite duquel une visite a été faite boulevard Saint-Marcel le 2 avril 1901, a fait le rapport suivant :

Paris, le 4 avril 1901.

A M. Tesson, secrétaire de la 1re Sous-commission.

Ci-inclus je vous envoie une fiche relative à notre visite de la collégiale de Saint-Marcel, faite le 2 courant.

Je crois que devant l'absence de tous vestiges, que nous avons constatée, il n'y a pas lieu de s'étendre davantage ; mais je crois aussi qu'il y a lieu d'insérer aux procès-verbaux les constatations que nous avons faites, de façon à ce que les choses qui n'ont plus d'intérêt soient définitivement classées comme telles et qu'on n'y revienne plus.

Signé : Selmersheim.

Rapport sur la collégiale de Saint-Marcel et sur l'église Saint-Martin.

Il ne subsiste rien de l'ancienne église et des bâtiments conventuels de la collégiale de Saint-Marcel ; rien non plus de l'ancienne église Saint-Martin qui lui faisait face sur la place du Cloître. Les percements du boulevard Saint-Marcel et de la rue de la Collégiale ont fait disparaître les quelques substructions qui avaient été épargnées lors des démolitions effectuées au commencement du XIXᵉ siècle et dont on retrouve encore la silhouette sur le plan de Jacoubet (1836).

Au nº 39 du boulevard Saint-Marcel il subsiste cependant un ensemble de constructions figuré sur le plan de Verniquet, propriété contiguë, mais paraissant indépendante du couvent. Ces bâtiments très remaniés, très misérables, présentent peu d'intérêt : on y rencontre une cave très profonde, voûtée en plein cintre, établie dans le vide d'une ancienne carrière, et le noyau en spirale d'un escalier en bois du XVIᵉ siècle semblable à celui du bâtiment dit « de la Reine-Blanche », rue des Gobelins, mais cet escalier dérasé, à moitié ruiné, ne présente, comme le surplus, qu'un mince intérêt.

Paris, le 2 avril 1901.

Signé : Selmersheim.

M. Tesson ajoute que M. Paul Radiot possède une peinture représentant la vue de la rue de la Reine-Blanche sous son aspect ancien, avec le mur du cloître et la porte du vieux cimetière. Il y a un effet pittoresque dont il y aurait utilité documentaire à prendre une copie si le musée Carnavalet ne possède pas déjà de reproductions de ce coin du faubourg Saint-Marceau si complètement bouleversé et transformé. Il y aurait lieu aussi de veiller si des fouilles étaient exécutées sous le sol de la rue Antoine-Vramant, ou dans la maison du nº 27 de l'avenue des Gobelins, car ces emplacements peu remués coïncident avec l'ancien cimetière mérovingien dont une portion fut mise au jour il y a 25 ans.

11. — Rapport sur le don fait par M. Thieullen d'un travail sur les silex à représentations naturelles.

M. Tesson donne connaissance de son rapport sur l'ouvrage que M. Thieullen a offert à la Commission :

Messieurs,

M. Thieullen, membre de la Société d'anthropologie de Paris, a offert à la Commission du Vieux Paris une *Deuxième étude sur es pierres figures à retouches intentionnelles, à l'époque du creusement des vallées quaternaires.*

Dans cet ouvrage, où se révèle une puissante originalité et une ténacité que rien ne rebute, les travaux et les idées de Boucher de Perthes sont repris et défendus avec une foi et une ardeur des plus entraînantes. Pour certaines personnalités, les théories présentées par M. Thieullen sont considérées comme trop audacieuses et trop déconcertantes à l'égard des principes convenus de la préhistoire. Sans être obligé d'entrer dans la discussion soulevée sur l'origine et l'état des silex taillés en figures qui ont été soumis à la Société d'anthropologie, l'on ne saurait négliger d'examiner et de comparer la reproduction photographique de deux têtes d'animaux en silex, rappelant l'antilope et portant un grand nombre de touches intentionnelles, très habilement exécutées et destinées à rendre plus apparente la figuration trop grossière de la pierre, dans son état naturel. Ces deux figures ont été trouvées à Paris, l'une rue Miollis, nº 31, l'autre dans l'usine à gaz de Vaugirard à 200 ou 300 mètres de distance, à même le diluvium. Les figures se rencontrent fréquemment dans la région ; c'est ainsi que j'ai trouvé en 1898, dans les fouilles pratiquées pour le percement de l'avenue Félix-Faure en plein ballast, une figure de tête de sanglier en pierre à meule, auprès d'une magnifique pointe de lance, présentant tous les caractères désignés sous le nom de classiques.

Le travail de M. Thieullen, s'il n'est pas accepté par tous, contient néanmoins des enseignements généraux qui ne pourront manquer d'être fructueux et il témoigne d'une persévérance et d'une conviction que l'on ne peut posséder que par un labeur incessant et une documentation complète.

Paris, le 24 avril 1901.

Signé : L. Tesson.

12. — Communication complémentaire au sujet de la barrière d'eau du quai de la Rapée.

M. Lucien Lambeau donne lecture de la communication suivante :

Messieurs,

A la séance du 28 mars 1901 nous vous

avons indiqué l'existence de la maison qui était annexée à la barrière d'eau de la Rapée, laquelle faisait partie de l'avant-dernière enceinte de Paris.

Nous venons aujourd'hui, après de nouvelles recherches, préciser la communication dont il s'agit.

Grâce à l'amabilité et à la complaisance du propriétaire actuel, M. Ragonot, et du bureau du Domaine de la Ville, il nous a été possible de connaître l'état civil de la maison sise quai de la Rapée, n° 12, qui servit véritablement de poste d'octroi, mais, contrairement à ce qu'indique de Saint-Victor, ne fut pas édifiée par Ledoux.

Le premier possesseur de l'immeuble, d'après le titre de propriété de M. Ragonot, fut le citoyen Beudot, propriétaire des constructions comme *les ayant fait édifier*, et du terrain, au moyen d'une acquisition réalisée suivant déclaration de command faite à son profit par Vincent-Charles Dunays, par acte passé devant Montaud, notaire à Paris, le 6 thermidor an VI.

En 1810, M. Beudot vend son immeuble à M. Ch. Pantin qui achète, par la même occasion, un terrain situé au fond de la propriété et appartenant à Mme la duchesse de Fitz-James.

En 1812, enfin, la Ville fait l'acquisition du bâtiment, pour le *service de l'Octroi*, de M. Ch. Pantin, avoué près le tribunal civil de la Seine, demeurant à Paris, place du Sanhédrin, n° 2.

La maison en question est donc bien celle qui fut l'entrée d'eau de la Rapée à l'ancien mur de la Ferme générale, mais elle ne le fut qu'à partir de 1812, c'est-à-dire longtemps après la démolition du pavillon primitif. Peut-être est-ce à cette occasion qu'on l'affubla de la porte quasi-monumentale que montre l'atlas de Saint-Victor et dont la planche se trouve reproduite dans le procès-verbal de la dernière séance?

Le pavillon primitif du quai de la Rapée, celui que commença l'architecte Ledoux, avait, sur le plan de Verniquet et sur celui de l'enceinte des Fermiers généraux que possède l'Assistance publique, la forme d'une construction circulaire.

Nous devons dire que nous n'en avons pas trouvé de reproduction par l'image, ni dans l'atlas de Palaiseau, ni dans d'autres ouvrages iconographiques de l'époque.

Il aurait, nous apprend Maire dans sa topographie de Paris, datée de 1808, été détruit dans le cours de la Révolution, ce qui explique pourquoi Palaiseau, qui date de 1819, ne le reproduit pas.

La vérité se trouve probablement dans un manuscrit que, grâce à l'obligeance de M. Edmond Beaurepaire, le distingué sous-bibliothécaire de la Ville, nous avons pu consulter à la bibliothèque Lepelletier de Saint-Fargeau, et qui fut écrit en 1791. Ce manuscrit, intitulé « *État de situation des travaux de la clôture de Paris et des bâtiments destinés au Service des barrières* », dit exactement ceci :

« 35e bureau de la Râpée : Le bureau de la
« Rappée (*sic*) sur le bord de la rivière est un
« bâtiment considérable qui est resté depuis
« longtemps dans un état d'imperfection,
« quant à la construction, qui peut affecter sa
« solidité, n'étant point encore couvert; les
« commissaires avaient été d'avis de détruire
« cette construction plus tôt que de l'achever,
« le ministre approuva cet avis; les plaintes
« des employés à la perception des droits de
« cette entrée de Paris, sur l'incommodité que
« présentoit pour leur service la disposition de
« ce bureau, jointes à l'oppinion (*sic*) générale,
« déterminèrent à prendre le parti d'arrêter
« que ce bureau seroit entièrement démoli,
« pourquoi il est inutile d'entrer dans plus de
« détails sur sa construction ; on en rapporte
« simplement les plans. »

Le plan en question donne le relevé géométral, qui est toujours le pavillon circulaire indiqué plus haut.

Dans tous les cas ce n'est pas cette rotonde que reproduisit de Saint-Victor dans ses quarante-deux pavillons de l'enceinte, mais bien la maison que nous avons indiquée et qui fut acquise par la Ville en 1812.

Nous devons signaler, d'ailleurs, que La Tynna, auteur du *Dictionnaire des rues de Paris*, dans son édition de 1812, dit, à propos de cette barrière : « Elle n'est encore décorée d'aucun monument d'architecture. »

Ce « *Elle n'est encore* » semble bien vouloir dire qu'il n'y a pas de monument à l'époque où cette mention est écrite; ce monument, en effet, n'existait plus et, quand les droits d'entrée furent rétablis en l'an VIII, la perception dut se faire dans un bâtiment quelconque en attendant l'acquisition de l'immeuble Beudot, en 1812.

Quoi qu'il en soit, la maison du quai de la Rapée, n° 12, est bien celle qui fut l'entrée

d'eau à la barrière de Paris, de 1812 à 1860. A cette époque, les postes d'octroi étant reportés à l'enceinte de Louis-Philippe, la Ville la mit en location. Elle y resta jusqu'en 1893, date où M. Ragonot en fit l'acquisition.

Lucien LAMBEAU.

13. — Observations au sujet de la barrière de Chartres, au parc de Monceau.

M. le Président annonce à la Commission que M. Edgar Mareuse, à propos de la communication relative à l'enceinte des Fermiers généraux, insérée dans le procès-verbal de la dernière séance, l'informe, par une lettre de ce jour, que la rotonde de Chartres existait dès l'origine telle qu'elle est aujourd'hui; elle est indiquée, dit M. Edgar Mareuse, sur le plan de Verniquet et donnait accès dans le jardin de Monceau, qui devait être public sous la Révolution. Le fait qu'elle se trouve sur le plan en question indique qu'elle a dû toujours exister.

M. Lucien Lambeau ajoute que, grâce au manuscrit dont il a parlé plus haut à l'occasion de la barrière de la Rapée, document qu'a bien voulu lui signaler M. Edmond Beaurepaire, de la bibliothèque de la Ville, il est possible d'identifier à peu près exactement ce que fut jadis la rotonde du parc de Monceau.

Le manuscrit en question, daté du 1er décembre 1787, intitulé : « *Le tableau et la situation des constructions de la nouvelle clôture de Paris*, dénomme le bâtiment de la façon suivante :

« *Bureau d'observation, appelé bureau d'Orléans.* »

La muraille des Fermiers généraux, dans la partie qui longeait le parc de Monceau appartenant au duc d'Orléans, devait être d'une construction différente du reste de l'enceinte, soit plus basse, soit plus haute, puisque le manuscrit cité dit que :

« Au delà de cette dernière partie de fossé « (après le parc) et jusqu'au bureau de Mous-« seaux, la clôture rentre dans la construc-« tion généralement adoptée. »

En ce qui concerne la rotonde, que le document appelle aussi « *Le 8e Bureau circulaire d'Orléans* », on trouve l'indication qu'il fut construit en forme de temple et que le duc d'Orléans participa à son édification pour une somme de 12,000 livres. Cette somme lui donnait un droit de jouissance de tout le deuxième étage, qui se composait de la terrasse circulaire et d'une pièce installée dans la calotte de la rotonde. Il y accédait par un escalier qui était également sa propriété.

Voici, d'ailleurs, le texte du manuscrit :

« Le bureau circulaire d'Orléans, aussi en « forme de Temple, de 44 pieds de diamètre, « y compris le péristyle de 16 colonnes dont « il est environné, élevées sur un stylobathe, « et dans la hauteur desquelles sont pratiqués « les étages du rez-de-chaussée et du premier, « sur chacun desquels étages est pris un esca-« lier qui, ainsi que l'attique au-dessus des « colonnes, appartient à M. le duc d'Orléans, « de même que la jouissance de la terrasse « qui est au-dessus du péristyle, en vertu de « sa contribution d'une somme de 12,000 li-« vres à la construction dudit bâtiment. De « chaque côté sont des travées de grilles de « chacune 36 pieds de longueur, dans les-« quelles sont pratiquées de grandes ouver-« tures de portes. »

Les plans annexés à la pièce manuscrite en question, ajoute M. Lucien Lambeau, montrent le rez-de-chaussée et le premier étage, affectés sans doute au service des entrées; le second étage porte la mention suivante : « *Salon à M. le duc d'Orléans* ». Ce salon occupe, sur le plan, toute la superficie circulaire de l'étage, deux portes et six fenêtres donnent de plain pied, accès sur la terrasse qui fait le tour du pavillon.

Du haut de cet observatoire, qu'il avait d'ailleurs largement payé, le duc jouissait d'une vue étendue sur la campagne et sur son jardin de Mousseaux.

Ce fut donc sur les instances de celui qui devait plus tard s'appeler Philippe-Egalité, que ce bâtiment dut d'être édifié. On n'en trouve, en effet, dans tout le parcours de l'enceinte, pas d'autres de ce modèle et de cette dimension. Il serait donc le produit d'un compromis intervenu entre la Ferme générale et le cousin du Roi; celui-ci, qui voulait un observatoire, s'associant à celle-là, qui avait besoin d'un poste d'observation.

« Ce bureau, dit le procès-verbal manuscrit « d'une visite faite en 1788, n'a d'autre objet « que d'être un simple poste d'observation « placé à l'une des extrémités du jardin de « Monseigneur le duc d'Orléans et sur le che-« min de surveillance, sans aucune issue de la « ville au dehors. »

Le même document ne manque pas d'ajouter que l'Administration n'entreprit les tra-

vaux de ce pavillon qu'après s'être assurée que le duc d'Orléans était toujours disposé de faire à ses frais la construction et l'aménagement du second étage avec son couronnement, ainsi que l'escalier y accédant et le carrelage de la terrasse.

L'incident est clos.

14. — Communication de la Société des antiquaires de France relative au cimetière gaulois de Pierrelaye.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante envoyée par le président de la Société des antiquaires de France :

Paris, le 24 avril 1901.

Monsieur le Président,

La Société des antiquaires de France vient d'avoir connaissance de découvertes archéologiques qui ont été faites sur le territoire de Pierrelaye, au cours des travaux exécutés par la ville de Paris. Ces découvertes paraissent assez intéressantes pour que la Société ait, à l'unanimité, émis le vœu que des fouilles méthodiques soient pratiquées sur le terrain qui semble avoir été occupé par un cimetière gaulois.

Je prends la liberté, Monsieur le Président, de vous transmettre ce vœu, en vous priant d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le président de la Société,
Signé : E. Babelon.

M. le Président rend hommage à la vigilance de la Société des antiquaires de France et demande à la Commission de joindre sa lettre aux documents qui seront discutés à l'occasion du rapport de M. Charles Sellier.

Adopté.

15. — Transmission aux services compétents et aux personnes intéressées des décisions prises au cours de la séance du 28 mars 1901.

M. le Président fait connaître à la Commission que les décisions prises au cours des deux dernières séances ont été transmises de la façon suivante par M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission :

A M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts :

Les remerciements de la Commission pour l'envoi des *Archives des monuments historiques.*

A M. le président du Conseil municipal :

1° Les remerciements de la Commission pour l'acquisition des peintures de l'hôtel de Luynes ;

2° La lettre de M. Bienaymé tendant à donner le nom de Houdart de la Motte à une rue de Paris.

A M. le président de la Commission des monuments historiques :

Les remerciements de la Commission pour l'envoi des *Archives des monuments historiques.*

A M. le président du Comité des inscriptions parisiennes :

Le vœu tendant à apposer, sur la maison en construction rue des Hospitalières-Saint-Gervais, l'ancienne plaque commémorative de l'enceinte de Philippe-Auguste.

A M. le Secrétaire général de la Préfecture :

Le vœu tendant à la conservation de la maison sise place du Pont-Neuf, n° 15.

A M. le Directeur des services municipaux d'Architecture :

1° Les remerciements au sujet de l'envoi de plans d'expropriation rues de Charenton et Cardinet ;

2° Les remerciements au sujet de l'envoi des plans d'expropriations depuis 1870 ;

3° Les remerciements au sujet de l'envoi de photographies de maisons expropriées ;

4° La ratification de M. Froment-Meurice comme membre de la Commission des façades ;

5° Divers vœux concernant la caserne du Petit-Musc ;

6° Le vœu tendant à la conservation des pavillons de Ledoux, à la place du Trône.

A M. le directeur des Affaires municipales :

1° Le vœu tendant à la conservation des pavillons de Ledoux, à la place du Trône ;

2° L'avis défavorable à l'acquisition de la collection Rivière.

A M. le chef du service des Beaux-arts :

Le vœu tendant à la conservation de l'hôtel de Rohan.

A M. de Nolhac, conservateur du palais de Versailles :

Les remerciements de la Commission au sujet de l'échange des dessins de Parrocel.

A MM. Magne, Taté, Rollain, Thieullen, Hénault, Boban, Debrie, Mme Lépine, Capitan, Mlle Lépine :

Les remerciements pour leur collaboration à l'exposition de la Commission du Vieux Paris.

A MM. Thieullen, Wiggishoff, Paul Delalain :

Les remerciements de la Commission pour l'offre gracieuse d'ouvrages rédigés par eux.

A M. Paul Lacombe :

Les remerciements de la Commission pour l'envoi de la *Nomenclature des rues de Paris*, de M. Jules Cousin.

A M. Nizet, architecte du Gouvernement :

Les remerciements de la Commission pour son rapport sur le palais abbatial.

A M. L'Esprit :

Les remerciements de la Commission au sujet de la donation de deux dessins.

A M. Dulché :

Le passage à l'ordre du jour sur sa demande.

A M. G. Cain, conservateur du musée Carnavalet :

La liste des reproductions à faire exécuter.

16. — Visite de la 1re Sous-commission à Courbevoie.

M. Tesson annonce que la 1re Sous-commission s'est transportée à Courbevoie afin d'examiner un pavillon du XVIIe siècle, signalé par M. Henri Lavedan.

M. Henri Lavedan dit que le pavillon en question est une haute et curieuse maison de l'époque de Henri IV ou de Louis XIII, qui se dresse au milieu des vestiges d'un parc qui dut être jadis somptueux et qui possède encore, de l'autre côté de la route, un pavillon de garde de style Louis XV. Il ajoute que cette construction, malgré son délabrement intérieur, n'en est pas moins fort intéressante au point de vue architectural ; elle a été très remarquée par la 3e Sous-commission, qui a manifesté le désir que des vues photographiques en fussent prises pour les cartons du musée Carnavalet.

M. Despatys demande si l'on connaît l'origine de cette propriété.

M. Charles Sellier répond que cette maison, dite *de la belle Gabrielle*, est certainement contemporaine de cette illustre amoureuse; mais on ne connait jusqu'à présent aucun document pouvant justifier qu'elle y a demeuré. Il est plus sûrement établi que c'est là qu'en 1658 Jean-Baptiste Forme, ancien consul de Paris et administrateur de l'Hôtel-Dieu, fonda, avec le concours d'un autre bourgeois parisien, nommé Olivier Maréchal, le *couvent de Pénitents*, dont parle l'abbé Lebeuf au sujet de Courbevoie. Ce couvent, supprimé au moment de la Révolution, était devenu, il y a quelque vingt ou trente ans, la maison d'un orphelinat de jeunes filles fondé par un certain abbé Villequier ; il est à présent la propriété de MM. Allez frères, quincailliers.

M. John Labusquière dit qu'il serait intéressant d'identifier cette construction et de retrouver son histoire; il pense que, dans les archives de la commune de Courbevoie, on trouverait peut-être le mot de l'énigme.

L'incident est clos.

La Commission décide que deux reproductions photographiques seront prises du pavillon et du parc.

17. — Découverte d'un cimetière gaulois à Pierrelaye (Seine-et-Oise).

M. Charles Sellier. — Messieurs, sur l'avis adressé à la Commission du Vieux Paris par M. Mareuse relativement à des découvertes archéologiques faites à Pierrelaye (Seine-et-Oise), près de Pontoise, sur des terrains appartenant à la ville de Paris, votre 2e Sous-commission m'a chargé de m'enquérir de ces découvertes et de vous présenter, en son nom, le présent rapport.

Vers les derniers jours de janvier 1901, lors des fouilles, exécutées par le service des Eaux et assainissement de la ville de Paris, à Pierrelaye, pour le drainage des eaux d'égout provenant des collecteurs parisiens et épandus sur le grand plateau sableux qui s'étend de Méry à Pierrelaye, les terrassiers ont mis à jour un certain nombre de sépultures antiques.

Le point exact de ces découvertes est à environ 20 mètres du dernier mur de clôture, à l'ouest de Pierrelaye et à 80 mètres en

moyenne de la chaussée romaine qui traverse ce bourg dans toute sa longueur, sous le nom de *chaussée de Jules-César*. et se dirige en ligne droite sur Saint-Ouen-l'Aumône. C'est l'ancienne voie romaine de Lutèce à Rouen (Rothomagus). En cet endroit commence un petit thalweg, appelé vallée de Liesse, qui donne naissance à un petit ruisseau se dirigeant vers la Seine par Saint-Ouen-l'Aumône; et c'est audit endroit que les ingénieurs de la Ville ont fait creuser le drain collecteur qui recueille les suintements produits par les infiltrations des eaux d'égout épandues à la surface perméable du plateau.

C'est donc en creusant ce drain, qui n'est autre qu'un large fossé à ciel ouvert, que les découvertes en question ont été faites, à l'endroit susindiqué, à 1 m. 20 c. de profondeur moyenne. Les sépultures, ainsi mises à jour, étaient très irrégulièrement disposées; les ossements, tantôt assez épars, tantôt accumulés pêle-mêle comme dans une sorte de fosse commune, étaient dans un tel état de décomposition et de friabilité qu'ils se désagrégeaient presque au moindre heurt. Dans les sépultures les mieux conservées, on remarqua que les squelettes étaient étendus sur un lit de pierrailles posées à sec; des pierres plates brutes, caillasses de grès, de 0 m. 40 c. à 0 m. 60 c. de largeur et longueur, les recouvraient en partie, et de leur poids avaient fini par les briser et défoncer.

Parmi ces sépultures, on a recueilli plusieurs objets en bronze : torques ou colliers, bracelets et fibules. Un de ces torques est décoré de dessins gravés et de guillochage, les autres sont unis et lisses; une fibule, en forme de serpent enroulé, est du type marnien et a conservé la pierre encastrée qui l'ornait : du corail à présent décomposé. Malheureusement la plupart des objets trouvés dans ces fouilles ont été indûment dérobés par les ouvriers au profit de quelques amateurs du pays peu scrupuleux. On a pu néanmoins recueillir trois pièces de monnaie romaine en bronze, dont une de Néron, une autre de Domitien, puis une autre très fruste qui paraît être une imitation barbare d'une monnaie lyonnaise, du règne de Tibère. Puis, nous avons pu, moyennant remboursement, obtenir la restitution du torque gravé susmentionné, d'un bracelet et de la fibule susdite, qui sont assurément les objets les plus intéressants de cette découverte.

Il est à noter que le terrain où ces sépultures ont été rencontrées paraissait avoir été déjà très remué, mais non de main d'homme. Il est probable qu'à une époque lointaine, mais postérieure à l'inhumation de ces restes, des afflux plus ou moins torrentiels auront affouillé et bouleversé le sol, ce qui explique l'état d'éparpillement ou d'accumulation des débris humains contenus dans ce champ de sépulture.

Sur l'initiative et à la demande de la 2e Sous-commission du Vieux Paris, plusieurs petites fouilles partielles supplémentaires furent exécutées par les soins du service des ingénieurs de la ville de Paris pendant les premiers jours de ce présent mois d'avril, auprès de l'endroit même où avaient eu lieu ces premières découvertes, c'est-à-dire à 25 ou 30 mètres du dernier mur de Pierrelaye. Ces dernières fouilles ont amené des résultats et des observations analogues à ce que nous venons de rapporter, confirmant pour ainsi dire nos premières investigations, relatives notamment à l'état des sépultures. Malheureusement, comme on n'avait pas cru devoir prendre la précaution de garder le chantier après les heures du travail, des habitants du pays sont venus pendant la nuit fouiller le terrain et bouleverser les squelettes mis à jour, qu'on avait l'intention de photographier le lendemain. Nous ignorons si ces personnes malveillantes ont trouvé et dérobé quelque chose d'intéressant. Les trouvailles résultant de ces dernières fouilles ont donc été moins abondantes qu'on ne s'y attendait; elles consistent seulement en un torque en bronze tout uni, muni d'un bouton, un bracelet également lisse et deux anneaux de bronze (ces deux derniers objets n'ont probablement aucun intérêt d'antiquité), puis une petite fiche en fer munie d'une petite boule et des débris de poterie d'époque gauloise bien caractérisée. Sur l'un des squelettes on a recueilli une pierre calcaire taillée en forme de poinçon, qui nous paraît être un de ces objets figuratifs ou votifs souvent rencontrés dans les sépultures préhistoriques.

Dans ces dernières fouilles les sépultures rencontrées présentaient la même irrégularité de position et le même état de bouleversement que dans les premières fouilles, le même genre aussi d'inhumation avec lit de pierraille et pierres plates de recouvrement.

A notre avis tout nous porte à croire qu'on se trouve là en présence d'un cimetière gaulois, dont il serait fort intéressant de poursuivre la découverte. Du reste, le nom seul de l'endroit, Pierrelaye, témoignerait peut-être de la proximité d'un monument mégalithique, aujourd'hui disparu; de même la proximité de la chaussée romaine, qui, suivant quelques

archéologues de la région, passe pour être un ancien chemin gaulois, annonce sûrement l'existence très lointaine d'une station humaine, dont le cimetière récemment découvert indiquerait l'emplacement.

En conséquence, la 2e Sous-commission propose de faire compléter ces découvertes par de nouvelles fouilles exécutées vers le même point. C'est du reste le vœu que la Société nationale des antiquaires de France vient d'adresser à M. le président de la Commission du Vieux Paris.

M. John Labusquière dit que la question des fouilles de Pierrelaye est fort intéressante, mais que l'Etat devrait y participer comme la ville de Paris. La Ville possède, en effet, un terrain à Pierrelaye sur lequel elle peut faire ce que bon lui semble; mais, les terrains voisins n'étant plus sa propriété, les fouilles commencées sur le domaine municipal ne pourraient être continuées que difficilement et à grands frais sur les terrains voisins. Il préconise donc une entente avec l'Etat et le musée de Saint-Germain, afin d'organiser des recherches méthodiques et raisonnées dans ces régions qui paraissent si riches en souvenirs du passé.

M. John Labusquière voudrait donc que la Ville s'entendît avec le musée en question afin de savoir si, oui ou non, des fouilles opérées en cet endroit seraient susceptibles de donner des résultats tangibles et, dans l'affirmative, de solliciter l'association de l'Etat pour les entreprendre. Les objets trouvés seraient ensuite partagés entre les musées de Saint-Germain et de Carnavalet, au mieux des spécialités de chacun d'eux.

M. le Dr Capitan dit que la Commission du Vieux Paris est aussi bien qualifiée que l'administration du musée de Saint-Germain pour juger de l'intérêt que peuvent présenter les fouilles à entreprendre.

Il ajoute que ce musée, d'ailleurs, n'entreprend que des recherches de grande importance et refuserait peut-être de s'associer à une opération aussi minime.

M. John Labusquière répond que ce qu'il demande n'a d'autre but que de ménager à la Commission du Vieux Paris l'appoint de toutes les compétences. Il estime que la Commission, avec les minces ressources dont elle dispose, ne peut entreprendre seule un travail comme celui dont il s'agit, tandis qu'avec la collaboration de l'Etat, qui trouverait aussi son compte dans l'affaire, on pourrait être assuré de faire des fouilles complètes et par conséquent productives. Il persiste à penser que la demande devrait être adressée tout d'abord au musée de Saint-Germain et, après sa réponse, des négociations pourraient être entamées avec le ministère compétent.

Pour terminer, M. John Labusquière demande à la Commission de charger sa 2e Sous-commission d'étudier le devis des dépenses qui pourraient incomber à la Ville et de s'entendre avec le musée de Saint-Germain en lui faisant remarquer que le profit serait aussi grand pour lui que pour le musée Carnavalet.

M. Selmersheim demande si l'avis de la Société des monuments mégalithiques ne pourrait pas être demandé en cette circonstance.

M. le Dr Capitan répond que cette société ne sort pas, dans ses études, de l'époque mégalithique.

M. Augé de Lassus demande qu'il soit bien entendu qu'en attendant les fouilles à faire, une surveillance sera exercée afin que des personnes étrangères ne viennent pas fouiller pour leur compte personnel.

La proposition de M. John Labusquière, complétée par celle de M. Augé de Lassus, est adoptée.

18. — Proposition de crédit à affecter au service de l'Inspection des carrières pour le relevé des fouilles.

M. Charles Sellier. — Messieurs, par suite de la réduction du crédit global de la Commission du Vieux Paris, qui, de 19,400 fr., a été ramené à 16,000 francs, il résulte que le crédit partiel de 4,400 francs précédemment affecté au service de l'Inspection des carrières et compris dans l'ancien crédit global de 19,400 francs doit subir, de l'avis de votre 2e Sous-commission, une réduction proportionnelle au nouveau crédit global.

Cet ancien crédit partiel de 4,400 francs, créé au début de l'exercice de 1899, avait pour objet d'être employé au relevé et au repérage, tant au point de vue topographique que géologique, de toutes les fouilles exécutées dans Paris, ainsi qu'au relevé des anciennes substructions rencontrées dans ces fouilles et susceptibles d'intéresser l'archéologie et l'histoire de Paris, ces derniers relevés exécutés à la demande de l'Inspecteur des fouilles archéologiques, comme il a été établi jusqu'à présent.

Jusqu'à présent, ce service spécial a permis

de prendre plus de 2,000 coupes géologiques de fouilles et de les reporter sur des fiches mobiles, classées par quartier ou arrondissement; près d'un millier de ces coupes ont été ensuite dessinées et teintées sur les feuilles de l'atlas au 1/1000ᵉ de Paris; enfin, 120 échantillons de terres, extraits du sol parisien, ont été recueillis dans des bocaux *ad hoc*, étiquetés et rangés suivant leur ordre méthodique.

Le but de ces recherches est d'arriver à la connaissance de la formation du sol moderne de Paris; c'est l'étude nécessaire de son relief actuel par rapport au sol antique et aux affleurements géologiques qui lui servent d'assiette. En d'autres termes, c'est l'histoire des transformations successives de la topographie physique de Paris résultant de la croissance de son sol à travers les siècles : croissance, ou exhaussement, qui a ses phases et ses âges, déterminés aussi bien par la nature diverse de ses éléments que par la série chronologique des objets et des détritus de toute sorte que ce sol a accumulés depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours.

Or, faire la relation écrite ou figurée du cours de ces choses parisiennes, c'est faire de l'histoire de Paris au premier chef. On l'a du reste si bien compris avant nous que, lorsque fut entreprise, il y a environ quarante ans, sous les auspices de notre municipalité, cette incomparable collection de monographies, de documents, de plans, intitulée *Histoire générale de Paris*, la première pierre de cet incomparable monument, élevé à la gloire de la Ville, fut justement le si remarquable volume de Belgrand sur le *Bassin parisien aux temps antéhistoriques*, c'est-à-dire une œuvre de géologie parisienne. Aussi la Commission du Vieux Paris ne devait-elle mieux faire que de rester dans le même programme scientifique, et c'est dans cet esprit que votre deuxième Sous-commission a été instituée par vous-mêmes.

C'est donc dans ce but que la Commission s'est adressée au service de l'Inspection générale des carrières, qui depuis deux ans s'est voué à cette œuvre avec sa compétence toute spéciale et un zèle digne de vos éloges, en effectuant minutieusement, partout où des fouilles s'exécutaient, tous les relevés nécessaires. Cependant, malgré le nombre considérable d'informations partielles obtenues jusqu'à présent, leur répartition sur un plan d'ensemble, même à petite échelle, est encore dans des proportions trop inégales pour permettre d'y tracer les courbes hypsométriques, qui, mieux que tout autre procédé graphique, donnent l'exacte figuration du modelé, ou plutôt du vallonnement actuel du sol, ainsi étudié, par rapport au relief géologique sur lequel il repose.

Pour le moment, le travail entrepris présente, forcément encore, l'aspect ingrat, imprécis, d'une analyse incomplète, mais dont les nombreux éléments documentaires combinés ne tarderont pas à produire la synthèse schématique attendue, à laquelle vous ne sauriez renoncer.

Au nom de la 2ᵉ Sous-commission, nous venons donc vous demander, dans la proportion du crédit global réduit de la Commission, de poursuivre l'achèvement du travail si intéressant et si important commencé par le service de l'Inspection des carrières pour la Commission du Vieux Paris. A cet effet, ce service continuera, comme précédemment : 1° le relevé sur fiches de toutes les fouilles exécutées dans Paris ; 2° le report de ces fiches et de celles restées en attente sur les feuilles de l'atlas au 1/1000ᵉ, mais en ne se bornant, pour le présent, qu'aux fiches relatives à l'ancien Paris, c'est-à-dire aux douze premiers arrondissements, et, par extension particulière, au XVᵉ; 3° le commis auxiliaire, chargé d'employer une partie de son temps aux relevés archéologiques, continuera ce service; 4° on pourra également, si possible, continuer aussi la collection minéralogique commencée en bocaux.

En conséquence, la 2ᵉ Sous-commission vous propose d'adopter que l'ancien crédit partiel de 4,400 francs précédemment affecté au service de l'Inspection des carrières, pour les travaux susindiqués, soit réduit proportionnellement au crédit global actuel de la Commission du Vieux Paris, c'est-à-dire ramené au chiffre rond de 3,600 francs.

M. John Labusquière dit que plus il examine la proposition de la 2ᵉ Sous-commission, moins il comprend où elle veut en venir avec ce gigantesque travail qu'elle entreprend. Il se demande de quelle utilité il peut être pour la Commission du Vieux Paris.

La géologie est sans doute une science fort intéressante, mais elle lui paraît ne toucher que de fort loin aux attributions de la Commission. Les grands mouvements du sol parisien ont évidemment un grand intérêt historique, mais il ne faudrait pas exagérer et faire des recherches et des coupes là où l'on est certain de ne rien trouver.

M. John Labusquière ajoute que le budget

de la Commission du Vieux Paris a été notablement diminué et qu'elle a à faire face à des besoins plus tangibles, plus immédiats, plus visibles de conservation et de reproduction d'aspects et de monuments qui souvent, faute d'argent, disparaissent sans qu'il ait été possible de les reproduire par la peinture ou le dessin.

Le même orateur ajoute qu'il accepterait très volontiers d'entreprendre des fouilles sur des points déterminés et de doter ces opérations d'un crédit spécial que la Commission voterait à ce sujet, comme par exemple pour les recherches qu'il est question de faire sur la place de Grève, afin de déterminer exactement quel était le sol de l'un des premiers ports de Paris.

Des travaux précis, et sur des points historiques comme celui qu'il vient d'indiquer, sont certains de rencontrer l'unanimité de la Commission; il n'en serait peut-être pas de même pour l'entreprise vague et indéterminée de recherches sur l'ensemble du sous-sol parisien, qu'il soit vierge ou qu'il ait été remué jadis. Le résultat de ce long et coûteux travail est, qu'on le veuille ou non, d'ordre purement géologique, il relève de l'Ecole des mines ou de sociétés savantes et n'a rien à voir, ou que de très loin, avec une Commission de vulgarisation historique et archéologique comme celle du Vieux Paris.

M. John Labusquière termine en disant que le budget de la Commission ne lui semble pas permettre la continuation du travail en question, du moins dans les conditions où il a fonctionné jusqu'ici.

M. Levraud déclare qu'il n'est pas tout à fait de l'avis de M. John Labusquière en ce qui concerne l'utilité des études commencées, qu'il considère comme essentiellement liées à l'histoire de Paris; mais il reconnaît que les travaux devraient porter sur des points déterminés et non embrasser l'ensemble de Paris, ce qui, selon lui, conduirait à des dépenses excessives et pas en rapport avec les services rendus.

M. Charles Sellier répond que ce serait une erreur de croire que les travaux de la 2e Sous-commission doivent être entièrement absorbés par des recherches géologiques. Il demande seulement qu'on ne renonce pas à poursuivre l'achèvement des travaux entrepris, dont l'utilité est incontestable. Leurs résultats sont indispensables à la résolution de certains problèmes relatifs à l'histoire de Paris, tels que la question qui vient d'être soulevée au sujet de la nature géologique de la place de Grève, qui peut seule révéler s'il y a eu, oui ou non, un port en cet endroit; telle encore la question du soi-disant ruisseau de Ménilmontant qui attend encore sa solution définitive.

En conséquence, il insiste pour qu'on veuille bien adopter les conclusions du rapport de la 2e Sous-commission, qui ne sauraient surprendre davantage M. le vice-président de la Commission, puisqu'il assistait à la dernière séance de ladite Sous-commission où elles ont été formulées, dans la pensée que les objections qui viennent d'être soulevées à nouveau étaient abandonnées.

M. John Labusquière fait remarquer qu'il ne s'oppose pas à la continuation des études et des recherches, mais il estime qu'il faut les limiter à certains points fixés par la Commission. Il ajoute que M. Georges Villain lui-même trouvait trop étendu le travail entrepris. Il pense d'ailleurs que les services d'ingénieurs devraient, quand ils font des fouilles dans Paris, apporter à la Commission du Vieux Paris l'appoint de leur savoir et faire les relevés qu'exécute le service des Mines et qui grèvent le budget de la Commission. S'il arrivait que les agents des travaux soient incompétents en présence d'une trouvaille inattendue, M. Ch. Sellier, inspecteur des fouilles serait tout désigné pour les suppléer ou les renseigner.

A ce sujet, le même orateur rappelle à M. le préfet de la Seine qu'une précédente circulaire invitant les services d'ingénieurs à avertir la Commission du Vieux Paris des fouilles entreprises dans Paris serait à peu près lettre morte, les signalements n'étant plus faits.

M. le Préfet de la Seine, président, répond que des instructions nouvelles seront données.

M. le Dr Capitan dit que le personnel des travaux n'est pas initié et aurait besoin d'être guidé chaque fois qu'une découverte est faite dans une tranchée ou dans des travaux souterrains.

M. John Labusquière, revenant sur l'observation de M. le Dr Capitan, répond que c'est l'affaire de l'inspecteur des fouilles de surveiller les cas qui peuvent se présenter, à la condition, toutefois, qu'il soit tenu au courant des travaux entrepris. Il ajoute qu'il demandera à la Sorbonne la collection des plans géologiques de Paris et les travaux spéciaux

de cette nature afin de les mettre à la disposition de la Commission dans la salle demandée par M. Selmersheim. Ces documents pourront servir de base aux études commencées par la 2e Commission.

En ce qui concerne la fixation du budget des fouilles, il demande à la Commission de surseoir à sa décision jusqu'à la prochaine séance, afin qu'elle puisse prendre connaissance du plan des travaux déjà accomplis et examiner dans quelle mesure les études devront être continuées.

Adopté.

M. le Président dit que le plan en question et tous les documents s'y rapportant seront soumis, à la prochaine séance, à l'examen de la Commission.

19. — Fouilles aux abords de l'Hôtel de Ville pour rechercher les traces de l'existence présumée d'un ancien port.

M. Charles Sellier. — L'étude de l'ancien état des berges de la Seine a permis de constater que les eaux du fleuve, dans la traversée de Paris, en s'appuyant beaucoup plus sur la rive droite que sur la rive gauche, y avaient creusé des anses comme celles qui furent depuis, suivant le dire de plusieurs auteurs, le port de la place de Grève (place de l'Hôtel de Ville) ou de la *Vallée de Misère* (quai de la Mégisserie). Pour ne nous occuper que du premier de ces deux points, c'est-à-dire de la Grève, votre 2e Sous-commission a pensé qu'il serait aussi utile qu'intéressant pour l'histoire de Paris, de rechercher par le moyen de quelques sondages, dont l'emplacement serait indiqué ultérieurement, si réellement Paris, à son origine, aux temps des Nautes peut-être, a eu là soit un port de commerce, soit un simple remisage de bateaux, comme il y en eut un, sur la rive opposée, connu sous le nom de port Saint-Landry.

Ces recherches nécessiteraient donc le fonçage de six puits, dont la dépense totale peut être évaluée à environ 400 francs. En conséquence, votre 2e Sous-commission vous demande de vouloir bien l'autoriser à engager cette dépense.

M. John Labusquière appuie cette proposition.

Adopté.

20. — Insertion au procès-verbal d'un tableau géologique de Paris.

M. Charles Sellier demande au nom de la 2e Sous-commission que le tableau géologique de Paris, dressé par le service de l'Inspection des carrières, qui a figuré à l'Exposition de 1900 dans la petite salle du Vieux Paris, soit annexé à titre documentaire au procès-verbal de la séance.

Adopté.

21. — Question du théâtre gallo-romain du lycée Saint-Louis.

M. Charles Sellier rappelle, au nom de 2e Sous-commission, que la question du théâtre gallo-romain de Lutèce, restée en suspens, sera remise de nouveau à l'étude. Les fouilles à effectuer au lycée Saint-Louis, réduites au strict nécessaire, seront subordonnées aux résultats que produiront des sondages exécutés préalablement rue Racine.

Adopté.

22. — Fragments de sépultures antiques trouvés rue Dante, n° 28.

M. Charles Sellier informe la Commission que quelques fragments de sarcophages gallo-romains et mérovingiens ont été rencontrés, à environ trois mètres de profondeur, dans les fouilles d'une maison en construction au n° 28 de la rue Dante. Ces débris paraissaient ne pas occuper leur emplacement primitif; quoi qu'il en soit, ils dépendent certainement du cimetière antique découvert rue Galande, il y a quelques années.

23. — Nomination d'un vice-président de la 3e Sous-commission.

M. Edouard Detaille, président de la 3e Sous-commission, informe que la Sous-commission des aspects a choisi pour son vice-président M. César Caire, en remplacement de M. Louis Lucipia.

Acte est donné de cette communication.

24. — Rejet d'un projet de passerelle reliant le Palais de justice au Tribunal de commerce.

M. Edouard Detaille, au nom de la 3e Sous-commission, propose de repousser le projet d'établissement d'une passerelle aérienne à établir entre le Palais de justice et le Tribunal de commerce. Il pense qu'il est inutile d'insister sur l'effet déplorable que produirait ce pont, qui viendrait ainsi dénaturer un des coins les plus curieux de Paris et nuire aux deux monuments qu'il serait chargé de relier.

M. John Labusquière estime que les avocats peuvent bien faire comme leurs clients et traverser le boulevard du Palais.

M. Duval-Arnould répond que la situation n'est pas la même, l'avocat étant en robe et le client en pardessus. Il ajoute qu'une passerelle entre le Palais de justice et le Tribunal de commerce serait d'une grande utilité, mais il reconnaît que le projet soumis par l'Administration ferait le plus mauvais effet au point de vue de l'esthétique et il déclare ne pas s'y associer.

M. le Président dit que le principe d'établissement de passerelle serait des plus dangereux à établir dans Paris. Si l'on commençait par le Palais de justice, on ne tarderait pas à voir surgir une foule de demandes émanant d'administrations et d'établissements privés, et il serait bien difficile de refuser aux uns ce que l'on aurait accordé aux autres.

M. John Labusquière estime que l'établissement de cette passerelle serait la plus grosse injustice que pourrait commettre le Palais de justice.

M. le Président répond qu'à la rigueur un passage souterrain aurait encore pu être étudié, mais il rappelle, en ce qui concerne le projet aérien, que la Ville refuse même l'établissement de fils télégraphiques.

M. John Labusquière, résumant la discussion, propose à la Commission de repousser tout projet de passerelle aérienne, quel qu'il soit.

Adopté.

25. — Acquisition d'aquarelles représentant des vues de Sainte-Pélagie.

M. Édouard Detaille, au nom de la 3e Sous-commission, propose d'acquérir, au prix de 50 francs l'une, dix des aquarelles faites par M. Talagrand et représentant des vues de la prison de Sainte-Pélagie.

Adopté.

Ces aquarelles devront entrer dans les collections du musée Carnavalet.

26. — Reproduction d'œuvres exposées à la Centennale du Grand-Palais, à l'Exposition universelle.

M. Édouard Detaille rappelle que M. Lucien Lambeau a proposé, à la dernière séance, de reproduire un certain nombre de peintures et dessins représentant des vues de Paris exposés à la Centennale du Grand-Palais.

Il propose, au nom de la 3e Sous-commission, de reproduire par un procédé de photographie artistique, les tableaux suivants :

1° *Taunay :* Entrée de la Garde impériale à Paris, après la campagne de Prusse ; vue prise du rond-point de La Villette. — Peinture à l'huile.

Appartient au musée de Versailles.

2° *Eugène Lami :* Entrée de la duchesse d'Orléans aux Tuileries (vue des environs du grand bassin). — Peinture à l'huile.

Appartient à M. Alexis Rouart.

3° *Brunet-Debaisne :* L'ancien Hôtel-Dieu de Paris et les vestiges du pont Saint-Charles (vue des Cagnards). — Dessin au lavis.

Appartient au musée de Rouen.

Adopté.

M. Edouard Detaille propose, toujours au nom de la 3e Sous-commission, d'ajouter à ces reproductions :

1° Le tableau d'Eugène Lami, du musée de Versailles, représentant l'attentat de Fieschi. Cette reproduction devrait être également photographique ;

2° Une vue peinte de la rue Basse-du-Rempart, qui doit prochainement disparaître.

Adopté.

M. Edouard Detaille ajoute que la 3e Sous-commission a ratifié la demande faite par la 1re Sous-commission tendant à reproduire le pavillon de Courbevoie.

27. — Reproduction d'une maison sise rue du Louvre, n° 36.

M. André Laugier dit que la maison sise rue du Louvre, n° 36, qui est la dernière maison de l'ancienne rue d'Orléans-Saint-Honoré, qui appartient à la ville de Paris, va prochainement disparaître; cette maison porte trois mascarons intéressants qui paraissent dater du XVIII[e] siècle et dont il peut convenir de conserver l'image. Il propose qu'une vue photographique en soit prise.

Adopté.

M. le Président fait remarquer que la Ville pourrait peut-être retenir, dans le contrat à passer avec l'acquéreur, les mascarons, au cas où ils seraient reconnus dignes d'être conservés.

Il pense que la 1[re] Commission pourrait, d'urgence, examiner la question.

Adopté.

28. — Reproduction de certaines parties de l'hôtel de Choiseul-Beaupré.

M. Lucien Lambeau propose la reproduction de certaines parties de l'hôtel de Choiseul-Beaupré, 60, rue des Archives, actuellement occupé par un fabricant d'appareils d'éclairage.

Cet hôtel, qui date de la Régence, mais dont la forme a conservé la grande allure du XVII[e] siècle, possède un escalier fort beau avec une rampe en fer forgé d'un modèle assez rare à Paris.

Il y aurait lieu de reproduire :

1° L'escalier monumental;

2° La cour intérieure;

3° La façade donnant sur une autre cour sise rue des Quatre-Fils, 24.

Adopté.

29. — Reproduction photographique de la pompe à feu de Chaillot et de l'hôtel de Païva.

M. Lucien Augé de Lassus dit que la pompe à feu de Chaillot est condamnée à disparaître dans un temps très court et que sa démolition entraînera un petit pavillon de style Louis XVI qui se trouve dans ses dépendances. Ce pavillon, qui fut construit par l'architecte Gaudebœuf, est du plus gracieux effet et mérite, avant de disparaître, qu'un souvenir graphique en soit pris.

Cette proposition est adoptée.

Le même membre signale encore la prochaine disparition de l'hôtel de Païva, aux Champs-Elysées, qui contient des œuvres d'art de premier ordre, qui fut construit par Lefuel, peint par Delaunay et Baudry, sculpté par Barrias et Dalou. Il propose que des reproductions soient prises de toutes ces œuvres artistiques avant leur dispersion et avant la démolition de l'immeuble.

Adopté.

30. — Observations au sujet du pavillon de Hanovre.

M. Wiggishoff demande si la Commission du Vieux Paris est avisée de la prochaine démolition du pavillon de Hanovre et si elle a fait prendre les reproductions de ses diverses parties.

M. Édouard Detaille répond que la 3[e] Sous-commission ne manquera pas de faire le nécessaire.

L'incident est clos.

31. — Observations au sujet des bas-reliefs de l'hôtel de Chambrun.

M. Gosselin-Lenôtre rappelle à la Commission que dans l'hôtel de Chambrun, jadis hôtel de Condé, rue Monsieur, se trouvent quatre grands bas-reliefs de Clodion, représentant des sujets profanes, que des religieux arméniens, occupant précédemment la maison, avaient recouverts de plâtre.

L'Hôtel est aujourd'hui occupé par des religieuses, les Dames de la Retraite, qui vont peut-être apporter quelques changements susceptibles de dénaturer les quatre œuvres de Clodion.

M. Gosselin-Lenôtre demande qu'une visite soit faite sur place et que des négociations soient entamées au sujet du moulage ou de l'acquisition,

La Commission décide que M. Despatys sera chargé de faire les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation de visiter les bas-reliefs et pour négocier leur cession à la Ville ou leur reproduction.

Suivant les cas, les 1[re] et 3[e] Sous-commissions sont chargées de suivre ces négociations.

32. — Observations au sujet de la statue de Napoléon 1[er].

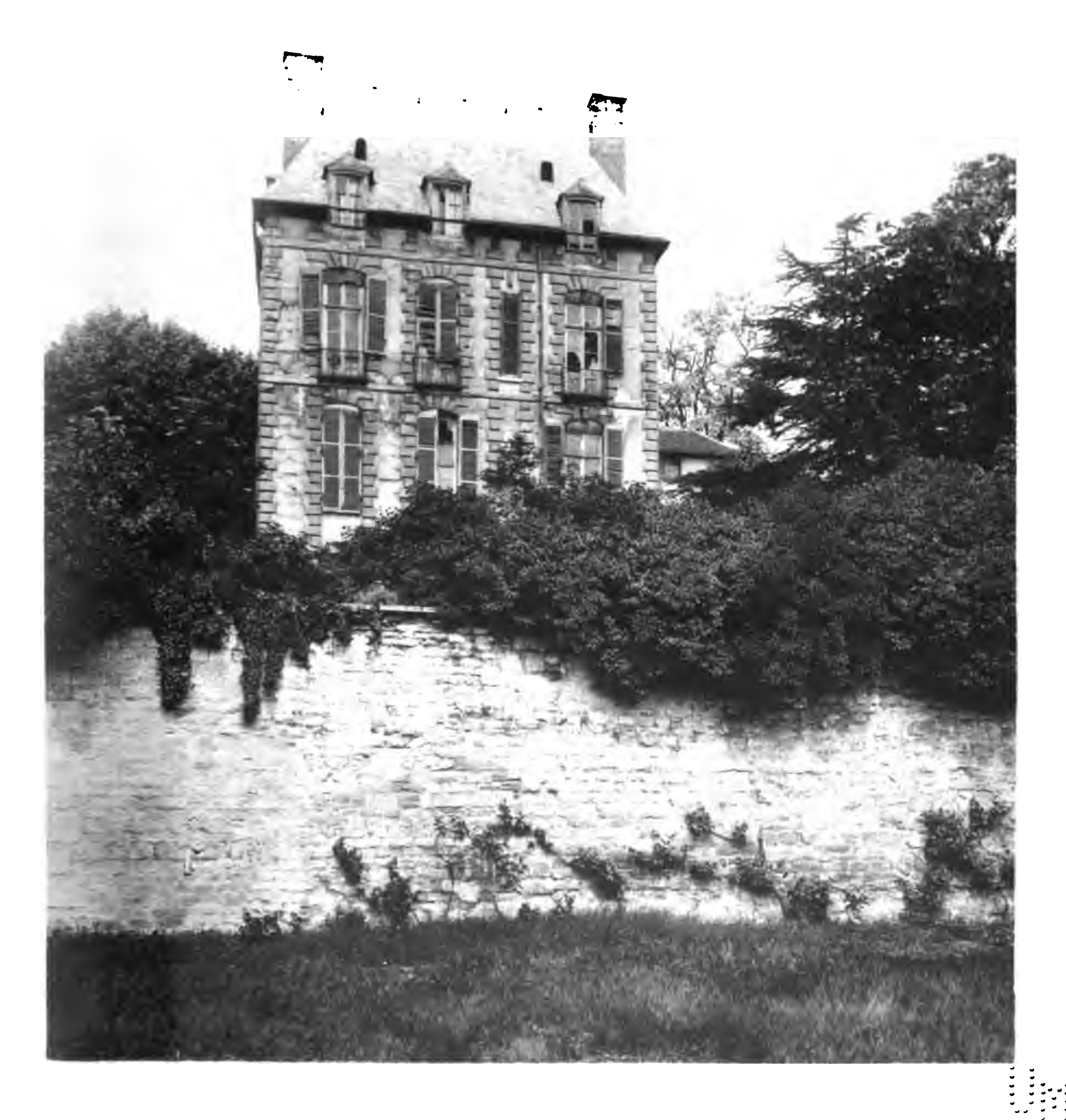
M. Georges Montorgueil rappelle qu'à la dernière séance la 3[e] Sous-commission a été saisie d'un projet de vœu tendant à retirer du Dépôt des marbres la statue de Napoléon, de Seurre, qui se trouvait jadis sur la colonne Vendôme, pour la placer dans un musée ou tout autre endroit qu'on jugera convenable. Il demande si la 3[e] Sous-commission s'est occupée de ce vœu.

M. Edouard Detaille répond que l'ordre du jour très chargé de la Commission n'a pas permis cet examen, mais qu'elle s'en occupera à sa prochaine réunion.

L'incident est clos.

La séance est levée à quatre heures trente minutes.

542. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1901.



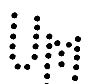
PAVILLON DU COMMENCEMENT DU XVII[e] SIECLE

Situé rue de la Montagne, à Courbevoie.

RIS

près Mr Gustave Dollfus

a^2
a^1
$m_{,,}$
$m_{,,}$
$m^a_{,,,}$
$m^b_{,,,}$
e^{3m}
e^{3g}
e^{3s}
e^2

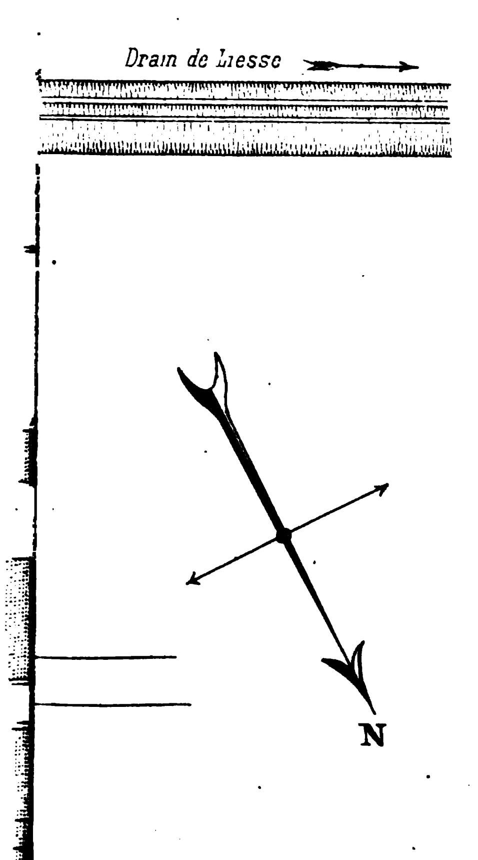


Echelle de 0m 001 pour mètre

Imp. Berthaud, 31, Rue de Bellefon

CHERCHES ARCHÉOLOGIQUES
de Pierrelaye (Seine et Oise)

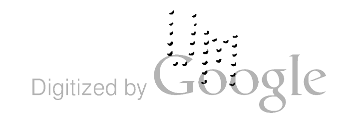
Plan d'ensemble
$\left(\frac{1}{1000^e}\right)$





Echelle de 0^m 001 pour mètre

Imp. Berthaud, 31, Rue de Bellefon[d]



VILLE DE PARIS

1901

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 30 mai 1901.

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE :

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de **M. le Préfet de la Seine**, président.

1. — Liste des membres présents.

Assistent à la séance : MM. John Labusquière, Duval-Arnould, Augé de Lassus, Bunel, André Hallays, Formigé, Guiffrey, André Laugier, Edgar Mareuse, G. Montorgueil, Paul Viollet, Brown, Le Vayer, G. Cain, docteur Capitan, Selmersheim, Le Roux.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Charles Sellier, Tesson.

Excusés : MM. Dausset, César Caire, Chassaigne Goyon, Despatys, Edouard Detaille, Longnon, Tourneux, Doniol, Wiggishoff.

2. — Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Président demande si quelqu'un a des observations à présenter sur le procès-verbal de la séance du 25 avril dernier.

M. le docteur Capitan donne communication de la modification suivante, dont il demande l'insertion :

Le procès-verbal de la dernière séance contient la phrase suivante résumant ce que j'ai dit dans la discussion du crédit à affecter à l'Inspection des carrières pour le relevé des fouilles :

« Le personnel des travaux n'est pas initié et aurait besoin d'être guidé chaque fois qu'une découverte est faite dans une tranchée ou dans des travaux souterrains. »

Voici exactement ce que j'ai dit :

« Comme tout le monde, j'apprécie hautement la grande compétence technique des employés du service des Carrières, mais, lorsqu'il s'agit de terrains quaternaires ou d'alluvions d'âges très variables, parfois mêmes historiques, comme aussi, lorsqu'il s'agit de déterminer l'âge des couches de remblais (ce qui est indispensable pour nos études), il faut l'intervention d'une compétence un peu spéciale, à la fois géologique et archéologique, qui manque aux agents du service des Carrières et à laquelle il serait d'ailleurs très facile de les initier. Les renseignements qu'ils recueilleraient seraient ainsi beaucoup plus complets. »

M. Augé de Lassus dit que le dernier

procès-verbal lui fait dire que la construction de l'hôtel de Païva serait de l'architecte Lefuel. Il a dit que l'hôtel en question avait été commencé par l'architecte Mangin et terminé par Lefuel.

Sous le bénéfice de ces observations, le procès-verbal est adopté.

3.—Hommage à la mémoire de M. Léon Garnier, ancien membre de la Commission.

M. le Président prononce l'allocution suivante à l'occasion du décès de M. Léon Garnier :

Messieurs,

Depuis notre dernière réunion, la Commission a eu la douleur de perdre un de ses membres, un homme d'un grand mérite, très honorablement connu par sa carrière administrative et par ses travaux personnels, M. Léon Garnier, directeur honoraire à la Préfecture, ancien inspecteur général des Services administratifs et financiers. Entré de bonne heure à l'Hôtel de Ville, il avait franchi avec honneur tous les degrés de la hiérarchie. C'est lui qui fut chargé de l'organisation même du nouveau service de l'Inspection générale. La compétence et l'autorité de M. Léon Garnier étaient attestées par sa longue expérience et par ses nombreuses publications. Longtemps secrétaire-greffier du Conseil de préfecture de la Seine, il avait une rare connaissance de la jurisprudence administrative du premier degré et il avait fondé, avec un de ses collaborateurs, l'importante publication *la Jurisprudence des Conseils de préfecture*, qui compte aujourd'hui plus de vingt-cinq années d'existence et contribua grandement à établir l'unité dans une juridiction auparavant flottante.

En demandant sa mise à la retraite, M. Léon Garnier avait tenu à ne pas quitter complètement l'Administration, où il était entré en 1860, il avait demandé à faire partie de la Commission du Vieux Paris et du Comité des inscriptions parisiennes.

Vous l'avez connu, Messieurs. Vous connaissiez ce laborieux modeste, cet administrateur consciencieux et éclairé, si dévoué à ses fonctions, si bienveillant envers ses subordonnés, si serviable à tous, si accueillant.

Aussi suis-je assuré d'être votre interprète en saluant la mémoire de M. Léon Garnier, tout particulièrement digne de la plus sympathique estime et de nos plus vifs regrets.

(Assentiment unanime.)

4. — Communication des plans du nouveau square à édifier sur la butte Montmartre.

M. le Président annonce que M. le directeur des services municipaux d'Architecture soumet à la Commission le plan du nouveau square à édifier sur la butte Montmartre.

M. Formigé, architecte en chef des Promenades, attendant quelques documents complémentaires, demande à la Commission de bien vouloir ajourner à la prochaine séance l'examen de cette question, qu'il voudrait développer largement devant elle.

Adopté.

5. — Compte rendu d'une visite faite à l'hôtel de Païva.

M. le Président annonce qu'une délégation composée de MM. Dausset, Froment-Meurice, Augé de Lassus, André Laugier, Lucien Lambeau et Tesson a visité, le 24 mai dernier, sous la conduite de MM. Guillaume Desouches, avoué, et Adolphe Kuhne, chargés de l'adjudication, l'hôtel de Païva, situé avenue des Champs-Elysées, n° 25. La délégation a apprécié à sa valeur ce logis de grand luxe qui est le type de l'hôtel somptueux du second Empire.

M. Lucien Lambeau estime qu'il serait intéressant d'insérer, dans le procès-verbal de la séance, la nomenclature ou l'inventaire des objets d'art que renferme l'hôtel. Cette insertion serait comme l'enregistrement officiel de ce qu'a vu la délégation.

Cette proposition est adoptée.

M. Lucien Lambeau donne alors lecture de la notice ci-après, extraite d'un document émanant de l'étude de Me Desouches, avoué, et contenant les œuvres d'art dont il s'agit :

« Au rez-de-chaussée :

« Dans le vestibule du grand escalier :

. . . .

« Sur trois des portes, six médaillons en bronze signés Picault et représentant :

« Premier et deuxième médaillons : la Cigale et la Fourmi, *Que faisiez-vous au temps chaud?* — Le Renard et le Corbeau, *Apprends que tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute.*

« Troisième et quatrième médaillons : Phébus et Borée, *Mieux vaut douceur que violence.* — La Folie et l'Amour, *La Folie fut condamnée à servir de guide à l'Amour.*

« Cinquième et sixième médaillons : Le Poisson et le Pêcheur, *Petit poisson deviendra grand.* — La Laitière et le Pot-au-lait, *Qui ne fait châteaux en Espagne?*

« Salon des Griffons :

« Plafond par Thirion : *Le Génie traversant l'air*, et quatre médaillons du même dans les voussures.

« Sur le fronton de la cheminée, un petit médaillon en bronze finement ciselé, en voici la description : *Une femme demi-nue est assise sur une branche de bois mort, se cachant les seins dans ses bras repliés, elle est dans l'attitude du désespoir, devant elle un amour est debout chaussé de patins et s'apprête à fuir, il tient un oiseau aux ailes déployées et de l'autre main il agite un rameau desséché en signe d'adieu.*

« Ce médaillon est entouré de fines sculptures en bronze.

. . . .

« Dans le grand salon ayant vue sur l'avenue des Champs-Elysées :

« Un grand plafond et six voussures peints par Baudry.

« Le plafond représente : *Le Jour chasse la Nuit.*

« Les six voussures : *La Nuit. — La Baignade. — Le Milieu du Jour. — Le Goûter. — L'Embuscade. — Psyché éveillant l'Amour.*

« Une cheminée très richement décorée de sculptures en bronze doré ; à son sommet existe un motif original, en marbre blanc, représentant *La Danse des Amours*, signé Delaplanche. Au-dessus est un vase de forme antique, en marbre rouge garni d'émail cloisonné vénitien avec dessins bleus, verts et or, deux anses en bronze doré et recourbés.

« Sur la cheminée et de chaque côté, une belle statue de femme, en marbre blanc, nue jusqu'à la ceinture ; ces deux statues sont assises sur la tablette ; celle de gauche représente *l'Harmonie*, et celle de droite *la Musique* ; elles sont signées Delaplanche, 1864.

« Cette cheminée se termine en haut par un fronton où reposent couchés sur le côté deux Amours en marbre blanc, le foyer très grand est en fonte travaillée avec médaillon ayant au centre *un Lion debout.*

« Le devant du foyer est en onyx avec incrustations de marbres différents et très rares.

. . . .

« Quatre tableaux historiques :

« *Catherine Ire de Russie*, par Boulanger et signé.

« *Madame de Maintenon*, par Comte et signé.

« *Diane de Poitiers*, par Delaunay et signé.

« *Antoine et Cléopâtre*, par Lévy et signé.

« Quatre consoles de bronze doré avec table en onyx d'Algérie supportées par deux figurines chacune en bronze florentin, grandeur naturelle, par Dalou.

« Consoles incrustées marbre et lapis.

. . . .

« Dans le salon de musique :

« Dans la voussure de la niche, une peinture murale, *Vénus sortant de l'onde*, signé Picou ; huit peintures médaillons ton camaïeu, figures allégoriques, signées Picou.

« Cheminée de marbre blanc, soutenue par deux consoles agrémentées de têtes de lion en bronze sculptées et bronzées, au milieu une tête de femme sculptée en bronze doré.

. . . .

« Dans la salle de jeu ou boudoir, derrière le salon de musique donnant sur le couloir, trois peintures murales signées Brisset, intitulées *les Trois âges de la femme : 1° la Femme enfant, 2° la Jeune fille, 3° la Femme.*

. . . .

« Dans la grande salle à manger :

« Quatre peintures médaillons au-dessus des portes.

« Ces peintures, signées Ranvier, représentent *la Pêche, la Moisson, la Chasse, la Vendange.*

Au centre du plafond se trouve placée la reproduction par Dalou d'un des chefs-d'œuvre de Bernard de Palissy, un plat dont le fond représente *Diane couchée sur un cerf.*

« Une cheminée signée Dalou, 1864: de chaque côté un satyre supportant le manteau de la cheminée, l'un couronné de pampres et l'autre de lierres; sur le manteau de la cheminée, un grand bas-relief rectangulaire en bronze ciselé représentant *la Chasse*, signé Jacquemart.

« Au-dessus, deux jeunes lionnes couchées à demi sur le manteau de la cheminée et également signées Jacquemart, ces deux lionnes regardent en rugissant une jeune fille adolescente demi-nue placée au-dessus d'elles et au centre; cette jeune fille, signée Dalou, sourit aux fauves et tient dans ses mains des grappes de raisins qu'elle leur montre, sa poitrine puissante est nue, ses longs cheveux dénoués tombant sur le dos et le bas ventre; niche au-dessus, entourée d'une guirlande de fruits; en haut du fronton, un aiglon prend son essor vers l'azur en enlevant dans ses serres un jeune lapin.

. . . .

« Dans le dressoir ou office:

. . . .

« Un dressoir Louis XIII de très grandes dimensions fait en vieux noyer avec marquetterie du même bois, incrustations de marbres et sculptures de Legrain, médaillon et statuettes en bronze, œuvres de Picault et signées de lui.

. . . .

« Dans la serre :

« Trois têtes de femme par Carrier-Belleuse.

« Dans le grand escalier en onyx :

. . . .

« Un grand candélabre en bronze sculpté garni de sa lampe, boule argentée avec figures d'empereurs, fixé au milieu de la rampe d'onyx.

« Devant ce lampadaire incrusté dans le mur, un grand médaillon en marbre blanc, signé Cugniot, il a pour sujet : une femme portant des perles dans les cheveux et au cou, et nonchalamment assise sur un dauphin.

« Trois statues de marbre blanc, grandeur naturelle, représentant : 1° *le Dante; 2° Virgile; 3° Pétrarque.*

« Ces statues ont été exécutées par Aubé, Cugniot, Barrias.

« Quatre peintures murales allégoriques signées Brisset représentent Rome, Florence, Venise et Naples.

« Au premier étage :

« Dans l'antichambre, située au haut de l'escalier d'onyx : quatre médaillons en bronze, signés Picault, incrustés dans les portes, représentant chacun une tête de femme avec les inscriptions suivantes : *Psuke, Egeria, Pandora, Minerva.*

. . . .

« Dans le salon des fournisseurs:

« Un plafond peint par Faustin Besson: *l'Apothéose de la femme entourée d'enfants.*

. . . .

« Dans la grande chambre de toilette éclairée sur l'avenue :

« Cheminée en marbre blanc de Carrare; sur la tablette est simulée une vasque. Au milieu, une tête de lion en bronze sculpté doré, sur cette fontaine un Amour tient d'une main un petit miroir en bronze doré et donne l'autre main à une jeune femme à demi-vêtue qui sort du bain; ce groupe, en bronze argenté, est signé Carrier-Belleuse et représente *la Femme et l'Enfant*, encadrement composé de deux pilastres surmontés de chapiteaux sculptés avec corniche Louis XIII, au milieu de laquelle trois colombes se becquettent sur un buisson de roses, guirlandes en bronze doré et sculpté, le manteau en bronze doré est sculpté de couronnes de lauriers retenues par un ruban.

. . . .

« Dans la grande chambre à coucher :

« Huit médaillons encastrés dans les portes.

« Ces médaillons, en bronze doré, sont signés Picault. Ils représentent huit têtes de femme : 1° *Ingenium*, 2° *Pulchritudo*, 3° *Scientia*, 4° *Genius*, 5° *Mobilitas*, 6° *Gratia*, 7° *Fortitudo*, 8° *Divitiæ*.

« Une cheminée en malachite verte avec encadrement en bronze doré; sur le devant, un beau médaillon émail camaïeu représente une *Femme couchée.*

« La brise légère enfle doucement le voile
« qui recouvre ce beau corps; un Amour s'ap-
« proche d'elle et la contemple;

« Autour, des feuillages, et sur le gazon
« sont épandues éparses les armes de l'Amour
« fatigué, carquois vide de flèches, et tout au-
« près la trompe du départ. »

« Ce médaillon n'est pas signé.

« Deux statues de femme en bronze argenté, de Carrier-Belleuse, forment les montants de la cheminée; toutes les deux sont drapées poitrine demi-nue, genou fléchissant, indiquant de la main le médaillon ci-dessus décrit.

. . . .

« Dans la pièce à côté, ayant vue sur l'avenue, dite : « Petit salon de M. le comte », un médaillon représentant une femme ailée, non signé; un petit panneau représentant une femme couchée, *l'Aurore*, signé Brisset.

. . . .

« Dans la bibliothèque :

« Quatre médaillons signés Dalou dans les deux portes; ces quatre médaillons représentent *les Arts*.

« Quatre chimères, également en bronze, signées du même artiste.

« Cheminée avec sculptures : lions ailés sculptés en dépoli; placés sur le devant et au milieu un médaillon carré en bronze argenté représentant *l'Etude des arts*, signé A. B.; de chaque côté deux statues en bronze de Dalou.

. . . .

« Dans la petite salle à manger :

. . . .

« Un tableau signé Henri Picou, 1866, représentant *la déesse Hébé offrant le nectar divin à la Jeunesse.* »

M. le Président propose d'adresser à MM. G. Desouches et Adolphe Kuhne les remerciements de la Commission pour leur gracieuse amabilité.

Adopté.

M. André Laugier informe la Commission que l'adjudication de l'hôtel de Païva n'a pas donné de résultat.

6. — Communication relative à un plafond peint provenant d'une maison sise au Pré-Saint-Gervais.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. Saffroy signalant l'existence d'un plafond peint en 1678 et signé : Dupuis, provenant d'une maison « dite de la Belle-Gabrielle » au Pré-Saint-Gervais.

Des remerciements seront envoyés a M. Saffroy, au Pré-Saint-Gervais.

Sa lettre est renvoyée à la 3[e] Commission.

7. — Communication relative à l'existence d'une borne métallique.

M. le Président informe la Commission que M. l'Esprit lui signale l'existence, avenue d'Orléans, en face de l'hospice La Rochefoucauld, d'une borne métallique indiquant le kilom. 3.

Des remerciements seront envoyés à M. L'Esprit et sa lettre transmise à la 1[re] Sous-Commission.

8. — Hommage de photographies des travaux du Métropolitain.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. l'ingénieur en chef du Métropolitain trois épreuves photographiques des travaux du Métropolitain sur les boulevards extérieurs.

Des remerciements seront envoyés à M. l'Ingénieur en chef et les photographies transmises au musée Carnavalet.

9. — Communication de M. Brown au sujet des peintures de l'hôtel de Luynes.

M. Brown, chef du service des Beaux-arts de la ville de Paris, donne lecture de la communication suivante :

Note relative à l'enlèvement et à la conservation des peintures de l'hôtel de Luynes.

Messieurs, au mois de décembre dernier, selon le désir exprimé par la 4[e] Commission du Conseil municipal et conformément aux instructions de M. le Préfet, le soussigné a engagé avec MM. Cazel et Longueville, entrepreneurs de démolitions, de nouvelles négociations en vue de l'achat des trois peintures murales décorant l'escalier de l'hôtel de Luynes.

MM. Cazel qui, dans l'origine, avaient élevé

des prétentions exagérées, demandèrent alors 10,000 francs, puis 5,000 francs et finalement consentirent à laisser ces peintures au prix de 3,000 francs, sous la réserve formelle que le terrain serait complètement déblayé fin janvier 1901.

Étant donné la difficulté d'un tel travail, le délai était dérisoire. Il fut cependant accepté par des spécialistes connus, MM. Brisson frères, rentoileurs des musées nationaux, qui s'engagèrent à procéder au sciage et à l'enlèvement des pierres pour l'époque indiquée, moyennant le prix à forfait de 2,500 francs. Le travail devait être fait en sectionnant chaque joint par un trait de scie et en évitant soigneuseusement d'entamer les figures et les mains des personnages. En outre chaque fragment une fois déposé, devait être recouvert de papier ou de gaze, plâtré tout autour et préservé de l'effritement par des lattes séparatives.

Le devis total, y compris le prix d'acquisition, s'élevait donc au chiffre de 5,500 francs, qui fut voté le 27 décembre 1900 par le Conseil municipal.

Après l'approbation préfectorale, on s'est mis immédiatement à l'œuvre, mais l'opération a présenté des difficultés qu'il était impossible de prévoir tout d'abord.

En effet, les trois panneaux de l'hôtel de Luynes, dont deux sur murs parallèles au boulevard Saint-Germain et le troisième au fond sur le mur mitoyen, sont peints à l'huile directement sur la pierre. A peine existe-t-il un enduit préparatoire de 1 millimètre d'épaisseur pour recevoir la peinture.

Cette pierre demi-dure était appareillée d'une façon très irrégulière; en outre, des arcs rempants, suivant la montée de l'escalier, se trouvaient dissimulés sous l'enduit et leurs claveaux, formant toute l'épaisseur des murs, ont nécessité les plus grands soins, lors de l'extraction, afin de ne pas endommager la peinture.

Le troisième panneau, sur le mur du fond mitoyen avec la propriété voisine n° 203, boulevard Saint-Germain, était également peint sur pierre et, celle-ci existant dans toute l'épaisseur dudit mur, il n'était pas possible d'extraire les assises sans démolir presque complètement le mur mitoyen à cet emplacement.

Cette démolition pouvait avoir de sérieuses conséquences. Elle nécessitait des étaiements dont la dépense eût été considérable et, chose plus grave encore, elle pouvait susciter de la part des propriétaires et locataires voisins toute une série de procès qu'il fallait éviter, même au prix de l'abandon de la peinture du fond, c'est-à-dire en détruisant partiellement l'ensemble harmonieux que l'on tenait tant à conserver.

Dans cette circonstance M. Calinaud, architecte de la 6e section, son inspecteur M. Rançon et M. Sauger, architecte voyer en chef, ont prêté au service des Beaux-arts un concours précieux que le soussigné est heureux de signaler à la Commission.

Fort heureusement, une construction devait s'élever à cet emplacement et ces Messieurs ont pu, après de laborieuses négociations, arriver avec l'architecte et l'entrepreneur de ce bâtiment à une entente amiable pour la démolition de cette partie de mitoyenneté et l'enlèvement des peintures, au fur et à mesure des percements qu'ils devaient y faire eux-mêmes, en élevant leur construction.

Mais il a fallu, pour cela, dépasser de beaucoup les limites de temps exigées par les entrepreneurs, et c'est seulement le 25 avril dernier que les derniers fragments des peintures de l'hôtel de Luynes ont été définitivement enlevés du boulevard Saint-Germain. Toutes les assises de pierre avaient été extraites et sciées à différentes épaisseurs, de façon à pouvoir être plus tard incorporées dans des murs, et tous ces morceaux ainsi déposés ont été transportés, en plusieurs charrois, dans un sous-sol du musée Galliera où chaque panneau, soigneusement numéroté, occupe un emplacement spécial. Il n'y aura donc, plus tard, lorsque la direction d'Architecture aura trouvé l'édifice municipal où ces peintures pourront être utilisées, aucune hésitation pour le repérage et l'assemblage des assises.

Il serait très désirable que cette restitution artistique pût être faite bientôt afin d'éviter les accidents possibles malgré toutes les précautions prises et afin de débarrasser Galliera de cette réserve encombrante.

Mais les derniers travaux — dont il vient d'être parlé — et qui ont trait à la peinture du mur du fond ont nécessité une reprise en sous-œuvre du mur mitoyen dont la dépense n'avait pas été comprise dans le crédit voté par le Conseil municipal. Il faut également payer le prix de location des bâches qui ont abrité, pendant deux mois, les pierres déposées dans le chantier de démolition. Enfin le soussigné a cru prudent de commander à un photographe expérimenté, M. Godefroy, des clichés

photographiques immédiatement avant le commencement des travaux, de façon à faciliter plus tard la reconstitution de cet ensemble décoratif.

La totalité de ces diverses opérations supplémentaires s'élève au chiffre de 1,185 francs, et le soussigné espère que le Conseil municipal accordera d'autant plus facilement ce supplément si la Commission du Vieux Paris, qui a eu l'heureuse initiative de cette opération si intéressante au point de vue de l'art, veut bien ratifier le travail accompli et émettre un avis favorable à cet égard.

La liquidation de cette dépense, évaluée dans l'origine à près de 20,000 francs, se trouvera ainsi soldée par un chiffre total de 6,685 francs.

L'inspecteur
chef du service des Beaux-arts
de la ville de Paris,
Ralph Brown.

M. le Président demande à la Commission de vouloir bien sanctionner par son vote les propositions contenues dans le rapport de M. Brown.

Ces propositions sont adoptées.

En conséquence, des remerciements sont votés à MM. Calinaud, architecte de la 6e section, Rançon, inspecteur d'architecture, et Sauger, architecte-voyer en chef.

La Commission émet, en outre, un vœu tendant à prier le Conseil municipal de vouloir bien sanctionner la dépense supplémentaire mentionnée dans le rapport de M. le chef du service des Beaux-arts.

M. André Laugier demande à la Commission de vouloir bien voter également des remerciements à M. Brown, chef du service des Beaux-arts de la ville de Paris, qui a su mener à bien une œuvre aussi délicate.

Adopté.

M. Brown soumet ensuite à la Commission les photographies de M. Godefroy reproduisant les trois peintures murales en question.

Ces reproductions ont été très remarquées et des félicitations adressées à M. Godefroy.

M. Edgar Mareuse, en présence du grand intérêt artistique et documentaire que présentent ces peintures, propose que ces trois photographies soient reproduites dans le procès-verbal de la séance.

Cette proposition est adoptée.

M. Jules Auffray, conseiller municipal de Paris et conseiller général de la Seine, qui avait demandé à être entendu au sujet de sa proposition relative à la passerelle du Palais de justice, est introduit.

10. — Maintien du vote précédent repoussant l'installation d'une passerelle entre le Palais de justice et le Tribunal de commerce.

M. le Président donne la parole à M. Jules Auffray.

M. Jules Auffray remercie vivement la Commission d'avoir bien voulu l'admettre à venir discuter devant elle le projet d'établissement d'une passerelle entre le Palais de justice et le Tribunal de commerce, déposé par lui au Conseil général de la Seine et renvoyé par l'Administration à la Commission du Vieux Paris. Il la remercie d'autant plus qu'elle a bien voulu suspendre sa décision prise et attendre ainsi les arguments nouveaux qu'il pourrait apporter.

M. Jules Auffray dit qu'il a lu avec soin le résumé des débats de la dernière séance et qu'il a pu se rendre compte que la Commission avait été à côté de la véritable question. La Commission, en effet, a envisagé l'utilité de la passerelle, ce qui n'est pas de sa compétence.

Selon lui, c'est dans une autre enceinte que ce point de détail devrait s'agiter et venir en discussion.

D'un autre côté, M. le Préfet de la Seine, président de la Commission, a parlé d'une question de droit public qui pourrait se poser à ce sujet et a envisagé l'embarras dans lequel on se trouverait si d'autres administrations ou des particuliers demandaient la même faveur. M. Auffray estime encore que ce cas particulier ne saurait concerner la Commission du Vieux Paris et qu'il est du ressort du Conseil municipal, chargé de l'administration de la ville de Paris. Enfin, le troisième point relevé par M. Juies Auffray est la spirituelle réplique de M. John Labusquière disant que l'établissement de la passerelle serait la plus grande injustice que pourrait commettre la justice. M. Jules Auffray connait trop le talent particulier de M. John Labusquière pour savoir que cette interruption n'est qu'un argument d'esprit sans malveillance aucune pour la justice.

Pour M. Jules Auffray, la Commission du Vieux Paris ne doit avoir, en cette affaire, d'autre préoccupation que celle de l'esthétique de la Ville.

Il ajoute que, s'il croyait un seul instant que son projet dût nuire en quoi que ce soit à cette esthétique, il le retirerait immédiatement.

Il ajoute, de plus, que si un autre moyen vraiment pratique pouvait être employé pour établir une communication entre les deux palais, il s'y rallierait, mais, selon lui, la passerelle seule peut rendre les services tant attendus.

Revenant à la question d'esthétique, il est, d'autre part, fermement convaincu que la perspective du boulevard du Palais ne souffrira nullement de l'exécution de sa proposition, par la raison péremptoire que de la place du Châtelet on ne voit pas la fontaine Saint-Michel, que de celle-ci on ne voit pas la colonne de la place du Châtelet et que ces deux perspectives sont précisément arrêtées par une courbe du boulevard du Palais, à l'endroit où il s'agirait de jeter la passerelle.

Au lieu de détruire une perspective qui n'existe pas, on en créerait donc une. Il suffit de se rendre sur place pour constater cette évidence.

Voilà donc un fait acquis, ajoute M. Jules Auffray.

M. John Labusquière dit que le fait n'est pas si acquis que veut bien le faire remarquer M. Jules Auffray et que la passerelle serait visible de tous les points du boulevard du Palais.

M. Jules Auffray ajoute qu'il serait le premier à repousser toute idée consistant à mutiler cet admirable coin de Paris qui est la Tour de l'horloge et les six fenêtres renaissance de la façade; mais il reste convaincu qu'il est possible, sans toucher à ces merveilles, de relier d'une façon artistique, originale, curieuse, les deux palais qui auraient tant besoin d'être réunis. Il ajoute qu'il s'explique parfaitement le vote émis lors de la dernière séance par la Commission, qui n'avait sous les yeux que le projet sommaire de l'Administration.

Mais ce projet, incomplet et insuffisant, l'Administration ne peut-elle pas le refaire ou en présenter un meilleur? Il se refuse à croire qu'une Commission comme celle du Vieux Paris, composée d'artistes et de gens de goût, soit persuadée qu'il est impossible de faire, à ce sujet, une chose artistique. Il signale l'exemple du pont Alexandre III, dont la trajectoire presque tendue est une merveilleuse ligne d'élégance et de légèreté obtenue par le mariage heureux du fer et de la pierre.

Il est donc certain, ajoute M. Auffray, qu'une passerelle artistique est possible à édifier et que bien des hommes de l'art ne renonceraient pas à en tracer le modèle. Il ne se permettrait pas de discuter la décision même de la Commission; les hommes qui la composent sont assez qualifiés pour prononcer sur les questions d'esthétique qui leur sont soumises. Il revient seulement sur la discussion et la reprend avec des éléments nouveaux et en attendant que tous les renseignements lui soient fournis et que, surtout, d'autres plans soient mis sous ses yeux. Il ajoute que, au point de vue financier, la Ville et le département de la Seine n'auront pas à intervenir, puisque les fonds nécessaires à l'édification seront fournis par des particuliers.

Il demande donc à la Commission qu'elle veuille bien inviter l'Administration à lui soumettre de nouveau un projet en s'inspirant du milieu dans lequel la passerelle serait installée, et cela, non seulement dans la limite d'une dépense de 25,000 francs, comme la chose avait été indiquée, mais de 30,000, 50,000 francs, si cela était nécessaire.

Les projets dressés sur le papier ne présentant pas toujours l'exacte silhouette des choses, M. Auffray voudrait une maquette en carton ou en bois mince, permettant de juger exactement et en toute connaissance de cause.

L'orateur ajoute que, réellement, il y a un grand intérêt général à réunir le Palais de justice au Tribunal de commerce; cet intérêt n'est nié par personne ni d'un côté ni de l'autre du boulevard du Palais, puisque, des deux côtés, on ne pourra qu'y gagner en commodités et en bonnes relations. Il termine en priant encore une fois la Commission du Vieux Paris de réserver son jugement jusqu'à la production de deux ou trois maquettes au 1/20[e] ou au 1/50[e] fixant exactement ce que sera le projet.

M. Jules Auffray remercie vivement la Commission d'avoir bien voulu le laisser aussi amplement développer sa proposition.

M. John Labusquière dit que M. Jules Auffray a surtout insisté sur ce que la Commission du Vieux Paris, en trois circonstances, s'était occupée de choses qui ne la regardaient

pas et n'a apporté aucun argument nouveau en faveur de son projet.

M. Jules Auffray répond qu'il a simplement dit que la Commission du Vieux Paris n'avait à s'occuper que du point de vue esthétique et qu'il n'y a rien de désobligeant pour une commission à déterminer les limites de sa compétence.

M. John Labusquière dit que la Commission du Vieux Paris a souvent fait fléchir ses préférences devant l'intérêt général et, dans l'espèce, elle le ferait encore si le projet en question répondait à un véritable besoin, ce qui est loin d'être démontré. Si elle sort quelquefois de son rôle purement artistique et historique, c'est que souvent elle y est obligée pour combattre des propositions capables d'enlaidir la ville ou de détruire l'harmonie de ses lignes ou de ses paysages. Il estime et croit résumer l'opinion de la Commission en disant que, quel que puisse être le modèle de la passerelle à édifier, il sera toujours antiartistique, parce qu'il détruira incontestablement la perspective de ce coin de Paris et nuira à l'harmonie des deux monuments à relier.

M. Guiffrey dit qu'au moment de la construction du Tribunal de commerce on aurait dû penser à le faire communiquer avec le Palais de justice par un passage souterrain. Il ajoute que s'il y avait un moyen pratique de les relier on ne pourrait qu'y souscrire, à moins d'inconvénients graves.

M. John Labusquière dit qu'à l'heure présente le passage souterrain est hors des attributions de la Commission du Vieux Paris. La passerelle seule est de sa compétence, étant une question purement esthétique.

M. Jules Auffray dit qu'il ne conteste pas le droit de la Commission dans cette affaire, mais il convient qu'il est difficile de discuter ici des questions d'un ordre très différent de celles qui sont de la compétence d'une commission artistique Sans doute, si un autre moyen était possible, il ne fatiguerait pas la Commission à ce point, et s'y rallierait, mais rien ne semble possible en dehors de la passerelle aérienne.

Le souterrain a été étudié et il a fallu y renoncer comme irréalisable. En fait, les deux salles à réunir sont à une hauteur du deuxième étage, et il faut aller chercher le sol à deux étages en dessous, soit quatre étages; on voit d'ici le trajet à accomplir pour se rendre d'un endroit à un autre.

Au Palais de justice, les avocats vont d'une salle à l'autre, surveillent leurs affaires et peuvent en mener plusieurs de front. Il leur est actuellement impossible d'en faire autant pour le Tribunal de commerce.

L'inconvénient, ajoute M. Auffray, serait sensiblement le même s'il fallait descendre et monter quatre étages pour s'y rendre.

Dans la situation actuelle, avec la robe, qui cependant est un costume du vieux Paris, avec les intempéries des saisons, le passage est presque impossible. Le Tribunal de commerce est donc fermé ou à peu près aux avocats du Palais, ce qui est fort préjudiciable aux intérêts généraux des justiciables. Or une communication rapide permettrait de faire plaider les affaires si nombreuses du Tribunal de commerce par un plus hrand nombre de personnes.

M. Jules Auffray, en terminant, rappelle à la Commission que Venise possède le pont des Soupirs et le Rialto, qui sont deux merveilles artistiques et contre lesquelles personne ne pense à protester. Il est inadmissible qu'on ne puisse édifier, à Paris, des monuments d'aussi bon goût?

M. John Labusquière répond qu'il ne resterait plus alors qu'à creuser une lagune à la place du boulevard du Palais.

M. Jules Auffray quitte la salle de la Commission.

M. le Président invite la Commission à délibérer de nouveau sur la question.

M. Georges Montorgueil demande pourquoi l'on n'aurait pas recours aux ascenseurs? Ce moyen, ajoute-t-il, permettrait toujours de supprimer au moins deux étages, ce qui serait déjà fort appréciable.

M. Selmersheim estime que la question est restée la même depuis les explications de M. Jules Auffray. Il ne voit, quant à lui, aucun rapprochement à faire entre la passerelle en question, qui aura à franchir une distance de 30 à 40 mètres, et le pont du Rialto ou celui des Soupirs, à Venise, qui sont beaucoup plus étroits et qui n'ont aucun rapport avec elle. Il est convaincu que, si artistique que puisse être la passerelle, elle nuira toujours à l'admirable galerie de Debrosse, qui est un monument historique et contre laquelle viendra se coller, se brocher la masse de fer proposée par M. Jules Auffray.

M. André Laugier dit que la passerelle serait d'autant plus disgracieuse que l'espace à traverser est fort large. Il estime qu'il ne faudrait pas prendre modèle sur le pont métallique moderne, d'un effet si disgracieux, qui traverse le grand canal à Venise, en face l'Académie des arts.

M. Le Roux ajoute que celle de Paris aurait encore la complication d'être couverte d'une cage vitrée.

M. Duval-Arnould prend la défense de la proposition de M. Jules Auffray dont, selon lui, l'exécution rendrait les plus grands services aux justiciables et aux avocats. Il pense qu'elle vaut bien, dans tous les cas, l'étude approfondie que demande son auteur. Il n'est pas d'ailleurs si affirmatif que ses collègues sur la laideur que présenterait ce monument, que l'on a trop facilement condamné sans savoir exactement ce qu'il serait. Il ne lui parait pas impossible de trouver l'artiste qui concevra sa réalisation en donnant satisfaction aux plus difficiles. Le fer n'est-il pas une matière que l'on peut assouplir à toutes les fantaisies artistiques et duquel on peut tirer les effets les plus curieux? Il termine en se ralliant au projet de maquette demandé par M. Jules Auffray.

M. Guiffrey estime que, étant donné l'établissement fatal de cette passerelle, dans un temps plus ou moins lointain, établissement qui ne fait pas plus de doute, pour lui, que l'envahissement de la ville par les fils des trolleys, il serait peut-être préférable d'examiner la question de suite et de la résoudre au mieux des intérêts esthétiques de la Ville.

M. John Labusquière fait remarquer que la proposition de M. Jules Auffray détourne la question et que sa prise en considération admettrait le principe de la possibilité de l'établissement d'une passerelle, après quoi il n'y aurait plus qu'à faire un choix. Personne n'a prétendu qu'il n'existait aucun architecte capable de faire un projet artistique. Mais revenir sur la question serait dire : Nous allons attendre les projets afin de pouvoir déclarer qu'une passerelle est possible, si elle est artistiquement conçue.

Actuellement, M. le Préfet de la Seine déclare que l'établissement d'un souterrain est possible; par conséquent, si l'utilité d'une communication entre les deux palais est reconnue utile, on peut la mettre en pratique à l'aide d'ascenseurs.

M. le Président ajoute, qu'en effet, le projet de passage souterrain a toujours été considéré comme très possible ; les ascenseurs dont il a été question le rendraient des plus praticables.

M. Le Roux dit que le projet n'est pas contestable et qu'il a même été étudié avec emploi d'ascenseurs ; il ne s'agit donc là que d'une préférence dans le genre de communication.

M. Duval-Arnould proteste, en disant qu'il n'y a pas préference, mais utilité. Une passerelle, une fois construite, ne demandera que des frais d'entretien modiques, tandis que des ascenseurs entraîneraient des dépenses permanentes d'un montant élevé.

Il se demande sur quels fonds on pourrait prélever les crédits annuels nécessaires.

M. le Président estime que cette dernière question sort de la compétence de la Commission, qui n'a à envisager que le côté purement esthétique sans autre préoccupation. Il s'agit de savoir si la Commission estime qu'elle peut s'engager dans l'étude de projets à soumettre ou si elle doit purement et simplement maintenir son vote.

M. Georges Montorgueil rappelle que la question du palais de la Bourse s'est présentée de la même façon. On avait demandé à la Commission de se prononcer sur des plans modifiant l'aspect du bâtiment alors qu'elle était opposée à toute espèce de modification. Le cas, selon lui, est le même, et il espère que la Commission n'a pas changé d'avis depuis sa dernière séance.

M. le Président, précisant la question, dit que la Commission a à envisager deux points de vue dans le champ où se tient sa compétence :

1° Sous la condition d'un type à trouver, est-il possible d'établir une passerelle entre le Palais de justice et le Tribunal de commerce ?

Si la Commission se prononçait pour l'affirmative, il n'y aurait qu'à attendre des projets.

2° La Commission pense-t-elle que, quel que soit le type, même le plus artistique, l'on déparera l'aspect actuel et qu'en conséquence l'on doive protester contre tout projet d'établissement de passerelle.

Alors, la première décision de la Commission serait maintenue.

M. le Président met aux voix la proposition de M. Jules Auffray tendant à revenir sur le vote précédent et demandant l'examen de nouveaux projets.

Cette proposition est repoussée, et la Commission maintient son premier avis, écartant le principe d'une passerelle, quelle qu'elle soit.

M. John Labusquière, vice-président, remplace M. le Préfet de la Seine au fauteuil de la présidence.

11. — Communication de M. Henry Robert au sujet de l'abside de l'ancienne église de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs.

M. le Président communique une lettre de M. Henry Robert, demandant l'établissement de grilles autour de ce document.

Renvoyée à la 1re Commission.

12. — Communication de M. l'ingénieur en chef Bechmann au sujet de la pompe à feu de Chaillot.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante, transmise par M. l'ingénieur en chef de l'Assainissement :

« Paris, le 14 mai 1901.

« Monsieur le Président,

« Je lis dans le compte rendu de la séance du 25 avril dernier que la Commission du Vieux Paris a décidé la prise d'une vue photographique des pavillons dépendant de l'établissement de Chaillot avant la démolition prochaine.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître à ce sujet que j'ai fait prendre moi-même deux clichés photographiques des façades principales de cet établissement sur la place de l'Alma et sur l'avenue du Trocadéro, et que je me proposais précisément de faire parvenir un exemplaire de chacun des tirages à la Commission.

« Pour éviter un double emploi, vous jugerez peut-être utile que la personne à qui sera confiée la mission de prendre des vues pour le compte de la Commission se mette en rapport avec les agents de mon service.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« Bechmann. »

La Commission décide de faire droit à la demande de M. l'ingénieur en chef Bechmann.

13. — Communication au sujet de l'offre de trois mascarons anciens.

M. le Président annonce que, dans sa séance du 25 avril dernier, la Commission du Vieux Paris a renvoyé à la 1re Commission une proposition tendant à conserver trois mascarons qui font partie d'un immeuble situé rue du Louvre, 36, appartenant à M. Saint.

M. le directeur des Affaires municipales a informé la Commission que M. Saint, qui doit acquérir le terrain communal qui se trouve au droit de sa propriété, est tout disposé à abandonner gratuitement à la Ville les trois mascarons dont il s'agit.

La Commission du Vieux Paris peut donc se mettre dès maintenant en rapport, à cet effet, avec M. Lumière, demeurant au Vésinet, avenue de la Princesse, 44, représentant de M. Saint.

Des remerciements seront adressés à M. Saint.

Il est entendu que, si les mascarons sont exposés au musée Carnavalet, ils seront accompagnés de l'inscription habituelle portant le nom du donateur.

14. — Communication relative à l'existence, rue Saint-Merri, d'un spécimen de la numérotation de 1805.

M. Lucien Lambeau signale à la Commission l'existence, rue Saint-Merri, au coin de la rue Brise-Miche, d'un exemplaire du numérotage des maisons exécuté en vertu du décret du 4 février 1805.

Ce numéro, qui est le 36 et qui a, chose inexplicable, traversé, sans être recouvert, un nombre considérable de badigeonnages, est blanc sur fond rouge entouré d'un filet vert. Il est peint sur une plaque qui semble être de

la tôle et qui mesure environ 0 m. 20 c. sur 0 m. 15 c.

M. Lucien Lambeau rappelle que le décret de 1805, auquel, si l'on en croit M. Merruau dans son rapport à M. Haussmann, l'empereur aurait collaboré en personne, avait fixé pour Paris un système de numérotage qui prescrivait, pour les rues parallèles à la Seine, des numéros rouges, et, pour celles perpendiculaires, des numéros noirs.

Comme aujourd'hui, les numéros pairs, dans les rues parallèles à la rivière, étaient à droite en suivant le fil de l'eau; pour les rues perpendiculaires, ces mêmes numéros pairs étaient également à la droite de toute personne s'en éloignant.

En vertu de ce même décret, l'opération fut exécutée, pour la première fois, aux frais de la Ville et à l'aide de la peinture à l'huile; l'entretien, ensuite, était à la charge du propriétaire, qui pouvait faire emploi de tôle ou de faïence émaillée.

Il est permis de se demander, ajoute M. Lucien Lambeau, pourquoi un système aussi ingénieux et aussi pratique que celui des numéros rouges et noirs a été abandonné par la municipalité parisienne; le motif en serait au moins curieux à connaître. Il termine en disant que le numéro en question de la rue Saint-Merri, laquelle, à l'époque où il fut apposé, s'appelait la rue Neuve-Saint-Merri, est un des rares spécimens encore existants du numérotage de l'Empire; il indique, ce qui est précieux, que depuis cette époque la numérotation de la rue n'a pas été modifiée, puisque le numéro actuel est le même que l'ancien.

L'incident est clos.

15. — Hommage d'un ouvrage de M. Barroux.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Barroux un ouvrage relatif *aux archives de la Seine et à leur histoire*.

Cet ouvrage est renvoyé à la 1re Sous-commission, et des remerciements seront transmis à son auteur.

16.—Hommage d'un article de M. Callet.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Callet, pour être offert à la Commission, un article relatif à la Régence, paru dans la *Revue hebdomadaire*.

Des remerciements seront adressés à l'auteur.

17. — Hommage d'un ouvrage de M. Gaston Capon sur les Tivolis.

M. le Président dit qu'il a reçu de M. Gaston Capon un ouvrage sur les Tivolis de Paris de 1796 à 1841.

Cet ouvrage est renvoyé à la 1re Sous-commission, et des remerciements seront adressés à son auteur.

18. — Communication de M. Coyecque au sujet de l'abattoir de Villejuif.

M. le Président annonce que M. Coyecque, sous-archiviste de la Seine, signale à la Commission les vues qu'il serait intéressant de prendre à l'ancien abattoir de Villejuif, complètement abandonné.

Renvoyée à la 3e Sous-commission.

19. — Envoi du plan d'expropriation de maisons sises rues La Feuillade et Richomme et réserve de matériaux provenant de la maison de la rue La Feuillade.

M. le Président donne lecture de la communication suivante :

« Paris, 30 avril 1901.

« Le soussigné a l'honneur de transmettre sous ce pli à M. le Secrétaire de la Commission du Vieux Paris, pour les archives de cette Commission, les deux plans ci-joints d'opérations de voirie rue La Feuillade et rue Richomme, ayant fait l'objet d'expropriations récentes.

« Les immeubles expropriés devant être prochainement démolis, le soussigné prie en même temps M. Lucien Lambeau de vouloir bien faire connaître les objets que la Commission du Vieux Paris désirerait voir réserver au profit de la Ville.

« Pour le directeur administratif des services

d'Architecture et des Promenades et Plantations,

« Le chef du bureau des Traités et acquisitions,

« P. Le Page. »

M. Lucien Lambeau dit qu'il a visité la maison de la rue La Feuillade et qu'elle est décorée, à son pan coupé, d'un beau balcon en fer forgé, à motif central, supporté par des consoles en pierre. Il estime que la ferronnerie de ce balcon, qui semble remonter à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe, dont la reproduction photographique a été faite par l'Administration et envoyée au musée Carnavalet, devrait être conservée pour une école professionnelle municipale du fer. Il y aurait également lieu de conserver, pour la même destination, l'un des quatre appuis de fenêtres donnant rue des Petits-Pères, n° 2, également de la même époque que le balcon et qui sont d'un dessin curieux en leur forme cintrée et arrondie aux angles.

M. Lucien Lambeau ajoute que la maison à démolir possède une rampe en fer forgé du XVIIe siècle d'un beau et solide travail de ferronnerie quoique d'un modèle assez usité à cette époque, à la conservation de laquelle il ne faut malheureusement pas songer, en raison de son développement..

Il termine en constatant combien il est regrettable que de semblables matériaux ne puissent être substitués, quand l'occasion s'en présente, comme dans le cas actuel, aux rampes de fonte d'un goût si douteux que l'on installe tous les jours dans des écoles ou des bâtiments municipaux en construction.

M. le Président annonce que la 1re Sous-commission enverra une délégation rue Richomme.

La proposition de M. Lucien Lambeau est adoptée.

20. — Rapport sur les trois arceaux de la chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés encastrés dans le mur d'une maison, 6, rue de de l'Abbaye. — Déplacement du bas-relief « les Boulangers », placé dans le square nord de Saint-Germain-des-Prés.

M. André Laugier donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

A la dernière séance de la 1re Sous-commission, le mois dernier, j'avais cru devoir faire part à nos collègues de mes préoccupations au sujet des deux arcades et de la moitié d'arcade restes de l'ancienne chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1).

Ces arcades, si bien reproduites par la photographie, à la suite du compte rendu de la séance du 19 juillet 1900, me semblaient d'autant mieux devoir solliciter votre attention que la petite pièce servant de cellier à la maison qui *portait le n° 6* de la rue de l'Abbaye devait prochainement disparaitre comme cette maison elle-même, et comme la maison voisine, *rue de Furstemberg n° 10*, démolies toutes deux il y a un an, et dans les cours desquelles se trouvaient également les débris si intéressants des arcades et autres fragments de sculpture actuellement réédifiés dans le square de Saint-Germain-des-Prés, au coin de la rue de l'Abbaye, par les soins de notre honorable collègue M. Formigé.

J'avais donc demandé à mes collègues s'ils n'estimaient pas qu'il y eût lieu de faire des démarches nécessaires pour obtenir des propriétaires, MM. Michau et Douanne, l'autorisation de faire transporter, si cela était possible, les trois arcades si heureusement conservées dans le square de la rue de l'Abbaye, à côté de celles qui y sont déjà placées et contribuent si bien à sa décoration.

La 1re Sous-commission a pris en considération ma requête, et m'a chargé de prendre, en son nom, les informations nécessaires et d'être son interprête auprès de vous.

J'avais, tout d'abord, à vérifier si le mur, dans lequel sont encastrés les trois arceaux, n'avait pas le caractère de mur mitoyen d'un immeuble voisin, en façade sur la rue de l'Abbaye, lequel, pouvant appartenir à un autre propriétaire, aurait fait obstacle à l'enlèvement des arceaux, lors de la démolition, plus ou moins prochaine, du cellier et du logement du concierge du n° 6.

Informations prises, le petit bâtiment en façade sur la rue de l'Abbaye, affecté à une boutique et à une remise, appartient, comme le cellier où sont les arcades, à MM. Michau et Douanne.

C'est donc à MM. Michau et Douanne, seuls,

(1) D'après Berty (*Topographie du Bourg Saint-Germain*), cité par M. Lucien Lambeau, dans la séance du 19 juillet 1900, ces arcades seraient les restes de l'ancienne salle capitulaire de la chapelle de la Vierge.

qu'il faudrait s'adresser, lors de la prochaine démolition du reste de l'immeuble, pour la sauvegarde des arcades encastrées dans le mur, la question de la mitoyenneté se trouvant ainsi supprimée.

Les mêmes informations me permettent d'espérer que MM. Michau et Douanne seraient disposés à faire à la ville de Paris le don des trois arcades en vue d'en opérer le transport dans le square de Saint-Germain-des-Prés.

Quant à la démolition du cellier, elle est, en effet, très prochaine, et doit avoir lieu au mois de juillet, c'est-à-dire dans un mois.

« Dans cette situation, il vous appartient, Messieurs, d'apprécier s'il ne conviendrait pas d'entrer dès à présent en pourparlers avec MM. Michau et Douanne, afin de pouvoir prendre d'urgence les mesures nécessaires en vue de préserver de la destruction ce précieux débris de l'œuvre de Pierre de Montereau.

« Me sera-t-il permis, en terminant, de rappeler à la Commission le vote émis par elle, dans la séance du 19 juillet 1900, par lequel elle exprimait le désir de voir attribuer à MM. Michau et Douanne, auteurs du don magnifique fait à la ville de Paris, la médaille créée par le Conseil municipal en faveur des personnes qui enrichissent les collections artistiques de la Ville ?

« Signé : André Laugier. »

M. Formigé dit qu'il serait fort intéressant de rassembler sur un même point tous les fragments de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Un commencement d'exécution a déjà été donné à cette idée dans le petit square nord de la vieille église. Il ajoute qu'il serait désirable, pour l'harmonie des styles et des époques, que le bas-relief *des Boulangers* fût transporté dans un autre square, où sa modernité ne viendrait pas se heurter à des vestiges du moyen âge, comme dans le square en question.

M. Duval-Arnould affirme absolument l'idée de M. Formigé, qui est celle de nombreux habitants du quartier. Il estime, comme M. l'architecte en chef des Promenades, que les deux choses se nuisent et gagneraient à être séparées.

M. Guiffrey estime que le bas-relief en question pourrait avantageusement être placé à la Boulangerie centrale de l'Assistance publique, dite boulangerie Scipion.

M. Lucien Lambeau dit que, dans tous les cas, on ne saurait songer à l'installer dans la cour de cette boulangerie, qui est un merveilleux décor du XVIe siècle, peu fait pour recevoir une décoration moderne.

M. Guiffrey dit qu'il s'agit, dans son esprit, du petit square situé en face de la Boulangerie.

M. Formigé se rallie à cette combinaison.

La proposition est adoptée. Le vœu sera transmis à l'Administration.

Les conclusions du rapport de M. André Laugier sont également adoptées.

21. — Offre par M. Donop de Mouchy d'un fragment d'architecture trouvé dans sa propriété de la rue de l'Abbaye.

M. Lucien Lambeau donne lecture à la Commission d'une lettre de M. Donop de Mouchy, 1, rue Lallier, offrant à la ville de Paris un fragment de colonne enfoui dans un terrain dont il est propriétaire situé rue de l'Abbaye, n° 6. La donateur rappelle que c'est justement dans ce terrain qu'avaient été trouvés les fragments d'architecture gothique réédifiés depuis peu dans le square nord de Saint-Germain-des-Prés. La colonne qu'il offre à la Ville est déposée chez M. Moreau, entrepreneur de terrassements, 49, rue Balagny, où la Commission du Vieux-Paris pourra l'examiner et la faire prendre si elle lui convient.

M. le Président propose à la Commission de vouloir envoyer ses remerciements à M. Donop de Mouchy pour sa gracieuse attention.

Adopté.

La 1re Sous-commission est ensuite chargée de l'examen du vestige offert et de son transport.

22. — Transmission aux services compétents et aux personnes intéressées des décisions prises au cours de la séance du 25 avril 1901.

M. le Président fait connaître à la Commission que les décisions prises au cours de la dernière séance ont été transmises de la façon suivante par M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission :

A M. le Syndic du Conseil municipal :

Le vœu tendant à la mise à la disposition

de la Commission de l'une des grandes armoires situées dans la salle de la 4e Commission du Conseil municipal.

A M. le directeur administratif des Travaux :

1° L'avis favorable, sous certaines conditions, au dérasement du regard Lecouteux des anciennes eaux de Belleville;

2° Le rappel d'une précédente circulaire aux services techniques, relatif aux fouilles à faire dans Paris.

A M. le directeur des services municipaux d'Architecture :

La décision de la Commission relative à la liste des peintres verriers.

A M. le directeur des Affaires départementales :

L'avis défavorable à l'établissement d'une passerelle entre le Palais de justice et le Tribunal de commerce.

A M. Robert de Souza :

Les remerciements de la Commission pour l'envoi de son article sur les enlaidissements de Paris.

A M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet :

Les décisions prises concernant son service.

23. — Vœu tendant à l'impression du répertoire de la collection Lamoignon.

M. Tesson, au nom de la 1re Sous-commission, dit que M. Gosselin-Lenôtre a présenté un rapport relatif à l'impression du répertoire de la collection Lamoignon, formé à la Préfecture de police et qui contient absolument tout ce qui concerne Paris, en fait de réglementations et d'ordonnances, aussi bien pour l'Administration que pour les corporations. Le répertoire est de la plus haute valeur pour ce qui est relatif à la vie de Paris dans les temps passés et la 1re Sous-commission, approuvant les conclusions de son rapporteur, a décidé de demander à la Commission plénière d'émettre un vœu pour que l'Administration étudie les moyens d'imprimer ce document.

Ce vœu est adopté et renvoyé à la Commission des travaux historiques.

24. — Découverte de nouveaux vestiges de l'ancienne église Saint-Hilaire-du-Mont.

M. Tesson informe la Commission qu'il a découvert dans une maison de la rue de Lanneau des vestiges de l'église Saint-Hilaire-du-Mont, qui avaient jusqu'ici échappé aux investigations.

Renvoyée à la 1re Sous-commission pour visite et rapport.

25. — Communication de M. Charles Sellier. — La caserne Sévigné : l'hôtel du roi de Sicile, d'Alençon, d'Evreux, de Navarre, de Saint-Paul, de Chavigny, de La Force, etc.; — L'hôtel Poultier; — Vestiges d'une tour de l'enceinte de Philippe-Auguste.

M. Charles Sellier. — Messieurs, je crois devoir appeler votre attention sur un édifice municipal resté jusqu'à présent quelque peu oublié, bien qu'il se recommande, à plus d'un titre, à la sollicitude des amis de nos vieux monuments parisiens. Il s'agit de la caserne des sapeurs-pompiers de la rue de Sévigné, que j'ai eu récemment la bonne fortune de visiter, grâce au très bienveillant accueil de M. le capitaine Péraldi, qui m'en a permis et facilité l'accès.

La caserne Sévigné occupe les bâtiments d'un vieil hôtel ayant jadis fait partie d'un ensemble de corps de logis dont l'origine remonte au XIIIe siècle. C'est, en effet, vers 1265, qu'un frère de saint Louis, Charles d'Anjou, nouvellement couronné roi de Naples et de Sicile, se fit construire en ces parages un vaste et splendide hôtel, entouré de jardins, et dont l'emplacement était à peu près compris entre la rue Pavée, la rue Saint-Antoine et la muraille de Philippe-Auguste. La rue du *Roi-de-Sicile* rappelle, par sa dénomination, ce princier voisinage (1).

Après la mort de Charles d'Anjou, arrivée en 1285, l'hôtel passa aux mains de son fils, Charles le Boiteux, roi de Sicile et de Jérusalem, qui le donna, en 1292, à son gendre Charles de Valois, à la condition que la belle-mère du donateur, Marguerite de Bourgogne, veuve en secondes noces de Charles d'Anjou,

(1) Sauval, t. II, p. 76; — Jaillot, t. III, quartier Saint-Antoine, p. 117.

continuerait d'y occuper, sa vie durant, l'appartement dont elle avait joui du temps de ce second mariage. Fille d'Eudes IV, de la maison des ducs de Bourgogne, et morte en 1308, cette princesse ne doit pas être confondue avec sa cousine, la fameuse héroïne du roman de la tour de Nesle. Quant à Charles de Valois, le nouveau propriétaire de l'hôtel de Sicile, on sait qu'il fut le troisième fils de Philippe III le Hardi et le père de Philippe VI de Valois, et les historiens ont remarqué à ce sujet que, quoique fils et frère de roi, oncle et père de roi, il ne fut jamais roi. Il mourut en 1325, laissant l'immeuble à son fils Philippe, qui, lorsqu'il monta sur le trône de France, le céda à son frère Charles II, comte d'Alençon et du Perche (1).

Les comtes d'Alençon ont demeuré assez longtemps à l'hôtel de Sicile, qui, après la mort de Charles II d'Alençon, en 1346, passa aux mains de son fils Pierre. En ce temps-là, l'hôtel tenait aux anciens murs de la ville; lesquels le séparaient de la place de la Culture-Sainte-Catherine qui longeait la rue Saint-Antoine, depuis la vieille porte de cette enceinte (à peu près à hauteur de l'entrée du lycée Charlemagne) jusque vis-à-vis de la rue Saint-Paul; ce qui explique, du reste, le supplément de largeur que la rue Saint-Antoine a toujours présenté en cet endroit. Or, c'est sur cette place que se donnaient ordinairement les joûtes et les tournois; et, comme le roi Charles VI y mettait tout son plaisir et n'avait pas d'autre habitation plus proche de ce lieu que l'hôtel Saint-Paul où il pût aisément se préparer à ces jeux, soit pour changer de vêtement et s'armer pour entrer en lice, soit pour se reposer ensuite, il jeta ses vues sur l'hôtel de Sicile; puis, comme les murs de la ville lui en barraient l'accès, il résolut d'y faire percer une ouverture pour se porter plus facilement sur le champ des joûtes. A cet effet, il fit mander à Pierre d'Alençon de lui céder son hôtel, en l'assurant qu'il l'en récompenserait; ce que le comte lui accorda aussitôt par un acte du 30 mars 1389, où il se permit de rappeler au roi sa promesse; mais, ce procédé ayant déplu à Charles VI, ce prince fit savoir au comte qu'il désirait posséder son logis en toute sûreté et à bon titre, et qu'il entendait qu'il le lui cédât pleinement et absolument; si bien que, par un acte nouveau du 26 mai 1390, Pierre d'Alençon, reconnaissant sa faute et renonçant au dédommagement promis et à toute autre prétention, abandonna son hôtel au roi, à ses héritiers et successeurs, de son plein gré et consentement, sans réserve ni aucune condition (1). On peut conclure des termes de cette cession, où sont énoncés les motifs et les projets du prince, qu'une porte fut aussitôt percée dans la partie du vieux mur d'enceinle qui séparait l'hôtel du lieu des joûtes, à côté même de la porte d'entrée de ville; car on n'aurait pu pratiquer cette ouverture nulle autre part sans avoir devant soi l'enclos du monastère de Sainte-Catherine, obstacle qui aurait nécessité l'inconvénient d'un détour pour accéder aux lices.

Quoi qu'il en fût, soit par inconstance d'humeur ou autre cause, Charles VI ne resta pas longtemps possesseur de l'hôtel de Sicile, car il le céda peu à près à Robert et Charles de Bausson, probablement sous la réserve d'en passer aussitôt déclaration au profit de son ancien propriétaire Pierre d'Alençon, après la mort duquel (1404) l'hôtel passa vraisemblablement à son fils Jean le Sage, dont le comté d'Alençon fut érigé de son vivant en duché-pairie. Jean le Sage périt sur le champ de bataille d'Azincourt en 1415. Il est certain que son fils Jean le Beau, duc d'Alençon, hérita de l'hôtel, car, pendant la domination anglaise de 1421 à 1439, c'est sur lui-même qu'il fut confisqué, au profit d'un officier anglais du nom de John Gray, à qui le duc de Bedfort avait déjà donné au même titre le comté de Tancarville (2); ce qui a donné lieu de penser qu'un ou plusieurs comtes de Tancarville français auraient possédé pendant quelques temps l'ancien hôtel des rois de Sicile; mais il n'en peut rien être. Cette méprise semblerait encore provenir de ce qu'alors les anciens comte de Tancarville ont réellement eu un hôtel, situé dans le voisinage, vers la rue Vieille-du-Temple, et dont on sait que les jardins s'étendaient tout au long du côté septentrional de la rue des Rosiers.

Après l'évacuation des Anglais, le même Jean d'Alençon, celui que Jeanne Darc appelait son « beau duc », reprit possession de l'hôtel, qu'il fut brusquement obligé d'abandonner vers la fin du règne de Charles VII. Il était alors légitimement soupçonné d'entretenir des intelligences secrètes avec les Anglais. Le comte de Dunois eut ordre du roi de procéder à son arrestation; le 27 mai 1456, il alla le trouver à son hôtel qui ouvrait en ce temps sur la rue Saint-Antoine, entre la rue des Balets (rue Malheur) et la rue Culture-

(1) Sauval, t. II, p. 69, 76 et 113.

(1) Idem, t. II, p. 129; — Félibien et Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, t. III, p. 521.

(2) De Ménorval, *Paris*, t. II, p. 76 et 84.

Sainte-Catherine (rue de Sévigné), à l'enseigne de l'*Etoile*, vis-à-vis du célèbre hôtel de l'*Ours* (1), qui avait appartenu successivement à Hugues Aubriot, au duc Louis d'Orléans, puis à Jean de Montagu. Après avoir causé un moment avec le duc d'Alençon, Dunois lui dit : « Monseigneur, pardonnez-moy, le roi m'a envoyé par devers vous et m'a baillé charge de vous faire son prisonnier; je ne sçai proprement pourquoy ». Puis lui mettant la main sur l'épaule, il ajouta : « Et pour luy obéir je vous fais prisonnier du roy ». Aussitôt les archers de la prévôté s'emparèrent des portes de l'hôtel et le duc fut obligé de se soumettre. On lui fit seller des chevaux pour lui et quelques-uns de ses serviteurs, et le comte de Dunois le conduisit avec son escorte hors de Paris par la porte Sainte-Antoine; le bailli de Vermandois, à la tête de quarante lances et d'un bon nombre d'archers, le reçut des mains du comte et l'emmena à Melun, d'où il fut conduit en Bourbonnais pour y être jugé. Le 10 octobre 1458, il fut condamné à mort; cette peine fut commuée par le roi en une prison perpétuelle. Lorsque Louis XI parvint à la couronne en 1461, il le fit mettre en liberté et le remit dans ses honneurs et ses dans biens. Comme il avait été infidèle au père, le duc d'Alençon le fut aussi au fils, qui fut obligé de lui faire faire un nouveau procès en 1474. Il fut encore une fois condamné à mort, mais Louis XI commua aussi la peine en une prison perpétuelle, dont il ne fit que dix-sept mois, il venait d'être remis en liberté, lorsqu'il termina ses jours en 1476 (2).

Quelques années avant la mort du duc d'Alençon, son hôtel paraît avoir passé, on ignore comment, aux mains du fameux cardinal Jean Balue, évêque d'Evreux et d'Angers. Il y habita certainement au temps de sa faveur, car il s'y trouvait à proximité des Tournelles où résidait son terrible maître, le roi Louis XI, quand il venait à Paris. L'ancien logis d'Alençon prit dès lors le nom d'*hôtel d'Evreux* (3). Mais à partir de Jean Balue, il existe une lacune d'environ un demi-siècle dans l'histoire de l'ancien hôtel du Roi-de-Sicile, que nous n'avons encore pu combler.

D'après plusieurs historiens, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, Jeanne d'Albret, son épouse, reine de Navarre, et leur enfant, le futur Henri IV, encore en bas-âge, ont demeuré longtemps à l'hôtel d'Evreux, situé, dit Sauval, au bout de la rue du Roi-de-Sicile, qu'on appelait de son temps, l'*hôtel Saint-Paul*, et autrefois l'*hôtel de Sicile*, et qui serait ainsi devenu l'*hôtel de Navarre* (1). Cependant, au temps de Jeanne d'Albret, la dénomination d'*hôtel d'Evreux* ne paraît pas encore avoir été abandonnée pour désigner le logis princier dont nous essayons de rétablir l'histoire. En effet, l'hôtel d'Evreux est plusieurs fois mentionné au XVIe siècle, notamment, en 1559, au sujet d'un carrousel donné, le 20 janvier de cette année là, par Henri II, « en la rue Saint-Antoine, depuis l'hôtel d'Evreux jusqu'au bout de la rue Saint-Paul » (2) ; puis, en 1573, dans un compte de *Recettes des portes et places estant le long des murs de l'ancienne closture*... (3) ».

L'hôtel d'Evreux est encore cité par divers auteurs du même temps, tels que Gilles Corrozet et François de Belleforest, à propos de l'emplacement du prieuré de Sainte-Catherine. Le premier dit : « Ce monastère... estoit « hors la ville, et près la porte, car la rue Saint-« Anthoine estoit close en cet endroit où est de « présent l'hostel d'Evreux... (4) ». Le deuxième précise en ajoutant que l'hôtel d'Evreux « estoit une des portes de la ville, ainsi « qu'encor on en voit les marques y ayant « partie de l'arceau de la porte, et deux roy et « royne a chacun costé d'icelle (5) ». Nul doute, à présent, que c'est là précisément que fut ouverte la porte que Charles VI avait demandée, pour aller et venir à son aise dans les lices de la culture Sainte-Catherine, lorsqu'il prit possession de l'hôtel de Sicile.

A notre avis, Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret ne peuvent avoir détenu l'hôtel d'Evreux (alias d'Alençon ou du roi de Sicile)

(1) Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 411-412.

(2) Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, t. II, p. 843.

(3) Henri Forgeot, *Jean Balue*, p. 157.

(1) Sauval, t. II, p. 76 et 240. Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, t. Ier, p. 662.

(2) Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, t. V, p. 388.

(3) Sauval, t. III, p. 628 ; — Bouquet, *Mémoire historique et critique sur la topographie de Paris*, p. 212.

(4) Gilles Corrozet, *les Antiquitez chroniques et singularitez de Paris*, édition de 1561, fol. 86 V.

(5) F. de Belleforest, *l'Ancienne et grande cité de Paris* (1875), Ed. de l'abbé V. Dufour, p. 239.

qu'avant la mort de Henri II (1), car les historiens sont d'accord pour rapporter que c'est vers ce temps-là qu'Antoine Sanguin, évêque d'Orléans, appelé le cardinal de Meudon, à cause de la belle seigneurie de ce nom dont il était pourvu, devint à son tour propriétaire de cette vieille habitation, et qu'il en entreprit la réédification parce qu'elle tombait en ruines. On sait qu'Antoine Sanguin, petit-fils d'un prévôt des marchands du temps de Charles VII, dut la plus grande partie de sa faveur et de sa fortune, l'influence protectrice et puissante de sa nièce, Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes et maitresse de François Ier (2). Il mourut en 1559 et fut inhumé dans l'église voisine du prieuré de Sainte-Catherine (3).

Ce fut le cardinal René de Birague qui acheva la réédification commencée par le cardinal de Meudon, son prédécesseur dans l'hôtel, et le luxe qu'il y déploya excita la verve des auteurs de pasquils, dont voici un échantillon, entre bien d'autres, sur *La Belle maison de Birague, chancelier italien :*

Ce beau palais, remplis de cire,
Et basti par les poursuivans,
S'il n'est fondu par nostre sire,
Il le sera par les suivans.

C'est là que Birague reçut la visite de Henri III, honneur qui lui coûta cher, car après la collation, les pages du roi brisèrent « onze à douze cents pièces de vaisselle excellemment belle », ce qui donne une jolie idée des mœurs de la belle société d'alors. Il n'en rendit pas moins un service important aux habitants de son quartier ; c'est lui qui fit achever, en 1577, à ses frais, la fontaine qui porte son nom et subsista jusqu'en 1857, rue Saint-Antoine, vis-à-vis l'église Saint-Paul actuelle. Il est vrai que le roi lui avait accordé, à cette condition, la permisssion de faire conduire dans son hôtel l'eau du palais des Tournelles (1). Le cardinal chancelier de Birague fut l'un des principaux instigateurs de la Saint-Barthélemy. La proximité du monastère de Sainte-Catherine l'engagea à y finir ses jours dans la retraite et la pénitence; il y mourut en 1583. Ses funérailles furent magnifiques; le Parlement et toutes les Cours souveraines y assistèrent, Le roi Henri III en habit de pénitent, accompagné des seigneurs de la Cour, vêtus de même, y prirent part, parce que ce magistrat était le premier décédé de la fameuse confrérie des Pénitents, ou des *Blancs-Battus*, nouvellement fondée. Le mausolée de Birague, œuvre de Germain Pilon, jadis une des plus belles curiosités de l'église de la Culture-Sainte-Catherine, est à présent au musée de la Renaissance, au Louvre.

Après la mort du cardinal de Birague, son hôtel fut acquis par le maréchal duc Antoine de Roquelaure, contemporain de Henri IV. Le plan de 1609, de Vassalieu, représente encore cet hôtel circonscrit par les rues Culture-Sainte-Catherine, Saint-Antoine, rue Pavée et l'hôtel d'Angoulême (appelé plus tard de Lamoignon), mais il y est désigné sous le nom de *Roquelaure*, celui de son dernier propriétaire. Celui-ci le revendit à François d'Orléans comte de Saint-Paul, gouverneur d'Orléans et pair de France, d'où il prit le nom d'*hôtel de Saint-Paul*, sous lequel les historiens Sauval et Félibien le désignent constamment.

Ce comte de Saint-Paul ayant été tué, en 1622, au siège de Montpellier, l'hôtel passa ensuite aux mains de Claude Le Bouthilier, comte de Chavigny, qui fut ministre et secrétaire d'Etat aux affaires étrangères au temps du cardinal de Richelieu et mourut le 13 mars 1652; puis il appartint à son fils Léon Le Bouthilier de Chavigny qui, du vivant de son père, avait obtenu la survivance de ses fonctions au même ministère et mourut la même année que lui, le 11 octobre. Sur le plan de Gomboust de 1652 et celui de Bullet de 1676, cet hôtel est bien désigné sous le nom de *Chavigny*.

Mais il paraît ne plus comprendre la petite partie rectangulaire, située entre les rues des Balets, Saint-Antoine et Culture-Sainte-Cathe-

(1) Après l'arrivée au pouvoir de Catherine de Médicis, c'est-à-dire aussitôt après la mort de son époux Henri II, Jeanne d'Albret et son époux Antoine de Bourbon ne paraissent plus habiter Paris ostensiblement. Antoine de Bourbon meurt au siège de Rouen en 1562, et, si Jeanne d'Albret doit venir à Paris, ce ne sera que dix ans plus tard, afin d'assister au mariage de son fils Henri avec Marguerite, sœur de Charles IX. Alors elle ne descendra pas au Louvre qui lui est suspect, mais chez un des siens à l'hôtel de Jean de Ferrières, vidame de Chartres, rue de Grenelle-Saint-Honoré (auj. r. J.-J.-Rousseau) et c'est là que moins d'un mois après, le 10 juin 1572, elle mourut empoisonnée, a-t-on dit; ce qui n'a jamais été prouvé. Le mariage de son fils avec Marguerite de Valois n'en eut pas moins lieu, mais deux mois plus tard, précédant d'une semaine le massacre de la Saint-Barthélemy.

(2) Anne Sanguin, sœur du cardinal de Meudon, épousa Guillaume de Pisseleu dont elle eut la fameuse Anne de Pisseleu.

(3) Sauval, t. II, p. 259; — Jaillot, t. III, quartier Saint-Antoine, p. 117.

(1) Jaillot, t. III, *quartier Saint-Antoine*, p. 21.

rine, qui correspond exactement à l'endroit de l'ancien hôtel de Sicile où Charles VI fit ouvrir une porte dans la vieille muraille de Philippe-Auguste, et qu'on a désigné par la suite sous le nom d'hôtel de l'*Etoile*, puis d'*Evreux*.

Voici comment Germain Brice, dans sa *Description de la ville de Paris*, décrit l'hôtel Saint-Paul au temps des Chavigny : « Il est « un des plus vastes que l'on puisse voir à « Paris. Les appartements sont sur un jardin, « magnifiquement meublés ; les peintures et « les beaux ornements y sont en abondance. « La cour est grande et peut contenir plu- « sieurs carrosses ; cependant, ce qui manque « à cet hôtel est un grand escalier. M. de Cha- « vigny y avoit dessein d'en faire élever un « et de continuer encore quelques autres ou- « vrages qui lui manquent ; mais la mort lui « ôta les moyens d'exécuter ce qu'il se pro- « posait. Cela n'empêche pas cependant que « cette maison ne soit des plus logeables et « des plus commodes, et qu'elle ne soit même « délicieuse dans la saison de l'été par l'agréa- « ble odeur des orangers que l'on y respire « particulièrement dans les appartements d'en « bas, qui sont contigus au jardin. »

Après le décès dudit Léon de Chavigny, son hôtel resta d'abord aux mains de sa veuve, Anne Phélipeaux (1), puis à celles de deux de ses filles : l'une, Renée, mariée à Jean Beuzelin, seigneur de Bosmelet, président à mortier au parlement de Rouen ; et l'autre, Henriette qui épousa Louis-Henri de Loménie de Brienne, qui fut aussi secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Cette dernière mourut en 1664, âgée de 27 ans, et son mari en 1698, à l'âge de 63 ans, chez les pères de l'Oratoire où il s'était retiré, par amer dégoût du monde, des affaires et de la cour. La partie de l'hôtel qu'il avait occupée, et qui était contiguë à l'hôtel de Lamoignon, s'est longtemps appelée en souvenir de lui *hôtel de Brienne*. L'ancien hôtel de Saint-Paul, ainsi partagé entre les deux sœurs, formait donc deux hôtels distincts, dont l'un avait son entrée rue des Balets, à l'extrémité de la rue du Roi-de-Sicile, et l'autre rue Pavée.

Mais la totalité ne formait de nouveau bientôt plus qu'un seul hôtel, lorsque Anne-Marie de Beuzelin, fille unique du susdit Jean Beuzelin et petite-fille de Léon de Chavigny, l'apporta en dot, en 1698, à son époux le colonel Henri-Jacques de Caumont, duc de La Force (2), qui fut membre de l'Académie française et mourut en 1726 ; d'où le nom d'*hôtel de La Force*, donné à l'immeuble tout entier. Cependant le duc de La Force ne paraît pas avoir habité entièrement son hôtel, car Germain Brice nous montre celui-ci occupé, peut-être en partie, par l'ambassadeur de Portugal vers les années 1698 à 1701 ; il n'offrait plus alors, au dire du même auteur, rien d'extraordinaire ni digne d'admiration pour les curieux (1).

Enfin, le duc de La Force vendit, du chef de sa femme, une partie de l'hôtel, celle précisément qui subsiste, transformée en caserne de sapeurs-pompiers, à Jacques Poultier, garde du Trésor royal, mort intendant des Finances en 1711 ; Germain Brice le mentionne comme « un homme riche et renommé parmi les gens « d'affaires, qui a fait de la dépense pour em- « bellir la portion qu'il a achetée » ; puis il ajoute qu' « il s'était servi de Bullet et de Ga- « briel (2), deux architectes de réputation, « lesquels ont employé toute leur industrie « pour rendre cette maison digne du maître « auquel elle appartenait (3). » Sur le plan de l'abbé de La Grive, de 1728, ce nouvel hôtel est encore désigné du nom d'*hôtel Poultier*, et donne sur la rue Culture Sainte-Catherine.

Le reste de l'hôtel de La Force, c'est-à-dire sa plus grande partie, ouvrant d'une part rue des Balets et d'autre part rue Pavée, fut à son tour vendu en 1715. Ses acquéreurs furent les quatre fameux banquiers connus sous l'appellation de *frères Pâris*, originaires de Moirans, en Dauphiné, qui avaient fait une fortune immense dans les vivres de l'armée et les finances, et dont trois se distinguaient entre eux par les noms des terres qu'ils avaient acquises : l'un s'appelait de La Montagne, l'autre de Montmartel, c'est celui qui fut fait marquis de Brunoi, et le dernier Duvernay, le plus célèbre des quatre (4). Le der-

(1) Sauval, t. II, p. 126.

(2) Piganiol de La Force, *Description de la ville de Paris*, t. IV, p. 395.

(1) Germain Brice, *Description de la ville de Paris*, éditions de 1698 et de 1701.

(2) Gabriel (Jacques-Jules), architecte et ingénieur, né en 1667 et mort en 1742 ; il construisit : à Paris, la Chambre des comptes en 1730, le grand égout de la ville, l'hôtel de Moroy ou de Biron, l'hôtel de Varengeville, le collège Navarre ; en province, le pont de la Guillotière à Lyon, ceux de Poissy, Charenton, Saint-Maur, Blois, Pontoise, etc. Il fut le père de l'architecte Jacques-Ange Gabriel, né en 1698 et mort en 1782, à qui l'on doit, entre autres, la place Louis-XV et l'Ecole militaire (voir Lance, *Dictionnaire des Architectes*).

(3) Germain Brice, *loc. cit.*, éditions de 1706 à 1752.

(4) Piganiol de La Force, *loc. cit.*, t. IV, p. 396.

nier seul, Antoine, s'appelait Pâris tout court. Ils firent de grands embellissements dans leur nouvelle demeure où l'architecte Gabriel, que nous venons de voir à l'hôtel Poultier, déploya de nouveau ses talents de 1711 à 1715 (1). Rien n'y manqua désormais et comme meubles et comme tableaux de maîtres en renom, parmi lesquels on admirait d'excellents Desportes, sans parler d'une bibliothèque composée d'un nombre considérable de livres rares et choisis (2). Le troisième de ces frères, Joseph Pâris-Duvernay, avait depuis longtemps conçu le projet d'établir dans cette belle résidence, encore assez vaste, l'Ecole militaire, dont il inspira la création ; à cet effet, il avait d'abord passé l'hôtel au nom de la demoiselle Toupel, suivant acte du 8 mai 1731. Mais, bien que ce projet n'eut point d'autre suite, puisque l'Ecole militaire fut construite à Grenelle (3), M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre, n'en devint pas moins cessionnaire de cet hôtel, pour le compte de l'Etat, le 12 septembre 1754 ; acquisition que confirma un édit du mois d'août 1760, enregistré au Parlement le 28 novembre suivant, à la Chambre des comptes le 9 décembre et à la Cour des aides le 23 janvier 1761 ; et, pour mettre l'Ecole militaire à portée de payer le prix de cette acquisition, le roi créa un office de trésorier général de l'Ecole, pour lequel la finance fut fixée à 250,000 livres dont il lui fit don (4). On installa alors dans l'ancien hôtel de La Force le bureau des saisies réelles du vingtième et la ferme des cartes à jouer, dont le produit fut ajouté aux revenus de l'Ecole militaire.

Enfin, ces deux administrations demeurèrent là jusqu'à l'année 1780, où, pour remplacer les infectes geôles du Châtelet et de For-l'Evêque, on transforma sur la demande du ministre Necker les anciens bâtiments de l'hôtel en prison modèle, connue sous le nom de *La Force*. En 1785, la partie de l'immeuble qui s'était quelque temps appelée *hôtel de Brienne* fut affectée à la détention des filles de mauvaise vie, enfermées jusqu'alors à la prison de Saint-Martin, dans la rue de ce nom à l'angle de la rue du Vert-Bois. Cette nouvelle prison, dénommée *la Petite-Force*, communiquait avec La Force proprement dite; elle garda sa destination jusqu'à la fin du règne de Charles X, alors qu'elle fut remplacée par la maison de Saint-Lazare. C'est en vertu d'une ordonnance du 17 décembre 1840 que la construction de la prison de *Mazas* fut entreprise pour remplacer à son tour celle de La Force ; mais ce n'est que dix ans plus tard, le 19 mai 1850, qu'eut lieu seulement le transfert des prisonniers de celle-ci dans la nouvelle prison. Les bâtiments de La Force furent démolis aussitôt après, c'est-à-dire dans l'année même, et, sur leur emplacement, on ouvrit, vers 1852, la rue Malher et la rue des Rosiers prolongée ; il n'en reste plus de traces visibles aujourd'hui que le pilastre à bossages vermiculés de la jambe étrière qui séparait jadis, sur la rue Pavée, la Petite-Force (*alias* hôtel de Brienne) des dépendances de l'hôtel de Lamoignon. Le haut mur qui limite, à l'ouest, la caserne des pompiers de la rue de Sévigné est un restant du mur de La Force.

Mais l'ancien hôtel proprement dit de La Force n'a pas complètement disparu; il en reste encore d'importants bâtiments, dignes de tout notre intérêt : c'est justement la portion du vieux domaine des rois de Sicile, que nous avons vue précédemment vendue à l'intendant des finances Jacques Poultier, et où les architectes Bullet et Gabriel exécutèrent les transformations nécessaires et conformes au goût du nouveau propriétaire. L'hôtel de Poultier appartint après sa mort, arrivée en 1711, à M. Nicolas Pinon de Quincy, comte de Villemain, conseiller du roi, premier président du bureau des Finances et gouverneur de Brie-Comte-Robert, qui mourut en 1724. Après lui, l'immeuble resta aux mains de ses neveux et légataires, MM. Pinon de Quincy et de l'Avor; en 1738, il était uniquement dénommé l'hôtel de *l'Avor;* puis, à la Révolution, il fut confisqué sur M. Pinon de Quincy, avec d'autres maisons qui, avec celle-ci, lui en faisaient six dans la rue Culture-Sainte-Catherine (1).

(1) Bauchal, *Nouveau dictionnaires des Architectes français*.

(2) Germain Brice, *loc. cit.*. édition de 1725, t. II, p. 172.

(3) L'École militaire fut construite à Grenelle de 1751 à 1756 par l'architecte Gabriel, le fils de celui que nous venons de citer. Pâris-Duvernay en est regardé comme le fondateur, car c'est lui qui en conçut le projet. Il en fut nommé le premier intendant, avec le titre de conseiller d'Etat, et fut inhumé dans la chapelle même de cette école après sa mort, arrivée en 1770.

Jaillot, t. III, Quartier Saint-Antoine, p. 118.

(1) Lefeuve, *Les anciennes maisons de Paris*, t. 2, p. 424. — Lorsqu'on démolit, en 1857, la maison située en face du lycée Charlemagne, on trouva une inscription gravée sur une petite plaque de cuivre, qui est aujourd'hui au musée de Cluny : « Cette maison a « esté bastie et édifiée à Paris, à l'encoignure de la rue « Saint-Antoine et de la rue Culture-Sainte-Catherine.

L'hôtel des Pinon de Quincy, ainsi passé bien national, devint aussitôt après le siège de l'administration des Pompes funèbres qui y résida jusqu'à ce que la Ville en fit l'acquisition en 1813, au prix de 160,000 francs, pour l'affecter à une compagnie de sapeurs-pompiers; affectation qui n'a cessé de subsister jusqu'à présent.

Il importe aussi de mentionner la belle façade qui regarde le jardin, et dont les pilastres accouplés sont toscans à rez-de-chaussée et ioniques à l'étage : une page d'architecture digne du crayon de François Mansart, sinon de Le Vau. A signaler également, à l'intérieur : un plafond délicatement peint de guirlandes de fleurs et de groupes d'enfants et de femmes, encadrés symétriquement d'ornements rehaussés d'or; les voussures à modillons et basreliefs en plâtre de deux plafonds; deux superbes plaques de fonte ornées de blasons, dont l'une aux armes des Chavigny.

Enfin, détail important à signaler, c'est l'existence, dans l'une des caves de cet ancien hôtel, des vestiges de la tour d'angle de l'enceinte de Philippe-Auguste, qu'on remarque en cet endroit sur tous les plans du XVIe siècle, et que M. Bonnardot a également indiquée dans ses *Dissertations sur les anciennes enceintes de Paris*.

En conséquence, je crois qu'il y a lieu de recommander particulièrement, à tous égards, la caserne des pompiers de la rue de Sévigné à la plus grande attention de la Commission du Vieux Paris.

M. le Président propose de renvoyer à l'examen de la 1re Sous-commission les conclusions de l'intéressante communication de M. Sellier. Il sera fait sur les lieux signalés une visite toute spéciale, dont le jour et l'heure seront fixés après entente avec MM. les officiers de la caserne Sévigné.

Adopté.

« des deniers d'Anne Pinon, M^e des requestes, et de sa « femme Louise Lengendre, en 1717, la deuxième « année du règne de Louis XV, roy de France et de « Navarre, suivant les plans du sieur Leroux, archi« tecte. » Anne Pinon, vicomte de Quincy-sur-Cher, possédait du chef de sa femme, le fief de la Grange-Batelière, dans le faubourg Montmartre, où l'un de ses descendants fit construire à la fin du XVIIIe siècle le magnifique hotel qui devint, en 1820, la mairie du XIe arrondissement, actuellement le IXe (E. de Ménorval, *Les Jésuites de la rue Saint-Antoine*, p. 3 et 4).

26. — Fouilles de Saint-Denis.

M. Charles Sellier. — Messieurs, les fouilles qu'on exécute actuellement à Saint-Denis, et dont vous avez déjà eu connaissance par différents journaux, ont lieu sur un terrain appartenant à cette ville et situé à l'angle des rues de Strasbourg et de la Fromagerie, sur la place même de l'Hôtel-de-Ville, à environ 150 mètres de la basilique.

En cet endroit s'élevait naguère une très vieille église, connue sous l'appellation bizarre des Trois-Patrons, parce que trois saints s'en partageaient la dédicace : sainte Geneviève, saint Michel-du-Gré et saint Barthélemy. Supprimé à la Révolution, ce sanctuaire fut depuis lors affecté à divers services municipaux et scolaires; c'était en dernier lieu une école maternelle, lorsque l'édifice, qui menaçait ruine, fut démoli et son terrain mis en vente.

Mais, avant que l'adjudication ait lieu, la ville de Saint-Denis a chargé, sur sa demande, un de ses conseillers municipaux, M. Rémy, de procéder à des fouilles, afin de rechercher dans le sol même de l'ancienne église des Trois-Patrons les intéressants vestiges du passé qu'il est susceptible de renfermer. A cet effet, un crédit provisoire fut voté par la municipalité dyonisienne. Une Commission archéologique locale fut constituée pour la direction et le contrôle des fouilles, sous la présidence de M. Rémy susmentionné.

Jusqu'à présent, les fouilles ont donné quelques résultats assez importants. Ce sont, notamment, des sarcophages en plâtre d'époque mérovingienne, analogues, comme style et ornementation, à ceux trouvés, pendant ces trente dernières années, à Saint-Marcel, à Saint-Germain-des-Prés, à Saint-Pierre-de-Montmartre, et dont de nombreux et curieux échantillons sont exposés au musée Carnavalet.

Ces découvertes permettent de faire remonter les origines de l'église des Trois-Patrons au moins au VIIe siècle. Parmi ces sépultures, on a recueilli quantité de vases funéraires à flamules rouges, percés de trous sur la panse, et contenant encore le charbon qui consuma l'encens liturgique des funérailles. Ces vases sont depuis longtemps reconnus comme datant des XIIIe et XIVe siècles. Mais on sait que l'usage d'en mettre dans les sépultures remonte presque aux origines de l'humanité, témoin les poteries trouvées souvent dans les nécropoles préhistoriques.

A côté de ces objets, on a aussi rencontré des débris de chapiteaux sculptés, des moulures en forme de boudin ayant fait partie de nervures ou d'arcs doubleaux de voûtes. Par le style des chapiteaux, il a été très facile de reconnaître que ces débris remontent au XIIe siècle.

Ces trouvailles constituent donc autant de documents intéressants pour l'histoire et formeront l'embryon d'une collection appelée à devenir un véritable musée, si l'on peut continuer les fouilles entreprises, et dont les débuts ont fourni déjà des résultats si curieux.

En conséquence, je crois qu'il est utile d'encourager de vos félicitations unanimes l'entreprise de telles investigations et de vous y associer par quelques visites sur les lieux mêmes.

M. le Président estime en effet qu'il y a lieu de transmettre à la municipalité de Saint-Denis les félicitations unanimes de la Commission du Vieux Paris pour les travaux de fouilles archéologiques qu'elle a entrepris et qui ont déjà fourni d'aussi intéressants résultats.

La 2e Sous-commission voudra bien se transporter sur les lieux pour se rendre compte de l'importance et de l'intérêt de ces recherches.

Adopté.

27. — Fouilles à exécuter place de l'Hôtel-de-Ville pour rechercher la nature de son sol primitif.

M. Charles Sellier. — Après examen très attentif des anciens plans de la région relativement à la question soulevée sur l'existence probable d'un ancien port fluvial à l'emplacement de l'ancienne place de Grève, la 2e Sous-commission propose de ne faire exécuter que trois puits de sondage au lieu des six préalablement prévus.

Les derrières de l'Hôtel de Ville ne présentent, du reste, aucune chance de résultats sérieux, le sol de cet endroit, ayant été jadis recouvert de maisons, n'offrirait plus que des substructions anciennes sans intérêt et des caves comblées de remblais ou de gravois.

M. le Président appuie ces conclusions.

Adopté.

M. Formigé demande si l'on ne pourrait pas faire exécuter quelques sondages sur la place qui touche au portail de Saint-Gervais.

M. Charles Sellier répond que ces sondages ne pourraient pas fournir les résultats demandés, attendu qu'en cet endroit se trouvait justement autrefois le monceau Saint-Gervais qui a été déblayé il y a environ cinquante ans; déblaiement qui a permis de constater qu'il n'y avait eu là qu'une butte de sable naturelle formée par les eaux du fleuve aux époques préhistoriques, d'où l'impossibilité de conclure à l'existence d'un port en ce point.

M. Formigé demande que, lorsqu'on exécutera les puits de sondage de la place de l'Hôtel-de-Ville, il soit fait attention sur la possibilité d'y rencontrer des vestiges de constructions d'époque gallo-romaine. On aurait, à sa connaissance, découvert autrefois dans ces parages divers objets de cette époque, dont il est à même de présenter quelques échantillons qui lui ont été offerts, il y a déjà longtemps.

M. le Président prend bonne note des observations de M. Formigé.

28. — Proposition de crédit à affecter au service de l'Inspection des carrières pour le relevé des fouilles.

M. Charles Sellier rend compte que le rapport présenté par la 2e Sous-commission dans la dernière séance de la Commission, du 25 avril 1901, relativement au crédit à affecter au service de l'Inspection des carrières pour le relevé des fouilles, a été de nouveau soumis à l'examen attentif de la 2e Sous-commission.

Après avoir entendu les observations de M. le vice-président de la Commission et de M. Weiss, ingénieur des Mines, et d'accord avec ces messieurs, la 2e Sous-commission a de nouveau adopté ses premières conclusions.

M. le Président. — En conséquence, les conclusions énoncées par M. Sellier dans son rapport, présenté au nom de la 2e Sous-commission, dans la séance de la Commission du 25 avril dernier, relativement à la somme de 3,600 francs à affecter au service de l'Inspec-

tion des carrières pour le relevé des fouilles, peuvent être adoptées.

Adopté.

29. — Envoi de photographies représentant les verrières restaurées de Saint-Germain-l'Auxerrois.

M. le Président informe la Commission que M. Tournel, peintre-verrier, rue des Volontaires, 14, a offert des épreuves photographiques des verrières restaurées par lui à Saint-Germain-l'Auxerrois, en exécution d'un vote de la Commission du Vieux Paris.

Des remerciements seront transmis à M. Tournel et ses photographies envoyées au musée Carnavalet.

30. — Reproduction d'un tableau représentant une ancienne vue de Paris.

M. Lucien Lambeau annonce à la Commission que M. Donop de Mouchy possède un tableau signé de Berthe Morizot, représentant le Trocadéro à l'époque où il ne comportait que des pelouses. Le possesseur de ce tableau lui ayant fait connaître par lettre qu'il ne s'opposerait pas à ce qu'une reproduction en fût prise pour le musée Carnavalet, il vient, au nom de la 3e Sous-commission, proposer de charger M. Georges Cain de la solution à donner à cette affaire.

Adopté.

Des remerciements seront adressés à M. Donop de Mouchy.

31. — Reproduction de vieilles maisons de la rue de Chaillot.

M. André Laugier propose que des photographies soient prises des vieilles maisons sises 49, 51 et 53 de la rue de Chaillot, et 27 et 29 de la même rue.

Toutes ces maisons, voisines de l'église Saint-Pierre de Chaillot, sont vouées à une prochaine démolition pour l'élargissement indispensable de la rue et sont intéressantes comme souvenir du vieux quartier de Chaillot.

Adopté.

32. — Aménagement d'une armoire destinée à recevoir les documents offerts à la Commission.

M. le Président annonce qu'il a été aménagé, dans la salle de la 4e Commission du Conseil municipal, une armoire spécialement destinée à recevoir les reproductions, ouvrages, documents divers offert ou commandés par la Commission du Vieux Paris.

Ces objets devront y rester pendant un certain temps, à la disposition des commissaires, avant leur affectation définitive à la bibliothèque de la Ville, au musée Carnavalet ou dans tout autre endroit.

32. — Reproduction du dernier jardin établi, boulevard Beaumarchais, n° 41, sur les anciens remparts.

M. Lucien Lambeau propose qu'une vue photographique soit prise du dernier jardin existant encore, en bordure du boulevard Beaumarchais, aux nos 41 et 43, et qui était vraisemblablement établi sur les anciens remparts de la Ville.

Ce jardin précède, pour quelque temps seulement, une maison qui passe, à tort ou à raison, pour avoir été l'hôtel mortuaire de Ninon de Lenclos et non de Marion Delorme, comme la chose a été indiquée.

L'immeuble actuellement en démolition porte le n° 52 sur la rue des Tournelles et le n° 41 sur le boulevard Beaumarchais. La cour de la rue des Tournelles présente encore l'aspect des constructions du XVIIe siècle; une rampe en fer forgé, d'un modèle usité à cette époque, existe toujours dans la maison. La façade sur le boulevard Beaumarchais n'a conservé aucun caractère et semble avoir été remaniée vers 1840. Cette maison était occupée il y a peu de temps par une école congréganiste tenue par des sœurs de Saint-Vincent de Paul, établies actuellement rue du Foin, n° 9, lesquelles, au moment de leur départ, ont acquis et emporté une remarquable cheminée en marbre datant, paraît-il, du XVIIe ou du XVIIIe siècle et qui se trouvait dans le salon.

Après avoir habité, en 1642, la rue des Trois-Pavillons, actuellement rue Elzévir, et l'hôtel de J.-H. Mansard, rue des Tournelles n° 28 et boulevard Beaumarchais n° 23, hôtel qui conserve encore, dans la cour de la rue des

Tournelles, une porte monumentale conduisant à l'escalier d'honneur, la célèbre courtisane, affirment quelques auteurs, serait venue mourir dans cette maison du n° 52 dont la photographie du jardin est demandée.

L'acte mortuaire suivant, publié par Jal, prouve bien, dans tous les cas, sans préciser néanmoins la maison, que Ninon est décédée rue des Tournelles :

« Le 17 octobre 1705 damoiselle Anne De-
« lanclos, fille majeure, est décédée en sa
« maison rue des Tournelles, âgée de 90 ans
« environ, de laquelle le corps a esté inhumé
« dans l'église Sainct Paul, sa paroisse, le
« 18me du présent en présence de Mrs de Gou-
« ruille et Arouët qui ont signé : J. Hérault
« de Gouruille, Arouët. »

Cet Arouët, d'après l'auteur cité, serait l'ancien notaire, père de Voltaire et ami de Mlle de Lenclos.

La proposition de M. Lucien Lambeau est adoptée.

34. — Reproduction d'une chaumière sise avenue du Bois-de-Boulogne, n° 24, au coin de la rue d'Obligado.

M. Georges Cain signale l'existence, avenue du Bois-de-Boulogne, au coin de la rue d'Obligado, d'une chaumière entourée d'un jardin fleuri.

Cette rustique habitation, au milieu d'un aussi somptueux quartier, est bien faite pour intéresser les curieux de Paris, et il demande qu'une reproduction en soit faite pour le musée Carnavalet.

Adopté.

35. — Enquête sur les statues de personnages célèbres pouvant exister dans les différents dépôts de l'Etat et de la Ville.

M. Lucien Lambeau dit qu'il a été chargé par la 3e Sous-commission de présenter un rapport sur le projet de vœu du Comité des amis des monuments parisiens demandant le placement à Paris, soit dans un musée, soit dans un endroit quelconque, de la statue de Napoléon Ier qui se trouvait sur la colonne Vendôme et qui est reléguée depuis trente ans dans le Dépôt des marbres.

La 3e Commission a pensé que la statue en question ne pouvait être mieux placée qu'aux Invalides.

M. Georges Montorgueil dit qu'en effet l'emplacement des Invalides lui semble remplir les meilleures conditions, d'autant que la cour d'honneur de ce palais est décorée d'une réplique en plâtre de la statue en question. A cette réplique sans valeur on substituerait purement et simplement le bronze. De cette façon Paris ne perdrait pas cette statue, qui, en dehors de toute considération politique, est un document parisien puisqu'elle a décoré la colonne Vendôme. Il ajoute que l'Etat, d'ailleurs, ne demanderait pas mieux que de se prêter à cette combinaison, l'ayant déjà offerte à la Ville. Elle est presque intacte et ne demanderait que fort peu de réparations. Il termine en priant la Commission d'émettre un vœu en ce sens, lequel vœu serait transmis à l'Etat par l'intermédiaire de l'Administration.

M. le Président, sans s'opposer à la substitution d'une statue en bronze à une statue en plâtre, dit qu'il ne voit pas bien pourquoi la Ville aurait à intervenir en cette affaire. Le plâtre et le bronze appartiennet tous deux à l'Etat et aussi le palais des Invalides, pourquoi n'opère-t-il pas lui-même la substitution demandée ?

M. Georges Montorgueil répond que l'œuvre du sculpteur Seurre appartient à l'histoire de Paris et que les nombreuses vicissitudes qu'elle a sublies et que tous les Parisiens connaissent lui ont donné droit de cité.

M. le Président, élargissant le débat et estimant que d'autres personnages attendent peut-être aussi dans quelque dépôt une inauguration longtemps attendue, demande que, préalablement, une enquête générale soit faite par les soins de la 3e Sous-commission afin de rechercher dans les différents dépôts de l'Etat et de la Ville quelles sont les effigies de personnalités célèbres qui peuvent se trouver dans le cas du Napoléon Ier, de Seurre.

M. Georges Montorgueil déclare se rallier à cette proposition.

Cette proposition est adoptée.

36. — Observations au sujet d'une chapelle de Saint-Gervais.

M. Augé de Lassus signale à la Commission les dangers que peut courir la charmante petite chapelle dite de Scarron, à Saint-Ger-

vais, dont le chauffage, en hiver, est assuré par le gaz. Cette chapelle, complètement décorée de boiseries peintes et dorées, exécutées au XVII[e] siècle, se détériore de jour en jour sous l'action néfaste du gaz. Il demande qu'un nouveau système de chauffage y soit installé.

M. Lucien Lambeau répond que le mieux serait de ne pas la chauffer du tout et de prier le premier vicaire d'installer son cabinet de travail dans une autre partie de l'église.

C'est d'ailleurs à cette conclusion que tendait le rapport général qu'il a jadis présenté sur les églises de Paris.

Les observations de MM. Augé de Lassus et Lucien Lambeau sont renvoyées à l'Administration.

37. — Observations au sujet du monument de Desaix.

M. Augé de Lassus rappelle les décisions jadis prises par la Commission du Vieux Paris et par le Conseil municipal au sujet de la réédification du monument de Desaix. Il se souvient que le Conseil municipal avait doté cette opération des fonds nécessaires et est fort étonné de ne pas la voir mettre à exécution.

M. Lucien Lambeau répond que le monument de Desaix est remisé actuellement au dépôt d'Auteuil et qu'il se trouve dans un état si déplorable qu'il ne supporterait probablement pas une restauration.

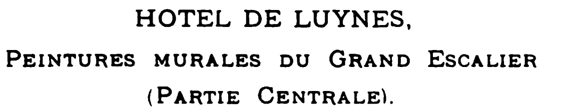
Il pense donc, sans toutefois vouloir préjuger la question, que cette affaire n'est malheureusement pas destinée à recevoir la suite qu'eût désirée la Commission du Vieux Paris.

L'affaire est renvoyée à la 1[re] Commission pour enquête.

L'incident est clos.

La séance est levée à cinq heures.

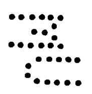
667. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1901.

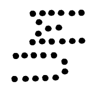


HOTEL DE LUYNES,
PEINTURES MURALES DU GRAND ESCALIER
(PARTIE CENTRALE).

Godefroy, phot. Paris



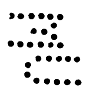




HOTEL DE LUYNES.

PEINTURES MURALES DU GRAND ESCALIER

COTÉ DROIT (EN MONTANT)



VILLE DE PARIS

1901

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 27 juin 1901.

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE:

1. — Liste des membres présents.

2. — Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

3. — Fixation de la prochaine séance.

4. — Hommage d'une plaquette sur le ciseleur Gouthière.

5. — Matériaux à provenir d'une maison à démolir rue du Louvre, 36.

6. — Les pavillons de Ledoux à la place du Trône.

7. — Démolition prochaine de l'immeuble dans lequel se trouve le Bureau des marchandes lingères.

8. — Rapport sur un immeuble à démolir rue Richomme.

9. — Hommage d'une photographie relative au Métropolitain.

10. — Transmission aux services compétents et aux personnes intéressées des décisions prises au cours de la séance du 30 mai 1901.

11. — Rapport de M. André Hallays sur l'ouvrage de M. Gaston Capon « *les Tivolis* ».

12. — Visite de l'École militaire. — Rapport de M. André Hallays.

13. — Communication de M. Selmersheim au sujet du monument de Desaix.

14. — Communication de M. André Laugier au sujet des pierres sculptées de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés offertes par M. Donop de Mouchy.

15. — Visite à la caserne des sapeurs-pompiers de la rue de Sévigné.

16. — Mise à l'étude d'un projet d'inventaire et de classement des vestiges et souvenirs existant dans les édifices appartenant à la Ville et au Département et affectés à des services publics.

17. — Compte rendu d'une visite à l'église Saint-Gervais.

18. — Visite des galeries des plans en relief du musée des Invalides.

19. — Rapport relatif à la conservation d'un bastion des fortifications de Paris.

20. — Étude préalable archéologique et géologique du premier puits d'exploration creusé place de l'Hôtel-de-Ville.

21. — Découverte d'une pierre tumulaire du XIIe siècle à l'église Saint-Pierre-de-Montmartre.

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de **M. le Préfet de la Seine**, président.

1. — Liste des membres présents.

Assistent à la séance : MM. John Labusquière, Duval-Arnould, César Caire, Despatys, Georges Villain, Bunel, Formigé, Gosselin-Lenôtre, André Laugier, Edgar Mareuse, Georges Montorgueil, Tourneux, Paul Viollet, Defrance, Brown, Le Vayer, docteur Capitan, Selmersheim, Wiggishoff, André Hallays.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Charles Sellier, Tesson.

Excusés : MM. Edouard Detaille, Auguste Longnon, Charles Normand, Georges Cain, Doniol, Chassaigne Goyon.

2. — Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 30 mai dernier.

Ce procès-verbal est adopté.

3. — Fixation de la prochaine séance.

M. le Président annonce que la Commission de permanence propose de fixer la prochaine séance plénière au jeudi 3 octobre. A partir de cette date, le roulement mensuel reprendrait ainsi tous les premiers jeudis du mois. Il demande à la Commission plénière de vouloir bien ratifier cette décision.

Adopté.

4. — Hommage d'une plaquette sur le ciseleur Gouthière.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Henri Vial une plaquette sur la *Faillite de Gouthière, doreur et ciseleur du roi.*

Des remerciements seront envoyés à M. Vial et son travail transmis à la 1re Commission.

5. — Matériaux à provenir d'une maison à démolir, 36, rue du Louvre.

M. le Président annonce que M. l'architecte-voyer du Ier arrondissement signale comme intéressants, les appuis de fenêtres en fer forgé décorant la maison sise rue du Louvre,

n° 36, appartenant à M. Saint et qui est sur le point d'être démolie.

M. Lucien Lambeau dit que M. Saint, ayant déjà offert les mascarons de cette maison, consentirait peut-être à offrir également un échantillon des appuis de fenêtres, qui sont du xviiie siècle. Il demande que des négociations soient entamées par l'intermédiaire du bureau du Domaine de la Ville.

Adopté.

6. — Les pavillons de Ledoux à la place du Trône.

M. le Président donne lecture d'une communication de M. le Directeur des Affaires municipales informant la Commission qu'il a donné un avis défavorable à la démolition des pavillons de Ledoux, à la place du Trône, conformément au rapport présenté par M. Lucien Lambeau dans la séance du 28 mars dernier.

Acte est donné de cette communication.

7. — Démolition prochaine de l'immeuble dans lequel se trouve le Bureau des marchandes lingères.

M. le Président donne lecture de la communication suivante :

Note pour M. le directeur des services d'Architecture et des Promenades et plantations.

Le soussigné a l'honneur de porter à la connaissance de M. le Directeur que MM. Guiard et Boutier, propriétaires rue Courtalon, n° 3, à l'angle de la place Sainte-Opportune, viennent de présenter une demande en autorisation de modification complète de leur immeuble, où se trouvait installé, avant la Révolution, le *Bureau des marchandes lingères* ainsi qu'en témoigne une inscription datant de 1716, portée au cartouche existant au-dessus de la porte-cochère actuelle.

Par suite des modifications projetées, cette porte doit disparaître.

Le soussigné adresse ce renseignement à M. le Directeur pour lui permettre de juger s'il ne serait pas utile d'informer la Commission du Vieux Paris, pour que celle-ci puisse prendre les mesures nécessaires si elle estimait qu'il soit utile de conserver le souvenir de cet ancien état de choses, dont elle s'est déjà occupée dans sa séance du 9 novembre 1899 (voir *Recueil* des séances de la Commission, année 1899, page 313).

Paris, le 8 juin 1901.

Le géomètre en chef,
Signé : Taxil.

Pour copie conforme, transmis à M. le président de la Commission du Vieux Paris à toutes fins utiles.

Paris, le 12 juin 1901.

Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations.
Signé : Bouvard.

M. Lucien Lambeau pense qu'il serait peut-être possible de négocier avec le propriétaire pour obtenir la cession du portail en pierre et de son encadrement en refend et bossage. Il estime qu'il serait intéressant de réédifier ce fragment dans un square de la Ville.

Le démontage de cette porte, si curieusement sculptée dans le goût du xviiie siècle et que tous les Parisiens connaissent bien, ne serait pas très difficile à opérer ; il permettrait de conserver un vestige artistique de l'architecture de cette époque en même temps qu'un souvenir historique, en raison de l'inscription qui s'y trouve gravée, et qui rappelle la corporation des maîtresses lingères.

M. Lucien Lambeau ajoute qu'à la dernière séance de la Commission de permanence, M. Bunel avait proposé, pour cette réédification, le square de la tour Saint-Jacques.

M. Selmersheim estime qu'il y serait, en effet, fort bien.

L'affaire est renvoyée à la 1re Commission.

8. — Rapport sur un immeuble à démolir rue Richomme.

M. le Président dit qu'il a reçu de M. Wiggishoff un rapport annonçant que rien n'était susceptible d'être retenu dans les immeubles à exproprier rue Richomme, nos 14, 16 et 18.

Acte est donné de cette communication.

9. — Hommage d'une photographie relative au Métropolitain.

M. le Président annonce qu'il a reçu de

M. l'ingénieur en chef du Métropolitain une photographie d'un chantier du boulevard de La Villette.

Des remerciements seront adressés et la photographie envoyée au musée Carnavalet.

10. — Transmission aux services compétents et aux personnes intéressées des décisions prises au cours de la séance du 30 mai 1901.

M. le Président fait connaître à la Commission que les décisions prises au cours de la dernière séance ont été transmises de la façon suivante par M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission :

A M. le président de la Commission des travaux historiques :

Le vœu tendant à l'impression du répertoire de la collection Lamoignon.

A M. le directeur des services municipaux d'Architecture :

1° Le vœu tendant au déplacement du bas-relief *les Boulangers*, qui se trouve dans le petit square Nord de Saint-Germain-des-Prés, et, sa réinstallation dans le jardin qui fait face à la boulangerie Scipion ;

2° Le vœu tendant à entamer des négociations avec MM. Michau et Douane pour la cession d'arcades édifiées dans un cellier dépendant de leur immeuble rue de l'Abbaye, 6;

3° Le vœu tendant à réserver, pour l'école professionnelle du fer, le balcon en fer forgé à provenir de la maison à démolir rue La Feuillade, ainsi que l'un des quatre appuis de fenêtre de la même maison.

A M. le directeur des Affaires municipales :

Le vœu tendant à signaler le danger de chauffer au gaz la chapelle de Scarron, de l'église Saint-Gervais, et la remise au service du culte de cette chapelle.

A M. l'ingénieur en chef du Métropolitain :

Les remerciements de la Commission pour l'envoi de photographies des chantiers du chemin de fer urbain.

A MM. Brown, Sauger, Calinaud et Rançon :

Les remerciements de la Commission pour leur intervention dans l'enlèvement des peintures de l'hôtel de Luynes.

A M. Donop de Mouchy :

Les remerciements de la Commission au sujet de l'offre faite par lui d'un fragment d'architecture trouvé dans sa propriété de la rue de l'Abbaye, 6.

A MM. Saint frères :

Les remerciements de la Commission au sujet de l'offre faite par eux des mascarons ornant leur maison rue du Louvre, 36.

A MM. G. Desouches, Avoué et Adolphe Kuhne :

Les remerciements de la Commission pour leur empressement à l'occasion de la visite de l'hôtel Païva.

A M. Godefroy, photographe :

Les félicitations de la Commission pour ses reproductions des peintures de l'hôtel de Luynes.

A MM. Saffroy, L'Esprit, Tournel, Callet et Barroux :

Les remerciements de la Commission pour communications ou hommages.

A M. G. Cain :

La notification des affaires concernant son service.

11. — Rapport de M. André Hallays sur l'ouvrage de M. Gaston Capon « les Tivolis » (1). — Renvoi à la 1re Sous-commission de propositions tendant à l'identification de vestiges des Tivolis.

M. André Hallays. — L'auteur de cette jolie étude s'est appliqué à décrire trois jardins publics qui ont été célèbres durant la première moitié du XIXe siècle.

Avec une érudition très sûre et un goût très fin, il a retracé un chapitre amusant de la vie de plaisir à Paris.

A l'époque de la Révolution, sur la rue Saint-Lazare, presque au coin de la rue de Clichy, s'élève la folie Boutin. Derrière l'hôtel du financier s'étend un vaste jardin irrégulier dans la manière anglaise où l'on voit une rivière, des collines, des cascades, des ponts,

(1) *Monographies parisiennes*. — I. *Les Tivolis* (1796-1841), par Gaston Capron, Paris, 1901.

des tombes antiques et des bergeries. Ce parc est le premier de son genre qui ait été dessiné en France. Delille l'a chanté. Tous les artistes l'ont admiré. Une véritable cour s'y est réunie autour de Boutin. Et on l'a appelé Tivoli sans que nul n'ait jamais su pourquoi l'on donnait le nom du plus parfait des jardins réguliers à ce premier essai de jardin pittoresque.

Boutin est condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire. Sa propriété, devenue bien national, est donnée à bail au citoyen Girard Desrivières, qui organise dans le jardin de Tivoli des fêtes publiques (1795). Sous le Directoire, on y donne de grands feux d'artifice et l'on y tient des clubs, même l'on y conspire.

Mais, en vendémiaire an VI, les héritiers Boutin sont remis en possession de leurs biens, expulsent le citoyen Desrivières et font administrer le jardin pour leur compte. C'est le moment de la splendeur de Tivoli. Le parc, qui s'était embroussaillé pendant la Révolution, est ramené à un pittoresque décent; on restaure les cabinets de verdure et on perfectionne les illuminations. La foule accourt. Les merveilleuses paraissent chaque jour.

Dans les jardins de Tivoli,
Séjour riant de Zéphir et de Flore,
Et que les Grâces ont choisi
Pour rendre hommage aux dieux qu'à Paphos on [adore.

On est d'ailleurs fort attentif à distraire le public: on lui montre des danseuses, des aéronautes, des grimaciers, des acrobates et Herculanum enseveli sous la lave du mont Vésuve.

En 1810, Tivoli déménage, traverse la rue de Clichy et s'installe dans les jardins Richelieu, sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui le Casino de Paris. Mais il n'y reste que deux ans. Le propriétaire fait banqueroute et, en 1812, la fête recommence dans l'ancien jardin de la rue Saint-Lazare.

Mais un jour, comme il arrive toujours pour ces sortes d'entreprises, Tivoli cesse d'être à la mode. D'autre part, la valeur des terrains de la rue Saint-Lazare augmente chaque année. En 1826, le beau jardin est vendu à des spéculateurs qui obtiennent d'ouvrir la rue de Londres sur l'emplacement de la Folie Boutin.

Quelque temps après, Tivoli renaît. Cette fois, il occupe les jardins de l'hôtel Labouxière, c'est-à-dire un espace aujourd'hui compris entre le boulevard extérieur, la rue Nouvelle, la rue de Clichy et la rue Blanche. Il y avait là un des plus charmants monuments de Paris, un merveilleux pavillon bâti au XVIIIe siècle par Carpentier, architecte du roi; des terrasses du jardin on découvrait tout Paris.

Sous la direction de Robertson, montreur de fantasmagories, le nouveau Tivoli attire les promeneurs et les viveurs de Paris. Sous Louis-Philippe, on y crée le premier tir aux pigeons qui ait été ouvert en France.

En 1841, Tivoli ferme ses portes. A la place du délicieux pavillon de Carpentier, on édifie des maisons de rapport. On trace cinq rues et une place sur les terrains de l'ancien hôtel Labouxière. Cette place est la place de Vintimille et le petit square que l'on y voit encore est le seul coin de verdure qui subsiste des splendides jardins Labouxière.

Tivoli a depuis revécu, sous des noms différents, en divers quartiers de Paris. Mais ce qui a disparu — et voilà le désastre irréparable, — c'est cet admirable ensemble de jardins où il a durant cinquante années attiré les Parisiens : jardins Boutin, jardins Richelieu, jardins Labouxière. Et une fois de plus on maudit le vandalisme des spéculateurs qui ont défiguré Paris.

Tout le monde sent aujourd'hui le besoin de créer dans Paris des espaces aérés et des îlots de verdure. Que n'a-t-on plutôt conservé les parcs de jadis! L'hygiène et l'esthétique y auraient trouvé leur profit. Car, sans ces folles destructions, Paris posséderait aujourd'hui une incomparable série de jardins de toutes les époques et de tous les styles.

M. Charles Sellier, à propos de la Folie Labouxière, devenue le Tivoli de la barrière Blanche, rappelle que, au fond de l'avenue des Tilleuls, à Montmartre, un pavillon circulaire, reste d'une « petite maison » du XVIIIe siècle, a été démoli, vers 1889, pour faire place à un bâtiment de rapport, et qu'il n'en restait plus alors, restés sans utilisation, que les quatre bas-reliefs de pierre, à sujets mythologiques, qui ornaient sa façade : *Latone et les paysans changés en grenouilles; Apollon et Daphné; Apollon et la Sibylle; Apollon et la nymphe Choronis.*

Ces quatre panneaux décoratifs n'avaient cependant pas occupé là leur emplacement primitif; ils y avaient été, en effet, rapportés après coup, vers 1855, provenant des dernières démolitions du Tivoli en question. C'étaient tout simplement les dessus de portes extérieurs du pavillon central, construit sous le règne de Louis XV, par Le Carpentier, pour le financier Labouxière. On en retrouve d'ailleurs quelque trace dans les *Détails des nouveaux jardins à la mode*, publiés par Le Rouge, de 1774 à 1786.

La plupart des artistes et des connaisseurs, à l'attention desquels ces bas-reliefs avaient été signalés, s'accordaient à les attribuer à Bouchardon ou à quelqu'un de ses élèves, au temps de la deuxième manière de ce maître, alors qu'à l'apogée de la vogue, son talent semble s'écarter des traditions austères et solennelles du grand art pour sacrifier au sensualisme galant, mais tendre et délicat de son époque. Quoi qu'il en soit, on sent dans ces sculptures un enlevé rapide qui dénote une très grande facilité; leur composition même, un peu lâchée, semble n'avoir eu d'autre guide que le hasard ou le caprice d'un ciseau habile, plutôt que la moindre maquette ou la plus faible esquisse tracée à la sanguine.

Depuis lors, que sont-elles devenues? Pendant quelque temps, on les a vues, gisant à terre, reléguées au fond du jardin de la propriété; puis elles avaient été provisoirement recueillies par le peintre Joseph Blanc, l'artiste éminent, dont le *Baptême de Clovis* décore aujourd'hui l'un des murs de transept du Panthéon, et qui avait par là son atelier si hospitalier pour les choses de l'art.

M. Charles Sellier demande enfin s'il n'y aurait pas lieu de s'enquérir du sort de ces bas-reliefs si intéressants.

M. Wiggishoff propose d'effectuer cette recherche, ayant des moyens particuliers d'obtenir les renseignements nécessaires.

M. André Laugier constate qu'il subsiste encore quelques traces visibles du premier jardin Tivoli.

Au n° 78 de la rue Saint-Lazare une longue allée, entre deux maisons, ayant à sa droite le jardin du n° 76, paraît être une des anciennes entrées du fameux jardin Boutin (1). D'autre part, l'administration de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée occupe, depuis trente-deux ans environ, l'emplacement des bains Tivoli, dont le bâtiment principal était l'ancienne maison de campagne du financier Boutin ayant sa porte d'entrée sur la rue Saint-Lazare.

Enfin, le passage Tivoli longe, dans sa partie médiane, à droite, les arbres d'un jardin qui n'est autre chose qu'un reste de l'ancien Tivoli.

12. — Visite de l'École militaire. — Rapport de M. André Hallays.

M. André Hallays donne lecture du rapport suivant :

(1) On lit dans le dictionnaire de la Tynna (édité en 1816) « *Jardin Tivoli, rue Saint-Lazare, n° 78* ».

« Messieurs,

« La première Sous-commission a visité les bâtiments de l'Ecole militaire. M. le général Bonnal, directeur de l'Ecole de guerre, a bien voulu faire lui-même à la Sous-commission les honneurs de l'admirable monument de Gabriel.

« Le public ne connaît en général de l'École militaire que la belle façade située sur le Champ de Mars. Quelques curieux passant derrière l'édifice ont admiré, au delà d'une grille merveilleuse, la grande cour d'honneur encadrée de portiques et la façade postérieure que couronne la splendide horloge restée intacte, socle, sculptures et cadrans. Mais peu de Parisiens ont pénétré à l'intérieur de l'École. C'est là pourtant qu'éclate tout le génie de Gabriel et des décorateurs qui ont collaboré avec lui.

« Le grand escalier est un des chefs-d'œuvre de l'architecture française. La courbe élégante de la voûte sous laquelle il prend naissance, le mouvement d'audacieuse et tranquille désinvolture par lequel se déroule la révolution des degrés, l'équilibre parfait de toutes les lignes, le magnifique dessin de la rampe de fer et de bronze, tout respire la noble aisance et la tranquille hardiesse de l'art du XVIIIe siècle.

« Au premier étage s'ouvrent de beaux salons d'un décor harmonieux et varié. La diversité des inventions est infinie : l'unité du monument est miraculeuse. Partout on sent la volonté de l'architecte et la discipline de ses auxiliaires. De la façade de l'édifice aux panneaux des boiseries et aux ornements des cheminées, les mêmes motifs se répètent, mais transformés avec un goût infaillible. La plus belle pièce de ces appartements est le salon d'honneur. Toutes les sculptures sont intactes. Aux consoles qui supportent les corniches sont sculptées des coiffures militaires de formes diverses. Quatre grandes toiles de Lepaon, représentant des batailles du règne de Louis XV, décorent ce salon; elles sont d'une exquise fraîcheur de coloris.

« Au rez-de-chaussée une enfilade de petits salons forment la bibliothèque ; il y a là de très précieuses boiseries, malheureusement un peu dissimulées par les aménagements qu'on a dû pratiquer pour l'affectation donnée à ces salles élégantes. Les jolies peintures des dessus de portes paraissent être de Lepaon.

« La chapelle est peut-être la partie la plus admirable de l'Ecole militaire. Désaffectée depuis vingt ans, elle sert aujourd'hui de magasin d'habillement. Du moins les casiers où

sont rangés capotes et pantalons n'empêchent point que l'on puisse admirer les belles proportions de la voûte et les belles sculptures des portes.

« Dans les descriptions anciennes de l'Ecole militaire, on voit qu'au XVIIIe siècle, la chapelle était décorée d'une série de toiles représentant la *Vie de saint Louis* par Doyen, Restout, Lagrenée, etc. Nous ne savons ce que sont devenues ces peintures. Ont-elles survécu à la Révolution ? Ont-elles disparu seulement quand la chapelle a été désaffectée?

Sous une dalle de la chapelle on a découvert naguère un caveau dans lequel se trouvaient deux cercueils, celui de Pàris-Duvernay, créateur et premier intendant de l'Ecole militaire, et celui de M. de Croismare.

Aucune inscription ne signale dans la chapelle la sépulture de Pàris-Duvernay, et c'est une ingratitude. Beaumarchais, au cours d'interminables procès contre le légataire de Paris Duverney, écrivait un jour dans un de ces mémoires : « Il manque à l'Ecole militaire un mausolée de ce grand homme ». Sans aller jusqu'au mausolée, nous, qui n'avons point les mêmes raisons de reconnaissance que Beaumarchais, nous souhaiterions cependant qu'une inscription rappelât ici la mémoire de Pàris-Duvernay. Ce financier, célèbre qui s'enrichit dans les fournitures de l'armée et que le vieux maréchal de Noailles appelait le *général des farines*, ne fut pas sans doute un personnage très glorieux. Il eut du moins le mérite d'aider Mme de Pompadour à créer une école pour y élever et instruire les fils des gentilshommes du royaume ; il se donna tout entier à cette œuvre utile et inventa les expédients financiers qui permirent de mener à bien l'entreprise. Il imagina d'abord un nouvel impôt sur les cartes à jouer, puis recourut à une loterie et, après bien des déboires et des difficultés, il acheva la construction et réunit des élèves.

L'édit du roi ordonnant la fondation de l'école était de 1751 ; les premiers élèves vinrent loger dans l'hôtel en 1756. Mais ce fut seulement en 1760 qu'une visite de Louis XV à l'Ecole militaire consacra en quelque sorte et récompensa les efforts de Pàris-Duvernay.

Aujourd'hui l'œuvre de Gabriel n'a point conservé toute sa primitive beauté. Extérieurement les pavillons qu'on a bâtis de chaque côté de la construction principale modifient la physionomie de l'édifice d'une façon peu heureuse. Intérieurement des statues ont été brisées et la chapelle a été pillée. Mais, malgré ces altérations et ces dévastations, ce qui demeure aujourd'hui de l'Ecole militaire constitue le spécimen le plus beau qui soit à Paris de l'art français au milieu du XVIIIe siècle. Cet édifice, c'est la gloire de Gabriel.

La Sous-commission a vivement remercié M. le général Bonnal de la courtoisie et de la bonne grâce avec lesquelles il a bien voulu lui servir de guide dans les diverses parties de l'hôtel de l'Ecole de guerre. Elle demande à la Commission du Vieux Paris de témoigner à M. le général Bonnal toute sa gratitude pour l'accueil que ses membres ont reçu à l'Ecole militaire.

D'autre part, la Sous-commission, après avoir admiré ces richesses artistiques, a pensé qu'il était regrettable qu'elles demeurassent ignorées du public. Rien ne saurait être plus intéressant pour les amateurs et plus instructif pour des artistes que cet ensemble harmonieux auquel ont collaboré architecte, peintres, sculpteurs, ornemanistes unis dans une inspiration commune. Votre Sous-commission vous propose donc d'émettre le vœu qu'à certains jours et à certaines heures l'Administration militaire permette au public l'accès du vestibule, de l'escalier, du salon d'honneur, de la bibliothèque et de la chapelle de l'Ecole militaire. »

M. le Président dit que si la Commission adoptait le vœu d'obtenir des pouvoirs compétents les moyens de rendre l'Ecole militaire accessible afin d'en visiter les parties intéressantes, il se ferait l'interprète des désirs de la Commission et interviendrait auprès du ministre de la Guerre.

M. Selmersheim estime qu'il est pratique d'établir un programme indiquant les parties de l'Ecole militaire que l'on demande à visiter, car il a été observé déjà que le pavillon central, où se trouvent les choses les plus belles, est occupé en grande partie par les appartements particuliers du général commandant l'Ecole de guerre.

M. André Hallays spécifie qu'il s'agit surtout du vestibule, du grand escalier, du salon d'honneur, de la chapelle et de la bibliothèque. Mais, pour le moment, il croit que le vœu qu'il présente vise surtout le principe de la possibilité de visiter.

Le vœu présenté par M. André Hallays est adopté.

M. André Hallays ajoute que la visite de l'Ecole militaire a été l'occasion d'observations et de nouvelles critiques au sujet de la Galerie des machines, qui détruit l'admirable perspective du Champ-de-Mars terminée par

l'imposante façade de l'Ecole militaire. L'on a pensé que l'on pourrait peut-être hâter la démolition de cette immense construction en présentant des vœux aux autorités que cela concerne.

M. le Président dit que rien de définitif n'a encore été arrêté au sujet de la suppression de la Galerie des machines et que l'on peut émettre un vœu motivé à ce sujet.

M. André Hallays, appuyé par un grand nombre de membres de la Commission, présente un vœu ferme tendant à la prochaine démolition de la Galerie des machines, qui cache si malencontreusement la façade de l'Ecole militaire.

M. Selmersheim fait remarquer que la façade qui regarde le Champ-de-Mars n'est pas aussi belle que l'autre, du côté de la cour.

M. Charles Sellier ajoute que l'on a en effet apporté des variantes et opéré des remaniements fâcheux du côté du Champ-de-Mars.

Le vœu présenté par M. André Hallays au sujet de la suppression de la Galerie des machines est adopté.

M. Tesson dit que les fresques de Gibelin, indiquées par les auteurs et dont on n'a retrouvé aucune trace à la visite, avaient été exécutées sur les frontons des bâtiments avancés du côté de l'avenue de Lowendal, au moment de la construction de la grille monumentale. Ces deux fresques représentaient, l'une un cheval tenu par des athlètes, l'autre la figure symbolique de l'Etude avec ses attributs.

La peinture, en grisaille, donnait l'illusion de bas-reliefs. Mais, négligées et abandonnées, ces fresques périclitaient d'année en année, et c'est seulement l'année dernière, au moment où l'Ecole militaire faisait sa toilette pour l'Exposition, qu'on les a recouvertes de badigeon ; il ne restait que quelques traits.

M. Charles Sellier rappelle que la visite de l'Ecole militaire s'est terminée par une descente dans le caveau de la chapelle, où l'on a pu facilement pénétrer, au moyen d'une échelle en fer, par une ouverture pratiquée dans le dallage au milieu de la nef.

Dans ce caveau se trouvent, portés sur des tréteaux en fer, deux cercueils en plomb, dits « anthropomorphes », renfermés dans des enveloppes en bois de chêne, dont on avait, à l'occasion de cette visite, ôté les couvercles, ce qui a permis de voir soudée sur chacun de ces cercueils une plaque de cuivre gravée d'une inscription.

Sur l'une on lisait :

Ici repose
le corps de messire Joseph
Paris Duvernay seigneur
de Plaisance et autres lieux,
conseiller d'Etat et conseiller
secrétaire du Roy maison et
couronne de France et de
ses finances, Intendant de
l'Hôtel de l'Ecole Royale
militaire, décédé le 17 juillet
1770, agé de 86 ans 3 mois
et 9 jours

REQUIESCAT IN PACE

et sur l'autre :

Messire Jacques René de
Croismare, chevalier, lieutenant
général des armées du Roy,
grand croix de l'ordre roïal
et militaire de Saint-Louis
et gouverneur de l'Ecole
roïale militaire, né le....
mars 1699 et décédé audit
hôtel le 22 mars 1773.

On sait que le financier Pâris-Duvernay fut pour ainsi dire le fondateur de l'Ecole militaire. Dès 1749, il en avait conçu le projet et avait même songé à l'établir dans l'hôtel qu'il possédait au Marais (l'ancien hôtel de La Force), lorsqu'en 1750, il adressa un mémoire à Louis XV, dans lequel il démontrait la nécessité de cette création, citait l'exemple d'institutions analogues qui, depuis longtemps déjà, existaient à l'étranger, et exposait les bases générales de la fondation projetée. Après de longues et persévérantes négociations, qui montrent qu'à toutes les époques une idée utile a besoin, pour se faire jour, de rencontrer un défenseur habile et tenace à la fois, à la fin de l'année 1750, Pâris-Duvernay parvint enfin à faire agréer son projet au roi, grâce à l'intervention de la maitresse favorite, la marquise de Pompadour. C'est alors que Louis XV fit publier un édit, en date du 13 janvier 1751 et enregistré le 22 par le Parlement, portant la création de l'Ecole royale militaire, dont Pâris-Duvernay fut le premier intendant.

Quant à M. de Croismare, il avait d'abord porté, à l'Ecole militaire, le titre de lieutenant du roi, puis celui de gouverneur, sous l'autorité du ministre de la Guerre, qui était le surintendant de cet établissement.

On doit ajouter qu'on ignorait généralement à quels personnages appartenaient ces deux

sépultures, dont les enveloppes de chêne cachaient les inscriptions, restées jusqu'à présent inédites.

M. Selmersheim propose de faire prendre quelques photographies des parties intéressantes qui ont été vues et d'en faire des reproductions pour joindre au procès-verbal de la Commission.

Cette proposition est adoptée.

13. — Communication de M. Selmersheim au sujet du monument de Desaix en dépôt au magasin d'Auteuil.

M. Selmersheim expose qu'une délégation de membres de la Commission s'est rendue au magasin d'Auteuil pour examiner l'état du monument de Desaix, enlevé de son emplacement primitif place Dauphine, et dont les parties démontées sont soigneusement conservées par le service des Beaux-arts.

Le monument se composait d'une vasque de fontaine au-dessus de laquelle était placé un piédestal circulaire orné de guirlandes portant des inscriptions, et supportant la stèle sur laquelle se trouve Desaix couronné par une France armée. La partie supérieure de ce groupe est en assez bon état, mais la partie inférieure — et tout spécialement les jambes du sujet — devra être refaite. L'on ne peut songer à une réédification du monument sans cette réfection et, comme l'on ne peut savoir, dans l'état actuel de la question, le montant de la dépense qu'il y aurait lieu d'engager, il est indispensable de faire dresser par l'Administration un devis bien complet comprenant la réfection des sculptures et la réinstallation.

M. Brown dit que le service des Beaux-arts a pris le plus grand soin du monument de Desaix; les parties démontées ont été rangées et préservées de tout accident. L'on s'est préoccupé, dans ces derniers temps surtout, de la réédification, sur l'une des places de Paris, comme l'a demandé la Commission du Vieux Paris. Dans ce but, il a été demandé à des spécialistes ce qu'il était possible de faire et l'on a dû reconnaître que la partie inférieure de la figure sculptée s'effritait et que toute réparation serait illusoire. Il faut refaire à neuf toute cette partie : ce travail est évalué à 5 ou 6,000 francs. Il y aura lieu ensuite de rechercher ce que coûteront les autres réparations moins importantes, le transport et le remontage.

M. le Président fait remarquer que précisément la préoccupation de M. Selmersheim consiste à avoir un devis complet, afin de pouvoir présenter des conclusions fermes.

M. Brown répond qu'il présentera à la prochaine séance un devis ferme pour l'ensemble du travail.

14. — Communication de M. André Laugier au sujet des pierres sculptées de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés offertes par M. Do nop de Mouchy.

M. André Laugier expose à la Commission les démarches qu'il a faites pour voir les pierres sculptées provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés qui avaient été offertes par M. Donop de Mouchy et déposées chez M. Moreau, entrepreneur, rue Balagny. Une certaine confusion parait avoir existé dans la marche de cette affaire. Il y a même lieu de redouter que ces fragments sculptés n'aient été cassés; dans ce dernier cas, peut-être serait-il possible de rapprocher les morceaux et de les conserver. Il semble y avoir lieu de faire une nouvelle visite chez l'entrepreneur.

M. Selmersheim dit qu'il se charge bien volontiers de reprendre l'affaire lui-même et qu'il apportera à la Commission le résultat de ses recherches et de ses constatations.

15. — Visite de la 1re Sous-commission à la caserne des sapeurs-pompiers de la rue de Sévigné.

M. Charles Sellier rend compte de la visite de la 1re Sous-commission au vieil hôtel qui est situé au n° 9 de la rue de Sévigné et sert actuellement de caserne à une compagnie de sapeurs-pompiers de la ville de Paris.

L'historique et la description de cet hôtel ont été présentés à la Commission lors de sa dernière séance générale du 30 mai, et insérés au procès-verbal de cette séance.

La visite de la 1re Sous-commission à la caserne des sapeurs-pompiers de la rue de Sévigné a eu lieu le 6 juin dernier; y ont pris part MM. Selmersheim, Despatys, Augé de Lassus, Laugier, Wiggishoff, André Hallays, Lucien Lambeau, Tesson et Sellier.

Au cours de cette visite, on a particulièrement remarqué :

1° La façade qui donne sur le jardin. Elle date de la première moitié du XVIIe siècle. Il est indispensable d'en faire tirer la photographie, car il n'en existe encore aucune autre reproduction qu'une gravure du temps, par Sylvestre, où cette façade fait partie d'un ensemble de bâtiments magnifiques, qui ne sont autres que ceux qui constituaient jadis l'hôtel Saint-Paul ou de Chavigny;

2° Un joli plafond du XVIIIe siècle, délicatement peint de guirlandes de fleurs et de groupes d'enfants et de femmes, en miniature, encadrés symétriquement d'ornements rehaussés d'or. Le plafond à compartiments peints en camaïeu bleu qu'on voit à Carnavalet, dans la salle consacrée au premier Empire, provient de cet hôtel; il en a été retiré il y a une vingtaine d'années;

3° Les voussures à modillons de deux autres plafonds et les bas-reliefs de frises qui les accompagnent, de l'époque de Louis XIV;

4° Deux grandes plaques de cheminée en fonte ornée, dont l'une a sa similaire, provenant du même hôtel, au musée Carnavalet, salle du rez-de-chaussée du pavillon des Drapiers. Cette plaque est aux armes d'un membre de la famille des Bouthillier de Chavigny, qui sont ; *de... à trois fusées posées en fasce, écartelé parti, au 1 de... à neuf besants ou tourteaux, et au 2 de vair ; et sur le tout parti, au 1 de... à la bande endentée, et au 2 d'hermine; l'écu supporté par deux lions lampassés, entouré du collier du Saint-Esprit, et timbré d'un casque fermé de front, avec une tête de lion lampassé pour cimier, et lambrequins volant aux deux côtés du casque*. L'autre plaque est également armoriée, mais on n'en a encore pu établir l'identification ; en voici néanmoins la description : *écartelé, aux 1 et 4 de... au lion armé et lampassé, aux 3 et 4 de... à deux loups ravissants affrontés, et sur le tout de... à la massue de... posée en pal, accompagnée en chef d'une herse de... à trois pointes; l'écu entouré des colliers de l'ordre de Saint-Michel et de celui du Saint-Esprit et supporté par deux hommes velus posés de front et armés de la massue; surmonté d'une couronne à 8 fleurons et d'un casque fermé de front couronné de 8 fleurons, avec un homme velu armé de la massue pour cimier; le tout posé sur un manteau rebrassé d'hermines et brodé de loups, de massues, de herses, etc.*;

5° Les vestiges d'une tour d'angle de l'enceinte de Philippe-Auguste, situés dans une des caves de l'hôtel. Cette tour est figurée sur tous les plans de Paris du XVIe siècle. M. Bonnardot l'a également indiquée sur l'un des plans qui accompagnent ses *Dissertations sur les anciennes enceintes de Paris*. La vieille enceinte qui, depuis la rue Saint-Antoine, avait longé parallèlement la rue Culture-Sainte-Catherine (aujourd'hui rue de Sévigné), s'infléchit en ce point pour prendre la direction des Blancs-Manteaux, et c'est au point de rencontre de ces deux directions que se trouve cette tour. On pourra obtenir facilement le relevé exact de ces vestiges; mais la reproduction seule du plan des caves actuelles de cet hôtel pourrait à la rigueur y suffire. Ce plan est du reste en mains de MM. les officiers des pompiers de la rue de Sévigné, qui ne voient aucun empêchement à ce qu'il en soit pris copie.

La 1re Sous-commission propose enfin que des remerciements soient adressés à M. le capitaine Péraldi qui, assisté de MM. les lieutenants Ploch et Giraud, a mis, pour la recevoir et la conduire dans sa visite, l'empressement le plus cordial et la plus aimable complaisance.

Les propositions de la 1re Sous-commission, relatives à la visite de la caserne des sapeurs-pompiers de la rue de Sévigné, sont adoptées.

16. — Mise à l'étude d'un projet d'inventaire et de classement des vestiges et souvenirs existant dans des édifices appartenant à la ville de Paris et au département de la Seine et affectés à des services publics.

M. André Hallays dit que la visite à la caserne des pompiers, dont il vient d'être rendu compte, a été l'occasion de constatations à retenir au sujet de l'entretien, de la transformation et de la dégradation de morceaux artistiques existant dans des édifices municipaux et départementaux affectés à des services publics.

En ce qui concerne particulièrement la caserne de la rue de Sévigné, l'on a vu avec peine que de très belles voussures Louis XIV avaient été badigeonnées et peinturlurées à l'huile. La personne qui a exécuté ce travail croyait bien faire. Cela montre combien les meilleures intentions peuvent être dangereuses lorsqu'il s'agit d'œuvres d'art laissées à la

discrétion de personnes inexpérimentées. Il semble que dans tous les édifices affectés à des services publics, il serait très facile d'appliquer des écriteaux interdisant d'une manière absolue de transformer, de modifier, de réparer les parties artistiques, dont indication serait donnée par l'établissement d'un inventaire sommaire.

Cette mesure se compléterait par l'organisation d'une sorte de classement analogue à celui du service des Monuments historiques et qui s'appliquerait à des propriétés communales et départementales sur lesquelles l'action de l'Administration est directe, permanente et absolue.

M. Charles Sellier dit qu'en l'espèce, il lui semble que le service d'Architecture est surtout en cause, c'est lui qui doit tout d'abord empêcher les transformations et assurer la conservation.

M. Selmersheim estime que la question a besoin d'être élargie; il serait nécessaire tout d'abord d'établir la liste des monuments contenant des souvenirs ou des vestiges artistiques à conserver, dont l'état serait envoyé aux affectataires,...

M. le Président. — Et au service d'Architecture.

M. Selmersheim. — .... Cela inspirerait le respect et suffirait peut-être.

M. Charles Sellier ajoute que la plupart des monuments anciens affectés à des services publics sont ignorés quant à leurs détails et qu'il y a lieu de donner suite à la proposition de M. André Hallays.

M. Tesson fait remarquer qu'au début de la fondation de la Commission du Vieux Paris, cette question d'un classement municipal avait été agitée et examinée; les éléments de ce qui a été fait à cette époque existent et pourraient être repris; l'esprit qui guidait alors était bien le même et tendait aux résultats recherchés aujourd'hui. En effet, l'on a remarqué, tout aussi bien dans la caserne de la rue de Sévigné que dans celle des Célestins, des œuvres d'art très intéressantes situées dans des logements particuliers, où, inconnues qu'elles étaient, elles couraient tous les dangers de détérioration ou de réparations désastreuses. La plupart des visites de la 1re Sous-commission ont fait découvrir des faits de cette nature, et la nécessité de mesures de surveillance et de conservation est chose acquise.

M. Selmersheim pense que l'inventaire ne doit pas être trop long.

M. le Président met aux voix le principe de l'organisation de la surveillance et du classement, tels que M. Hallays et les autres membres de la Commission l'ont présenté.

Adopté.

Il est entendu que MM. André Hallays, Lucien Lambeau, Charles Sellier et Tesson prépareront un travail qui sera soumis à la 1re Sous-commission.

17. — Compte rendu d'une visite à l'église Saint-Gervais.

M. Lucien Lambeau donne lecture de la communication suivante :

Messieurs,

Une délégation de la 1re Commission, composée de MM. Selmersheim, André Hallays, André Laugier, Charles Sellier, Tesson et le soussigné s'est rendue à l'église Saint-Gervais afin d'examiner une verrière de Nicod, mesurant 3 m. 50 c. de hauteur sur 1 m. 20 c. de largeur, représentant des anges portant des lys et les attributs de la Passion, située dans la chapelle servant de passage à la sacristie.

Cette verrière a ceci de particulier qu'elle présente, à sa base, un fragment mesurant 15 ou 20 centimètres de hauteur sur 1 m. 20 c. de largeur et représentant un panorama de Paris, pris des environs de l'église Saint-Gervais.

Cette partie basse du vitrail, enduite jusqu'à ces derniers temps d'une épaisse couche de poussière, a été nettoyée par M. l'abbé Gauthier, second vicaire de la paroisse, qui a découvert ainsi l'existence de la perspective peinte et en a fait très courtoisement part à la Commission du Vieux Paris.

La verrière de Nicod date de 1866 ; elle a été commandée par la Ville et payée 1,410 francs, elle est donc parfaitement connue. Cependant, l'*Inventaire des œuvres d'art de la Ville*, qui la décrit minutieusement, ne fait pas mention du panorama ; peut-être son rédacteur ne l'a-t-il pas remarqué et peut-être était-il déjà recouvert de poussière lors du récolement des œuvres d'art.

Cette perspective peinte, semblant présenter, vue de loin, un certain caractère d'ancienneté, d'archaïsme, la délégation pouvait se

croire en présence des restes d'un antique vitrail, conservé et adapté dans sa composition, par le verrier Nicod, en raison de sa curiosité et de son intérêt. Elle se rendit donc à l'église Saint-Gervais afin de pouvoir l'examiner de près.

A l'aide d'une échelle, MM. Selmersheim, André Hallays, Lucien Lambeau, purent arriver jusqu'à lui et se rendre compte de sa composition.

Le dessin, noir et gris, sur un fond bleu qui figure le ciel, affecte l'allure de l'iconographie du XVIe siècle.

Au premier plan, une tour, coiffée en poivrière et armée de machicoulis, semble être le point de départ de la perspective. On aperçoit, à divers plans, l'église Saint-Gervais avec son primitif portail, l'Hôtel de Ville, peu développé encore, Notre-Dame, la Bastille, la Seine couverte de bateaux à moulin, et les lointains, assez nets, de la rive gauche.

Après un examen fait dans les conditions peu commodes que nous indiquons, il a semblé aux membres de la Commission que le fragment dont il s'agit ne pouvait être considéré, à première vue, comme un travail ancien, mais vraisemblablement comme une simple fantaisie du peintre verrier. Cette constatation a fait écarter, quant à présent, l'idée de reproduction qui avait été agitée un moment. La délégation s'est néanmoins étonnée qu'aucune mention de ce curieux dessin n'ait été indiquée dans l'*Inventaire des œuvres d'art de la Ville*, dont le rédacteur a dû, cependant, avoir entre les mains les lettres de commande.

La délégation s'est ensuite rendue dans la chapelle dite de Scarron où *chapelle dorée*, et y a constaté l'exactitude des observations formulées à la dernière séance par M. Augé de Lassus, relativement aux dégâts occasionnés par le chauffage et l'éclairage au gaz. Quelques-unes des boiseries peintes, qui ont été redorées vers 1843, se sont fendues, noircies, racornies sous l'action de la chaleur ou de la fumée; leur lamentable état indique péremptoirement qu'il est grandement temps de changer cet état de choses, conformément au vœu émis à la dernière séance. D'un autre côté, la délégation a fait ouvrir les volets fermant la clôture à balustres qui sépare la chapelle de Scarron de la chapelle de Sainte-Anne. Elle a pu se rendre compte que l'ouverture, à l'état permanent, des volets en question, permettrait aux visiteurs de l'église d'apercevoir du bas côté, la décoration intérieure de la chapelle de Scarron dont l'intérêt lui a paru assez grand pour mériter l'accès du public, ainsi que nous en avions formulé le désir dans notre rapport général sur les églises de Paris.

Sur la proposition de M. André Hallays, un vœu dans ce sens a été émis de nouveau.

La délégation a examiné ensuite les fameuses stalles du chœur, lesquelles, au dire de l'*Inventaire des œuvres d'art de la ville de Paris*, « auraient été commandées en 1556 par le roi Henri II, dont elles portent la devise, pour l'église de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs ».

Après la destruction de l'abbaye, en 1710, ajoute le même document, elles auraient été placées dans l'église des Bernardins, à Paris, où elles restèrent jusqu'à la suppression de ce collège.

Cette origine, rappelée par nous à la délégation, l'a d'autant plus surprise que les deux rangées de stalles, quoique de style différent, semblent avoir été sculptées particulièrement pour Saint-Gervais. Les *miséricordes* de beaucoup d'entre elles portent, en effet, les armes de la paroisse : *un orme sortant d'un puits*, et les chiffres des saints Gervais et Protais enlacés. D'autres présentent, très curieusement sculptés, des sujets symbolisant plusieurs des corporations installées depuis longtemps dans les quartiers de Saint-Gervais et de la Grève : les morteliers, les tonneliers, les bateliers, etc.

Nous trouvons, à la vérité, dans les auteurs anciens, l'indication formelle du passage des stalles de Port-Royal-des-Champs aux Bernardins.

Félibien, en 1725, dit :

« La destruction de Port-Royal-des-Champs, arrivée la même année (1710), a contribué à l'embellissement de cette église par le transport qu'on y a fait du grand autel et des chaires du chœur faites du temps de Henri II et d'un ouvrage de menuiserie très curieusement taillé et fini avec art et délicatesse dans le goût de ce temps-là. »

Germain Brice est plus explicite encore et c'est de sa description que s'inspire certainement le rédacteur de l'*Inventaire de la Ville :*

« Le grand autel de l'église des Bernardins, dit-il, était de fort vilaine forme, il a été remplacé par celui qui servait à l'abbaye de Port-Royal et fait un excellent effet.

« Les formes ou chaires des religieuses, apportées du même lieu, sont d'une menuiserie travaillée fort curieusement. Les grotesques ou sculptures dans les panneaux, sont d'une invention très ingénieuse, et d'un fini parfait.

Ce qui marque qu'il y avait autrefois de fort habiles ouvriers. Elles ont été faites par les ordres du roi Henri II en l'année 1556, qui y est marquée comme on peut encore juger par les armes et la devise de ce prince qui s'y trouvent répétées en différents endroits. On y remarque aussi les armes de quelques abbesses, illustres par leur piété et leur naissance, qui ont autrefois gouverné l'ancienne maison d'où elles viennent. »

D'autres historiens ou écrivains parisiens, Piganiol de la Force, Hurtaut et Magny, qui sont également du XVIII[e] siècle, font la même description et enregistrent purement et simplement le texte de Germain Brice.

Il est donc incontestable que les stalles de Port-Royal-des-Champs trouvèrent, dans la détresse du jansénisme, un asile aux Bernardins; mais, ce qui est moins certain, ou plutôt ce qui est plus difficile à prouver, c'est leur passage des Bernardins à Saint-Gervais.

L'abbé Daniel, vicaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, auteur d'une monographie des Bernardins datée de 1886, ignora probablement la particularité de Saint-Gervais, puisqu'il termine sa description des fameuses chaires en disant : « Tous ces chefs-d'œuvre de sculpture sur bois ont disparu. »

De Guilhermy, dans son *Itinéraire archéologique de Paris*, édition de 1855, à l'article de Saint-Gervais, entretient longuement ses lecteurs des stalles du chœur et les décrit minutieusement, mais ne dit pas un mot, ni de Port-Royal-des-Champs, ni des Bernardins.

Il faut bien croire, cependant, que M. de Champeaux, le savant et érudit auteur de tant de publications sur l'art dans le Vieux Paris, qui dirigea, alors qu'il était chargé des Beaux-arts de la Ville, les travaux de l'*Inventaire* que nous avons cité, dut avoir de bonnes raisons pour y insérer le certificat d'origine que nous recherchons en ce moment.

Il y a d'abord lieu de constater, ce que l'on ne semble pas avoir indiqué jusqu'ici, que les stalles de Saint-Gervais se composent de deux parties bien distinctes ou plutôt de deux modèles différents.

La première partie comprend celles, au nombre de seize, qui furent certainement construites pour l'église et qui comportent, sculptés sur les miséricordes, *l'orme sortant d'un puits*, les chiffres des saints Gervais et Prothais enlacés et des palmes et couronnes rappelant le martyr des deux saints patrons. Ces stalles, qui semblent dater de la fin du XVII[e] siècle ou du commencement du XVIII[e], firent sans doute partie de la décoration faite à cette époque et dont on trouve d'autres traces dans l'église, soit en boiserie, soit en ferronnerie. Elles sont placées dans la première travée d'ogive du chœur et des deux côtés.

Les chaires qui composent le second modèle sont beaucoup plus nombreuses que les premières : elles sont, en effet, au nombre de vingt-six et présentent tout le caractère des travaux du XVI[e] siècle. Ce sont celles qui portent, sculptées sur les miséricordes, les images des corporations rappelées par M. de Guilhermy et parmi lesquelles on remarque : un écrivain à son pupitre, un architecte mesurant des pierres en présence de son appareilleur, un boulanger mettant le pain au four, un homme accroupi qui souille le seuil d'une porte, un tonnelier au milieu de ses tonneaux, des vendangeurs dans une cuve, un cordonnier à son établi entouré de chaussures, deux rôtisseurs, un batelier dans sa barque, un homme nu dans un bain, une querelle entre deux buveurs, un génie sur un tombeau, trois personnages en pierre. En dehors de ces sujets complexes, on y remarque encore d'autres motifs tels que ceux-ci : une tête d'homme enguirlandée, une syrène, un animal fantastique, une salamandre couronnée, un lion, un porc, etc. L'une des miséricordes est décorée de trois croissants enlacés, sculptés sur deux figures grotesques. C'est sans doute ce motif que l'*Inventaire de la Ville* indique comme étant le chiffre ou l'emblème de Henri II.

Les séparations de chacune de ces chaires du second modèle sont décorées de têtes d'animaux divers et de grimaces humaines, tous les sièges se terminent par des jambes velues à pieds fourchés ou griffés. Leurs extrémités sont ornées de personnages superbement sculptés en bas-relief et représentant, toujours d'après M. de Guilhermy, sainte Catherine, saint Mathieu, saint Paul, saint Antoine, saint Pierre, saint Jean l'Evangéliste, un saint Evêque et une sainte Femme. Actuellement, sept personnages seulement, au lieu de huit, sont visibles.

Ces vingt-six stalles allongent et doublent les deux rangées des seize premières et meublent les autres travées du chœur. Sont-ce bien celles qui proviennent de Port-Royal-des-Champs et des Bernardins?

On sait que l'église du collège des Bernardins fut démolie pendant la Révolution; il est donc à peu près probable que les stalles ne passèrent pas immédiatement à Saint-Gervais, si tant est qu'elles y passèrent. Peut-être

furent-elles recueillies par Lenoir et affectées seulement à cette église sous la première Restauration ?

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que celles d'entre elles qui portent l'orme symbolique et les chiffres de l'église ne viennent pas de Port-Royal ; il est plus qu'évident qu'elles furent exécutées pour leur destination actuelle.

Sur la proposition de M. Selmersheim, la délégation a décidé que des clichés photographiques seraient pris des miséricordes de ces stalles et que la reproduction en serait faite dans le recueil des procès-verbaux.

Nous avons l'honneur, au nom de la 1re Sous-commission, de soumettre à la Commission du Vieux Paris les conclusions ci-après :

1° Vœu tendant à désaffecter la chapelle de Scarron, servant actuellement de cabinet de travail, avec prescription d'y interdire le chauffage et l'éclairage par le gaz et obligation d'ouverture, à l'état permanent, des volets donnant sur la chapelle Sainte-Anne ;

2° Reproductions photographiques des stalles du chœur.

Paris, le 10 juin 1901.

Lucien Lambeau.

M. Viollet dit qu'il se préoccupe toujours, dans ces sortes de questions, d'assurer la liberté de l'exercice du culte, et que l'on doit être prudent chaque fois qu'on les aborde.

M. John Labusquière répond qu'en l'espèce, c'est le vicaire qui commet un abus, puisqu'il affecte à son usage personnel une partie de l'église.

M. Selmersheim ajoute qu'en effet, on a dénaturé cette curieuse petite chapelle en l'affectant à un cabinet de travail. Les volets qui lui font une séparation de l'église sont toujours fermés, elle est complètement hors de la vue du public. De plus, son affectation actuelle a entraîné l'installation d'appareils de chauffage et d'éclairage au gaz, dont les effets sont trop visiblement désastreux.

Les conclusions du rapport de M. Lucien Lambeau sont adoptées.

18. — Visite des galeries des plans en relief du musée des Invalides.

M. Gosselin-Lenôtre expose que le musée des plans en relief des Invalides, si difficilement accessible au public, contient trois pièces du plus grand intérêt pour l'histoire de Paris. La reproduction de la place de l'Hôtel-de-Ville, tout particulièrement, est un document incomparable et unique, précieux par son exactitude et par la profusion des détails qui y sont contenus.

Il semble qu'il serait possible d'en faire exécuter une copie ou une répétition, car les moules qui ont servi à faire les personnages existent encore. Dans ce but, une visite sur place permettrait d'examiner ce qu'il serait préférable d'entreprendre.

Cette proposition est adoptée ; la 1re Sous-commission est chargée d'organiser une visite aux Invalides et de présenter des propositions.

19. — Rapport relatif à la conservation d'un bastion des fortifications de Paris.

M. Lucien Lambeau dit que, le 28 mars dernier, il a déposé une proposition dont il lui paraît inutile de reproduire les considérants et dont le but était la conservation d'un bastion des fortifications actuelles de Paris.

La loi du 17 février 1898 ayant décrété la désaffectation de cette enceinte, il a semblé à la 1re Commission qu'il serait intéressant d'en conserver un bastion, situé dans une partie où les terrains à revendre auront le moins de valeur et qui serait aménagé en square accessible au public.

Une plaque commémorative serait apposée sur ce bastion et reproduirait le tracé de l'enceinte de 1840.

M. Lucien Lambeau soumet à la Commission le projet de vœu ci-après, adopté par la 1re Sous-commission, dans sa dernière séance :

« La Commission du Vieux Paris,

« En présence de la démolition imminente des fortifications de Paris,

« Émet le vœu :

« 1° Qu'un bastion en soit conservé et aménagé en jardin public ;

« 2° Qu'une plaque commémorative apposée sur ce bastion rappelle la décision prise au sujet de cette conservation et reproduise le tracé de l'enceinte de 1840 ».

M. Defrance, directeur des Affaires départementales, dit que, sans s'opposer à l'adoption du vœu proposé, l'enceinte de 1840 a encore de longs jours à vivre.

M. Lucien Lambeau répond qu'il veut simplement prendre date et bien indiquer que la Commission du Vieux Paris ne se désintéresse pas de la démolition de cette enceinte qui, comme les précédentes, a son histoire, souvent sombre, quelquefois glorieuse.

M. Formigé estime que le bastion à conserver pourrait être un de ceux qui firent une défense héroïque pendant le siège de l'armée allemande.

M. le Président pense que le moment n'est pas venu encore de préciser le point à conserver. Il ne s'agit, pour l'instant, que d'adopter le principe.

La proposition de M. Lucien Lambeau est adoptée.

M. John Labusquière remplace M. le Préfet de la Seine au fauteuil de la présidence.

20. — Étude préalable archéologique et géologique du premier puits d'exploration creusé place de l'Hôtel-de-Ville.

M. le docteur Capitan donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

Sur la proposition de M. Villain, président de la 2e Sous-commission et après avis favorable de cette Sous-commission, la Commission plénière a décidé que trois puits seraient creusés sur la place de l'Hôtel de Ville dans le but d'étudier le sous-sol et de chercher à établir la disposition topographique de l'ancien port qui existait en ce point.

Le premier puits, creusé à peu près au centre de la place de l'Hôtel-de-Ville, sous la direction de M. Vallet, contrôleur principal des Mines au service municipal des Carrières, a été poussé jusqu'à une profondeur de 8 mètres. Chargé avec M. Sellier de l'étude archéologique et géologique des couches traversées, voici l'exposé préalable et succinct des observations que j'ai pu faire.

De la surface du sol jusqu'à une profondeur de 1 m. 35 c., le puits a traversé une couche de débris de constructions, de gravats, de fragments de tuiles renfermant à sa partie moyenne et inférieure des tessons de poterie à émail métallique vert foncé, épais, caractéristique des XVIIe et XVIIIe siècles. Au-dessous une couche de sable fin irrégulière, de 15 centimètres d'épaisseur maxima.

Plus bas une zone de 80 centimètres d'épaisseur, composée de gravats et de débris de pierres, de plâtre et de tuiles, renfermant plusieurs fragments de grès et débris de pichets avec émail vert pâle ou jaune, peu épais, caractéristique des XVe et XVIe siècles.

Au-dessous une couche sableuse de 30 centimètres d'épaisseur à laquelle faisait suite une nouvelle couche de 80 centimètres d'épaisseur formée de débris de construction avec fragments de plâtre mal cuit, contenant du charbon et des morceaux de gypse, puis les restes d'un mur pénétrant même un peu dans la couche sous-jacente et construit de moellons grossiers et réunis par un mortier de chaux de mauvaise qualité. Cette couche a fourni quelques débris de vases à flammules rouges des XIIe et XIIIe siècles.

Au-dessous venait une couche de limon argileux noir, tourbeux, d'une épaisseur de 2 m. 60 c., contenant de nombreux débris de végétaux aquatiques et de charbon, des portions de planches en chêne, et renfermant une assez grande quantité de morceaux de cuir, épais de 2 à 3 milimètres, bien tanné et découpé nettement sous forme de rognures sectionnées carrément sur un bord et de l'autre entaillées circulairement, ou encore formant des lanières étroites. On a aussi recueilli plusieurs débris de semelles composées de deux épaisseurs de cuir cousues. L'une presque entière provenant d'une chaussure d'adulte présente encore quelques clous, elle est très habilement découpée à la forme de la plante du pied. Une autre, ayant appartenu à une chaussure d'enfant, a les bords rectilignes et l'extrémité du côté des orteils élargie et coupée carrément.

Cette couche est rigoureusement datée par les fragments de céramique (terre noire ou grisâtre ordinairement grossière) qui, tous, sont caractéristiques à Paris des époques gauloise ou gallo-romaine. C'est exactement ce qui avait été rencontré dans les fouilles exécutées rue du Petit-Pont par la Commission du Vieux Paris (voir *Procès-verbaux* des séances, 6 octobre 1898, page 25). Nous avons même pu observer avec d'Ault du Mesnil le petit lit de galets siliceux divisant en deux

cette couche tourbeuse. Mais nous n'avons pu recueillir de fragments mérovingiens à la partie supérieure de cette couche comme à la rue du Petit-Pont.

Sous ce limon tourbeux, il existait une couche de 0 m. 20 c. de sable jaune citron, fin. Enfin on atteignait les alluvions sableuses quaternaires à cailloux roulés de silex et de calcaire variant de volume d'un œuf à celui du poing et fortement roulés, avec petits galets de granit rose. Cette couche fut traversée sur une épaisseur de 1 m. 80 c. A sa partie inférieure qui était très humide on a recueilli une masse arrondie, pâteuse, du volume d'une petite noix, qui n'était autre qu'un fragment d'ivoire fossile.

Telle est l'indication succincte des couches traversées et des objets rencontrés, vrais *fossiles archéologiques* caractéristiques qui permettent de dater exactement ces couches et que nous présentons à la Commission. Dans cette note préliminaire, nous nous contenterons de cet exposé pur et simple des résultats des fouilles. Nous reprendrons la question dans le rapport général qui sera présenté à la Commission lorsque tous les puits projetés auront été exécutés.

21. — Découverte d'une pierre tumulaire du XII[e] siècle à l'église Saint-Pierre-de-Montmartre.

M. le Président donne lecture des communications suivantes :

Paris, le 7 juin 1901.

Monsieur le Président de la Commission du Vieux Paris.

M. Sauvageot, architecte, chargé de la restauration de l'église Saint-Pierre-de-Montmartre, vient de découvrir, en démontant l'emmarchement du maître-autel de cette église, une pierre tumulaire du XII[e] siècle, qui présente d'autant plus d'intérêt, au point de vue archéologique et historique, qu'elle devait appartenir au tombeau de la reine Adélaïde, veuve de Louis VI, roi de France et fondatrice de l'abbaye de Montmartre.

J'ai l'honneur de vous communiquer le rapport très documenté que M. Sauvageot vient de m'adresser au sujet de cette découverte, ainsi qu'une photographie de ladite pierre tumulaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le directeur administratif
des services d'Architecture et des Promenades
et plantations,
Signé : Bouvard.

Rapport de l'architecte de l'église Saint-Pierre, a Montmartre.

L'architecte soussigné, chargé de la direction des travaux de restauration du chœur de l'église Saint-Pierre, à Montmartre, croit devoir signaler spécialement une découverte faite récemment au cours de l'exécution des ouvrages, qui lui semble présenter un grand intérêt au point de vue archéologique, et aussi au point de vue historique, si les présomptions indiquées ci-dessous étaient acceptées.

Cette découverte consiste dans la mise à jour d'une dalle tumulaire en pierre de liais, portant une effigie gravée dont le dessin indique évidemment le caractère du milieu du XII[e] siècle.

La dalle, ayant une épaisseur de quinze centimètres, est de forme trapézoïdale, moulurée sur son épaisseur. Cette mouluration de la tranche indique que ce n'était pas une pierre tombale arasant le dallage, mais bien que cette dalle faisait partie d'un tombeau en saillie sur le sol.

L'effigie du personnage est gravée dans la pierre en laissant des réserves pour former, en clair, les linéaments du vêtement. Tous les creux, au fond hachuré, étaient remplis avec des matières colorées dont il reste encore quelques fragments. Des trous, régulièrement percés en divers endroits, indiquent que des plaques en relief y étaient scellées au droit de la tête et des mains, ainsi que dans la bordure entourant la dalle.

C'est là un exemple extrêmement rare de monument funéraire du XII[e] siècle et ayant beaucoup d'analogie avec la célèbre tombe de Frédégonde, provenant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, déposée aujourd'hui à Saint-Denis.

La pierre tumulaire trouvée à Montmartre est malheureusement incomplète : la base manque à partir des genoux ; de plus, une partie de sa largeur est mutilée. Il n'y avait d'ailleurs pas d'inscription. Mais, en dehors de la richesse et de la nature toute particulière de cette tombe, un indice caractéristique fixe au moins la qualité du personnage représenté avec une couronne royale sur la tête. D'autre part, le costume est plutôt féminin. Il semble donc que le tombeau en question est celui d'une reine.

C'est alors qu'il convient de se rappeler que l'abbaye de Montmartre fut fondée par Louis VI, roi de France, et sa femme, la reine Adélaïde. Cela résulte nettement de la charte de 1134, confirmant les biens de l'abbaye de Montmartre, où il est dit dans le préambule, cité dans le rapport de M. Georges Villain, conseiller municipal :

« Nous avons voulu qu'il soit noté pour tous les fidèles, tant présents que futurs, que pour le salut de notre âme et de nos prédécesseurs, et sur la prière et le conseil de notre très chère épouse la reine Adélaïde, nous avons, avec l'aide de Dieu, construit une église et une abbaye sur le mont qui est appelé : Mont des Martyrs. »

Après la mort de Louis VI, la reine Adélaïde s'est remariée avec le connétable Mathieu de Montmorency. On sait qu'elle mourut en 1154 dans l'abbaye de Montmartre où elle s'était retirée l'année précédente.

Dans son Dictionnaire d'architecture, au mot « Tombeau » (1), Viollet-le-Duc rappelle que les fondateurs d'abbaye se réservaient d'être enterrés dans l'église érigée avec leurs dons. Il semble alors assez naturel de penser que la reine Adélaïde, après s'être retirée et être morte dans l'abbaye dont elle était la fondatrice, y fût inhumée et qu'un tombeau y recouvrait sa sépulture.

Ces divers rapprochements de dates et de circonstances me paraissent indiquer suffisamment que la pierre tumulaire récemment trouvée à Montmartre, dans l'église Saint-Pierre, appartenait au tombeau de la reine Adélaïde.

Je livre ces conjectures aux érudits membres de la Commission du Vieux Paris, qui, je pense, désireront voir la pierre en question, actuellement déposée à l'agence des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre.

J'oubliais de dire que la dalle funéraire du XIIe siècle a été trouvée en démontant l'emmarchement du maître-autel dressé contre la cloison en charpente qui séparait la nef du chœur. Cet emmarchement, établi probablement en 1803, lors du rétablissement du culte à l'église Saint-Pierre, était presque entièrement formé de pierres tombales de diverses époques, dont faisait partie la pierre provenant, selon toute vraisemblance, du tombeau de la reine Adélaïde. L'effigie gravée était retournée en dessous.

Paris, le 3 juin 1901.

Signé : L. SAUVAGEOT.

La Commission apprécie vivement le rapport présenté par M. Sauvageot et décide que des remerciements lui seront officiellement adressés.

22. — Communication de M. Charles Sellier relative au tombeau de la reine Adélaïde de Savoie et aux sépultures conventuelles et paroissiales de Montmartre.

M. Charles Sellier. — Messieurs, on savait, jusqu'à présent, que les degrés du grand-autel où, depuis près d'un siècle, on avait dit la messe à Saint-Pierre-de-Montmartre, étaient formés de fragments de pierres tombales ayant jadis recouvert plusieurs sépultures d'abbesses, notamment de Mme de La Rochefoucauld-Cousages, au XVIIIe siècle, et de Mme Antoinette Auger qui avait gouverné le monastère vers 1537. On savait aussi que, parmi ces aristocratiques dalles, se trouvait la modeste et bourgeoise épitaphe du miniaturiste Weiler, peintre de S. M. le roi Louis XVI; mais on ignorait, ou bien on avait oublié qu'une puissante reine avait dormi, ou dormait peut-être encore là son long et dernier sommeil. M. Sauvageot vient enfin nous le rappeler par la découverte qu'il a récemment faite de l'effigie funéraire d'Adélaïde de Savoie, retrouvée la face contre terre et bloquée parmi ces vénérables débris.

A ce sujet, permettez-moi de joindre au rapport de M. Sauvageot quelques développements documentaires, qui ne peuvent qu'en mieux faire valoir les exactes et savantes conjectures. A notre connaissance, aucune autre reine qu'Adélaïde de Savoie n'a été inhumée à l'abbaye de Montmartre; et pour nous il est, en effet, hors de doute que l'intéressant débris lapidaire, à effigie royale, découvert par M. Sauvageot, ne peut provenir de nulle autre part que de l'ancienne sépulture de cette princesse.

Les historiens les plus autorisés sont d'accord, on le sait, pour rapporter que la reine Alix (ou Adélaïde) (1) de Savoie, veuve de Louis VI le Gros et femme en secondes noces du connétable Mathieu Ier de Montmorency (2), sentant sa fin approcher et voulant pieusement terminer sa vie, s'était retirée, avec la permission de son époux, à l'abbaye de Montmartre, qu'elle avait fondée. Moins d'un an après sa retraite, en 1154, elle mourut et fut inhumée devant le grand-autel de ce monastère, suivant le désir qu'elle en avait expressément témoigné; désir fort naturel, du reste, car il s'accordait, comme le rappelle très à propos M. Sauvageot, avec la dévote coutume qu'avaient jadis les fondateurs de couvents, de se réserver la faveur très recherchée d'être

1) Volume IX, page 51.

(1) *Alis* en latin; *Adélaïs* selon les anciens titres (Du Breul, *le Théâtre des Antiquitez de Paris*, 1612, p. 1153).

(2) Adélaïde de Savoie, fille de Humbert II, comte de Maurienne, épousa, en 1114, Louis VI le Gros, roi de France. Après la mort de ce prince. elle contracta un second mariage avec le connétable Mathieu de Montmorency, dont elle eut une fille qui épousa Gaucher de Châtillon. Yves de Chartres la dépeint comme une princesse de mœurs pures et remplie de zèle pour la religion. Elle n'est connue dans les annales que par ses pieuses fondations et sa fécondité; elle eut, de Louis VI, six fils et une fille. — Quant à Mathieu de Montmorency, le premier du nom, on sait qu'il mourut en 1160. Il avait été fait connétable en 1138 et avait épousé, en premières noces, Aline, fille naturelle de Henri Ier, roi d'Angleterre. Etant devenu veuf, après la mort de Louis VI, il épousa la reine mère Adélaïde de Savoie, dont il vient d'être parlé.

enterrés dans le sanctuaire qu'ils avaient érigé avec leurs dons. L'année suivante, le roi Louis VII, de retour d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, vint visiter le tombeau de la reine Adélaïde, sa mère, et confirma les dernières donations qu'elle avait faites à l'abbaye de Montmartre (1).

Mais, si vénérée que fût assurément la sépulture de cette royale fondatrice, elle ne devait point échapper à la fatale instabilité des choses humaines; le tombeau de la reine Adélaïde fut changé plusieurs fois de place. Le premier déplacement que nous connaissions date du XVIe siècle; il nous est signalé par Gilles Corrozet dans les termes suivants : « Alix, femme du roy Loys le Gros, fonda le « monastère des religieuses de Montmartre, « où elle gist sous un tombeau de pierre, sur « lequel est son effigie engravée, qui apparoit « bien antique, et de nostre temps a esté trans- « porté ledit monument à costé du grand « autel vers septentrion (2). »

En 1643, Marie de Beauvilliers, abbesse de Montmartre, fit déplacer de nouveau ce tombeau et le fit transporter dans le chœur des religieuses (3); on y lisait alors cette épitaphe qu'a relevée le R. P. Léon :

« *Icy fut enterrée la bonne Reine Alix,* « *épouse du Roy Louys le Gros, fondatrice de* « *ce monastère, où elle prit l'habit de S. Benoît, vécut et mourut en odeur de bénédic-* « *tion* (4) ».

Vers le même temps que le R. P. Léon, Sauval, qui avait aussi remarqué cette sépulture, en a ainsi parlé dans son *Histoire des Antiquités de Paris :* « Le seul monument qui « subsiste du premier siècle de ce monastère, « c'est la tombe de la reine Adélaïde, qui est « maintenant dans le chœur des religieuses, « après avoir souvent changé de place, et qui « ne mérite pas que j'en dise autre chose, « sinon que, suivant l'usage de ces temps-là, « il n'y avait que quatre fleurons à sa cou- « ronne (1). Or cette particularité, signalée par Sauval, s'accorde exactement avec ce qu'on voit sur le fragment lapidaire recueilli par M. Sauvageot; l'effigie royale, qui y est gravée, comporte bien la couronne à quatre fleurons, bien qu'à première vue on n'en distingue que trois, la quatrième se trouvant dissimulée en arrière du fleuron central de face.

Quelques années plus tard, l'abbesse Françoise-Renée de Lorraine, plus connue sous le nom de Mme de Guise, qui avait succédé à Marie de Beauvilliers, désirant faire mieux revivre, parmi les religieuses de son abbaye, la mémoire de sa fondatrice, fit renouveler ce tombeau, sur lequel on grava une épitaphe moderne (2), composée d'une inscription en prose française, suivie de douze vers écrits dans la même langue, et dont voici la reproduction textuelle :

ICI EST LE TOMBEAV DE TRES ILLUSTRE ET TRES PIEVSE PRINCESSE
MADAME ALIX DE SAVOYE, REINE DE FRANCE
FEMME DV ROY LOVIS VI DV NOM, SVRNOMMÉ LE GROS,
MÈRE DU ROY LOVIS VII, DIT LE JEVNE,
ET FILLE DE HVMBERT II, COMTE DE SAVOYE,
ET DE GISLE DE BOVRGOGNE, SŒUR DV PAPE CALIXTE II.

Cy gyst Madame Alix, qui de la France fut Reine,
Femme du Roy Louis sixième dit le Gros
Son âme vit au ciel, et son corps en repos
Attend dans ce tombeau la gloire souveraine.
Sa beauté, ses vertus la rendirent aimable
Au prince son époux, comme à tous ses sujets;
Mais Montmartre fut l'un de ses plus doux objets,
Pour y vivre, et trouver une mort délectable;
Un exemple si grand, ô passant, te convie,
D'imiter le mépris qu'elle fit des grandeurs;
Comme elle sèvre-toi des plaisirs de la vie,
Si tu veux des Elus posséder les splendeurs (3).

Depuis lors, qu'est devenu le tombeau de la reine Adélaïde? Michel de Trétaigne a affirmé, dans son *Montmartre et Clignancourt*, que, lorsque les religieuses quittèrent l'ancien monastère, c'est-à-dire vers 1681, pour venir habiter les bâtiments réguliers récemment élevés grâce à la générosité de Louis XIV,

(1) Malingre, *Antiquités de la ville de Paris*, liv. IV, p. 46; — l'abbé Lebeuf (édition Cochéris), t. IV, p. 147; — *Gallia christiana*, t. VII, col. 614.

(2) Gilles Corrozet, *Les antiquitez de Paris*, 1561, fol. 56vo.

(3) Félibien et Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, p. 160.

(4) R. P. Léon, carme, *La France convertie*, 1661, p. 51.

(1) Sauval, t. Ier, p. 356.

(2) Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, p. 160.

(3) Piganiol de La Force, *Description historique de la ville de Paris*, t. III, p. 169, 170.

auprès du prieuré des Martyrs, cette sépulture fut transportée dans l'église du nouveau couvent, où on la voyait encore, en 1789, avec ses inscriptions (1). Après Michel de Trétaigne, M. Edouard de Barthélemy a reproduit la même assertion (2). Or, le premier s'en réfère à un dire de l'abbé Lebeuf, ainsi conçu : « La tombe (d'Adélaïde) et ses inscriptions ont depuis été transportées avec « l'abbaye au prieuré situé au milieu de la « côte (3) »; et le texte du docte abbé renvoie à celui de Piganiol de La Force. Mais celui-ci, pas plus que d'autres après lui, n'a parlé de ce prétendu transfert. L'abbé Lebeuf se serait-il trompé à cet égard ?

Cela nous semble évident. En effet, lorsque, sur la requête de Mme de Guise, M. de Harlay, archevêque de Paris, autorisa les bénédictines du vieux monastère d'en haut à venir habiter le prieuré des Martyrs, il dit formellement dans l'ordonnance, datée du 12 août 1681, qu'il adressa, à cet effet, à l'abbé Chéron, le vice-gérant de sa cour ecclésiastique : «... En « conséquence, avons permis et permettons de « transporter les reliques, chaises (*sic*) et « ornements du chœur et des autels de la dite « église du haut de la montagne en celle des « Martyrs, disposer de la dite église pour « l'augmentation de celle de la paroisse, *sans « néanmoins toucher aux tombeaux qui sont « en icelle* (4)... ». D'où il s'ensuit que le tombeau de la reine Adélaïde a dû, comme les autres sépultures du monastère, rester en la vieille église Saint-Pierre, où l'on continua, jusqu'à la Révolution, à enterrer, à part de rares exceptions, les abbesses et religieuses de Montmartre. Il y a donc quelque chance de retrouver un jour ces sépultures, si les travaux de restauration de M. Sauvageot l'amènent à explorer le sol de l'ancien sanctuaire abbatial, c'est-à-dire du chœur et de l'abside.

II. — *Sépultures conventuelles de Saint-Pierre-de-Montmartre.*

Mais, pour mieux faire sentir l'importance du résultat que cette exploration serait susceptible d'amener, je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler ce qu'on a retenu, jusqu'à présent, des sépultures conventuelles de Saint-Pierre-de-Montmartre.

Suivant les usages monastiques d'autrefois, il est probable que le cimetière des religieuses devait, à l'origine, être situé dans le jardin de l'ancien cloître, c'est-à-dire au sud de l'église, tandis que le cimetière de la paroisse se trouvait au nord de celle-ci, à l'emplacement même de celui qui subsiste aujourd'hui sous le nom de cimetière *du Calvaire*. Cependant l'abbé Lebeuf rapporte que le fond de l'église Saint-Pierre servit aussi à l'inhumation des religieuses (1) ; il y avait en effet là, sous l'abside même, un caveau à cet usage (2), que M. Sauvageot a mis récemment à jour, et dont l'exploration s'impose pour les besoins de nos recherches. Suivant le même auteur, on voyait aussi, vers le transept, des tombes de religieuses dans le bas-côté méridional de cette église (3). En 1838, lors de la réédification de ce bas-côté par M. Nayssant, architecte, on trouva, en remaniant les fondations, une grande quantité d'ossements de femme, et surtout un corps presque intact dont la tête avait conservé sa chevelure tout entière. Cette découverte prouve le dire de l'abbé Lebeuf (4).

Mais l'espace réservé ainsi aux sépultures des religieuses n'offrait qu'une surface très limitée, si bien qu'on en dut enlever les ossements desséchés pour faire place aux nouvelles inhumations. Suivant une pratique rapportée d'Orient et mise en usage dans plusieurs cloîtres de nos contrées, ces ossements furent entassés dans les combles de l'église Saint-Pierre; Albert Lenoir a déclaré y avoir retrouvé, il y a environ soixante ou soixante-cinq ans, la trace de ces ossuaires, ou plutôt de ces charniers, sous la couverture des bas-côtés (5).

Quoi qu'il en soit, il devait y avoir bien longtemps que l'ancien cloître ne suffisait plus aux inhumations conventuelles, car, à l'époque de la Révolution, le cimetière qui y était

(1) Michel de Trétaigne, *Montmartre et Clignancourt*, p. 47, 48.

(2) Edouard de Barthélemy, *Recueil des chartes de l'abbaye royale de Montmartre*, p. 6.

(3) L'abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. IV, p. 147.

(4) Édouard de Barthélemy, *loc. cit.*, p. 273.

(1) Lebeuf, *loc. cit.*, t. IV, p. 154.

(2) *Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris*, t. IV, p. 148.

(3) Lebeuf, *idem*, p. 155.

(4) F. de Guilhermy, *Mémoires sur les Antiquités de Montmartre* (Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles lettres, 1843), p. 193 et 194).

(5) Albert Lenoir, *Architecture monastique*, p. 68 et 440.

affecté se trouvait situé dans un des anciens terrains de culture de l'enclos de l'abbaye. En effet, quelque mois après la déclaration du domaine abbatial comme propriété de la Nation, les religieuses de Montmartre adressaient un mémoire aux commissaires des biens nationaux, les priant de faire maintenir le monastère dans la jouissance du terrain constituant son enclos, que la municipalité de Paris se proposait de vendre : ledit enclos contenant une citerne indispensable à leur existence, et renfermant également leur cimetière. En réponse à ce mémoire, une décision du Bureau de liquidation ordonna de surseoir à la vente de ce terrain, qui eût privé les religieuses de leur citerne et les eût obligées à établir leur cimetière dans leur potager. La lettre d'envoi de cette décision au directeur du district porte la date du 30 septembre 1790 (1).

Quant aux sépultures des abbesses, il parait constant, sauf quelques exceptions, qu'elles eurent toujours les honneurs du chœur de l'église, sous le dallage duquel on les déposait. C'est précisément ce lieu qu'on appelait le *chœur des Dames*, parce que, pendant les offices, il était exclusivement réservé aux religieuses, tandis que la nef était affectée aux habitants de la paroisse.

Suivant le *Gallia christiana* et le *Monasticon benedictinum* de Saint-Germain-des-Prés, plusieurs abbesses furent enterrées devant le maître-autel, notamment : Mathilde de Frenoy, morte en 1280, au mois de janvier ; Alips de Don, morte en 1284, le premier jour de carême ; Ade de Minci, morte le jour de Saint-Côme, 1317 (2). L'abbesse Jeanne Lelièvre, qui ne dut qu'à l'épitaphe de sa tombe de nous être connue, avait été inhumée dans la même tombe que l'abbesse Marie Cathin, qui l'y avait précédée ; seulement l'épitaphe, datée de 1541, qui est commune, omet de dire à laquelle des deux cette date se rapporte ; on ignore aussi quel fut l'emplacement de cette tombe (3). L'inhumation qui suivit les deux précédentes eut lieu dans le milieu du chœur des Dames : c'est celle de l'abbesse Marguerite Havard, de la famille de Senantes, qui mourut le 18 juillet 1552, déjà remplacée, depuis quatre ans, dans ses fonctions abbatiales (4) par Catherine de Clermont, laquelle fut aussi inhumée dans le chœur des Dames ; nous parlerons ci-après de la tombe de celle-ci.

Avant d'être inhumées dans le chœur des Dames, le sanctuaire ainsi réservé à leur sépulture, les abbesses étaient, dès leur mise en cercueil, descendues dans la crypte dédiée à saint Denis, qui dépendait de la chapelle des Martyrs, et où elles restaient exposées en attendant le jour des funérailles (1). Il est bon toutefois de remarquer que, contrairement à la règle, l'abbesse Françoise-Renée de Lorraine (Mme de Guise), morte le 4 décembre 1682, fut inhumée le lendemain dans la cour du prieuré dont elle avait entrepris la construction l'année précédente (2) ; après elle, l'abbesse de Rochechouart de Montpipeau, morte le 22 octobre 1727, fut enterrée dans la crypte Saint-Denis (3), au lieu aussi de l'être dans le chœur des Dames.

Le 14 août 1791, les religieuses de Montmartre furent expulsées de leur couvent. Trois ans après, le monastère et toutes ses dépendances ayant été vendus par lots divers à des particuliers, on abattit les bâtiments claustraux et la chapelle des Martyrs, et, dans la vieille église Saint-Pierre, on détruisit entièrement les tombes des abbesses et celles des religieuses. Le chœur des Dames fut dévasté, puis utilisé pour le service d'un télégraphe, et, dans les tombes ouvertes, on s'empara du plomb des cercueils pour l'utiliser à la fonte des balles (4). C'est vers ce temps-là que dut aussi disparaître le fameux tombeau de la reine Adélaïde de Savoie, comme disparut également, et sans laisser la moindre trace, la célèbre chapelle du prieuré des Martyrs (5), qui eut aussi des sépultures de distinction.

C'est dans cette chapelle que, le 1er mai 1574, La Mole et Coconas, décapités la veille en place de Grève, furent inhumés mystérieusement par les soins de leurs amantes éplorées, Marguerite de Valois et la duchesse de

(1) A. Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 442.

(2) Edouard de Barthélemy, *loc. cit.*, p. 31, 36, 37.

(3) *Idem*, p. 40.

(4) *Idem*, p. 32.

(1) Chéronnet, *Histoire de Montmartre*, p. 190.

(2) Michel de Trétaigne, *loc. cit.*, p. 136.

(3) *Idem*, p. 151.

(4) E. de Labédollière, *Le nouveau Paris*, p. 283, col. 2.

(5) Sur l'emplacement à peu près exact de cet ancien sanctuaire disparu, on a construit de nos jours la chapelle qu'on voit actuellement rue Antoinette, entre la rue des Martyrs et la rue des Trois-Frères.

Nevers (1). Là aussi, on voyait la tombe d'un ancien ministre de Henri IV, Pierre Forget, seigneur de Frêne, et de son épouse Anne de Beauvilliers, sœur de l'abbesse Marie de Beauvilliers, qui peuvent être, à bon droit, regardés comme les fondateurs du prieuré (2).

Le 10 décembre 1643, Antoine Boësset, sieur de Villedieu, « le génie de la musique douce, « dit Sauval, et si estimé de Louis XIII, qu'il « le fit intendant de sa chambre et de celle de « la Reine, a été aussi enterré dans la cha- « pelle des Martyrs, au grand regret des reli- « gieuses, à qui il avait appris à chanter, et « qui arrosèrent son tombeau de leurs lar- « mes (3) ». Il faut encore mentionner Jacques Bertot de Caen, confesseur du couvent, qui y fit, en 1662, pour Mme de Guise et pour mademoiselle sa sœur, un livre *des Retraites*. « Cet « ecclésiastique, dit l'abbé Lebeuf, décéda à « Montmartre, le 27 avril... (sans indication « de l'année), et y fut inhumé (4) », probablement dans la chapelle des Martyrs.

Enfin, nous avons dit précédemment que, contrairement à la règle, deux abbesses de Montmartre ne furent pas inhumées dans le chœur de la vieille église Saint-Pierre : l'une, Mme de Guise, fut enterrée en 1682 dans la cour du prieuré; l'autre, Mme de la Rochefoucauld, dans la crypte Saint-Denis de la chapelle des Martyrs, en 1727.

III. — *Tombes conventuelles disparues dont on a conservé les épitaphes.*

Indépendamment de la tombe moderne d'Adélaïde de Savoie dont nous avons précédemment parlé, les sépultures conventuelles de Saint-Pierre de Montmartre qui ont disparu ou ont été détruites, mais dont on a conservé les épitaphes, sont les suivantes; il convient d'en conserver le texte pour le cas où il servirait à identifier ou compléter les débris d'inscriptions funéraires qui pourront être recueillis lors de l'exploration du sol de la vieille église :

1° *Tombe de Marguerite de Minci.* — Marguerite de Minci, qui fut trois fois veuve, reçut l'habit de religieuse en mourant (1). Elle était sœur d'Ade de Minci, qui fut abbesse de Montmartre depuis l'an 1300 jusqu'à sa mort, arrivée en 1317. La tombe de Marguerite de Minci a été mentionnée et dessinée par Albert Lenoir, dans sa *Statistique monumentale de Paris*. Sur la bordure qui encadre l'effigie gravée de cette personne, on lit cette inscription en lettres onciales :

« *Ici gist Madame Marguerite de Minci qui* « *fu nonnain de cians à la mort et fu iadis* « *fame de Giles de Morgaru et trépassa l'an* « *MCCCIX au mois de février veille S. Ma-* « *thias* (2). »

2° *Tombe de Catherine de Clermont.* — Catherine de Clermont, nommée abbesse de Montmartre par Henri II en 1548, était fille d'Antoine vicomte de Clermont, bailli de Vienne, et d'Anne de Poitiers, sœur de Diane; elle n'entra en possession de sa dignité que le 11 août 1549, et mourut le 11 septembre 1589.

Ainsi que les abbesses qui l'avaient précédée, Catherine de Clermont fut inhumée au milieu du chœur des Dames. Sur la bordure d'encadrement de sa pierre tombale on avait gravé cette épitaphe :

« *Icy repose Madame Catherine de Cler-* « *mont, qui fut abbesse de céans l'espace de* « *quarante ans et trépassa le XIe septembre* « *M. D. LXXX. IX, à la mémoire de laquelle* « *et de ses singulières vertus Madame Claude* « *de Beauvilliers sa niepce, abbesse de Pont-* « *aux-Dames* (3), *a faict faire cette tumbe.* « *Priez Dieu pour son âme.* »

---

(1) On sait que la cause de la condamnation à mort de ces deux gentilhommes est d'avoir activement trempé dans le complot ourdi à la cour dans le but d'évincer du trône de France le duc d'Anjou, roi de Pologne, le futur Henri III, après la mort de Charles IX, et de le remplacer par son frère François, duc d'Alençon. Plusieurs chroniqueurs du temps ont aussi raconté que Marguerite de Valois et la duchesse de Nevers non seulement pourvurent elles-mêmes aux soins des funérailles de La Mole et de Coconas, mais qu'elles firent embaumer leurs têtes pour les conserver toujours (Sauval, t. Ier, p. 353).

(2) R. P. Léon, *loc. cit.*, p. 63 et 64.

(3) Sauval, t. Ier. p. 353. — Boësset jouit d'une grande réputation en France, à cause de ses *airs de cour* et de ses ballets. Né vers 1585, il mourut le 9 décembre 1643.

(4) Jacques Bertot est indiqué par Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, comme ayant tenu à Montmartre des conférences, où plus d'une grande dame de ce temps fut instruite dans sa jeunesse et préparée aux doctrines quiétistes de Mme Guyon et de Fénelon.

(1) E. de Barthélemy, *loc. cit.*, p. 37.

(2) Albert Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, p. 40, p. VI.

(3) Claude de Beauvilliers avait quitté ses fonctions d'abbesse de Montmartre en 1590, pour prendre la direction du couvent de Pont-aux-Dames, dont Henri IV l'avait nommée abbesse.

Au bas de l'effigie, également gravée, de cette abbesse, on lisait les quatre vers suivants, qui sont bien dans la note gracieuse des poëtes du temps :

> Voiez, passans, une funèbre chose,
> C'est que la mort a le corps devestu
> De cette dame, où demeuroit enclose
> La chasteté, l'honneur et la vertu (1).

3° *Tombe de Marie de Beauvilliers.* — Marie de Beauvilliers, que, au sujet des aventures galantes de Henri IV, beaucoup d'auteurs ont confondue à tort avec sa sœur Claudine (ou Claude) de Beauvilliers, qui la précéda au siège abbatial de Montmartre, était fille de Claude de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, et de Marie Babou de la Bourdaisière, et petite-nièce de l'abbesse Catherine de Clermont ; elle était par sa mère cousine de la belle Gabrielle. Elle mourut le 21 avril 1657. Sur sa tombe, placée aussi dans l'antique sanctuaire du couvent, devant la grille du chœur (2), on lisait cette épitaphe, qui est un simple mais éloquent résumé de sa vie :

A LA BÉNITE MÉMOIRE
DE LA TRÈS-RELIGIEUSE DAME
MARIE DE BEAVVILLIERS
DE SAINT-AIGNAN.

ELLE fut élevée dès l'âge de sept ans dans l'abbaye du Perray, à dix, le Roy Henri III luy en donna la provision. A seze elle fit profession dans l'abbaye de Beaumont-lez-Tours. A vingt-deus, Henri IV la pourveut de celle de Mont-Martre, laquelle elle a sagement et saintement gouvernée jusqu'à l'âge de LXXXIV ans, que DIEV a couronné sa vieillesse et ses mérites.

CETTE Sainte Montagne luy doit l'accroissement de sa gloire ; Ce Royal Monastère, sa Réforme, qui, étant la première en France, a servi de modèle à toutes les Religieuses bénédictines ; le Convent des Martyrs, sa structure ; les Filles Pénitantes, leur rétablissement ; Paris, le renouvellement de sa dévotion pour son premier Apôtre S. Denys et ses illustres Compagnons ; deus-cent-vingt-sept Filles, le voile de la Profession Monastique, qu'elle leur a donné ; le Monastère de la Ville-l'Évêque, son institution ; le Val-de-Grâce, les premières ferveurs de la B. M. Marguerite d'Arbouse ; plusieurs autres maisons de l'Ordre, leur instruction, par l'envoy qu'elle y a fait de ses Religieuses de Mont-Martre.

SON humilité méprisant toutes les vanitez du Monde, la ferveur de ses dévotions, l'amour de la pauvreté et de la pureté en son plus haut lustre, le zèle de la gloire de DIEV, du bien de l'Église, et du salut des Ames ; son ardeur pour la Réforme de tous les Ordres Réguliers ; l'estime qu'ont fait de son esprit et de sa vertu, les plus grands Personnages de son siècle, nous font conserver la mémoire d'une si digne Abbesse en odeur de bénédiction. Et les genereus sentimans de très illustre et Religieuse Princesse Françoise-Renée de LORRAINE, qui d'Abesse de S. Pierre de Reims a bien voulu être sa Coadjutrice l'espace de quatorze ans, luy ont fait dresser ce monument pour marque de sa piété, l'édification de la postérité et la consolation de ses Filles.

Requiescat in pace.

A Ω (1).

IV. — *Les derniers débris subsistants des tombes conventuelles.*

Ce qui subsiste aujourd'hui des anciennes tombes conventuelles de Montmartre a été minutieusement décrit et inventorié par F. de Guilhermy dans ses *Inscriptions de la France du Ve ou XVIIIe siècle* (t. II, p. 88 à 91). Il cite, pour commencer, un fragment assez important de pierre tombale, retrouvé, il y a quelque quarante ou cinquante ans, servant de margelle à la *fontaine du But*, située autrefois sur le versant septentrional de la colline. Pour l'employer à cette destination, il avait fallu en couper tout un côté, ce qui l'a diminué d'un tiers environ en largeur. Cette dalle porte gravée l'effigie d'une abbesse revêtue du costume de sa dignité et tenant la crosse ; malheureusement son inscription a disparu, et l'on n'y trouve plus d'autres marques spéciales que deux fleurs de lis et le château de Castille également gravés sur le fond, ainsi que les encadrements architectoniques qui l'entourent, et qui sont du XIIIe siècle. A notre avis, il parait difficile d'identifier, comme provenance, ce document lapidaire avec l'une des abbesses de Montmartre, du temps ou de la parenté de la mère de saint Louis ; les fleurs de lis et le château de Castille qui y sont représentés ne sont pas des indices suffisants à cet égard. On sait, du reste, que la représentation de ces deux objets entrait couramment dans la décoration à cette époque, ainsi qu'en témoignent les carreaux de pavement en terre cuite émaillée, du même temps, trouvés par M. Sauvageot dans l'abside de Saint-Pierre, et où ces deux figures sont répétées. Il est vrai que, sur la pierre tombale en question, le château de Castille est devenu si fruste, qu'on ne peut guère le reconnaître qu'à l'aide du dessin de cette dalle, laissé par

(1) Chéronnet, *loc. cit.*, p. 118 ; — Albert Lenoir, *loc. cit.*, p. 10, pl. VI.

(2) Michel de Trétaigne, *loc. cit.*, p. 141.

(1) R. P. Léon, *loc. cit.*, p. 55, 56 et 57.

Albert Lenoir, dans sa *Statistique monumentale* (1), et où il figure distinctement. Depuis longtemps cette pierre tombale d'abbesse inconnue sert de table d'autel dans le jardin du Calvaire de l'église Saint-Pierre, exposée à toutes les intempéries et aux mains dangereuses des enfants, qui chaque jour y viennent ajouter leurs barbares graffiti.

M. de Guilhermy mentionne ensuite trois autres fragments, provenant sans doute de l'église ou de l'ancien cloître, qui se voyaient autrefois dans ce même jardin du Calvaire : ce sont des couvercles de tombeaux du commencement du XIIIe siècle, sculptés chacun d'une grande croix fleuronnée, sans aucune trace d'épitaphe ; Albert Lenoir les a aussi dessinés dans son ouvrage (2). Un de ces débris se trouve à présent au musée de Cluny, où il est catalogué sou le n° 49.

Sur un des morceaux de pierres tombales qui servaient, il y a très peu de temps encore, de marches au maître-autel de l'église Saint-Pierre, et que M. Sauvageot a fait déposer et mettre de côté, on remarque encore la partie inférieure d'une robe, le bout du bâton d'une crosse, un médaillon angulaire de la bordure et ces quelques mots en lettres gothiques :

> ....tique mere seur âthoinette auger et les ames au....

La dalle dont cette pierre a pu former la sixième partie environ appartenait à la tombe de la vingt-neuvième abbesse de Montmartre, Antoinette Auger, qui siégea de 1532 à 1539.

La pierre tombale de la quarante-deuxième abbesse, Catherine de La Rochefoucauld, a partagé le sort de celle d'Antoinette Auger ; elle fut sciée en deux morceaux pour former deux autres marches de chaque côté du même autel. Mais, comme avant la pose de ces morceaux les rives de sciage ont été dressées, il en résulte qu'il manque dans l'inscription une petite largeur d'environ un centimètre, et par suite une moitié de lettre sur chaque ligne ; de sorte que sur la ligne indicatrice de l'âge de la dame il manque, après le 8, un chiffre qui occupait très peu de largeur. Cela permet de présumer que c'était un 1 ; ce qui ferait 81 ans. Il est donc facile, en rapprochant les deux morceaux, de rétablir l'épitaphe complète que voici :

D. O. M.
ICI REPOSE
TRES ILLVSTRE DAME
CATHERINE DE LA
ROCHEFOVCAULD
DE COVSAGES (1)
ABBESSE DE CETTE
ABBAYE, DÉCÉDÉE LE
NEVF DÉCEMBRE 1760
AGÉE DE 8(1) ANS APRÈS
AVOIR GOUVERNÉ 25
ANS.

Mme de La Rochefoucauld fut la dernière de cette longue suite d'abbesses qui reçut la sépulture dans le chœur de l'église Saint-Pierre. L'abbesse qui lui succéda, Louise-Marie de Montmorency-Laval, mourut le 23 juillet 1794, sur l'échafaud révolutionnaire dressé sur la place de la Barrière dite de Vincennes (anciennement place du Trône) ; ses restes furent portés au cimetière de Picpus.

Pour clore l'énumération des débris subsistants des sépultures conventuelles de Montmartre, il faut enfin mentionner ce fragment lapidaire si intéressant du tombeau primitif d'Adélaïde de Savoie, que M. Sauvageot a récemment découvert, et dont il vous a donné la description dans son savant rapport.

V. — *Inhumations paroissiales.*

Je dois encore parler des inhumations paroissiales de Saint-Pierre de Montmartre, car elles aussi sont appelées à fournir leur contingent de découvertes lorsqu'on fouillera le sol au dedans comme au dehors de l'église, au nord de laquelle se trouvait jadis son vieux cimetière.

Les origines du cimetière paroissial de Montmartre sont évidemment au moins aussi vieilles que celles de l'antique église Saint-Pierre, dont l'abbé Lebeuf (2) reporte au commencement du VIIe siècle les plus anciennes traces qui soient connues. Les sarcophages de plâtre qu'on a découverts en 1875, lors des fouilles exécutées pour la construction du

(1) Albert Lenoir, *loc. cit.*, p. 46, pl. XII.

(2) Albert Lenoir, *loc. cit.*, p. 46, pl. XII.

(1) Les comtes de Cousages formaient une branche de la famille de La Rochefoucauld; Catherine de La Rochefoucauld de Cousages, abbesse de Montmartre, était fille de François de La Rochefoucauld, comte de Cousages et de Louise de Saint-Martial, son épouse, fille d'Hercule comte de Drugeac.

(2) L'abbé Lebeuf, *loc. cit.*, t. IV, p. 139.

Sacré-Cœur, en arrière du chevet de Saint-Pierre, et qui ont été transportés au musée Carnavalet, témoignent suffisamment de ces origines lointaines; on en voit des indices certains dans les ornements en relief, composés de chrismes, de rosaces et de croix de l'époque de Dagobert, qui décorent les parois extérieures de ces sépultures (1). Le cimetière mérovingien de Montmartre s'étendait certainement au delà de la façade occidentale de l'église Saint-Pierre, car seize années plus tard, en 1691, par suite des déblais nécessités par l'élargissement de la rue du Mont-Cenis, on trouvait, à quelques mètres en avant du portail de cette église, plusieurs autres sarcophages de plâtre portant encore quelques traces visibles d'un même genre de décoration (2). A ces découvertes il faut ajouter celle d'un autre sarcophage, de même nature et de même époque, rencontré par M. Sauvageot, en 1899, sous le dallage même de l'église contre le troisième pilier de gauche de la nef, et que votre deuxième Sous-commission est allé voir sur place (3).

Nul doute qu'il s'agit du cimetière paroissial de Montmartre dans l'acte de la donation faite, en 1096, par le chevalier Gauthier Payen et sa femme Hodierne la Comtesse, au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, de l'église du lieu « avec l'autel et la sépulture (4) ». L'existence de ce cimetière au moyen âge est encore attestée par les sépultures mises tout d'abord à découvert, en 1875, au même endroit, c'est-à-dire en arrière de l'abside de Saint-Pierre. dans la couche de terre meuble supérieure à celles où furent trouvés ensuite les sarcophages mérovingiens. C'était une série de squelettes, dont les cercueils de bois étaient entièrement détruits; il ne restait de chaque sépulture qu'un vase en terre jaune sans couverte, orné de stries rouges posées au pinceau, et dont la panse était percée de trous. Ces vases contenaient encore le charbon qui servait à brûler l'encens, suivant l'usage liturgique. Leur forme et leur décoration se rapportent aux XIII[e] et XIV[e] siècles et rappellent tout à fait ceux qu'on a recueillis de nos jours dans les cimetières du moyen âge, à Paris. Quelques fragments de vases à couverte métallifère, verts et jaunes, semblaient accompagner et indiquer des sépultures des XV[e] et XVI[e] siècles (1).

Michel de Trétaigne dit, d'après les *Registres paroissiaux de Montmartre*, que la première mention écrite d'un cimetière paroissial en cet endroit date de 1635, et que, en 1688, on en établit un nouveau (2). Dans le *Recueil des chartes de Montmartre*, on voit que, par acte passé à Paris le 22 juillet 1697, devant Sainfroy, notaire, les dames abbesse et religieuses de Montmartre ont donné aux manants et aux habitants dudit lieu un terrain pour faire un cimetière clos de murs et un clocher, le tout aux dépens des habitants, à la charge de payer auxdites dames à perpétuité, par chacun an, une journée de corvée par chaque habitant (3). Il est évident que l'emplacement du cimetière dont il est question dans cet acte est le même que celui actuellement occupé par le cimetière du Calvaire, emplacement précisé par le clocher dont il est aussi parlé, et qui couronnait encore la chapelle des fonts baptismaux, au nord du portail de l'église, il y a environ quarante à cinquante ans. L'abbé Lebeuf mentionne, d'ailleurs, que l'entrée du monastère, ornée des armes de la maison de Lorraine, était proche le cimetière de la paroisse (4).

A côté du cimetière paroissial, l'intérieur même de l'église servait aussi de lieu de sépulture; mais les morts opulents seuls pouvaient y prétendre. Parmi les personnages de marque qui ont eu les honneurs de cette sépulture privilégiée, on peut encore citer quelques noms :

1° M. Jacques Dufossé, chevalier des ordres du Roi, seigneur de Watteville, lieutenant des

(1) *Camptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1875, p. 103 et 105; — Longperrier, article du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, 1875, p. 77 et 78; — Rohault de Fleury, article du *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, 1883, p. 61 à 72.

(2) Félix Jahyer, rapport, dans le *Bulletin de la Société du Vieux Montmartre*. 1891, p. 12 à 14.

(3) *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, 1899, p. 362 et 363.

(4) *Félibien et Lobineau*, loc. cit., p. 158 et 159.

(1) Longperrier, *loc. cit.*, p. 77.

(2) Michel de Trétaigne, *loc. cit.*, p. 211.

(3) E. de Barthélemy, *loc. cit.*, p. 277.

(4) L'abbé Lebeuf, *loc. cit.*, t. IV, p. 154. — D'après les *registres du greffe de la prévôté de Montmartre*, à la date du 20 juin 1764, et les *registres paroissiaux* (14 septembre 1770), il est établi que le bailli et le prévôt du lieu faisaient des ordonnances et prenaient des arrêtés concernant les inhumations dans le cimetière de la paroisse (Michel de Trétaigne, *loc. cit.*, p. 131).

gardes de Sa Majesté, brigadier de ses camps et armées, décédé, le 8 janvier 1702, dans son habitation à Clignancourt (1) ;

2° Mlle Camille, actrice de la Comédie-Italienne, décédée le 20 juillet 1768, dans sa « petite maison » de la rue Blanche (2);

3° M. Gaillard de la Bouexière, ancien fermier général, décédé le 14 novembre 1773, dans cette délicieuse « folie », que nos pères ont pu voir, dans leur jeunesse, transformée en « Tivoli », et dont il ne reste plus aujourd'hui que les arbres du square de Vintimille et le jardin du couvent établi, à présent, à l'angle de la rue de Douai et du boulevard de Clichy (3) ;

4° M. de Watteville, baron de Châteauvillain, mort le 10 mai 1779, et dont la demeure était située rue de La Rochefoucauld. La rue d'Aumale traverse, depuis 1847, l'emplacement qu'occupaient les vastes jardins de cette habitation (4).

Mais voici la Révolution. Les cimetières, considérés autrefois comme biens du clergé, furent décrétés, par la loi du 15 mai 1791, biens nationaux. Par l'effet de cette loi, le cimetière paroissial de Montmartre devint propriété de la commune. Puis, avec la Révolution, vint aussi la fermeture de ce cimetière, et l'on ignore ce qu'en devinrent les tombes ainsi que celles de l'église. Parmi les sépultures dont il faut déplorer la disparition, nous ne saurions omettre celle du célèbre sculpteur J.-B. Pigalle, inhumé dans le cimetière paroissial de Saint-Pierre, le 22 août 1785 (5). On sait que cet éminent artiste habitait près de l'ancienne barrière Blanche, au coin de la rue Saint-Lazare. C'est à tort que plusieurs auteurs ont indiqué sa sépulture dans le grand *Cimetière du Nord*. Il existe bien actuellement dans ce cimetière (15e division, 1re ligne, avenue Saint-Charles, n° 25) une pierre tombale levée, très ancienne, portant la brève inscription « *Jean-Pierre Pigalle, sculpteur* »; mais cette modeste pierre ne concerne que la mémoire de celui qui fut le neveu et l'élève du grand Pigalle, et qui mourut en 1796; elle provient assurément d'autre part, et se trouve à présent adossée à la tombe de Mme Devismes, née Alexandrine-Prospère Pigalle, qui mourut en 1859, et fut peut-être bien la fille ou la nièce de ce Jean-Pierre Pigalle.

Des anciennes sépultures paroissiales de Montmartre, F. de Guilhermy a recueilli deux tronçons d'épitaphes du XVIIe siècle (1). L'une de ces inscriptions funéraires, consacrée à la mémoire de Nicolas Doublet, avocat au Parlement, et de son épouse Marie Lenoir, est gravée sur un marbre, dont il ne reste plus qu'un fragment mesurant 0 m. 72 c. de long sur 0 m. 64 c. de large sur lequel Guilhermy a relevé le texte suivant :

CY GIST NICOLAS DOVBLET ADVOCAT AU
PARLEMENT SEIGNEVR DE SAINT-AVBIN-SVR
YONNE (2) ET DE CANDEVVRE CHEF DES CONSEILS
DES MAISONS DE SOISONS (*sic*) (3) ET DE LONGVEIL (4).
HOMME DE GRAND MÉRITE DANS SA PROFESSION
ET D'VNE SINGVLIÈRE PROBITÉ QVI DÉCÉDA LE
28e AVRIL 1651 : AGÉ DE 64 ANS : ET DAMOISELLE
MARIE LENOIR SA FEMME QVI DÉCÉDA LE I
OCTOBRE 1677. AGÉE DE 82 ANS.
LAQVELLE PAR CONTRAT PASSE PAR DEVANT
GAVLTIER ET DESNOTS NOTAIRES AV CHASTELET
DE PARIS AVEC MESSIEVRS LES MARGVILLERS
DE CETTE ÉGLISE LE 21 DECEMBRE 16...
A FONDÉ VNE MESSE BASSE POVR CHACVN
VENDREDY, ET DEVX SERVICES COMPLETS
POVR CHACVN AN, L'VN AV IOVR DV DECEDS
DVDIT DOVBLET, L'AVTRE AV IOVR DV
DECEDS DE LADITE LENOIR PENDANT
CENT ANS, MOYENNANT DEVX MIL LIVRES
QVELLE A DONNE (*sic*) COMPTANT AVS DITS
SIEVRS MARGVILLERS.
..... LOVIS DOVBLET .....

Ce marbre a été retrouvé dans le petit cimetière de Montmartre, vers 1835. La deuxième inscription tombale recueillie par

(1) Michel de Trétaigne, *loc. cit.*, p. 234.

(2) *Mémoires* de Bachaumont, 29 juillet 1768 ; — J. Mauzin, *Mademoiselle Camille*, notice publiée dans le *Bulletin du Vieux Montmartre*, 1888, 7e fascicule, p. 1 à 12.

(3) Michel de Trétaigne. *loc. cit.*, p. 154.

(4) Idem, *ibid.*, p. 153.

(5) *Actes d'état civil d'artistes français, détruits dans l'incendie de l'Hôtel de Ville*, en 1871, publiés par Herluison pour la *Société de l'art français* (1873-1874) ; — E. Tarbé, *La vie et les œuvres de Pigalle*, Paris, 1859.

(1) F. de Guilhermy, *loc cit.*, t. II, p. 92-93.

(2) Paroisse de l'arrondissement de Joigny (Yonne).

(3) Louis de Bourbon, comte de Soissons, fut tué en 1641 à la bataille de Marfée ; il eut pour héritier son fils naturel, Louis-Henri, légitimé en 1643, mort en 1703.

(4) Les Longueil, marquis de Maisons et de Poissy ; illustre famille parlementaire.

Guilhermy appartenait à une moitié de dalle en pierre noire qui, à la même époque, gisait abandonnée dans le même cimetière. L'encadrement était décoré de rosaces, de rinceaux, de têtes d'anges et d'un filet perlé. L'écusson, jadis rapporté par incrustation, n'existait plus; il ne restait que les lacs rompus et les palmes qui avaient servi d'accessoires. L'épitaphe, ainsi toute mutilée, ne donnait, avec la date de 1664, que le nom de :

DAME MARIE COVRTIN VEVVE DE HAVT ET PVISSANT SEIGNEVR..... CHEVALIER DV RENOV..... REMARIÉE A PIERRE THERSAVLT MAITRE DES REQVETES ORDINAIRES DE L'HÔTEL DV ROY....

Mais que sont devenues ces deux inscriptions lapidaires? Nous l'ignorons, et Guilhermy ne l'a point révélé. Quoi qu'il en soit, nous pouvons en ajouter une troisième, à peu près inédite, dont l'existence nous a été révélée il y a quelque années seulement. Elle est gravée sur une dalle ayant aussi fait partie des marches du maitre-autel, qui la dérobait aux regards; elle est à présent déposée et mise aussi de côté par M. Sauvageot, à qui nous devons d'en avoir pu relever le texte, que voici :

CI GIT
DAME HENRIETTE THÉRÈSE CADET
DÉCÉDÉE LE 15 JUILLET 1783, AGÉE
DE 17 ANS 5 MOIS, 16 JOURS, ÉPOUSE
DE M. WEILER PEINTRE DU ROI (1)
DONT LA PIÉTÉ A ÉRIGÉ CE MONUMENT
COMME UN DERNIER HOMMAGE QU'IL
REND A SES VERTUS
PRIEZ DIEU
POUR LE REPOS DE SON AME.

Nous devons borner ici notre enquête sur l'ancien cimetière paroissial de Montmartre, remplacé depuis un siècle par le petit cimetière actuel, dit du *Calvaire*, qui est certes la nécropole la plus humble et la plus aristocratique à la fois qu'on puisse imaginer, et au sujet duquel je ne puis, Messieurs, m'empêcher d'appeler votre attention. Parmi les inscriptions de ses tombes, d'ailleurs très modestes d'apparence, on remarque d'illustres noms; ce sont, entre autres, ceux du général Mathieu Dumas et de l'amiral Bougainville; il y en a aussi un bien joli, celui de Flore de Montendre, l'épouse de ce dernier; mais il y en a surtout de fort anciens, dont les familles comptent plusieurs siècles de noblesse; ce sont ceux de la Tour d'Auvergne, de Maillé de La Tour Landry, de Montesquiou-Fezensac, de Vaudreuil, de Vintimille, d'Espréménil, de Brancas...; puis bien d'autres encore aussi honorables que distingués, tels que celui de Félix Desportes, premier maire de Montmartre, élu par le peuple en 1790; ou bien celui de l'abbé Bernier, l'ancien curé vendéen, auteur du Concordat, devenu évêque d'Orléans; ou bien encore celui de M[me] Swetchine, celle que Sainte-Beuve a surnommée « la sœur aînée de M. de Maistre et la fille cadette de saint Augustin.... ». Et il n'y a pas là quatre-vingts tombes en tout, en comptant celles de quelques notables vieux Montmartrois du cru, dont le souvenir est à présent perpétué par quelques noms de rues : Lécuyer, Compoint, Cottin, etc., sans oublier non plus le monument funéraire de la famille Debray, c'est-à-dire de toute une dynastie de meuniers qui comptent un héros parmi eux : Pierre-Charles Debray « tué par l'ennemi, dit son épitaphe, sur la butte de son moulin » le 30 mars 1814.

Mais si l'on veut être bien édifié à l'égard de cet intéressant cimetière, dont les tombes moussues disparaissent à présent dans les hautes herbes et l'ombre de ses vieux arbres, il faut lire l'épitaphier si complet qu'en a publié M. Compan, il y a quelques années, dans le *Bulletin de la Société du Vieux Montmartre* (1). Il est facile au surplus d'aller visiter ce réduit funèbre; son poétique et pittoresque aspect fait bien vite oublier l'ascension pénible qui y conduit.

(1) J. B. Weiler, peintre en émail et en miniature, né à Strasbourg en 1749, mort le 25 juillet 1791, fut reçu à l'Académie royale de peinture et de sculpture le 25 septembre 1779; il fut chargé par Louis XVI, en 1785, de faire sur émail le portrait des hommes célèbres; la mort l'arrêta au milieu de cet intéressant travail. M[me] Kugler, sa seconde épouse et son élève, obtint du Gouvernement de continuer la collection (Siret, *Dictionnaire des peintres*). D'après l'*Almanach royal* des années 1782, 1783 et 1784, Weiler habitait, au moment de la mort de sa première femme, « rue du Mail, dans la maison de M. Cadet ».

23. — Visite de la 2[e] Sous-commission à l'église Saint-Pierre-de-Montmartre.

M. Charles Sellier. — Le 19 juin dernier, la 2[e] Sous-commission s'est rendue à

(1) *Bulletin de la Société du « Vieux Montmartre »*, 23[e] et 24[e] fascicules (juillet-octobre 1895), p. 100 à 154.

Saint-Pierre de Montmartre, à l'effet de procéder à la constatation des dernières découvertes archéologiques que M. Sauvageot, architecte, y a faites, au cours des fouilles et démolitions nécessitées par ses travaux de restauration.

Assistaient à ce rendez-vous MM. Georges Villain, Bunel, Le Vayer, Mareuse, Charles Normand et Sellier.

On a profité de la circonstance pour se rendre compte de l'état d'avancement des travaux et féliciter M. Sauvageot du soin scrupuleux qu'il y apporte.

D'accord avec le sentiment de M. Sauvageot, les membres présents à cette visite sont d'avis que les pierres tombales récemment mises à jour ne soient pas transportées dans un musée, mais qu'elles restent exposées sur place à la vue du public, en les encastrant dans les soubassements des murs. A cette proposition est jointe celle de faire exécuter, lorsque les travaux de restauration seront terminés, quelques fouilles d'exploration dans le sol même de l'église.

Ces propositions sont adoptées.

24. — Visite de la 2e Sous-commission aux fouilles archéologiques de Saint-Denis. — Résultats obtenus.

M. Charles Sellier. — Conformément à la demande exprimée par la Commission du Vieux Paris dans sa séance du 30 mai dernier, la 2e Sous-commission s'est rendue le 5 juin suivant à Saint-Denis, afin de constater les résultats produits par les fouilles archéologiques qui y ont été exécutées récemment. A cette excursion ont pris part MM. Bunel, Le Vayer, Le Roux, Augé de Lassus, docteur Capitan et Sellier.

Les membres présents à cette visite ont d'abord reconnu sur place qu'il y avait réellement intérêt à poursuivre des recherches qui avaient déjà amené des découvertes aussi curieuses que celles dont le compte rendu a été présenté à la dernière séance générale de la Commission. Puis, sur l'avis de tous les membres présents, il a été conseillé à ceux de la Commission spéciale de Saint-Denis de continuer les fouilles dans la direction de la basilique plutôt que de les étendre vers la rue de la Fromagerie. On s'est ensuite rendu chez M. Deleuze, le conservateur provisoire des objets trouvés dans les fouilles, afin de procéder à leur identification, ce dont M. le docteur Capitan s'est acquitté avec la compétence toute savante et spéciale qu'on lui connaît.

Depuis lors, les fouilles de Saint-Denis ont été continuées dans la direction proposée par la 2e Sous-commission et suivies de résultats des plus satisfaisants. En effet, M. Rémy, président de la Commission de ces fouilles, m'informait par lettre du 7 juin que, presque aussitôt après le départ de la délégation du Vieux Paris, on avait découvert une curieuse antéfixe, parfaitement conservée, d'époque mérovingienne, parmi un amas de débris de tuiles du type gallo-romain ; puis une monnaie d'or à l'effigie de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, et des poteries funéraires sans trous à la panse, dont une ornée du chrisme. Les jours suivants, on mit à jour de nouveaux sarcophages mérovingiens, parfaitement caractérisés par les ornements moulurés de leurs panneaux de tête et de pied. Dans quelques-uns, on recueillit des débris d'armes en fer, malheureusement très oxydés ; il a été néanmoins facile d'y reconnaître une framée, un scramasaxe, une épée, etc. ; dans d'autres, on a trouvé des bijoux, notamment une épingle en or, finement ciselée et guillochée, et une sorte de broche, aussi en or cloisonné, du type mérovingien, dit fibule circulaire, ornée de grenats, d'agathes et d'un saphir. A ces trouvailles il s'en est joint d'autres de moindre valeur, tels que monnaies diverses en bronze et en argent, du moyen âge et d'époque moderne.

Pour le moment, il n'est pas nécessaire de décrire davantage l'état des découvertes de Saint-Denis, car il doit être incessamment communiqué à la Commission du Vieux Paris sous forme de mémoire, avec plan et dessins à l'appui. Mais il est indispensable de rappeler que c'est grâce à l'initiative de M. Rémy, conseiller municipal de Saint-Denis, que ces fouilles ont été entreprises. Sur sa proposition, une délibération du conseil municipal de Saint-Denis, du 28 novembre 1900, accorda à cet effet un premier crédit de 1,000 francs et institua une Commission de surveillance composée de M. Rémy, comme président ; de MM. Fleury, Lambert et Schmidt, conseillers municipaux, et de MM. Besnard, l'abbé Duperron, Cailleux père et fils, architectes, Deleuze et Forterre. Depuis la visite de la délégation du Vieux Paris, le conseil municipal de Saint-Denis a accordé un nouveau crédit de 500 francs seulement ; il est actuellement épuisé.

Un journal des fouilles a été rédigé par

M. Rémy, au jour le jour; MM. Besnard et l'abbé Duperron ont entrepris le mémoire qui doit suivre ces recherches; il sera composé : 1° d'une notice très documentée sur l'histoire du lieu même des fouilles actuelles; 2° du compte rendu détaillé et circonstancié de ces fouilles et de leurs résultats. Enfin MM. Cailleux père et fils, architectes, ont déjà commencé les plans, coupes et dessins qui doivent accompagner ces rédactions et seront la mise au net de leurs relevés quotidiens; on y verra le tracé de substructions du moyen âge rencontrées dans les fouilles, concurremment avec celles des dernières constructions, qui témoignent d'implantations successives très différentes les unes des autres.

M. Rémy et ses collègues, pour le moment, ont lieu d'espérer que la municipalité de Saint-Denis et l'Administration départementale voudront bien leur venir encore en aide, afin de mener à bonne fin l'intéressante publication qu'ils ont entreprise, et dont ils désirent faire le premier hommage à la Commission du Vieux Paris.

M. le Président croit partager les sentiments de tous ses collègues de la Commission du Vieux Paris en adressant toutes ses félicitations à la municipalité de Saint-Denis, ainsi qu'à ses collaborateurs si dévoués de la Commission des fouilles, pour les intéressants résultats qu'ont produits leurs travaux de recherches.

En conséquence, il reconnaît une fois de plus la nécessité d'intéresser la Commission du Vieux Paris à tous les travaux de ce genre qui peuvent surgir dans les communes du département, afin de pouvoir en centraliser ainsi les résultats, d'une utilité publique si générale. C'est du reste l'objet du rapport dont il vient d'annoncer aux membres de la Commission l'étude et la présentation pour la séance prochaine d'octobre.

25. — Fragment du mur d'enceinte de Philippe-Auguste rencontré rue des Chantiers.

M. Charles Sellier rend compte que dans la tranchée creusée, suivant l'axe de la rue des Chantiers, pour la construction de l'égout de cette rue, on a traversé sur toute la largeur de la fouille, c'est-à-dire sur 1 m. 45 c., une partie du mur d'enceinte de Philippe-Auguste à 28 m. 80 c. de l'angle le plus proche du pan coupé de l'angle formé par les alignements de la rue des Chantiers et de la rue du Cardinal-Lemoine, longueur mesurée sur le côté droit de la tranchée. L'arase moyenne des maçonneries ainsi rencontrées se trouvait à environ 0 m. 40 c. au-dessous du niveau supérieur du pavé. En ce point le mur avait 2 m. 90 c. d'épaisseur et a été tranché sur une hauteur de 3 mètres, au-dessous de laquelle il existe encore; il formait, avec l'axe de la rue, un biais total de 0 m. 35 c. pour 1 m. 45 c. de sa largeur, soit 0 m. 24138 par mètre, c'est-à-dire qu'il était sensiblement parallèle avec la rue des Fossés-Saint-Victor, d'où part la rue des Chantiers.

La rue des Chantiers doit son nom aux chantiers de bois à brûler qui existaient naguère sur les terrains à travers lesquels elle a été ouverte il y a environ quatre-vingts ans.

26. — Récolement, dans les dépôts de l'Etat et de la Ville, des statues ayant un caractère parisien.

M. Lucien Lambeau dit que, en exécution d'un mandat reçu, une délégation de la 3e Sous-commission, composée de MM. Duval-Arnould, Edgar Mareuse, Georges Cain, Georges Montorgueil, Selmersheim, Wiggishoff, Despatys et Lucien Lambeau, s'est rendue au dépôt d'Auteuil et au dépôt des Marbres afin d'y rechercher les statues de personnages célèbres ayant un caractère historique ou artistique en même temps qu'un intérêt parisien et susceptibles d'être réédifiées.

Les œuvres suivantes ont été remarquées :

A Auteuil (dépôt de la Ville) :

L'*impératrice Joséphine*, statue de marbre, de Vital-Dubray, datée 1867.

A été érigée avenue Joséphine.

François Ier, statue bronze de Cavelier, provient de l'ancien Hôtel de Ville.

Marat, statue bronze, de Baffier, datée 1883.

A été installée au parc de Montsouris.

Monument de Desaix, élevé en 1802 sur la place Dauphine. Il fut exécuté sur les dessins de *Percier :* cippe portant le buste de Desaix couronné par la France militaire. Le Pô et le Nil sont représentés avec leurs attributs sur le bas-relief circulaire. Deux Renommées gravent sur des écussons l'une Thèbes et les Pyramides, l'autre Kehl et Marengo.

Au Dépôt des marbres, 182, rue de l'Université (appartient à l'Etat) :

Napoléon III, d'Iselin, 1864, statue marbre.

Louis-Philippe, statue marbre, sans nom d'auteur.

Louis-Philippe, de Jacquot, 1836, statue marbre.

Louis-Philippe, de Gechter, 1844, statue marbre.

Napoléon III, de Jaley, 1861, statue marbre.

Napoléon III, d'Oliva, 1870, grand buste, marbre.

L'*impératrice Eugénie*, d'Oliva, 1870, grand buste marbre.

Le *Napoléon Ier*, de Seurre, bronze qui provient de la colonne Vendôme.

Louis XVIII, grand buste marbre, Dupaty, 1818.

La délégation a remarqué en outre une grande quantité de bustes de Napoléon Ier, de Napoléon III, de Louis XVIII, de Charles X, de Louis-Philippe, etc.

M. Edgar Mareuse rappelle à la Commission que le buste de Louis XVIII de Dupaty a figuré au Salon de 1817; que la statue de Louis-Philippe par Gechter a été commandée pour la grande salle du Conseil d'Etat; que le Napoléon III d'Iselin a figuré au Salon de 1865 et a été commandé par le Corps législatif, et que les bustes de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie d'Oliva ont figuré au Salon de 1870, le premier commandé par le ministre des Beaux-arts.

M. Georges Montorgueil demande quelle suite la Commission entend donner à cette enquête.

M. le Président répond que la 3e Sous-commission reste toujours saisie ; il lui appartiendra, dans une séance ultérieure, de déposer ses conclusions.

L'incident est clos.

27. — Incident relatif aux armoiries de la ville de Paris.

M. Wiggishoff dit qu'il ne s'explique pas pourquoi la Commission du Vieux Paris n'a pas été consultée à l'occasion du placement de la croix de la Légion d'honneur dans les armoiries de la Ville. Il pense qu'elle n'aurait sans doute pas préconisé l'attachement de cet emblème dans les feuillages, contrairement aux règles du blason, mais bien dans l'écu même.

Si un particulier décoré personnellement doit mettre sa croix en dehors de ses armes, il n'en est pas de même d'une ville, pour qui cet honneur comporte la modification de son blason.

L'incident est clos.

28. — Incident relatif à l'installation d'une passerelle dans Paris.

M. Wiggishoff rappelle que, dans sa dernière séance, la Commission a repoussé toute idée d'installation d'une passerelle entre le Palais de justice et le Tribunal de commerce ; or, il s'étonne de voir le Conseil municipal prendre en considération une demande semblable formulée à l'occasion d'une passerelle devant relier, au travers d'une rue, les deux parties d'une maison de commerce.

M. le Président répond que l'affaire signalée par M. Wiggishoff n'est qu'une simple pétition déposée sur le bureau du Conseil municipal, sans autre conséquence qu'un renvoi pour examen.

L'incident est clos.

29. — Observations relatives aux gares du Métropolitain.

M. Wiggishoff dit que, sans vouloir discuter le style des petits monuments servant de gares au chemin de fer métropolitain, il ne s'explique pas pourquoi on a utilisé pour les inscriptions placées au-dessus de leurs portes, un alphabet bizarre et fantastique, composé de lettres informes n'en permettant, surtout aux étrangers, que très difficilement la lecture. Il estime que les inscriptions officielles devraient être composées d'un caractère net et lisible pour tout le monde.

Qu'en arriverait-il, ajoute M. Wiggishoff, si cette fantaisie venait à gagner un jour les plaques indicatives des noms de rues?

M. André Hallays appuie les observations de M. Wiggishoff et estime qu'il y aurait peut-être lieu d'émettre un vœu pour que

toutes les inscriptions officielles soient faites en caractères « naturels ».

L'affaire est renvoyée à la 3e Commission.

30. — Observations relatives au déménagement de différents services publics de l'Etat.

M. André Hallays annonce qu'un projet de loi vient d'être déposé, aux termes duquel de grands changements vont survenir par suite du déménagement de plusieurs ministères et grands services publics de l'Etat.

Le point de départ de ces déménagements serait le dégagement du musée du Louvre, dont une partie des bâtiments est occupée par le ministère des Colonies.

Ces aménagements nouveaux devant amener la modification de certains monuments parisiens, le temple de Penthémont et le Palais-Royal, entre autres, M. André Hallays estime que la Commission du Vieux Paris ne saurait se désintéresser de la question.

L'affaire est renvoyée à la 1re Commission.

31. — Paiement d'un reliquat de dépenses pour l'exposition de la Commission du Vieux Paris.

M. le Président, en l'absence de M. le docteur Capitan, soumet un mémoire montant à la somme de *trente francs* présenté par MM. Jules Perney et fils, menuisiers, 28, rue Louis-Blanc, pour paiement de certains travaux exécutés pour l'exposition de la Commission et pour solde de tout compte.

Adopté.

32. — Compte rendu d'une visite faite aux fresques de Clodion, dans le couvent des Dames de la Retraite.

M. Despatys rend compte à la Commission d'une visite faite au couvent des Dames de la Retraite, rue Monsieur, par une délégation composée de MM. Edouard Detaille, Henri Lavedan, Gosselin-Lenôtre, Despatys et Lucien Lambeau. Le but de cette visite était l'examen des superbes bas-reliefs en terre cuite de Clodion, encastrés dans les bâtiments de la cour intérieure de l'ancien hôtel de Condé. Ces bas-reliefs ne mesurent pas moins de 8 mètres de long sur 2 mètres de haut. environ, et sont au nombre de quatre, se répétant deux par deux. Les trois tympans des portes sont également modelés en terre cuite par le même artiste; le tout comporte une décoration de faunes et de nymphes entourés d'amours, jouant avec des boucs ou fuyant devant des loups. C'était, ajoute M. le Rapporteur, la décoration favorite de Clodion et de laquelle il tira tant de chefs-d'œuvre.

M. Despatys rappelle que, ayant été chargé de négocier la visite en question, il n'a pu, à son vif regret, convoquer un plus grand nombre de membres de la Commission, en raison du peu d'accessibilité de la maison. La délégation a pu admirer, néanmoins, quel ensemble remarquable formait cette décoration en terre cuite, mariée aux lignes sobres et élégantes de la cour d'honneur de cet hôtel, construit par Brongniart, à la fin du XVIIIe siècle, pour Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé.

M. Despatys ajoute que ces bas-reliefs furent pendant longtemps recouverts d'une épaisse couche de plâtre cachant à la vue de tous les charmantes figures de Clodion. L'hôtel, à ce moment, était occupé par les Dames du Sacré-Cœur, pour lesquelles on voila ces sujets profanes.

En 1816, le collège des Arméniens prit la place des Dames du Sacré-Cœur et l'occupa jusqu'en 1871.

Le plâtre, cependant, continua de recouvrir les fameuses frises.

Le bombardement allemand, ajoute M. Despatys, devait, par un éclat d'obus, soulever ce voile qui cachait des chefs-d'œuvre et, en éraflant un morceau de plâtre, mettre à jour une partie de la terre cuite. Les Arméniens n'ayant pas les mêmes raisons que les Dames du Sacré-Cœur de laisser dans l'ombre ce sujet quelque peu payen, dégagèrent les fresques et les firent remettre en état. Ce fut alors que l'hôtel passa aux mains de M. le comte de Chambrun qui le céda, dans la suite, aux Dames de la Retraite.

M. Despatys termine en disant que ces bas-reliefs sont à vendre, mais à un prix qui ne saurait autoriser la ville de Paris de se mettre sur les rangs. Il faut souhaiter, ajoute-t-il, qu'ils tombent entre les mains d'un acquéreur éclairé qui les conservera avec sollicitude en raison de la grande manifestation d'art qu'ils représentent.

La Commission remercie vivement M. le Rapporteur de son intéressante communication.

M. Lucien Lambeau fait remarquer, en ce qui concerne cette rue Monsieur, ouverte vers 1778 en l'honneur de Monsieur, frère de Louis XVI, comte de Provence et plus tard Louis XVIII, combien le hasard a quelquefois d'étranges rapprochements et de sinistres coïncidences de noms. C'est ainsi que dans la rue en question, l'hôtel de Condé était contigu à l'hôtel de Montesquiou, également du dessin de Brongniart, et voisin de celui, bâti à la même époque, pour le comte de Jarnac, de la famille de Rohan-Chabot.

Or, deux siècles et demi environ avant l'édification de ces trois hôtels et pendant les guerres de religion, un Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, à la bataille de Jarnac, tua froidement, par derrière, d'un coup de pistolet, un Condé, le prince Louis Ier, lieutenant de Coligny, couvert de blessures et combattant à genoux.

M. André Hallays demande si les propriétaires de l'immeuble consentiraient à laisser prendre un moulage des terres cuites dont il s'agit.

M. Despatys répond que tout moulage ou reproduction ne pourrait que diminuer la valeur des originaux, ce qui serait une raison pour laquelle l'autorisation ne serait pas donnée. Il ajoute que, d'ailleurs, l'image est bien connue des amateurs.

M. Lucien Lambeau dit que la gravure en a été faite dans *les plans des plus belles maisons de Paris*, par Ransonnette.

L'incident est clos.

33. — Observation au sujet d'annonces apposées sur un grand balcon.

M. Edgar Mareuse signale à l'attention de la Commission la location faite à une grande maison de commerce, pour y installer des réclames, d'un balcon très développé situé proche la Madeleine. Il fait remarquer combien l'aspect de Paris deviendrait disgracieux si cette façon de faire se généralisait.

M. Despatys ne croit pas que la Commission du Vieux Paris soit compétente pour traiter des cas de ce genre; il estime qu'elle ne saurait s'immiscer dans des affaires susceptibles d'attirer des procès à la Ville.

L'incident est clos.

34. — Reproduction de vues photographiques de l'ex-abattoir de Villejuif.

M. Lucien Lambeau, au nom de la 3e Sous-commission, propose que des vues photographiques soient prises de l'ancien abattoir de Villejuif, sur le point de disparaître et dont l'aspect d'abandon et de ruines est d'un effet très pittoresque.

Adopté.

35. — Reproduction photographique du jardin situé boulevard Beaumarchais, n° 41.

M. Lucien Lambeau rappelle que, lors de sa dernière séance, la Commission a décidé qu'une vue photographique serait prise du dernier jardin existant encore, en bordure du boulevard Beaumarchais, aux n°s 41 et 43, et qui était vraisemblablement établi sur les anciens remparts de la Ville.

Ce jardin était celui d'une maison qui passe, à tort ou à raison, pour avoir été l'hôtel mortuaire de Ninon de Lenclos et non de Marion Delorme, comme la chose a été indiquée.

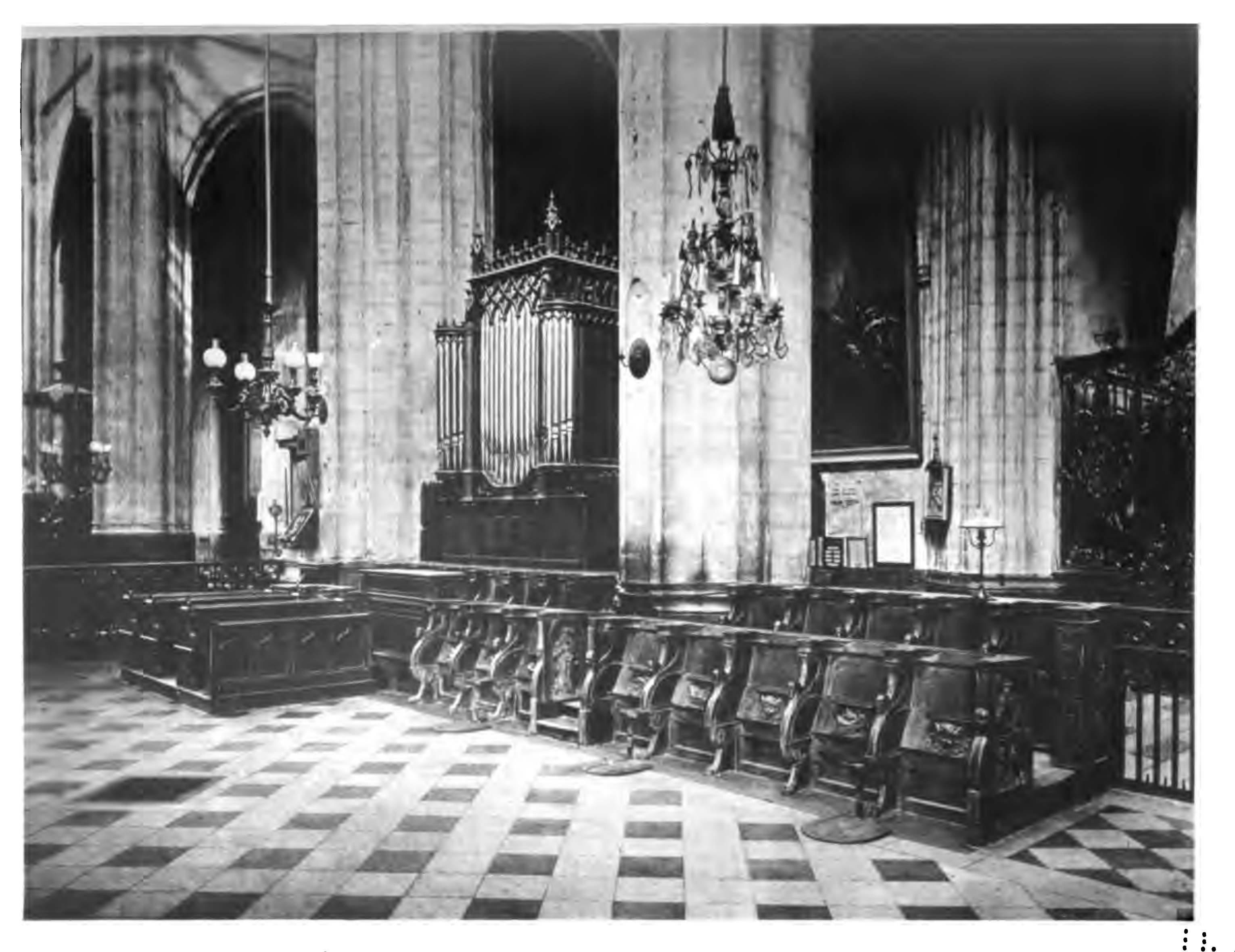
Or, le photographe chargé de ce travail vient de lui annoncer que l'état de démolition de la maison et de bouleversement du jardin ne permettait plus de prendre le cliché dont il s'agit.

M. Lucien Lambeau est heureux d'annoncer à la Commission qu'il avait eu soin de prendre lui-même, il y a quelque temps la photographie du jardin en question et qu'il se fera un plaisir de prêter son cliché au photographe, qui pourra ainsi en tirer l'agrandissement susceptible de donner satisfaction au désir de la Commission.

Adopté.

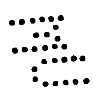
La séance est levée à cinq heures.

938. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1901.



Église Saint-Gervais. — Vue des deux rangées de stalles du chœur situées à gauche en montant.

Barry phot. et Imp.



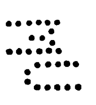


ÉGLISE SAINT-GERVAIS. — Panneaux en bois sculpté, terminant les rangées des stalles.

Dimensions : Hauteur $0^{m}90$; Largeur $0^{m}53$. *(Travail du XVIe siècle)*

UM

Barry phot. et Imp. Paris





ÉGLISE SAINT-GERVAIS. — Miséricordes des stalles en bois sculpté.

Dimensions : Hauteur 0m22 ; Largeur 0m30. *(Travail du XVIe siècle)*

Barry, phot. et Imp. Paris

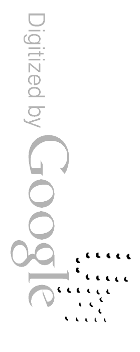


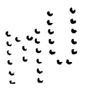
ÉGLISE SAINT-GERVAIS. — Miséricordes des stalles en bois sculpté. Dimensions : Hauteur 0m22 ; Largeur 0m30.
(Travail du XVIe siècle pour les deux premières et de la fin du XVIIe pour les quatre autres)

Barry, phot. et Imp. Paris

Façade intérieure de la Caserne de Sapeurs-Pompiers de la rue de Sévigné

Barry, Phot. et Imp. Paris







École Militaire. — Galerie latérale sur la cour.

Godefroy, Phot. Paris



École Militaire — Escalier d'Honneur.

Godefroy, Phot. Paris



Fragment de la pierre tombale de la reine Adélaïde de Savoie,
trouvée dans l'église Saint-Pierre de Montmartre lors de la restauration de cet édifice
en 1901.

Phototypie Berthaud

VILLE DE PARIS

1901

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 10 octobre 1901.

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de **M. John Labusquière**, vice-président.

1. — Liste des membres présents.

Assistent à la séance : MM. Chassaigne Goyon, Froment-Meurice, G. Villain, Autrand, Bunel, E. Detaille, Formigé, Edgar Mareuse, Georges Montorgueil, Brown, Le Vayer, Georges Cain, le docteur Capitan, Guillemet, Selmersheim, Wiggishoff, Doniol, André Hallays, Le Roux.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Ch. Sellier, Tesson.

Excusés : MM. le Préfet de la Seine, Auguste Longnon, Ch. Normand, André Laugier.

2. — Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté.

3. — Communication relative à la visite de l'Ecole militaire.

M. le Président donne lecture de la communication suivante :

Paris, le 4 septembre 1901.

Le ministre de la Guerre à M. le Préfet de la Seine.

Monsieur le Préfet,

Par lettre du 27 juillet dernier vous m'avez transmis un vœu émis par la Commission du Vieux Paris et tendant à obtenir l'accès au public de certaines parties de l'Ecole militaire en raison de leurs richesses artistiques.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il y aurait des inconvénients à accorder sans réserve au public une semblable autorisation, mais les artistes et amateurs pourront être admis à visiter les locaux en question sur une demande adressée par eux à M. le général commandant l'Ecole supérieure de guerre.

Je donne avis de cette disposition à M. le Gouverneur militaire de Paris.

Recevez. Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le ministre et par ordre :

Le général chef du Cabinet,
Signé : Général Percin.

M. le Président dit que, sans doute, la Commission du Vieux Paris n'a pas obtenu l'intégralité de ce qu'elle avait demandé; il estime cependant que le résultat obtenu ne pourra qu'être bien accueilli par les artistes et les amateurs.

Acte est donné de la communication.

4. — Communication relative à la conservation de l'hôtel de Rohan.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante :

Palais-Royal, le 30 juillet 1901.

Monsieur le Préfet,

Vous avez appelé mon attention, par dépêche du 19 de ce mois, sur un vœu émis par la Commission du Vieux Paris dans sa séance du 28 mars dernier et tendant à la conservation intégrale de l'hôtel de Rohan.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que ce vœu sera transmis à la Commission des monuments historiques et que j'inviterai cette assemblée à émettre un avis sur cette affaire, dont l'intérêt a déjà été signalé à mon Administration.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le ministre et par autorisation :

Le directeur des Beaux-arts,
membre de l'Institut,
Signé : Roujon.

Acte est donné de cette communication.

5. — Envoi de plans relatifs à des opérations de voirie.

M. le Président annonce que la direction des services municipaux d'Architecture a fait hommage à la Commission des plans d'expropriation des immeubles situés rue Brancion, rue de la Brèche-aux-Loups, rue d'Alleray.

Ces plans sont renvoyés à la 1re Commission pour rapport sur les matériaux artistiques qu'il y aurait lieu de retenir.

6. — Communication relative au presbytère de Saint-Nicolas-des-Champs et à un ancien numérotage rue du Faubourg-Saint-Honoré.

M. le Président annonce que M. Nattier a adressé à la Commission une communication relative :

1° A un bandeau sculpté existant sur l'église Saint-Nicolas-des-Champs ;

2° Au risque couru par le petit bâtiment de la même église actuellement occupé par le sacristain ;

3° Et à l'existence d'un ancien numérotage sur une maison de la rue Saint-Honoré portant actuellement le n° 334.

Renvoyée à la 1re Commission.

Des remerciements seront envoyés à M. Nattier pour sa communication.

7. — Communication relative à l'impression du répertoire de la collection Lamoignon.

M. le Président donne lecture de la lettre ci-après :

Paris, le 11 juillet 1901.

A M. L. Lambeau, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.

Mon cher collègue,

Par une lettre en date du 7 juin dernier, vous avez bien voulu faire savoir à M. le Président de la Commission des travaux historiques que, dans sa séance du 30 mai dernier, la Commission du Vieux Paris a émis un vœu tendant à l'impression du répertoire de la collection Lamoignon formée à la Préfecture de police.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission des travaux historiques, saisie de ce vœu dans sa séance du 9 juillet dernier, a mis la question à l'étude et chargé un de ses membres d'un rapport qui lui sera soumis dans l'une de ses prochaines séances.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de mes sentiments dévoués.

L'inspecteur des Travaux historiques,
conservateur de la Bibliothèque
de la ville de Paris,

Signé : P. Le Vayer.

Acte est donné de cette communication.

8. — Adoption de la répartition du crédit affecté à la Commission du Vieux Paris.

M. le Président dit que la Commission de permanence a fixé de la façon suivante la répartition du crédit affecté à la Commission du Vieux Paris en ce qui concerne le service des Carrières.

Dans sa séance du 30 mai dernier, la Commission du Vieux Paris a fixé à 3,600 francs le crédit spécial à prélever pour le service des Carrières sur le crédit global de 10,000 francs inscrit au chap. 13, § 4, art. 34, du budget de 1901 :

Chap. 13, § 4, art. 34 :

1° (Crédit réservé)		6.400 »
2° P. E. Salaire, indemnités pour travaux extraordinaires aux agents du service des Carrières	3.200 »	
F. D. Frais de déplacement des mêmes agents	250 »	
3° Matériel et fournitures diverses	150 »	
	3.600 »	3.600 »
Total		10.000 »

M. le Président demande à la Commission de vouloir bien ratifier cette répartition.

Adopté.

9. — Communication de M. Jules Boulogne relative à l'ancien numérotage des maisons de Paris.

M. le Président annonce que M. Jules Boulogne, caissier au journal *le Petit Parisien*, a signalé à la Commission l'existence d'anciens numéros des maisons de Paris.

Cette communication est renvoyée à la 1re Commission pour rapport, et des remerciements seront adressés à l'auteur.

10. — Allocation d'une somme de 500 francs pour la continuation des fouilles de Saint-Denis.

M. le Président donne communication de la délibération ci-après, votée par le Conseil général de la Seine, dans sa séance du 10 juillet dernier :

Subvention pour les fouilles de Saint-Denis (M. Quentin-Bauchart, *rapporteur*).

Le Conseil général,

Vu la proposition de M. Quintainne tendant à l'allocation d'une subvention de 1,000 francs pour les fouilles archéologiques entreprises à Saint-Denis;

Sur les conclusions de sa 4e Commission,

Délibère :

Article premier. — Une subvention de 500 francs est mise à la disposition du Conseil municipal de Saint-Denis pour continuer les fouilles archéologiques entreprises dans cette commune.

La Commission du Vieux Paris sera invitée à parfaire la somme de 1,000 francs demandée pour cet objet.

Art. 2. — La somme de 500 francs sera imputée sur le chap. 12, article à créer, par prélèvement sur le chap. 17, art. 83.

M. le Président pense que la Commission du Vieux Paris se fera un devoir d'encourager les savantes recherches entreprises par quelques personnes éclairées de la ville de Saint-Denis et d'obtempérer à l'invitation du Conseil général. En votant les 500 francs demandés pour une œuvre intéressante de la banlieue de Paris, la Commission ne saurait mieux reconnaître la bienveillance du département de la Seine, qui veut bien l'encourager pécuniairement chaque année.

La Commission décide qu'une somme de 500 francs sera allouée au conseil municipal de Saint-Denis pour les dépenses occasionnées par les fouilles archéologiques entreprises dans la commune.

11. — Envoi de photographies relatives aux chantiers du Métropolitain.

M. le Président annonce que M. l'Ingénieur en chef des travaux du Métropolitain a bien voulu faire hommage à la Commission de quatre photographies des différents chantiers du Métropolitain.

Des remerciements seront adressés au donateur et les photographies envoyées au musée Carnavalet.

12. — Offre d'un moulage du mur antique de la rue de la Colombe.

M. le Président fait part de l'offre faite par M. Morgand, 4, rue du Croissant, d'un moulage réduit exécuté par lui du mur antique de la rue de la Colombe.

Des remerciements seront envoyés à M. Morgand, et le moulage prendra place dans les collections du musée Carnavalet.

13. — Conservation de certaines parties artistiques de la caserne du Petit-Musc.

M. le Président donne lecture du rapport ci-après de M. Foucault, architecte de la 3e section, transmis par M. le directeur des services municipaux d'Architecture en réponse à la décision de la Commission du Vieux Paris en date du 28 mars dernier :

Rapport de l'architecte de la 3e section.

Caserne des Célestins.

Le soussigné a l'honneur de faire connaître à M. le Directeur qu'après un examen minutieux des diverses parties décoratives de la caserne des Célestins, il a constaté :

1° Plafond de Bon Boullongne :

La peinture dont il s'agit décorait le plafond central

de la cage du grand escalier XVIIᵉ siècle; elle est actuellement recouverte de plusieurs couches de chaux. Au droit du palier du deuxième étage il n'existe plus que des taches informes sans aucune indication de dessin. En ce qui concerne l'autre partie, il n'a pas été possible de s'assurer si la peinture existait encore. Pour procéder à cet examen, il faudrait établir un plancher en charpente recouvrant le vide de l'escalier au-dessous de la peinture. La dépense que ce plancher nécessiterait serait de 400 francs. L'enduit en plâtre sur lequel la peinture a été exécutée est dans le plus mauvais état; les crevasses sont telles qu'à une époque qui n'a pu être déterminée on a dû établir un grillage en fer afin d'éviter des accidents. Dans ces conditions il sera difficile d'enlever le plafond de Bon Boullongne en supposant même l'existence de quelques vestiges intéressants.

2° Consoles style Henri II :

Les deux consoles signalées ont une réelle valeur artistique; elles présentent encore des traces très apparentes de décoration. Ainsi que le désire la Commission du Vieux Paris, ces consoles pourraient être transportées à Carnavalet, elles sont d'une largeur de 0 m. 64 c. et d'une hauteur de 1 m. 30 c. Le croquis ci-joint représente la console qui est en saillie sur le mur côté du boulevard; la dépose et le transport de ces deux fragments au musée Carnavalet occasionneront une dépense pouvant être évaluée à 200 francs.

3° Fronton triangulaire :

Le fronton et les consoles décoratives placées au-dessous méritent d'être conservés comme type de sculpture du commencement de l'époque Louis XV.

Les vues photographiques ci-jointes prises par le soussigné indiquent l'importance de ce fronton, dont la largeur est de 13 m. 50 c. et la hauteur de 4 m. 10 c.

Ce motif forme le couronnement de la façade centrale; il est composé de pierres d'appareil qu'il faudra descendre avec le plus grand soin pour éviter toute épanffrure et pour en conserver la patine.

Pour effectuer de cette façon la descente de chaque pierre, il sera nécessaire d'établir un échafaudage spécial dont le prix ajouté à celui de la dépose, de la descente et du transport de chaque morceau, y compris la repose au Trocadéro, forme un total pouvant être évalué à la somme de 2,000 francs.

Paris, le 5 juillet 1901.

Signé : FOUCAULT.

M. le Président dit que, en ce qui concerne les consoles, la Commission de permanence a adopté le principe de leur conservation et de leur transport au musée Carnavalet tout en trouvant trop élevé le devis soumis.

M. Formigé trouve, en effet, un peu exagéré ce prix de 200 francs demandé pour la dépose et le transport. Il cite les pierres réédifiées dans le petit square de Saint-Germain-des-Prés, qui représentent un cube autrement considérable et dont le transport ne s'est élevé qu'à la somme de 300 francs.

M. Georges Cain appuie l'observation de M. Formigé. Il ajoute que si l'entrepreneur de démolitions voulait simplement les démonter et les laisser sur place, il se chargerait de les faire enlever et transporter au musée Carnavalet.

M. le Président pense que la Commission pourrait toujours adopter le principe de la conservation des deux consoles et de leur transport au musée Carnavalet tout en demandant un nouvel examen du devis soumis, trouvé beaucoup trop élevé.

Adopté.

M. André Hallays demande si la démolition de la caserne du Petit-Musc est officiellement certaine.

M. Lucien Lambeau répond que cela résulte de nombreuses délibérations du Conseil municipal prises d'accord avec l'autorité militaire. Il a été couvenu, en effet, et depuis fort longtemps, qu'aussitôt l'achèvement de la caserne du boulevard Henri-IV, les gardes logés au Petit-Musc prendraient possession du quartier neuf et évacueraient l'ancien, lequel serait démoli pour le prolongement de la rue des Lions-Saint-Paul.

M. le Président arrive à la question de la conservation du fronton triangulaire. Il dit que la Commission de permanence, qui a examiné ce projet dans sa dernière séance, a trouvé beaucoup trop élevé également le prix de 2,000 francs demandé pour la dépose et le transport. Il ajoute qu'elle s'est ralliée à l'exécution de deux photographies soignées et de grande dimension, prises de face et de côté, dont la place serait tout indiquée dans les cartons du musée Carnavalet.

M. Selmersheim, tout en trouvant véritablement hors de proportion et trop excessif le devis soumis, pense que l'intérêt de ce morceau d'architecture est assez grand pour mériter une réédification dans un jardin parisien. Il cite, par exemple, le mur de l'Ecole polytechnique sur le square de la rue Monge.

M. Formigé dit que ce mur ne mesure que 2 m. 50 c. environ d'élévation, ce qui est absolument insuffisant pour la réédification d'un fronton qui mesure 13 mètres de long sur 4 m. 50 c. de hauteur. Il déclare se rallier à la

proposition de la Commission de permanence, en y ajoutant cependant qu'une reproduction en sera annexée au procès-verbal.

M. André Hallays estime que cette œuvre, si belle qu'elle puisse être, ne présente plus, selon lui, aucun intérêt dès l'instant qu'on la retire de l'emplacement pour lequel elle a été conçue.

M. Lucien Lambeau rappelle que la proposition de conservation de ce fronton émane de lui et qu'il l'a formulée depuis longtemps en demandant sa réédification dans un vaste jardin de la Ville. Il ajoute, pourtant, qu'en présence du prix élevé demandé pour la dépose et le transport de ce motif architectural, il se voit contraint de renoncer à son idée.

La Commission, abandonnant le projet de conservation du fronton, décide que deux grandes photographies en seront prises pour le musée Carnavalet et que la reproduction en sera faite pour le procès-verbal.

M. le Président demande l'avis de la Commission, en ce qui concerne l'établissement d'un plancher nécessaire à l'examen du plafond de Bon Boullongne, situé dans l'escalier de la même caserne et pour la confection duquel l'Administration demande une somme de 400 francs.

M. Bunel estime qu'une simple échelle suffirait, quant à présent, pour se rendre compte de l'état actuel du plafond, qui n'existe d'ailleurs peut-être plus.

M. Formigé pense que l'examen préalable de cette œuvre d'art devrait incomber à l'architecte chargé de la démolition du monument, sauf à lui à en rendre compte à la Commission du Vieux Paris.

M. André Hallays dit qu'il est surpris de voir un semblable débat soulevé quelque temps seulement avant la démolition. Il demande pourquoi la Commission du Vieux Paris n'a pas été, tout d'abord, consultée sur l'utilité de la disparition de ce monument.

Il faut, à son avis, conserver les anciens monuments avec le soin le plus jaloux et non enrichir de leurs débris les musées ou les squares. Il est malheureusement toujours trop tard quand on intervient pour sauver quelque vestige du passé et l'on se trouve toujours en présence du fait accompli.

M. le Président répond que l'Administration ne demande généralement l'avis de la Commission que dans les questions de peu d'importance. Il en résulte que son action est presque nulle quand il s'agit d'opérations comme la disparition de l'antique quartier du Petit-Musc. Selon lui, la Commission du Vieux Paris, intimement liée à tous les travaux de la Ville, devrait être consultée chaque fois que des démolitions doivent être entreprises ou que des remaniements doivent être apportés dans la capitale. Si l'avis de cette Commission était demandé, par exemple, lors des opérations de voirie décidées par l'Administration et homologuées par le Conseil municipal, il arriverait certainement souvent que des points curieux de la ville — artistiques ou historiques — seraient signalés par elle et pourraient peut-être échapper à la disparition.

M. Formigé dit que l'architecte chargé de démolir l'ancienne caserne ne saurait être mis en cause ; il peut, en effet, ignorer qu'il existe une Commission du Vieux Paris dont c'est le mandat de veiller sur toutes les choses artistiques et historiques de la Ville. Il pense qu'il suffira dans l'espèce d'indiquer, dans le cahier des charges de la démolition, que l'entrepreneur devra laisser les consoles Henri II à pied d'œuvre et réserver le plafond dès que les démolisseurs l'auront atteint.

M. Selmersheim estime que toutes ces réserves de matériaux artistiques sont du ressort de l'architecte et que les menues dépenses occasionnées par elles devraient être prélevées sur son propre crédit.

M. Chassaigne Goyon, revenant aux observations présentées par M. le Président, dit que, tout en voulant sauvegarder les prérogatives du Conseil municipal sur les travaux à entreprendre dans Paris, il ne voit pas quelle objection on pourrait faire à une consultation préalable de la Commission du Vieux Paris, dont la compétence s'est maintes fois affirmée et dont les avis éclairés ne pourraient qu'être utiles à l'Assemblée communale.

M. Georges Cain dit que, chaque fois que la Commission a été consultée par l'Administration, les résultats obtenus ont toujours été heureux et couronnés de succès. Il cite entre autres choses la conservation d'une quantité de matériaux d'art, boiseries et ferronneries, provenant des hôtels expropriés dans Paris et particulièrement dans la rue de Varenne.

M. le Président regrette de constater que les différents services administratifs affectent

de n'attacher que peu d'intérêt aux travaux de la Commission du Vieux Paris. Les renseignements qui leur sont demandés sont envoyés sans aucun souci et sans aucune préoccupation de la suite à intervenir ; ils semblent être une satisfaction platonique donnée à un organisme que l'on considère sans importance. Il n'en veut pour preuve que la légèreté et l'exagération des devis soumis pour l'enlèvement des objets retenus par la Commission à la caserne du Petit-Musc. Il termine en demandant l'émission d'un vœu aux termes duquel tout projet entrainant la démolition ou le remaniement d'immeubles présentant un caractère artistique ou historique, appartenant à la Ville ou au Département, sera soumis préalablement à l'examen de la Commission.

Adopté.

En ce qui concerne l'établissement d'un plancher destiné à l'examen du plafond de Bon Boullongne, la Commission, tout en pensant que des moyens plus économiques qu'un plancher, pourraient être employés pour la visite en question, décide de demander à l'Administration la revision du devis présenté.

14. — Découverte d'ossements dans les sous-sols de l'église Notre-Dame-des-Victoires.

M. le Président donne communication des lettres et rapports suivants :

Paris, le 4 septembre 1901.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer copies d'une lettre de M. Lequeux, architecte, et d'un rapport de M. Cavel, architecte de la 1re section, relatifs à la découverte récente d'ossements dans les sous-sols de l'église Notre-Dame-des-Victoires.

La Commission du Vieux Paris pensera peut-être qu'il est intéressant d'examiner quelle est la provenance de ces ossements et s'il y a lieu de continuer les fouilles.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaitre les décisions qui auront été prises à ce sujet par la Commission du Vieux Paris ainsi que l'avis de cette Commission sur la destination qu'il y a lieu de donner aux ossements découverts.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le directeur administratif
des services d'Architecture et des Promenades et plantations,
Signé : Bouvard.

Rapport de l'architecte de la 1re section.

Église Notre-Dame-des-Victoires.

L'architecte de la 1re section a l'honneur de communiquer à M. le directeur administratif des services d'Architecture la lettre ci-jointe qui lui a été adressée par M. Lequeux, architecte de la fabrique de l'église Notre-Dame-des-Victoires, et lui signalant la découverte d'ossements dans les sous-sols de l'église, en faisant opérer des fouilles pour la construction d'un calorifère.

Une visite faite sur place le 26 août courant, après rendez-vous pris avec M. Lequeux, permet à l'architecte soussigné de confirmer les dires émis dans cette lettre.

Des renseignements recueillis, il résulte qu'on a découvert en effet une quarantaine de squelettes ; douze placés côte à côte perpendiculairement à un mur de refend de l'église, côté de la rue Notre-Dame-des-Victoires.

Des indices trouvés au moment de la découverte permettent d'assurer que ces douze squelettes étaient enfermés dans des cercueils. Des fragments de chapelets, une boucle et un morceau de drap brun, l'absence d'indications peuvent faire admettre l'hypothèse qu'on se trouve en présence d'une sépulture de moines, enterrés depuis la construction de l'église. Les autres ossements étaient pêle-mêle dans les terres et avaient par conséquent dû être déjà déplacés.

Tous ces ossements ont été réunis en deux caisses et sont actuellement déposés dans un caveau près de l'entrée de l'église.

L'architecte de la 1re section demande à M. le Directeur des instructions à ce sujet.

Paris, le 30 août 1901.

Pour l'architecte, en congé :
L'Inspecteur.

M. le Président pense que, vu l'urgence, il serait peut-être possible de donner mandat à la Commission des fouilles d'examiner la question et de faire continuer les recherches, si elle le jugeait à propos.

Adopté.

15. — Hommage par MM. Saint frères d'une reproduction et de matériaux artistiques.

M. le Président annonce qu'il a reçu de MM. Saint frères la reproduction photographique d'une maison ancienne sise rue du Louvre, 36, actuellement démolie, et dont ils étaient propriétaires. Il ajoute que deux balcons en fer forgé du XVIIIe siècle provenant de

cet immeuble, ont également été envoyés au musée Carnavalet.

Des remerciements seront envoyés à MM. Saint frères.

16. — Rejet d'établissement d'une passerelle aérienne rue de la Monnaie.

M. le Président soumet un dossier administratif aux termes duquel M. le directeur des Travaux demande l'avis de la Commission du Vieux Paris sur un projet d'établissement d'une passerelle aérienne dans la rue de la Monnaie. Il ajoute qu'il croit intéressant de donner lecture des pièces ci-après :

Note pour M. le Président de la Commission du Vieux Paris.

Le Conseil municipal, dans ses séances des 21 et 28 juin 1901, a renvoyé à l'Administration, avec avis favorable, une pétition par laquelle M. Cognacq, directeur des magasins de *la Samaritaine*, sollicite, au nom de ses employés et de nombreux clients, l'établissement d'une passerelle aérienne destinée à établir une communication entre ses magasins, situés de chaque côté de la rue de la Monnaie.

En ce qui concerne la voie publique, le soussigné ne voit aucun inconvénient à ce qu'il soit donné suite au projet dont il s'agit, mais, au préalable, il serait désireux de savoir si l'installation d'une passerelle à l'endroit précité ne soulève aucune objection au point de vue de l'esthétique.

Il a, en conséquence, l'honneur de transmettre le dossier de l'affaire à M. le Président de la Commission du Vieux Paris, en le priant de vouloir bien soumettre la question à l'examen de ladite Commission.

Paris, le 6 août 1901.

Le directeur administratif des Travaux de Paris,
Signé : DE PONTICH.

Rapport de l'Ingénieur.

Le Conseil municipal, par délibérations des 21 et 28 juin 1901, a renvoyé à l'Administration, avec avis favorable, une pétition par laquelle M. Cognacq, directeur des magasins de *la Samaritaine*, sollicite, au nom de ses employés et de nombreux clients, l'autorisation d'établir une passerelle métallique aérienne entre les numéros 6 et 19 de la rue de la Monnaie, en vue de faire communiquer deux groupes d'immeubles formant les magasins de *la Samaritaine*. La délibération du 28 juin invite l'Administration à préparer un projet de convention qui sera soumis à la 3ᵉ Commission et au Conseil municipal.

Le pétitionnaire fait valoir que l'établissement de la passerelle dont il s'agit ne constituerait pas seulement un avantage pour son commerce, mais qu'il aurait pour résultat de ménager considérablement les forces et la santé de son personnel masculin et féminin en lui évitant la fatigue excessive de descendre et monter nombre de fois dans la journée les escaliers de ses magasins. M. Cognacq déclare joindre à se demande une pétition des employés de *la Samaritaine* (2,464 signatures) et une pétition d'un grand nombre de ses clients et clientes (29,208 signatures).

Sans doute, en principe, on ne saurait autoriser l'installation de passerelles au-dessus des voies publiques. Mais, véritablement, les motifs invoqués par M. Cognacq, la situation des lieux, les différentes circonstances dans lesquelles se présente cette affaire paraissent motiver une solution favorable à la demande du pétitionnaire.

Évidemment la passerelle projetée éviterait bien des fatigues au personnel et aux clients de *la Samaritaine*.

En ce qui concerne notre service, cette passerelle n'offrirait, croyons-nous, aucun inconvénient ; elle aurait même l'avantage de dégager la rue de la Monnaie, puisqu'une grande partie du personnel et des clients de M. Cognacq cesseraient de traverser sur la chaussée pour faire usage de la passerelle.

En ce qui concerne l'aspect de la voie publique, la question rentre principalement dans les attributions de la Commission du Vieux Paris, que le Conseil municipal et l'Administration ont décidé de consulter. Nous devons cependant signaler que la rue de la Monnaie a bien peu d'importance au point de vue de la circulation générale et que, dans cette rue, l'installation d'une passerelle à hauteur du deuxième étage ne semble devoir soulever aucune objection grave.

D'ailleurs, les conditions auxquelles nous proposons de subordonner l'autorisation sollicitée par M. Cognacq permettraient à l'Administration d'annuler à toute époque cette autorisation s'il était constaté que la passerelle dont il s'agit ne peut être maintenue.

M. Cognacq s'est engagé par lettre ci-jointe, du 16 juillet 1901 — laquelle, si le texte en est approuvé par l'Administration, pourra constituer le projet de convention demandé par la délibération du 28 juin, — à observer les conditions résumées ci-après :

Préalablement à tout commencement d'exécution des travaux, approbation par l'Administration des dessins détaillés de l'installation à effectuer et des calculs des conditions de résistance auxquelles devra satisfaire cette installation ;

Éclairage électrique du dessous de la passerelle, conformément à un dispositif qui sera approuvé par l'Administration ;

Entière responsabilité de M. Cognacq en ce qui concerne les dommages que pourraient entraîner l'existence ou l'utilisation de la passerelle ;

Autorisation accordée à titre précaire et révocable au gré de l'Administration et sans aucune indemnité ;

Paiement par M. Cognacq d'une redevance annuelle de 10,000 francs.

En résumé, nous sommes d'avis qu'il y a lieu d'autoriser M. Cognacq, aux conditions énumérées à son engagement précité du 16 juillet 1901, à installer une passerelle métallique aérienne entre les numéros 6 et 19 de la rue de la Monnaie, à hauteur du deuxième

étage, en vue de faire communiquer deux groupes d'immeubles formant les magasins de *la Samaritaine.*

Il a été constitué un dossier spécial, destiné à permettre l'examen de l'affaire par la Commission du Vieux Paris.

Paris, le 24 juillet 1901.

L'ingénieur de la 1re section,
Signé : TOCHET.

Vu et adopté :
Paris, le 27 juillet 1901.

L'inspecteur général chargé du service technique de la Voie publique et de l'Éclairage,
Signé : BOREUX.

M. le Président pense que l'affaire devant être soumise au Conseil municipal, qui doit se réunir prochainement, il y aurait lieu de la discuter aujourd'hui même sans la renvoyer à la Commission compétente.

Cette motion est adoptée.

M. André Hallays dit que si l'autorisation demandée était accordée, il faudrait s'attendre à des demandes sans nombre de la part de beaucoup de commerçants et d'industriels de la ville, qui se soucient généralement fort peu des aspects artistiques de la capitale.

M. Formigé, rappelant l'unanimité de la Commission lors d'une affaire semblable concernant la passerelle devant relier le Palais de justice au Tribunal de commerce, demande que, pour les mêmes motifs invoqués alors, la Commission repousse catégoriquement l'autorisation demandée.

M. Lucien Lambeau, se plaçant au point de vue purement esthétique, qui seul doit intéresser la Commission du Vieux Paris, dit que, si cette passerelle était édifiée, elle cacherait complètement aux personnes venant du Pont-Neuf la vue si curieuse et si pittoresque du portail sud de Saint-Eustache, que l'on aperçoit dans la sinueuse et attirante perspective des rues de la Monnaie, du Roule et des Prouvaires.

Il y aurait, selon lui, dans cette autorisation, une atteinte directe portée à la conservation d'un aspect, au moins intéressant, de Paris. Il ajoute que le précédent serait des plus fâcheux et que, dans un avenir peu lointain, sans doute, la municipalité parisienne, qui doit avoir, avant tout, le souci des beautés de sa ville, regretterait certainement de l'avoir créé.

M. Edgar Mareuse répond que c'est sans doute en raison de l'atteinte portée à la perspective signalée que le dessin produit au dossier ne représente la passerelle que vuè du côté opposé, c'est-à-dire de la rue de Rivoli.

M. Georges Montorgueil estime que, pour couper court à toutes ces tentatives, le plus simple, pour la Commission, serait d'émettre un vœu de principe contre toute espèce d'édification de passerelle aérienne.

M. Chassaigne Goyon fait remarquer que la question de la passerelle de la rue de la Monnaie n'est pas la même et a moins d'importance, au point de vue esthétique, que celle du Palais de justice. Il ajoute que, la majorité de la Commission s'étant toujours montrée opposée à la construction de passerelles dans Paris, elle n'a, en effet, d'autre chose à faire que d'adopter la proposition de M. Georges Montorgueil, qui aura au moins l'avantage de ménager toutes les susceptibilités.

Cette proposition est adoptée.'

17. — Rapport présenté par M. Lucien Lambeau, au nom de la 1re Commission, sur la conservation de la porte des « marchandes lingères », rue Courtalon, n° 3.

M. Lucien Lambeau donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

A la date du 8 juin dernier, la Commission du Vieux Paris était saisie d'une note, émanant de la direction des services municipaux d'Architecture, aux termes de laquelle on l'avisait de la prochaine démolition de l'immeuble situé rue Courtalon, n° 3, ainsi que du portail sculpté ayant servi d'entrée au Bureau des *marchandes lingères*.

Notifiée à la Commission du Vieux Paris, cette affaire fut, après diverses observations et dans la séance du 27 juin, renvoyée à l'examen de la 1re Sous-commission, qui voulut bien nous charger d'entrer en relations avec les propriétaires, MM. Guiard et Boutier.

En exécution du mandat reçu, nous avons sollicité des deux personnes susnommées un rendez-vous sur place, fort gracieusement accepté, et qui eut lieu le 24 juillet dernier.

Là, nous avons appris que la maison devait être sinon démolie, du moins complètement remaniée, et que les plans élaborés comportaient réellement la suppression du portail qui nous occupe.

La démolition doit commencer en janvier 1902.

3

Par le mot suppression, nous ne voulons pas dire démolition absolue du portail, puisque les deux pieds-droits ou jambages doivent servir de soutiens aux constructions à édifier en surélévation, mais il sera martelé, tailladé, raboté, enduit de plâtre et revêtu de boiseries et, en un mot, disparaîtra complètement pour les besoins d'une construction nouvelle.

De notre mieux, nous avons, auprès des propriétaires, plaidé la cause de ce gracieux et intéressant vestige du passé, leur demandant si, dans le projet d'édification, il ne serait pas possible d'adapter, de conserver la porte actuelle avec sa décoration du XVIIIe siècle; leur répétant ce que nous disions jadis pour l'entrée de la cour du Dragon, à l'annonce d'une semblable nouvelle de démolition, à savoir qu'il ne serait pas indigne d'un architecte d'utiliser ce délicat et historique motif d'architecture dans le remaniement qu'il doit faire de l'immeuble condamné.

Notre idée, pour séduisante qu'elle sembla paraître à MM. Guiard et Boutier, ne pouvait néanmoins être prise en considération par eux, les plans de l'édification nouvelle s'opposant absolument à l'adoption de cette combinaison. Ces plans, nous l'avons dit plus haut, ne toucheront pas, à la vérité, aux jambages de la porte puisqu'ils doivent servir de points d'appui, mais tous les ornements de style rocaille, le cartouche ovale de marbre noir portant l'inscription : *Bureau des marchandes lingères 1716*, les refends, bossages, doivent disparaître ou être nivelés par le tailleur de pierre.

Telle est la situation actuelle si la Ville n'intervient pas.

De quelle façon peut-elle intervenir?

Voici :

MM. Guiard et Boutier offrent gracieusement et gratuitement le portail complet des *marchandes lingères*, à la condition que la Ville les autorise à remettre d'autres points d'appui d'égale force à la place de ceux qui sont offerts; ces points d'appui nouveaux sont indispensables en raison de la grande portée que laisserait le vide occasionné par le démontage de la maçonnerie du XVIIIe siècle.

Pourquoi l'autorisation de la Ville est-elle nécessaire à la substitution de ces parties essentielles de la construction?

C'est que la maison est frappée d'alignement et que, en vertu des lois et règlements qui régissent la matière, les propriétaires n'ont pas le droit de toucher aux œuvres vives de leur immeuble, condamné à disparaître le jour où il faudra le consolider.

Or, le fait d'enlever des points d'appui anciens pour les remplacer par de nouveaux ne sera-t-il pas considéré comme une réédification ou une consolidation?

Assurément oui.

C'est donc cette permission que la Commission du Vieux Paris devra demander par un vœu à l'Administration municipale si elle tient à entrer en possession du portail dont il s'agit. Ce vœu sera transmis à la Commission supérieure de voirie qui, nous en sommes convaincu, ne voudra pas trop, pour la circonstance, s'appuyer sur des textes rigides et draconiens, pour refuser une autorisation dont la conséquence serait la perte de cet intéressant document qui est, avec le portail des drapiers réédifié à Carnavalet, le seul témoin encore debout des fameuses corporations ouvrières de la Ville. Nous voulons croire que les artistes et les hommes de goût qui composent cet organisme, effrayés eux-mêmes de la redoutable puissance qu'ils détiennent, puissance destructive s'il en fût, quant elle s'attaque à nos vieux et pittoresques quartiers et qui s'appelle *l'alignement*, voudront faire grâce à un des coins les plus curieux du Vieux Paris et permettre ainsi à la Ville d'entrer gratuitement en possession d'un morceau d'architecture, doublement curieux au point de vue de l'art et de l'histoire.

Leur rappellerons-nous les efforts nombreux tentés par les municipalités étrangères pour conserver les antiques souvenirs de leur passé, comme cette ville de Bruges, par exemple, qui intervient pour un tiers dans la restauration des façades de ses vieilles maisons et qui ne se sert de l'alignement que quand il doit atteindre des immeubles sans intérêt?

La promesse verbale de MM. Guiard et Boutier est donc celle-ci :

Contre l'autorisation de substitution de points d'appui d'égale force, remise gratuite à la Ville, qui devrait à ses frais en opérer l'enlèvement, du portail complet du ***Bureau des marchandes lingères***.

La seconde partie de notre rapport est relative à la réédification, au cas où la Ville entrerait en possession du document dont il s'agit.

Nous avons dit plus haut qu'il ne fallait pas songer au maintien sur place et à l'utilisation de la porte dans la construction nouvelle. Au cours de la dernière séance, M. Bunel a pensé que la porte complète pourrait peut-être trouver place dans le square de la Tour-Saint-Jacques, voisin du carrefour Saint-Opportune

et qu'ainsi elle ne serait pas trop éloignée de son lieu d'origine. De son côté, M. André Hallays, au sein de la 1re Commission, estima que la réédification, dans la cour d'une école professionnelle municipale de filles, où l'on enseigne la couture et la lingerie, présenterait également un certain intérêt.

En ce qui concerne le square de la Tour-Saint-Jacques, nous devons dire que nous ne lui trouvons qu'une analogie bien lointaine avec le quartier des Halles, siège de la corporation des lingères; nous n'en dirons pas de même du projet de M. Hallays, très original en soi et auquel nous nous rallierions d'emblée si celui que nous proposons n'était pas l'application exacte de la formule de la Commission du Vieux Paris qui veut laisser, ou à peu près, à leur place d'origine, les vestiges à conserver.

Nous lui demandons donc la permission de lui présenter un troisième projet qui, selon nous, aurait l'avantage de maintenir le portail des *Marchandes lingères* dans l'antique quartier de la Lingerie.

Au cas où ce curieux motif deviendrait la propriété de la Ville, nous solliciterions de M. l'architecte des Promenades d'en faire l'une des entrées du square des Innocents et de le réédifier au-dessus de la porte sud de ce jardin, justement en face du charnier des lingères qui existe encore et sur les travées duquel sont bâties les hautes maisons de la rue des Innocents. Nous sommes persuadés que le talent si souple et si ingénieux de M. Formigé saurait tirer un heureux parti de ce motif d'architecture, dans l'arcature duquel, à travers les lierres, les vignes vierges et les clématites, se profilerait la silhouette de la fontaine des Innocents.

La porte de l'antique corporation se dresserait ainsi vis-à-vis de ce célèbre charnier des lingères, désaffecté seulement en 1786, que l'on trouve déjà indiqué sur les plans du milieu du XVIe siècle et que l'on voit encore sur ceux de la fin du XVIIIe.

Comme nous le disons plus haut, d'ailleurs, le *charnier des Lingères* existe toujours et chacune des boutiques de la rue actuelle des Innocents n'est autre qu'une de ses travées.

Cet ossuaire célèbre, à l'alignement de la rue de la Ferronnerie, qui pourtant n'était que l'un des côtés du charnier des Innocents, comprenait d'abord 27, puis ensuite 25 travées gothiques. C'est à sa dix-septième arcade que commençait la célèbre danse macabre qui se continuait dans dix autres de ce charnier. En 1669 il est démoli et reconstruit en 1671 avec les voûtes ou travées qui y sont encore actuellement et qui, maintenant, sont transformées en boutiques.

Les lettres-patentes du 18 octobre 1669 prescrivent, en effet, « la construction d'une façade « de bâtiments de pierre de taille de 12 corps « de logis et, ordonnent qu'au lieu des charniers « qui sont présentement, en seront bastis d'au« tres *au-dessous* des dits corps de logis. »

Ainsi la porte de la rue Courtalon, la porte officielle de la corporation des lingères, resterait au centre du vieux quartier de la Lingerie. Elle serait à deux pas de cette rue de la Lingerie qui est probablement l'emplacement sur lequel, au dire de Corrozet, saint Louis permit aux plus pauvres *toilières*, *lingères*, *canevassières* d'étaler leurs marchandises, emplacement situé près du cimetière des Innocents, le long du mur regardant les Halles et qui au XIVe siècle, dans le poème de Guillot, porte déjà le nom de rue de la Lingerie.

C'est avec intention que nous venons de dire la *porte officielle* de la corporation des Lingères; car ce point, resté jusqu'ici quelque peu dans l'ombre, en dépit du cartouche qui surmonte la baie, est à présent absolument élucidé, grâce à l'indication donnée dernièrement par M. Paul Lacombe; grâce aux précieux renseignements que nous avons pu recueillir au service du Plan de Paris.

M. Paul Lacombe, membre distingué de la Société de l'histoire de Paris, a trouvé dans le *Journal d'un citoyen*, publié à La Haye en 1754, l'indication suivante :

« *Maîtresses lingères* : elles ont leur bureau « cloître Sainte-Opportune. Il y a 800 maî« tresses; l'apprentissage est de quatre an« nées. Le brevet coûte 36 livres et la maî« trise avec qualité est de 600 livres. Leur « patron est saint Louis. »

Les renseignements relevés par nous au service du Plan de Paris, renseignements recherchés par ce service dans diverses études de notaire et particulièrement dans celle de Me Lefebvre, rue de l'Echelle, n° 8 *bis*, à propos de caves situées sous cet immeuble et sous la place Sainte-Opportune, sont plus explicites encore, en ce sens qu'ils indiquent la date d'acquisition de la maison par les membres de la Communauté des lingères et la date de leur départ.

Voici un extrait de l'acte d'acquisition :

« Vente par Catherine-Elisabeth Muteau, « veuve de M. Ollivier Cadeau et Philippe « Brochant, au nom de Dlle Geneviève-Oppor« tune Muteau, son épouse, au corps et com« munauté des marchandes et maitresses lin-

« gères et toillières, suivant contrat du 24 octobre 1714 devant Me Le Semelier, notaire, « une maison sise dans le grand cloistre de « Ste Opportune, faisant l'encoignure de la « petite rue qui conduit à la rue St Denis, « tenant d'une part à M. Guillier, conseiller « en la cour des Aydes, par derrière au sieur « Huddes, marchand, d'autre part à la petite « rue, et par devant sur et au dit cloitre « Ste Opportune, consistant en un corps de » logis en aisle, puis caves, aisances, appartenances et dépendances de la maison, ainsy « qu'elle se poursuit et comporte. »

La Communauté, on le voit, passe le contrat d'acquisition en octobre 1714; un délai plus ou moins long, sans doute, se passe avant la prise de possession, laquelle, vraisemblablement, n'a lieu qu'en 1716 qui est bien l'année que porte le cartouche sculpté.

Ainsi se trouve expliquée cette date de 1716 qui indique l'arrivée des marchandes lingères dans la maison, et non l'édification du portail qui lui est sûrement postérieure.

Le Bureau des lingères fonctionna à cette place jusqu'en 1778. En cette année, toujours d'après les notes du dossier, la maison est adjugée au Châtelet de Paris, le 7 août, à François-Joseph Six. Cette vente est faite en vertu de l'édit du mois d'août 1776 portant création nouvelle de six corps de marchands et quarante-quatre communautés d'arts et métiers et disant qu'il sera procédé à la vente des immeubles des anciens corps et communautés.

Il reste donc définitivement établi que le bureau de la communauté des lingères a eu son siège rue Courtalon de 1714 à 1778, soit pendant une durée de 64 ans.

Il nous parait superflu d'indiquer ici les possesseurs de l'immeuble, avant et après le Bureau des lingères; nous dirons seulement qu'en 1677, on trouve dans la déclaration faite au Trésor royal par le chapitre de Sainte-Opportune, des biens sis en la censive dudit chapitre, que ladite maison avait pour enseigne : *Le Barillet*.

Cette identification terminée, nous reviendrons à notre projet de réédification.

On objectera peut-être que ce motif d'architecture, venant de façon intruse s'implanter dans le square des Innocents, nuira à la fontaine de Jean Goujon. Nous pensons, au contraire, qu'il sera pour ce jardin un attrait de plus, surtout si il est réédifié comme nous le demandons, c'est-à-dire à usage de porte et à l'alignement de la grille en fer; la partie sculptée faisant face à la rue et la partie postérieure dissimulée par des plantes grimpantes. Le goût si parisien de M. l'architecte en chef des Promenades vous est d'ailleurs un sûr garant que tout serait pour le mieux.

Et puis, cette fontaine des Innocents, dont les bas-reliefs de Jean Goujon sont si justement admirés, et, par contre-coup ceux de Pajou, que l'on attribue couramment au précédent, n'est pas non plus, on le sait, autre chose qu'un monument modifié, rapporté, après de nombreuses pérégrinations, à l'endroit qu'il occupe actuellement.

Édifiée et sculptée en 1551 par Pierre Lescot et Jean Goujon, cette fontaine, est-il besoin de le rappeler, était appliquée à l'encoignure de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers, contre les dépendances de l'église des Saints-Innocents, ainsi qu'on peut le voir dans la planche d'Israël Sylvestre, datée de 1650. En 1785, lors de la suppression du cimetière et des charniers des Innocents, l'architecte-ingénieur Six — qui est peut-être celui qui acheta en 1778 des marchandes lingères leur maison du cloitre Saint-Opportune, — avec la collaboration de ses confrères Poyet, Legrand et Molinos, fut prié par le baron de Breteuil, alors chargé du département de la maison du Roi et de Paris, de la reconstruire au centre de la place formée par l'ancien cimetière.

La fontaine de Lescot et de Goujon étant appliquée sur des monuments indépendants et se développant seulement sur deux côtés, c'était un nouvel édicule qu'avait à édifier Six avec les parties de l'ancien.

Il le conçut de forme carrée, ainsi qu'on le voit aujourd'hui ; comme il fallait huit nymphes ou naïades, deux sur chaque face, le sculpteur Pajou fut chargé d'en modeler trois autres pour ajouter aux cinq que comportait la précédente fontaine et qui étaient dues au ciseau de Jean Goujon. Les vasques, lions et autres ornements furent exécutés par Lhuillier, Mézières et Danjou.

En 1860, enfin, quand on aménagea le square actuel après la suppression du marché, elle fut une dernière fois déplacée et modifiée par l'architecte Davioud.

La fontaine des Innocents, on le voit, pour si curieuse et si artistique qu'elle soit, n'est pas un de ces monuments de premier jet dont l'isolement absolu s'impose par des considérations historiques ou topographiques ; elle ne souffrira pas, la chose est certaine, de la réédification proposée, et la nymphe du lieu, selon l'inscription de Santeuil, croira toujours, si elle y revient par hasard, « reconnaître ses propres flots dans ceux que le ciseau a sculptés sur le marbre ».

Pour toutes les raisons qui précèdent et

considérant que le rôle de la Commission est de faire tous ses efforts pour conserver au Paris actuel le plus possible de monuments artistiques et historiques provenant du Vieux Paris, nous avons l'honneur de lui soumettre le projet de vœu suivant :

« La Commission du Vieux Paris

« Émet le vœu :

« 1° Que l'Administration municipale entame des négociations avec MM. Guiard et Boutier, propriétaires de l'immeuble sis rue Courtalon, 3, afin d'obtenir, contre l'autorisation qu'ils sollicitent, la cession gratuite à la ville de Paris de la porte des *Marchandes lingères ;*

« 2° Que la porte en question soit réédifiée, de façon à servir d'entrée au côté sud du square des Innocents, la partie sculptée faisant face à la rue ;

3° Une petite inscription gravée sur cuivre rappellera la provenance du monument. »

Paris, le 1er octobre 1901.

Lucien Lambeau.

M. le Président met aux voix la première partie du projet de vœu présenté par M. Lucien Lambeau et qui est relative aux négociations à entamer avec les propriétaires.

Adopté.

M. le Président demande à la Commission de se prononcer sur la seconde partie, c'est-à-dire sur la réédification, au cas où le portail deviendrait la propriété de la Ville.

M. André Hallays estime que le morceau d'architecture en question ne semble pas pouvoir être utilisé pour une entrée de square.

M. Lucien Lambeau répond qu'il est absolument convaincu que M. Formigé, si on lui en donnait les moyens, tirerait un effet très pittoresque de cette réédification.

M. Georges Cain dit que ce portail est fort intéressant et qu'il serait très heureux de le recueillir au musée Carnavalet, où il pourrait être utilisé, en l'adossant au mur, ou placé à la porte de la maison de la rue Payenne, qui sera prochainement organisée en annexe du musée.

M. Selmersheim dit que ce portail n'a rien de bien remarquable; c'est du Louis XV très ordinaire comme en trouve beaucoup à Paris. Ce qui lui donne un cachet particulier, c'est l'ambiance; c'est l'aspect pittoresque de la maison actuelle, aspect qui n'existera plus lorsque les nouvelles constructions seront édifiées. Il ajoute qu'il préférerait de beaucoup, sa réédification dans le square des Innocents, où il resterait au milieu des vieux souvenirs des lingères, que de le voir réinstallé au musée Carnavalet.

M. Georges Montorgueil expose, contrairement à l'avis exprimé par quelques membres, qu'une photographie du portail de la maison des lingères ne suffirait pas comme souvenir; il importe, si l'on ne peut ni conserver le morceau en place, ni le réinstaller convenablement, d'en garder au moins la partie supérieure avec le cartouche contenant l'inscription.

M. Charles Sellier dit que la proposition de M. Cain est bien préférable, car elle vise la conservation complète de la porte et sa réinstallation intégrale.

M. le Président résume l'état de la question et dit que la Commission se trouve en présence :

1° D'une proposition de M. Lucien Lambeau demandant la réédification au square des Innocents;

2° D'une proposition de M. Cain tendant à la réinstallation dans la maison de la rue Payenne contiguë au musée Carnavalet;

3° D'une proposition de M. Montorugueil tendant à conserver au moins le cartouche au cas où le portail complet ne pourrait revenir à la Ville.

M. Lucien Lambeau tient à rappeler, avant qu'une décision soit prise, qu'une intéressante proposition a été déposée par M. André Hallays à la dernière séance de la 1re Commission, ayant pour but de faire réédifier le portail en question dans une école professionnelle de jeunes filles.

La proposition de M. Cain est adoptée.

18. — Ajournement du projet de négociations avec l'Etat pour lui demander la cession de la maquette de l'Hôtel de Ville qui est au musée des Invalides.

M. Georges Cain expose qu'une délégation de la Commission du Vieux Paris s'est

rendue à l'Hôtel des Invalides pour examiner dans le musée des plans en relief les trois plans intéressant l'histoire de Paris :

La place de l'Hôtel-de-Ville en 1830;

Le boulevard du Temple (attentat de Fieschi);

La route de la Révolte.

Ces plans sont de tout premier ordre, et il serait très désirable qu'on pût les obtenir. La place de l'Hôtel-de-Ville, particulièrement, est un document unique, d'un intérêt puissant par sa parfaite exactitude et la profusion des détails de tous genres qui y fourmillent.

Le musée dans lequel ces plans sont placés est d'un accès très difficile au public. Il n'est ouvert qu'une fois par an, pendant le mois de juin. Les plans en relief qui forment la collection ont été établis en vue de l'enseignement militaire, aussi n'est-on pas peu surpris d'y voir joints les trois plans intéressant l'histoire de Paris.

L'on a déjà essuyé un refus de l'État, il y a trois ans, lorsqu'on lui a demandé la cession du plan de la place de l'Hôtel-de-Ville. Peut-être serait-on plus heureux maintenant, surtout si l'on entrait dans la voie d'un échange où chacune des parties trouverait satisfaction.

M. Edouard Detaille dit que les musées des Invalides vont être remaniés prochainement et qu'il sera plus opportun, au moment de ces changements, d'entreprendre des négociations, auxquelles du reste, il offre de prendre part.

La question est réservée.

19. — Bas-reliefs de l'ancien Tivoli. — Ajournement de l'affaire.

M. Wiggishoff montre à la Commission des photographies des quatre bas-reliefs, attribués à Bouchardon, qui ornaient autrefois l'ancien Tivoli du boulevard de Clichy, et qui se trouvaient, en 1886, dans l'avenue des Tilleuls.

La maison sur laquelle ces bas-reliefs étaient placés a été démolie, tout un groupe de maisons a été édifié à cet endroit.

L'on sait que les bas-reliefs existent toujours, mais on ne sait pas exactement où ils sont; le détenteur étant absent de Paris, on n'a pu obtenir de renseignements; c'est une affaire à suivre. L'on sait qu'il en est demandé 15,000 francs à la personne qui désirerait les acquérir. C'est une somme importante pour des œuvres intéressantes, c'est vrai, mais très secondaires.

M. Guillemet demande à s'occuper de cette affaire et s'offre pour examiner les bas-reliefs, de concert avec M. Cain.

Cette proposition est adoptée.

20. — Communication du devis relatif à la restauration du monument de Desaix.

M. Brown dit que, ayant reçu mandat de s'enquérir du crédit qui serait nécessaire pour la restauration du monument de Desaix, déposé dans les magasins de la Ville, il a demandé un rapport circonstancié à un spécialiste, M. Berthaut, qui lui a transmis le mémoire suivant :

Monsieur l'Inspecteur,

Vous m'avez demandé de vous envoyer un devis complet des dépenses que nécessiterait la réfection des sculptures du monument Desaix, ainsi que son transport et sa réinstallation sur un emplacement désigné par la Commission du Vieux Paris.

J'avais déjà, il y a quelques années, examiné sur votre demande l'état de ce monument, dont les diverses parties sont conservées aux magasins d'Auteuil, et je vous avais fait constater sur place l'état complet de détérioration du groupe principal.

J'avais, à cette époque, évalué le minimum de restauration à la somme de 8,000 francs, y compris la fourniture de pierre remplacée, sans comprendre le soubassement, ni les autres travaux indispensables, transport, fondations, etc.

Le nouvel examen que je viens de faire a porté sur trois points essentiels :

1° Le groupe principal;

2° Le fût sculpté;

3° Le soubassement.

I. — J'ai pu constater une fois de plus que le groupe ne pourrait dans l'état actuel être utilisé, car la statue couronnant le buste est complètement effritée et le buste lui-même est rongé par la pluie. J'estime que ce groupe ne pourrait supporter le transport. Il m'a paru impossible de le rarmaturer en se bornant à des réfections partielles. Il faudrait exécuter un nouveau groupe d'après un moulage pris sur l'ancien après avoir préalablement réparé ce dernier dont plusieurs parties, telles que bras, jambes et draperies, n'existent plus en entier.

II. — En ce qui concerne le fût, j'avais pensé primitivement qu'il pouvait être utilisé. D'après ce dernier

examen, je constate que les joints sont profondément rongés, que la pierre s'effrite en différents endroits et qu'alors les réparations que l'on pourrait faire n'offriraient aucune garantie.

III. — Quant au soubassement, il faudrait tout d'abord reconstituer la maçonnerie qui n'existe plus et contre laquelle doivent s'appliquer les inscriptions sur plaquettes de marbre. En outre, les plaquettes elles-mêmes ne sont pas intactes, ni complètes. Il faut, de ce chef, prévoir une réfection complémentaire assez délicate, surtout pour les inscriptions à reproduire suivant les textes primitifs.

. . . .

En résumé, il s'agit de la réfection totale du monument, y compris la sculpture, le fût et le soubassement, les fondations, le transport et la mise en place.

La dépense est évaluée à la somme de 18,987 fr. 18 c., non compris les fondations, conformément au devis que j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint.

J'insiste sur ce point que je ne peux évaluer les fondations à exécuter, ni les transports, ne connaissant pas la nature du sol, ni l'endroit où l'on se propose d'ériger le monument.

Je ne puis prévoir non plus l'incrustation des plaquettes de marbre et la gravure des inscriptions dont je n'ai pas le texte complet, le prix de la lettre étant environ de 0 fr. 30 c.

. . . .

En vous adressant ce devis, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Signé : BERTHAULT,
mouleur,
rue Rosenwald, 4.

M. André Hallays estime que le monument ainsi restauré serait un monument neuf. Il ne croit pas que ce soit le rôle de la Commission d'élever à Desaix une statue dans le style de 1802.

M. Edouard Detaille dit que la solution serait peut-être la réédification du groupe tel qu'il se trouve dans un endroit ou l'on pourrait le mettre à l'abri de l'air.

M. Charles Sellier estime que ce monument, produit d'une souscription publique, n'aurait pas dû être déplacé.

M. Brown affirme que l'œuvre n'existe plus en réalité et qu'elle tombe littéralement en poussière.

Les seules choses intéressantes qu'il en reste sont les paques gravées portant les noms des souscripteurs. Il estime donc, quant à lui, qu'aucune suite ne peut être donnée à cette affaire.

M. Lucien Lambeau, reprenant l'idée de M. Edouard Detaille, dit qu'on pourrait négocier son installation au Musée de l'armée, ouvert aux Invalides, où il serait à l'abri de l'intempérie des saisons.

M. Tesson ajoute que l'échange pourrait en être demandé à l'administration des Invalidés, avec les plans parisiens dont il a été question au commencement de la séance.

M. Georges Montorgueil se rallie à cette double proposition ; il estime qu'il est temps de tirer la grande figure de Desaix du grenier dans lequel elle est remisée.

La proposition de MM. Lucien Lambeau et Tesson est adoptée.

21. — Communication relative aux objets d'art de l'Ecole militaire.

M. Tesson dit que la visite à l'Ecole militaire a fait constater l'existence de peintures que l'on savait avoir été commandées spécialement pour la décoration de cet édifice, mais que l'on avait remarqué, dans la chapelle particulièrement, d'autres peintures très inférieures qui évidemment n'avaient pas été exécutées lors de la fondation de l'Ecole et qui tiennent la place des œuvres de la décoration primitive.

Les papiers d'Alexandre Lenoir donnent les indications suivantes :

I.

Ce 24 vendémiaire an II de la République, une et indivisible (15 octobre 1793).

Au citoyen Mulot, secrétaire de la Commission des monuments.

Je vous ai écrit, il y a peu de jours, citoyen, que d'après le désir de la Commission des monuments j'allais me mettre en mesure pour le transport des tableaux de la ci-devant *Ecole militaire* et de ceux du château de Vincennes. J'ai effectivement prévenu les ouvriers et tout préparé pour procéder à l'enlèvement de ces objets ; mais j'ai oublié de vous prévenir que j'ai remis à la Commission les deux autorisations du Directoire constatant les objets à enlever.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien me faire passer ces deux autorisations que vous trouverez sans doute dans vos cartons ; sans elles je ne puis rien et mon désir de bien faire est sans activité. J'attends votre réponse pour me mettre en marche.

Salut et fraternité.

Votre concitoyen,

LENOIR,
garde du Dépôt des monuments.

II.

État des objets d'art entrés au Dépôt depuis le 20 germinal jusqu'au 30 dudit mois (9-19 avril 1794).

. . . .

Du 27, de la ci-devant École militaire :

Une chasse à l'ours, par *Oudry*.

Une *idem* au cerf, par le même.

Une *idem* au renard, par le même.

Cinq petits tableaux allégoriques, par *Lépicié*.

Quatre tableaux de batailles, par *Lepaon*.

Plus les quatre esquisses de ces tableaux.

Cinq autres tableaux de batailles, par le même.

Treize tableaux, pris dans la chapelle, représentant des sujets pris dans la vie de Louis IX.

. . . .

III.

Envoi décadaire par Lenoir (du 10 au 20 floréal) 29 avril au 9 mai 1794).

. . . .

Du 15, de l'École militaire, un tableau représentant une Minerve. J'observe que ce tableau a été crevé de toutes parts. Le citoyen Nadrau a accusé l'avoir trouvé dans cet état de délabrement.

. . . .

IV.

État général des tableaux et autres objets qui ne tiennent point à la collection des monuments français et qui se trouvent déposés provisoirement dans le musée de la rue des Petits-Augustins (1795).

. . . .

Provenant de l'École militaire :

1554. — Une chasse à l'ours, par *Oudry*.

1555. — Une chasse au cerf, par le même.

1556. — Une chasse au renard et au loup, par le même.

1557. — Cinq tableaux représentant des figures allégoriques, par le même.

1558. — Deux tableaux de batailles, par *Lepaon*.

1559. — La bataille de Fontenoy, par le même.

1560. — La bataille de Lawfeld, par le même.

1561. — Le siège de Tournay, par le même.

1562. — Le siège de Fribourg, par le même.

1563. — Louis IX remettant la régence à sa mère, par *Vien*.

1564. — Le mariage de Louis IX, par *Taraval*.

1565. — Louis IX portant la couronne d'épines, par *Hallé*.

1566. — Louis IX rendant la justice, par *Lépicié*.

1567. — Louis IX débarquant à Damiette, par *Restout* fils.

1568. — Le sacre de Louis IX, par Amédée *Vanloo*.

1569. — Louis IX lavant les pieds aux pauvres, par *Durameau*.

1570. — Louis IX recevant les ambassadeurs de la Montagne, par *Brenet*.

1571. — L'entrevue de Louis IX avec Innocent IV, par *Lagrenée*.

1572. — Louis IX recevant le viatique, par *Doyen*.

. . . .

V.

(De l'an VI, 22 pluviôse).

Remis au citoyen Haquin, pour le musée du Louvre, quatre tableaux, peints par *Lepaon*, venant de l'École militaire.

. . . .

VI.

État des tableaux remis par Lenoir aux administrateurs des fêtes de Saint-Cloud (22 août 1797).

. . . .

7. — Quatre tableaux représentant les batailles de Fontenoy, de Lawfeld, de Tournai et de Fribourg, par *Lepaon*.

8. — Deux paysages avec figures, par le même.

VII.

Restitution à l'École militaire des tableaux de Lepaon, qui lui avaient été enlevés.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

Paris, le 23 fructidor an V de la République française, une et indivisible (9 septembre 1797).

Le directeur général de l'Instruction publique au citoyen Lenoir, conservateur du Musée des monuments français.

« Je vous préviens, citoyen, que le Ministre, par sa décision du 13 du courant, a chargé le Conseil de conservation de faire replacer provisoirement dans la grande salle dite du grand conseil, à l'École militaire, les tableaux qui en ont été enlevés et transférés depuis au dépot des ci-devant Augustins, où ils ont été rangés parmi ceux destinés à être vendus. Je vous invite, en conséquence, à faire retirer sans délai de la vente ces tableaux représentant les principales guerres du règne de Louis XV.

« Salut et fraternité.

« Ginguené. »

Conformément à l'autorisation du ministre de l'Intérieur, je reconnais avoir reçu du citoyen Lenoir, conservateur du Musée des monuments français,

quatre grands tableaux représentant les batailles de Louis XV, peints par Lepaon, desquels tableaux je me charge et décharge ledit citoyen Lenoir.

10 février 1798.

Approuvé l'écriture ci-dessus :
HACQUIN.

Il apparaît donc que les œuvres d'art de l'Ecole militaire ont été dispersées, à l'exception des tableaux de batailles de Le Paon.

Certains auteurs ont noté la présence des peintures représentant les scènes de la vie de Louis IX à l'Ecole militaire de Saint-Cyr; il y aurait un certain intérêt à voir ces œuvres d'art et à s'assurer de leur état.

Renvoyé à la 1re Sous-commission.

22. — Recherche du portail de la chapelle de la Vierge de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

M. Tesson dit qu'une délégation de la 1re Sous-commission s'est rendue à Saint-Denis et qu'elle a recherché, sous la conduite de M. Selmersheim, les vestiges de la porte de la célèbre chapelle de la Vierge de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés, que l'on prétendait avoir été remisés dans les magasins de la Commission des monuments historiques.

La recherche a été vaine dans le magasin lui-même.

L'on sait que ce portail, de la plus grande beauté, avait été recueilli par Lenoir au moment de la destruction de la chapelle; on l'avait ensuite, lors de la suppression du Musée des monuments français, transporté à Saint-Denis, dans le cimetière de Valois où il avait été déposé en désordre, avec d'autres fragements provenant du même musée. Or, le cimetière de Valois, situé au nord de la basilique, a été supprimé; sur une partie de son emplacement se trouve un amas de pierres parmi lesquelles il serait certainement très difficile de retrouver les fragments de la porte recherchée.

Pourtant, si ces pierres venaient à être deplacées, il serait peut-être possible de discerner et d'identifier quelques morceaux de ce portail, qui pourraient être réédifiés au petit square de l'église Saint-Germain-des-Prés, à côté des arcatures et des pierres sculptées qui proviennent aussi de la chapelle de la Vierge.

La *Statistique monumentale* d'Albert Lenoir contient le plan et l'élévation de la porte en question et qui font l'objet d'une planche spéciale.

Le plan est orné de douze colonnettes disposées de manière à porter les voussures de l'arc; celles-ci ont sur le devant une ouverture de 5 mètres qui se réduit à 3 m. 60 c. au fond, à cause de l'inclinaison des arcs. La porte est divisée en deux par un pilier finement profilé qui est précédé d'un piédestal octogone, sur lequel était placé la statue de la Vierge.

L'on reconnaît dans la pureté des lignes de ce précieux dessin le talent d'invention et l'étude délicate qui caractérisaient Pierre de Montereau, cet artiste incomparable auquel l'abbé Hugues d'Issy avait confié le projet et l'exécution de la chapelle de la Vierge. Les chapiteaux qui surmontent les colonnettes et les moulures verticales qui les séparent sont décorés de fleurs et de branchages d'une délicatesse extrême par leur composition et par le travail du ciseau. La proportion de l'arc aigu est rehaussée dans son effet d'ornementations d'un travail extrêmement remarquable. Le pilier du milieu est d'une élégance rare.

La Commission espère que les fragments de cet admirable portail ne sont pas entièrement perdus et elle exprime le désir d'obtenir ce qui pourrait se retrouver, afin d'augmenter la collection déjà réunie dans le petit jardin situé au nord de l'église Saint-Germain-des-Prés.

23. — Étude du sous-sol de la place de l'Hôtel de Ville, au moyen de quatre puits d'exploration. — La question du port de Lutèce. — Rapport au nom de la 2e Sous-commission par le docteur Capitan.

M. Capitan donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

L'idée première de creuser des puits de recherche scientifique sur la place de l'Hôtel-de-Ville appartient à M. Villain qui, en 1900, proposa à la Commission du Vieux Paris ce mode d'exploration qui seul pouvait permettre de jeter un peu de lumière sur cette obscure question de l'existence, de la forme et des limites du port de la place de Grève.

A la suite de discussions à la 2e Sous-commission, puis en Commission plénière, il fut décidé au mois de juin 1901 que quatre puits

d'exploration seraient creusés sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Le docteur Capitan et M. Sellier furent chargés de la direction de ce travail au point de vue scientifique; l'exécution en fut confiée au service des Carrières représenté par M. Vallet, contrôleur principal des Mines détaché au service municipal des Carrières.

Après entente commune, les travaux furent commencés à la fin de juin et les premiers résultats communiqués à la séance du 27 juin de la Commission du Vieux Paris.

Deux puits furent alors creusés (voir planche ci-jointe n°s 1 et 2).

Le premier puits, à l'extrémité du terre-plein sud la plus rapprochée de la Seine, avait été foré en ce point dans l'espoir de tomber sur les couches les plus voisines du bord de l'eau et correspondant aux parties immergées aux époques anciennes.

Or, la fouille traversa seulement des couches successives de remblais variés avec intercalation de lits de sable renfermant jusqu'à une profondeur de 5 mètres des débris de verres et de faïences blanches ou avec ornements bleus (faïences de Rouen); on trouva aussi un carreau octogone de faïence avec décors bleus de fleurettes sur fond blanc. Tout à fait à la partie supérieure, on découvrit deux fragments d'assiettes en porcelaine de Chine d'époque Louis XV avec décor polychrome.

De 5 mètres à 6 m. 90 c., on rencontra une maçonnerie de moellons, à gros blocs irréguliers, hourdés de mortier de chaux de mauvaise qualité. Dans les interstices des blocs, il existait une argile noirâtre avec débris de charbon.

Il est possible que cette masse de maçonnerie ait été édifiée au milieu de la couche noire gallo-romaine dont il sera parlé plus loin et qu'elle l'ait traversée pour s'asseoir sur le sable sous-jacent appartenant au diluvium quaternaire, et qui existait, de 6 m. 90 c. à 8 m. 65 c.

On a émis l'hypothèse très vraisemblable que cette masse de maçonnerie (recouverte d'une zone de gravats avec débris de céramique assez récents) dépendait de la masse sur laquelle étaient fixées les extrémités des câbles retenant le pont suspendu qui existait sur la Seine, à la place qu'occupe actuellement le pont d'Arcole. Ce pont suspendu avait été construit en 1828.

Le second puits (voir coupe n° 2) fut creusé à l'extrémité nord de ce même terre-plein, presque au milieu de la place de l'Hôtel-de-Ville. Sa profondeur était de 8 mètres; il a fourni une stratigraphie fort régulière et très exactement datée par la céramique. Le détail de cette coupe et les pièces en provenant ont été communiqués par le docteur Capitan à la séance du 27 juin de la Commission du Vieux Paris.

L'étude de la coupe a permis de reconnaître les particularités suivantes :

De la surface du sol jusqu'à une profondeur de 1 m. 35 c., le puits a traversé une couche de débris de constructions, de gravats, de fragments de tuiles renfermant à sa partie moyenne et inférieure des tessons de poterie à émail métallique vert foncé, épais, caractéristique des XVIIe et XVIIIe siècles. Au-dessous, une couche de sable fin irrégulière, de 15 centimètres d'épaisseur maxima.

Plus bas une zone de 80 centimètres d'épaisseur, composée de gravats et de débris de pierres, de plâtre et de tuiles, renfermant plusieurs fragments de grès et débris de pichets avec émail vert pâle ou jaune, peu épais, caractéristique des XVe et XVIe siècles.

Au-dessous une couche sableuse de 30 centimètres d'épaisseur à laquelle faisait suite une nouvelle couche de 80 centimètres d'épaisseur formée de débris de construction avec fragments de plâtre mal cuit, contenant du charbon et des morceaux de gypse, puis les restes d'un mur pénétrant même un peu dans la couche sous-jacente et construit de moellons grossiers et réunis par un mortier de chaux de mauvaise qualité. Cette couche a fourni exclusivement quelques débris de vases à flammules rouges des XIe, XIIe et XIIIe siècles.

Au-dessous venait une couche de limon argileux noir, tourbeux, d'une épaisseur de 2 m. 60 c., contenant de nombreux débris de végétaux aquatiques et de charbon, des portions de planches en chêne, et renfermant une assez grande quantité de morceaux de cuir, épais de 1 à 2 millimètres, bien tanné et découpé nettement sous forme de rognures sectionnées carrément sur un bord et de l'autre entaillées circulairement, ou encore formant des lanières étroites. On a aussi recueilli plusieurs débris de semelles composées de deux épaisseurs de cuir cousues. L'une presque entière provenant d'une chaussure d'adulte présente encore quelques clous, elle est très habilement découpée à la forme de la plante du pied. Une autre, ayant appartenu à une chaussure d'enfant, a les bords rectilignes et l'extrémité du côté des orteils élargie et coupée carrément.

Cette couche est rigoureusement datée par les fragments de céramique (terre noire ou grisâtre ordinairement grossière) qui, tous, sont caractéristiques, à Paris, des époques gauloise ou gallo-romaine. C'est exactement ce qui avait été rencontré dans les fouilles exécutées rue du Petit-Pont par la Commission du Vieux Paris (voir *Procès-verbaux* des séances, 6 octobre 1898, page 25). Nous avons même pu observer avec d'Ault du Mesnil le petit lit de galets siliceux divisant en deux cette couche tourbeuse. Mais nous n'avons pu recueillir de fragments mérovingiens à la partie supérieure de cette couche comme à la rue du Petit-Pont.

Sous ce limon tourbeux, il existait une couche de 0 m. 20 c. de sable jaune citron, fin. Enfin, on atteignait les alluvions sableuses quaternaires à cailloux roulés de silex et de calcaire variant du volume d'un œuf à celui du poing et fortement roulés, avec petits galets de granit rose. Cette couche fut traversée sur une épaisseur de 1 m. 80 c. A sa partie inférieure qui était très humide, on a recueilli une masse arrondie, pâteuse, du volume d'une petite noix, qui n'était autre qu'un fragment d'ivoire fossile.

On peut donc déduire de l'étude de ce puits qu'au moins jusqu'à l'époque gallo-romaine, il existait en ce point soit un marécage, soit un dépôt de berge en pente douce et recouverte d'une faible épaisseur d'eau. L'absence de tout mélange de céramique ou d'objets d'une époque nettement postérieure dans la couche tourbeuse indique que cette couche a été définitivement exondée, puis recouverte de débris plus récents, au plus tôt vers le VIe ou VIIe siècle et au plus tard vers le XIe ou le XIIe siècle, puisqu'elle ne renferme pas trace de la céramique de cette dernière époque (grès flammés) qui, à Paris, succède aux terres noires, rouges ou blanches que l'on trouve depuis le IIe jusqu'au IXe ou Xe siècle.

En tout cas la couche susjacente à la partie supérieure de la couche tourbeuse ne renferme que des grès flammés du XIe au XIIIe siècle.

Le troisième puits fut creusé à la fin de juillet à l'extrémité sud du terre-plein Nord, en face du précédent. Il était à craindre qu'on ne tombât sur les restes des constructions qui formaient en ce point l'angle de la place de Grève, mais aller plus près de la rue de Rivoli nous aurait conduit encore davantage en pleins débris de constructions.

Nous ne pouvions malheureusement pas aller plus au sud, étant forcés de rester sur le terre-plein. Nous espérions néanmoins trouver encore trace de la couche tourbeuse.

Ce puits donna seulement la stratification suivante (voir fig. 3) : De 0 à 2 m. 20 c., des remblais variés renfermant des débris de faïence de Rouen avec décor bleu, un fond des longs flacons à eau de Cologne en usage depuis la fin du XVIIe siècle. A 2 m. 20 c., commençait une maçonnerie de moellons avec mortier de plâtre occupant la moitié sud du puits. A 3 m. 75 c., on constatait l'existence d'une voûte en plein cintre dont il n'y avait que l'origine. Elle formait une cavité remplie de déblais. A 5 m. 20 c., dans cette cavité, on pouvait observer une couche noirâtre de 30 centimètres d'épaisseur, argilo-sableuse, où nous n'avons rien trouvé. Au fond de la cave, à 6 m. 15 c. de profondeur, on a recueilli un liard d'Henri III (1582). A 7 mètres, la maçonnerie se terminait, reposant sur le sable quaternaire, avec quelques cailloux roulés. A 9 mètres, on atteignait la nappe aquifère.

En divers points des remblais, on a recueilli des fragments de grès, parfois avec émail vert pâle du XVe au XVIe siècle, et de terres à couverte vert foncé du XVIe au XVIIIe siècle.

En somme, ce puits nous a appris peu de chose au point de vue spécial de nos fouilles, mais il nous a renseignés sur les constructions élevées au moyen âge et jusqu'au XVIe siècle. La couche tourbeuse a-t-elle été enlevée pour asseoir les constructions, ou bien avait-elle cessé en ce point? Il est impossible de le savoir.

Le quatrième puits a été plus intéressant. Il a été foré presque devant la porte du jardin de M. le Préfet (voir coupe 4).

Jusqu'à 3 mètres, alternance de remblais divers, sables et gravats n'ayant fourni que des débris de faïence de Rouen à décor bleu, de terre à émail vert foncé, de carreau de vitre épais de deux millimètres.

A partir de 3 mètres commencent des couches de gravats très fortement tassés de couleurs diverses, entremêlés de lits argileux ou sableux, et renfermant des débris de grès du XIVe au XVIe siècle, des fragments de tuiles et de moellons.

A 3 m. 50 c., il a été recueilli une épingle à tête rapportée, du type des épingles ordinaires du moyen âge.

De 6 m. 45 c. à 6 m. 75 c. apparait de nouveau la couche noire tourbeuse avec débris de cuir, portions de semelles bien cousues, de petites lanières, débris de bois, ossements (mouton, sus de grande taille : mâchoires ou

os fendus), quelques fragments de céramique gallo-romaine grise ou noire, mais aussi quelques fragments de grès du moyen âge (xive au xve). De plus, inclus dans cette couche, on trouve cinq à six blocs du volume environ d'une pomme, constitués par un vrai poudingue ferrugineux et renfermant les mêmes épingles que celles de la couche placée beaucoup plus haut, dont nous parlions ci-dessus. La couche tourbeuse repose sur le sable quaternaire rubéfié au point de contact et qu'on a traversé jusqu'à 8 m. 20 c., point où on a rencontré l'eau.

Cette couche tourbeuse est séparée des remblais susjacents, d'abord par une petite zone de débris renfermant du plâtre sur laquelle repose une véritable chaussée formée de gros pavés de grès cubiques de 0 m. 20 c. × 0 m. 22 c., placés régulièrement l'un à côté de l'autre.

Il y a donc dans ce puits certaines particularités assez spéciales. La couche tourbeuse ne renferme plus exclusivement, comme en d'autres points, des débris gallo-romains ou mérovingiens, puisqu'on y trouve aussi de la céramique et des épingles caractéristiques du moyen âge.

Ce fait peut s'expliquer assez simplement si l'on considère qu'il s'agit là d'un dépôt de rivage qui est resté exposé à l'air libre ou sous une faible épaisseur d'eau, pendant un temps fort long, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au moyen âge, comme le prouve le mélange de débris gallo-romains et du moyen âge, de la céramique antique et des épingles bien plus récentes.

Ce serait donc vers le xve ou xvie siècle que la chaussée (pavage de voie quelconque ou dallage sous l'eau, abreuvoir par exemple), aurait été construite, recouvrant complètement la couche tourbeuse, et c'est ce qui explique qu'on n'a pas trouvé dans cette couche de céramique à émail vert du xvie au xviie siècle, ni de faïences du xviiie siècle.

De cet exposé général, nous pourrons conclure d'abord que là encore la stratigraphie archéologique se montre, comme dans tout le Vieux Paris, avec une constance qui ne varie pas, caractérisant chaque grand niveau, et par suite chaque grande période, par la céramique.

Quant à la question particulière du port de la place de Grève, les puits 2 et 4 permettent de construire un petit diagramme (voir planche).

Il montre que, tandis que vers la rue de Rivoli la couche tourbeuse commence à une profondeur de 3 m. 40 c., remaniée à sa partie supérieure par le dépôt susjacent qui s'est formé du xie au xiiie siècle, et qu'elle a une puissance de 2 m. 60 c. ne renfermant qu'une industrie gallo-romaine et au plus mérovingienne; au contraire, dans le puits n° 4 on ne l'a rencontrée qu'à 6 m. 45 c., elle ne mesure que 30 à 35 centimètres d'épaisseur et renferme de la céramique antique et des objets du moyen âge; elle est donc restée exondée fort longtemps. Il est, en conséquence, légitime d'émettre l'hypothèse suivante : A l'époque gallo-romaine, et peut-être jusqu'à l'époque mérovingienne, il existait soit un port creusé de main d'homme, soit plus probablement une anse naturelle creusée par la Seine affouillant ses berges de la rive Nord dans la direction du grand bras, probablement limitée environ par la courbe 32 (voir plan). Cette anse naturelle constituait donc vraisemblablement dès cette époque le premier port de Paris, s'enfonçant au moins jusque vers le milieu de la place de l'Hôtel-de-Ville actuelle (emplacement du puits n° 2). Puis successivement cette anse s'est comblée par l'accumulation des détritus de tous genres qui tombaient dans l'eau ainsi que par l'apport de débris végétaux et des matériaux solides charriés par la rivière.

Le bord de l'eau aurait donc reculé. Le terrain ainsi acquis d'abord, remanié par la végétation, le passage de l'homme, des animaux, des voitures, etc., aurait été recouvert de débris divers vers les xe xie, xiie siècles, et depuis lors ces débris se seraient accumulés en se superposant, sans remaniement, d'âge en âge. Peu à peu les rives de la Seine se seraient rapprochées de la situation actuelle, arrivant vers la courbe 31, qui correspond sensiblement (d'après les relevés de M. Villain ayant pour base ceux de Vacquer), au niveau supérieur du bord naturel des berges de la Seine avant la construction des quais.

Au moyen âge, ces bords auraient été à peu près au niveau du puits n° 4. L'ancien dépôt tourbeux gallo-romain et mérovingien, successivement attaqué et enlevé par le courant jusqu'à ce qu'il n'ait plus qu'une épaisseur de 30 à 35 centimètres, aurait été, de plus, remanié par le passage des animaux et des hommes. Ceux-ci y jetaient des débris de tous genres, des portions de métal, fer ou cuivre, aiguilles ou objets divers, qui, s'oxydant dans ce milieu, donnaient naissance à des sels de fer et de cuivre agglutinant les divers objets en un véritable poudingue. Puis, vers le xve ou xvie siècle, la chaussée a été construite et le bord a peut-être reculé encore vers les berges actuelles de la Seine.

De ces constatations matérielles, de la régularité des couches observées au puits n° 2, il ressort avec évidence que l'on pourrait déter-

miner très exactement les limites de la couche noire antique (gallo-romaine et mérovingienne), c'est-à-dire du port naturel de Lutèce sur la rive droite de la Seine.

C'est ce que nous apprendraient les observations nouvelles que l'on pourrait faire en creusant de nouveaux puits dans la région plus voisine de la façade de l'Hôtel de Ville, c'est-à-dire dans la partie de la place actuelle qui correspond plus exactement à l'ancienne place de Grève.

La 2e Sous-commission ne peut qu'émettre le vœu que ces travaux soient entrepris un jour pour élucider ce point intéressant de l'histoire du vieux Paris.

Docteur Capitan.

Les conclusions du rapport de M. le docteur Capitan sont adoptées.

24. — Rapport sur les fouilles exécutées dans Paris de juillet à octobre 1901.

M. Charles Sellier. — Indépendamment des découvertes produites par les puits de recherche creusés place de l'Hôtel-de-Ville sous la direction de M. le docteur Capitan, et dont il vient d'être rendu compte, les fouilles exécutées dans Paris, pour divers travaux, pendant les trois mois qui viennent de s'écouler, ont amené les résultats suivants :

1° *Galerie souterraine des Gobelins.*

Dans les premiers jours du mois d'août, lors des fouilles exécutées à la manufacture des Gobelins pour l'établissement du tout à l'égout, les ouvriers ont mis à jour, vers l'extrémité de la cour médiane, dans l'angle ouest compris entre la chapelle et les bâtiments d'ateliers, un tronçon de galerie souterraine, voûtée en plein cintre, d'environ 15 mètres de longueur sur 3 m. 90 c. de largeur et 0 m. 40 c. d'épaisseur. Cette galerie, construite en pierre de taille de moyen appareil, a été rencontrée à une profondeur moyenne de 0 m. 65 c. mesurée entre le dessus du pavé de la cour et le sommet de l'extrados de la voûte ; murée à son extrémité ouest, vers la Bièvre, dont elle est à peu près distante de 20 à 25 mètres, elle suit une pente assez sensible dans une direction inverse où elle se trouve actuellement interceptée en écharpe par le bâtiment d'ateliers est.

Par le relevé topographique qui en a été fait aussitôt, il est facile de voir que cette galerie ne correspond en rien aux bâtiments actuels des Gobelins, et il paraît évident qu'elle a dépendu de constructions antérieures disparues, dont on ne possède plus malheureusement aucuns plans ni aucuns titres de propriété. Peut-être a-t-elle appartenu à la manufacture primitive que les teinturiers Jean et Philibert Gobelin possédaient en cet endroit vers la fin du xve siècle, ainsi que le rappelle l'inscription qui flanque à présent l'entrée de l'établissement des Gobelins.

Quoi qu'il en soit, pour établir les origines de propriété des Gobelins, il ne serait sans doute guère prudent de tabler sur la tradition locale relative à une maison dite *de la reine Blanche* qui passe pour avoir autrefois existé dans ces parages, mais dont on n'a jusqu'à présent pu préciser l'emplacement d'une façon certaine. Il est vrai que plusieurs maisons, situées tout près de là, notamment rue des Gobelins, prétendent revendiquer l'honneur d'avoir abrité la mère de saint Louis ; malheureusement l'une semble trop dater du commencement du xve siècle, tandis que l'autre, par ses baies sommées d'accolades fleuronnées, accuse ostensiblement l'époque de Louis XII.

D'ailleurs, on voyait encore, il y a quelque trente ans, rue Saint-Hippolyte, une autre maison de ce dernier style, qu'on appelait également du nom *de la reine Blanche ;* elle a disparu lors du percement du boulevard Arago.

Il y a bien encore une rue qui porte officiellement la même appellation, mais elle est à gauche de l'avenue des Gobelins (autrefois portion de la rue Mouffetard), tandis que la rue des Gobelins, où l'on prétend, avons-nous dit, placer une maison de la reine Blanche, est à droite. Sauval affirme que la *rue de la Reine-Blanche* fut ainsi appelée parce qu'elle a été ouverte « sur les ruines de l'hôtel de la « reine Blanche, qui fut démoli en 1392, « comme *complice* de l'embrasement de quel-« ques courtisans qui y donnèrent avec « Charles VI ce malheureux ballet des faunes « si connu. » En effet, Juvénal des Ursins, qui a rapporté ce fait comme arrivé à l'hôtel de la Reine-Blanche, ajoute que « pour ce, cet hôtel « fut démoli. » Corrozet avait déjà dit la même chose et ajouté que, pour la même cause, la maison « fut razée rez pied, rez terre ». Mais l'historien de Charles VI, Jean le Laboureur, rapporte que le ballet en question eut lieu à l'hôtel de Saint-Paul ; si bien que les historiens ne sont pas encore d'accord à ce sujet.

Il est certain néanmoins qu'il y a eu dans ce quartier un séjour ou des jardins de la reine Blanche qui ont fait donner ce vocable non seulement à la rue, mais au lieu dit ou territoire qu'elle longe ou traverse, ainsi qu'en témoigne une déclaration des biens du chapitre de Saint-Marcel du 9 avril 1540, où ce lieu dit est énoncé en plusieurs endroits ;

un des articles de cette déclaration en fixe même la situation et l'étendue en ces termes : « *deux arpents de terre appelés la Roine-* « *Blanche, tenant au cimetière Saint-Martin,* « *aux jardins de l'église Saint-Marcel* » (1). Cependant on ne sait encore si ce nom venait de Blanche de Bourgogne, femme de Charles le Bel, ou de Blanche d'Evreux, épouse de Philippe de Valois, on de Blanche de Castille, mère de saint Louis, ou bien encore de la fille de ce dernier, Blanche d'Aragon, qui, avec sa mère Marguerite de Provence, devenue *reine blanche* par suite de son veuvage, contribua à la fondation du monastère des Cordelières de l'Ourcine.

Mais cette question a quelque chance d'être tranchée par M. Guiffrey lui-même, qui a la bonne fortune d'avoir découvert une charte de Charles VI, datée de 1406, par laquelle ce prince fait donation d'une maison ou hôtel qui tombait alors en ruine et avait appartenu à son aïeule la reine Blanche, vraisemblablement Blanche d'Evreux. La communication de ce document est en cette occasion du plus grand intérêt; car, si elle ne fournit point la clef du souterrain qu'on vient de découvrir, elle apportera du moins quelque lumière sur ce point du vieux Paris resté ténébreux jusqu'à présent.

En poursuivant leurs travaux du tout à l'égout aux Gobelins, les terrassiers ont également trouvé une profonde et vaste citerne qui dut certainement servir aux premiers ouvriers de la manufacture; il y restait encore de l'eau, mais très peu potable. Cette citerne figure du reste sur les anciens plans de l'établissement.

2° *L'épitaphe de Mézeray et la crypte des Billettes.*

Au cours du mois d'août, la 2e Sous-commission du Vieux Paris a été informée par M. de Mallevoue, chef du bureau administratif d'Architecture, que les travaux d'installation d'un calorifère de cave allaient être entrepris au temple protestant des Billettes, rue des Archives; travaux susceptibles d'amener la découverte d'intéressants monuments funéraires ainsi que l'ancienne crypte qui doit les contenir.

Suivant M. de Mallevoue, qui s'intéresse particulièrement à la question, il serait possible également de retrouver là l'épitaphe de l'historien Eudes de Mézeray, secrétaire perpétuel de l'Académie française, dont le cœur renfermé dans une urne aurait été déposé aux Carmes-Billettes. Le fait est relaté par Germain Brice, qui a reproduit l'épitaphe accompagnant ce précieux dépôt; M. Emile Raunié, dans son *Epitaphier du Vieux Paris* (tome III, p. 237) en a réédité le texte. On sait qu'Eudes de Mézeray, décédé le 10 juillet 1683, fut inhumé très modestement au charnier des Innocents, ainsi qu'il l'avait recommandé à ses derniers moments, renonçant ainsi au bizarre projet qu'il avait auparavant conçu de se faire enterrer à Chaillot, sur une petite éminence à l'extrémité de sa vigne; on y aurait construit un mausolée en pyramide, soutenu sur un piédestal orné de bas-reliefs, où devaient être gravés cinq ou six volumes avec le titre d'*anecdotes*, accompagnés d'une inscription destinée à instruire le public qu'il avait composé ces anecdotes dans les dernières années de sa vie et qu'elles contenaient des choses tout à fait singulières, que l'on ignorerait sans cela.

L'exécution des travaux susdits n'a cependant amené aucune découverte. Il est vrai qu'ils ont été exécutés dans un caveau qui, quoique ancien, ne paraît pas avoir jamais reçu d'affectation funéraire. On pourrait toutefois, sans grande dépense, essayer de pénétrer dans la crypte signalée par M. de Mallevoue, et dont l'accès, actuellement murée, donne dans la cave du directeur de l'école municipale des Billettes. On y retrouverait vraisemblablement, avec l'épitaphe de Mézeray, d'autres documents lapidaires non moins importants en même temps qu'on constaterait l'existence d'une chapelle souterraine dont la construction doit remonter au XIVe siècle.

En conséquence, la 2e Sous-commission demande que la question ne soit pas abandonnée et que rien ne soit négligé pour retrouver, si possible, cette ancienne crypte et les monuments funéraires qu'elle peut renfermer.

3° *Anciens pavages du quai Henri-IV et de la rue de Brissac.*

Les fouilles, exécutées récemment pour la construction des égouts du quai Henri-IV et de la rue de Brissac, ont amené en ces deux endroits la rencontre d'anciens pavages, à environ 2 mètres de profondeur.

4° *Inscription de la pose de première pierre de l'ancien abattoir de Grenelle.*

Au cours des travaux d'égout et de viabilité qui viennent d'être exécutés sur l'emplacement de l'ancien abattoir de Grenelle récemment démoli, on a découvert la première pierre de cet édifice dans laquelle on a recueilli : 1° une inscription sur plaque d'étain; 2° une médaille en platine, frappée en 1810, en commémoration du mariage de Napoléon Ier avec Marie-

(1) Jaillot, t. IV, *Quartier de la place Maubert*, p. 120.

Louise; 3° quatre pièces de monnaie en argent, de 1810, à l'effigie de Napoléon Ier, savoir : une pièce de cinq francs, une pièce de deux francs, une pièce d'un franc, un demi-franc et un quart de franc; 5° une pièce de billion de 1809 de dix centimes.

Ces objets ont été remis le 31 août 1900 au musée Carnavalet par M. Simonneau, conducteur municipal des travaux.

Ce n'est pas la première fois que semblable découverte a été faite, car le musée Carnavalet possédait déjà la plaque d'inscription de la première pierre de l'ancien abattoir de Popincourt, posée aussi en 1810, à l'occasion du mariage de Napoléon Ier en 1810. On sait du reste que les abattoirs de Grenelle et de Popincourt, avec ceux de Villejuif, de Montmartre et du Roule, furent commencés cette année-là en vertu d'un décret rendu seulement en 1808, sur un rapport présenté, vingt ans auparavant, au commencement de la Révolution, par Lavoisier, demandant l'éloignement des tueries de l'intérieur des villes.

La proposition relative aux fouilles à exécuter dans le sous-sol des Billettes en vue de retrouver l'ancienne crypte de cette église et les monuments funéraires qu'elle contenait est adoptée.

25. — Communication au sujet de la statue équestre de Pradier qui ornait le fronton de l'ancien cirque des Champs-Elysées.

M. Lucien Lambeau donne lecture de la communication suivante :

Messieurs,

A la suite de la navrante histoire du cirque des Champs-Elysées, à l'occasion, surtout, de la démolition silencieuse et regrettable du monument édifié par l'architecte Hittorf, démolition dont les coups de pioche discrets et sûrement capitonnés ne furent pas entendus de la Commission du Vieux Paris, qui existait pourtant depuis un an, nous avons voulu savoir, avec beaucoup de personnes et particulièrement avec la *Société des amis des monuments parisiens*, ce qu'il était advenu de la statue équestre qui en décorait le portail et qui était une œuvre au moins curieuse du grand sculpteur Pradier.

On sait que les représentations équestres des Champs-Elysées remontent à 1835; c'est à cette date, en effet, qu'en vertu d'une décision ministérielle du 26 mai de cette année MM. Franconi et Ferdinand Laloue, et plus tard Dejean, furent autorisés à donner des exercices de chevaux dressés, du 1er mai au 1er octobre, dans une salle provisoire qui n'était autre qu'une tente somptueuse et élégante, mais enfin une tente, comme tous les cirques forains d'alors et d'aujourd'hui.

Quand les Champs-Elysées furent concédés à la Ville par la loi du 20 août 1828, un plan d'embellissement, nous apprend M. Quentin-Bauchart dans son rapport de 1895, fut dressé par les services de la Ville, lequel plan comportait l'édification, au carré Marigny, d'un cirque nouveau et de divers établissements, cafés et restaurants, destinés à attirer les promeneurs dans cette région de Paris.

C'est alors que l'arrêté préfectoral du 21 avril 1840, ayant effet du 1er janvier 1841, concéda à M. Dejean, pendant quarante années, un emplacement de 1,830 mètres, à l'effet d'y construire le cirque en question.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, Hittorf fut chargé de la construction qu'il termina vers 1843.

Pendant dix ans, de 1843 à 1853, le cirque des Champs-Elysées s'est appelé « Cirque National »; en 1853 il prit le nom de « Cirque de l'Impératrice », qu'il perdit naturellement à la chute de l'Empire.

Hittorf employa pour sa construction cette architecture polychrome et d'allure pompéienne qui lui était si chère et obtint, avec les pavillons édifiés à côté et qui sont aujourd'hui des concerts et des restaurants, un ensemble décoratif qui ne manquait pas d'intérêt.

Aux termes de la concession de 1840, le concessionnaire du cirque devait, à l'expiration de la concession, rendre l'emplacement libre et débarrassé de toutes constructions, mais l'Administration conservait la faculté, dans tous les cas, d'acquérir les bâtiments si elle entendait les conserver, moyennant un prix à déterminer par une expertise contradictoire.

L'état descriptif de l'ancienne construction, que nous avons eu sous les yeux, indique un fronton richement décoré avec, dans le tympan, un motif équestre et dans la frise l'inscription « Cirque des Champs-Elysées » en lettres dorées et à chaque extrémité de cette frise une tête de lion. Le même document indique encore des groupes d'enfants et animaux et *une statue équestre de grandeur nature*.

Cette statue charmante dont tout le monde se souvient et que les guides et les ouvrages de l'époque indiquent comme étant en bronze, à l'encontre de l'état descriptif ci-dessus qui la donne comme coulée en fonte de fer, était placée au-dessus de l'entrée et portait la signature de Pradier.

Sans doute, d'après la concession de 1840 dont nous reproduisons une clause plus haut, les bâtiments du cirque étaient la propriété des concessionnaires, et avec eux les objets d'art qu'ils pouvaient contenir. Cependant, au cours des différents baux intervenus depuis, le régime pouvant avoir changé et le cirque de l'Impératrice ayant pu passer dans le domaine municipal, nous avons pensé à nous inquiéter des parties artistiques qui le décoraient et particulièrement du groupe équestre de Pradier.

M. le directeur des services municipaux d'Architecture, auquel nous nous sommes adressé verbalement, voulut bien nous informer, à la date du 27 juillet dernier, que l'œuvre était déposée dans les chantiers de M. Carrier, entrepreneur de charpente, au Grand-Montrouge.

M. Carrier est la personne qui, au nom de la société du cirque Palace, dernière concessionnaire de l'emplacement, procéda, en décembre 1899, à la démolition du monument de Hittorf. Cet entrepreneur nous fit connaître que suivant le traité passé entre la société et lui, il était propriétaire des matériaux et que, pour cette raison, il avait purement et simplement emporté dans son chantier le groupe équestre qui nous occupe.

Il appartiendra à l'Administration municipale d'établir définitivement ce point.

C'est donc chez M. Carrier que nous avons pu admirer, le 28 juillet dernier, caracolant dans les hautes herbes, le superbe coursier modelé par le grand artiste et semblant réellement obéir au geste gracieux de son cavalier qui est bien la plus charmante amazone que l'on puisse voir.

Il est bien, comme nous l'avons indiqué, en fonte de fer : l'un de ses sabots de devant porte le nom de Pradier et un autre de derrière la mention : « Fondu par Calla ».

Notre visite au chantier de Montrouge devait non seulement nous faire voir de près cette œuvre intéressante, mais encore nous faire connaître son histoire, qui est une note bien curieuse touchant le côté intime de ce grand artiste — si près de nous, comme date, et déjà si loin, comme art, — et qui nous le montre avec cette belle insouciance de la vie que Pradier tenait de quelques maîtres du passé.

Elle nous fut contée, cette histoire, le jour même de notre visite, par le propre fils du sculpteur, M. John Pradier, artiste peintre, qui habite justement la commune de Montrouge et qui, il y a quelque temps, s'est trouvé lui-même, à sa grande stupéfaction, nez à nez avec la statue équestre modelée par son père.

Ces détails sont probablement connus de quelques-uns, nous n'hésitons pas, pourtant, à les mettre sous les yeux de la Commission, en raison du caractère d'authenticité que leur donne la personne de qui nous les tenons :

On sait combien Pradier aimait à être entouré d'artistes, de littérateurs, de comédiens; son atelier, où jouaient ses enfants et où travaillaient ses élèves, était le rendez-vous du Tout-Paris intellectuel d'alors.

L'une de ses grandes distractions était la fréquentation des théâtres et, parmi les théâtres, le cirque des Champs-Elysées, avec ses chevaux, ses écuyers, ses écuyères, ses acrobates et ses clowns.

Très souvent, quelquefois plusieurs jours de suite, son atelier se vidait de sa famille, de ses élèves, de ses amis, qui tous, le maître en tête, envahissaient le monument que venait de terminer Hittorf et qui était alors tout éclatant de sa rutilante polychromie.

Naturellement, Pradier, en grand artiste qu'il était, sortait son escarcelle et soldait les ribambelles de fauteuils pris d'assaut par ses invités.

Cette sujétion, il est vrai, ne manquait pas de l'obséder quelque peu, non pas, bien sûr, au point de vue économique, son argent n'était-il pas aussi bien à ses amis qu'à lui-même, mais ces éternelles additions et multiplications auxquelles son esprit devait se livrer pour acquitter le prix des places avaient le don de l'énerver outre mesure.

Un jour, donc, que selon son habitude il arrivait au cirque avec une quinzaine de personnes, le maître, resté en arrière pendant que ses amis se plaçaient, fit venir le directeur et lui tint le langage suivant :

— Je suis M. Pradier, le sculpteur; j'admire fort la grâce, la beauté, le talent de l'une de vos écuyères, Mme Lejars, qui est la femme d'un habile cavalier de votre cirque. Je l'admire surtout, lorsqu'en costume d'amazone, elle fait ses exercices équestres sur le cheval gris-pommelé que vous nommez Thisbé et dont les lignes élégantes me rappellent les chevaux de la frise du Parthenon. Je vous offre de modeler gratuitement un groupe équestre de Thisbé monté par Mme Lejars et de vous en faire cadeau pour le fronton de votre établissement..... à la condition que, quand je viendrai ici avec mes enfants, ma famille, mes élèves, mes amis, nous entrerons tous sans payer!

— Mais..... murmure le directeur, rêveur autant qu'ahuri.

— Refuseriez-vous ma proposition?

— Je l'accepte au contraire avec enthousiasme.

— Faites bien attention surtout à l'engagement que vous prenez, nous sommes toujours très nombreux et nous viendrons souvent!

— Autant qu'il vous plaira, Monsieur Pradier.

— Alors vous pouvez, à partir de demain, envoyer Thisbé dans mon atelier de la rue de l'Abbaye, n° 3. Après, ce sera le tour de Mme Lejars.

Puis se ravisant :

— Faites conduire Thisbé par Auriol, il amusera mon petit garçon.

Auriol était ce clown funambulesque et fameux qui faisait courir tout Paris.

Le petit garçon, il avait alors six ans, n'était autre que la personne à l'amabilité de laquelle nous devons ces souvenirs, restés en un coin de sa mémoire comme une lueur de l'apothéose paternelle dont le rayonnement enveloppa ses jeunes années.

Telle est l'histoire de la gracieuse amazone et de son impeccable coursier qui ornaient jadis le portail du cirque des Champs-Elysées.

Mme Lejars était fort belle, le sculpteur l'a représentée accroupie sur son cheval, coiffée d'un bonnet de Phrygie et armée d'une hache à deux tranchants; un léger vêtement aux plis soyeux enserre ses reins et dessine sa taille. L'ovale de sa figure est encadré des papillottes en spirales, fort à la mode à l'époque et qui contribuent à lui garder le caractère d'un portrait.

L'écuyère qui servit de modèle était Antoinette Cuzent, sœur de l'artiste équestre Cuzent et d'Armentine Cuzent, qui, comme elle, travaillaient chez M. Franconi. D'une beauté parfaite et d'une grâce merveilleuse, elle épousa, à l'âge de 15 ans, un jeune écuyer nommé Lejars, en compagnie duquel elle quitta, en décembre 1842, le cirque des Champs-Elysées, pour l'Allemagne.

Ayant perdu son mari, l'écuyère ne reparut au cirque que longtemps après et quand elle eut épousé en secondes noces l'acteur Monjauze, de l'Opéra-Comique.

Plus tard encore, en cheveux blancs, l'infortunée y devait revenir, à titre d'ouvreuse, cette fois, ou à peu près, et ce poste infime, offert à sa misère, ne devait précéder que de peu de temps son hospitalisation dans une maison de vieillards.

Mais revenons à notre groupe.

Une chose, à la vérité, nous déconcerte, qui est le métal avec lequel la statue est fondue : Pourquoi cette fonte de fer quand tout le monde croyait au bronze et l'écrivait? L'explication est sans doute que la charmante statue de Pradier, offerte en plâtre au tenancier du cirque, ne fut, par économie, traduite qu'en fonte.

N'était-elle pas pour ce dernier surtout une enseigne!

Dès lors à quoi bon du bronze?

L'œuvre, dans tous les cas, ne figura pas au Salon, — le maître, nous dit son fils, n'ayant jamais voulu la considérer que comme une œuvre passagère et de pure fantaisie.

Elle est pourtant mentionnée dans la biographie de Firmin-Didot, qui attribue également au même artiste, le fronton décoré d'un motif équestre que nous avons cité plus haut.

Les autres sculptures qui ornaient le cirque ne furent pas trouvées par M. Carrier, lors de la démolition.

Et pourtant, M. Pradier fils nous dit avoir posé, étant tout jeune, les deux génies enfants qui surmontaient un tigre et un lion, exécutés également pour le même monument et dont il est question dans l'état descriptif cité au commencement de cette communication.

Le Cirque d'hiver, qui fut aussi possédé par M. Dejean en même temps que le Cirque de l'Impératrice, est, lui aussi, on le sait, décoré par une reproduction ou réplique du modèle en question, qui fait pendant à un cavalier grec coiffé du casque traditionnel; seulement, afin que la pondération soit parfaite entre le guerrier et l'amazone, on a, d'une façon habile, surmonté le bonnet phrygien de Mme Lejars d'un haut cimier en forme de balais.

Chose bizarre, ce grotesque raccord, vu de loin, n'est pas trop choquant et cette figure très *dix-huit cent trente*, encadrée des papillottes de la reine Marie-Amélie, coiffée d'un bonnet phrygien sur lequel on a posé le cimier d'Ulysse, ne prête que modestement à rire.

Tout en regrettant la hâtive démolition d'un monument qui contenait des œuvres comme celles que nous avons citées, tout en déplorant sa disparition avant qu'aucune reproduction n'en ait été prise, alors que la Commission existait depuis plus d'une année, il nous parait indispensable de demander à l'Administration de vouloir éclairer la Commission du Vieux Paris sur la situation de la Ville en ce qui concerne la propriété du groupe équestre dont il s'agit et des autres ornements artistiques.

Paris, le 28 juillet 1901.

Lucien Lambeau.

MM. Georges Cain et **Édouard Detaille** demandent que la curieuse communication de M. Lucien Lambeau soit insérée au procès-verbal.

Adopté.

Les conclusions soumises par M. Lucien Lambeau sont également adoptées.

26. — Communications diverses de M. Tesson.

M. Tesson, au sujet des réparations en cours à l'église Saint-Germain-des-Prés, signale un plan à grande échelle entre les mains de M. Duprez, architecte de la section, où l'on voit la tour et le portail du Midi avec tous les détails, avant les mauvaises réparations de 1830.

Renvoyé à la 1re Commission.

M. Tesson signale une cave curieuse du XVIIe siècle, en voûte d'arêtes et pilier central, 67, rue Blomet.

Renvoyé à la 1re Commission.

M. Tesson signale la maison des Saint-Simoniens, rue de Ménilmontant, pour reproduction.

Renvoyé à la 1re Sous-commission, pour visite.

27. — Reproduction, pour les cartons du musée Carnavalet, de vestiges intéressants de l'ancienne « folie Titon » et de vieilles maisons du quartier de Charonne.

M. Lucien Lambeau dit que M. Chausse, conseiller municipal du XIe arrondissement, lui a signalé l'existence de vestiges intéressants, situés dans une maison de la rue de Montreuil, n° 31.

Après avoir franchi une vaste porte cochère, à l'endroit indiqué par M. Chausse, il a remarqué, à droite, un bâtiment élevé de deux étages et flanqué de deux ailes en avant-corps. Ce bâtiment n'ayant d'ailleurs conservé d'autre décoration extérieure que ses hautes fenêtres ornées de ferronneries anciennes.

Cette maison, qui, par sa disposition indiquée plus haut et malgré la nudité de ses murs, a gardé l'allure d'un grand logis de jadis, est habité actuellement par M. Bartoli, sculpteur sur bois.

Si l'on pénètre dans l'intérieur, on se trouve devant une cage d'escalier de grande dimension, ornée d'une rampe en fer forgé d'un fort beau dessin, agrémentée de feuilles ou rinceaux martelés et munie d'un départ curieusement contourné. Ce travail, dont la composition simule des balustres tantôt rampants tantôt droits, règne sans interruption durant les deux étages du pavillon.

Les ateliers de sculpture sont situés au premier étage et ont été installés dans de hautes pièces qui n'ont rien conservé de leur splendeur passée, sauf un cabinet servant au dessinateur, et dans lequel se voit encore le luxe artistique que pouvait comporter la décoration primitive.

Ce cabinet mesure environ quatre mètres de long sur deux mètres de large; il a conservé un plafond peint de délicieuse façon, dans le goût du XVIIe siècle ou de la Régence, et dont la composition présente des guirlandes de fleurs, des amours, des lambrequins supportant des personnages assis, le tout enveloppé d'arabesques dorées du plus gracieux effet.

Les parois de ce cabinet sont revêtues de lambris en bois sculpté d'une facture soignée, mais paraissant de style Louis XVI, et, en tout cas, d'exécution postérieure au plafond; de grosses guirlandes de roses taillées en plein bois ornent agréablement la pièce.

M. Lucien Lambeau dit que si l'on cherche à identifier et à savoir ce que pouvait être le logis en question par la comparaison des plans actuels avec les plans anciens, on se rend vite compte, ainsi, d'ailleurs, que la chose a été maintes fois écrite et signalée, que l'on se trouve en présence de quelques restes de la fameuse « folie Titon », « bâtie, dit Thiery, « pour Maximilien Titon, secrétaire du roi, « et nommée depuis Folie Titon à cause des « dépenses excessives que ce particulier avait « faites pour son embellissement ».

Le plan de La Caille (1714) montre, en effet, très distinctement sur la rue de Montreuil, sous le nom de M. Titon, deux pavillons situés l'un à droite, l'autre à gauche de la cour d'entrée, au fond de laquelle se trouvaient les bâtiments principaux. Derrière ces bâtiments principaux se voit, sur le plan en question, l'immense parc resté célèbre, et dont les frondaisons se mélangeaient à celles des couvents des Filles de la Croix et de la Madeleine de Trénelle, qui avaient leurs entrées respectives dans la rue de Charonne.

Les plans de l'abbé Delagrive (1728), de Jaillot (1775) sont plus explicites encore et indiquent les divers bâtiments dont se composait la « folie Titon », à l'alignement de la rue de Montreuil. Ce même logis, ou tout au moins le nom de Titon, se trouve d'ailleurs déjà mentionné sur le plan de Nicolas de Fer, gravé en 1697.

Le même Thiery, cité plus haut, écrit encore que la manufacture royale de papiers peints, fondée par le sieur Réveillon, occupait de son temps une partie de la maison du célèbre fermier général. « On y voit avec plaisir, assure-« t-il en 1787, les superbes plafonds peints par « Lafosse, Poerson et autres bons maitres du « dernier siècle, restaurés et conservés avec

« soin. Ces belles peintures, dont la vue « échauffe l'imagination des artistes employés « à cette manufacture, leur fournissent aussi « des modèles d'après lesquels ils exécutent. »

Sans vouloir préjuger la question de paternité du plafond qu'il a signalé, M. Lucien Lambeau estime que les parties artistiques existant encore dans cette maison sont assez intéressantes pour mériter une reproduction dont la place est toutindiquée dans les cartons du musée Carnavalet. Il demande, en conséquence, que deux photographies soient faites de l'escalier et de ses développements, ainsi que du cabinet, avec vue du plafond et des lambris.

Le même membre demande également qu'une reproduction photographique soit prise d'un groupe de quatre ou cinq vieilles maisons maraîchères sises à l'angle de l'avenue Philippe-Auguste et de la rue Alexandre-Dumas.

Ces antiques maisonnettes, couvertes de vignes vierges et de plantes grimpantes, entourées d'arbres rachitiques et de verdures agonisantes, sont un reste curieux de cette ancienne périphérie parisienne dans laquelle les jardiniers et maraîchers, tout aussi bien que ceux établis hors des murs, approvisionnaient la Ville de leurs légumes et de leurs fruits.

Ces maisons disparaîtront prochainement, les terrains sur lesquels elles sont édifiées étant mis en vente.

M. Lucien Lambeau propose, en outre, qu'une reproduction photographique soit faite d'une ancienne maison de campagne, actuellement en démolition, située rue Vitruve, n° 62, à Charonne.

Cette maison, qui a été signalée par M. Coyecque, sous-archiviste de la Seine, est encore entourée des restes d'un parc superbe, qui va malheureusement disparaître pour se couvrir d'ateliers ou de maisons de rapport; elle renferme une superbe rampe d'escalier du XVII[e] siècle, à balustres en bois d'un beau profil et départ très ouvragé.

Ces reproductions sont adoptées.

28. — Transfert de l'Académie de médecine.

M. Edgar Mareuse dit qu'il a remarqué que l'état des constructions de la nouvelle Académie de médecine, rue Bonaparte, faisait prévoir un prochain achèvement des travaux et que, par conséquent, il lui semblait prudent de se préoccuper de ce qu'allait devenir l'ancienne chapelle des frères de la Charité, rue des Saints-Pères, où l'Académie est actuellement installée.

Cette affaire est renvoyée à la 1[re] Sous-commission pour étude.

29. — Observations relatives aux derniers changements de numéros de maisons et de noms de rues.

M. Charles Sellier rappelle combien tout changement apporté au numérotage des maisons devient préjudiciable aux besoins de leur histoire. Ce numérotage n'aurait pas dû changer depuis son application primitive de 1806, chaque numéro devant constituer en quelque sorte l'état civil de l'immeuble qui le porte. Ainsi, depuis 1806 il n'est pas de rue, à Paris, qui n'ait subi plusieurs changements dans son numérotage, soit pour raison de transformation ou de modification, soit pour un autre motif; si bien qu'il devient à présent très difficile, sinon impossible, d'identifier telle ou telle maison ayant quelques droits à l'histoire, et de retrouver même son emplacement précis après qu'elle a disparu. Tel est justement le cas de la rue Saint-Antoine, si riche en souvenirs de toute sorte, dont on vient encore une fois de changer le numérotage. Et l'on se demande vraiment quel inconvénient sérieux pouvait résulter de l'ancien état des choses, ou bien quel avantage réel peut présenter le nouveau.

On invoquera sans doute l'exception singulière que la rue Saint-Antoine faisait à la règle, c'est-à-dire que l'ordre numérique de ses maisons ne suivait pas, ainsi que pour les autres rues parallèles à la Seine, le sens de la direction du cours de ce fleuve. Mais est-ce que le rapprochement des numéros de deux maisons contiguës ne suffit pas au passant pour indiquer la direction du numéro de la maison qu'il cherche? Et n'est-il pas, d'ailleurs, d'autres moyens pour s'orienter ? On a bien proposé déjà, dans le but de parer aux inconvénients indéniables du changement de numérotage des maisons, de rappeler, par une inscription supplémentaire, le ou les anciens numéros à côté du nouveau; mais ce procédé serait-il vraiment heureux au point de vue décoratif? C'est peu probable.

De même, enfin, pour les noms des rues. Pourquoi continue-t-on à changer la dénomination de nos plus anciennes voies? Ces changements n'arrachent-ils pas autant de souvenirs à l'histoire du vieux Paris? Souvenirs qui ont certes, pour la plupart, une autre saveur et un autre pittoresque que bien des noms qu'on y a substitués. Cela soit dit sans



songer le moins du monde à diminuer le degré de légitime célébrité de ceux-ci. Telle, par exemple, la rue des Juifs, dont l'appellation, si justifiée du reste, avait au moins huit siècles d'existence. Et, puisqu'on a cru nécessaire et à propos de manifester en faveur de la très honorable mémoire de Ferdinand Duval, pourquoi n'avoir pas appliqué son nom à une voie nouvelle ? Il n'en manque pourtant guère. Mais, objectera-t-on, ce changement a été provoqué par une pétition des habitants de la rue. En examinant bien comment les manifestations de cette nature sont préparées et offertes, il n'est pas difficile de voir combien il est nécessaire de les accueillir avec précaution et d'en vérifier l'utilité.

En conséquence, M. Charles Sellier croit qu'il devient indispensable, pour les besoins de l'histoire, de saisir l'administration municipale d'un vœu de la Commission du Vieux Paris tendant à ce qu'à l'avenir, en ce qui concerne le numérotage des maisons, il ne soit plus apporté, ou le moins possible, de changements pouvant causer préjudice à leur identification, dans le rapport du présent au passé.

En ce qui concerne les noms des rues, M. Sellier propose, en outre, de rappeler aussi à l'Administration municipale que la Commission du Vieux Paris a déjà adopté, dans sa séance du 18 janvier 1900, cet autre vœu, qu'elle soit consultée lorsque la municipalité procédera au changement du nom de certaines rues.

M. le Président demande si les conclusions de M. Charles Sellier soulèvent des objections, sinon, ne voyant aucun inconvénient à les adopter, il les met aux voix.

Adopté.

30. — Transmission aux services compétents et aux personnes intéressées des décisions prises au cours de la séance du 27 juin 1901.

M. le Président fait connaître à la Commission du Vieux Paris que les décisions prises au cours de la dernière séance ont été transmises de la façon suivante par M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission :

A M. le ministre de la Guerre :

Le vœu de la Commission tendant à obtenir pour le public la visite des locaux artistiques de l'Ecole militaire.

A M. le général Bonnal, commandant l'école supérieure de Guerre :

Les remerciements de la Commission au sujet de la réception faite à une délégation lors de la visite de l'Ecole militaire.

A M. le direteur des Affaires municipales :

1° Le vœu de la Commission tendant à désaffecter la chapelle de Scarron à Saint-Gervais ;

2° Le vœu tendant à négocier la cession d'objets à provenir de la rue du Louvre n° 36.

A M. le Directeur des services municipaux d'Architecture :

1° Le vœu tendant à la démolition de la galerie des Machines.

2° La communication relative aux immeubles à exproprier rue Richomme ;

3° Le vœu tendant à la conservation d'un bastion des fortifications ;

4° Le vœu relatif aux pierres tombales de Saint-Pierre de Montmartre et aux fouilles à opérer dans cette église.

A M. Brown, chef du service des Beaux-arts :

1° La décision de paiement d'un mémoire à M. Perney, fils, menuisier ;

2° La demande du devis de restauration du monument de Desaix.

A M. Sauvageot, architecte de Saint-Pierre de Montmartre :

Les remerciements de la Commission au sujet de la pierre tombale d'Adélaïde de Savoie.

A M. l'Ingénieur en chef du Métropolitain :

Les remerciements de la Commission pour l'envoi de photographies.

A M. le capitaine de pompiers Péraldi :

Les remerciements de la Commission pour la gracieuse réception faite à la Commission lors d'une visite à la caserne de Sévigné.

A M. Vial :

Les remerciements de la Commission pour l'envoi de la plaquette relative à Gouthière.

A M. G. Cain, conservateur de Carnavalet :

La demande de reproduction de l'ancien abattoir de Villejuif.

31. — Fixation de la date des séances plénières de la Commission du Vieux Paris.

M. Edgar Mareuse demande si le deuxième jeudi du mois a été définitivement adopté pour les réunions plénières de la Commission.

M. le Président répond affirmativement.

L'incident est clos.

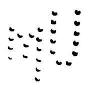
La séance est levée à quatre heures et demie.

1131. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1901.



Phototypie Berthaud, Paris

PORTE DU BUREAU DES MARCHANDES LINGÈRES, RUE COURTALON N° 6.



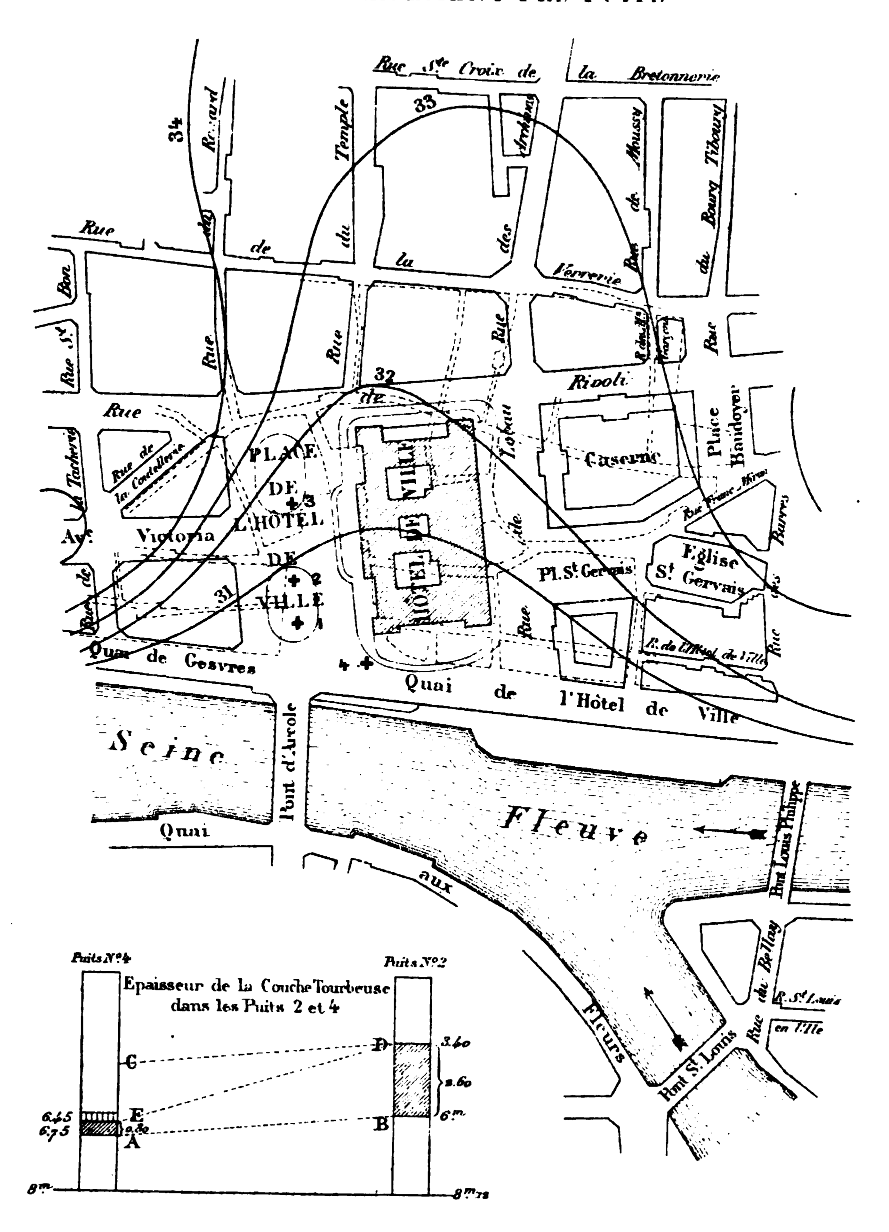
Ancien Batiment de l'Infirmerie du Couvent des Célestins.

Actuellement : Caserne du Petit-Muse.

E. Gossin Phot., Paris.



ENVIRONS DE L'HÔTEL DE VILLE
EMPLACEMENT DES PUITS



Légende.

Courbes de niveau du sol naturel d'après le travail préparatoire de Vacquer avec l'indication de leur altitude.

✚ ✚ *Emplacements des puits.*

Environs de l'Hôtel de Ville en 1789-98 d'après le plan de Verniquet.

Echelle de $\frac{1}{5.000}$

Gravé chez L. Wuhrer.

LÉGENDES DÉTAILLÉES

Puits n° 1.

1. Gravillons fortement comprimés.
2. Remblais blancs très serrés. Plâtras comprimés.
3. Terre; débris de constructions; gravats; sable. (Deux fragments d'assiettes, porcelaine de Chine époque Louis XV. Carreau de faïence blanche à décors de fleurettes bleues.)
4. Sable jaune.
5. Sable fin noirâtre.
6. Sable fin.
7. Gravats; débris de constructions; sable. (Faïence blanche de Rouen à décors bleus.)
8. Maçonnerie de moellons en gros blocs irréguliers. (Restes probables de la maçonnerie servant d'attache aux câbles du pont suspendu de 1828.) — Dans les interstices de la maçonnerie : argile noirâtre avec charbon.
9. Sable et graviers quaternaires rubéfiés à la partie supérieure. A 8 m. 65 c. l'eau arrive.

Puits n° 2.

1. Gravats blancs; débris de tuiles. (Fragments de terre à émail vert du XVII° au XVIII° siècle.)
2. Sable siliceux fin.
3. Plâtras; débris de constructions; tuiles. (Fragments de grès du XV° au XVI° siècle.)
4. Sable fin argileux.
5. Sable rougeâtre.
6. Débris de constructions avec mortier de chaux et plâtre, contenant des fragments de gypse non cuits. (Grès flammés des XI°, XII° et XIII° siècles.)
7. Limon noir tourbeux, remanié à la partie supérieure, intact au-dessous avec débris végétaux; fragments de charbon; retailles de cuir, semelle de soulier en cuir avec clous (adulte) et semelle de soulier d'enfant. (Débris de céramique noire ou grise grossière, gauloise et gallo-romaine.) Au milieu de la couche en A débris de planches de chêne.
8. Sable jaune citron argileux.
9. Sable et graviers quaternaires. Galet de granite rose; fragments d'ivoire fossile.

Puits n° 3.

1. Sable et cailloux comprimés.
2. Remblais blanc homogène; débris de pierres.
3. Sable grisâtre.
4. Débris de construction bien tassés.
5. Gravats, fragments de tuile.

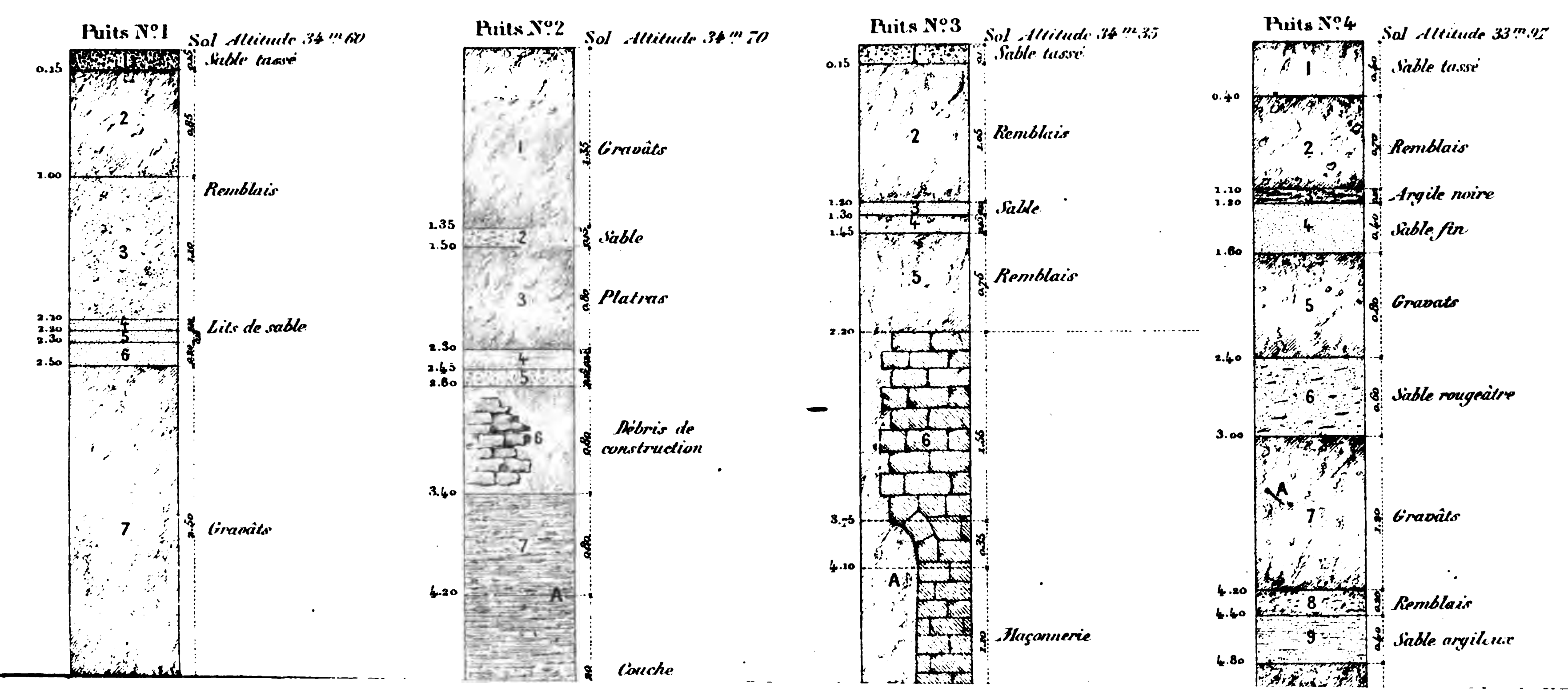
(3–5 :) Débris de faïences blanches et de faïences de Rouen à ornements bleus. Flacon à eau de Cologne du XVIII° siècle.

6. Maçonnerie de moellons avec mortier de plâtre et remblais peu tassés. — En A, fragments de grès à couverte vert pâle des XV° et XVI° siècles. En B, couche noire argilo sableuse. Dans le remblais remplissant cette cave, à la cote 6 m. 15 c., liard d'Henri III (1582).
7. Sable quaternaire ferrugineux. A 9 mètres l'eau apparait.

Puits n° 4.

1. Sable tassé sous le pavage.
2. Remblais sableux; débris de moellons.
3. Argile noire.
4. Sable fin jaune.
5. Gravats irréguliers. (Débris de faïences de Rouen à décors bleus, et de poteries en terre rouge à émail vert foncé des XVII° et XVIII° siècles.)
6. Sable rougeâtre.
7. Gravats mélangés de terre et de débris de pierres. En A, à la profondeur de 3 m. 50 c.; épingle en cuivre, à tête rapportée (moyen âge).
8. Remblais. (Grès du XIV° au XVI° siècle.)
9. Couche argilo sableuse avec plâtre mal cuit.
10. Gravats blancs; débris de tuile. Stratification de haut en bas et du N.-O. au S.-E.
11. Chaussée pavée. Pavés de grès de 0 m. 20 c. sur 0 m. 22 c.
12. Remblais avec plâtras.
13. Couche tourbeuse avec débris de végétaux et de cuir (portions de semelles bien cousues, de lanières), os fendus de cochon, mouton et bœuf. (Fragments de céramique noire et grise, gauloise et gallo-romaine. mais aussi quelques fragments de grès du moyen âge : XIV° au XV° siècle.) Cinq à six blocs du volume du poing, constitués par une sorte de poudingue ferrugineux renferment, enclavées, une série d'épingles identiques à celle trouvée à la profondeur de 3 m. 50 c. La couche tourbeuse n'occupe qu'une partie de la circonférence du puits. Dans l'autre, elle est très remaniée et se confond avec les couches sus et sous-jacentes.
14. Sable ferrugineux quaternaire. A 8 m. 20 c. on trouve l'eau.

COUPES DÉTAILLÉES DES PUITS



VILLE DE PARIS

1901

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 14 novembre 1901.

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE.

1. — Liste des membres présents.

2. — Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

3. — Lecture d'une lettre de M. Augé de Lassus.

4. — Vote d'un crédit de 500 francs pour les fouilles à faire dans l'église Saint-Pierre-de-Montmartre.

5. — Communication relative au groupe équestre de Pradier qui ornait le cirque des Champs-Elysées.

6. — Communication relative à la démolition d'immeubles présentant un intérêt artistique.

7. — Photographie des maisons primées.

8. — Hommage d'un atlas de la ville de Dresde.

9. — Ratification de commande de photographies.

10. — Inventaire et classement des œuvres d'art du domaine de la Ville.

11. — Communication de M. Jules Boulogne.

12. — Communication de M. Leleu.

13. — Communication de M. Carmignac, conseiller général.

14. — Observations au sujet d'un mémoire pour fournitures de photographies.

15. — Communication de M. l'abbé Gauthier relative à l'église Saint-Gervais.

16. — Fixation du nombre de planches reproduisant les stalles de Saint-Gervais.

17. — Observations au sujet de la vente de l'ancien hôtel, dit du Grand-Veneur, rue de Turenne, n° 60.

18. — Expropriations rues Brancion, de la Brèche-aux-Loups et d'Alleray.

19. — Transfert de l'Académie de médecine dans ses nouveaux locaux, rue Bonaparte.

20. — Vœu relatif à la pose de deux inscriptions indiquant la sépulture des Turgot, à Laënnec.

21. — Proposition relative aux changements des noms de rues.

22. — Rapport sur la plaquette de M. Vial relative à la maison de Gouthière.

23. — Inscription de la fontaine Boucherat.

24. — Communication de M. André Hallays au sujet de l'église Saint-Gervais.

25. — Identification de la maison de Scarron.

26. — Visite de la maison des Saint-Simoniens, rue de Ménilmontant.

27. — Visite à Bagnolet.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de **M. John Labusquière**, vice-président.

1. — Liste des membres présents.

Assistent à la séance : MM. le Préfet de la Seine, Dausset, Duval-Arnould, César Caire, Chassaigne Goyon, Despatys, Autrand, Bunel, Formigé, Gosselin-Lenôtre, André Laugier, Edgar Mareuse, Tourneux, Bouvard, Le Vayer, Wiggishoff, Doniol, André Hallays.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Charles Sellier, Tesson.

Excusés : MM. Augé de Lassus, L. Delisle, Detaille, Guiffrey, Longnon, G. Cain, Dervillé, Selmersheim, Brown.

2. — Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

3. — Lecture d'une lettre de M. Augé de Lassus, membre de la Commission.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante :

Paris, le 13 novembre 1901.

Monsieur le Président et honoré collègue,

A mon bien grand regret, il me sera impossible d'assister à notre séance prochaine.

Je vous prie d'en agréer toutes mes excuses.

Cette absence m'est d'autant plus fâcheuse que je désirais rappeler à notre Commission un vœu par moi proposé et obligeamment accueilli par elle, vœu qui intéresse la *pompe à feu* de Chaillot, ma voisine, quelquefois importune, car elle me prodigue sa fumée, intéressante cependant par son âge déjà respectable (cent vingt ans d'existence), les souvenirs qui s'y rattachent, enfin la modeste élégance du pavillon le plus ancien. Tout cela est condamné, je crois, et va disparaître.

Je cesserai d'être encensé, et ne m'en plains pas. Cependant, la *pompe à feu* mérite les honneurs suprêmes de la photographie, même de l'aquarelle, peut-être, car son encadrement de verdure est assez plaisant. Je viens donc réitérer le vœu déjà formulé et admis.

Agréez, Monsieur le Président, je vous prie, l'expression de ma fidèle et respectueuse confraternité.

Signé : L. Augé de Lassus.

M. Lucien Lambeau dit que la photographie de la pompe à feu de Chaillot et de son pavillon du XVIIIe siècle, a été votée par la Commission dans une séance antérieure.

M. Charles Sellier répond qu'elle figure, en effet, dans les cartons du musée Carnavalet.

M. Augé de Lassus ayant ainsi satisfaction, l'incident est clos.

4. — Vote d'un crédit de 500 francs pour les fouilles à faire dans l'église Saint-Pierre-de-Montmartre.

M. le Président donne lecture des communications suivantes :

Paris, le 6 novembre 1901.

A M. Lucien Lambeau,
secrétaire de la Commission du Vieux Paris.

Monsieur,

Par votre lettre du 22 juillet dernier, vous m'avez

informé que la Commission du Vieux Paris, dans sa séance du 27 juin précédent, avait émis le vœu que quelques fouilles fussent entreprises dans le sol de l'église Saint-Pierre-de-Montmartre.

En réponse à cette lettre, j'ai l'honneur de vous communiquer copie d'un rapport de M. Sauvageot, architecte, en date du 23 octobre courant, duquel il résulte que les fouilles à faire dans le chœur de ladite église entraîneraient une dépense de 500 francs et que le crédit affecté à la restauration de l'église Saint-Pierre-de-Montmartre ne présente pas actuellement de disponibilités suffisantes pour faire face à cette dépense.

Dans ces conditions, il appartient à la Commission du Vieux Paris d'examiner s'il y a lieu de faire exécuter ces fouilles sur le crédit dont elle dispose pour les travaux de cette nature.

Je vous serais obligé, Monsieur, de vouloir bien me faire connaître la décision qui aura été prise à ce sujet par la Commission du Vieux Paris.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations,

Signé : BOUVARD.

RAPPORT DE L'ARCHITECTE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE-DE-MONTMARTRE.

Monsieur le Directeur,

Je vous retourne la lettre ci-jointe que vous m'avez communiquée le 30 juillet 1901, en me demandant de vous faire connaître la dépense devant résulter des fouilles demandées par la Commission du Vieux Paris et si cette dépense pourrait être imputée sur le crédit affecté à la restauration du chœur de l'église Saint-Pierre.

Toutes les reprises intérieures du chœur étant actuellement terminées, je ne vois, en ce qui me concerne, aucun inconvénient à ce que les fouilles demandées soient faites maintenant *dans cette portion de l'édifice*. Les fouilles à faire dans la nef et les transepts ne pourront être exécutées que plus tard, après les reprises effectuées des piliers de la nef et des transepts. J'ajouterai qu'il serait nécessaire de faire les fouilles du chœur très prochainement, afin de ne pas retarder la mise en place des marches, dallages et carrelages dans la partie de l'église restaurée aujourd'hui.

J'estime que la dépense des fouilles et recherches à faire dans le chœur s'élèvera à la somme d'environ 500 francs. Ce chiffre comprend les frais de remblaiement des terres par couches minces, avec arrosage, pilonnage et dressement de chaque couche, afin de rendre au sol remué profondément la consistance nécessaire pour recevoir les dallages et carrelages nouveaux.

Dans mon rapport du 22 octobre, j'ai signalé que l'exécution des ouvrages imprévus reconnus indispensables au cours des travaux de la restauration du chœur absorberait facilement le dixième porté au devis approuvé pour faire face à leur dépense.

Dans ces circonstances, je pense que la somme de 500 francs indiquée ci-dessus, pour les fouilles du chœur demandées par la Commission du Vieux Paris, devrait être l'objet d'un crédit spécial.

Paris, le 23 octobre 1901.

Signé : SAUVAGEOT.

M. le Président dit que la Commission de permanence, reconnaissant l'intérêt que peuvent présenter les fouilles à faire dans l'église Saint-Pierre-de-Montmartre, a déjà voté le principe d'accorder les 500 francs demandés, à prélever sur le budget spécial de la Commission.

Il appartient à la Commission plénière de ratifier cette décision.

M. Charles Sellier rappelle que les fouilles en question ont été demandées par la 2e Commission à la suite d'une visite faite à Montmartre; il pense qu'elles devront particulièrement porter sur la partie de la vieille église connue sous le nom de Chœur des Dames.

La Commission vote le crédit demandé de 500 francs. Il est entendu que la 2e Commission devra être avertie et assister aux fouilles à faire.

5. — Communication relative au groupe équestre de Pradier qui ornait le cirque des Champs-Elysées.

M. le Président donne lecture de la communication suivante :

Paris, le 4 novembre 1901.

Monsieur Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission du Vieux Paris,

Par lettre du 18 octobre, présent mois, vous m'avez fait connaître que la Commission du Vieux Paris avait, dans sa séance du 10 du même mois, manifesté le désir d'être renseignée sur la situation de la ville de Paris en ce qui concerne la propriété du groupe équestre de Pradier qui ornait l'ancien Cirque-d'Eté des Champs-Elysées.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je n'ai pas été sans me préoccuper de cette affaire à la suite de la faillite de la Société concessionnaire du nouveau cirque.

Le groupe de Pradier, qui devait être replacé dans la nouvelle construction des Champs-Elysées, a été

enlevé par M. Carrier, entrepreneur, et déposé dans son chantier.

En raison de l'arrêt des travaux, j'ai dû le faire réclamer à M. Carrier, qui a refusé de le livrer, déclarant vouloir le conserver en garantie des sommes qui lui sont dues par la Société du Cirque-Palace en faillite.

Dans cette situation, j'ai demandé à la direction du Contentieux d'indiquer la procédure à suivre pour que la Ville puisse rentrer en possession de cette œuvre, et je puis vous assurer que l'Administration ne manquera pas d'user de tous les moyens de droit dans ce but.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et Plantations.
Signé : BOUVARD.

La direction du Contentieux vient de me confirmer le bien fondé du droit de la ville de Paris en cette affaire et m'a fait connaître la procédure à suivre pour obtenir la restitution de l'œuvre d'art dont il s'agit. Des mesures vont être prises à bref délai dans ce but.

M. le Président dit que la Commission est heureuse d'enregistrer la communication de M. le directeur des services municipaux d'Architecture. Il ajoute que l'œuvre curieuse dont il s'agit sera la bienvenue dans le domaine municipal.

6. — Communication relative à la démolition ou au remaniement d'immeubles départementaux présentant un intérêt artistique ou historique.

M. le Président donne lecture de la communication suivante :

Paris, le 24 octobre 1901.

A Monsieur Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre en date du 18 octobre dernier, dans laquelle vous me faites part du vœu émis par la Commission du Vieux Paris d'être tenue au courant de tout projet entrainant la démolition ou le remaniement dans Paris ou le département de la Seine d'immeubles présentant un caractère historique ou artistique.

Je vais adresser dans ce sens une circulaire aux maires de la banlieue parisienne et aux services techniques dépendant de ma Direction.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le directeur des Affaires départementales,
Signé : E. DEFRANCE.

M. Lucien Lambeau donne également lecture des circulaires ci-après, adressées, la première, aux maires du département, par M. le Préfet de la Seine, et la seconde aux chefs des bureaux de la direction des Affaires départementales et relatives, toutes deux, au même objet :

Paris, le 14 novembre 1901.

Monsieur le Maire,

Un arrêté préfectoral du 18 décembre 1897, pris en conformité d'une délibération du Conseil municipal de Paris en date du 15 novembre de la même année, a constitué, à la Préfecture de la Seine, une Commission administrative, dite « Commission du Vieux Paris », chargée de rechercher les vestiges anciens de la capitale, de constater leur état actuel, de veiller, dans la mesure du possible, à leur conservation, de suivre au jour le jour les fouilles qui pourraient être entreprises et les transformations jugées indispensables et d'en conserver les preuves authentiques.

Une circulaire, en date du 13 mars 1900, accompagnée d'un questionnaire archéologique et artistique, vous a fait connaître que cette Commission, pour compléter l'œuvre qu'elle poursuit, devait nécessairement franchir les murs de la cité et étendre son action à la région de l'ancien Parisis, où l'histoire et l'art ont laissé tant de monuments.

Je n'ai pas besoin de vous signaler, Monsieur le Maire, l'intérêt qu'il y aurait, pour l'histoire générale de Paris et du département, à ne pas laisser disparaître ou disséminer les restes des constructions anciennes et des œuvres artistiques dont peut s'enorgueillir votre commune.

La Commission du Vieux Paris, qui s'en est à juste titre préoccupée à plusieurs reprises, a émis un vœu, dans sa séance du 10 octobre dernier, tendant à ce qu'aucun projet entrainant le remaniement ou la démolition d'immeubles communaux ou départementaux présentant un caractère historique ou artistique ne fût exécuté sans avoir été au préalable soumis à son examen.

Je vous prierai donc, Monsieur le Maire, de bien vouloir, en ce qui vous concerne, tenir scrupuleusement compte du vœu de la Commission du Vieux Paris, et de veiller à ce que toute découverte de nature à enrichir l'histoire archéologique du Département lui soit signalée d'urgence.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet de la Seine,
Signé : J. de SELVES.

Note.

M. le président de la Commission du Vieux Paris a appelé l'attention du soussigné sur l'intérêt relatif que les divers services administratifs paraissent attacher aux travaux de cette Commission.

Les renseignements demandés par elle sont, en général, transmis sans aucune préoccupation de la suite qui leur sera donnée et semblent s'adresser à un organisme d'une utilité secondaire.

Le soussigné a l'honneur d'appeler l'attention de M. sur cet état de choses, préjudiciable au bon fonctionnement d'une institution dont l'intérêt se fait chaque jour sentir davantage.

Il profite de cette circonstance pour signaler à M. le vœu émis par la Commission, dans sa séance du 10 octobre dernier, et tendant à ce qu'aucun projet entraînant le remaniement ou la démolition d'immeubles communaux ou départementaux présentant un caractère artistique ou historique ne soit exécuté sans avoir été, au préalable, soumis à son examen.

Il le prie de bien vouloir, en ce qui le concerne, tenir scrupuleusement compte du vœu ci-dessus rappelé et veiller à ce que toute découverte de nature à enrichir l'histoire archéologique du département soit signalée d'urgence à la Commission chargée de cet intéressant travail.

M. le Président dit qu'il y a lieu de remercier M. le directeur des Affaires départementales sur l'empressement qu'il a bien voulu mettre à déférer au vœu de la Commission. Il ajoute qu'il serait heureux de voir les autres services administratifs suivre l'exemple du Service départemental. Il indique, par exemple, les fouilles actuellement faites sur la place de l'Hôtel-de-Ville et qui n'ont pas été signalées à la Commission. Il ajoute qu'il ne manquera pas d'aviser de ce fait M. le Préfet de la Seine, président de la Commission.

M. le docteur Capitan appuie les observations de M. le Président au sujet des travaux actuels de la place de l'Hôtel-de-Ville qui n'ont pas été signalés à la 2e Commission. Il y a peut-être là l'occasion manquée de faire une importante découverte et sans bourse délier puisque la fouille était ouverte

L'incident est clos.

Des remerciement seront adressés à M. Defrance pour sa commnnication.

7. — Envoi de photographies des maisons primées au dernier concours de façades.

M. le Président annonce qu'il a reçu, de M. le directeur des services municipaux d'Architecture, la photographie des six maisons primées au concours ouvert entre les architectes et les propriétaires des maisons construites à Paris, en 1899, pour lesquelles le rapport de M. Nénot, architecte, a été inséré au *Bulletin municipal officiel* du 30 juillet 1901.

M. le Directeur des services municipaux d'Architecture rappelle à la Commission que le jury, à l'occasion de ce concours, s'était donné pour règle de ne pas encourager la création d'une architecture municipale. Il a voulu prendre dans tous les genres soumis et récompenser l'œuvre la plus remarquable, sans distinction d'école. Il ajoute qu'il est facile de se rendre compte, par l'examen des photographies, que le jury n'a eu d'autre souci que de primer la maison la plus séduisante et la plus artistique.

L'incident est clos.

Les photographies seront envoyées au musée Carnavalet et des remerciements adressés à M. le directeur des services municipaux d'Architecture.

8. — Hommage à la Commission d'un atlas de la ville de Dresde.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. l'Archiviste de la ville de Dresde un superbe atlas représentant les principales vues anciennes et modernes de cette ville.

Il propose à la Commission d'envoyer des remerciements à l'archiviste de cette ville et de transmettre l'album à la bibliothèque Le Peletier de Saint-Fargeau.

Adopté.

9. — Ratification de la commande de deux photographies prises d'urgence.

M. le Président signale à la Commission que, vu l'urgence, deux photographies ont été commandées à M. Barry, photographe, avant la réunion de la Commission. Il s'agit des escaliers intérieurs d'une vieille maison sise rue Dante, derrière l'immeuble 41, rue Galande, dont la vue va être cachée par une maison en construction, et d'une autre maison

du XVIII[e] siècle, sise quai des Célestins, n° 8, et en ce moment en démolition.

La Commission de permanence a déjà émis un avis favorable.

Cette ratification est adoptée.

10. — Inventaire et classement des œuvres d'art pouvant exister dans les immeubles communaux.

M. le Président rappelle que MM. André Hallays, Lucien Lambeau, Charles Sellier et Tesson ont été chargés de faire le récolement, en vue d'un classement ultérieur, des œuvres d'art éparses dans les immeubles appartenant à la Ville.

A cet effet M. Lucien Lambeau a demandé et gracieusement obtenu de la direction des Affaires municipales un extrait du sommier du domaine de la Ville devant servir de base au travail dont il s'agit.

M. le Président propose à la Commission de remercier M. le directeur des Affaires municipales et M. le chef du bureau du Domaine pour la diligence apportée à la confection du document dont il s'agit.

Adopté.

11. — Communication de M. Jules Boulogne d'essais historiques sur les rues Saint-Antoine et du Chaume.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Jules Boulogne, 151, rue de Belleville, communication de travaux historiques sur les rues Saint-Antoine et du Chaume.

Ces travaux seront renvoyés à la 1[re] Commission et des remerciements transmis à leur auteur.

12. — Communication de M. Leleu au sujet d'anciennes bornes métalliques.

M. le Président fait connaître à la Commission qu'il a reçu de M. Leleu, rue de Rivoli, 232, une communication intéressante relative aux bornes métalliques dont il a été déjà question à la Commission.

Cette communication sera transmise à la 1[re] Commission et des remerciements envoyés à M. Leleu.

13. — Communication de M. Carmignac, conseiller général de la Seine.

M. le Président annonce que M. Carmignac, conseiller général de la Seine, serait heureux de faire visiter, à une délégation de la Commission, les deux étages des vieilles caves de sa maison, sise rue des Lombards, 10.

Des remerciements seront transmis à M. Carmignac.

La 1[re] Commission sera chargée d'organiser la visite dont il s'agit.

14. — Observations au sujet d'un mémoire portant fourniture de photographies.

M. le Président soumet un mémoire, s'élevant à la somme de 600 francs, produit par l'un des photographes de la Commission et que M. G. Cain, conservateur du musée Carnavalet, auquel sont destinées les épreuves, refuse de viser, en raison de l'élévation du prix demandé.

Les photographies commandées, dont les dimensions sont de 30 × 40 pour dix exemplaires et 18 × 24 pour deux exemplaires, se rapportent à la caserne du Petit-Musc, qui sera prochainement démolie.

M. Gosselin-Lenôtre demande quel est le nombre des reproductions livrées.

M. Lucien Lambeau répond que la commande votée par la Commission, dans sa séance du 28 mars dernier, était de douze photographies.

M. Gosselin-Lenôtre constate que, d'après le mémoire fourni, chacune des photographies reviendrait à la somme de 50 francs.

M. Le Vayer dit qu'un tarif fixe et accepté par les photographes et l'Administration devrait être établi pour toutes les reproductions à faire pour la Commission.

M. le Directeur des services municipaux d'Architecture pense qu'il serait plus prudent, avant chaque commande, de débattre les prix avec le photographe auquel on remet un travail. Il ajoute, en ce qui concerne le

photographe en question, que ses travaux sont d'une exécution fort remarquable, mais que ses prix passent pour être quelque peu élevés.

M. Formigé pense, comme M. Le Vayer, qu'un tarif uniforme, variant seulement d'un format à un autre, devrait être établi et imposé aux photographes de la Commission.

M. Tesson rappelle que le Comité des monuments historiques est organisé très complètement et simplement, en ce qui concerne les photographies à prendre pour le service.

Le photographe qui prend les vues reçoit une rétribution fixe (35 francs) par cliché et fournit deux épreuves. Le cliché est la propriété du Comité. Le prix est ferme, quelle que soit la distance, sur tous les points de la France et quelles que soient les difficultés d'exécution.

M. le Président pense que M. Brown, chef du service des Beaux-arts, régisseur de la Commission du Vieux Paris, c'est-à-dire administrateur de son budget, est tout qualifié pour demander au photographe en question une juste réduction de son mémoire. Il ajoute qu'il en fait la proposition à la Commission.

Adopté.

M. le Président propose de renvoyer à la Commission de permanence l'étude de la combinaison signalée par M. Tesson.

Adopté.

15. — Communication de M. l'abbé Gauthier, vicaire de Saint-Gervais, relative à la chapelle dite de Scarron et aux stalles de l'église.

M. le Président donne communication d'une lettre ci-après de M. Gauthier, vicaire de Saint-Gervais, annonçant, entre autres choses, que satisfaction a été donnée au vœu de la Commission tendant à faire cesser l'occupation de la chapelle dite de Scarron, dans laquelle était installé le cabinet de travail du premier vicaire.

Tout danger de détérioration se trouve donc, de ce fait, écarté :

A M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.

Monsieur,

mettez-moi de faire quelques remarques au sujet de votre communication relative à l'église Saint-Gervais et sur la discussion qui a été ouverte. D'abord pour ce qui regarde la chapelle dite de Scarron, ensuite pour ce qui a rapport aux stalles du chœur. L'oratoire de Scarron est libre maintenant, le bureau de M. le Premier vicaire a été transféré dans l'ancienne lampisterie. Le vœu de la Commission du Vieux Paris est réalisé sur ce point. Quant à rendre cet endroit facilement accessible au public, cela nous est impossible. Les ressources de la Fabrique sont nulles, nous ne pouvons augmenter le nombre de nos employés et laisser sans surveillance cette partie de notre vaste église, il n'y faut guère songer. Toutefois, quiconque demande à visiter l'oratoire est aussitôt accompagné par l'employé de garde, qui a pour consigne de se plier aux exigences des visiteurs.

Ce qui est surtout inquiétant pour la conservation de ce coin de Saint-Gervais, c'est la maison voisine. Premièrement elle empêche l'air de circuler et en hiver est cause des amas de neige qui demeurent sur le toit de la chapelle longtemps après qu'elle a déjà disparu autour de nous. Je crains toujours que la toiture ne s'effondre un jour ou l'autre. Secondement les locataires de cette maison ne se gênent pas pour jeter par la fenêtre toutes sortes de choses et quand le grillage protecteur du vitrage sera oxydé il est à redouter que les vitres elles-mêmes soient impuissantes à protéger notre chapelle.

Il me paraît utile d'attirer l'attention de la Commission du Vieux Paris sur le point suivant : On dit communément que, dans la chapelle dite de Scarron, tous les panneaux sont peints sur bois. Cela n'est pas absolument exact. Quelques-uns sont sur toile. Est-ce que ces derniers ont appartenu à une époque postérieure, sont-ils de la restauration de 1825?

En ce qui concerne les stalles du chœur, j'ai la conviction qu'elles ont toutes été faites pour Saint-Gervais. Les quinze qui portent les palmes, le chiffre, l'orme, ne laissent aucun doute, celle (la première à droite) qui porte des attributs pastoraux est de la même époque et peut être assimilée aux précédentes. Quant aux autres, j'ai eu l'honneur de vous dire à vous-même, puis aux messieurs qui vous accompagnaient ensuite, comment elles pouvaient et devaient être attribuées à Saint-Gervais. Mais la légende des stalles de Port Royal ! ? je ne la détruis pas. Aux premières années du siècle dernier (XIXe) il y avait dans notre église deux rangées de six stalles en face de l'autel. Elles étaient vis-à-vis le maître-autel. S'il faut nécessairement trouver à Saint-Gervais des stalles venant de Port-Royal, je ne vois aucun inconvénient à dire que ce sont peut-être celles qui ont disparu, mais, jusqu'à la preuve historique me démontrant le contraire, je continuerai à croire que celles qui ont été l'objet de la si bienveillante attention de la Commission du Vieux Paris, appartiennent bien à Saint-Gervais.

Les attributs qui sont sur les miséricordes qu'ont-ils de commun avec un chœur de religieuses? Qu'ont-ils de commun avec Saint-Gervais, me dira-t-on. L'ouvrier de cette époque ne travaillait pas sans faire passer une idée dans son travail, car tous étaient des artistes. Or, si l'on considère les stalles de Saint-Gervais, une idée bien nette se dégage. C'est l'époque des

Confréries, des Maitrises. Le *roi de la Confrérie* a sa place aux cérémonies de l'église et il tient à l'occuper aussi longtemps qu'il demeure en charge. Devant lui on place ces bâtons de confréries, comme on en trouve encore en beaucoup d'endroits. De là à représenter sur le siège du président ou roi de la Confrérie, les actions, le travail que le saint patronne, il n'y a dans l'esprit de l'artiste que le passage de la conception à l'exécution.

Sur nos stalles nous voyons à l'œuvre le mortelier, le tonnelier, le rôtisseur, le savetier, l'écrivain, l'apothicaire lui-même. Et les rues qui environnent Saint-Gervais ne rappellent-elles pas les métiers nombreux exercés au centre du vieux Paris, la verrerie, la coutellerie, la vannerie, la tixeranderie, etc.?

Mais les autres stalles? Des armes, des emblèmes qui ne semblent pas convenir à Port-Royal préférablement à Saint-Gervais. Si une discussion s'engageait sur ce dernier point, les partisans de la célèbre abbaye ne me trouveraient pas encore de leur côté.

Je me permets, Monsieur Lambeau, de vous présenter ces réflexions parce que je sais combien vous vous intéressez à notre cher monument. Je tiens beaucoup moins au vocable de Scarron pour l'oratoire qu'à l'origine de nos stalles pour Saint-Gervais. Il est bien évident que sur ce dernier point il est vraisemblable que vous ne me blâmerez pas.

Veuillez agréer, Monsieur Lambeau, mes respectueuses salutations.

Paris, 13 novembre 1901.

Signé : Gauthier, *vicaire.*

M. Lucien Lambeau demande que la partie de la lettre de M. l'abbé Gauthier concernant le grillage extérieur de la chapelle de Scarron, encombré par les détritus qui y sont jetés des maisons voisines, soit renvoyée à l'Administration avec prière de faire le nécessaire pour empêcher cet abus.

Adopté.

La Commission décide, en outre, d'envoyer ses remerciements à M. Gauthier pour son intéressante communication.

16. — Fixation du nombre de planches reproduisant les stalles de Saint-Gervais.

M. Lucien Lambeau dit que M. Brown, régisseur de la Commission du Vieux Paris, empêché d'assister à la séance, l'a prié de demander, en son lieu et place, l'avis de la Commission sur la reproduction des *miséricordes* des stalles de Saint-Gervais, votée dans la séance du 28 juin dernier.

Le nombre des *miséricordes* à reproduire s'élève à 24, plus 2 panneaux des extrémités et une vue d'ensemble du chœur.

Deux combinaisons sont en présence : la première consistant à reproduire 6 miséricordes par planche, soit 4 planches, plus une planche comprenant les deux panneaux d'extrémité, et une planche pour la vue d'ensemble.

Ce qui ferait un total de 6 planches, à 140 francs la planche, soit 840 francs pour un tirage à 1,000 exemplaires de chacune, destinés aux procès-verbaux de la Commission.

La deuxième combinaison, montrant les *miséricordes* à une plus grande échelle, n'en comporterait que 4 par planche au lieu de 6, ce qui ferait, de ce fait, 6 planches de *miséricordes*, plus une planche pour les 2 panneaux et une vue d'ensemble, soit 8 planches au même prix que ci-dessus, pour la somme de 1,120 francs.

M. Lucien Lambeau ajoute que M. Brown n'a pas voulu prendre de décision concernant ces reproductions avant d'en avoir soumis les grandes lignes à la Commission.

M. le Directeur des services municipaux d'Architecture dit que les épreuves soumises peuvent parfaitement supporter la réduction, c'est-à-dire que, selon lui, chaque planche devrait contenir 6 miséricordes, ce qui est la combinaison la moins coûteuse.

Cette combinaison est adoptée.

M. André Hallays estime que le prix demandé lui paraît trop élevé, surtout si le photographe garde pour lui les clichés en question, clichés qu'il pourra certainement utiliser pour des commandes particulières en raison du grand intérêt qu'ils présentent.

M. le Directeur des services municipaux d'Architecture dit que la question mérite examen.

Il pense qu'il faudrait savoir, d'abord, si les photographes qui travaillent pour la Commission du Vieux Paris ont le droit d'éditer ou de vendre des épreuves tirées sur les clichés commandés par la Ville.

M. le Président répond que si aucune réserve n'a été faite au moment de la commande, il lui paraît qu'ils ont incontestablement ce droit. Il ajoute que la Commission du Vieux Paris est une assez bonne cliente et que les travaux qu'elle procure sont assez importants pour avoir un photographe attitré

qui conserverait soigneusement ses clichés, ne les mettrait pas dans le commerce et réaliserait probablement des économies à la Ville.

M. Lucien Lambeau rappelle que la Commission, lors de sa création et à propos de la même question, n'a pas voulu créer de monopole pour ses reproductions. Il lui a paru qu'il serait plus équitable de les répartir entre plusieurs photographes agréés par elle.

M. le Président répond que le résultat dont il faut surtout se préoccuper est d'économiser le plus possible les deniers des contribuables.

M. Le Vayer dit qu'il est absolument interdit aux photographes qui travaillent pour l'Administration de vendre ou éditer les clichés pris pour elle. Ils ne peuvent le faire qu'avec une autorisation spéciale. Ce procédé pourrait être employé par la Commission du Vieux Paris.

M. André Hallays se demande pourquoi les clichés ne seraient pas déposés au musée Carnavalet; il ajoute que les photographes, trouvant un avantage à fournir la Commission, devraient au moins la faire bénéficier d'une diminution de prix. Il est persuadé, dans tous les cas, qu'il y aurait économie réelle à avoir un seul photographe attitré.

M. le Président fait remarquer combien cette question est importante au point de vue des finances de la Commission; il propose de charger la Commission de permanence de l'examiner avec soin et de soumettre un rapport à la séance plénière.

Adopté.

17. — Observations au sujet de la vente de l'ancien hôtel dit du Grand-Veneur, rue de Turenne, n° 60 (1).

M. Lucien Lambeau donne lecture de la communication suivante :

Messieurs, l'hôtel situé rue de Turenne, n° 60, au coin de la rue Villehardouin, qui est occupé depuis le mois de mai 1823 par les Dames franciscaines de Sainte-Elisabeth, dont l'ordre existe depuis 1616, sera mis en vente le 26 décembre prochain à la requête du Crédit foncier de France.

Cet hôtel, qui renferme un emplacement considérable puisque l'affiche de vente annonce 4,730 mètres de superficie, possède encore un grand et vaste jardin et des bâtiments édifiés aux XVIIe et XVIIIe siècles, que la Commission serait sans doute heureuse d'examiner et de faire reproduire. Nous rappelons, à cette occasion, qu'à la séance du 10 novembre 1898, nous avons demandé, pour le portefeuille de Carnavalet, une reproduction photographique de la superbe porte cochère qui montre, finement sculptés sur bois, les attributs de la chasse traduits par une hure de sanglier, des têtes d'animaux et un marteau de bronze, également composé de têtes de chiens courants.

Le logis qui nous occupe n'est autre que celui qu'habita, sinon un grand-veneur de France, comme l'indique la légende populaire, mais un capitaine-général des chasses du Roi, ce qui était à peu près la même chose. Ce capitaine-général aurait été, d'après Lefeuve, Hennequin, marquis d'Ecquevilly, qui occupa, en effet, cette fonction après son père et son grand-père — et non après son grand-oncle, comme l'affirme cet auteur, — et qui, en 1741, épousa une jeune fille du quartier, la propre enfant du marquis de Joyeuse, dont l'hôtel existe encore en partie au n° 8 de la rue des Francs-Bourgeois.

Cet hôtel, si vaste cependant, n'était lui-même qu'une partie du grand logis construit pour le chancelier Louis Boucherat sur les ruines de l'hôtel de Claude Guénégaud, trésorier de l'Epargne, dont l'incendie causa une si grande peur à Mme de Sévigné, alors locataire de Carnavalet.

Les jardins du chancelier allaient, en effet, de la rue de Turenne, alors Saint-Louis-du-Marais, au Boulevard ou nouveau Cours qui est actuellement le boulevard Beaumarchais.

M. A. de Champeaux, dans son *Art décoratif du Vieux Paris*, édité en 1898, rappelle que : « cinq ou six salons de cette riche demeure « conservaient encore leurs boiseries admirablement sculptées, lorsque la supérieure se « décida à accepter les offres séduisantes qui « lui étaient faites par les barons Ferdinand « et Albert de Rothschild. On voyait sur ces « panneaux, transportés maintenant à l'étranger, les chiffres et la devise du grand-veneur « qui les avait commandés. Il reste dans l'hôtel « deux grands salons ornés de boiseries sculptées et servant de dortoirs qui pourraient « permettre de trancher cette incertitude « historique, si la règle sévère de la maison

(1) Voir dans le procès-verbal suivant, du 12 décembre 1901, la relation de la visite faite par une délégation de la Commission.

« n'en interdisait pas l'entrée aux amateurs « profanes. »

L'incertitude dont parle M. de Champeaux est le nom exact du soi-disant grand-veneur propriétaire de l'hôtel, qui, selon lui, serait ou le duc de la Rochefoucauld, ou le comte de Toulouse, qui occupèrent tous deux cette charge sous Louis XIV. Nous avons dit plus haut qu'il s'agissait du marquis d'Ecquevilly, capitaine général des chasses du Roi. Thierry, dans son *Guide des étrangers et voyageurs* (1787), dénomme également la maison : Hôtel d'Ecquevilly.

Germain Brice, dans son édition de 1752, fait un tableau grandiose de l'hôtel que Boucherat *avait fait considérablement réparer quelques années avant sa mort*, survenue au mois de septembre 1699, alors qu'il était âgé de 84 ans. Ce point fixerait à peu près exactement la date de construction des parties anciennes pouvant encore exister de l'hôtel de la rue de Turenne.

Cet auteur affirme qu'il était digne d'abriter un *très grand seigneur*; les appartements en étaient spacieux et en grand nombre. « Le « jardin, assure-t-il, tourné du côté du nou- « veau cours, a beaucoup d'étendue ; on peut « même ajouter qu'il y en a peu de plus grands « à Paris, si on en excepte cependant ceux des « moines ou des communautés régulières, qui « sont bien aises d'avoir des campagnes dans « leurs clôtures, pour dissiper les chagrins de « la retraite et de la solitude ».

Le bon Brice ne se doutait sans doute pas, en écrivant ces lignes, que les ombrages du chancelier Boucherat seraient eux-mêmes, un jour, la verdoyante campagne des filles de Sainte-Elisabeth.

Si l'on fait une excursion dans les anciens plans de Paris, on pourra suivre, à travers quelques siècles, l'existence du fameux hôtel.

Le plan de Gomboust (1652) le dénomme naturellement hôtel Boucherat ; il montre les jardins, assez spacieux, sans doute, mais n'allant pourtant que jusqu'à la rue Saint-Pierre, qui est une rue supprimée aujourd'hui et qui faisait communiquer le milieu de la rue Saint-Claude avec le milieu de la rue Saint-Gilles. A cette époque, vraisemblablement, le chancelier Boucherat n'avait pas encore acquis les immenses terrains qui devaient lui constituer un jardin allant jusqu'au Cours.

Le plan de Nicolas de Fer (1697) montre encore et dénomme toujours l'hôtel du nom de Boucherat. Le chancelier, en effet, est sur le point d'y mourir.

Le plan de Jaillot (1713), avec une clarté aussi grande que l'ouvrage de son auteur, indique l'hôtel, qu'il appelle encore Boucherat, avec ses vastes jardins et pièces d'eau, se terminant au Boulevard. On reconnait qu'aucune construction ne donne sur la rue Saint-Louis, le portail actuel, seul, s'y dresse et ouvre sur la cour. Trois bâtiments entourent cette cour : un au fond, deux de chaque côté, formant ailes.

Derrière le bâtiment du fond commencent les jardins, dans la direction, nous l'avons dit, du Boulevard.

En 1714, le plan de La Caille montre l'hôtel, toujours nommé Boucherat, mais déjà diminué de la partie des jardins attenant au Cours.

L'amputation aurait donc vraisemblablement été opérée vers cette époque.

On la constate encore dans le plan de Delagrive (1728), qui donne un relevé géométral des bâtiments et qui continue à l'appeler du nom du chancelier.

Le beau plan cavalier de Turgot (1739) en montre fort clairement les diverses parties ; on voit le portail sur lequel ne s'élève aucune construction, et le détail du parc, réduit de moitié.

La partie abandonnée qui, comme nous l'avons dit, était celle attenante au Boulevard, est occupée par des chantiers de bois et des jardins particuliers.

Jusqu'en 1760, dans le plan de Vaugondy, comme dans celui de Turgot, le logis s'appelle toujours Hôtel Boucherat. Ce ne sera que dans le plan de Deharme (1763) qu'il quittera cette dénomination pour prendre celle d'hôtel d'Ecquevilly, c'est-à-dire 65 ans après la mort du chancelier et une vingtaine d'années après que le capitaine-général des chasses y aura pris ses quartiers.

La désignation de l'immeuble, mentionnée sur l'affiche de la vente, est ainsi conçue :

« *Désignation :*

« Une grande propriété située à Paris, rue de Turenne, 60 (3e arrondissement, dit du Temple, 11e quartier, dit des Archives), d'une contenance superficielle de 4,730 mètres, et comprenant :

« 1° Un bâtiment en façade sur la rue, aux ailes à droite et à gauche sur cour, élevé sur caves d'un rez-de-chaussée, partie d'un entre-

sol, partie d'un étage carré et partie de deux étages carrés, un étage lambrissé au-dessus et grenier;

« 2° Un rez-de-chaussée sur terre-plein;

« 3° Bâtiment en façade sur cour et jardin, avec deux ailes formant pavillon élevé sur caves d'un rez-de-chaussée, d'un étage carré et d'un étage lambrissé;

« Grand jardin;

« 4° En façade sur le jardin élevé partie sur caves et partie sur terre-plein, un autre bâtiment composé d'un rez-de-chaussée, de deux étages carrés et d'un étage lambrissé.

« Le tout tenant par devant à la rue de Turenne, par derrière à M. Jeanselme, d'un côté à M. Montbrun et à M. Lefranc, et d'un autre côté à MM. Potin, Abraham et autres.

« Ainsi que le tout se poursuit et comporte sans aucune exception ni réserve des différents immeubles composant le gage, lors même qu'ils auraient été omis dans la désignation qui précède ou qu'il y aurait erreur. »

La mise à prix étant fixée à 400,000 francs et la vente poursuivie par Me Jules Tissier, avoué, demeurant rue Sainte-Anne, n° 50.

Résumant notre communication, nous proposons que des démarches soient faites pour faciliter à une délégation de la Commission la visite de cette intéressante habitation et que, si la chose est possible, des reproductions soient prises des parties les plus intéressantes.

Signé : Lucien Lambeau.

Adopté.

La 1re Commission est chargée des démarches à faire.

18. — Expropriations rue Brancion, rue de la Brêche-aux-Loups et rue d'Alleray.

M. Tesson dit que les maisons que la Ville va prochainement exproprier rue Brancion, rue de la Brêche-aux-Loups et rue d'Alleray ne contiennent aucun souvenir historique ou artistique à faire réserver.

19. — Transfert de l'Académie de médecine dans ses nouveaux locaux. rue Bonaparte.

M. Tesson expose que la 1re Sous-commission s'est occupée, sur le désir qu'en avait exprimé M. Mareüse, de savoir si l'ancienne chapelle de la Charité, rue des Saints-Pères, actuellement occupée dans sa partie inférieure par l'Académie de médecine, n'allait pas se trouver menacée par suite du transfert prochain de cette Académie dans les locaux qui lui sont aménagés rue Bonaparte. Or, ce déplacement ne compromettra en rien l'existence de la chapelle en question, qui dépend de l'hôpital de la Charité et appartient par conséquent à l'Assistance publique.

Le culte maronite a sollicité de cette Administration l'autorisation de disposer de la chapelle lorsque l'Académie de médecine sera partie.

Il n'y a donc pas lieu d'avoir d'inquiétude sur la conservation de l'édifice, lequel reconstruit à la fin du XVIIIe siècle est d'un intérêt médiocre et n'a jamais servi au culte. Il rappelle surtout la clinique de Corvisart, si célèbre et si mémorable par le mouvement qu'elle entraîna. Il est bon de rappeler à ce sujet que la grande plaque de marbre gravé qui surmontait l'entrée de cette clinique gît lamentablement, cassée en deux morceaux, dans une cave oubliée de l'hôpital de la Charité.

M. Duval-Arnould ajoute que c'est par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères que la chapelle de la Charité est demandée pour l'exercice du culte maronite, et il est désirable qu'une solution favorable intervienne : c'est un moyen convenable et économique de conserver cet intéressant souvenir. D'un autre côté cela rendra service à un culte dont les fidèles ont toujours été des amis de la France.

Il est décidé que l'affaire reste soumise à la 1re Sous-commission pour rapport lorsque le déménagement de l'Ecole de médecine sera opéré.

20. — Renouvellement du vœu relatif à la pose de deux inscriptions indicatives de la sépulture des Turgot à l'hôpital Laënnec.

M. Tesson rappelle que la Commission avait émis, il y a deux ans, consécutivement au rapport présenté par M. Georges Villain, un vœu tendant à la pose de deux plaques destinées à fixer le lieu de la sépulture de Turgot, dans l'hôpital Laënnec. L'une de ces

plaques devait être posée rue de Sèvres, auprès de la porte de l'établissement; l'autre dans la chapelle, exactement au-dessus de l'emplacement où les cercueils ont été replacés après identification.

La Commission renouvelle le vœu émis en 1899 et renvoie à la Commission des inscriptions parisiennes.

21. — Adoption d'une proposition relative aux changements des noms de rues.

M. Tesson, au nom de la 1re Sous-commission, dit qu'un vœu a été émis et adopté par cette Sous-commission pour demander à l'Administration d'indiquer le nom primitif sur les plaques des noms de rues dont la dénomination vient à être changée. L'intérêt de cette proposition s'explique par la commodité que trouvera le public à s'orienter et par l'avantage de laisser survivre des noms anciens, souvent pittoresques ou historiques, ayant leur place dans les souvenirs et les fastes de la ville de Paris.

M. le Président dit que ce supplément d'indications sur les plaques des noms de rues ne peut être qu'avantageux et que la réalisation de la proposition semble très simple en opérant chaque fois qu'une plaque nouvelle est posée.

M. Doniol fait remarquer que beaucoup de rues ont changé souvent de nom et qu'il serait difficile de mentionner toutes les appellations successives.

M. Edgar Mareuse estime que l'indication d'un seul nom ancien doit suffire, en faisant le choix, bien entendu, parmi les noms supprimés de celui qui est le plus caractéristique au point de vue historique ou topographique.

M. Duval-Arnould appuie la proposition en citant plusieurs exemples, notamment celui de la place des Vosges qui, jusqu'en 1870, s'était appelée place Royale, nom sous lequel on la désigne fréquemment dans l'histoire.

La proposition est adoptée, et la Commission en décide le renvoi à l'Administration.

22. — Rapport de M. André Hallays sur la brochure de M. Henri Vial concernant la maison de Gouthière, faubourg Saint-Martin (1).

M. André Hallays. — Au numéro 6 de la rue Pierre-Bullet s'élève un petit pavillon de style Louis XVI qui avant le percement de cette voie nouvelle communiquait par une longue allée avec le 74 du faubourg Saint-Martin.

Ce pavillon est, selon M. de Champeaux (*L'art décoratif dans le Vieux Paris*, p. 332), l'un des plus curieux specimens des petites maisons du règne de Louis XVI. Deux sphinx gardent le péristyle. La porte est surmontée de deux figures assises et au dessus de ce tympan se déroule un grand bas-relief où l'on voit une procession bachique de petits enfants. Cette sculpture est charmante. On en ignore l'auteur.

D'après une ancienne tradition, cette maison aurait été celle de Gouthière. M. de Champeaux crut démontrer l'inexactitude de la légende. Mais M. Henri Vial vient de prouver d'une façon irréfutable que le logis a été bâti et habité par le grand ciseleur. Il a établi ce point de l'histoire de Paris en découvrant et publiant :

1° La convention intervenue entre Gouthière et ses créanciers à la suite de la faillite de l'artiste le 23 janvier 1788 (cet acte est tiré des Archives de la juridiction consulaire);

2° Le procès-verbal de la saisie des immeubles de Gouthière, rue Saint-Martin, le 24 novembre 1781 (cet acte est aux Archives nationales V 3823, registre 306, f° 100 à 110).

Ces recherches n'ont pas seulement permis à M. Henri Vial d'identifier un des débris les plus charmants que nous possédions de l'art de la fin du XVIIIe siècle. Elles lui ont fourni l'occasion d'éclaircir quelques points de la biographie encore mal connue de l'artiste auquel on doit tant de précieux chefs-d'œuvre.

---

(1) *La faillite de Gouthière, doreur et ciseleur du roi, sa maison faubourg Saint-Martin*, par Henri Vial, — Saint-Denis, imprimerie Bouillant.

23. — Adoption d'une proposition de M. André Hallays au sujet de l'inscription de la fontaine Boucherat.

M. André Hallays expose que tout auprès de l'hôtel d'Ecquevilly, rue de Turenne, subsiste la fontaine Boucherat, intéressante à bien des points de vue, mais dont l'inscription ancienne a disparu. Il y aurait lieu de rechercher le moyen de rétablir cette inscription et de voir si le même fait ne s'est pas déjà produit pour d'autres fontaines.

M. Edgar Mareuse dit que plusieurs inscriptions manquent et qu'un certain nombre d'autres sont effacées.

M. André Hallays estime qu'il est facile de réparer les fontaines qui périclitent et que l'on peut toujours refaire les inscriptions.

M. Edgar Mareuse ajoute que ce travail est très possible à effectuer. Pour les textes, il possède un répertoire de toutes les incriptions gravées, dont M. Herold avait autrefois demandé d'établir le relevé. Il sera donc très aisé de vérifier l'état des fontaines et de remplacer les inscriptions manquantes.

M. Formigé dit que la dépense à affecter à la réfection des inscriptions ne sera pas élevée, et qu'il espère bien y faire face avec les crédits ordinaires de l'entretien.

La Commission adopte le vœu tendant à la réfection de l'inscription de la fontaine Boucherat.

La 1re Sous-commission est chargée d'examiner l'état des anciennes fontaines actuellement subsistantes et d'en faire un rapport.

24. — Communication de M. André Hallays au sujet de l'église Saint-Gervais.

M. André Hallays dit que, lors d'une récente visite à l'église Saint-Gervais, il a été saisi par M. l'abbé Gauthier, vicaire, qui s'intéresse si vivement aux souvenirs historiques et artistiques de son église, d'une demande tendant à faire apposer deux inscriptions : la première sur le lieu de la sépulture de Philippe de Champaigne ; la seconde près de la chaire à prêcher rappelant que, dans cette église, Bossuet a prononcé l'oraison funèbre de Michel Letellier.

Renvoyé au Comité des Inscriptions parisiennes.

25. — Identification de la maison de Scarron.

M. André Hallays dit que sa visite à l'église Saint-Gervais a été pour lui l'occasion de recherche l'origine du nom de chapelle de Scarron donné à un petit oratoire dont il a été plusieurs fois question à la Commission du Vieux Paris. Une la légende persistante laisserait croire que l'auteur du *Roman comique* a été enseveli dans cette chapelle et que sa veuve, devenue Mme de Maintenon, y amenait les bâtards de Louis XIV pour leur faire donner une éducation religieuse par un prêtre de son choix.

Il résulte de pièces indiscutables reproduites dans l'ouvrage de M. A. de Boislisle sur *Scarron* et *Françoise d'Aubigné* que le corps de Scarron a été enterré dans le cimetière de l'église Saint-Gervais. D'autre part, l'on a remarqué en compulsant ce qui subsiste des archives de l'église que la chapelle en question a porté constamment le nom de Scarron sous lequel on la désignait déjà au XVIIIe siècle. Mais, pour infirmer la légende il suffit de savoir, comme l'a noté M. de Boislisle, que la fabrique poursuivit pendant près d'un siècle le recouvrement des sommes qu'elle avait avancées pour l'enterrement de Scarron.

Si l'incertitude persiste en ce qui touche la sépulture de Scaron, l'on a été plus heureux pour fixer l'emplacement de sa demeure mortuaire. La maison habitée par les époux Scarron était celle qui porte actuellement le n° 56 de la rue de Turenne, au coin de la rue Villehardouin (ancienne rue des Douze-Portes). Le logis dépendait de la grande maison — aujourd'hui le n° 54 de la rue de Turenne dont on voit encore l'entrée grandiose — appartenant à Montrésor, un des héros de la Fronde. Sauf quelques modifications insignifiantes, la maison est restée ce qu'elle était pendant les six années (1654-1660) qu'y habitèrent Paul Scarron et Françoise d'Aubigné. L'inventaire fait après la mort de Scarron permet en toute sûreté d'affirmer l'identité : un corridor étroit conduit à une petite courette, laissant à gauche des boutiques qui, autrefois, formaient les écuries, la remise et les cuisines. Au premier étage, l'appartement de Mme Scarron ; au second, la salle d'assemblée et, à côté, la petite chambre où est mort Scarron ; par derrière, quelques pièces servaient à la garde-robe et au logement des domestiques. Partagée maintenant en divers appartements, la maison est cependant reconnaissable.

Il semble qu'une plaque commémorative serait bien placée sur cette maison où Scarron mourut et où Françoise d'Aubigné noua les premières relations qui lui permirent d'entrevoir le monde de la Cour. Ce fut là surtout qu'elle fit la première expérience de l'ascendant que peuvent donner à une femme ambitieuse la beauté, la froideur, le goût de l'ordre et la passion de la gloire.

Ce logis est du reste riche d'autres souvenirs. Lesage habita, dit-on, dans cette demeure avant d'aller se fixer dans sa petite maison du faubourg Saint-Jacques, et Prosper Jolyot de Crébillon y mourut le 17 juin 1762.

La proposition de M. André Hallays est renvoyée au Comité des inscriptions parisiennes.

26. — Visite de la maison des Saint-Simoniens, rue de Ménilmontant.

M. Tesson dit qu'une délégation de la 1re Sous-Commission s'est rendue rue de Ménilmontant, n° 145, pour voir la maison habitée par les Saint-Simoniens avant leur dispersion.

On sait qu'en 1831, les Saint-Simoniens avaient résolu de vivre en commun, afin de mettre en pratique les principes qui leur étaient chers. C'est dans ce but qu'ils occupèrent la maison en question, qui était la propriété du père d'Enfantin; leur séjour n'y fut d'ailleurs que d'une durée d'environ six mois. Du reste, l'attention fut plutôt fixée sur eux par le côté extérieur de leurs pratiques, que par des événements remarquables. La maison qui nous occupe est assurément de la fin du XVIIIe siècle; une rampe d'escalier en fer et des moulures caractéristiques établissent son âge. Le célèbre médecin aliéniste Pinel, mort en 1826, y avait installé une maison de santé, suivant en cela les indications de Tenon, qui avait fixé ce point de la banlieue de Paris comme le plus salubre. En ce moment, la propriété était formée d'un grand corps de logis à plusieurs étages, ayant une façade de 10 pieds et situé entre une cour spacieuse et de grands jardins. A gauche, une aile pour les communs; à droite, un petit pavillon orné de deux colonnes doriques avait été construit sur une partie du terrain surélevée, afin de permettre à la vue de s'étendre sur un panorama magnifique embrassant toute la partie Sud-Est de la banlieue, depuis Charonne jusqu'à la Marne et tout le bois de Vincennes.

Une affiche, dont je dois la communication à M. D'Allemagne, l'archiviste paléographe spécialiste de ce qui concerne l'histoire des disciples de Saint-Simon, donne un aperçu de ce que pouvait être la maison vers 1825, c'est-à-dire à l'époque de la mort de Pinel.

En voici le texte :

A VENDRE

UNE

MAISON

DE CAMPAGNE

à Ménil-Montant, n° 39.

Cette maison a toujours été occupée par des personnes riches et réunit tout ce que l'on peut désirer d'utile et d'agréable; son jardin est d'environ 5 arpens; la partie qui fait face à la maison est à l'anglaise et présente une belle pelouse, un kiosque et beaucoup de couverts.

Dans l'intérieur, plusieurs salons, salles à manger; une très belle galerie de 20 pieds de large sur 40 de long, bien décorée; une salle de billard, deux salles de bains, beaucoup de chambres à coucher et des cabinets, des lieux à l'anglaise, et beaucoup de glaces; écurie pour 12 chevaux.

Un petit bâtiment peut servir de chapelle; il est séparé du corps principal.

Par le moyen d'une pompe, l'eau se distribue dans tous les appartements; les conduits et réservoirs en plomb sont un objet précieux qui a coûté plus de 25,000 francs.

La vue de tous côtés est délicieuse. C'est en un mot une des plus jolies et des plus agréables maisons de plaisance des environs de Paris.

C'est dans cet état que les Saint-Simoniens trouvèrent la maison de Ménilmontant. Ils étaient venus quarante pour habiter là en commun, mais comme il n'y avait que quinze ou seize lits, l'on dut installer des hamacs pour assurer le coucher de tous. Il fut question tout d'abord de construire un temple dans les jardins; des terrassements furent entrepris à cet effet, et l'on possède des estampes de l'époque qui montrent l'inauguration des travaux, ainsi que les nombreux disciples occupés à la besogne commune. Mais, poursuivis en cour d'assises (27 et 28 août 1832), les Saint-Simoniens se dispersèrent : les uns quittèrent la France de suite, d'autres furent emprisonnés à la suite de la condamnation prononcée contre eux.

Le séjour des Saint-Simoniens à Ménilmon-

tant fut donc éphémère; pourtant il fut cause d'un mouvement d'opinion dont l'importance peut se mesurer au nombre et au genre d'estampes que M. D'Allemagne a réunies en une curieuse collection.

Les bâtiments ont été complètement remaniés et dénaturés, il y a environ quarante ans, par le père de la propriétaire actuelle. Il ne reste pas la moindre trace de la fameuse galerie de quarante pieds de longueur dans laquelle un certain nombre de disciples étaient occupés sans cesse à recopier les écrits *du Père*; c'est cette préoccupation de perpétuer leurs actes qui a permis de posséder des archives complètes, dont une expédition est déposée à la bibliothèque de l'Arsenal, où les travailleurs peuvent y fouiller depuis 1894.

Bien que la maison subsistante n'ait aucun caractère architectonique, il est bon néanmoins de garder le souvenir du lieu où vécurent les Saint-Simoniens, qui ont leur place dans l'histoire de Paris.

En conséquence, il est proposé de faire prendre deux vues de la maison du n° 145 de la rue de Ménilmontant : la première, prise de l'extérieur, et montrant l'aspect de la grille et du petit pavillon qui n'ont pas changé; la seconde, prise du jardin, et reproduisant le derrière du bâtiment, beaucoup moins modifié que la façade.

M. André Hallays pense qu'une plaque commémorative pourrait être apposée.

Ces propositions sont adoptées; en conséquence, deux vues photographiques seront prises et un vœu tendant à l'apposition d'une plaque commémorative est renvoyé au Comité des inscriptions parisiennes.

En outre, une vue de l'entrée de la maison sera annexée au procès-verbal.

27. — Visite à Bagnolet.

M. Tesson expose que la 1re Sous-commission a fait une excursion à Bagnolet, commençant ainsi les tournées de banlieue qui ont été décidées en principe et qui ont pour but d'étendre l'action de la Commission du Vieux Paris au département de la Seine et à l'ancien Parisis.

Bagnolet, qui ne fut jamais beaucoup peuplé, avait autrefois une importance provenant de son étendue et des châteaux qui occupaient son territoire ou qui l'environnaient. Il y avait, en effet, dépendant de Bagnolet : le château du Régent, dont il sera question plus loin; le château des Bruyères, où vécut Isabeau de Bavière; le domaine de Malassise, dans les dépendances duquel Girardot appliqua *le palissage à la loque* qui fit de la culture de la pêche la fortune de la région. Ces châteaux touchaient : du côté de Paris, le séjour Pompadour et le parc appartenant à Le Peletier de Saint-Fargeau; à l'est, ils rejoignaient les châteaux de Tillemont et de Montereau, dont le territoire dépend aujourd'hui de la commune de Montreuil-sous-Bois. Il est à remarquer que toutes ces anciennes résidences princières occupaient les collines de l'est de Paris, continuant les hauteurs de Belleville; elles ont complètement disparu, sauf en ce qui reste du château dit de Bagnolet bâti par Le Juge, fermier général, et reconstruit grandiosement par le Régent; l'on en voit encore dans Paris, rue de Bagnolet, un très curieux pavillon, avec une grille magnifique, qui dépend de l'hospice Debrousse. Un autre pavillon existe à Bagnolet; il appartient certainement par son architecture aux parties primitives du domaine et remonte au commencement du XVIIe siècle, il est occupé par une fabrique de cuir verni et l'intérieur ne contient aucun vestige remarquable, si ce n'est quelques fragments en marbre d'une cheminée du XVIIe siècle qui sont déposés sans souci de conservation dans un coin du grenier.

Une visite faite à la mairie a permis d'admirer un fort beau terrier de Bagnolet, daté de 1727. C'est un magnifique document, admirablement conservé et en parfait état. Cet ouvrage a été établi peu de temps après que le Régent eût fait reconstruire le château; une étude spéciale lui sera consacrée ultérieurement et sera présentée à la Commission; c'est alors que l'on pourra établir les modifications des terroirs et des lieuxdits, complètement bouleversés par le morcellement des propriétés seigneuriales.

L'église de Bagnolet n'a aucun caractère et ne présente pas le moindre intérêt. On y remarque seulement une *pieta* en bois sculpté, malheureusement trop réparée et surtout trop peinturlurée d'un vernis épais, qui provient de la chapelle du château des Bruyères.

La Commission a visité la grande carrière à plâtre en exploitation et a été frappée de l'aspect grandiose du travail en excavation. Les énormes piliers tournés provenant de la masse se trouvent alignés, ce qui donne à la carrière l'aspect d'un gigantesque temple ancien. L'entrée des cavages n'est pas moins

impressionnante, surtout maintenant que les extractions à ciel ouvert ont cessé. On a pensé qu'il était utile de conserver des reproductions de l'aspect de ce coin, si voisin de Paris et si pittoresque, car les générations qui nous suivront et qui compteront dés organisations semblables à celle de la Commission du Vieux Paris nous reprocheraient la lacune que nous pourrions laisser subsister dans les documents que nous rassemblons. Et c'est parce que l'on regrette de ne pas posséder de vues des anciennes carrières du Paris disparu, avec les détails de leur installation, qu'il importe d'être plus généreux pour ceux qui nous suivront et qui continueront nos travaux.

La délégation de la Commission a pu admirer chez M. Houdart, rue de Paris, dans une maison du XVIII[e] siècle, d'un caractère bien intéressant, un plafond traité dans le dernier genre de Boucher. C'est une œuvre de peinture dont l'examen ressortit à la compétence et aux attributions de la 3[e] Sous-commission; aussi, la description en est-elle réservée.

Néanmoins, on peut noter que ce plafond, dans un état remarquable de conservation, n'est connu que depuis très peu de temps; il était auparavant recouvert d'un épais badigeon et c'est certainement ce qui l'a sauvé au travers des vicissitudes qu'a traversées la salle qu'il décore : ancienne école, puis dépôt de futailles, enfin cellier.

Il existe encore à Bagnolet d'importants vestiges des adductions d'eau que comportaient les besoins des châteaux du pays et ceux des environs; car, bien que le pays soit à une attitude élevée, l'eau y est facile à trouver, à cause du peu d'épaisseur du terrain qui surmonte les marnes vertes, abondantes dans ces régions.

Aussi, sans rechercher si le nom de Bagnolet vient comme on suppose de Balnoléum, tout comme Bagneux, l'on doit retenir que des pièces d'eau d'une certaine importance existaient sur toute l'étendue du coteau et que les principales, qui étaient la *grande Noue* et la *petite Noue*, étaient alimentées par le drainage du *marais de Villiers*, situé au point culminant du plateau.

Du reste, il n'y a pas encore si longtemps que la grande rue de Bagnolet avait, sur toute sa longueur, au milieu de la chaussée, un ruisseau par lequel coulaient abondamment les eaux des sources du coteau, qui autrefois étaient soigneusement retenues, au passage, pour l'usage des demeures princières de la localité.

La Commission présente les conclusions suivantes :

1° Il sera pris trois photographies de la carrière à plâtre : une vue extérieure montrant l'entrée des cavages et l'amphithéâtre dont l'exploitation est terminée; une vue de l'intérieur des galeries fouillées; une vue de l'entrée des cavages montrant les gros piliers tournés.

2° Une étude du terrier de 1727 sera faite par la 1[re] Sous-commission.

3° La 3[e] Commission sera informée de l'existence du plafond récemment découvert et présentera un rapport à son sujet.

4° Des remerciements seront adressés à M. le maire de Bagnolet ainsi qu'aux personnes qui ont prêté leur concours gracieux à l'excursion de la Sous-commission.

5° Une vue de l'intérieur de la carrière sera annexée au procès-verbal.

Ces conclusions sont adoptées.

28. — Rapport sur les fouilles et démolitions exécutées du 10 octobre au 14 novembre 1901.

M. Charles Sellier. — Les fouilles et démolitions exécutées dans Paris depuis le 10 octobre jusqu'au 14 novembre 1901 ont fourni les résultats suivants :

1° Une porte dans le mur d'enceinte du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, rue du Vertbois.

Les démolitions exécutées, entre le n° 57 de la rue du Vertbois et la fontaine monumentale du n° 59, pour la construction d'un nouveau corps de bâtiment, annexe du Conservatoire des arts et métiers, ont mis à jour les assises inférieures d'une porte pratiquée dans l'ancien mur d'enceinte de l'enclos du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, dont on suit encore la direction, sensiblement oblique par rapport à la rue du Vertbois, et qui sert actuellement de mur mitoyen entre les bâtiments du Conservatoire des arts et métiers et les n[os] 31 à 59 de la rue du Vertbois. L'emplacement de cette porte est à 3 m. 10 c. du mur séparatif des maisons n[os] 59 et 57; son ouverture est de 2 m. 15 c. D'après quelques traces de moulures restées apparentes, cette porte est assurément antérieure au XVI[e] siècle. Le

prieuré de Saint-Martin-des-Champs avait donc là une entrée sur la rue du Vertbois. Cette ouverture, ainsi découverte, a permis de pouvoir constater l'épaisseur dudit mur d'enceinte, mesurant en ce point 1 m. 20 c.

2° Vestiges d'anciennes enceintes du Palais.

Pendant la deuxième quinzaine d'octobre, les fouilles exécutées, pour la construction d'un égout, rue Mathieu-Molé, anciennement rue Boileau et auparavant rue Sainte-Anne, ont rencontré vers leur point de départ, au droit de l'alignement des maisons du quai des Orfèvres, et à 0 m. 80 c. environ de profondeur, un gros mur de 1 m. 65 c. d'épaisseur, en assez grosses pierres de libage hourdées en mortier de chaux. Les plans de restitution de MM. Albert Lenoir et Hoffbauer montrent, passant en ce point, le mur d'enceinte du Palais, construit sous le règne de Philippe-le-Bel.

A 15 mètres plus loin, en allant vers la rue de la Sainte-Chapelle, les mêmes fouilles ont atteint, à 2 mètres de profondeur, un mur de même nature et même épaisseur environ. Serait-ce la base d'un mur d'enceinte antérieur au précédent, celui-là même que le comte Eudes de Paris aurait fait ériger pour résister à l'assaut des Normands? Cependant lesdits plans de restitution l'indiquent beaucoup plns en arrière.

3° Sépultures mérovingiennes rue Saint-Etienne-du-Mont.

Les feuilles exécutées vers le même temps, rue Saint-Etienne-du-Mont (anciennement rue des Prêtres), pour la construction d'un égout, ont mis à jour six sarcophages en plâtre situés en pleins remblais et dépourvus de leurs couvercles. Quoique ayant à peu près conservé leur orientation primitive, ces sarcophages paraissaient avoir été changés de place et fouillés déjà depuis longtemps, car ils étaient comblés de terre et les ossements qu'ils contenaient étaient bouleversés. Il est probable que ce bouleversement avait été une première fois causé par la construction même de l'église Saint-Etienne-du-Mont et l'ouverture de la rue des Prêtres qui eurent lieu, comme on le sait, au commencement du XIIIe siècle, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de la basilique de Sainte-Geneviève, qui datait du règne de Clovis.

Puis le sol dut être remué de nouveau, en ce même endroit, lorsque Saint-Etienne-du-Mont fut réédifié, au XVIe siècle, sur de plus vastes proportions.

Un peu en avant des six sarcophages de plâtre susdits, qui sont incontestablement d'époque mérovingienne, se trouvaient deux sarcophages en pierre, sans aucun signe ou marque apparente; ils étaient situés également en pleins remblais et dépourvus de leurs couvercles. Rien n'en a pu faire déterminer l'époque.

Deux autres sarcophages de plâtre ont été aussi rencontrés, dans les mêmes conditions, dans la fouille exécutée pour la galerie raccordant l'égout de la rue Sainte-Etienne-du-Mont avec celui de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. On n'ignore pas que semblables découvertes ont déjà été faites, en ces mêmes parages, il y a quelques années.

4° Vestiges de substructions du couvent des Carmes de la place Maubert.

La tranchée ouverte pour la construction de l'égout de la rue Basse-des-Carmes n'a amené aucune découverte; par contre, l'excavation creusée immédiatement au-dessus de cette tranchée, rue des Carmes, pour l'emplacement d'un réservoir de chasse, à mis à jour un mur de fondation de 0 m. 70 c. d'épaisseur, en gros libages, qui ne peut dépendre assurément que des substructions de l'ancien bâtiment conventuel des Carmes de la place Maubert, indiqué en cet endroit par le plan de Verniquet, et démoli, après la Révolution, pour faire place au grand marché couvert qui subsiste encore. On sait que les Carmes, primitivement établis par saint Louis sur la rive droite de la Seine, à l'endroit où fut plus tard fondé le couvent des Célestins, allèrent définitivement se fixer place Maubert, au commencement du XIVe siècle.

5° Vestiges de l'ancienne église abbatiale de Saint-Victor; sépultures mérovingiennes l'avoisinant.

Vers la fin d'octobre et les premiers jours de novembre, dans les fouilles en tranchée, exécutées pour la construction d'un égout, au long du trottoir des maisons portant les nos 1 à 7 de la place Jussieu, on a fait des découvertes non moins intéressantes, qui méritent d'être mentionnées tout particulièrement.

On a d'abord rencontré, à hauteur du n° 1 de la place de Jussieu, à 2 mètres de profondeur, reposant sur le sable, un sarcophage de plâtre, à peu près orienté suivant le rite chrétien, et

présentant, sur ses panneaux de tête et de pied, les rosaces et les cercles concentriques qui caractérisent si bien les sépultures mérovingiennes, Ce sarcophage avait son couvercle effondré, et les débris humains qu'il contenait étaient enfouis dans la terre qui l'emplissait. Il était facile de voir que cette sépulture avait été ouverte et fouillée bien avant que la pioche du terrassier l'eût atteinte, et que les objets, bijoux ou armes qui, probablement, accompagnaient le mort lors de son inhumation, avaient disparu depuis bien longtemps.

Puis on recueillit encore dans cette fouille une certaine quantité d'ossements humains épars à même la terre, et quelques débris de vases funéraires en terre, à flammules rouges, du XIII[e] siècle.

Un peu plus loin, vis-à-vis des maisons portant les n[os] 3 et 5, la tranchée franchit deux murs très épais, en maçonnerie de gros moellons hourdés en mortier de chaux; ces deux murs ayant leurs directions respectives sensiblement perpendiculaires l'une à l'autre.

Vis-à-vis des n[os] 5 et 7, la fouille a rencontré à 2 m. 25 c. de profondeur, en pleins remblais, plusieurs autres sarcophages de plâtre, mais brisés aussi, et déplacés au point qu'ils avaient leur pied tourné vers le sud; ils n'avaient plus de couvercle et étaient remplis de terre; les ossements de leurs morts en avaient en grande partie disparu : aucun objet non plus n'y fut trouvé.

A 0 m. 50 c. en dessous des précédents, deux autres sarcophages furent mis à jour, reposant aussi en pleins remblais. Tous deux étaient composés de dalles, en roche très dure, formant parois verticales et couvercle: mais ils étaient sans fond. Ainsi que les précédents, ils paraissaient avoir été désorientés, déplacés, et presque dépourvus d'ossements parmi la terre dont ils étaient également comblés. Aucune marque particulière, aucun indice spécial n'indiquait l'âge de ces sépultures.

Enfin, à l'extrémité de la tranchée, c'est-à-dire à hauteur du prolongement de l'alignement des maisons de la rue Linné, la fouille élargie pour l'emplacement d'un réservoir de chasse mit encore à découvert trois autres sarcophages, dont deux en plâtre ornés de rosaces, comme le premier trouvé vers la rue de Jussieu. Ils ont été rencontrés à 2 m. 25 c. de profondeur, aussi en pleins remblais; ils avaient conservé leurs couvercles et la totalité de leurs ossements, ainsi que leur orientation primitive; mais ils étaient aussi comblés de terre. Le troisième, enfin, était un peu plus bas que les deux précédents et portait sur le sol naturel (sable); il était orienté également, mais différait de ceux-ci par sa composition. Il était, en effet, formé de petites murettes verticales et d'un fond, maçonnés en petits moellons hourdés de plâtre et enduits à l'intérieur, aussi avec du plâtre, sur deux centimètres d'épaisseur. Les ossements y étaient bien en place, mais enfouis également dans la terre qui le comblait. Ce mode de sépulture maçonnée parait plus ancien que les sarcophages en plâtre; on en a déjà trouvé des exemples au cimetière antique de Saint-Marcel.

Un puits a été enfin rencontré, affleurant la paroi de la tranchée du côté des maisons n[os] 5 et 7, à 10 m. 70 c. du prolongement de l'alignement des maisons de la rue Linné. Ce puits, mesurant 1 mètre de diamètre, était muraillé sur 0 m. 25 c. environ d'épaisseur; il a été trouvé complètement remblayé.

Ces diverses constatations une fois établies, il a été facile d'identifier les maçonneries rencontrées, en superposant le plan de l'état ancien des lieux sur le plan de l'état actuel; ce qui a permis de remarquer que ces maçonneries n'étaient autres que les substructions de l'angle nord-ouest du portail de l'ancienne église abbatiale de Saint-Victor, dont l'emplacement se trouve à présent couvert par les maisons 3 et 5 de la place de Jussieu. Or, on sait que la place de Jussieu, comme la rue du même nom, a été tracée, en 1838, sur la partie restante de l'enclos de Saint-Victor, qui longeait la rue Saint-Victor (aujourd'hui rue Linné) jusqu'à la rue Cuvier, l'autre partie se trouvant occupée par l'Entrepôt des vins depuis 1808.

Quant au cas particulier qu'offre ici l'existence d'un puits avoisinant une église, l'exemple est loin d'en être unique, témoin le puits prétendu miraculeux jadis, dont on voit encore l'orifice un peu en arrière de l'absidiole septentrionale de Saint-Julien-le-Pauvre à Paris. Cette église possède même, auprès de son entrée actuelle, un deuxième puits dont on remarque encore la margelle surmontée d'une cage de fer. Autrefois ce puits se trouvait dans le collatéral de droite; car il y avait aussi des puits à l'intérieur des églises, tel, entre autres, celui qu'on voyait jadis dans le sanctuaire de Saint-Germain-des-Prés, et qui est à présent bouché.

Enfin, la présence des sarcophages de plâtre, rencontrés aux abords de l'église Saint-Victor, atteste ici l'existence d'un sanctuaire à l'époque mérovingienne, étant donné surtout que l'usage d'enterrer les morts auprès des édifices

religieux remonte aux premiers temps du christianisme. Jusqu'à présent on admettait, en effet, d'après les meilleurs auteurs, que l'abbaye de Saint-Victor, fondée en 1133, sous le règne de Louis le Gros, avait été précédée au même endroit d'un prieuré ou d'un ermitage déjà dédié à saint Victor; mais on n'en connaissait point la date d'origine, que du reste l'abbé Lebeuf supposait fort ancienne. On peut donc désormais remplacer, à cet égard. les conjectures hypothétiques des historiens par un peu plus de certitude, et reconnaître que les premières origines de l'église Saint-Victor peuvent dater tout au moins des temps mérovingiens, grâce aux découvertes qui viennent d'être faites place de Jussieu.

6° *Vestiges d'époque gallo-romaine rencontrés impasse Royer-Collard.*

L'impasse Royer-Collard, autrefois nommée cul-de-sac Saint-Dominique, à cause du couvent voisin des Jacobins, disparu depuis la Révolution, qui était de l'ordre de Saint-Dominique, a été aussi tout récemment l'objet de l'attention des archéologues.

En effet, les fouilles qu'on vient d'y creuser pour la construction d'un égout ont mis à jour une certaine quantité de débris de poteries gallo-romaines de diverses catégories. Parmi ces débris, on a recueilli un vase entier, de forme ovoïde, sorte de bouteille de couleur noire d'un ton mat; ce vase, très pur de forme, caractérise bien son époque.

On n'ignore pas que l'impasse Royer-Collard fait partie de la région de la rive gauche où les vestiges des temps gallo-romains sont le plus abondants.

M. le docteur Capitan, comme complément de la communication de M. Sellier, indique l'existence dans la fouille de l'égout de l'impasse Royer-Collard de deux puisards qui, partant du sol actuel, s'enfoncent de deux mètres environ dans les sables de Beauchamp, et qui renferment de nombreux débris de poteries gallo-romaines dont il présente quelques spécimens.

D'abord, deux fragments de poteries rouges très bien cuites, à couverte rouge luisante (terre d'Arezzo), qui semblent d'importation étrangère à la Gaule. Puis un spécimen d'une terre noire assez fine, admirablement lustrée, avec quelques paillettes de mica blanc. Ces poteries sont du IIe ou IIIe siècle. Enfin, deux spécimens de terre rougeâtre saupoudrée de mica bronzé peuvent être vraisemblablement attribués au IVe ou Ve siècle. Cette belle poterie, ordinairement rare, n'est probablement pas de fabrication locale.

Enfin, un petit poids hémisphérique, de 2 centimètres de diamètre, en pâte de verre, pesant exactement 3 gr. 51 centigr., semble porter au-dessous un V tracé dans la pâte.

M. le docteur Capitan, de la part de M. Héron de Villefosse, empêché d'assister à la séance, présente un débris d'une pierre tombale du XVIIe siècle, mesurant environ 60 centimètres sur 40 centimètres, et qui a été pêché en Seine au port Saint-Nicolas, en face de la porte Visconti du Louvre, par MM. Charbonnay, chef d'équipe, et Fetty, garde-magasin de la Compagnie maritime de la Seine, qui en ont fait don au Louvre. Ce fragment est renvoyé par M. Héron de Villefosse au musée Carnavalet, après présentation à la Commission du Vieux Paris.

Cette pierre présente en son milieu et symétriquement tracée sur chaque bord une large rainure qui se continue en dessous; elle a dû servir à suspendre la pierre permettant de l'utiliser ainsi comme ancre dormante.

Cette portion de dalle porte la figuration de quelques rinceaux et d'un chapiteau. Puis, sur le bord, à gauche, une légende en capitales romaines : TEBRE (c'est-à-dire septembre) 1603 et, à droite, un fragment de légende : « Priez Dieu », en caractères gothiques.

De l'avis des savants épigraphistes de la Société des antiquaires de France, cette particularité n'est pas rare à cette époque et les deux inscriptions, malgré leur aspect très différent, sont probablement du même âge.

M. Le Vayer fait observer que les rapports apportés au nom de la 2e Commission n'ont pas été préalablement soumis à cette Commission ou tout au moins à la Commission de permanence, qui doit entendre et prendre connaissance de tous les travaux qui seront soumis à la Commission plénière. Il demande que l'on veuille bien revenir à cette procédure, de laquelle on ne s'écartait pas jadis, qui a toujours donné de bons résultats et qui sauvegardait la responsabilité des membres des Commissions.

M. Ch. Sellier répond que les travaux de fouilles ne lui sont souvent connus que quelques jours avant la réunion de la Commission plénière, souvent même quelques heures avant. Il est donc, dans ce cas, impossible de provoquer une réunion de la 2e Sous-commission. Aussi n'est-ce qu'en son humble compétence d'inspecteur des fouilles archéologiques, relevant du musée Carnavalet, qu'il se voit,

en d'urgentes circonstances, obligé de ne présenter ses informations qu'au simple titre de communications personnelles.

M. le Président répond qu'il est hors de doute que les travaux apportés au nom d'une Commission doivent avoir préalablement été approuvés par cette Commission, sauf pourtant dans les cas d'extrême urgence et alors que le temps matériel n'aurait pas permis de la réunir. En ce qui concerne la Commission de permanence, il maintiendra son droit de connaitre les rapports soumis au nom des Commissions à la Commission plénière.

L'incident est clos.

29. — Demande d'exécution de fouilles place de l'Hôtel-de-Ville pour l'identification de la Maison aux piliers.

M. Edgar Mareuse demande, en son nom et en celui de M. Guiffrey, que des fouilles soient exécutées sur la place de l'Hôtel-de-Ville, afin de rechercher l'emplacement exact occupé par la Maison aux piliers.

Renvoyé à la 2e Commission.

30. — Communication de M. André Laugier sur les vestiges de la chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, rue de l'Abbaye, 6.

M. André Laugier donne lecture du rapport ci-après :

Messieurs,

Me trouvant en Algérie le 10 octobre dernier, j'ai regretté vivement de ne pouvoir rendre compte à la Commission du Vieux Paris, à sa dernière séance, de visites faites par moi au mois de septembre sur le terrain de la maison démolie, rue de l'Abbaye, 6, d'où venaient d'être enlevées, par les soins de notre honorable collègue M. Formigé, les deux arcatures de l'ancienne chapelle de la Vierge de Saint-Germain-des-Prés, et la moitié d'une troisième arcature, aujourd'hui transportées dans le square de la rue de l'Abbaye.

Sur l'emplacement de la maison démolie, j'ai pu voir, tout d'abord, le 7 septembre, ***la seconde moitié de la troisième arcature, enclavée dans le mur de la maison voisine***, ce qui permet de supposer qu'au rez-de-chaussée de cette maison, rue de l'Abbaye, 8, d'autres arcatures subsistent plaquées, comme l'étaient les précédentes, sur le gros mur intérieur, qui doit être le mur même de l'ancienne chapelle de la Vierge.

Je crois devoir rappeler à ce propos qu'il y a une vingtaine d'années, au n° 10 immédiatement voisin, se trouvait encore une grande salle gothique qui servait d'atelier aux élèves d'une école de dessin, et dont la fenêtre, de forme ogivale, était en façade au rez-de-chaussée, sur la rue de l'Abbaye, où j'ai eu souvent l'occasion de la voir.

Lors d'une seconde visite, le 12 septembre, faite avec M. Sellier, nous avons constaté sur le terrain déblayé une fouille faite sans doute sous la direction de M. Formigé, ayant eu pour résultat de mettre à découvert l'ancien niveau du sol de la chapelle, et cela nous a permis de voir très nettement la base des piliers des arcatures, dont la hauteur au-dessus du sol se trouvait, par conséquent, plus grande que nous ne l'avions cru d'abord, lors de notre précédente visite faite avec nos collègues de la 1re Sous-commission dans la petite salle où se trouvaient les arcatures.

Je ne sais si ces bases de piliers auront pu, comme cela aurait semblé désirable, être enlevées comme les autres pierres numérotées des piliers et arcatures transportées en août et septembre dernier dans le square de la rue de l'Abbaye (1).

Mais j'ai pensé que ces renseignements, que j'ai eu l'occasion de prendre personnellement, pouvaient présenter quelque intérêt, et, à toutes fins utiles, j'ai cru devoir en donner connaissance à la Commission du Vieux Paris.

André Laugier.

Renvoyée à la 1re Sous-commission.

31. — Transmission aux services compétents et aux personnes intéressées des décisions prises au cours de la séance du 10 octobre 1901.

M. le Président fait connaître à la Commission du Vieux Paris que les décisions prises au cours de la dernière séance ont été transmises de la façon suivante par M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission :

(1) Vérification faite aujourd'hui même, aucune construction nouvelle n'est commencée au n° 6. Il y a donc lieu de supposer que l'état du terrain est resté tel qu'il était, le 12 septembre, après la mise à découvert de la base des piliers des arcatures.

A M. le directeur des Beaux-arts :

Les remerciements de la Commission au sujet de l'envoi d'exemplaires des archives des monuments historiques.

A M. le directeur des Travaux :

1° Le vœu de la Commission repoussant tout projet de passerelle aérienne dans Paris ;

2° Le vœu relatif au numérotage des maisons et à la dénomination des rues ;

3° Le vœu relatif à la démolition d'immeubles présentant un caractère historique ou artistique.

A M. le directeur des services municipaux d'Architecture :

1° Le vœu relatif au groupe de Pradier provenant du cirque des Champs-Elysées ;

2° Les décisions relatives à la démolition de la caserne du Petit-Musc ;

3° Les décisions prises au sujet du portail des marchandes lingères ;

4° Le vœu relatif à la démolition d'immeubles présentant un caractère historique ou artistique.

A M. le directeur des Affaires municipales :

Le vœu relatif à la démolition d'immeubles présentant un caractère historique ou artistique.

A M. le directeur des Affaires départementales :

Le vœu relatif à la démolition d'immeubles présentant un caractère historique ou artistique.

A M. le chef du service des Beaux-arts :

1° La décision de la Commission allouant une subvention pour les fouilles de Saint-Denis ;

2° Le vœu de la Commission relatif aux moulages des Invalides et à la statue de Desaix.

A M. le maire de Saint-Denis :

La notification de la subvention allouée pour les fouilles de Saint-Denis.

A MM. l'Ingénieur en chef du Métropolitain, Saint frères, Jules Boullogne et Morguid :

Les remerciements de la Commission pour hommages ou donations diverses.

A M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet :

Les décisions relatives aux reproductions à faire exécuter.

32. — Communication relative aux peintures ayant décoré la chapelle de l'Ecole militaire.

M. Lucien Lambeau, rappelant les recherches faites par la Commission au sujet des peintures ayant jadis décoré la chapelle de l'Ecole militaire, annonce que le *Dictionnaire historique des monuments de Paris*, de B. de Roquefort (1826), signale que le tableau de Doyen représentant saint Louis malade descendant de son lit pour recevoir le viatique, qui ornait autrefois le maitre-autel de la chapelle de l'Ecole militaire, se trouve dans le rond-point du sanctuaire de l'église Saint-Eustache.

Ce tableau, ajoute M. Lucien Lambeau, exposé au salon de 1773 sous le titre de la *Dernière communion de saint Louis*, et qui mesure 5 mètres de haut sur 3 m. 60 c. de large, est actuellement dans la chapelle des fonts baptismaux de l'église Saint-Louis-en-l'Ile. Il avait été donné à Saint-Eustache sous le premier Empire, dit l'*Inventaire des œuvres d'art de la Ville;* il en sortit pour entrer à Saint-Louis-en-l'Ile.

Acte est donné de cette communication.

33. — Demande de reproduction des bas-reliefs de Clodion sis rue Monsieur.

M. Formigé signale que la maison des Dames de la Retraite, rue Monsieur, dans laquelle se trouvent les fameux bas-reliefs de Clodion, est maintenant vide de ses habitants. Il pense qu'il serait peut-être possible d'obtenir, à cette occasion, l'autorisation d'en prendre des reproductions par la photographie.

M. André Hallays estime que les négociations pourraient aussi porter sur la reproduction par le moulage.

Renvoyée à la 3e Sous-commission.

La séance est levée à quatre heures.

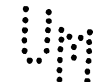
41. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1902.



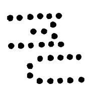

EMONTS, Photo. Imp. Berthaud, Paris

MAISON HABITÉE PAR LES SAINT-SIMONIENS, RUE DE MÉNILMONTANT N° 145.

Carrières a Platre de Bagnolet. — (En exploitation)



Barry, Phot. et Imp. Paris



TIALE DE S.

ace Jussieu

VILLE DE PARIS

1901

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 12 décembre 1901.

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE.

28. — Les alluvions quaternaires autour de Paris : géologie, paléontologie, industrie. Etude critique, par le docteur Capitan.

29. — Nouvelle étude du sol de la place de l'Hôtel-de-Ville. — Rapport de la 2e Sous-commission, par le docteur Capitan.

30. — Communication de M. Edgar Mareuse au sujet de la proposition tendant à changer le nom de la rue de la Tombe-Issoire.

31. — Adoption d'un vœu relatif à la démolition d'anciennes maisons appartenant à des particuliers.

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. le Préfet de la Seine, président.

1. — Liste des membres présents.

Assistent à la séance : MM. John Labusquière, Duval-Arnould, César Caire, Chassaigne Goyon, Despatys, Gréard, Georges Villain, Autrand, Augé de Lassus, Bunel, André Laugier, Edgar Mareuse, Georges Montorgueil, Ch. Normand, Paul Viollet, Le Vayer, G. Cain, docteur Capitan, Guillemet, Selmersheim, Wiggishoff, Doniol, André Hallays.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Charles Sellier, Tesson.

Excusés : MM. Henri Galli, Longnon.

2. — Procès-verbal de la dernière séance.

M. le Président informe la Commission qu'en raison des travaux actuels de l'Imprimerie municipale, le procès-verbal de la dernière réunion n'a pu être prêt pour la séance. Son adoption sera donc mise aux voix à la séance de janvier.

3. — Souhaits de bienvenue à M. Gréard, membre de la Commission.

M. le Préfet de la Seine, président, dit que, par arrêté en date du 22 novembre dernier, il a eu le grand honneur de nommer membre de la Commission du Vieux Paris M. Gréard, vice-recteur de l'académie de Paris. Il pense être l'interprète de l'assemblée tout entière en adressant au nouveau commissaire les souhaits de bienvenue les plus cordiaux. Il ajoute que les travaux de la Commission intéresseront certainement un érudit comme M. le Vice-recteur, qui depuis si longtemps a mis au service de Paris tout son savoir et tout son dévouement ; il est convaincu, également, que ce sera tout profit pour la Commission de compter dans ses rangs l'auteur délicat de *Nos adieux à la vieille Sorbonne*. (Assentiment.)

M. John Labusquière, vice-président, donne lecture de la correspondance.

4. — Incident relatif à la sauvegarde d'une maison sise place du Pont-Neuf.

M. le Vice-président annonce que la 4e Commission du Conseil municipal a renvoyé à la Commission une communication de M. du Bos, propriétaire de la maison sise 15, place du Pont-Neuf, offrant, en vue de sa conservation, de louer son immeuble à la ville de Paris.

La communication de M. du Bos est accompagnée de la note ci-après :

Note sur la maison n° 15, place du Pont-Neuf.

Le n° 15 de la place du Pont-Neuf est une des maisons élevées en 1608 par le chancelier Achille de Harlay. Henri IV, pour reconnaître ses services, lui avait donné gracieusement, en 1607, les terrains situés à l'extrémité de la Cité, avec charge d'y construire en briques, avec bossages de pierre et hauts combles d'ardoises, un triple rang de maisons uniformes autour d'une place triangulaire à créer sous le nom de place Dauphine, en l'honneur du dauphin Louis XIII. Les constructions occupèrent en partie l'emplacement de deux îles qui existaient encore au commencement du règne de Henri III : l'île aux Bureaux, où fût brûlé Jacques Molay, donnant sur le grand bras de la Seine, et l'île de Buci, sur laquelle a été apparemment construit le n° 15 de la place du Pont-Neuf donnant sur le petit bras de la Seine. La place a pris successivement le

nom de place Henri-IV et place du Pont-Neuf. La maison de l'ingénieur Chevalier, fondée en 1740 à la tour de l'Horloge, s'installa au commencement du Directoire au n° 15 de la place du Pont-Neuf; il en devint principal locataire (la maison étant déjà dans la famille de M. Du Bos à cette époque). L'ingénieur Chevalier, universellement connu, ne quitta le n° 15 de la place du Pont-Neuf qu'en juillet 1900, la maison était toujours restée sous le nom de l'ingénieur Chevalier, son fondateur.

M. Lucien Lambeau dit que la demande de M. Du Bos est datée du 10 juillet 1901; depuis ce temps, l'immeuble ayant été peint complètement et semblant être loué en totalité, il lui paraît que la demande n'a plus de raison d'être.

M. G. Cain dit que M. Du Bos aurait fait à la Ville les conditions les plus avantageuses, afin de s'assurer une location de longue durée lui permettant de ne pas vendre cette intéressante maison et de la conserver ainsi aux amateurs du Vieux Paris.

M. André Hallays estime qu'il faut regretter le badigeon dont cette maison a été enduite. Il se demande si les lettres patentes de 1605 ne permettent pas à la Ville d'interdire tout changement architectural dans les maisons qui, comme celle-ci, sont frappées d'une servitude. Il ajoute qu'il serait heureux de connaître l'opinion de l'Administration sur ce point.

M. Lucien Lambeau répond que tels, en effet, devraient être les droits de la Ville sur ces immeubles, mais il y a souvent loin de la coupe aux lèvres et il n'est pas bien certain que les tribunaux spéciaux partagent cet avis. Il appuie la motion de M. André Hallays en ce qui concerne l'avis à demander à l'Administration à ce sujet.

M. Georges Cain estime qu'étant donnée l'amabilité du propriétaire, on pourrait peut-être obtenir de lui l'atténuation de la couleur par trop voyante dont il a enduit sa maison, ce qui détruit l'harmonie qui existait avec sa voisine.

M. André Hallays insiste sur son observation.

M. le Président dit qu'il fera étudier l'affaire par l'Administration municipale.

L'incident est clos.

M. Edgar Mareuse rappelle que, l'appartement occupé jadis par Mme Rolland dans la maison voisine étant libre, il serait peut-être possible à une délégation de le visiter et d'ordonner quelques reproductions intérieures.

Renvoyé à la 1re Sous-commission.

5. — Circulaire relative aux fouilles.

M. le Vice-président donne lecture de la communication suivante :

Paris, le 30 novembre 1901.

Monsieur le Président,

A l'occasion de l'ouverture de fouilles sur la place de l'Hôtel-de-Ville, pour travaux de réfection de l'égout collecteur des quais, vous vous êtes fait l'interprète de la Commission du Vieux Paris pour me demander de rappeler aux services les vœux de cette Commission tendant à être tenue au courant des différents travaux de voirie comportant des fouilles.

J'ai l'honneur de vous informer que suivant le désir exprimé par la Commission, lors de sa constitution, les instructions qui règlent les rapports que les services techniques de travaux doivent avoir avec la Sous-commission des fouilles sont les suivantes :

1° Dans toutes les circonstances où sont mis à découvert des vestiges d'anciennes constructions, murailles, sépultures, etc., avis en doit être donné par les voies les plus rapides au conservateur du musée Carnavalet;

2° Un avis semblable à celui qui est remis aux riverains, lorsque la voie est barrée à la circulation, est en outre adressé au même fonctionnaire.

Or, d'après les renseignements qui me sont fournis, ces prescriptions n'ont pas été omises dans l'espèce et en particulier un avis annonçant le barrage partiel du quai a été envoyé le 21 octobre au musée Carnavalet.

Quoi qu'il en soit, de nouvelles recommandations ont été faites aux services intéressés pour que les instructions en vigueur soient rigoureusement suivies. Elles avaient été rappelées par le directeur administratif des Travaux le 5 mai dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le préfet de la Seine,
Signé : J. de Selves.

Acte est donné de cette communication.

6. — Avis sur la publication du plan des anciennes paroisses de Paris.

M. le Vice-président dit que la 4e Com-

mission du Conseil municipal a demandé l'avis de la Commission du Vieux Paris sur un mémoire de M. le Préfet de la Seine tendant à la publication, à 1,200 exemplaires, du plan des anciennes paroisses de Paris.

Ce mémoire est ainsi conçu :

MÉMOIRE DU PRÉFET DE LA SEINE AU CONSEIL MUNICIPAL.

Messieurs,

Les Archives nationales ont en dépôt un plan des anciennes paroisses de Paris, dressé en 1786 par Junié, sur l'ordre de l'archevêque de Paris, dont la reproduction présenterait un intérêt capital pour tous ceux que préoccupe l'histoire de Paris. L'attention de la Commission des travaux historiques avait été attirée depuis longtemps sur l'utilité que présenterait cette reproduction, mais, en présence des multiples questions techniques que soulèverait le projet, elle avait délégué un de ses membres, M. Hochereau, ancien conservateur du plan de Paris, pour étudier, d'accord avec l'Administration, les propositions faites à la Ville par divers graveurs ou photographes.

Après de nombreux pourparlers ladite Commission s'est prononcée à l'unanimité pour l'adoption des propositions faites à l'Administration par M. Wührer, graveur à Paris. M. Wührer s'engage à reproduire le plan des paroisses à 1,200 exemplaires en couleur, comportant quatre feuilles chacun et moyennant un prix global de *sept mille francs*.

La dépense résultant de l'opération ne nécessiterait l'allocation d'aucun crédit nouveau, elle pourra être prélevée sur le crédit inscrit au chap. 50, § 4, art. 33/3°, du budget communal de l'exercice 1901, qui présente des disponibilités suffisantes.

J'ai l'honneur de vous transmettre le dossier de l'affaire et je vous prie, Messieurs, de vouloir bien en délibérer.

Paris, le 20 novembre 1901.

Le préfet de la Seine,
Signé : J. DE SELVES.

M. Edgar Mareuse dit qu'on a pu voir à l'Exposition universelle le plan en question et qu'il n'y en a pas d'autres à une plus grande échelle ; il appuie énergiquement le vote de l'avis favorable sur cette publication.

M. Selmersheim pense que, pour éviter des frais, il serait peut-être possible de ne pas le reproduire en couleur.

M. Edgar Mareuse répond que, pour la clarté du plan en question, les couleurs sont absolument indispensables.

La Commission, consultée, émet un avis favorable à la publication.

7. — Envoi de documents relatifs à la vente des terrains du marché du Temple.

M. le Vice-président annonce que M. le directeur des Affaires municipales a fait envoyer à la Commission le plan et les affiches de la vente des terrains du marché du Temple.

Ces documents seront transmis à la Bibliothèque de la Ville et des remerciements envoyés à M. le directeur des Affaires municipales.

8. — Rejet d'un projet de changement de dénomination de la rue du Fouarre.

M. le Vice-président donne lecture des communications ci-après:

Paris, le 11 décembre 1901.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un rapport par lequel les ingénieurs du Service municipal proposent : 1° de modifier le numérotage de la rue du Fouarre ; 2° de remplacer la dénomination actuelle de cette voie par celle de « rue Dante ».

Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien soumettre ces propositions à la Commission du Vieux Paris et de lui demander d'émettre un avis à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le directeur administratif
des Travaux de Paris,
Signé : DE PONTICH.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR.

L'ouverture de la rue Lagrange entre le boulevard Saint-Germain et le quai de Montebello — opération de voirie réalisée en 1892 — a supprimé de l'ancienne rue du Fouarre tout le côté des numéros impairs et le côté des numéros pairs jusques et y compris le n° 8.

La rue du Fouarre ne comporte plus maintenant que cinq immeubles du côté pair portant les numéros 10-12-14 16-18 et un immeuble du côté impair non numéroté.

Ce numérotage du côté pair n'est plus régulier. Le n° 10 actuel étant le premier immeuble du côté pair devrait porter le n° 2 ; le n° 12 actuel le n° 4 et ainsi de suite pour les autres.

Il convient donc de modifier le numérotage du côté pair de la rue du Fouarre.

Toutefois il y a lieu d'examiner si le nom de cette rue a encore quelque raison de subsister.

L'examen du plan ci-joint montre que, depuis l'ouverture de la rue Dante, la rue du Fouarre, réduite à une longueur d'environ 30 mètres, ne constitue en réalité que le prolongement de la rue Dante jusqu'à la rue Lagrange. Les façades impaires sont exactement dans le prolongement l'une de l'autre et celle du coté pair le sont sensiblement; les deux voies n'en forment plus qu'une seule.

Enfin, le nom même de « Fouarre » ne rappelle aucun souvenir historique véritablement digne d'être conservé. Nous trouvons en effet, dans la « Nomenclature des voies publiques et privées », l'explication suivante sur l'origine de ce nom :

« Autrefois rue des Ecoles ou des Ecoliers, doit son nom au fouarre, feurre ou fourrage dont le sol était jonché pendant les leçons. »

En résumé, il semblerait rationnel de substituer au nom de « rue du Fouarre » celui de « rue Dante » qui désigne déjà la rue nouvelle ouverte en 1898 dans le prolongement de la précédente, entre la rue Galande et le boulevard Saint-Germain.

La nouvelle rue Dante commencerait alors à la rue Lagrange. Les immeubles n°s 10, 12, 14, 16 et 18 de la rue du Fouarre deviendraient les n°s 2, 4, 6, 8 et 10 rue Dante.

Quant aux immeubles actuels de cette rue, ils porteraient :

Du côté impair, les n°s 1, 3, 5 ;

Du côté pair, les n°s 12, 14, 16, 18 et 20.

Ce numérotage serait d'autant plus facile à réaliser qu'à l'exception du futur n° 20 (n° 30 actuel), tous ces immeubles sont en construction et par suite ne portent actuellement aucun numéro.

Si l'Administration adopte nos propositions, nous adresserons un projet de numérotage de la rue Dante, entre la rue Lagrange et le boulevard Saint-Germain.

Paris, le 20 novembre 1901.

L'inspecteur chargé de la 2e section,
Signé : MATHIEU.

M. Lucien Lambeau estime qu'il serait absolument déplorable de voir disparaitre de la nomenclature des rues l'un des noms des plus anciens, les plus curieux et les plus historiques du Vieux Paris. Il rappelle que c'est justement à cause de cette vieille rue du Fouarre que l'on a pu donner à la grande artère voisine le nom de Dante et parce que, durant son exil, le célèbre poète florentin y venait suivre les cours de l'Université de Paris et les leçons de Sigier, ainsi que celles de son compatriote, exilé comme lui, Brunetto Latini. Il serait vraiment curieux de voir disparaître le nom de la première, qui a été la cause de la dénomination de la seconde.

M. Lucien Lambeau ajoute qu'il est quelque peu surpris de la phrase suivante écrite dans le rapport de M. l'inspecteur de la 2e section :

« *Enfin le nom même de « Fouarre » ne rappelle aucun souvenir historique véritablement digne d'être conservé.* »

Le fait d'avoir été le berceau de l'antique Université de Paris à l'aurore du XIIIe siècle lui paraît, au contraire, l'une des choses les plus considérables de l'histoire de Paris. Car cette rue du Fouarre est bien véritablement l'une des premières voies dans lesquelles s'ouvrirent des écoles, après la fondation de l'Université de Paris par Philippe-Auguste. Elle existait dès l'an 1202 sous le nom de *rue des Ecoles*, ou de *rue des Escoliers*, et son nom de *Fouarre*, qui lui fut donné quelque temps après, n'est qu'une naïve fantaisie du populaire qui, comme cela arriva bien souvent au moyen âge, baptisa lui-même la plupart de ses rues. Le mot *Fouarre* veut dire, en effet, dans l'ancien langage : paille ou fourrage; or, le sol des nouvelles écoles installées là était jonché de bottes de paille, qui servaient de sièges aux *escholiers* du XIIIe siècle et que, au bout de plusieurs jours de service, on balayait purement et simplement sur la chaussée. Si bien que les passants, embarrassés dans cette paille, dans *ce fouarre* qui obstruait la rue, ne la désignèrent plus autrement.

Le même membre rappelle avec quelle ténacité l'Université de Paris défendait jadis ses privilèges ; avec quelle opiniâtreté elle maintenait ses droits, n'hésitant pas à entrer en lutte avec les pouvoirs de l'Etat ou de la Ville. On se souvient de ses demêlés avec messire Hugues Aubriot, le prévôt de Paris, son ennemi irréconciliable qui, entre autres actes d'hostilité exécutés contre elle, avait fait aménager au Grand-Châtelet deux cachots destinés aux écoliers turbulents, lesquels cachots il appelait par ironie *le clos Bruneau* et *la rue du Fouarre*, deux endroits chers au monde bruyant des écoles.

La conservation de ce vieux nom de rue du Fouarre, ajoute M. Lucien Lambeau, doit donc être, aujourd'hui encore, l'une des prérogatives de l'Université, la rue ayant été son berceau. Il espère, — puisque la Commission du Vieux Paris a la bonne fortune de compter parmi ses membres, à partir d'aujourd'hui, M. le vice-recteur de l'Université de Paris qui continue, pour elle, la tradition de ces chefs

de l'Université élus par les quatre Facultés, — qu'il voudra bien, avec la même ténacité que mettaient ses prédécesseurs dans leurs revendications, appuyer la demande de maintien qu'il propose.

M. Tesson dit que les bâtiments du vieux collège de Picardie existent encore dans la rue du Fouarre, ce qui, selon lui, militerait en faveur de la conservation de l'ancienne dénomination.

Il estime qu'il serait intéressant d'y apposer une plaque commémorative.

M. le Président met aux voix le rejet de la proposition tendant à supprimer le nom de rue du Fouarre.

Ce projet est repoussé à l'unanimité.

La proposition de M. Tesson est renvoyée au Comité des inscriptions parisiennes.

9. — Vote d'une inscription commémorative rue des Hospitalières-Saint-Gervais.

M. le Vice-président donne lecture des communications ci-après :

Note pour M. Lambeau,
secrétaire de la Commission du Vieux Paris.

Par une note en date du 10 avril 1901, M. L. Lambeau a communiqué à M. le président du Comité des inscriptions parisiennes un vœu de la Commission du Vieux Paris tendant à l'apposition, sur l'immeuble à reconstruire, de la plaque commémorative qui se trouvait sur la maison de la rue des Hospitalières-Saint-Gervais, 12.

Le soussigné a l'honneur de communiquer à M. le secrétaire de la Commission du Vieux Paris l'extrait ci-joint de la délibération du Comité des inscriptions parisiennes, en date du 25 juin 1901, relative à cette affaire.

Paris, le 29 novembre 1901.

L'inspecteur des Travaux historiques,
conservateur de la bibliothèque de la ville de Paris,
Signé : Le Vayer.

Comité des inscriptions parisiennes.

Extrait du procès-verbal de la séance du 25 juin 1901.

Étaient présents : MM. Bournou, Hoffbauer, Jay, Lacombe, *président*, Le Vayer, Mareuse, *secrétaire*, Riemain, Servois, Thorlet, Tourneux et Tuetey.

M. Riemain communique un vœu de la Commission du Vieux Paris, émis dans sa séance du 28 mars, tendant à apposer à nouveau, sur l'immeuble à reconstruire, la plaque commémorative qui se trouvait sur la maison de la rue des Hospitalières-Saint-Gervais, 12.

M. le Président répond que cette inscription n'a plus d'objet, puisqu'il ne reste plus le moindre vestige.

M. Edgar Mareuse dit que, tout vestige de l'enceinte ayant disparu par suite de la démolition de la maison, il n'a pas paru utile au Comité des inscriptions de maintenir la plaque en question.

M. Lucien Lambeau dit que la population, habituée à voir là une inscription rappelant l'enceinte de Philippe-Auguste, ne comprendra pas pourquoi elle a été enlevée. Il demande qu'une nouvelle inscription, comportant un texte modifié, soit réinstallée sur la maison neuve.

La proposition de M. Lucien Lambeau est adoptée.

10. — Conservation des édifices historiques et inventaire des vestiges et souvenirs existant dans ces édifices.

M. le Vice-président donne lecture des communications suivantes, transmises par M. le directeur des services municipaux d'Architecture :

Paris, le 23 novembre 1901.

Monsieur le Président,

Dans sa séance du 10 octobre dernier, la Commission du Vieux Paris a émis un vœu tendant à être préalablement informée de tout projet entraînant la démolition ou le remaniement d'immeubles, présentant un caractère historique ou artistique, appartenant à la ville de Paris. Elle a, en outre, décidé la mise à l'étude d'un projet d'inventaire et de classement des vestiges et souvenirs existant dans ces mêmes édifices.

J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous communiquer, à titre de renseignement, copie des deux circulaires que j'ai adressées aux architectes sectionnaires en vue de donner satisfaction aux desiderata de la Commission du Vieux Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués et dévoués.

Le directeur administratif
des services d'Architecture et des Promenades et plantations,
Signé : Bouvard.

Circulaire pour les onze architectes sectionnaires.

La Commission du Vieux Paris, dans sa séance du 10 octobre dernier, a émis un vœu tendant à être préalablement informée de tout projet entraînant la démolition ou le remaniement d'immeubles, présentant un caractère historique ou artistique, appartenant à la ville de Paris.

Afin de permettre à l'Administration de donner satisfaction aux desiderata de la Commission du Vieux Paris, M. l'Architecte de la • section est prié, lorsqu'il aura des propositions à adresser au service d'Architecture pour la démolition ou le remaniement d'édifices de sa section, de vouloir bien donner tous renseignements utiles sur le caractère historique ou artistique de ces édifices.

Paris, le 19 novembre 1901.

Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations,

Signé : BOUVARD.

Note pour les onze architectes sectionnaires.

Le soussigné prie M. l'Architecte de la • section de vouloir bien adresser au service d'Architecture une liste :

1° Des édifices municipaux de sa section classés comme « monuments historiques » ;

2° Des édifices qui, sans être classés, présentent un caractère historique ou artistique. Chacun de ces édifices devra faire l'objet d'une notice sommaire indiquant notamment la date de construction, rappelant les souvenirs historiques qui peuvent s'y rattacher et donnant un résumé de tous les renseignements intéressants à tous points de vue.

Paris, le 29 octobre 1901.

Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations,

Signé : BOUVARD.

M. le Président fait remarquer l'intérêt de la circulaire relative à l'inventaire entrepris par M. Bouvard. Il est convaincu que ce document sera vivement apprécié de la Commission, à laquelle il rendra les plus grands services. (Assentiment.)

Des remerciements seront adressés à M. le directeur des services municipaux d'Architecture.

11. — Communication relative au numérotage des rues et à la rédaction de la nomenclature officielle.

M. le Vice-président donne lecture des communications suivantes :

Note pour M. L. Lambeau, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.

M. le secrétaire de la Commission du Vieux Paris a fait connaître à la direction administrative des Travaux que, dans sa séance du 10 octobre dernier, ladite Commission a émis un vœu tendant à ce qu'à l'avenir il soit apporté le moins possible de modifications au numérotage des maisons. Il a rappelé, en outre, un autre vœu de la Commission qui demandait :

1° Que la dénomination de la rue *du* Château-Landon soit substituée à celle de rue *de* Château-Landon ;

2° Qu'elle fût à l'avenir consultée, concurremment avec le Comité des inscriptions parisiennes, lors des changements de nom des rues et aussi à l'occasion de la rédaction de la nomenclature officielle et des plaques indicatrices.

Il a été pris bonne note par la direction des Travaux et celle d'Architecture (service du Plan de Paris) des vœux dont il s'agit en ce qui concerne le numérotage des maisons et la rédaction de la nomenclature officielle des voies de Paris et des plaques indicatrices.

Quant aux autres vœux, comme ils rentrent dans les attributions du Conseil municipal, ils ont été annexés à un mémoire relatif aux dénominations des voies, qui va être soumis incessamment à cette assemblée.

Ci-joint une copie de la note du service du Plan en ce qui concerne la rédaction de la nomenclature.

Paris, le 22 novembre 1901.

Pour le directeur des Travaux :

Le chef du bureau de la Voie publique et de l'Eclairage,

Signé : Léon MICHAUX.

Acte est donné de cette communication et des remerciements seront adressés à M. le chef du bureau de la Voie publique.

12. — Communication relative à la rue Mazarine.

M. le Vice-président dit qu'il a reçu une lettre de Mme Herminie Hartleben se plaignant de la prochaine démolition de la maison sise rue Mazarine, 28, pour le prolongement de la rue de Rennes. Cette maison fut habitée par Champollion le jeune et par Horace Vernet.

M. John Labusquière répond qu'aucun projet de voirie comportant cette démolition n'a encore été discuté.

L'incident est clos.

13. — Communication d'une lettre relative au culte maronite.

M. le Vice-président annonce qu'il a reçu une lettre du père Yonnès, représentant de la nation maronite, remerciant la Commission du projet d'installation du culte maronite dans l'ancienne chapelle de la Charité, actuellement Académie de médecine.

Acte est donné de cette communication.

14. — Décisions relatives aux reproductions photographiques à faire pour la Commission et aux planches des procès-verbaux.

M. le Vice-président informe l'assemblée que la Commission de permanence, au cours de sa séance du 5 décembre dernier, a adopté les décisions suivantes :

1° En ce qui concerne les reproductions photographiques commandées par la Commission, M. le chef du service des Beaux-arts, représentant de la Commission, devra obtenir un tarif uniforme pour des dimensions égales, en prenant pour base les prix les moins élevés demandés par les photographes attachés à la Commission ;

2° En ce qui concerne les reproductions destinées à être annexées aux procès-verbaux, M. le chef du service des Beaux-arts devra également obtenir l'unification des prix en prenant pour base les prix les moins élevés demandés par les imprimeurs.

En cas de travaux exceptionnellement difficiles et coûteux rentrant dans ces deux catégories, la Commission de permanence sera consultée avant la remise de la commande.

Elle a décidé, en outre, que les clichés resteraient la propriété de la Commission.

M. le Vice-président demande à la Commission plénière de vouloir bien ratifier cette décision.

Adopté.

Sur la proposition de M. Georges Cain, la Commission adopte le principe de déposer les clichés en question, au fur et à mesure de leur livraison, dans une salle spéciale de l'hôtel de Lauzun.

15. Envoi de photographies du Métropolitain.

M. le Vice-président annonce qu'il a reçu de M. l'ingénieur en chef des travaux du Métropolitain trois photographies de différents chantiers.

Des remerciements seront adressés à M. l'Ingénieur en chef et les photographies transmises au musée Carnavalet.

16. — Hommage d'un ouvrage sur le cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin-de-Pontoise.

M. le Vice-président annonce qu'il a reçu de M. Depoin, par l'intermédiaire de M. Ambroise Rendu, conseiller municipal, l'hommage du troisième fascicule du cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin-de-Pontoise.

M. Edgar Mareuse dit qu'il priera M. Depoin de vouloir bien compléter son offre en envoyant les deux premiers fascicules parus.

M. le Vice-président propose d'adresser les remerciements de la Commission à M. Depoin pour son remarquable travail.

Adopté.

L'ouvrage est renvoyé à la 1re Commission pour étude.

17. — Communication de M. L'Esprit.

M. le Vice-président annonce qu'il a reçu de M. L'Esprit une communication relative aux anciens réverbères suspendus.

Renvoyée à la 1re Sous-commission.

Des remerciements seront adressés à M. L'Esprit.

18. — Communication relative à l'église Saint-Gervais.

M. le Vice-président donne communication de la lettre suivante :

A M. Lambeau, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.

Monsieur le Secrétaire,

En réponse à la lettre en date du 10 juin 1901, par laquelle vous m'avez donné connaissance du vœu émis par la Commission du Vieux Paris au sujet de la chapelle dite de Scarron, à l'église Saint-Gervais, j'ai l'honneur de vous informer que le cabinet du premier vicaire, précédemment installé dans cette chapelle, vient d'être transféré dans un autre local.

Par suite, la chapelle de Scarron, entièrement libre, est ouverte aux visiteurs d'une manière constante.

En outre, je demande aujourd'hui même à M. le directeur des services d'Architecture de faire procéder à l'enlèvement de l'installation faite dans cette chapelle pour le chauffage au gaz.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Paris, le 12 décembre 1901.

Pour le directeur des Affaires municipales :
Le chef du Secrétariat et du Bureau central,
Signé : Lemor.

Acte est donné de cette communication.

19. — Inscription commémorative sur la maison natale de Mercier.

M. le Vice-président dit qu'il a reçu de Mme Duca la lettre suivante :

Paris, 10 décembre 1901.

Monsieur le Président,

Je prends la liberté de m'adresser à vous pour obtenir de la Commission du Vieux Paris qu'elle veuille bien faire poser une plaque sur l'immeuble 12, quai du Louvre (ancien quai de l'Ecole), maison natale de :

Louis-Sébastien Mercier, avocat au Parlement, membre de la Convention, des Cinq-Cents et de l'Institut, auteur du Tableau de Paris, etc., etc., né le 8 juin 1740, mort le 26 avril 1814.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Signé : Mme Duca,
12, rue de l'Isly.

M. le Vice-président estime que cette proposition est fort intéressante et demande son renvoi au Comité des inscriptions parisiennes.

M. Paul Viollet demande que, surtout, des renseignements soient pris, avant l'apposition, sur l'exactitude des indications envoyées.

Renvoyé au Comité des inscriptions parisiennes.

20. — Communication relative à la formation de la Société historique du IVe arrondissement.

M. le Vice-président annonce qu'une société d'études historiques, *la Cité*, vient de se fonder dans le IVe arrondissement, sous les auspices de la municipalité. Il pense que la Commission du Vieux Paris voudra souhaiter la bienvenue à ce nouvel organisme, qui propagera certainement dans la population de l'arrondissement le goût des études historiques et de la recherche des vestiges parisiens. (Assentiments.)

Les procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris lui seront adressés.

21. — Transmission aux services compétents et aux personnes intéressées des décisions prises au cours de la séance du 14 novembre 1901.

M. le Vice-président fait connaître à la Commission que les décisions prises au cours de la dernière séance ont été transmises de la façon suivante par M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission :

A M. le Préfet de la Seine, président de la Commission :

L'avis de la Commission se plaignant de n'avoir pas été prévenue des fouilles de la place de l'Hôtel-de-Ville.

A M. le président du Comité des inscriptions parisiennes :

Les vœux tendant à l'apposition de plaques commémoratives sur l'hôpital Laënnec, indiquant la sépulture des Turgot; sur la maison de la rue de Turenne, 54, rappelant le passage du poète Scarron en cette maison ; à l'église

Saint-Gervais, rappelant la sépulture de Philippe de Champagne et l'oraison funèbre de Michel Letellier prononcée par Bossuet.

A M. Carmignac, conseiller général :

Les remerciements de la Commission au sujet de son invitation.

A M. le directeur des Travaux :

Le vœu relatif à l'apposition d'anciennes plaques de rues.

A M. le directeur des services municipaux d'Architecture :

1° Les remerciements pour l'envoi de photographies des maisons primées;

2° La décision relative au vote d'un crédit pour les fouilles de Saint-Pierre-de-Montmartre;

3° La décision relative à la fontaine Boucherat.

A M. le directeur des Affaires municipales :

1° Les remerciements pour le sommier du domaine de la Ville;

2° L'information relative au grillage extérieur de la chapelle de Scarron à Saint-Gervais.

A M. le directeur des Affaires départementales :

Les remerciements de la Commission pour la circulaire relative aux monuments historiques.

A M. l'archiviste de Dresde :

Les remerciements pour l'envoi d'un album.

A M. le maire de Bagnolet :

Les remerciements pour la réception d'une délégation.

A M. l'abbé Gauthier, vicaire de Saint-Gervais :

Les remerciements pour sa communication.

A MM. J. Boulogne et Leleu :

Les remerciements de la Commission pour leurs communications.

A M. le chef du service des Beaux-arts :

1° La notification du vote de 500 francs pour les fouilles de Montmartre;

2° La décision relative au tarif des photographies à faire pour la Commission;

3° La décision relative à la reproduction, pour le procès-verbal, des stalles de Saint-Gervais et aux reproductions en général.

A M. G. Cain, conservateur du musée Carnavalet :

Les décisions prises concernant son service.

22. — Communication relative à la porte de la chapelle de la Vierge de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

M. Selmersheim informe la Commission que la porte de la chapelle de la Vierge de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, que l'on avait recherchée en vain dans le magasin du Comité des monuments historiques à Saint-Denis et que l'on croyait perdue, existe et se trouve assurée de conservation; c'est le portail qui a été réédifié dans le jardin du musée de Cluny et sous lequel on passe en longeant le chemin parallèle à la rue de Cluny.

L'identification de ce portail est certaine et, si l'on ne peut demander son transfert dans le petit jardin septentrional situé sur le côté de l'église Saint-Germain-des-Prés où se trouvent déjà un grand nombre de vestiges de cette célèbre chapelle, chef-d'œuvre de Pierre de Montereau, l'on peut souhaiter l'apposition d'une plaque indicatrice de l'origine de cet ancien souvenir parisien.

M. André Hallays appuie cette proposition en ajoutant qu'il lui semble indispensable de mentionner sur cette plaque le nom de l'architecte.

Cette proposition est adoptée. Le vœu de la Commission sera transmis à l'autorité compétente.

23. — Don d'un ouvrage de M. Thieullen.

M. le Président dépose une nouvelle brochure de M. Thieullen relative aux os travaillés à l'époque de Chelles.

Des remerciements seront adressés à M. Thieullen et sa brochure est transmise à la 1re Sous-commission pour rapport.

24. — Visite des bâtiments de l'ancienne abbaye de Pentemont.

M. Tesson expose que la 1re Sous-commission a été visiter les parties subsistantes de l'ancienne abbaye de Pentemont afin de constater l'état actuel de ces souvenirs pari-

siens et d'examiner s'ils ne seraient pas menacés de destruction ou de modifications par l'exécution des transformations du domaine de l'Etat ayant pour point de départ le déplacement du ministère des Colonies.

Comme l'on sait, l'abbaye de Pentemont (ou Panthémont ou Penthemont) était établie dans l'ancien quartier de Saint-Germain-des-Prés, rue de Grenelle, en face de la rue Hillerin-Bertin (aujourd'hui partie de la rue de Bellechasse, entre la rue de Grenelle et la rue de Varennes). Cette communauté était venue s'établir le 12 avril 1671 en cet endroit, à la place des Filles-du-Verbe-incarné — autre congrégation fondée en 1639 par Jeanne Chezart du Matel — qui n'avaient pu, à cause de leur manque de ressources, obtenir du Parlement l'enregistrement des lettres patentes du roi, en date du mois de juin 1643, autorisant leur établissement. La maison et ses dépendances, qui confinaient aux chanoinesses du Saint-Sépulcre de la rue de Bellechasse, appartenaient alors à l'Hôpital général.

Les religieuses de Pentemont, dont la situation était déjà prospère au moment de leur arrivée à Paris, devinrent propriétaires dès l'année 1672 de la maison qu'elles occupaient. Elles se consacrèrent à l'éducation des jeunes filles et ne tardèrent pas à établir une maison de retraite qui conquit rapidement une grande réputation. C'est au cours de ces années de prospérité que l'on voit s'élever le bâtiment conventuel et la chapelle, qui est une œuvre très intéressante de Pierre *Contant d'Ivry*.

La première pierre en fut posée le 26 avril 1747, et la consécration de l'église eut lieu en 1756.

En 1790, l'abbaye de Pentemont avait un revenu de 58,000 livres contre une charge de 20,000 livres.

Devenu propriété nationale en 1795, le couvent fut vendu par portions :

1° Le 29 prairial an IX, à Renaudet-Lavarde, le n° 56 actuel de la rue de Grenelle, avec la réserve domaniale à charge par l'acquéreur de ne prendre du terrain vendu que la partie restant du côté de la rue projetée (prolongement de la rue de Bellechasse);

2° Le 29 prairial an XI, à Guyot de l'Isle, adjudicataire, les n°s 48 et 50 de la rue de Bellechasse;

3° Le 13 prairial an XII, à Cordival, adjudicataire, le n° 46 actuel de la rue de Bellechasse;

4° Le 29 prairial an XI et le 25 frimaire an XII, à Monge, adjudicataire, les n°s 35 et 35 *bis* de la rue de Bellechasse.

En 1805, la rue de Bellechasse fut percée entre les rues Saint-Dominique et de Grenelle et vint rejoindre, sous le nom de rue Neuve-de-Bellechasse, l'ancienne rue Hillerin-Bertin, qui fut absorbée elle-même sous la même dénomination en 1850.

Lorsque le premier Consul appliqua la loi de germinal an X, trois temples furent attribués pour l'exercice du culte protestant : Saint-Louis, Sainte-Marie-de-la-Visitation et la chapelle de Pentemont. Mais cette chapelle et les dépendances de l'ancienne abbaye étaient affectées à un magasin d'habillements militaires; c'était un service d'une importance trop capitale, pendant la durée du premier Empire, pour qu'un ministre de la Guerre pût consentir à un déménagement; il subsista donc. La Restauration n'avait pas pour les protestants d'assez bonnes dispositions pour leur livrer un édifice aussi important. Ce n'est qu'en 1846 que la chapelle, aménagée spécialement, fut enfin donnée pour l'exercice du culte de l'Eglise réformée. D'un aspect sévère, sans aucun ornement que ses boiseries massives et dures de lignes, ce temple présente l'anomalie singulière de ne posséder pour entrée q'une petite porte latérale dans un fond d'allée, tandis que la porte monumentale de la rue de Grenelle est condamnée par la position du buffet d'orgues qui en rend l'usage impraticable.

L'on peut remarquer encore les curieuses dispositions des escaliers d'accès dans les petites tribunes ménagées entre les pendentifs du dôme. Ces dispositions indiquent le caractère claustral de l'établissement.

L'église de l'abbaye n'avait pas encore été pourvue d'ornements artistiques lorsque la Révolution éclata. En effet, les papiers de Lenoir ne donnent que les indications suivantes :

Lettre de l'architecte inspecteur de la voirie de Paris aux membres du Comité des arts signalant divers objets précieux pour les arts et pour l'histoire existant dans certains édifices de Paris.

L'an II de la République française une et indivisible (20 juillet 1793).

COMMUNE DE PARIS.

Citoyens composant le Comité des arts,

Dans le grand nombre de procès-verbaux que j'ai

dressés à l'invitation des citoyens administrateurs du Département des Travaux publics et dont je leur ai remis les minutes, lesquels ont trait à faire supprimer sans dégradations les emblèmes de royauté et de féodalité qui sont dans les édifices publics de mon arrondissement et à indiquer les objets précieux pour les arts et l'histoire qui doivent être mis dans les dépôts de la République, j'ai cru devoir vous donner note des édifices où il se trouve de ces objets, afin de les mettre sous votre surveillance; sauf à vous, citoyens, à demander au Département des Travaux publics des expéditions de mes procès-verbaux détaillés, pour embrasser la totalité de ces objets utiles aux arts.

. . . .

2° A la ci-devant abbaye de Panthemont, rue de Grenelle, il y a quatre grandes statues très soignées qui ont servi aux Invalides avant que l'on fit celles en marbre. Ces modèles, actuellement abandonnés, se conserveront dans un dépôt public. Il y a, de plus, trois autels en marbre et plusieurs tables de marbre en inscriptions. Ces matériaux, déposés chez vous, pourront servir utilement aux édifices nationaux qui vont ce faire.

. . . .

L'architecte inspecteur de la Voirie,

Signé : GARREZ.

Rue des Petits-Augustins, 2.

CXCIII

État général des tableaux et autres objets qui ne tiennent point à la collection des monuments français et qui se trouvent déposés provisoirement dans le musée de la rue des Petits-Augustins.

. . . .

454. — Une *Sainte famille* par Annibal Carrache.

455. — Une *Madeleine,* école de Mignard.

Sur une partie des jardins de l'abbaye, l'on éleva la caserne dite actuellement de Bellechasse; une partie des bâtiments conventuels fut affectée sous l'Empire aux Cent gardes. L'aménagement qui fut alors exécuté est des plus déplorables : la construction remarquable de Contant d'Ivry, conçue sous le principe d'arcs surbaissés d'une belle puissance élégante, fut massacrée d'une manière pitoyable. Les gracieuses voûtes de pierres furent éventrées et remplacées sans art et sans méthode par des plafonds, aussi étranges que les escaliers. Les salles du premier étage, aujourd'hui affectées au Cercle militaire, ne contiennent plus comme ancien souvenir intéressant qu'une belle cheminée en marbre surmontée d'une glace encadrée de l'époque Louis XV; les portes, les panneaux des murs ont été — lors de l'installation des Cent gardes — chargés de décorations en carton pâte du plus détestable goût.

En résumé, il ne reste d'intact que la chapelle affectée au culte protestant et qui ne court aucun danger de dégradation, la façade des bâtiments conventuels de la cour de la caserne et la porte du bâtiment de la direction du Génie, qui est l'ancienne entrée de l'abbaye.

La Commission propose qu'une vue photographique soit prise : 1° de la façade du bâtiment donnant sur la cour de la caserne; 2° de la porte de l'abbaye située dans la cour d'entrée de la direction du Génie.

Ces conclusions sont adoptées.

25. — Rapport présenté au nom de la 1re Sous-commission sur la visite faite à l'hôtel dit du Grand-Veneur, rue de Turenne, 60 (1).

M. Lucien Lambeau donne lecture du rapport ci-après :

Messieurs,

Conformément à la décision prise lors de sa dernière séance, une délégation composée de MM. Despatys, Selmersheim, Edgar Mareuse, André Laugier, Wiggishoff, André Hallays, Le Vayer, Gosselin-Lenôtre, Tesson, Charles Sellier et Lucien Lambeau s'est rendue rue de Turenne, 60, dans l'ancien hôtel d'Ecquevilly, afin d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de faire faire quelques reproductions photographiques avant la mise en vente de l'immeuble.

Grâce à l'accueil bienveillant et empressé de Mme la supérieure des Dames franciscaines de Sainte-Elisabeth, qui sont encore pour quelque temps dans la maison, la délégation a pu, à son loisir, visiter ce qu'il reste de ce grand logis.

Disons tout de suite que l'ancienne et luxueuse demeure des Hennequin d'Ecquevilly n'a conservé que deux fort belles choses échappées, on ne sait comment, à la convoitise

(1) Voir, dans le procès-verbal de la séance du 14 novembre 1901, une première communication de M. Lucien Lambeau sur l'hôtel d'Ecquevilly.

des dépeceurs de vieux logis et des rafistoleurs de matériaux artisques : ce sont, à l'intérieur, un superbe escalier en fer forgé et bronze et, à l'extérieur, un important balcon contourné, d'une admirable ferronnerie, soutenu par un grand motif en pierre sculptée représentant une énorme hure de sanglier du plus décoratif effet.

Pour le reste, les intérieurs ont été dépouillés de leur décoration artistique et les façades, quelque peu enduites de plâtre et de badigeon.

Ceci dit, nous suivrons la délégation.

On a fort admiré tout d'abord les puissants, nous allions dire les formidables appareils de fermeture de la porte cochère dont nous avons décrit la partie extérieure dans la dernière séance de la Commission (1). Ces appareils, restés absolument intacts, montrent avec quels soins et quelles précautions les grands seigneurs des XVII[e] et XVIII[e] siècles fermaient leurs demeures. C'est une serrure massive de 50 centimètres de long, d'une solidité et d'un mécanisme défiant les années ; ce sont deux énormes verrous entourés d'une curieuse décoration de fers découpés à jour ; c'est, enfin, un fléau à balancier dont la puissante barre de fer permettait d'ouvrir les deux vantaux de la porte, et qui est actionné par une fine tige de fer que la main la plus délicate peut manœuvrer.

Cette porte cochère donne accès dans une cour dont les proportions ont été largement diminuées par le bâtiment qui surmonte cette porte et qui est à l'alignement de la rue de Turenne. Nous avons dit que les plans du XVIII[e] siècle montraient cette cour séparée seulement de la rue par le haut mur de façade.

Le bâtiment du fond, qui a subi de successifs replâtrages, présente encore, pourtant, une importante et solennelle allure du XVII[e] siècle.

Il se compose, au premier étage, de quatre hautes fenêtres revêtues de belles ferronneries et décorées de clefs sculptées, et, au rez-de-chaussée, de quatre portes ou portes-fenêtres de mêmes proportions et décorations. Au-dessus du premier étage et dans une sorte de fronton, se voit un grand motif de chasse avec tête de sanglier, cors, carquois, flèches, etc., qui est l'emblème de la charge du maître de la maison. Depuis, sans doute, que l'hôtel abrite un couvent, ce motif a été surmonté d'une horloge et d'une croix.

(1) Voir le procès-verbal du 14 novembre 1901.

La façade gauche de la cour conduit dans les dépendances de l'hôtel voisin, celui qui porte le n° 62 de la rue de Turenne et qui portait jadis le nom d'hôtel d'Heiss. Il fut acquis en 1844 par les religieuses, de M. Raoul, lequel l'avait acheté en 1823 à M. Alexandre-Pierre de Launay, propriétaire rue Joubert, 43. Ce Raoul, industriel et fabricant de limes, habitait alors rue Gérard-Bauquet, 4, aujourd'hui rue Beautreillis, 6, l'hôtel qui existe encore et qui porte sur sa façade une plaque de marbre portant : Hôtel de Jean-Louis Raoul.

On remarque, dans ce ci-devant hôtel d'Heiss, un grand escalier aux vastes et élégantes proportions, muni d'une rampe en fer forgé d'un fort beau modèle, encore que d'un dessin assez usité au XVII[e] siècle, et qui est éclairé par l'un de ces grands vitrages à petits carreaux si particulièrement caractéristiques. Il ne faudrait pas trop se méprendre, cependant, sur le mot *éclairé* que nous employons ; il n'a, en effet, de valeur que si nous le reportons au commencement du siècle dernier et avant que le haut bâtiment construit juste devant ne soit venu lui cacher la lumière.

Ce grand et fastueux escalier, resté intact et complet, n'est plus hélas ! de par cette construction et aussi de par la volonté des constructeurs, qu'un pauvre escalier de service, aveugle et sans utilité.

Revenons à la cour d'Ecquevilly. Dans le coin à droite, se trouve la grande porte vitrée, flanquée de deux colonnes doriques, qui accède au grand escalier.

Celui-ci est absolument remarquable. Il se compose, au rez-de-chaussée, d'un grand vestibule orné de motifs sculptés dans la pierre et dont les lignes sont dans le goût de l'époque ; la rampe, en fer forgé avec parties en bronze, est de style Louis XIV. Le dessin est, en outre, agrémenté de têtes de sangliers alternant avec des têtes de chiens courants et les armes symboliques du chasseur. Les motifs centraux sont décorés de l'H fleuronné qui souligne le nom du propriétaire : *Hennequin d'Ecquevilly*.

Des deux côtés du palier du premier étage, sculptés dans la pierre du mur, se voient deux grands motifs d'un beau style, représentant des armes antiques et les attributs de la guerre et de la chasse. Sur ce palier, qui est éclairé par deux grandes fenêtres donnant sur le jardin, se trouvent deux hautes portes d'un beau travail de sculpture sur bois ouvrant l'une sur les appartements, l'autre sur la chapelle.

Nous devons à la vérité de dire que cette chapelle n'est autre chose qu'une pièce quel-

conque aménagée en oratoire et qu'elle n'offre aucun intérêt. Quant aux appartements, nous avons dit qu'ils n'avaient rien conservé de leur ancienne décoration : pas une boiserie sculptée, pas une cheminée en marbre, pas un plafond peint, pas un dessus de porte. Rien, rien, rien.

La spéculation, évidemment, a passé par là il y a longtemps ; nous l'avions d'ailleurs indiqué dans le procès-verbal de la dernière séance. Quelques vestiges oubliés indiquent seuls le goût délicat qui avait dû présider à la décoration intérieure ; ce sont d'abord les deux portes dont nous venons de parler, puis, dans une pièce du fond, des volets finement sculptés ; dans la salle à manger primitive, des encadrements de dessus de portes agréablement contournés, mais, naturellement, dépouillés de leurs peintures. Si l'on voit encore, dans l'hôtel voisin incorporé, une salle munie de boiseries moulurées d'un assez élégant effet, c'est sans doute que les amateurs de jadis ne furent pas d'assez bonne composition ou plutôt qu'ils ne les trouvèrent pas d'assez belle allure pour être acquises.

En franchissant le bâtiment situé au fond de la cour, à travers des pièces remaniées et aménagées en classes et en salles d'études, on se trouve dans les jardins. La façade de ce même bâtiment est de beaucoup la plus intéressante. Il y a là, vraiment, une fort belle page d'architecture du milieu du XVIII[e] siècle. C'est sur cette façade qu'est appliqué le balcon dont nous avons parlé au commencement de ce rapport. D'un joli dessin délicatement cintré, les ferronneries se développent en une courbe gracieuse au-dessus des deux portes vitrées du rez-de-chaussée, décorées chacune de deux fines têtes sculptées formant clefs. C'est entre ces deux portes que s'attache le support central du balcon, dont le beau motif comportant une hure de sanglier est d'un si puissant effet décoratif.

Les deux extrémités de ce même balcon sont soutenues également par deux consoles de grandes dimensions et de même style. Il est lui-même flanqué, à droite et à gauche, de deux consoles qui supportèrent peut-être des bustes de Guillaume Coustou, de Bouchardon ou d'un autre, et sur lesquelles reposent aujourd'hui deux statues de la Vierge.

Au pied du mur et juste au-dessous de ce balcon, deux socles délicats et élégants, veufs de leurs statues, encadrent encore les deux portes vitrées.

Dans cette délicieuse façade postérieure et dans le somptueux escalier résident, nous l'avons dit, tout l'intérêt artistique de la maison.

A qui doit-on en attribuer la paternité?

Les emblèmes, dira-t-on, sont parlants et cette hure de sanglier, que l'on retrouve partout, n'est-elle pas le symbole de la charge que le propriétaire occupait à la Cour, charge dont il doit être facile de retrouver la date de concession ?

A cela nous répondrons qu'ils sont nombreux, les d'Ecquevilly qui furent investis de cette fonction et qui se succédèrent, de père en fils, depuis le commencement du XVII[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e].

Les *Hennequin* sont issus d'une famille noble de Flandre qui, au XII[e] siècle vint se fixer en Champagne et ne tarda pas à se diviser en plusieurs branches, dont celle d'Ecquevilly, qui nous occupe plus particulièrement (1).

Le premier qui fut pourvu de la charge de « *Capitaine général de la Venerie des Toiles des chasses, tentes, pavillons du roi et de l'équipage du Sanglier* » — tel est le terme exact — fut Nicolas Hennequin, baron d'Ecquevilly, seigneur de Fresne, etc. Il en reçut les titres le 6 mars 1642. Son prédécesseur immédiat dans cette fonction était M. de l'Hôpital de Vitry, maréchal de France. Nicolas Hennequin mourut en février 1653 et avait épousé Anne de Sarrus, fille du conseiller au Parlement de Paris.

Après lui la charge passa, par survivance, en 1659, à son fils, André Hennequin, marquis d'Ecquevilly, seigneur de Fresne, etc., qui mourut en 1727. Le dictionnaire de Moreri le fait mourir le 27 décembre 1723 à l'âge de 80 ans (2).

Il avait épousé en 1682 Madeleine de Marillac, fille du conseiller d'Etat.

Toujours par survivance, la charge de capitaine-général passe à son deuxième fils, Augustin-Vincent Hennequin, marquis d'Ecquevilly, lequel est de plus premier guidon des gendarmes de la Garde ordinaire du roi, brigadier de ses armées, mestre de camp, lieutenant du régiment Royal-cavalerie. Ce gentilhomme, si fortement pourvu et titré, épouse, en 1714, Madeleine du Monceau de Nollant. C'est cet Augustin Vincent Hennequin qui entre le premier à l'hôtel Boucherat, ainsi qu'on verra plus loin.

(1) Dictionnaire de la noblesse, par de la Chenaye-Desbois et Badier (1866), tome X. p. 541.

(2) Dictionnaire historique de Moreri (1759), p. 579.

Le second fils de ce dernier reçoit encore, à la mort de son père, la charge de capitaine-général de la Vénérie : il se nomme Augustin-Louis Hennequin, marquis d'Ecquevilly mestre de camp du régiment Royal-cavalerie, puis maréchal de camp en 1759. Il est aussi lieutenant général des provinces de Champagne et de Brie.

C'est celui-là même qui épouse, en 1741, Honorée de Joyeuse.

Nous trouvons ensuite la fameuse charge entre les mains du fils de ce dernier, Armand-François Hennequin, dit le comte d'Ecquevilly, né en 1747, mestre de camp, également, du régiment de Royal-cavalerie et qui épouse, le 18 avril 1775, la fille du marquis de Durfort de Civrac.

Les armes de la famille sont :

« *Vairé d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.* »

Auquel de ces Hennequin d'Ecquevilly doit-on, disions-nous plus haut, faire remonter les dernières manifestations artistiques encore visibles aujourd'hui ?

Il nous paraît bien difficile de se prononcer exactement à ce sujet.

Lefeuve (1), qui a vu bien des actes authentiques et lu bien des titres de propriété, ne cite qu'Augutin-Louis Hennequin, mari de Mlle de Joyeuse.

Est-ce suffisant pour lui attribuer les embellissements qui existent encore ?

Sans vouloir affirmer quoi que ce soit, nous pencherions assez pour cette attribution.

Cette date de 1741, qui est celle de son mariage, de son établissement dans le monde, peut parfaitement aussi être celle de la reconstruction par lui, ou tout au moins du remaniement, d'un logis qu'il veut décorer au goût du jour et qu'il vient de recevoir en dot. Or, le style des ornements architectoniques du balcon donnant sur le jardin, des consoles qui le flanquent, des piédestaux qui sont au pied du mur, des ornements sculptés ornant le grand escalier, répondent, selon nous, exactement aux travaux de ce genre exécutés à la fin de la première moitié du XVIIIe siècle.

Ce sont encore les décorations demi-solennelles de la Régence créées par Oppenord, mais on y sent déjà les premiers symptômes des lignes délicieusement tourmentées qui vont bientôt s'épanouir sous l'influence de Mme de Pompadour.

Il y a principalement dans le vestibule de l'escalier quelques parties de mouluration qui ne doivent précéder que de bien peu de temps la venue du style rocaille.

Que si le chancelier Boucherat, au dire de Germain Brice, fit de nombreuses réparations dans son hôtel quelques années avant sa mort, survenue en 1699, il ne s'aurait s'agir, à ce qu'il nous semble, de cette façade du jardin et de la décoration de l'escalier, qui ont tout le caractère du style Louis XV avant Mme de Pompadour, et non la solennité architecturale de la fin du XVIIe siècle.

Nous devons dire que la partie du couvent actuel des Dames franciscaines donnant sur les jardins se compose réellement des façades de deux hôtels. Il y a d'abord celle du balcon, que nous venons de décrire et qui est l'hôtel d'Ecquevilly ; puis celle de l'hôtel voisin, de l'hôtel d'Heiss, acquis postérieurement et qui est mitoyenne avec la première. Ces deux façades sont simplement séparées par un bâtiment formant, sur le derrière, un avant-corps de quelques mètres. Le mur qui séparait les deux jardins a été abattu il y a déjà longtemps et les ombrages de l'un et de l'autre se sont réunis pour abriter les fronts mélancoliques et les pas silencieux des filles de Sainte-Elisabeth.

Sur le jardin d'Ecquevilly, à droite en y entrant, c'est-à-dire contre les maisons bordant le côté gauche de la rue Villehardouin, un long bâtiment a été édifié, probablement vers le milieu du second Empire, qui en a considérablement diminué la superficie. Cette bâtisse, qui affecte dans sa décoration quelques réminiscences sculpturales du grand siècle, servait de dortoir aux pensionnaires du couvent.

Grâce à l'amabilité de Mme la supérieure du monastère de Sainte-Elisabeth, nous avons pu reconstituer à peu près complètement la nomenclature des propriétaires successifs de cet hôtel.

Nous voyons que Louis Boucherat, chancelier de France, acquiert le logis des créanciers de Claude Guénégaud, suivant contrat du dernier jour de janvier 1686 et non 1786, comme le dit le titre de propriété, ce qui prouve, en passant, que les nombreux paraphes, visas, signes de collationnement des tabellions et de leurs clercs, ne mettent pas toujours les actes authentiques à l'abri des erreurs.

---

(1) Lefeuve, Histoire des maisons de Paris. T. IV, p. 292.

A la suite du partage des biens de la communauté de Louis Boucherat et de Mlle de Loménie, son épouse, l'hôtel passe, par héritage, à leur fille, Marie-Anne-Françoise-Louise Boucherat, épouse de Nicolas-Auguste de Harlay.

A la mort de cette dernière et en vertu d'un jugement daté de 1733, l'hôtel revient à sa fille, Louise-Françoise de Harlay, épouse de Louis-René de Viellebourg.

C'est en cette année 1733 que Augustin-Vincent Hennequin d'Ecquevilly et sa femme Magdeleine Du Monceau de Nollant l'acquièrent de la veuve de Louis-René de Viellebourg.

Par contrat de mariage daté de 1741, Augustin-Vincent Hennequin d'Ecquevilly le donne en dot à son fils Augustin-Louis Hennequin d'Ecquevilly, qui épouse Honorée de Joyeuse.

En vertu du contrat du 23 mars 1792, Augustin-Louis Hennequin d'Ecqueville et son épouse Honorée de Joyeuse vendent le logis familial au comte et à la comtesse Pottin de Vauvimeux.

Le 15 messidor an III (3 juillet 1795), Pottin Vauvimeux tout court — et pour cause — vend à J.-B. et à Noël Le Peletier ladite maison, qui, à cette époque, porte le n° 324 de la rue *Louis-au-Marais*.

Le 29 pluviôse an X (18 février 1802), l'hôtel appartient depuis quelque temps à M. Seurrat de Guilleville, qu'un acte de location à Mme Vincent, institutrice, qualifie du nom de citoyen Seurrat.

En 1816, on y trouve déjà, probablement en location, des sœurs de Sainte-Elisabeth, dont la supérieure se nomme Jeanne-Catherine Chapperon.

C'est en 1823, enfin, le 23 mai, qu'est signé le contrat aux termes duquel l'hôtel d'Ecquevilly est vendu à la congrégation actuelle des Dames franciscaines, représentée par huit religieuses demeurant à Paris, rue Vieille-du-Temple, n° 126, par Carpentier, mandataire de Mme Elisabeth-Félicité Pinchinat, veuve de M. Joseph-Robert Seurrat de Guilleville, demeurant à Orléans, de M. Alexandre-Louis-Gilbert Colbert, marquis de Chabannais, et de Mme Aglaé-Elisabeth-Suzanne Seurrat de Guilleville, son épouse.

La vente est faite au prix de 120,000 francs.

Telles sont, Messieurs, les quelques observations que nous avons notées à la suite de la visite à l'hôtel d'Ecquevilly.

Avant de se séparer, la délégation a pensé qu'il serait intéressant de conserver pour les cartons du musée Carnavalet certaines reproductions photographiques des différentes parties de cet hôtel.

Elle propose donc les suivantes à votre ratification :

1° Vue de la façade sur la rue;

2° Vue de la façade sur le jardin partie du balcon;

3° Vue du grand escalier, prise de la cour et la porte étant ouverte ;

4° Vue du bâtiment situé au fond de la première cour, avec le motif de chasse;

5° Vue, par la lumière artificielle, du péristyle de l'escalier de l'hôtel d'Heiss.

Elle a décidé, en outre, que la reproduction de la façade avec le balcon donnant sur le jardin et celle du grand escalier seraient annexées au procès-verbal.

Nous ne saurions terminer cette notice sans prier la Commission de vouloir bien adresser ses remerciements à Mme la supérieure du monastère de Sainte-Elisabeth pour le bienveillant accueil qu'elle a réservé à sa délégation et pour la grande complaisance avec laquelle les titres de l'hôtel ont été mis à notre disposition.

Paris, le 23 novembre 1901 (1).

Lucien Lambeau.

M. Augé de Lassus croit savoir que plusieurs boiseries finement sculptées qui ornaient jadis cet hôtel auraient été vendues à des amateurs.

M. Lucien Lambeau répond qu'il a indiqué ce fait dans son premier rapport sur l'hôtel d'Ecquevilly, inséré dans le procès-verbal du 14 novembre dernier.

M. Le Vayer demande que, en raison de l'intérêt tout particulier que présente le grand escalier, une reproduction pour le procès-verbal soit faite de ses différents panneaux en fer forgé.

Les conclusions du rapport de M. Lucien Lambeau, amendées par M. Le Vayer, sont adoptées.

---

(1) A la date du 26 décembre 1901, l'hôtel d'Ecquevilly a été adjugé au prix de 960,000 francs à Me Pelletier, avoué, pour MM. Masson et Corbin, négociants, sur une mise à prix de 400,000 francs.



26. — Construction d'une chapelle au chevet de l'église Saint-Médard.

M. John Labusquière donne connaissance d'une lettre qui lui a été adressée par M. Selmersheim le 30 novembre au sujet de travaux assez importants dont l'exécution venait de commencer derrière l'église Saint-Médard.

A la suite de cette lettre, des renseignements ont été demandés à M. le directeur des services d'Architecture, qui a adressé la réponse suivante:

A M. Lambeau, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.

Monsieur le Secrétaire,

Par votre lettre en date du 2 de ce mois, vous m'avez demandé, au nom de la Commission du Vieux Paris, communication des plans relatifs aux travaux à exécuter contre l'abside de l'église St-Médard.

En réponse à cette lettre, j'ai l'honneur de vous informer que les travaux dont il s'agit consistent dans la construction, *par les soins et aux frais de la fabrique*, d'une chapelle des catéchismes. Le service d'Architecture, auquel les plans de l'opération ont été communiqués en temps utile pour examen, a émis, sur la proposition de MM. Vaudremer, membre du Conseil d'architecture, et Allain, architecte sectionnaire, un avis favorable à l'exécution de ce projet. L'autorisation de commencer les travaux a été donnée à la fabrique par lettre administrative du 12 octobre dernier et les plans ont été renvoyés à cette époque à cet établissement.

Dans ces conditions, je ne puis, Monsieur le Secrétaire, que vous prier de vous adresser, pour avoir communication de ces plans, à M. Gaston Trélat, architecte de la fabrique et auteur du projet.

Agréez, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments très distingués.

Paris, le 9 décembre 1901.

Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations,

Signé : Bouvard.

D'un autre côté, M. Paul Valet, vice-président de la société *la Montagne Sainte-Geneviève*, adressait au président de la Commission du Vieux Paris une lettre émue dans laquelle il signalait le bouleversement et la destruction du petit cimetière janséniste situé derrière l'église Saint-Médard, en demandant comment une telle opération avait pu s'exécuter sans que la Commission du Vieux Paris ait fait ce qui convenait en la circonstance; cette lettre supposait plutôt que la Commission n'avait pas été informée et que l'on avait démoli et fouillé sans l'aviser.

La Commission de permanence fut saisie de la communication de M. Valet, et M. Selmersheim a été prié de suite de voir sur place pour se rendre compte de l'importance des démolitions et des fouilles, ainsi que de la nature de la construction que la fabrique de Saint-Médard se propose d'édifier.

M. Selmersheim dit qu'il s'est rendu à l'église Saint-Médard le samedi 7 décembre, en compagnie de M. Tesson. Il a examiné les plans d'exécution du bâtiment projeté, dont les fondations seules sont commencées. Il est dès maintenant certain que l'aspect ancien va être modifié dans des conditions déplorables. La construction nouvelle va contraster étrangement avec la vieille église, d'un effet si heureux derrière les arbres du petit jardin. Il est extrêmement regrettable que la Commission du Vieux Paris n'ait pas été informée à temps, car, avec le souci prédominant de conserver la beauté des aspects de Paris, elle n'aurait pas manqué de protester contre le projet d'exécution et, d'un autre côté, elle aurait assuré de bonnes conditions à l'exécution des fouilles de ce petit cimetière historique.

Si l'on ne peut pas faire auprès des particuliers ce qui serait parfois désirable au point de vue de l'esthétique des constructions nouvelles, on devrait tout au moins pouvoir empêcher que sur le domaine municipal, sur des édifices municipaux, ne viennent se greffer des travaux neufs quelconques. Il semble que l'Administration devrait prendre le plus grand souci des modifications apportées à son domaine et à ses propriétés par les personnes qui en sont les occupants usagers.

En terminant, M. Selmersheim demande à M. le Préfet si des affaires de cette nature ne devraient pas être communiquées à la Commission du Vieux Paris, avant exécution. L'on ne saurait être trop circonspect lorsqu'il s'agit de modifier les beaux aspects de Paris.

M. le Président répond qu'il signalera les regrets de la Commission du Vieux Paris au service intéressé; il y a là un oubli ou une distraction comme en commettent ceux qui ont des occupations accablantes et qui travaillent beaucoup.

M. André Hallays profite de l'occasion pour signaler les écoles de la rue Béranger, acquises par la Ville et réinstallées dans le groupe des hôtels connus sous le nom d'Hôtels Bergeret.

Il rappelle que la Commission du Vieux Paris n'a pas été avisée des travaux que l'on se proposait de faire dans ces vieux logis ; il demande que les intérieurs et les aspects extérieurs soient autant que possible respectés autant que faire se pourra.

M. le Président ajoute qu'il adressera lui-même des observations au service et qu'il prendra des mesures pour empêcher le renouvellement de faits de cette nature.

M. John Labusquière, vice-président, prend place au fauteuil de la présidence.

27. — Communications de la 2e Sous-commission.

Fouilles de l'église Saint-Pierre-de-Montmartre.

M. Charles Sellier rend compte que, conformément aux décisions prises par la Commission dans sa dernière séance, des fouilles ont été exécutées dans le sol de l'église Saint-Pierre-de-Montmartre, sous la direction de M. Sauvageot, architecte, aux points désignés par les membres de la 2e Sous-commission, réunis à cet effet sur place le 25 novembre dernier : réunion à laquelle ont pris part MM. Georges Villain, Bouvard, Le Roux, Bunel, Selmersheim, Weber, Doniol, Mareuse, Augé de Lassus, Ch. Normand et Ch. Sellier.

Les résultats de ces fouilles sont les suivants ; constatation en a été faite, le 9 décembre suivant, en présence de MM. Sauvageot, Mareuse, Charles Normand, Augé de Lassus et Ch. Sellier.

L'exploration d'un petit caveau situé à gauche de l'abside n'a amené aucune autre découverte qu'un massif de maçonnerie assez grossière de moellons hourdés en mortier de chaux hydraulique dans la partie inférieure et en plâtre pour le surplus. Ce massif semblait n'avoir aucun rapport avec les murs de l'édifice ; il est probablement antérieur à celui-ci.

Dans la tranchée ouverte à droite de l'abside, on a mis à jour, à 0 m. 50 c. de profondeur, un sarcophage de forme rectangulaire, en plâtras, maçonné à même la terre et enduit de plâtre sur les parois intérieures ; le fond en était disloqué, son couvercle manquait et il était comblé de terre ; aucuns débris humains n'y étaient contenus. Il était parfaitement orienté.

Dans la travée faisant suite à l'abside, vers l'ancienne cloison qui séparait le chœur des dames du sanctuaire paroissial, trois autres sarcophages orientés ont été rencontrés à des profondeurs variant entre 1 mètre et 0 m. 65 c. : 1° le premier, à droite, de forme trapézoïdale, en plâtras, maçonné à même la terre comme le précédent et enduit de même; il avait conservé son couvercle moulé en plâtre, dont le dessus formait dos d'âne et qui était armé en son milieu et dans toute sa longueur d'une pièce de bois; mais il ne restait plus d'autre trace de celle-ci qu'un très minime résidu de poussière; le bois avait été entièrement consumé par la décomposition. L'intérieur de ce sarcophage ne contenait plus que des débris d'ossements réduits en poussière dans leur plus grande partie ; cette sépulture paraissait n'avoir jamais été remuée ni fouillée ; 2° Le second sarcophage était à côté du précédent, à un mètre de distance et peu près dans l'axe du chœur ; il était aussi de forme trapézoïdale et creusé en auge dans un monolithe de grès, dont les parois, ainsi évidées, pésentaient 0 m. 08 c. d'épaisseur. Des stries en arêtes de poisson étaient tracées sur chacune de ses faces extérieures, semblables aux stries qui figurent sur les moellons d'appareils de construction gallo-romaine, dont le musée Carnavalet conserve quelques échantillons. Ce sarcophage n'était plus en sa place primitive et était déversé dans le sens de sa longueur; il était comblé de terre et a été vidé en présence des membres de la Sous-commission : quelques ossements humains épars y étaient contenus; 3° contre ce sarcophage de grès, se trouvait un sarcophage de plâtras et plâtre. Celui-ci n'était plus entier, il n'avait plus qu'un côté et était dépourvu de couvercle; parmi la terre et les gravâts qui l'emplissaient, on a recueilli aussi quelques ossements, puis des fragments de poteries flammulées avec quelques résidus de charbon.

Un peu au-dessus de ce sarcophage, dans la travée suivante de l'église, il en a été mis à jour un autre, de même forme trapézoïdale, mais en pierre calcaire tendre ; il était orienté de même que les précédents, et, comme eux, il était comblé de terre. Tout auprès, à très peu de profondeur, se trouvaient des restes de cercueil en bois, presque réduits en poussière, parmi lesquels on a recueilli un fragment de crâne de femme, auquel attenaient encore des cheveux longs et bouclés. Dans la terre où se trouvaient ces débris, on a trouvé une plaque de bronze conservant encore des traces d'ornementation gravée et qui paraît, par ses dimensions, provenir de la frise d'encadrement de la pierre tombale d'Adélaïde de Savoie où elle se trouvait incrustée.

Dans l'absidiole méridionale, entre les deux colonnettes qui la flanquent, une tranchée a été également ouverte ; elle a mis à jour, à 1 m. 30 c. de profondeur, un sarcophage en panneaux de plâtre moulés, de forme trapézoïdale, orné à son panneau de pied de la rosace traditionnelle de l'époque mérovingienne; le panneau de tête manquait. Ce sarcophage était vide. Un peu avant se trouvaient deux autres sarcophages, mais en plâtras et plâtre; les pieds en étaient coupés par une murette construite après coup. Celui de droite était recouvert d'un couvercle confectionné avec du plâtre et des morceaux de tuiles. Du côté de la tête, l'intérieur était arrondi pour épouser la forme de la tête du mort, comme dans les cercueils anthropomorphes en plomb du XVIIe siècle. A l'intérieur, il n'y avait que quelques ossements presque réduits en poudre. Tout à côté se trouvait un sarcophage du même genre et de même matière et construction. Il était comblé de terre. Il a été vidé en présence des membres de la Commission ; on y a recueilli des débris de poteries du XIII[e], du XVI[e] et du XVII[e] siècle, ainsi qu'un peu de poussière noirâtre paraissant provenir de la décomposition d'ossements.

Il n'a pas été fait de fouilles nouvelles dans l'absidiole septentrionale ; celles faites précédemment pour l'examen des substructions de cette partie de l'édifice n'ayant amené aucune découverte particulière.

En résumé, les découvertes produites par les fouilles qui viennent ainsi d'être exécutées dans l'église Saint-Pierre-de-Montmartre n'ont pas amené les résultats qu'on aurait pu espérer. On a pu seulement constater que le sol avait été déjà fouillé et bouleversé, et que la plupart des anciennes sépultures qui s'y trouvaient, avaient été déplacées, vidées puis remblayées vraisemblablement à l'époque de la Révolution. Les auteurs sont du reste d'accord pour rapporter qu'à cette époque tous les anciens sanctuaires furent fouillés de fond en comble, soit pour y rechercher sinon des trésors, du moins tous objets précieux dont la valeur pouvait augmenter les ressources de la Nation, alors si pauvre en numéraire. Il est également constant que tous les cercueils de plomb furent également recherchés pour pourvoir à la fonte des balles. Il n'y a donc rien d'étonnant aujourd'hui à ce que les anciens caveaux funéraires et les sous-sols de nos églises soient dès lors restés dépourvus des objets ou des matières plus ou moins intéressantes qu'ils pouvaient contenir, et les résultats négatifs de ces récentes fouilles démontrent une fois de plus l'exactitude du récit de ces dévastations dont la nécessité des événements fut assurément la cause.

Néanmoins, les membres de la 2[e] Sous-commission sont d'avis qu'il y aura lieu de poursuivre ces fouilles dans la nef de l'église au moment où les travaux de restauration de cet édifice le permettront, car il est encore permis d'espérer d'aboutir à des résultats plus intéressants que ceux déjà obtenus, et il serait certainement regrettable d'abandonner ce champ d'exploration sans s'être assuré une dernière fois de ce qu'il peut encore renfermer, c'est-à-dire de manquer l'occasion de résoudre définitivement ce problème.

La 2[e] Sous-commission propose également que des photographies soient prises de l'état actuel des lieux, afin de conserver le souvenir, assurément très pittoresque, de cette phase de restauration qui devra dater dans l'histoire de Saint-Pierre-de-Montmartre.

La 2[e] Sous-commission insiste en outre pour que des remerciements soient adressés à M. Sauvageot, l'architecte de ces travaux, qui a bien voulu apporter, aux recherches entreprises par elles sous sa direction, le concours le plus dévoué et le plus attentif.

M. Selmersheim demande que le sarcophage strié, qui a été particulièrement remarqué dans ces fouilles, soit conservé et transporté dans le jardin du Calvaire pour y rester exposé.

M. le Président est d'avis de joindre la demande de M. Selmersheim aux propositions de la 2[e] Sous-commission qui viennent d'être énoncées et qu'il soumet aux voix de la Commission.

Adopté.

Fouilles de la rue Clovis.

M. Charles Sellier. — Les fouilles exécutées récemment pour la construction d'un égout entre la rue du Cardinal-Lemoine et la rue Sainte-Clotilde sont terminées dans la partie comprise entre la rue du Cardinal-Lemoine (autrefois rue des Fossés-Saint-Victor) et la rue Descartes (autrefois rue Bordet).

Ces fouilles n'ont amené aucun résultat au point de vue archéologique. Aucune trace de l'enceinte de Philippe-Auguste qui traversait autrefois cette région n'a été rencontrée au cours de ces fouilles.

Cependant, en présence de l'imposant témoin subsistant de cette vieille muraille qu'on ne peut s'empêcher de remarquer à

main gauche en remontant la partie basse de la rue Clovis, on s'attendait à rencontrer tout au moins quelques vestiges des substructions de cette muraille à son prolongement au travers de cette rue; mais il n'en a rien été. Il devient donc évident que, lors de la percée de la rue Clovis, en 1808, cette opération ayant eu lieu en tranchée à travers les terrains de l'ancien collège de Boncourt, il y eut, pour joindre la rue Bordet à la rue des Fossés-Saint-Victor, un tel déblai que la muraille fut emportée de fond en comble, c'est-à-dire avec sa fondation tout entière.

On sait que la rue Clovis fut percée en 1808 pour remplacer la rue Clopin qui joignait auparavant la rue Bordet à la rue des Fossés-Saint-Victor, et qui se trouvait alors presque entièrement supprimée par suite de la réunion du collège de Navarre au collège de Boncourt pour former l'école Polytechnique.

De Mauperché, qui fut témoin de la percée de la rue Clovis et a déclaré en avoir suivi journellement l'opération, a laissé une description très détaillée de l'état de la muraille de Philippe-Auguste en cet endroit, dans son ouvrage : *Paris ancien, Paris moderne* (p. 115), publié en 1814.

Les fouilles de l'égout de la rue Clovis ont néanmoins permis de reconnaître le passage du fossé jadis creusé au pied de ladite muraille, et dont le souvenir a été longtemps conservé par le nom de la rue des Fossés-Saint-Victor (à présent rue du Cardinal-Lemoine). En cet endroit, les terres de remblais, sur une largeur de 6 à 8 mètres, coupent la masse de sable qui forme l'assiette du sol naturel et descendent plus bas que le radier de l'égout.

Les fouilles de la rue Clovis devant se continuer, de la rue Descartes à la rue Sainte-Clotilde, il en sera rendu compte à la prochaine séance; elles doivent traverser l'emplacement même de l'ancienne église abbatiale de Sainte-Gevevière, et, par suite, sont susceptibles d'amener quelques découvertes intéressantes.

Tracé de la Bastille.

M. le Président rappelle qu'une proposition signée par lui et tendant au tracé de la Bastille sur le sol de la place de la Bastille et des voies avoisinantes a été adoptée à la dernière séance de la Commission de permanence. Voici les termes de cette proposition :

« La Commission du Vieux Paris demande à l'Administration qu'elle veuille bien profiter des travaux de pavage en bois en cours, boulevard Henri-IV, pour rectifier sur le sol les traces de l'ancienne Bastille conformément aux indications qui seront fournies par elle.

« Les modifications du tracé pourraient se poursuivre sur d'autres points au fur et à mesure des réfections des revêtements de trottoirs et chaussées, exécutées par l'Administration.

« Paris, le 5 décembre 1901.

« Le Vice-président de la Commission du Vieux Paris,

« Signé : John Labusquière. »

La proposition relative au tracé de la Bastille présentée par M. Labusquière est adoptée par la Commission.

En conséquence, cette proposition ainsi adoptée sera adressée à M. le directeur administratif des Travaux pour être transmise à qui de droit.

28. — Les alluvions quaternaires autour de Paris : géologie, paléontologie, industrie. Etude critique, par le docteur Capitan.

M. le docteur Capitan. — Dans un mémoire récent, paru dans la *Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris* (n° de novembre 1901) et que j'offre à la Commission, j'ai cherché à exposer les grands traits de cette question assez complexe et de montrer, d'une part, les faits acquis et, de l'autre, les données non encore solidement établies.

Sur l'invitation de la seconde Sous-commission et suivant l'avis conforme de la Commission plénière, je voudrais résumer très succinctement ces données générales que ne doivent pas ignorer les personnes qu'intéresse l'étude du sous-sol parisien.

I. — *Stratigraphie.*

La région parisienne était, à la fin de l'époque tertiaire, formée par un large plateau sur lequel, suivant toutes probabilités, existait déjà, mais très rudimentairement dessinée, l'orographie actuelle.

Les oscillations de la fin du tertiaire, les fissures et cassures du sol, puis le régime climatérique d'alors extrêmement pluvieux — tous phénomènes qui continuèrent pendant les

premiers temps du quaternaire — amenèrent la production de multiples cours d'eau dont un très puissant, la Seine actuelle, coulant dans la vallée principale, qui entamèrent le sol suivant ces fissures, en accentuant sensiblement l'orographie déjà dessinée.

Ainsi s'affouillèrent les diverses vallées; ainsi se creusa la vallée de la Seine et se modela le relief de la région parisienne..

La quantité innombrable de matériaux résultant de ce gigantesque travail de creusement commença par remplir en partie la vallée sous forme de sables et de graviers. Puis des oscillations du sol, des recrudescences du fleuve, fort divaguant et irrégulier à cette époque, déterminèrent un nouveau creusement, correspondant déjà au plein de l'époque quaternaire.

C'est ainsi qu'arriva à s'excaver la vallée de la Seine présentant alors, d'une part, des lambeaux de graviers restés fixés sur ses flancs à une altitude de 55 à 62 mètres (graviers de hauts niveaux), tandis que le fond de la vallée était rempli par des sables et graviers qui, dès lors, ne cessèrent d'augmenter, constituant ainsi les bas niveaux, à l'altitude de 25 à 38 mètres; la Seine coulant dans et près de Paris à une altitude de 27 à 33 mètres environ.

En même temps que se formaient les dernières couches, c'est-à-dire les plus superficielles de ces graviers du fond de la vallée, il se produisait — sur la cime des plateaux dominant la vallée et sur les parois de ces plateaux (surtout celles tournées du côté de l'Ouest) — un phénomène particulier. En effet, en ces points, il s'accumulait des nappes de limon argileux (terre à briques, lœss) remplissant parfois des excavations du sous-sol préexistant, ayant jusqu'à 25 mètres de profondeur.

Ces énormes masses de limon reconnaîtraient pour cause productrice, d'après les théories les plus récentes, soit le vent, soit plutôt les ruissellements des eaux pluviales courant sur le sommet des plateaux, se précipitant le long des pentes et entraînant les matériaux meubles de ces divers points. Ces limons descendent parfois jusqu'en bas des pentes et recouvrent en partie les graviers du fond de la vallée.

Enfin, dans le fond même de la vallée, on peut observer, partant des bords de la Seine et s'étendant jusqu'à une certaine distance de ces bords, des couches de limons différentes des précédentes et que Belgrand avait depuis longtemps dénommées « limons de débordement ». Ils semblent, en effet, avoir été déposés par la Seine au cours des nombreuses excursions hors de son lit qu'elle a faites à diverses époques. On peut y reconnaître plusieurs dépôts successifs d'âges moins anciens que les précédents et qui sont de bas en haut: limons infra-néolithiques de Laville; alluvions fluviatiles néolithiques de Dollfus; enfin, tourbe et limons remaniés.

Telle est très schématiquement indiquée la disposition stratigraphique générale des terrains quaternaires dans et autour de Paris. (Voir la planche à la fin de ce fascicule.)

On peut observer en plus certaines particularités, tels par exemple les dépôts qui se faisaient au sommet des collines alors que se formaient les dépôts de pente et du fond de la vallée. J'aurai occasion de revenir sur ce point à propos d'une prochaine communication à la Commission du Vieux Paris.

II. — *Paléontologie.*

Au point de vue paléontologique, on peut dire, d'une façon très générale également, que dans les graviers de hauts niveaux (qu'on ne peut plus guère d'ailleurs étudier aujourd'hui), comme aussi à la base des graviers du fond de la vallée, on trouve une faune renfermant des espèces de climat chaud caractérisée par l'elephas antiquus, le rhinoceros Merkii, l'hippopotamus major. M. Thieulen a recueilli des débris de cette faune dans Paris même.

Au contraire, dans les parties moyennes et supérieures des sables et graviers du fond de la vallée (bas niveaux), on rencontre des représentants d'une faune froide: elephas primigenius, rhinoceros tichorinus, bison, etc. Enfin, à la partie tout à fait supérieure de ces couches, le renne.

A la partie supérieure également des limons du flanc des plateaux (lœss) et de la crête des collines, la faune est pauvre. On y a pourtant recueilli, dans leurs terriers, des spermophiles (sortes de marmottes), ce qui indique l'existence à ce moment d'une faune et d'un climat analogues à ceux des steppes du nord de la Sibérie.

III. — *Industrie.*

L'industrie se caractérise par des instruments en silex taillés (paléolithiques) dans les graviers et les limons de pente et en silex polis dans les limons de débordement du fond de la vallée, puis en bronze dans les couches susjacentes.

Dans les sables et graviers du fond de la vallée, on trouve d'abord quelques gros instru-

ments ovales à bords tranchants et retaillés sur les deux faces à grands coups (coups de poing de M. G. de Mortillet), puis surtout des lames, des couteaux, des racloirs, quelques pointes, tous détachés d'un bloc de silex et façonnés par des retouches successives portant sur une face seulement (types monsteriens). Cet ensemble constitue l'industrie acheuléenne. Toutes ces pièces sont en général roulées ou usées par le sable; elles ont une patine ordinairement épaisse et diversement teintée. MM. Thieulen, Laville, Rolain, Collin et moi-même avons trouvé de ces pièces dans Paris même.

Dans les limons des crêtes et des pentes des plateaux, les silex sont rares, mais extrêmement frais, puisqu'on les recueille là même où ils ont été abandonnés par leurs primitifs fabricants. Leurs formes sont analogues à celles des précédents.

Les limons infranéolithiques (les plus anciens limons de débordement) sont à peu près stériles (sauf quelques débris de poteries qui apparaissent seulement à cette époque).

Dans les limons susjacents, tantôt jaunâtres, souvent blancs ou gris (dans Paris surtout et le long de la Seine : terre à poisson) on trouve des silex néolithiques : grattoirs surtout, couteaux, pointes, et enfin des haches polies en silex ou en roches dures importées; assez souvent aussi des poinçons, épieus, poignards, gaines (pour les haches polies) en corne de cerf ou en os et enfin de très nombreux débris de poteries.

Dans les couches de limons susjacents, on recueille parfois des instruments de l'époque du bronze : haches, pointes de lance, épées.

Enfin les dépôts de limons remaniés superposés renferment des débris gaulois, puis gallo-romains.

Tel est le schema très général des dépôts quaternaires de Paris et de ses environs immédiats, examinés au triple point de vue géologique, zoologique et archéologique, qui doivent toujours être envisagés dans toute étude de ce genre.

Ces notions très générales pourront permettre aux personnes que ces questions intéressent de se reconnaitre dans un sujet assez embrouillé et dont j'ai tenu à faire un exposé aussi simplifié que possible, mais conforme aux données les plus récentes et à l'observation directe des faits.

29. — Nouvelle étude du sous-sol de la place de l'Hôtel-de-Ville. — Rapport, au nom de la 2e Sous-commission, par le docteur Capitan.

M. le docteur Capitan. — Au mois de décembre 1901, une large tranchée a été creusée sur la place de l'Hôtel-de-Ville, en face le pont d'Arcole, le long du quai, pour l'établissement d'une dérivation du collecteur qui suit le quai.

Cette tranchée mesurait 47 mètres de longueur en deux tronçons, sur une largeur de 2 mètres et une profondeur de 6 m. 65 c.

La 2e Sous-commission y a fait plusieurs visites, et avec M. Sellier nous avons suivi soigneusement ces fouilles, minutieusement relevées sous notre direction par M. Badaroud, agent de M. Vallet, du service de l'inspection des Carrières. Malheureusement, ces fouilles nous ont fourni peu de résultats. Tout le sol, en effet, avait été remanié en ce point, lors de la construction, vraisemblablement au XVIIIe siècle, du mur du quai que nous avons pu reconnaître en quelques points de la face de la fouille du côté de la Seine. Il en était distant de 1 mètre.

Le premier tronçon aval de la fouille (par rapport au pont d'Arcole) nous a montré sur la face du côté de la place des remblais de gravats blancs.

A 3 m. 50 c. de profondeur, une poche de vase noirâtre de 0 m. 75 c. d'épaisseur; puis les deux lits de macadam, l'un à 0 m. 25 c., l'autre à 1 mètre de profondeur, dont nous parlerons plus loin.

Sur la face du côté de la Seine, on a rencontré, à partir de 1 m. 20 c. de profondeur et sur toute la longueur de la fouille, un bloc de maçonnerie descendant jusqu'à la profondeur de 6 m. 65 c., maçonnerie irrégulière, formée de grosses pierres de taille et de gros moellons avec mortier de chaux constituant certainement la culée du pont suspendu de 1828. A 2 m. 37 c. de profondeur, on a observé une barre de fer de 0 m. 04 c. de côté, placée horizontalement, pénétrant perpendiculairement dans la maçonnerie et terminée du côté de la tranchée par un anneau dans lequel passait une barre de fer verticale. Au total, la masse de maçonnerie mesurait 32 m. 35 c. de longueur et se terminait dans le second tronçon de la fouille (tronçon amont par rapport au pont).

Dans ce second tronçon, la face du côté de la Seine nous a montré les mêmes particula-

rités que dans la partie aval de la fouille. D'abord (côté aval) le massif de maçonnerie, puis (côté amont) des remblais confus et à leur partie supérieure les deux couches de macadam.

Quant à la face du côté de la place, elle présentait des remblais d'aspects variés : alternance de lits de gravats souvent obliques, de plâtras, de terre végétale, etc. (Voir cette coupe à la fin du fascicule.)

A 0 m. 40 c., sous le pavé, il existait une première couche de macadam de 0 m. 22 c. d'épaisseur. A 1 m. 05 c., une seconde couche de macadam de 0 m. 25 c. d'épaisseur ; enfin, à 2 m. 10 c., un pavage de pavés en grès posés sur une forme de sable jaune, le tout ayant une épaisseur de 0 m. 20 c. La couche de macadam la plus supérieure date probablement de 1872-1873 ; celle au-dessous daterait de l'Empire et la couche de pavés remonterait probablement à l'époque de Louis-Philippe.

A 6 mètres de profondeur, on a rencontré un pieu de chêne couché horizontalement. Il était encore muni à son extrémité inférieure apointée d'une armature en fer qui présentait cette particularité d'être divisée à sa partie supérieure en trois parties au lieu de l'être seulement en deux comme dans les sabots des pilotis actuels.

Grâce à l'aimable concours de l'entrepreneur M. Masson, nous avons pu pratiquer dans le fond de la fouille (6 m. 75 c. de profondeur) deux sondages que nous avons pu descendre jusqu'à 8 m. 30 c.

De 7 m. 48 c. à 7 m. 63 c. nous avons pu reconnaître un lambeau de la couche noire tourbeuse renfermant des débris de cuir et fragments de poterie grise. Cette couche nous a semblé être en place. Elle présentait exactement les mêmes caractères que dans nos puits d'exploration n° 2 et n° 4 sur la place de l'Hôtel-de-Ville (Voir procès-verbaux de la Commission du Vieux-Paris. — Séance du mois d'octobre 1901, plan et coupes) ; mais tandis que dans le puits n° 2, presque au centre de la place, elle existait de 3 m. 40 c. à 6 mètres de profondeur, et que dans le puits n° 4, presque en face la porte du jardin du Préfet, donc beaucoup plus près de la Seine, elle se trouvait de 6 m. 20 c. à 6 m. 75 c ; ici, encore plus près de la Seine, on l'a rencontrée de 7 m. 48 c. à 7 m. 63 c.

Au dessous de 7 m. 63 c. à 8 m. 30 c. nous avons constaté l'existence du sable gris caillouteux, diluvien bien en place.

Les objets rencontrés dans cette fouille sont peu caractéristiques et disposés sans ordre stratigraphique. Ce sont des fragments de faïence blanche ou avec un décors de Rouen, un petit flacon plat en verre blanc, un liard hollandais du XVIIIe siècle, quelques débris de fer sans intérêt et des fragments de faïence (débris de poêles, de carrelages) d'aspect assez récent.

En somme, nous avons pu heureusement constater là encore, plus près de la Seine que dans nos puits de recherches du mois d'août, la couche tourbeuse caractéristique du bas-fond marécageux qui existait le long de la Seine depuis l'époque gauloise jusque vers le XVe siècle. C'est un horizon archéologique important pour l'histoire de ce coin du sol du vieux Paris.

30. — Communication de M. Edgar Mareuse au sujet de la proposition tendant à changer le nom de la rue de la Tombe-Issoire.

M. Edgar Mareuse donne lecture de la communication suivante :

Messieurs,

Le Conseil municipal a renvoyé à la 4e Commission, avec avis favorable, une proposition tendant à donner à la rue de la Tombe-Issoire le nom de rue Marcelin-Berthelot.

Je ne puis que m'associer à l'hommage rendu à l'illustre savant et je ne doute pas que le Conseil ne trouve facilement une voie nouvelle à laquelle puisse être attribué le nom de Berthelot, mais il me paraîtrait infiniment regrettable de voir disparaître un des noms les plus anciens et les plus intéressants au point de vue topographique de la nomenclature de nos voies parisiennes.

Les documents ne manquent pas d'après lesquels il est facile de justifier la conservation de cette antique dénomination. On peut se reporter aux intéressants travaux de Jaillot, de l'abbé Lebeuf et en dernier lieu aux rectifications et additions à ce dernier ouvrage, publiées les unes par Cocheris et les autres, cette année même, par M. Bournon.

La légende du géant Isore ou Isoret remonte fort loin ; d'après les romanciers des XIe et XIIe siècles, un géant, tué par saint Guillaume, aurait été inhumé en ce lieu, mais cette tradition, comme le fait remarquer l'abbé Lebeuf, n'a pris naissance que parce qu'on avait perdu de vue l'origine du nom, très ancien du reste.

Dès la plus haute antiquité, la partie du territoire parisien compris entre l'Université et la plaine de Montrouge avait servi de cime-

tière à la population parisienne ; là se trouvait une vaste plaine appelée *les tombes ;* il se sera trouvé une sépulture plus remarquable ou plus élevée que les autres qui aura donné son nom au lieudit de la Tombe-Issoire.

Au moyen âge, ce lieu de sépulture est devenu la propriété des frères de Saint-Jean de Jérusalem, qui possédait à Paris la commanderie de Saint-Jean de Latran, dont le siège était place Cambrai, en face l'ancien collège devenu aujourd'hui collège de France. C'est ce qu'on appelait le *fief des Tombes*, qui s'étendait de la rue des Poteries ou des Postes au faubourg Saint-Jacques et au delà jusqu'à Villejuif.

On trouve du reste, dès 1259, dans le cartulaire de Notre-Dame, la mention de deux arpents de vignes « apeud tumbam Ysori ».

Le commandeur de Saint-Jean de Latran y avait une maison de plaisance nommée dans les anciens cueilloirs hôtel de la Tombe-Ysore. On la retrouve, sur les plans du XVIIe siècle, avec son parc et son moulin, à l'angle du vieux chemin de Bourg-la-Reine et de l'ancienne voie Creuse, aujourd'hui rue Dareau. Devant l'habitation, et au carrefour des deux rues, se trouvait la croix de la Tombe-Issoire.

C'est dans cette propriété qu'en mars 1786 étaient transportés les ossements provenant du cimetière des Innocents qui venait d'être désaffecté. Héricart de Thury, dans sa *Description des catacombes de Paris*, publiée en 1815, donne tous les détails de cette translation, à laquelle présidaient Mgr de Juigné, archevêque de Paris, et M. de Crosne, lieutenant-général de police. Les ossements étaient descendus dans les catacombes. Quant aux monuments de pierre, de marbre, de bronze, de plomb, de cuivre ou de fer, ils étaient disséminés dans la cour et dans le parc de la maison de la tombe Issoire, et la vieille croix Gastine, naguère au milieu du cimetière, était érigée au milieu de cette cour.

Pendant la Révolution, la propriété était vendue comme bien national, et tout fut détruit ou dispersé. Un cabaretier, puis un entrepreneur de bals publics s'établirent sur son emplacement, que traverse aujourd'hui l'avenue du Parc-de-Montsouris.

Tous ces faits semblent bien justifier la nécessité de conserver le souvenir historique de l'antique lieu de sépulture parisien, maintenant surtout que le vieux nom de *Lourcine* (*locus cinerum*) a disparu de la nomenclature de nos rues.

J'ose espérer que la Commission tout entière s'associera au projet de vœu que je vous prie de vouloir bien renvoyer au Conseil municipal, et que je propose de rédiger ainsi :

« La Commission du Vieux Paris,

« Vu l'intérêt historique qui s'attache au nom de rue de la Tombe-Issoire, dénomination qui remonte au moins au XIIIe siècle, et qui rappelle l'emplacement du lieu où nos ancêtres ont été inhumés,

« Émet le vœu :

« Que le nom de cette rue ne soit pas modifié, et que le Conseil municipal veuille bien attribuer la dénomination de Berthelot à une autre voie publique.

« Signé : Edgar Mareuse. »

M. Paul Viollet appuie le vœu de M. Mareuse, mais il lui demande de remplacer les mots : « à une autre voie publique », par : « à une voie nouvelle ». Il ajoute qu'il n'y a rien de plus démocratique que les anciens noms de rues, que le peuple a lui-même jadis donnés selon sa naïveté ou sa fantaisie et rappelant des points topographiques, des métiers, des faits aujourd'hui disparus. Peu importe qu'il n'y ait, pour justifier ces baptêmes, aucune donnée historique, ces vieux noms sont sacrés parce qu'ils ont été légués à la cité par le passé lointain et qu'ils font partie du patrimoine historique de la ville comme les monuments du patrimoine archéologique et artistique.

M. André Hallays rappelle qu'à la dernière séance la Commission a déjà émis un vœu tendant à ne plus changer les anciens noms des rues.

M. le Vice-président dit qu'il se rallie volontiers au vœu de M. Mareuse si justement amendé par M. Paul Viollet. Il estime pourtant que la partie de ce vœu tendant à donner le nom de M. Berthelot à une autre rue n'est pas de la compétence de la Commission du Vieux Paris. Cette partie est absolument du ressort du Conseil municipal. Il résume son observation en proposant à la Commission l'adoption du vœu suivant :

« La Commission du Vieux Paris

« Émet le vœu :

« Que le Conseil municipal n'adopte pas la proposition tendant à changer le nom de la

rue de la Tombe-Issoire, et renouvelle ses vœux précédents ayant pour but de ne plus changer les anciens noms des rues de Paris.

« Signé : John Labusquière. »

M. Paul Viollet signale que la Société de l'histoire de Paris a émis un vœu conçu dans des termes à peu près identiques, lors de sa dernière séance.

Le projet de vœu présenté par M. John Labusquière est adopté.

31. — Adoption d'un vœu relatif à la démolition d'anciennes maisons appartenant à des particuliers.

M. Lucien Lambeau signale à la Commission, la rapidité avec laquelle disparaissent les vieilles maisons particulières situées au centre de Paris. A peine a-t-on le temps de les voir, de les connaître, souvent de les admirer qu'elles ont disparu, enlevées par la fièvre de la construction, pour faire place à des maisons d'un rapport plus productif et de location plus facile.

C'est ainsi qu'on a démoli dernièrement une curieuse petite maison à pignon rue Sainte-Opportune, 1 ; tout un pâté de vieilles constructions fort anciennes rue de l'Echaudé-Saint-Germain, au coin de la rue de Seine ; quai des Célestins, n° 8, un logis du XVIIIe siècle; une petite maison du XVIIe siècle, à entablement coupé par les mansardes et tout ornées de ferronneries curieuses, rue des Bernardins, n° 9 ; un petit hôtel entre cour et jardin quai d'Orsay, n° 21, dont la disparition modifie, pour partie, l'aspect de ce quai.

Cette nomenclature, ajoute M. Lucien Lambeau, n'est qu'une bien faible partie des maisons anciennes démolies quotidiennement dans Paris.

C'est encore l'hôtel de Luynes, sis boulevard Saint-Germain, dont il a été impossible de prendre quelques vues, soit de la façade sur le boulevard, soit de celle sur le jardin, la Commission n'ayant pas connu exactement la date de la démolition.

Parmi ces constructions, il en est souvent dont la reproduction photographique présenterait un certain intérêt documentaire, au point de vue historique et au point de vue du type des anciennes maisons parisiennes; les cartons du musée Carnavalet s'enrichiraient rapidement, trop rapidement, hélas! s'il était au pouvoir de la Commission de faire photographier tous les vieux logis qui disparaissent.

La ville de Paris, on le sait, en vertu d'une délibération déjà ancienne du Conseil municipal, fait bien prendre la reproduction photographique des maisons qu'elle exproprie pour ses opérations de voirie et qui sont devenues sa propriété; elle ne manque pas, même, de les faire parvenir à la Commission ; mais le particulier n'est pas tenu à la même formalité. Il n'est même pas tenu de prévenir l'Administration municipale qu'il va démolir sa vieille maison pour en édifier une neuve à la place. Il peut, en vertu du régime actuel de la propriété, supprimer du jour au lendemain la construction la plus curieuse de Paris sans prévenir qui que ce soit. Il est simplement obligé, si sa maison borde la voie publique, de demander à la Préfecture de police l'autorisation d'installer une palissade afin d'éviter les accidents qui pourraient arriver par la démolition. Mais, si sa maison est dans le fond d'une cour ou sur un jardin — comme la petite maison de campagne si intéressante du XVIIIe siècle démolie dernièrement à Charonne, rue Vitruve — il n'en doit compte à personne et peut faire ce qu'il veut. C'est son droit, et on est loin de l'en incriminer. Le même membre croit, cependant, qu'il serait possible à la Commission du Vieux Paris d'être prévenue à temps de celles de ces démolitions présentant un intérêt historique, artistique ou topographique. Les architectes-voyers, par exemple, qui sont chargés, à différents points de vue, de la surveillance de toutes les maisons d'un quartier, ne sont-ils pas avisés dès qu'une démolition doit se faire dans leur secteur et ne pourraient-ils pas en informer la Commission en lui signalant très sommairement l'aspect ou l'âge de la bâtisse ?

La Préfecture de police, de son côté, ne pourrait-elle également la prévenir quand une permission de palissade est demandée pour la démolition d'une maison ?

M. Lucien Lambeau ajoute qu'il avait bien songé à utiliser les demandes en autorisation de bâtir insérées dans le *Bulletin municipal officiel*, les constructions autorisées devant, la plupart du temps, remplacer de vieilles maisons à démolir, mais il a dû renoncer à ce mode d'information, ayant remarqué que presque toujours ladite demande en autorisation de bâtir était demandée à l'Administration quand la maison à remplacer était par terre : c'est ce qui est particulièrement arrivé pour la maison du quai des Célestins indiquée plus haut.

Comme sanction à ces observations, M. Lu-

cien Lambeau propose l'adoption du vœu suivant :

« 1° La Commission du Vieux Paris serait reconnaissante à M. le Préfet de police s'il voulait bien donner des ordres pour qu'elle soit avisée, dans le plus court délai possible, des autorisations d'établissement des palissades délivrées par lui pour la démolition de maisons dans Paris.

« 2° M. le directeur des services municipaux d'Architecture est prié de vouloir bien donner des instructions à ses architectes-voyers d'arrondissement pour qu'ils veuillent bien prévenir la Commission des démolitions intéressantes susceptibles d'être faites dans leurs sections, en dehors des expropriations de la Ville. »

Ce vœu est adopté.

La séance est levée à quatre heures trente minutes.

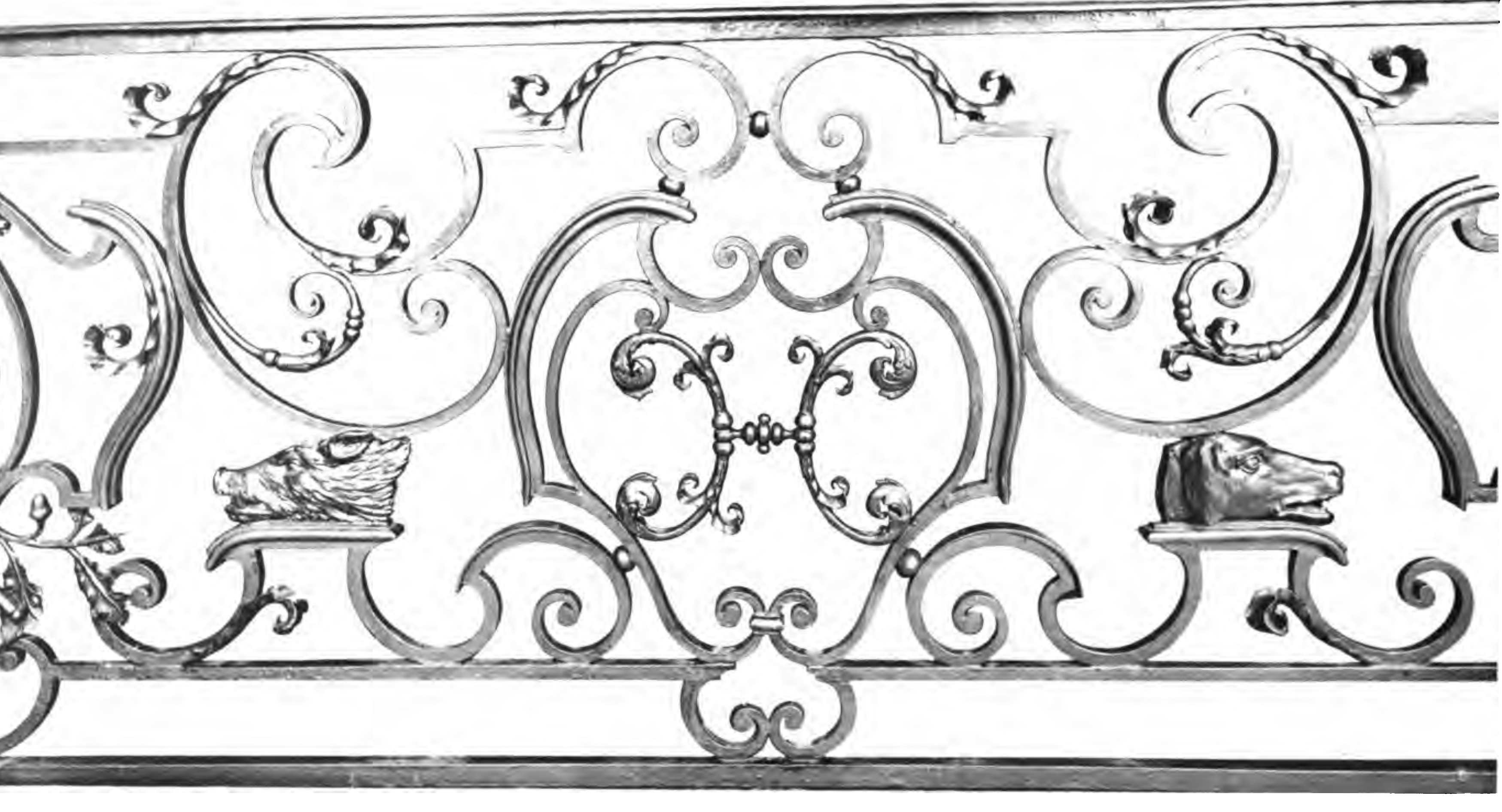
155. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1902.



Phototypie Berthaud, Paris

HÔTEL D'ECQUEVILLY, DIT DU GRAND VENEUR, 60, RUE DE TURENNE.

Vue d'ensemble du grand escalier.



Phototypie Berthaud, Paris

HÔTEL D'ECQUEVILLY, DIT DU GRAND VENEUR, 60, RUE DE TURENNE.

Motif du grand escalier.

Coupe schématique de la Vallée de la Seine montrant la stratigraphie quaternaire.

Alt : 75m

1er Creusement de la Vallée

Lœss

2e Creusement de la Vallée

1ers Dépots Sables et graviers

Alt : 62m

Sables et graviers de Hts Niveaux (lambeaux des 1ers dépots)

Craie ou terrain tertiaire

Moyens niveaux Alt : 38m

Ruissellement récent

Limons de débordement

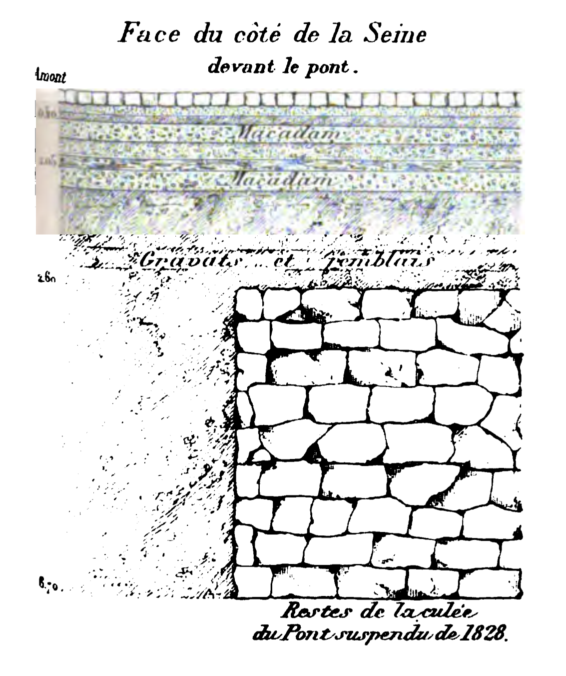
Seine

Sables et graviers de bas Niveaux

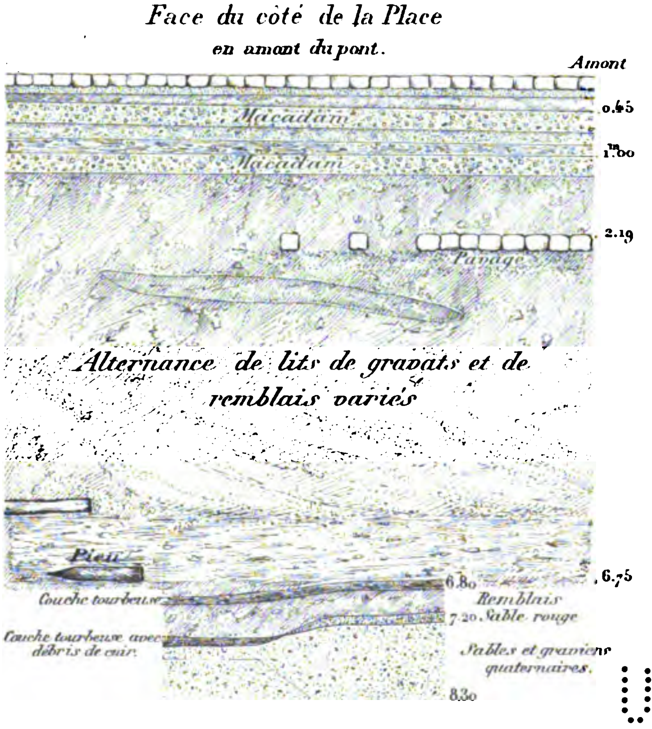
Les alluvions quaternaires
autour de Paris.

Coupe de la tranchée pour la dérivation de l'égout du quai Place de l'Hôtel de Ville.

Face du côté de la Seine
devant le pont.



Face du côté de la Place
en amont du pont.



Nouvelle étude
du sous sol de la Place de l'Hôtel de Ville



Dr Capitan, del.

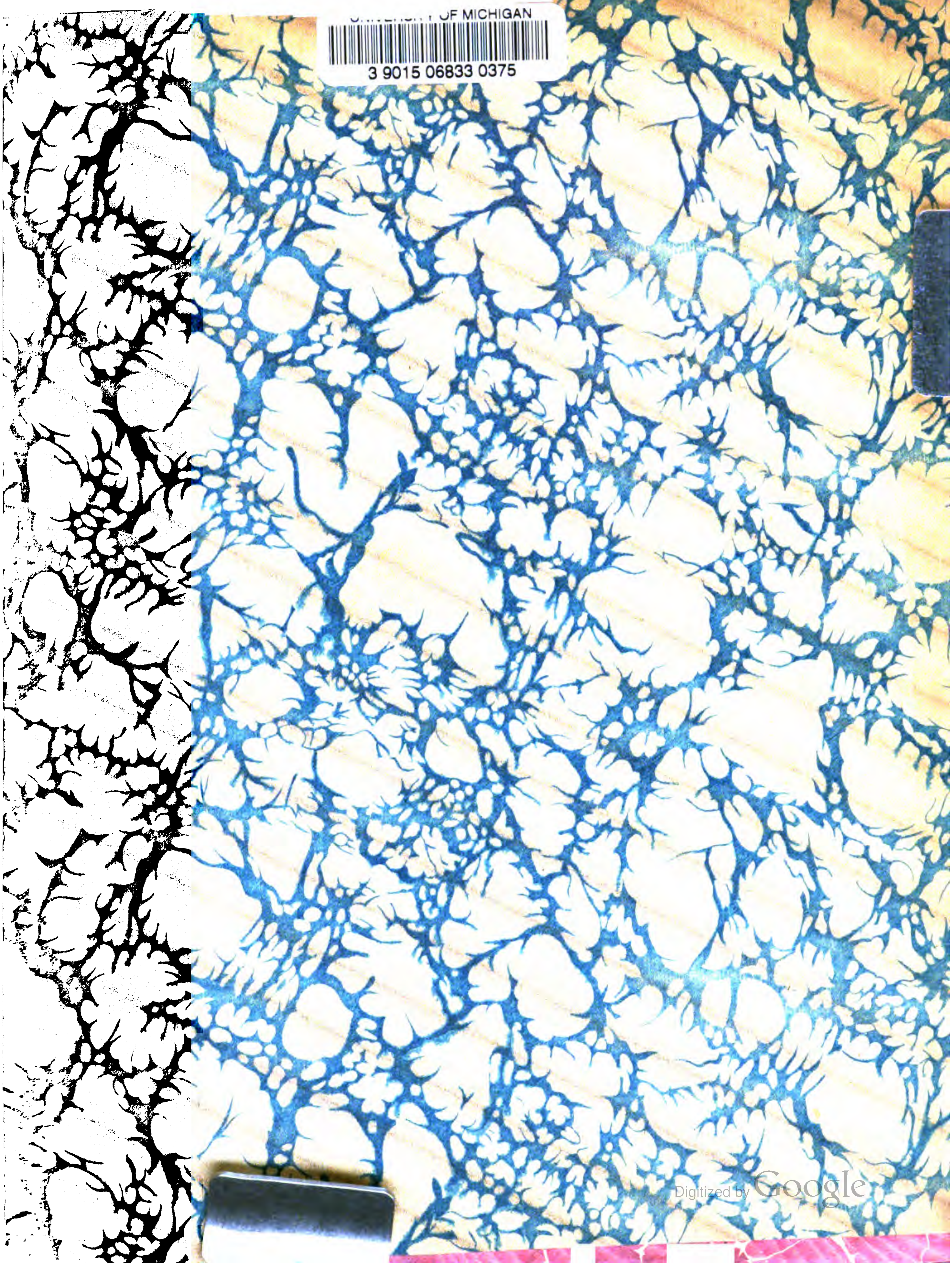
INDEX ALPHABÉTIQUE

(*Cette Table a été faite par les soins de* M. CHARLES SELLIER.)

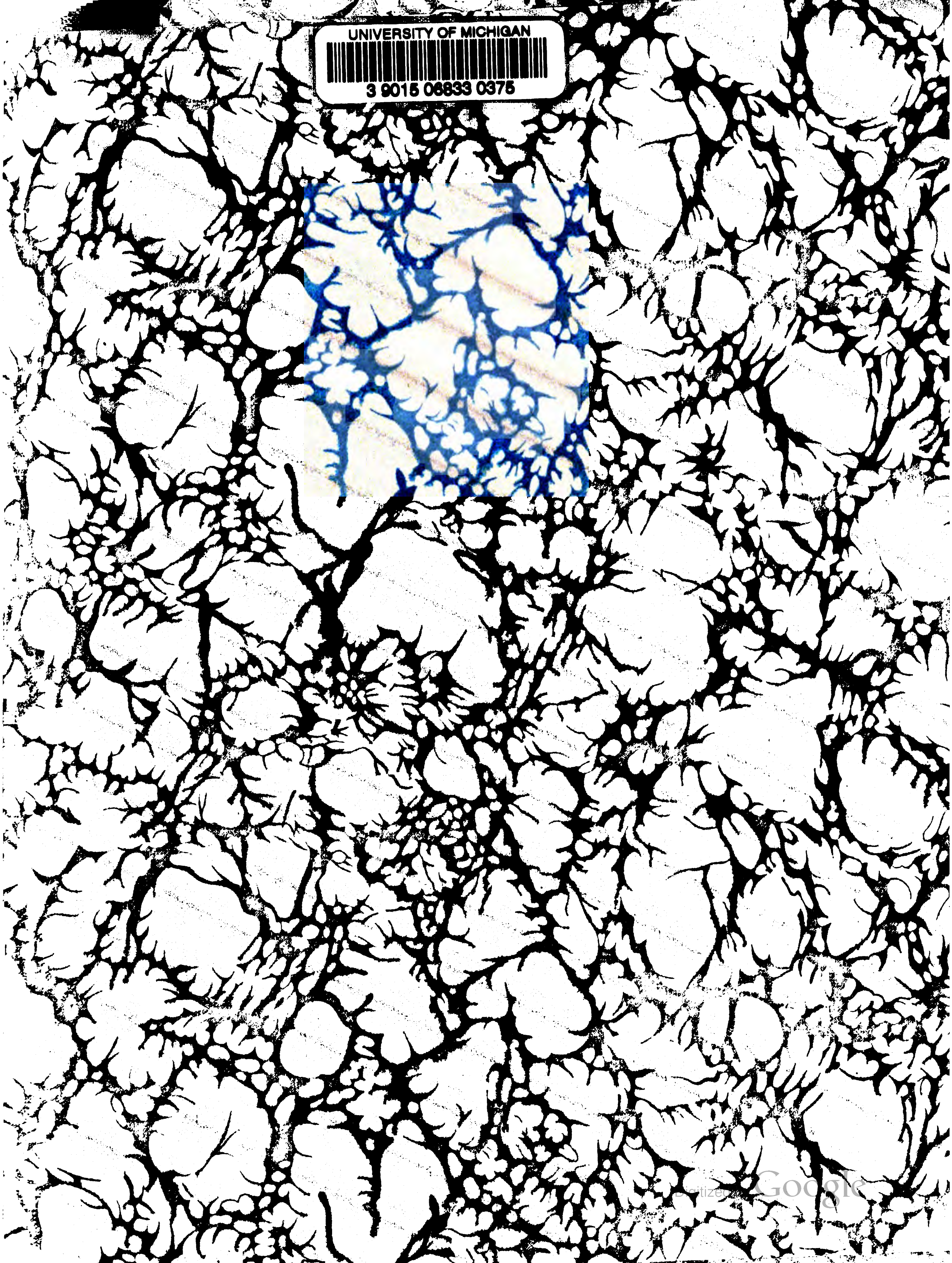
916. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1902.

1c1h








UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06833 0375
Digitized by Google

916. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1902.

